This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSIT
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
IES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
RSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVE
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSIT
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
IES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA
UNIVERSITY LIBRARIES STAN

LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UN
RSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY L
RIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · S
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1847,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Le recouvrement des cotisations étant devenu peu près impossible, par l'intermédiaire des ba quiers, le Trésorier prie MM. les membres de Société de vouloir bien lui faire parvenir le monta de leurs cotisations et des abonnements au Bullet monumental, au moyen d'un bon sur la poste.

Le droit de 2 fr. pour °/₀ et le prix du timbre d mandats au-dessus de 10 fr. pourront être prélev sur la somme à payer; le port de la lettre d'ent sera acquitté par le Trésorier, en sorte qu'il n aura aucune augmentation de dépense pour MM les membres de la Société.

Ainsi, il suffira de faire verser au bureau poste 10 fr. ou 25 fr. : de réclamer un mandat 9 fr., 80 c., ou de 24 fr. 15 c. sur la poste Bayeux, *au nom de M.* Gaugain, trésorier, *et de l adresser ce mandat sous une simple enveloppe.*

Le Conseil d'administration compte sur l'en pressement de MM. les membres de la Société à conformer à cette recommandation.

N^ta. Il n'est rien changé au mode de perception, dans l villes où l'un de MM. les membres de la Société a bi voulu se charger du recouvrement des fonds.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENS, TOURS, ANGOULÊME, LIMOGES,

En 1847,

PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

1848.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

14e. SESSION,

TENUE A SENS, LE 31 MAI 1847 ET JOURS SUIVANTS.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Présidence de Mgr. l'archevêque de Sens.

La séance est ouverte le 31 mai, à 1 heure, sous la présidence de *Mgr. l'Archevêque* de Sens. Avec lui prennent place au bureau M. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques; M. DE MAGNITOT, sous-préfet de l'arrondissement de Sens; M. le marquis DE LA PORTE, de Vendôme; M. le Vte. LAMBRON DE LIGNIM, de Tours, membre de plusieurs Sociétés savantes; M. DE GLANVILLE, inspecteur des monuments historiques pour le département de la Seine-Inférieure; M. l'abbé CROSNIER, inspecteur des monuments de la Nièvre; M. l'abbé DEVOUCOUX, membre de l'Institut des provinces, à Autun; M. DE FONTENAY, membre du conseil de la Société française, à Autun; M. TRIDON, inspecteur des monuments de l'Aube; M. G. DE SOULTRAIT, inspecteur des monuments de l'Allier; M. GAUGAIN, trésorier de la Société, membre de l'Institut des

provinces, et M. PROU, président de la Société archéologique de Sens; M. VIGNON, secrétaire de cette Société, remplit les fonctions de secrétaire pour cette séance.

On remarque dans la salle MM. DU MANOIR DE JUAYE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux; J. DE BUYER, de Besançon; BULLIOT, membre de plusieurs académies, à Autun; l'abbé BIDAULT, chanoine titulaire, membre de la Société archéologique de Sens; l'abbé BRULLÉE, aumônier, membre de la Société archéologique, à Sens; BAZIN, receveur de l'enregistrement, correspondant de la Société archéologique, à Cheroy; BOYSSON, receveur des finances de l'arrondissement de Sens; BERTHELIN-DUMIRONS, juge suppléant au tribunal civil de Sens; BROSSARD, notaire à Villeblevin; W. H. BAYLEY, de Londres; BALLY, docteur-médecin, ancien président de l'Académie de médecine, à Villeneuve-le-Roi, près Sens; CHARTON, avocat, directeur du Magasin pittoresque, correspondant de la Société archéologique, à Sens; CHARPILLON, ancien notaire, à Sens; Etienne-Charles CROU, propriétaire, à Villeneuve-la-Guyard; CARLIER, chanoine de la métropole, à Sens; Auguste CORNISSET, juge au tribunal de commerce, à Sens; CASSEMICHE, curé doyen de St.-Maurice de Sens; DE CANCHY, propriétaire, membre de la Société archéologique; l'abbé CHAUVEAU, vicaire général, membre de la Société archéologique; DE CHAUVEAU, adjoint au maire de la ville de Sens, membre de la Société archéologique; CHAPERON, ingénieur en chef du chemin de fer de Sens, membre de la Société archéologique à Sens; CRETEIL, licencié ès lettres, professeur de rhétorique au collége de Sens; CROU, docteur en médecine, membre de la Société archéologique, à Sens; CRETTÉ, propriétaire, à Sens; DELIGAND, avoué, membre de la Société archéologique, à Sens; DUBOIS, percepteur, membre de la Société archéologique, à Sens; DELIGAND, statuaire, correspondant de la Société archéologique; DACHEZ, inspecteur de l'enregistrement, correspondant de la Société archéologique, à Auxerre; DANGAUTHIER, chanoine, curé de St.-Pierre de Sens; DUBOIS, notaire, adjoint au maire de Sens; DU BOIS DU PLESSYS, banquier, à Sens; DUPERRET, ancien inspecteur des domaines, maire de Subligny; DUCHESNE, notaire, à Sens; FILLEMIN, docteur en médecine, à Sens; Gersement de FONTAINE, maire de Fontaine-la-Guillarde; l'abbé FRANÇOIS, curé de Villemoiron, canton d'Aix-en-Othe, diocèse de Troyes; GAULTRY, conservateur des hypothèques, membre de la Société

logique, à Sens; GAULTRY fils, avocat, membre de la Société archéo-
:, à Sens; GALLOT, imprimeur, membre de la Société archéolo-
à Sens; GIGUET, helléniste, archiviste de la Société archéologique;
GUICHARD, correspondant de la Société archéologique, à Sens;
RY, notaire, à Villeneuve-la-Guyard, correspondant de la Société
logique, à Sens; le chevalier BERTHIER DE GRANDRY, propriétaire,
; Alfred GAUSSEN, peintre-verrier, correspondant de la Société
logique, à Troyes; HORSIN-GERVAIS, fils, peintre, à Sens; HUMOT-
D, architecte, à Sens; Augustin HUSSE, ancien notaire, à Ville-
le-Roi; HELLOIN DE CENIVAL-BRISSON, membre de la Société
logique, juge au tribunal civil de Sens; JEULAIN, imprimeur, à
JACOB, membre du jury médical, à Sens; JEULAIN, colonel du
n retraite, membre honoraire de la Société archéologique, à
le baron Louis DE KENTZINGER, correspondant de la Société ar-
ique de Sens; LALLIER, substitut du procureur du roi, vice-
nt de la Société archéologique de Sens: LARCHER DE LAVERNADE,
taire, membre de la Société archéologique, à Sens; LEROUX,
honoraire, ancien maire de Sens, membre de la Société ar-
ique, à Sens; DE LEUTRE, juge au tribunal civil de Reims,
e de la Société archéologique de Sens; LIBERA DES PRESLES,
ppléant au tribunal civil, membre de la Société archéologique,
; LUYT, avoué, membre de la Société archéologique, à Sens;
, architecte, membre de la Société archéologique, à Sens;
LECLERC, membre de l'Institut, à Paris; LE MAISTRE, per-
, correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre; LORNE
ropriétaire, à Sens; LANDRY, avoué, à Sens; LECOMTE, membre
seil de l'arrondissement de Sens, à Villeneuve-la-Guyard;
R, notaire, à Sens; LACAVE, ancien notaire, suppléant du juge
, à Sens; MICHEL, officier de l'Université, membre de la Société
logique, à Sens; MICHEL, propriétaire, à Nogent-sur-Seine; MAIRE,
ur du chemin de fer, membre de la Société archéologique, à Sens;
banquier, à Sens; Julien MANELLER, chirurgien, correspondant
ociété archéologique, à Cheroy; MONDOT DE LA GORCE, ingénieur
f du département de l'Yonne, à Auxerre; MARIE, docteur en
ne, correspondant de la Société archéologique, à Sens; DE MAU-
r, archéologue, à Sens; MAREY-MONGE, ancien officier d'ar-
, à Nuits; PARENT, maire de la ville de Sens, membre de la
archéologique, à Sens; l'abbé PICHENOT, aumônier du col-

lége, membre de la Société archéologique, à Sens; VIGNON, avoué, membre de la Société archéologique, à Sens; PROVENT, avoué, membre de la Société archéologique, à Sens; Télémaque PERILLE, percepteur, à Thorigny (Yonne); RETIF, chirurgien en chef des hospices de Sens, membre de la Société archéologique; RAZY, greffier au tribunal civil de la Seine; ROZE, capitaine du génie, correspondant de la Société archéologique, à Paris; ROZE DES ORDONS père, à Sens; Henry ROZE, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens; l'abbé ROSEN, curé doyen de Villeneuve-l'Archevêque, près Sens; Charles ROSEN, membre de la Société des gens de Lettres, à Paris; Mme. RENAULT, à Paris; SICARDY, chanoine, secrétaire-général de l'archevêché, à Sens; SOUILLARD, pharmacien, à Sens; THOMAS, ancien imprimeur, membre de la Société archéologique, à Sens; TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, trésorier de la Société archéologique, à Sens; TIBAUD, notaire, membre de la Société archéologique, à Sens; TARBÉ, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Sens; TARBÉ DE ST.-HARDOUIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, secrétaire-général de l'Académie de Reims; TOUSSAINT, architecte, à Paris; TONNELIER, juge d'instruction, correspondant de la Société archéologique, à Auxerre; DE VATHAIRE, propriétaire, membre de la Société archéologique, à Sens; VUITRY, député, membre de la Société archéologique, à Sens; Adolphe VUITRY, maître des requêtes au conseil d'État, à Sens; l'abbé VÉE, curé d'Entrain, diocèse de Nevers.

M. de Caumont prononce un discours, dans lequel il rappelle l'origine et le but de la fondation de la Société française pour la conservation des monuments historiques; il signale ses publications et les principaux résultats de ses travaux depuis l'année dernière. Après avoir fait connaître l'objet de ses réunions annuelles dans diverses localités, choisies pour leur antiquité ou leur importance, il arrive à celui plus spécial du présent congrès, et indique l'ordre des matières qui y seront traitées. Il termine en adressant les remercîments de la Société française à Mgr. l'archevêque, dont la bienveillance lui est depuis long-temps acquise; à M. le maire de la ville et à M. le Président de la Société archéologique de Sens, ainsi

qu'à toutes les personnes qui ont donné au Congrès leur adhésion et leur concours.

M. le Président de la Société archéologique de Sens demande la parole et s'exprime en ces termes :

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

A l'ouverture de ce Congrès, permettez qu'au nom de la Société archéologique de Sens, j'exprime ici sa vive reconnaissance pour le témoignage d'intérêt que lui accorde la Société française.

Parmi les motifs qui ont déterminé cette savante compagnie à choisir Sens pour siége du Congrès, les plus graves sans doute sont tirés de l'importance historique de l'antique cité sénonaise, et des précieux monuments qu'elle renferme.

Mais nous savons, et elle a bien voulu nous l'exprimer elle-même, qu'elle a compté aussi pour beaucoup le désir de manifester ainsi sa sympathie pour nous.

Ce sentiment ne devait point nous étonner, car la bienveillance est l'apanage de la supériorité, et il séyait bien à une compagnie si haut placée dans le monde savant, de tendre une main amie à une jeune société, dont les essais peuvent attester, du moins, un ardent amour de la science.

Ce patronage si gracieusement offert, nous l'avons accepté avec gratitude, comprenant les inappréciables avantages attachés à des relations avec des membres de cette société, tous éminents par le savoir et le talent, avec son honorable et habile directeur, en qui l'archéologie semble personnifiée.

Grâce à son infatigable activité, si heureusement secondée par la compagnie tout entière, cette science, autrefois mince et étroit patrimoine réservé à quelques adeptes, s'est développée en profondeur comme en étendue; et tombée aujourd'hui dans le domaine de tous, elle est universellement acceptée comme élément essentiel des études historiques.

L'histoire, en effet, n'est pas tout entière dans les manuscrits et dans les livres.

Elle est écrite aussi dans les *monuments destinés* à perpétuer le souvenir des faits intéressants : édifices, statues, médailles, légendes impérissables sculptées sur pierre, coulées en bronze, qui, mieux que les signes altérables par lesquels l'écrivain transmet sa pensée, résistent à l'action dévorante des siècles.

Dans l'étude de ces monuments, l'archéologie trouve tout à la fois le contrôle des traditions écrites et le moyen de remplir les lacunes que, trop souvent, présentent les annales des âges reculés.

Après ces monuments proprement dits, spécialement créés pour instruire la postérité, *monumenta*, l'archéologie interroge encore avec succès une foule d'objets matériels qui répandent une vive lumière sur les temps auxquels ils ont appartenu.

Ainsi, les édifices consacrés au culte de la divinité, aux assemblées du peuple, à l'administration de la justice, aux jeux publics, à l'habitation des citoyens, aux mille besoins de la vie privée.

Les vêtements, les armes, les meubles, les ustensiles en usage aux différentes époques, lui fournissent de précieuses indications sur les mœurs, les habitudes et le génie des peuples.

A l'aide de ces éléments, réunis avec intelligence et soumis à l'épreuve d'une critique judicieuse, l'archéologie fait plus que retracer l'image des siècles écoulés ; semblable à l'archange du jugement dernier, elle rassemble les débris épars de l'antiquité et reconstitue chaque corps dans l'intégrité de sa forme, avec la couleur, l'attitude et la physionomie qui lui furent propres.

Pour tout ce qui est matériel; l'histoire n'avait pu pré-

rater à notre esprit que des descriptions souvent incomplètes, toujours indécises, sans relief et sans couleur.

L'archéologie satisfaisant aux exigences de notre nature, qui tient l'âme dans la dépendance des organes, vient donner un corps aux idées, et les fait passer dans l'esprit par les sens.

Grâce à elle, les grands noms des héros de l'antiquité ne sont plus de vains sons, propres à peine à éveiller dans l'esprit l'idée nuageuse d'êtres fantastiques.

Comme une formule magique, elle évoque de la tombe les personnes mêmes de ces illustres morts.

Elle nomme César, et César apparaît devant moi. Je vois ses traits, je touche ses vêtements, je tiens ses armes; voici sous ma main l'aigle dont le vol glorieux conduisit ses légions à la victoire. — Cette terre que j'aperçois à deux pas était son camp; et demain peut-être sortira, du milieu de ces ruines, le trophée élevé à sa gloire.

C'est ainsi que l'archéologie opère la résurrection des hommes et des choses des anciens temps.

Car ce n'est pas seulement un froid cadavre qu'elle exhume et étend sous nos yeux; sur les monuments antiques, le génie des arts a répandu son souffle immortel qui les anime et les vivifie.

Quand les œuvres incomparables d'un Homère, d'un Platon, d'un Démosthène et d'un Virgile, ne nous auraient pas transmis les généreux sentiments, les sublimes idées, les vives imaginations, qui sont la vie morale et intellectuelle des anciens; nous retrouverions encore ce feu sacré dans les chefs-d'œuvre de la sculpture antique.

Quelles paroles, en effet, exprimeraient plus fidèlement que ces marbres éloquents les plus sublimes élans du génie, les plus impétueux mouvements de la passion, les plus douces émotions du cœur, et jusqu'aux nuances les plus fines et les plus délicates du sentiment et de la pensée?

Et pour ce moyen-âge, où la civilisation renaissante sut triompher de la barbarie qui étreignait le monde.

Où trouver de la tendre et ardente piété, qui caractérise cette époque, une plus saisissante image que dans ces cathédrales où la grandeur des proportions, la sublimité de l'ensemble, la hardiesse de l'exécution, tout concourt à pénétrer l'âme d'une religieuse émotion, et l'élève à la méditation des éternelles vérités !

La science, qui embrasse l'étude de tels chefs-d'œuvre, n'est donc pas, comme le supposent des esprits prévenus, une vaine distraction qui détourne l'attention des hauts enseignements de l'histoire, pour l'absorber dans la contemplation stérile de la matière.

Sans doute, elle s'occupe de choses matérielles, mais elle n'y touche que pour les spiritualiser, en en faisant sortir la manifestation de la pensée, que toute œuvre d'art est chargée d'exprimer.

Ainsi comprise et appliquée, et c'est ainsi que la comprennent et l'appliquent les savants distingués autour desquels nous nous pressons, l'archéologie met en jeu les plus nobles facultés de l'intelligence humaine.

Pour l'appréciation des monuments au point de vue du goût, elle exige ce sentiment du beau, qui touche de si près au sentiment du bon.

Pour la recherche de leurs rapports avec les idées, les mœurs, la vie des peuples qui les ont érigés, elle requiert de vastes connaissances, une critique judicieuse et des vues philosophiques élevées.

Voilà ce que les esprits les moins favorablement disposés reconnaîtront, en voyant à l'œuvre dans ce Congrès les archéologues éminents qu'il rassemble.

La lumière qu'ils feront briller dans cette enceinte ira se réfléchir au-dehors; sa chaleur bienfaisante échauffera autour de nous les tièdes et les indifférents; elle fera germer dans

la partie intelligente de la population, un sentiment d'intérêt, qui rend plus facile et plus sûre l'action de notre Société.

Et nous, Messieurs, nous aimerons à en avoir obligation à la Société française, qui, dans la vue d'encourager nos efforts, a conçu la pensée de cette fête scientifique ;

A vous, Monseigneur, que notre Compagnie s'honore de voir à sa tête en cette solennelle circonstance ; et qui donnez une preuve si éclatante de votre amour pour la science, en consacrant à ce Congrès des instants que réclament un repos nécessaire, entre deux longues et laborieuses tournées pastorales ;

A M. le Sous-Préfet et à M. le Maire qui, en cette circonstance, comme toujours, ont secondé avec la plus parfaite bienveillance les efforts de notre Compagnie ;

A vous tous, Messieurs, qui voulez bien apporter votre contingent de lumières dans l'œuvre commune du Congrès, ou marquer par votre présence l'intérêt que vous daignez prendre à nos travaux.

M. Vignon donne lecture des lettres de M. le Préfet de l'Yonne ; de Mgr. l'Evêque de Troyes ; de M. le Président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre ; de M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Provins; de M. le Vte. de Cussy, appelé subitement en Ecosse par la maladie de son beau-père âgé de 86 ans ; et de MM. Thiérion, Quantin, Charles, Victor Petit, Petit de Julleville et Bardot, de Sens; ces derniers membres correspondants de la Société archéologique de Sens : ces lettres expriment les regrets de leurs auteurs de ne pouvoir assister au Congrès.

M. le Président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Troyes, envoie une délibération de sa compagnie par laquelle elle délègue MM. Corrard, de Bréban et l'abbé Tridon pour la représenter au Congrès.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. Pernot, artiste peintre, chevalier de la légion d'honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes, et de l'Association des artistes peintres, par laquelle il sollicite au nom de M. le B ". Taylor, président de cette Société, la sympathie de la Société française, pour cette Société : à cette lettre est joint l'Annuaire, pour 1847, de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs.

M. de Caumont donne connaissance à l'assemblée de plusieurs lettres, savoir : de M. le docteur W. Bromett, de Londres, qui exprime son adhésion au Congrès et son regret de ne pouvoir y assister. Ce savant archéologue communique les titres des chapitres d'un manuscrit de 120 pages in-f°. dans la collection harléienne au musée Britannique, intitulé : « *De gestis Ecclesiæ Senonensis* », une Hymne à saint Thomas, et deux narrations, concernant les vêtements qu'il portait, quand il débarqua à Gravelines, et quand il fut assassiné à Canterbury ;

De M. Leglay, archiviste du département du Nord, qui exprime son regret de ne pouvoir assister au Congrès ;

De M. le Vte. de Cussy, qui recommande à la Société M. Bailey, membre de plusieurs Sociétés archéologiques anglaises, qu'il comptait amener lui-même, sans le fâcheux empêchement qui nous prive de sa présence ;

De M. Lecointre-Dupont, membre de la Société française, demeurant à Poitiers, qui, en exprimant son regret d'être retenu en ce moment loin de la Société, demande son concours pour aider à la restauration des peintures murales de la belle sacristie de S^te^.-Radégonde, récemment débarrassées du badigeon dont on venait de les recouvrir. Il réclamerait un secours de 150 francs. Cette demande sera renvoyée à la commission, qui sera nommée pour la répartition des fonds de secours qu'alloue la Société.

Il est fait hommage à la Société française :

1°. Par l'Association Normande, de l'Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie ;

2°. Par M. Vergnaud-Romagnési, d'Orléans, d'une Notice sur la découverte faite, en janvier 1847, de deux inscriptions dans l'église de Germigny-des-Prés (Loiret) ;

3°. Par M. César Daly, architecte, d'un extrait du 7e. volume de la Revue générale de l'architecture et des travaux publics ; revue dont il est le directeur. Cet extrait traite du symbolisme dans l'architecture.

Ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la ville de Sens, suivant l'usage admis par la Société française en faveur des villes où se tiennent ses réunions.

M. Prou offre à la Société française un exemplaire du Bulletin de la Société archéologique de Sens, publié en 1846.

M. le Président nomme une commission composée de MM. l'abbé Chauveau, Tarbé et de Lavernade pour examiner les pièces envoyées par M. le docteur Bromett et en rendre compte.

Enquête archéologique. — M. de Caumont fait l'ouverture des travaux du Congrès par une enquête sur les monuments celtiques reconnus aux environs de Sens.

La 1re. question étant relative aux tumulus, M. Prou lit un mémoire sur les éminences connues sous le nom de *Tombelles de Saint-Martin*, et dont les fouilles ont été récemment faites par les soins de la Société archéologique de Sens. Il dépose en même-temps sur le bureau les objets qui y ont été trouvés.

Après cette lecture, un membre de l'assemblée demande qu'après le comblement des fouilles de ces tombelles, une pierre soit placée sur la principale de ces éminences, portant une inscription, qui constate les explorations qui y auront été faites, et garantisse leur conservation ultérieure.

L'assemblée, sans se prononcer sur cette question, décide

qu'elle se transportera le soir même aux tombelles pour les visiter.

Suivent les diverses questions posées par M. de Caumont, et les réponses ou observations auxquelles elles donnent lieu:

Peut-on signaler l'existence d'autres tombelles dans le pays?

M. Giguet en indique une à Foissy et une autre à Molinons, qui n'ont pas encore été explorées. Ces deux communes sont situées dans la vallée de la Vanne, sur la route de Sens à Troyes, à 16 et 20 kilomètres de Sens.

M. Vignon en signale une autre, non explorée également, entre Chéroy et Vallery, à 24 kilom. environ, ouest de Sens.

Y a-t-il d'autres sépultures qu'on puisse attribuer à la même époque?

Il n'est point fait de réponse affirmative à cette question.

Y aurait-il eu dans le pays d'autres sépultures dans lesquelles on aurait trouvé des objets en métal?

Dans plusieurs localités plus ou moins voisines de Sens ont été découverts, à diverses époques, des squelettes humains accompagnés d'armes, d'anneaux, d'armilles, de torques.

M. de Caumont montre différentes figures d'objets pré-

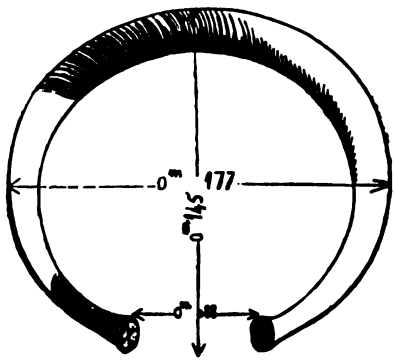

sumés celtiques et découverts ailleurs, et demande si quelque chose de semblable a été trouvé dans le pays de Sens.

M. Vignon présente à la Société une lame droite en fer d'une épée à deux tranchants, de 0m.66 de longueur sans la poignée, et de 0m.05 au moins de largeur; un fer de lance de 0m.31 de longueur, non compris la douille, et une sorte d'embrasse demi-cylindrique de 0m.10 de hauteur et 0m.095 environ de diamètre, mais renflée en son milieu; de sorte qu'elle paraît pouvoir s'adapter fort bien sur le haut du bras, comme, par exemple, pour servir d'attache à un bouclier, cet objet ayant d'ailleurs deux appendices indiquant qu'il s'adaptait à quelqu'autre pièce d'armure. Ces armes sont en fer rongé par la rouille; elles ont été trouvées en août 1839, à côté d'un squelette enfoui à 1m.00 environ de profondeur, dans le banc de gravier qui fait le sol de la vallée de l'Yonne, près du château de Holon, sur la commune de St.-Denis, à 4 ou 5 kilomètres de Sens. Deux rochetons de grès étaient pris sur le squelette; l'épée étant à sa droite, le fer de lance à sa gauche, et l'embrasse placée sur les vertèbres du cou.

Quelques jours après, les mêmes ouvriers ont apporté à M. Vignon comme provenant de la même origine, un *collier* en bronze, d'un diamètre intérieur de 0m. 14c. et extérieur de 1m. 165 environ, flanqué symétriquement de trois appendices surmontés de trois boules sphériques à côtes, le tout orné de ciselures très-bien finies et peu saillantes.

M. Roze, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, anciennement chargé du service de l'arrondissement de Sens, dit que des squelettes ont été découverts par lui dans le même endroit, il y a plus de trente ans, à la même profondeur; et auprès, des armes analogues à celles qu'on vient de produire, puis des torques, des anneaux et ornements divers. Il donna ces objets à M. de La Bergerie, alors préfet de l'Yonne qui lui en fit la demande. J'ignore, dit-il, s'ils sont restés à la bibliothèque d'Auxerre. Les squelettes des guerriers étaient généralement très-grands; plusieurs avaient près de 6 pieds.

M. Lorne, propriétaire du domaine de Holon, dit avoir vu aussi, et posséder encore des objets semblables trouvés au même lieu, et en avoir déposé plusieurs à la bibliothèque de Sens.

M. Deligand montre à l'assemblée un collier et une lame d'épée tout-à-fait semblables, avec un fer de javelot plus petit et un bracelet en bronze.

Connaît-on dans le pays des dolmens, des menhirs et autres monuments ou débris de l'époque celtique?

Une notice de M. Chanoine, membre honoraire de la Société archéologique, sur deux dolmens existant près de Trancault (Aube), est insérée dans le Bulletin de cette Société.

M. de Magnitot, sous-préfet de Sens, en signale un autre formé d'une pierre plate de grandes dimensions, supporté sur deux pierres debout, dans les bois de Trainel, appartenant à M. Vieille, à 28 kilomètres environ nord-est de Sens, et 8 à 10 kilomètres nord-ouest de Trancault.

M. Vignon rappelle les notices et mémoires du Bulletin de la Société archéologique de Sens, sur le menhir de Diant (Seine-et-Marne), à 25 kilomètres environ nord-ouest de Sens.

Il a lu à la séance d'octobre 1846, de la même Société, une note sur un autre menhir qui existait à Sépaux, commune située à 12 kilomètres sud-ouest de Joigny. Ce menhir était, comme celui de Diant, en grès siliceux, dit *cliquart*, ayant une hauteur hors terre de 4^{m}. 20 et au pourtour à la base de 8^{m}. 00; il gît maintenant près de l'endroit où il avait été élevé. Il se renversa, il y a environ deux ans, au moment où l'on donnait quelques coups de pioche au pied, pour reconnaître son enfoncement dans le sol. Profitant de cette fâcheuse bonne fortune, M. Vignon voulut reconnaître si l'on trouverait dessous des débris humains, ou bien des armes, des médailles. Des fouilles poussées dans le sol naturel

ore remué jusqu'à 2 mètres de profondeur, ne firent ent rien découvrir. Son emplacement est la pente teau bordant la droite de la vallée du ruisseau de St.- u climat dit de *Pierre-fritte*, corruption évidente de *fitte*. N'est-ce pas ici le cas d'exprimer un regret de ion de la plupart des noms de lieux, altération qui t à mesure que l'on fait de nouvelles cartes géogra-, et qui malheureusement n'est pas toujours, comme uvre du langage populaire ? Car souvent, au con- c'est le peuple ignorant qui conserve le mieux les an- dénominations.

eligand a remis récemment à la Société archéologique e sur un autre menhir existant à Vaumort, à environ mètres sud-est de Sens, près de la voie romaine de Avrolles. Ce menhir a environ 3^{m}. de hauteur hors l est méplat, orienté à peu près de l'est à l'ouest. Il a é indiqué par M. Victor Petit, dans un des numéros nuaire de l'Yonne.

Vignon cite encore la *Pierre-pointe* au climat de ce ommune de Montachet, où passe la voie romaine de Orléans; la *Pierre-aiguë* près l'Etang et au climat de , sur la commune de Savigny, près Courtenay; enfin erre debout renflée à sa partie supérieure, entre -le-Bocage et Sognes, près la route de Sens à Nogent- ne. Mais il ajoute que ces pierres lui paraissent n'avoir élevées de main d'homme, mais que leur gisement ésultat des causes naturelles, qui en ont parsemé un si nombre dans toute la contrée qui nous environne. nt toutes en *grès siliceux*.

ite aussi un menhir aux Joncheries sur Montmachon, ontereau; son existence ne paraît pas avoir été vérifiée nanière authentique.

s le pays, plusieurs climats portent le nom de *Haute*

Borne; ainsi à Villeneuve-la-Dondagre, sur la route de Sens à Courtenay, à Villebougis, près le chemin de Sens à Vallery, on n'y voit point les pierres qui ont dû leur faire donner ce nom.

Trouve-t-on d'autres débris de l'ère celtique tels que couteaux, haches en pierre ou en métal, médailles, etc.?

Plusieurs haches en silex sont montrées, qui proviennent de diverses localités; entr'autres de *Vaudeurs*, à peu de distance de la voie romaine de Sens à Avrolles où les champs en présentaient un grand nombre; une autre trouvée dans la petite tombelle de St.-Martin; un couteau trouvé par M. Chaperon, près du chemin de fer. Jusqu'à présent, il n'a été trouvé de ces objets dans ce pays qu'en *silex* et non en autre pierre.

M. Lallier annonce qu'il a trouvé trois médailles gauloises, dont une en explorant les ruines romaines dites *la Motte-du-Ciar*. Il en parlera lorsqu'il sera question de ces ruines et des recherches qu'il y a faites.

M. de Caumont apprend avec plaisir que la Société archéologique de Sens a nommé une commission pour faire la statistique des monuments celtiques de la contrée, et il recommande au nom de la Société française, de continuer avec persévérance les recherches propres à établir cette statistique le plus complètement possible.

ÈRE GALLO-ROMAINE. On passe à l'enquête sur les antiquités gallo-romaines.

1re. QUESTION. *Indiquer le nombre, la direction et la position géographique des voies romaines, aboutissant à Sens.—A-t-on cherché à rattacher celles que l'on a reconnues aux indications de la carte de Peutinger?*

L'étude d'ensemble des voies romaines aboutissant à Sens, demande encore de longues et patientes recherches, pour

établir un système complet et sans lacunes. L'exploration des localités doit précéder, ou au moins contrôler la comparaison des traces connues avec les indications de la carte de Peutinger et des anciens itinéraires.

Cependant beaucoup de faits ont été reconnus; des traces ont été étudiées en détail et rattachées entr'elles avec soin, notamment pour la voie de Sens à Orléans. Ce travail fait l'objet d'un mémoire rédigé par M. de Lavernade, de concert avec M. de Canchy, et qui sera lu dans la prochaine séance.

Il résulte de diverses indications qui sont données et d'une discussion provoquée par M. de Caumont, à laquelle prennent part plusieurs membres, notamment MM. Lallier, de Lavernade, Prou, de Canchy, Lorne, Vignon; que six voies romaines au moins aboutissaient à Sens, l'*Agendicum de César*. Les unes se retrouvent sur diverses cartes, notamment celles de Cassini et du dépôt de la guerre, quoique la concordance ne soit pas toujours parfaite dans les détails; d'autres ne sont indiquées nulle part, mais se reconnaissent sur le sol, quoiqu'elles aient été recouvertes par la culture, et l'une d'entr'elles interceptée par les changements du lit de la rivière d'Yonne.

Ces voies romaines sont :

1°. La voie de Sens à Orléans, décrite en détail dans le mémoire de M. de Lavernade;

2°. La voie de Sens à Autun, qui, suivant M. Lallier, partirait de Sens en longeant le mur au levant de l'enceinte de la Motte-du-Ciar, traverserait l'Yonne au gué de Salcy, sous la protection d'un ancien fort romain dont les débris se retrouvent sur la rive gauche de l'Yonne près de ce gué (peut-être cependant ces débris seraient-ils ceux d'une villa), a été reconnue entre Cesy et St.-Julien par les ingénieurs du chemin de fer; elle existe sur la commune de Champlay, près

Joigny, où les terres d'un climat sont dites aboutissant au *chemin des Romains*, et, après avoir ainsi suivi la rive gauche de l'Yonne de Salcy à Auxerre, passe dans cette ville sur la rive droite;

3°. Une autre voie suivant également la vallée de l'Yonne en aval de Sens, reconnue dans un coude de la rivière au lieu dit le Brassat, tout près de la route de Paris, à 2 kilomètres environ au-dessus de Pont-sur-Yonne. La rivière l'a envahie et détruite en partie, et elle forme ensuite à travers champs un heurt, où sa présence est indiquée par l'obstacle qu'opposent les pierres qui la composent au labour et à la végétation. Se dirige-t-elle ensuite sur Montereau ou sur Provins? Ce point est indécis. Des débris de constructions romaines reconnus aussi sur la rive droite de l'Yonne, et en partie dans son lit, vis-à-vis Villeperrot, sembleraient se rattacher à cette voie;

4°. Le chemin Perré sortant de Sens par le faubourg St.-Antoine, passant à Nolon, à Sergines, etc., et allant à Jaulnes et à Provins. On trouve dans cette direction sur la Seine, à Jaulnes, les fondations d'un ancien pont qu'on suppose un pont romain construit pour cette voie; ce chemin, près de Nolon, est indiqué par M. Tarbé sous le nom de voie Chevalière; et M. Lorne dit qu'un chemin dit *Chevalerot* se trouve près de Nolon; mais il ne se confond pas avec le chemin Perré : il passe entre Nolon et la route de Paris, près de l'endroit où ont été trouvées les sépultures mentionnées plus haut;

5°. Voie de Sens à Troyes, suivant la vallée de la Vanne et sortant de Sens par le faubourg St.-Savinien, dans la direction et le voisinage de l'aqueduc, qui amenait dans cette ville les eaux de la fontaine St.-Philbert;

6°. Voie de Sens à Avrolles (Eburobriga probablement) s'embranchant sans doute au sortir de Sens sur la précédente

et, à partir de Noé, se dirigeant sur Vaumort, Cerisiers, Arces, etc. ; on l'a fréquemment retrouvée en construisant la route actuelle de Sens à St.-Florentin, qui en a emprunté quelques parties.

M. Lallier proposerait d'établir un plan des voies romaines aboutissant à Sens, sur lequel on indiquerait successivement le tracé des fragments qui seraient successivement reconnus.

M. Vignon pense que le mieux serait de former ce plan au moyen d'un calque de la carte du dépôt de la guerre, sur lequel on ne reproduirait d'abord que les cours d'eau et les villes ou villages, et qui, par le tracé successif des voies romaines à mesure des reconnaissances qui restent à faire, deviendrait le plan authentique de ces voies, indépendamment de toutes celles qui leur sont postérieures.

Quels sont les caractères principaux des voies romaines dans le département de l'Yonne?

Il résulte des réponses faites, que ces caractères sont très-variés. Ce sont, suivant les lieux, des chaussées en cailloux plus ou moins gros, ou en mâchefer ou scories d'anciennes forges d'une épaisseur variable ; quelquefois des pavages en gros blocs de pierre, comme celui que coupe l'Yonne en aval de Sens, où une chaussée en empierrement de menus cailloux est comprise entre deux accottements formés d'énormes blocs de grès et de poudingues siliceux.

A-t-on trouvé le long de ces voies des colonnes milliaires? En retrouve-t-on dans les murailles de la ville de Sens?

Jusqu'à présent, aucune colonne milliaire n'a été reconnue le long de ces voies ; aucune non plus n'a été trouvée dans les démolitions des murailles de Sens.

M. Tarbé promet de communiquer à la Société 2 ou 3 feuilles, traitant des voies romaines, qui dépendent de la continuation actuellement sous presse de son histoire de Sens.

A-t-on noté les localités où se trouvent des débris de constructions romaines?

M. l'abbé Chauveau signale les découvertes faites par M. de Chastellux, dans ses bois près du château de ce nom, dans l'Avallonnais. Elles ont été mentionnées dans l'Annuaire de l'Yonne, et dans des publications de la Société française (Bulletin monumental, tomes VI et IX).

M. de Lavernade signale les restes d'un camp romain près de Villers-Louis. On rappelle ce qui a été dit précédemment des ruines reconnues près du gué de Salcy et vis-à-vis Villeperrot. M. Lallier donnera des renseignements détaillés sur la *Motte-du-Ciar*, au sud de Sens. Beaucoup de débris de constructions romaines, probablement particulières, se trouvent dans le sol, entre le faubourg l'Yonne et la Vanne, du côté de cette importante ruine.

M. Vignon signale un climat dit *Teugny*, près Pont-sur-Yonne, et près de la rivière, ancien emplacement bâti, suivant la tradition, où l'on ne trouverait plus d'autres traces que celles d'un aqueduc qui y amenait l'eau des hauteurs de Mirmy, hameau sur la route de Pont-sur-Yonne à Brannay.

Avant qu'il soit passé à d'autres questions, M. Vignon demande la permission de dire quelques mots d'un genre de débris qui se trouvent en très-grande quantité dans nombre de localités du département de l'Yonne, et qui peuvent être attribués, soit à l'époque celtique, soit à l'ère gallo-romaine, soit à toutes deux.

Ces débris sont des mâchefers, ou scories de forges, résidus d'exploitations de minerais de fer; des monceaux considérables en ont été reconnus en plusieurs localités du Gâtinais, de la Puisaye, de la forêt d'Othe, etc.; ainsi à St.-Sérotin, à Brannay, à Vallery, à Villebougis, à Montacher, près d'Arces, aux Sièges, près St.-Sauveur, etc.; ces

monceaux ou buttes sont le plus généralement dans les pays boisés. Il s'en trouve aussi près des voies romaines; ainsi à Montacher, près la voie de Sens à Orléans; à Arces, près la voie de Sens à Avrolles.

Les établissements industriels, dont l'existence est démontrée par ces dépôts considérables de scories, ont dû nécessairement être placés à portée du combustible, et aussi à portée des lignes de communication, comme on vient de voir que cela se rencontre en effet. Sous ce dernier point de vue, ne pourrait-on pas s'en aider pour la recherche de la direction de certaines voies romaines?

Plusieurs circonstances de ces dépôts sont remarquables :

1°. Leur importance : ainsi à St.-Sérotin se reconnaissent 11 buttes, dont une seule a suffi pour empierrer près de 3 kilomètres de route; dans la forêt d'Othe et près St.-Sauveur, les quantités sont également énormes;

2°. L'imperfection de l'exploitation, attestée par la présence du fer dans ces scories en proportion encore tellement grande qu'on a songé un moment à les exploiter de nouveau (plusieurs contiennent plus de 50 à 60 pour 100 de fer). Cependant une butte à Brannay était composée de scories beaucoup plus vitrifiées et plus légères; on y a trouvé quelques médailles romaines. Ces scories étaient plus noires que les autres qui affectent la couleur rougeâtre de la rouille;

3°. L'absence complète de toute construction en maçonnerie dans le voisinage.

L'exploitation se faisait sans doute à l'air libre, on entassait le minerai en monceau, puis on l'environnait et on le couvrait de bois, où l'on établissait la combustion la plus ardente possible. On conçoit combien un tel procédé devait donner un résultat imparfait.

Ce qui est encore digne de remarque, c'est l'absence de

minerai exploitable dans toutes les contrées où l'on a trouvé ces scories, quoique la terre soit colorée de traces ferrugineuses. Au lieu de transporter, comme maintenant, le combustible là où se trouve le minerai, amenait-on donc le minerai au milieu des forêts donnant le combustible? On est bien forcé de le croire. Mais d'où venait la nécessité de ce choix de transport, qui ne devait pas être le plus économique?

On a dit que ces buttes de mâchefer, ou ces *ferriers* peuvent remonter à l'ère celtique. En effet, les commentaires de César en signalent l'existence dans les Gaules avant sa conquête.

M. de Caumont pose des questions sur les aqueducs qui peuvent avoir existé aux environs de Sens.

A-t-on reconnu près de Sens des aqueducs romains? Peut-on donner des détails sur leur direction et leur construction? Ont-ils été plus ou moins complètement étudiés?

Il reste encore bien des études à faire sur les aqueducs romains des environs de Sens. La Société archéologique s'en est préoccupée, mais le défaut de temps et d'argent n'a pas permis de pousser activement les explorations sur ce sujet si intéressant.

MM. Lallier et de Canchy ont visité le plus intéressant de ces aqueducs; celui qui amenait à Sens l'eau de la fontaine St.-Philbert, laquelle se jette maintenant dans la rivière de Vanne entre Theil et Pont-sur-Vanne, à 13 ou 14 kilomètres de Sens. Ces Messieurs, en quittant la route de Sens à Troyes par le chemin qui mène à Malay-le-Vicomte, ont trouvé une ouverture qui leur a permis de pénétrer dans cet aqueduc. Les premières assises des pieds-droits, jusqu'à 0m. 45 de hauteur, sont en pierres de taille; au-dessus, la construction est en petits matériaux d'une épaisseur de 0m. 50, enduite en-

dans d'un excellent mortier ; la voûte est de même construction, son épaisseur à la clef est de 0m. 35 ; on y reconnaît sur l'enduit les traces longitudinales de 5 planches qui ont servi de cintre pour la construire. La hauteur de l'ouverture sous clef est de 1m. 30, la largeur de 0m. 60.

La direction suivant la rivière de Vanne, entre sa rive gauche et le coteau, est extrêmement sinueuse ; vers Malay on en retrouve les traces près de la Vanne qu'il traversait sur une seule arche dont on voit les débris ; un dessin de cette arche a été fait par M. Victor Petit. Dans le village même, l'aqueduc se retrouve dans un four qui y a été enclavé.

Non loin de Malay, sur cet aqueduc s'en embranche un autre de construction très-postérieure, dont l'objet paraît avoir été d'en dériver une partie des eaux, pour l'usage d'un monastère, alors situé près de la Houssaye.

M. de Magnitot signale dans le bassin de la belle fontaine de Noé, un mur romain qui partage cette fontaine en deux et devait servir à supporter cet aqueduc.

Le plan exact et détaillé en reste à faire. M. de Caumont recommande cet important travail. On annonce pourtant qu'il existe un plan qui a été adressé au Ministre de l'Intérieur par M. Amé, ancien conducteur des ponts-et-chaussées.

Un autre très-petit aqueduc a été reconnu dans les déblais, pour le chemin de fer, entre Paron et Gron, à 3 kilomètres en amont de Sens, sur la rive gauche de l'Yonne ; on a aussi trouvé un petit conduit en tuiles ou briques romaines, paraissant dériver de cet aqueduc.

Après l'étude des aqueducs proprement dits, vient naturellement celle des cloaques ou aqueducs d'égout. Il doit y en avoir à Sens ; l'étude en a-t-elle été faite?

Dans la ruelle aux Loups, au sud de Sens, il a été trouvé, il y a deux ans environ, en creusant un puits, un aqueduc à environ 2 mètres sous le sol, paraissant aller dans la direction

du sud-sud-est au nord-nord-ouest. L'étude détaillée n'en a pu être faite alors; quelques fouilles le feraient facilement retrouver. On n'a pu encore les entreprendre faute de fonds et de loisir.

Un autre aqueduc souterrain ou cloaque aurait été reconnu dans le faubourg St.-Savinien, puis en plusieurs maisons de la grande rue allant de l'est à l'ouest, parallèlement à cette rue pour déboucher dans l'Yonne. Une commission a été nommée pour l'étudier, ainsi que les autres qui pouvaient exister dans la ville. Elle n'a pu encore s'occuper de ce travail qui présente, du reste, de grandes difficultés, exige une étude longue et minutieuse, et ne peut manquer, pour conduire à des résultats satisfaisants, d'entraîner quelques dépenses.

La séance est levée à 4 heures. Une autre séance est indiquée pour le lendemain, à 7 heures du matin. On y continuera l'étude des monuments gallo-romains.

Le Secrétaire,

VIGNON.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE.

Le 31 mai, à 7 heures du soir, la Société s'est transportée à 1 kilomètre de la ville, sur le coteau bordant la rive gauche de l'Yonne, où deux éminences en terre, dites les Tombelles de Saint-Martin, ont été ouvertes, il y a quelques mois, par les soins de la Société archéologique de Sens : Mgr. l'archevêque a bien voulu diriger la Compagnie dans cette promenade. M. Prou a donné sur place les explications les plus détaillées sur la marche des travaux et les faits qu'ils ont révélés.

Première séance du Mardi 1er. Juin.

Présidence de M. Prou, président de la Société archéologique de Sens.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Prou, invité par M. de Caumont à occuper le fauteuil.

MM. DE CAUMONT, l'abbé TRIDON, l'abbé CROSNIER, DE LA PORTE, DE SOULTRAIT, DE FONTENAY, DEVOUCOUX, L. GAUGAIN, DE GLANVILLE, LALLIER, qui doit remplir les fonctions de secrétaire, siègent au bureau.

M. Vignon lit le procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Caumont communique au Congrès plusieurs lettres de différents archéologues qui envoient leur adhésion.

M. le directeur remet ensuite sur le bureau : 1°. Six exemplaires d'un mémoire de M. Biseul, membre de la Société française, *sur les voies romaines de la Bretagne*, pour être distribués à ceux des membres du Congrès que cette question préoccupe, particulièrement aux membres de la commission nommée par la Société archéologique de Sens pour cette recherche ;

2°. Promenades archéologiques dans l'arrondissement de Caen, par M. de Caumont ;

3°. Notice sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre, par le même ;

4°. Trois exemplaires d'une brochure intitulée: Coup-d'œil général sur le Congrès de Marseille, session de 1846, par M. Richelet ;

5°. Deux exemplaires d'une brochure sur le moyen d'établir une prononciation uniforme ; par M. Menard-Bournichon, du Mans.

M. l'abbé Tridon offre à la Société française : 1°. un exemplaire de sa notice archéologique et pittoresque sur Châtillon-sur-Seine ;

2°. Ses notices sur trois églises de Troyes, présentées au Congrès de Reims.

M. de Caumont fait observer que tous ces ouvrages devront, suivant l'usage constant de la Société française, être déposés à la bibliothèque de la ville où se tient le Congrès.

Il donne ensuite communication d'une circulaire adressée à la Société française, de la part du comité archéologique de Troyes, et relative à la construction d'une chapelle au petit séminaire de Troyes. C'est une invitation à souscrire pour l'érection de ce monument.

M. Lallier lit une lettre de M. Pernot, membre de la Société française, qui offre au Congrès le dessin d'un monument très-ancien, situé sur les confins de la Champagne, dans le voisinage de la Lorraine, et appelé la Haute-Borne. C'est un menhir de 8 mètres d'élévation qui, renversé par une tempête, il y a 80 ans, vient d'être relevé par les soins de M. Romieu, ancien préfet de la Haute-Marne.

M. Pernot communique ensuite au Congrès plusieurs dessins des tombelles qui ont été visitées la veille, au soir, par le Congrès.

M. de Canchy, au nom de M. Lavernade absent, communique au Congrès le travail dont il a été question à la précédente séance, et où l'auteur entre dans de nombreux et intéressants détails sur la direction et l'état des voies romaines qui aboutissaient à Sens, et en particulier sur la voie de Sens à Orléans, qu'il a spécialement étudiée.

A cette voie, après sa sortie de Sens, et au moment où elle atteint le sommet de St.-Martin-du-Tertre, se rattache un embranchement très-court, qui paraît n'avoir eu d'autre but, suivant M. de Lavernade, que de conduire aux tombelles et au camp qui, sans doute, les accompagnait.

M. Chaperon, ingénieur en chef du chemin de fer, annonce qu'un de ses employés a cru reconnaître, aux environs de Tonnerre, une borne milliaire encore debout et chargée d'une inscription ; il se réserve de l'explorer.

A ce sujet, M. Le Maistre, de Tonnerre, qui connaît parfaitement le Tonnerrois, dont la topographie a été l'objet spécial de ses études, fait observer qu'il doit y avoir erreur. Il existe, en effet, sur le chemin de Décize, une borne qui n'est pas haute de plus de 60 à 70 cent., et qui porte quatre lignes gravées aujourd'hui presque indéchiffrables, mais sur l'une desquelles il a cru reconnaître le mot *Tornodorum*. Ce serait, suivant lui, une simple borne de finage.

En effet, une borne milliaire aurait une hauteur plus considérable que celle indiquée.

M. Le Maistre expose que la voie de Sens à Alise est reconnaissable en plusieurs endroits du Tonnerrois, particulièrement près d'un village détruit, appelé autrefois *Merula*.

M. l'abbé Pichenot dit que l'on a découvert à différentes reprises, auprès de *Merula*, des débris de poteries romaines, des tombeaux et autres objets anciens. La voie romaine conduisant à Alise est encore connue sous le nom de chemin des Romains, dans tout son parcours qui est encore reconnaissable d'Ancy-le-Franc, à Aisy.—Il signale en outre l'existence d'un menhir sur le territoire de Ravières, contrée voisine.

M. Tarbé dépose sur le bureau l'épreuve d'une partie de son 2me. volume de *Recherches historiques sur Sens et les environs*. Cette épreuve contient tout ce qui, dans l'ouvrage, concerne les voies romaines de l'arrondissement de Sens.

M. de Caumont rappelle à ce sujet, combien il sera important de dresser, comme il en a été question à la dernière séance, une carte, calquée sur celle du dépôt de la guerre, et qui, présentant seulement l'indication des cours d'eau et des villes ou bourgades, permettra de noter clairement, à

mesure qu'on les reconnaîtra, les voies romaines, da diverses parties et l'emplacement précis des lieux, où découverts des débris, de quelque nature qu'ils soie venant de l'époque gallo-romaine.

M. le Président annonce que le Congrès va passer men des différentes questions qui se rattachent à l' gallo-romaine de la ville de Sens.

M. Lallier, qui s'est chargé de préparer un travail questions, expose qu'il est inutile d'entrer en ce dans de longs détails sur le mode de construction des m les membres du Congrès devant se transporter après la sur les lieux; lorsque les murs auront été examinés su les discussions qui pourront ensuite s'élever à leur suje nécessairement plus utiles et plus fructueuses. Il annoı tention de s'occuper plus spécialement, à cette séan débris de monuments trouvés dans la partie inférie murs, lors de leur démolition, et d'abord des inscrip

M. de Caumont demande si les murs de Sens pr seulement le petit appareil ordinaire, composé de rai petites pierres rectangulaires et horizontales, ou s remarque comme en certaines parties des murailles ai du Mans, des dessins de diverses formes, tracés d'une disposition particulière de ces pierres (1).

M. Lallier répond qu'il n'existe nulle part, sur les Sens, de dessins de cette nature. Une porte romaine entre la porte St.-Hilaire et la porte Formeau présent lement, au-dessous de l'arceau qui la surmontait, l' réticulé. Cette porte est maintenant détruite.

M. de Caumont demande si toutes les tours du mu ceinte étaient rondes sans exception, et s'il n'en exis

(1) V. le Cours d'antiq. monumentales de M. de Caumont, t. 2 XX.

carrées comme celle-ci. Plusieurs membres répondent

n'en existe pas, et que personne ne se souvient d'en avoir entendu parler.

Thiollet demande si, dans l'intérieur des tours, on que des traces pouvant en indiquer la distribution inté-, s'il y existe des voûtes, par exemple. M. Lallier répond est difficile d'observer l'intérieur de ces tours, qui presque partout remplies de terre jusqu'à une cer-hauteur, et qui, au-dessus, ont subi des transfor-ns telles, qu'il est impossible de se rendre compte de la ition intérieure ancienne.

Lacave dit, qu'en effet, la tour de la maison qu'il possède insi remplie de terre dans sa partie inférieure. M. Cha-, locataire de cette maison, offre de faire voir à ceux M. les membres qui le désireraient les appartements dans la partie supérieure de cette tour.

M. Giguet pense que l'on pourrait visiter l'intérieur de la tour de M. Schlœpfer, qui sert d'atelier, pour s'assurer de l'état ancien de ces portions de murailles.

M. Lallier demande où se pouvait trouver un arceau romain qui lui a été indiqué comme existant au-dessous de la terrasse du collége, auprès d'une tour.

M. Tarbé répond qu'il a connu trois arceaux qu'il a vus démolir : l'un sur l'Esplanade, l'autre sur le Mail, le troisième entre les portes St.-Hilaire et Formeau.

M. Lefort annonce qu'il indiquera exactement sur les lieux l'arceau dont M. Lallier désire connaître l'emplacement.

M. Lallier commence ensuite la lecture de son rapport sur les inscriptions gallo-romaines découvertes à Sens.

(Voir ce mémoire après les procès-verbaux).

Au moment où il termine la partie de ce rapport relative à une inscription qu'il attribue à Tibère, M. de Leutre prend la parole, et dit qu'en effet il a lu, avant qu'elles ne fussent mutilées, les deux inscriptions relatives à des vétérans de l'armée romaine. Sur la première on lit bien :

D. M. MEMORIÆ SECCONI SECUNDINI, etc.

Quant à la seconde, il signale un fait nouveau : la pierre de cette inscription, découverte en 1841, portait sur le côté l'ascia et au-dessus le mot MARTIAE. Or, si l'on se rappelle que plusieurs des légions avaient un nom de guerre, la Victorieuse, la Rapace, on reconnaîtra dans le mot MARTIAE, oublié par le graveur dans le corps de l'inscription et rejeté sur le côté de la pierre, le nom de guerre de la 8e. légion, la légion MARTIENNE. Il a cru lire, à la fin de l'inscription, les deux lettres P. C., *ponendum curaverunt.*

Quant au fragment d'inscription relative à un monument dédié à un prince de la famille Impériale par les peuples Senonais, M. de Leutre ne peut admettre avec M. Lallier que ce prince fut Tibère. Il pense, au contraire, qu'il faudrait l'attribuer à tout autre qu'à lui, notamment à Caius César.

Tibère administra (rexit), il est vrai, la Gaule, pendant l'année 731 de R. (21 av. J. C.); mais il n'appartenait point encore à la famille d'Auguste, qui ne l'adopta qu'après la mort de Caius César, l'an 755 ou 756 (3 ou 4 de notre ère); il n'avait point été consul lors de cette administration, puisque ce ne fut que dix ans après, l'an 741 (13 avant J.-C.), qu'il exerça cette charge pour la première fois. Il n'avait point encore reçu le titre d'*Imperator*, puisque ce ne fut qu'après l'an 732 à 733 qu'il commanda pour la première fois l'armée romaine dans la guerre de Rhétie. Jamais il ne fut qualifié de Prince de la jeunesse : ni Tacite ni Suétone, dont l'exactitude sur ce genre de détails va quelquefois jusqu'à la puérilité, ne nous l'ont appris. Que si une inscription donnée par Orelly lui donne ce titre, cette inscription étant unique ne peut à elle seule former un témoignage suffisant : son authenticité peut d'ailleurs être douteuse, et elle ne pourrait l'acquérir de l'interprétation très-ingénieuse faite par M. Lallier, des expressions de Tacite, *nomina imperatoria*. Les titres de famille tels que, fils, petit-fils, etc., étaient indépendants des titres impériaux. On peut en voir de nombreux exemples.

Pour que l'inscription se rapporte à Tibère, petit-fils de Jules (Divi), elle devrait être postérieure à son adoption; mais alors après le mot *consuli*, on aurait nécessairement ajouté *secundum*, puisqu'il l'avait été une seconde fois, l'an 747, et l'on eût mentionné également la puissance tribunitienne dont il avait été investi avant la retraite de Rhodes.

Enfin, il est peu probable que les Sénonais eussent élévé un monument d'adulation à un homme dans la disgrâce et presqu'exilé, comme l'était Tibère.

Mais ces objections ne peuvent être faites contre Caius César, fils de Julie et d'Agrippa. Il appartenait, par le sang, à la famille d'Auguste, par qui il fut adopté avec son frère Lucius; il était donc petit-fils de Jules. Elevé au sacerdoce (pontifex), il fut consul en exercice, l'an 752, à l'âge de 21 ans environ. Avant d'aller gouverner l'Orient, il avait commencé dans les Gaules, où l'on voit encore de nos jours plusieurs monuments consacrés à sa mémoire. Il a été décoré du titre d'Imperator; enfin, la qualification de prince de la Jeunesse est pour lui, comme pour son frère, d'une notoriété générale.

M. Lallier répond qu'aucun historien, aucun monument connu, ne font mention du titre d'*imperator* qui aurait été décerné à Caius César. Ce prince mourut très-jeune, après une courte campagne en Orient, et il est hors de doute qu'il n'a jamais reçu ce titre si envié et dont les Romains étaient si avares. L'inscription de Sens où le titre *imperator* figure parmi ceux que porte le prince en l'honneur de qui elle a été gravée, ne peut donc dès-lors s'appliquer à Caius César.

Quant à Tibère, qu'il ait administré la Gaule en l'an de Rome 731, qu'il ait fait la guerre de Rhétie en 732 ou 733, qu'il ne fût alors ni consul, ni imperator, il importe fort peu, puisque ce n'est point à ces époques que se rapporte l'inscription qui lui est attribuée, mais bien à l'année 745 de Rome, année dans laquelle Tibère, qui avait été consul pour la première fois quatre ans auparavant, qui n'était point encore investi de la puissance tribunitienne, et pour qui ne se préparaient encore ni la disgrâce ni l'exil, venait, à la suite d'une campagne nouvelle en Germanie, de recevoir le titre d'*Imperator*.

Tacite ni Suétone ne disent, il est vrai, que Tibère : appelé Prince de La Jeunesse : mais on ne peut pas re de leur silence qu'il n'a jamais porté ce titre, sur- n présence de l'inscription citée par Orelly, et dont : permet de contester l'authenticité. Il ne suffit pas, écuser le témoignage d'un semblable monument, de r que son authenticité *peut-être* douteuse. Cette in- on mérite de n'être pas traitée légèrement, car elle e des difficultés importantes, en ce qu'elle donne à , d'abord le titre de Prince de La Jeunesse, ensuite *uina Imperatoria*, qui ne paraissent pas pouvoir être hose que le nom de César, joint au titre de fils d'Au- petit-fils de Jules.

objections faites à l'interprétation présentée n'ont donc e sérieux. Elle doit subsister.

de Leutre répond que l'examen seul des curies des s démontre la thèse qu'il soutient.

Lallier continue la lecture de son rapport sur les in- ons de Sens.

séance est levée à 9 heures 1/2.

VISITE DES MURAILLES ROMAINES.

Présidence de M. DE CAUMONT.

même jour, de midi à 2 heures, la Société a examiné urailles romaines de Sens ; elle a vu avec le plus grand cette enceinte, que malheureusement on détruit e jour, et qui se compose, comme dans les villes ns, de Tours, de Beauvais, et d'une grande quantité es villes, etc., dans la partie inférieure, de grosses s provenant de somptueux édifices de la ville gallo- ne, et dans la partie supérieure, d'un petit appareil r avec des chaînes de briques.

Elle a regretté la destruction de ces m
a quelques années, et a demandé que
intéressantes fussent rachetées par la ville

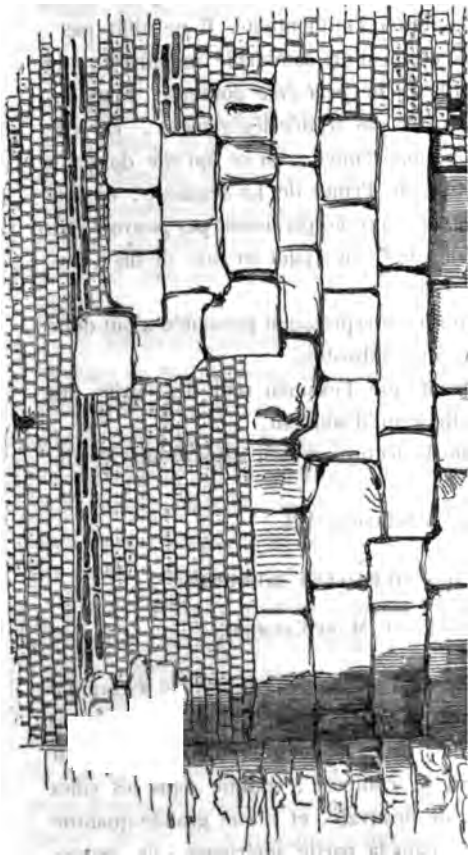

Les nombreux débris de pierres sculp
partie basse des murs et dont la promen

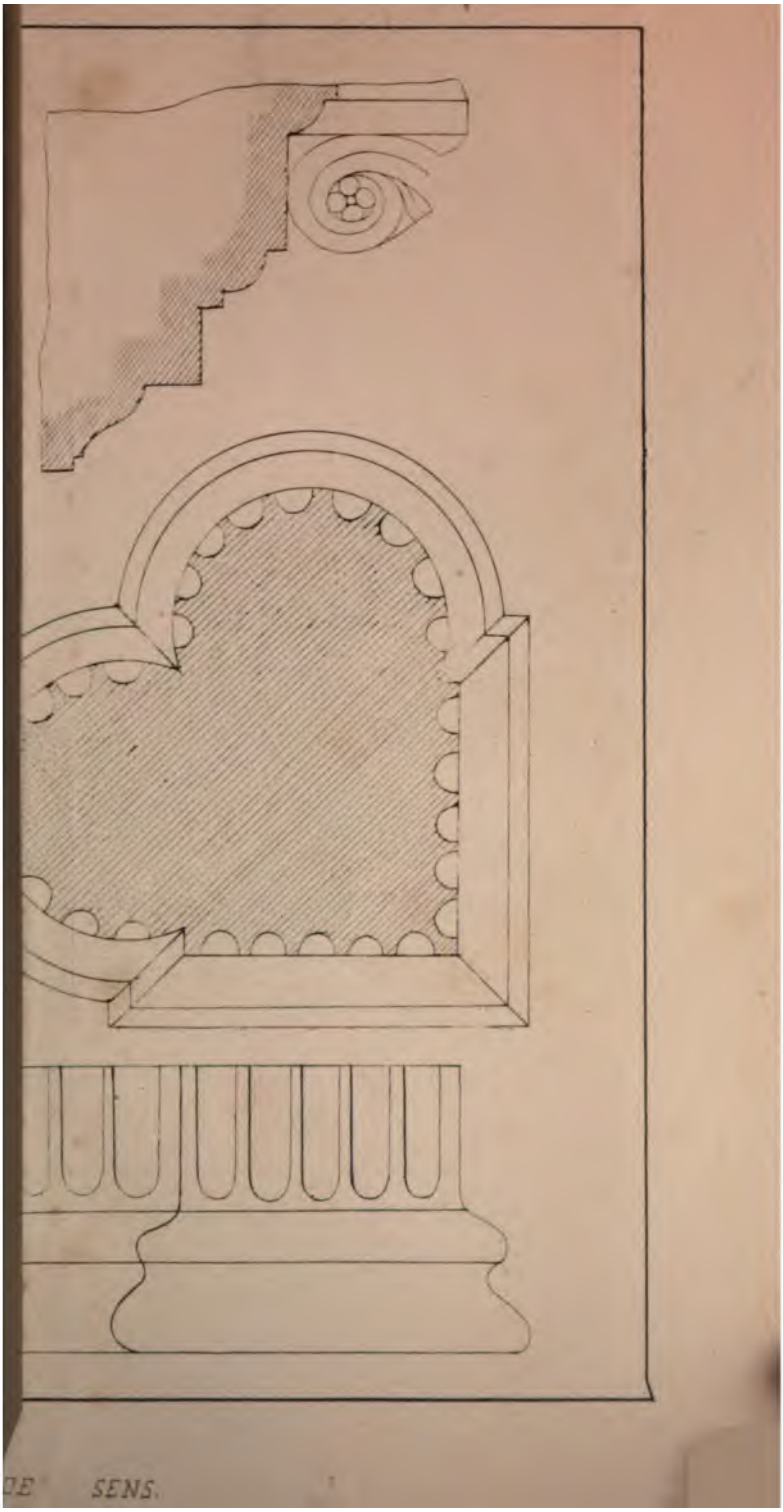

DE SENS.

verte, l'ont vivement intéressée ; elle a prié M. Thiollet, qui avait dessiné à l'avance et mesuré tous les blocs, de choisir les morceaux qui lui paraissaient dignes d'être conservés, et de les faire transporter à l'Hôtel-de-Ville. M. Pernot a dessiné plusieurs vues des parties les mieux conservées de l'enceinte antique.

M. de Caumont a rappelé combien, en 1838, il fut profondément peiné de voir scier et débiter une multitude de pierres sculptées provenant des murs et déposées sur la promenade, et les réclamations énergiques qu'il fit à ce sujet près de M. Darcy, alors sous-préfet de Sens. Si l'on eût donné asile à tout ce qui avait été exhumé de curieux, le musée de Sens serait déjà considérable ; on peut encore former à Sens une des plus importantes collections du monde, a dit M. de Caumont, si l'on veut recueillir soigneusement ce qui sortira des démolitions bien regrettables des murailles ; seulement que la Société archéologique surveille ces travaux, qu'elle ne s'en rapporte qu'à elle-même, et qu'elle ne craigne pas de recueillir trop de morceaux sculptés : tous auront leur importance ; et tel morceau, dédaigné d'abord, sera peut-être celui qui complétera plus tard un autre débris ou qui expliquera une difficulté.

Tous ces morceaux sont, en effet, tirés des grands monuments qui ornaient la ville à l'époque de sa splendeur ; ils ont été apportés et employés pêle-mêle dans les soubassements ; il faut donc chercher long-temps pour réunir et rassortir ce qui appartenait au même édifice ou à une partie d'un édifice.

MM. Vignon, Prou, Lallier, Tarbé, de Canchy et plusieurs autres membres, ont donné des détails intéressants sur l'état ancien des murs et sur les découvertes faites dans les démolitions depuis 10 ans.

Deuxième séance du mardi 1er. juin.

Présidence de M. DE MAGNITOT, sous-préfet.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Sens. Mgr. l'Archevêque, M. le Maire, M. DE GLANVILLE, M. l'abbé CROSNIER, curé de Donzy, M. DE CAUMONT, M. GAUGAIN, M. PROU, M. DE FONTENAY, M. TRIDON et M. LALLIER, secrétaire, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pernot annonce que plusieurs dessins représentant différentes parties des murs de la ville, ont été exposés par lui dans la pièce voisine.

M. de Canchy donne lecture d'un passage du mémoire de M. de Lavernade, relatif à la portion de la voie romaine de Sens à Orléans, près Jouy, qui se trouve formée de débris de mâchefer.

M. de Fontenay lit un rapport sur la découverte de différents objets faite par suite de fouilles pratiquées auprès d'Autun aux frais de la Société française.

RAPPORT DE M. DE FONTENAY.

« Dans le courant de l'année 1846, un cultivateur dé-
« couvrit, en labourant, un grand tombeau creusé dans un
« énorme bloc de calcaire blanc, et recouvert d'une pierre
« semblable, affectant à peu près la forme semi-cylindrique.

« Il s'empressa de soulever le couvercle et trouva entre
« autres, quatre objets en or, dont le dessin est ci-joint :

« 1°. Une rouelle à bélière et découpée à jour ;

« 2°. Une boucle avec son ardillon mobile ;

« 3°. Un phallus à bélière ;

« 4°. Une amulette chargée de figures repoussées en relief.

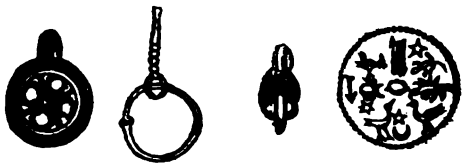

« Caylus, tome V, p. 160, décrit ainsi une variété du n°. 4.

« Cette amulette est ronde et formée comme ce que nous « appelons un bouton ; elle a une queue percée et arrondie, « mais placée dans le milieu de la partie qui n'est point tra- « vaillée. Ce petit monument d'or a été trouvé à Hercu- « lanum. Les reliefs dont cette amulette est chargée ont « été estampés, c'est-à-dire frappés ou repoussés, pour « parler plus juste. Les monuments ne nous ont point « encore prouvé que cette pratique fut en usage en Egypte, « et son peu de solidité empêche de l'attribuer à ce pays. « Les reliefs sont disposés de façon qu'on en voit toujours « quelques-uns d'aplomb, de quelque sens que l'amulette « soit tournée. Cette disposition, ainsi que la forme de la « bélière, pourraient encore empêcher de croire ce monument « égyptien ; mais on ne peut douter qu'il ne soit dépendant « du culte de ce pays ; et l'on sait que la Grèce l'avait adopté « dans ses commencements. C'est donc à ces premiers temps « que je rapporterais ce monument, car l'arrangement de « ses reliefs et leur exécution ne peuvent convenir à la Grèce « éclairée. Presque tous les objets de ce petit bas-relief sont « reconnaissables ; on y voit clairement un œil, un serpent, « une abeille, un faucon pêcheur, un crocodille, un hippo- « potame, un cancre ou écrevisse de mer, enfin une étoile. « Il est vrai que je laisse deux objets sans dénomination ; je « n'ai pu les reconnaître, quoiqu'ils soient aussi distincts que « les autres. Cet arrangement circulaire empêche, ce me

« semble, de regarder ces figures comme des hiéroglyphes.
« Je croirais plutôt que ce monument présenterait la réunion
« de plusieurs objets du culte, auquel on donne le nom de
« *Panthée*; usage qui ne me paraît point ordinaire à l'Egypte.
« Ces différentes raisons jointes à celles du lieu où le monu-
« ment a été trouvé, m'ont engagé à le donner à la Grèce.
« La parfaite conservation, ainsi que la matière, autorise en-
« core cette prévention. »

« Ne voulant pas me permettre de discuter l'opinion du savant Caylus, je me bornerai à faire remarquer que les objets trouvés au polyandre du bois St.-Jean, situé à 3 kilomètres à l'ouest d'Autun, ont dû être portés comme ornements, et que la représentation du phallus est une chose extrêmement rare dans nos contrées. Si l'on compare l'amulette décrite avec celle représentée ici, on reconnaîtra quelques différences; mais dans les deux, la pièce principale, l'œil est placé au milieu et le foudre qui le surmonte, est un des signes que Caylus n'a point nommé, quoi qu'il soit aussi apparent sur le dessin qu'il nous a transmis que sur celui-ci.

« Une semblable découverte due au hazard était bien faite pour stimuler la curiosité des archéologues, aussi ai-je pensé ne pouvoir mieux appliquer la subvention accordée par la Société française, pour l'exploration de quelques tombeaux, qu'en plaçant des ouvriers au polyandre du bois St.-Jean. Malheureusement la partie qui présentait le plus de chances de succès, se trouvait ensemencée, et j'ai dû me porter à la partie inférieure, évidemment moins favorable. Par suite, je n'ai pu recueillir qu'une colonne monolithe en granite rose, le fût d'une colonne semblable, des baguettes cubiques en schiste et en porphyre vert ayant évidemment servi à des incrustations, et enfin une sorte de caisse rectangulaire de 1m. de longueur, 0m. 50 de largeur et 0m. 35 de profondeur taillée dans le granit. Je suppose à cause des filets

gravés sur la tranche du côté ouvert, qu'elle était peut-être placée debout sur les colonnes, comme semblent l'indiquer des trous pratiqués dans l'une des petites faces. Il me reste à avouer qu'il serait difficile de formuler une opinion sur ce monument, qui confirme en moi la conviction de l'intérêt, qu'offriraient des fouilles largement entreprises dans les nombreux polyandres de nos environs. On y exhumerait quantité de ces monuments gallo-romains trop négligés et surtout trop peu expliqués. Ils dévoileraient des particularités du plus grand prix pour l'étude de ces associations si fortes dans leur organisation, qu'elles ont subsisté jusqu'à nos jours. Il nous mèneraient peut-être à une explication positive de l'instrument mystérieux nommé *ascia;* ils nous initieraient à la connaissance des dieux topiques, non moins nombreux, et nous arriverions enfin aux divinités spéciales, les *Déesses-Mères*, etc., etc. »

A la suite de cette lecture, dans laquelle il est question des Déesses-Mères, M. de Caumont fait observer que dans son dernier Bulletin, la Société archéologique de Londres exprime l'opinion qu'on ne les trouve que sur les bords du Rhin ou en Allemagne, et point en Italie; mais il s'en rencontre à Autun et dans beaucoup d'autres villes de l'ancienne Gaule, dont les mœurs étaient tout-à-fait romaines.

M. de Caumont rend compte de la promenade faite entre les deux séances autour de la ville. Un assez grand nombre de pierres sculptées très-importantes ont été remarquées par les membres du Congrès. M. Thiollet en a compté quatorze, formant ensemble 1^{m}.25 cubes de pierre. On pourrait s'entendre avec les propriétaires pour les sauver de la destruction, en les leur achetant.

M. Le Maire dit que, si le Congrès veut bien désigner exactement les pierres dont il est question, l'administration

municipale s'empressera de les faire conduire à l'Hôtel-de-Ville. Le prix en sera payé sur le pied de 20 fr. le mètre cube.

M. Lallier entretient ensuite le Congrès des bas-reliefs trouvés dans les murs de Sens; après avoir décrit en particulier plusieurs des monuments funéraires qui s'y sont rencontrés, il fait ressortir cette circonstance, que, dans presque tous ces monuments, les statues tiennent à la main des coffrets, des paniers et autres objets de toute nature. Il cite l'opinion de Montfaucon, qui ne voit dans la présence de ces objets divers qu'un effet du caprice de l'artiste, et demande s'il n'y faudrait pas reconnaître une trace de l'habitude commune à tant de peuples anciens, d'enterrer avec les morts les objets qui étaient à leur usage habituel, comme s'ils devaient leur être encore nécessaires au-delà du tombeau.

M. de Fontenay rappelle à cet égard l'opinion de M. Devoucoux, qui voit dans les objets que les statues tiennent à la main les attributs de la corporation à laquelle appartenait le défunt. Il montre les dessins de deux monuments funéraires d'Autun, où se voient parfaitement bien, entre les mains de l'une des statues, et à côté d'elle, les divers outils du maçon, et entre les mains de l'autre, ceux du tonnelier.

M. de Caumont dit que M. Deville, correspondant de l'Institut, a recueilli à Lillebonne, et fait transporter au musée de Rouen le tombeau d'un cordonnier dont on voit la statue entourée d'une quantité de chaussures.

Au sujet des monuments funéraires, M. de Caumont demande si l'on n'a pas trouvé à Sens l'emplacement du cimetière gallo-romain. Plusieurs des inscriptions découvertes à Sens, citées dans le mémoire de M. Lallier, se rapportent, dit M. de Caumont, à des vétérans de la huitième légion. Sait-on si cette légion a séjourné long-temps à Sens, comme cette circonstance semblerait l'indiquer? M. de Caumont rappelle qu'à

Mayence, où la 14me. légion est restée fort long-temps, on a trouvé beaucoup de monuments relatifs aux soldats qui en faisaient partie.

M. Lallier répond que la Société archéologique de Sens n'a encore, à cet égard, aucune indication précise. Cependant, un tombeau décrit par Millin dans ses *monuments antiques inédits*, et qui se trouve maintenant déposé au musée d'Auxerre, avait été trouvé dans l'emplacement nommé la Pépinière, non loin du cimetière actuel. Peut-être était-ce en cet endroit que se trouvaient tous les monuments du même genre.

M. Pignon rappelle qu'auprès du cimetière actuel, dans le lieu appelé le clos de Bellenave, il a été trouvé deux cercueils en plomb; l'un assez petit, renfermant les ossements d'un enfant; l'autre, plus vaste, contenant un squelette bien conservé en entier, dans de grandes proportions. L'enveloppe en bois de ces cercueils avait disparu, les clous qui en retenaient les parois gisaient à côté. M. Pignon pense que ces tombes pouvaient être dans l'emplacement du cimetière romain, et il regrette que les cercueils de plomb n'aient point été conservés.

M. Parent, maire de la ville de Sens, ne pense pas qu'il y ait eu jamais un cimetière dans le clos de Bellenave où depuis nombre d'années des fouilles pour l'extraction des sables se pratiquent en divers endroits, sans qu'elles aient amené d'autre découverte que celle de ces deux cercueils. On n'y a d'ailleurs trouvé que quelques vertèbres et un crâne déposés à la bibliothèque de la ville. L'enveloppe de plomb était complètement usée et trouée, et ne présentait rien d'intéressant. Elle renfermait diverses poteries, des vases et des lampes funéraires, que l'on a scrupuleusement conservés.

M. Lallier reprend la description des monuments funéraires de Sens; il parle d'un bas-relief parfaitement sculpté, où il croit reconnaître une scène de l'histoire d'Oreste, celle où, après son naufrage sur les côtes de la Tauride, Oreste

est amené par un Scythe devant sa sœur Iphigénie, pour être immolé sur l'autel de Diane. Il pense que ce bas-relief a fait partie d'un sarcophage, et il cherche à expliquer comme il suit, sa présence sur un semblable monument :

Les Grecs n'étaient point les seuls à croire que celui qu'ils appelaient Minos, assisté des deux autres juges des enfers, pesant dans la balance les mérites des âmes, les envoyait dans les profondeurs du Tartare ou dans les Champs élysées, suivant que l'emportait le plateau des mauvaises ou celui des bonnes actions. Cette compensation entre les actes divers de l'homme, ce rachat des crimes par l'héroïsme du repentir et du dévouement, a tenu partout une grande place dans les croyances religieuses des peuples. Or, où aurait-on pu retracer avec plus de force ce dogme capital, que sur les monuments destinés à rappeler l'heure où l'homme, passant d'une vie à l'autre, va voir peser, dans la balance éternelle, ses bonnes et ses mauvaises actions ? Et quel fait choisir, à cet égard, plus connu de tous et plus frappant que celui d'Oreste, meurtrier de sa mère et d'Egisthe, poursuivi par les Furies, allant, pour expier son crime et se reconcilier avec les dieux de sa patrie, sur la terre inhospitalière de la Tauride, afin d'y reconquérir l'image d'une déesse chère aux Grecs, et d'en ramener sa sœur captive?

« Il ne faudrait pas s'étonner d'ailleurs de retrouver dans l'antiquité, des croyances qui semblent être l'apanage exclusif du christianisme. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'âme de l'homme et ses penchants ne changent pas plus que le corps et ses penchants. Les idées de justice, de dévouement, d'expiation, se sont fait jour partout et à toutes les époques. Je crains qu'en général les ouvrages classiques de mythologie, où l'on nous présente les récits des temps qu'on est convenu d'appeler fabuleux ou héroïques, n'accordent beaucoup trop à la fiction et au caprice, et pas assez à l'histoire réelle, aux

dées qui ont leur racine dans les profondeurs même de l'intelligence, aux passions enfin toujours renaissantes, mais toujours combattues du cœur humain. Sans doute le christianisme a plus particulièrement développé et consacré les idées de justice et de dévouement, la doctrine de l'expiation. Mais ces idées, cette doctrine, voilées si l'on veut et altérées, existaient avant lui. Il n'entre pas dans ma pensée de faire ici une comparaison dont je contesterais le premier la justesse et la convenance. Qu'il me soit permis seulement de rappeler des faits dont l'analogie est frappante et qui ont évidemment leur raison d'être dans les idées mêmes et les penchants qui forment le fonds de la nature humaine.

« Avant que ces fiers barons du moyen-âge, si souvent oppresseurs des peuples, partissent pour la croisade, afin d'expier leurs fautes en reconquérant les lieux saints et délivrant leurs frères d'Orient de la domination musulmane, Oreste était allé sur les rivages de la Tauride, enlever au péril de sa vie, pour expier le meurtre de sa mère, la statue de Diane et délivrer sa sœur Iphigénie. Avant que la chevalerie chrétienne s'organisât pour la défense du faible et de l'opprimé, sous l'influence des principes de charité et de fraternité proclamés par la religion nouvelle, Thésée avait affronté le Minotaure pour délivrer son pays du tribut annuel par lequel il livrait ses enfants les plus faibles et les plus purs. Avant que les apôtres du Christ fondassent, par cette réponse célèbre : » Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux « hommes, » la liberté de la conscience vis-à-vis du pouvoir temporel, liberté inconnue aux temps anciens, Sophocle cependant avait mis dans la bouche d'Antigone, répondant au tyran Créon, qui lui reprochait d'avoir foulé aux pieds les lois en donnant la sépulture à son frère Polynice, ces remarquables paroles : « Mais ces lois, ce n'était pas Jupiter qui les avait faites, ni la Justice assise parmi les dieux dans

l'autre vie et législatrice des choses du tombeau parmi les hommes. Je ne croyais pas que tes ordonnances eussent assez de force pour mettre sous tes pieds, à toi simple mortel, les lois non écrites, mais imprescriptibles de la Divinité. Ces lois ne vivent pas d'aujourd'hui ni d'hier ; elles sont éternelles, et nul ne sait qui nous les a révélées. Devais-je craintive devant l'orgueil d'un homme, m'exposer, en les négligeant, à la vengeance divine ? Je savais bien qu'il me faudrait mourir : qui est-ce qui l'ignore ? Je n'avais pas besoin de tes proclamations pour le savoir, et, s'il faut mourir avant le temps, ce n'est pour moi qu'un avantage de plus. »

M. Déligand jeune ne pense pas que le bas-relief dont il vient d'être question appartienne à un sarcophage, mais il croit qu'il a formé une partie de la frise de quelque monument. Il n'y reconnaît pas non plus la scène d'Oreste et d'Iphigénie en Tauride ; il n'y voit qu'un prisonnier conduit par un Gaulois, pour être offert en sacrifice aux Dieux. Du reste, ce sujet lui semble avoir été parfaitement traité par le sculpteur. Il regrette que ce bas-relief, quoique mieux abrité, comme il l'est dans le jardin de la mairie, soit encore tous les jours exposé à des mutilations qui, à la longue et souvent répétées, le rendront méconnaissable.

M. Vignon donne quelques détails sur les fragments d'architecture qu'il a dessinés en très-grand nombre depuis deux ans. A mesure qu'ils sont extraits des murs gallo-romains de la ville, il note avec soin les diverses dimensions de la pierre. Ces fragments paraissent provenir d'une quantité de monuments plus ou moins considérables. Les proportions en sont très-diverses. Les fûts de colonnes qui s'y rencontrent ont des dimensions et des cannelures qui varient tellement, que jusqu'à présent M. Vignon n'a rencontré que deux bases de colonnes, qui lui paraissent avoir appartenu au même monument. Ces deux bases sont ornées de roseaux

parmi lesquels on remarque un oiseau. Tous ces fragments ont d'ailleurs été mutilés par les ouvriers qui construisirent les murailles de la ville, et qui ne pouvaient les y placer commodément sans abattre les ornements et les sculptures dont les saillies gênaient la pose des pierres.

La Société engage M. Vignon à continuer son travail et à dessiner soigneusement toutes les sculptures qui seront découvertes par la suite.

M. Lallier entre dans quelques détails sur l'époque où les murailles de Sens lui paraissent avoir été construites.

Elles ne sauraient être antérieures aux invasions des Barbares, puisque les nombreux débris gallo-romains que présente la partie inférieure de ces murs proviennent évidemment d'anciens édifices ruinés dans le cours de ces invasions. D'un autre côté, elles ne sont point postérieures à l'année 355 de l'ère chrétienne, puisque Julien, qui avait alors le commandement des Gaules, ayant été assailli par les Barbares sur le territoire de Sens où il avait pris ses quartiers d'hiver, se renferma dans la ville avec ses troupes, en ferma les portes, fit fortifier la partie faible des murs, selon les propres expressions d'Ammien-Marcellin, et y soutint un siége de trente jours contre une multitude d'ennemis. Les murs de Sens ont donc été construits à la fin du IIIe. siècle ou au commencement du IVe. Il faut les rapporter, suivant toute apparence, à Constance Chlore qui, suivant les historiens, aurait, pendant les quatorze années de son gouvernement, rétabli un très-grand nombre de cités détruites par les invasions des hommes du Nord, et repeuplé leurs territoires.

M. de Caumont exprime la pensée que les murs de Sens, ainsi que ceux d'une foule d'autres villes qui sont exactement semblables, doivent avoir été construits par suite d'une mesure générale, et sous l'administration d'un seul prince.

M. de Caumont demande si l'on connaît à Sens l'emplacement des arènes, celui du théâtre, des thermes et autres édifices publics.

L'emplacement des arènes est connu et indiqué : mais il ne reste aucun débris reconnaissable des constructions qui s'y trouvaient. M. l'abbé Chauveau dit que, cependant, il y a quelques années, on y a trouvé des fragments de gradins circulaires.

M. Parent pense que des bains se trouvaient placés entre la porte St.-Didier et la rivière d'Yonne. Lors des travaux exécutés sur la promenade pour l'établissement du chemin, on y a trouvé des ornements et des objets en usage pour les bains, ainsi que des conduits destinés à y amener l'eau. C'est en cet endroit qu'anciennement avait été découverte une mosaïque, dont le dessin est déposé à la bibliothèque de la ville.

M. le président communique au Congrès une cornaline trouvée dans du sable, provenant de la rivière d'Yonne, et qui porte la figure d'un aigle.

M. l'abbé Chauveau lit la 1re. partie d'un mémoire sur la cathédrale de Sens, intitulée : *De l'origine de la métropole*

M. l'abbé Brullé et M. Gallot, chargés de rédiger un rapport sur l'extérieur de la cathédrale, ne croient pouvoir mieux faire à cet égard, que de renvoyer à l'examen des ouvrages spéciaux où tout ce qui concerne l'architecture de la cathédrale a été soigneusement décrit, et à l'examen du monument lui-même que les membres du Congrès iront visiter.

M. l'abbé Brullé donne seulement quelques détails sur l'iconographie des portails, particulièrement sur celui du nord, dans les voussures duquel M. Victor Petit a parlé. M. Brullé pense que les figures que M. V. Petit a citées sont d'une part, les enfants de Jacob; de l'autre, les douze prophètes. Seulement, aux figures des douze prophètes s'en trouvent jointes d'autres, dont la présence étonne

premier abord, mais sur lesquelles on lit : *Sybilla Cumana, ybilla Tiburtina.* M. l'abbé Brullé pense qu'on peut expliquer a présence des sybilles au milieu des prophètes, à cause les prédictions qui leur étaient attribuées sur la venue du Messie, prédictions qui ne sont que l'expression naturelle de l'attente où était alors le monde entier d'une ère nouvelle et d'un prince qui, comme le dit Virgile, devait ramener sur la terre l'âge d'or.

M. l'abbé Brullé se plaint ensuite de ce qu'on laisse de nombreux amas de matériaux accumulés à l'entrée des portes de la cathédrale. La présence des matériaux cause tous les jours des dégradations regrettables.

M. Lallier rappelle, au sujet des Sybilles, qu'il existe dans une des chapelles latérales du pourtour du chœur un vitrail de Jean Cousin, qui représente la Sybille Tiburtine, annonçant au peuple la venue du Messie. Ce vitrail, presqu'entièrement détruit par les projectiles des Cosaques, en 1814, avait été dessiné antérieurement, et se trouve reproduit dans l'ouvrage de M. de Laborde.

M. de Caumont demande ce que signifie un bas-relief auprès du portail de la cathédrale, où l'on reconnaît un cheval. M. Tarbé répond que c'est la statue de Philippe-de-Valois placée en cet endroit par dérision du chapitre.

M. l'abbé Chauveau donne lecture de la seconde partie de son mémoire, où il traite de l'intérieur de la cathédrale.

M. le président annonce pour la soirée une excursion aux ruines du champ de César.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

VISITE DE L'EMPLACEMENT APPELÉ MOTTE DU CIAR.

Le soir, à 7 heures, les membres de la Société française, ayant à leur tête Mgr. l'Archevêque de Sens, M. de Magnitot,

sous-préfet, M. Prou, M. Lallier, et les principaux membres de la Société archéologique de Sens, se sont rendus à l'emplacement appelé Motte-du-Ciar, hors des murs de la ville. M. de Caumont, interrogé sur la nature des ruines, a déclaré immédiatement qu'il n'y pouvait voir l'emplacement d'un camp, et que la forme, l'étendue et diverses circonstances qu'il pourrait plus tard faire connaître le portent à regarder ces ruines comme ayant appartenu à des bains. Les bains de Dioclétien, à Rome, affectent la même forme. Un aqueduc qui a été indiqué comme traversant la rivière d'Yonne pouvait apporter les eaux nécessaires au service des bains. Et ce grand palais aujourd'hui hors la ville devait d'ailleurs en faire partie sous la domination romaine, avant que la population se fût fortifiée ou resserrée dans l'enceinte de murailles que rendirent nécessaires les invasions des Barbares.

Un grand nombre de dames avaient pris part à cette excursion qui a présenté beaucoup d'intérêt.

Séance du 2 juin 1847.

Présidence de M. Parent.

La séance est ouverte à 7 heures du matin, sous la présidence de M. Parent, maire de Sens.

MM. de Caumont, Crosnier, inspecteur de la Nièvre; de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure; de Soultrait, inspecteur de l'Allier, Pernot, de Laporte; l'abbé Tridon, Gaugain, Vignon, prennent place au bureau. M. Chaperon remplit les fonctions de secrétaire.

La parole est à M. Lallier pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

A l'occasion de la partie du procès-verbal qui se rapporte à la description extérieure de la cathédrale, M. l'abbé Crosnier communique des observations fort intéressantes qu'il a faites sur les figures représentées dans les bas-reliefs du portail nord.

M. l'abbé Crosnier exprime le regret que plusieurs des figures si intéressantes qui décorent le portail, aient subi des mutilations par suite du peu de soin apporté par les ouvriers chargés des réparations de la cathédrale. M. de Caumont ajoute que malheureusement ce fait se présente dans toutes les réparations, qui deviennent ainsi plutôt redoutables qu'avantageuses pour les monuments auxquels elles s'appliquent. Il invite la Société archéologique de Sens à veiller avec sollicitude à la conservation des diverses parties de l'édifice, dont l'Etat a entrepris la restauration.

M. Pignon demande une rectification au procès-verbal dont il vient d'être donné lecture : on n'a pas seulement trouvé dans les fouilles du clos de Bellenave, deux tombes et les poteries déposées sur le bureau, mais de nombreux ossements, et vingt-six vases de différentes formes, ainsi qu'il l'a exposé dans la séance d'hier.

Aucune autre observation n'est faite sur le procès-verbal, qui est adopté avec la rectification qui précède.

M. de Leutre revient, ainsi que cela avait été convenu, sur la discussion qui a eu lieu dans la précédente séance entre lui et M. Lallier, au sujet d'un monument élevé par la cité des Sénonais à l'un des petits-fils d'Auguste. Les rapprochements qu'il a faits entre les dates des événements principaux de la jeunesse de Tibère, le font persister dans l'opinion qu'il a émise, que ce n'est point en l'honneur de ce prince que le monument en question a été construit, mais qu'il s'applique bien plutôt à Caius César.

M. Lallier répond que les dates produites par M. de Leutre

ne s'opposent nullement à ce que Tibère, après avoir fa la guerre de Rhétie en 733, après avoir été consul pour l première fois en 741, ait reçu, en 745, le titre d'Imperato à la suite de nouvelles victoires remportées sur les Germains et ait obtenu alors de la reconnaissance des Sénonais un éclatante glorification, au moment où il venait d'être désign consul pour la seconde fois.

M. de Caumont communique à la Société une lettre de M. Yates, un des savants les plus distingués de la Société archéologique de la Grande-Bretagne, qu'il avait engagé à venir assister au Congrès de Sens. M. Yates exprime le regret de ne pouvoir se rendre à Sens, ainsi qu'il en avait l'intention.

M. Vuitry, député de l'arrondissement de Sens, a écrit à M. le président de la Société archéologique, pour lui témoigner le regret de ne pouvoir suivre les travaux du Congrès. Les nombreuses occupations que lui imposent se fonctions de député, le retiennent en ce moment à Paris.

Mgr. l'évêque de Meaux exprime également le plaisi qu'il aurait eu de se rendre à Sens pour assister aux ré unions du Congrès, si les fatigues d'une longue tournée pastorale n'avaient épuisé ses forces, et ne l'avaient em pêché de faire le voyage.

M. Lallier a la parole pour la lecture de son rapport su les ruines de la Motte-du-Ciar.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA MOTTE-DU-CIAR

Par M. Lallier.

Au commencement de l'année 1845, MM. Chanoine et d Lavernade avaient signalé à la Société archéologique de Sen des fragments de murailles antiques trouvés à fleur de terre dans la plaine qui environne le massif de fondations conn

sous le nom de *la Motte-du-Ciar*, fragments dont la démolition s'achevait rapidement. La Société avait dès-lors résolu de faire des recherches sur l'emplacement occupé par ces vieilles ruines, et des fonds étaient demandés par elle pour cet objet, à M. le Ministre de l'Intérieur, quand, en novembre et décembre 1845, de nouvelles portions de murailles furent découvertes au même lieu et soumises également à d'actives démolitions. Il devenait urgent de s'occuper de ces ruines : le Bureau fut autorisé à commencer les fouilles nécessaires à leur exploration, et je fus chargé de la direction et de la surveillance des travaux.

A la première inspection des lieux qu'il s'agissait d'explorer il était facile de se convaincre que la Motte-du-Ciar et les fondations de murs découvertes à différents endroits de la plaine environnante, faisaient partie d'un ensemble de constructions dont il était impossible encore, à la vérité, de se faire une idée exacte, mais dont l'existence ne pouvait être mise en doute. Si donc nous avions été entièrement maîtres du terrain, nous aurions, par des fouilles générales, mis d'abord au jour cet ensemble de constructions, et il eût été possible ensuite d'en lever un plan complet, exempt de toute incertitude et de tout mécompte. Malheureusement, Messieurs, à la Motte et dans le Champ de César, bien que foulant aux pieds des ruines chères à l'archéologie, nous n'étions pas chez nous, et le système d'exploitation auquel ces ruines sont livrées ne nous a pas permis de suivre la marche qui nous aurait paru la plus naturelle. La ville de Sens, en effet, qui est propriétaire du massif de la Motte-du-Ciar, a cédé à un particulier, moyennant une redevance, le droit d'en extraire les pierres ; et à l'époque où nous commencions notre exploration, le cessionnaire, dans l'espoir que le chemin de fer emploierait les matériaux, redoublait d'activité dans sa démolition. D'une autre part, les propriétaires des terrains,

de la plaine, s'empressaient d'imiter cet exemple, partout où les récoltes qui couvraient leurs champs n'empêchaient pas d'y pratiquer les fouilles indispensables. Dans cette situation, nous fûmes forcés de commencer par où nous aurions dû finir, c'est-à-dire par lever un plan général des lieux, où nous avons fait figurer seulement les portions de ruines déjà découvertes, nous réservant de compléter ce plan à mesure que les fouilles faites par les particuliers et nos propres travaux nous le permettraient.

C'est ce qui a eu lieu, et aujourd'hui, Messieurs, la masse des indications ainsi recueillies successivement depuis huit mois, nous a paru suffisante pour motiver une communication et appeler l'attention et les recherches de chacun sur des ruines dont il est enfin possible d'apprécier la forme et l'étendue.

Ainsi que vous pouvez vous en convaincre par le plan que je mets sous vos yeux, les constructions du Champ-de-César affectent pour la plus grande partie la forme d'un rectangle, dont la longueur est le double de la largeur. La longueur présente un développement de 396^{m}., la largeur de 198. Les grands côtés du rectangle regardent le levant et le couchant : les extrémités, le nord et le midi. L'orientation est à très-peu de choses près parfaitement exacte. Il y a seulement une légère inclinaison du levant au midi. Le 3e. côté du couchant ne paraît pas avoir été, comme les autres, entièrement fermé de murs; à 86^{m}. de chacune de ses extrémités le mur s'arrête, tourne brusquement à angle droit en dehors du rectangle, se prolonge ainsi à une distance de 30 à 40^{m}., et là, décrit un arc de cercle d'un rayon de 112^{m}., en sorte que du devant du rectangle à l'extrémité du cercle au couchant, la distance se trouve être de 362^{m}. C'est au centre de la partie circulaire que se trouve la Motte-du-Ciar, massif énorme de pierres ayant 75^{m}. 50^{c}. dans la plus grande longueur du le-

vant au couchant, et 64m. 50c. dans la plus grande largeur du nord au midi, et dont les contours réguliers, mais d'une forme étrange dont le plan seul peut donner une idée, n'ont pu être relevés qu'au moyen de fouilles exécutées presque tout à l'entour.

L'ensemble de ces constructions regarde, au levant et au midi, la plaine de Champbertrand : le bras principal de la rivière de Vanne les borde au nord, et la rivière d'Yonne, au couchant, a probablement autrefois baigné les murs de la partie circulaire. Lorsqu'on a creusé, il y a plus d'un siècle, le canal de dérivation appelé la Vanne Marchande, les murs de cette immense enceinte ont été abattus dans la largeur du canal, et les tronçons qu'on aperçoit sur les bords ont été les premiers indices qui nous ont servi à en rechercher la direction.

Passons maintenant aux détails.

Le mur d'enceinte, au nord, au couchant et au midi, est partout d'une largeur de 1m. 20c., construit en petit appareil. Les parements sont formés de petites pierres carrées, rangées par lignes horizontales et toutes séparées entre elles par un trait de 0m. 005mill. de largeur et 003 de profondeur, tracé dans le mortier lorsqu'il était humide, et qui leur donne un aspect plus régulier encore qu'aux pierres de revêtement des murailles de la ville de Sens. La masse du mur est formée exclusivement de cailloux et de sable baignés dans un mortier blanc. Elle repose sur un lit de sable et de gros gravier qui s'étend dans toute la plaine.

A l'angle nord-ouest, le mur fait en-dehors une saillie de 0m. 60c., ce qui lui donne la forme d'un petit massif carré de 1m. 80c. dont les angles sont construits en pierres de taille de 0m. 35c. à 0m. 40c. de longueur, 0,11 à 0,12 de largeur et 0,07 à 0,08 d'épaisseur. J'ai supposé que cette forme se reproduisait à l'angle sud-ouest.

A 33m. de l'angle du nord-ouest, le long du mur d'enceinte du nord, on rencontre un autre mur parallèle au premier et distant de 3m. 40c., large aussi de 1m. 20c.; ce second mur s'étend sur une longueur de 13m. 60c. et se rattache au premier à angle droit par deux pans de murs de même largeur, qui forment une légère saillie dans la partie intérieure de l'enceinte.

Aux angles droits qui se trouvent non loin de l'origine de la courbe du couchant, on remarque à 10m. de ces angles, les traces d'un second mur, formant angle aussi; des fouilles ultérieures nous en indiqueront l'étendue.

Du côté du levant, l'enceinte n'est pas seulement fermée par un seul mur de 1m. 20c., mais par trois lignes de murailles, dont la première, à l'intérieur, se continue sur toute la longueur du rectangle et présente une épaisseur de 1m. 42c. Au milieu, ce mur fait, sur une longueur de 13m. 60c., une saillie de 0m. 60c., analogue à celle que nous avons observée à l'angle du nord-ouest, si ce n'est que le mur conservant, malgré la saillie, son épaisseur de 1m. 42c., il se produit dans l'intérieur un vide correspondant. Les fondations de ce mur sont d'une hauteur de 1m. 30c.: au-dessous a été placé un lit de cailloux d'une épaisseur de 0m. 50c.: au-dessus on distinguait encore au moment de la démolition de la partie que j'ai observée, sur une hauteur de 0m. 30c à 0m. 50c., le parement extérieur plus soigné que celui des fondations, mais formé de pierres ordinaires et même de cailloux bien alignés, et ne présentant point l'aspect des constructions de petit appareil.

A 7 mètres de cette muraille extérieure, s'étend une seconde muraille parallèle, d'une épaisseur de 1m. 20c. seulement dont j'ai constaté l'existence depuis l'angle nord-est jusqu'à quelques mètres au-delà de la moitié du premier mur. Se prolonge-t-elle jusqu'à l'angle sud-est? C'est ce qu'il ne sera

possible de déterminer qu'en faisant des fouilles dans le chemin même du Gué de Salcy, qui forme en cet endroit une chaussée assez élevée.

A 14 mètres de cette deuxième muraille, s'en développe une troisième de 1m. 80c. d'épaisseur, parallèle aux deux premières, et dont l'existence est constatée depuis le mur du midi auquel elle se rattache, à 20 ou 21m. de l'angle sud-est, jusqu'à quelques mètres au-delà de l'endroit où j'ai perdu la trace du deuxième mur.

Je n'ai pu encore observer la matière et les parements de ces deuxième et troisième murs. Ce dernier, à l'endroit où il se rattache au mur du midi, forme en-dehors une saillie de 1m., à la suite de laquelle le mur du midi se continue jusqu'à l'angle, en conservant son épaisseur de 1m. 20c. A son autre extrémité, c'est-à-dire vers le milieu de la longueur des murs d'enceinte du levant, il s'élargit encore et forme des angles et des compartiments que l'on est occupé à explorer en ce moment.

Quant au massif appelé la Motte-du-Ciar, il est formé de pierres, de cailloux, de sable et même de craie, noyés dans le mortier blanc. Ce mortier, comme celui des murs environnants, est plus compact et plus solide que le mortier des murs de ville, et n'est point mélangé comme lui de ciment de briques pilées Le massif a été démoli à une trop grande profondeur pour qu'on puisse dire quel en a été l'appareil extérieur. Il est également impossible de retrouver aucune trace de la distribution des bâtiments qui le surmontaient. Il existe seulement dans l'intérieur des espaces autrefois vides, maintenant remplis de décombres, au nombre de quatorze, selon ce que m'a assuré le concessionnaire de la ville, mais dont quatre seulement ont pu être explorés et indiqués au plan, l'emplacement des autres étant occupé par les pierres extraites. Ces espaces vides n'ont pas tous une forme régulière surtout

dans leur partie inférieure. On y distingue encore le long des parois, les traces des planches ou pièces de bois qui, au moment de la construction, empêchaient que les pierres et le mortier ne descendissent dans ces trous et qui permettaient de les rétrécir, au moyen de surplombs successifs, à mesure qu'on montait. Il me paraît probable, en présence de ces traces et des souvenirs des personnes que j'ai pu consulter à cet égard, que chacun de ces vides se terminait par une ouverture carrée, de dimension telle qu'on la pouvait fermer facilement à l'aide de larges pierres ou de planches (1).

Le fond de ces trous est uni comme une terre battue. Il est formé par une épaisse couche de cailloux noyés dans un beton à travers lequel l'eau passe par des pores imperceptibles. Il en résulte que dans l'été, l'eau de la pluie qui tombe dans ces trous disparaît bientôt, et dans l'hiver, ils se remplissent d'eau qui suit constamment le niveau de celle de la rivière d'Yonne.

Deux de ces trous, dont l'un a 2^{m}. 20^{c}. sur chaque face, et l'autre présente un rectangle de 2^{m}. 80^{c}. sur 2^{m}. 40^{c}., ont été entièrement vidés. Deux autres ont été explorés pour en connaître la forme. Les décombres qu'ils contenaient dans leur partie supérieure n'étaient que des débris de la démolition du massif environnant. Mais au-dessous et sur une hauteur d'environ 60 à 80^{c}., ils ne contenaient que des débris de pierre tendre et quelques fragments de marbre, ayant évidemment appartenu aux parties supérieures de la construction. Ceux des morceaux de pierre tendre dont le volume permet d'apprécier la forme, sont évidemment des débris de pierres

(1) M. Achille Leclerc, membre de l'Institut, ayant eu l'occasion de se rendre à Sens depuis le Congrès, a reconnu que les espaces vides dont il est ici question avaient été autrefois remplis par des pierres de taille qui formaient, selon toute apparence, le soubassement de colonnes destinées à soutenir et à ordonner quelque remarquable édifice.

taillées ou sculptées. Quelques-uns portent des traces encore reconnaissables de peinture rouge et jaune.

De semblables débris de marbre de diverses couleurs et de pierres sculptées, ont été trouvés en creusant la tranchée qui a permis de reconnaître les contours de la Motte-du-Ciar. Le long du massif rectangulaire qui est au couchant, de larges fragments de marbre noir et de marbre blanc, usés comme par le frottement des chaussures, semblent attester qu'à cet endroit était un vaste escalier de marbre conduisant dans l'intérieur de l'édifice. Vers la partie circulaire du midi, on a trouvé des morceaux de la pierre blanche et tendre que j'ai signalée et qui sont couverts de larges feuilles sculptées; au nord, le long de la partie bâtie à angles droits, on a trouvé la tête d'une statue que j'ai déjà soumise à votre examen, et où l'on distingue parfaitement la bouche, les narines, une partie des joues et de la barbe; au levant, le coude d'une autre statue avec une partie de l'avant-bras, une portion de roue de char en pierre qui devait être attachée au mur par des crampons de fer, un fragment de colonne cannelée; partout enfin des débris de corniches et de moulures en marbre de différentes couleurs, dont quelques-uns sont percés de trous qui servaient à y fixer des ornements; des morceaux de marbre rouge et vert, taillés de manière à former, par leur réunion, des compartiments carrés; des fragments très-petits et méconnaissables de poteries antiques.

Parmi ces débris, quatre médailles seulement ont été trouvées : deux, dans l'un des trous de l'intérieur de la Motte-du-Ciar; une sur la tranchée le long du massif du levant; la dernière le long de la partie circulaire du midi.

Des deux premières, l'une est une médaille gauloise, dont la face est tellement oxidée qu'il est impossibe d'y rien distinguer; au revers sont gravés en relief un oiseau et plusieurs lettres qui semblent un Y, un L, un autre Y et un M.

J'ai vu au musée des antiques à Paris, plusieurs médailles exactement semblables : personne n'a pu m'en donner une explication quelconque. La seconde est un Gallien à peine reconnaissable (an 260) ; au revers, on distingue une femme tenant une lance d'une main, une branche d'olivier de l'autre, avec les lettres PAX AVG., Pax Augustorum. La troisième est d'une belle conservation : on lit autour de la tête de Constantin-le-Jeune (an 338) Constantinus jun. nob. C. (Junior, nobilis, Cæsar) ; au revers, une tour avec ces mots : Providentiæ Cæs. (Cæsarum) : au bas P T R, Percussum Treviris, suivant l'interprétation la plus plausible. La quatrième est un Antonin-le-Pieux : on lit autour de la tête, Antoninus Aug. Pius, pater patriæ, Trib. pot. XII (duodecimum). Au revers, on voit un éléphant : il est impossible de lire l'inscription.

M. Sachot, au faubourg St.-Didier, possède une médaille de Faustine mère, que l'ouvrier qui exploite la Motte-du-Ciar m'a dit avoir été trouvée par lui au milieu des débris. J'ai vu cette médaille qui est parfaitement conservée. M. Sachot a eu l'obligeance de me donner une médaille de Domitien, moyen bronze, beaucoup moins bien conservée que la précédente, mais qui, m'a-t-il assuré, offre cette particularité remarquable qu'elle se trouvait enchâssée dans le mortier d'un moellon extrait de la Motte-du-Ciar.

Jusqu'à présent, aucune découverte semblable, soit médailles, soit de marbres ou sculptures, n'a eu lieu dans le reste de la grande enceinte. Seulement, auprès de l'angle du mur démoli au couchant de la Motte-du-Ciar, M. Prou a trouvé un fragment d'aigle romaine en terre cuite, qu'il suppose avoir été autrefois destinée à fermer, à l'extrémité des toits, l'ouverture formée par les tuiles semi-circulaires qu'employaient les Romains. On y a découvert aussi, enfouie

en terre, une pierre plate d'un côté et taillée de l'autre en courbe, comme les pierres qui servent à former la partie supérieure des parapets. Une pierre semblable a été aussi remarquée le long de la saillie du milieu du mur du levant.

Tels ont été, Messieurs, jusqu'à présent, les résultats des travaux entrepris sur la partie du terrain de la commune de Sens, appelé le champ de César.

Il serait prématuré peut-être de vouloir désigner, dès aujourd'hui, la destination de ces constructions antiques, car la continuation des fouilles pourrait bien donner un démenti à nos conjectures. Toutefois, il paraît déjà très-probable que nous avons là, sous les yeux, les restes d'un camp prétorien. Ces camps, destinés à recevoir des troupes en quartier d'hiver et à loger les empereurs avec leur suite dans les courses nécessitées par la guerre ou par l'administration des provinces, se trouvaient toujours placés à proximité de villes importantes. Celui-ci, outre qu'il était très-rapproché de Sens qui s'étendait alors, suivant toute apparence, dans le quartier St.-Paul, occupait une position très-favorable à la défense. Protégé au nord par la Vanne, au couchant et au midi par la rivière d'Yonne qui, à en juger par les ondulations du terrain encore reconnaissables sur les lieux et dont on peut suivre la trace sur les plans du cadastre, était beaucoup plus rapproché qu'aujourd'hui de la Motte-du-Clair, ce camp était en outre défendu, dans la partie ouverte du levant, par un triple retranchement. La présence d'un fragment d'aigle romaine, quel qu'en ait pu être l'usage et la matière, est à elle seule l'indication d'une station de guerre. La médaille de Constantin-le-Jeune, dont la forme au revers indique qu'elle a été frappée dans un camp, était portée sans doute par un soldat romain. Dans cette hypothèse, la Motte-du-Clair aurait été le *suggestus*, le *pretorium* du camp, le lieu

où le général romain siégeait pour rendre la justice à ses soldats, où l'empereur faisait sa demeure. On conçoit facilement qu'il ait été déployé quelque luxe dans les ornements d'un semblable édifice et qu'on y rencontre parmi des marbres très-communs, gris, blancs, noirs, servant de marches, d'autres marbres plus rares, tel que le marbre vert d'Afrique, destinés aux décorations intérieures. Il se peut même qu'une partie des constructions de la Motte-du-Cir ait servi de Théâtre. Qu'on ôte les deux massifs rectangulaires du levant et du couchant, le reste représente exactement le plan d'un théâtre antique avec le carré long où était la scène et la partie circulaire destinée aux gradins et aux spectateurs. Cette portion du théâtre aurait été, comme partout, en plein air, et l'on s'expliquerait facilement alors la présence de ces espaces vides où l'eau s'absorbe : ils étaient destinés à recueillir les eaux du ciel qui disparaissaient ensuite peu à peu dans les entrailles de la terre.

Il serait plus difficile de déterminer l'époque de la construction de ce camp. S'il est vrai que la médaille de Domitien ait été trouvée dans l'épaisseur même du mur et perdue dans le mortier, il s'ensuit que cette construction ne pourrait remonter au-delà de la fin du Ier. siècle de l'ère chrétienne, Domitien ayant régné de l'an 81 à l'an 90. D'un autre côté, elle ne saurait être postérieure à l'élévation des murailles de la ville de Sens, car alors il était devenu inutile d'établir un camp à côté d'une ville fortifiée, où Julien pouvait placer ses troupes en quartier d'hiver. Il faudrait donc l'attribuer au IIe. ou au IIIe. siècle : peut-être est-elle de l'époque où Trajan, Adrien, les Antonin illustraient l'empire par leurs victoires et par leur administration. Il n'est pas inutile de remarquer que sur les six médailles qu'on y a trouvées, deux sont précisément de cette époque, celles d'Antonin et de sa femme Faustine.

Peut-être la continuation des fouilles jettera-t-elle quelque nouveau jour sur l'origine et sur la destination de ces constructions remarquables. En attendant, Messieurs, permettez-moi de répéter qu'elles sont vraiment dignes de toute votre attention, et de convier chacun de vous, sur ce sujet, à des recherches qui, contrôlées par la critique de tous, ne pourraient que tourner à l'honneur de notre Société.

A l'occasion des médailles gauloises trouvées dans les fouilles de la Motte-du-Ciar que M. Lallier a communiquées à la Société, M. Crosnier annonce qu'il en a trouvé un grand nombre du même genre du côté d'Entrains.

M. de Caumont remercie M. Lallier de l'intéressante communication qu'il vient de faire au Congrès, mais il ne croit pas, après le rapide coup-d'œil qu'il a pu donner aux ruines de la Motte-du-Ciar, pouvoir partager son opinion sur la destination de cet édifice. Il serait bien plus disposé à y voir des bains qu'un camp prétorien. Les bains de Dioclétien, à Rome, ont avec les ruines de Sens une analogie frappante et des dimensions à peu près semblables. Généralement les palais des empereurs étaient isolés des camps, tandis qu'ils étaient fréquemment accompagnés de bains et autres établissements publics. Le luxe déployé dans la construction de la Motte-du-Ciar, les restes de marbres et de statues, cette large façade indiquée par trois murs parallèles destinés probablement à supporter un portique, tout semble indiquer, dit M. de Caumont, un riche monument, bien plutôt qu'un camp prétorien. Celui de Rome n'y ressemble nullement.

Il est difficile, sans doute, d'émettre un avis décisif avec le peu de renseignements que l'on a pu recueillir jusqu'à ce jour, mais il faut espérer que des fouilles ultérieures permettront de reconnaître la distribution intérieure de l'édifice, et d'établir sur sa destination une opinion certaine.

Il n'est pas rare de trouver les palais romains accompagnés de vastes dépendances et même d'absides circulaires comme celui de la Motte-du-Ciar. Les palais reconnus à Lyon et à Trèves, rappellent ces dispositions ainsi que beaucoup d'autres.

Il est probable, ajoute M. de Caumont, que l'ancien *Agendicum* s'étendait jusqu'à la Motte-du-Ciar, et se trouvait ainsi trois ou quatre fois plus considérable que la ville actuelle. On ne peut pas présumer, en effet, qu'un édifice aussi important fût séparé de la ville dont il dépendait, et il est bien plus naturel de croire qu'il en formait la limite. M. Lallier rappelle, à l'appui de cette opinion de M. de Caumont, que toutes les fouilles opérées entre les murs de la ville actuelle et la Motte-du-Ciar ont constamment fait découvrir des fondations de murs dirigées dans tous les sens, des médailles, des poteries, etc.

M. de Leutre fait observer que si la Motte-du-Ciar était un camp romain, à peine une cohorte aurait-elle pu s'y placer. Une légion, dans le système de campement adopté par les Romains, occupait en effet une superficie très-considérable. Un tacticien fort habile, le général Baraguay d'Hilliers, qui a visité beaucoup d'établissements romains en Afrique, pense comme M. de Caumont, que la Motte-du-Ciar devait appartenir à des thermes bien plutôt qu'à un camp romain.

M. de Caumont demande si l'on a conservé des documents sur l'état ancien de ce monument. On ne possède rien à cet égard, mais M. Lallier pense que l'on pourrait trouver quelques renseignements dans les titres de propriété de l'abbaye de St.-Paul, dont la Motte-du-Ciar dépendait probablement. Ces titres de propriété se trouvent, comme ceux des autres anciennes communautés, aux archives de la préfecture d'Auxerre.

M. l'abbé Pichenot cite, d'après un almanach de Sens pour

1750, un décret du 11 avril 1601, dans lequel la Motte-du-Ciar est indiquée comme une dépendance du château des vicomtes de Sens.

M. de Caumont demande s'il n'a pas été trouvé aux environs de Sens d'autres traces remarquables de l'occupation romaine.

M. Hesme, de Villeneuve-le-Roi, a découvert auprès de cette ville les traces d'un camp, dans l'emplacement duquel il a trouvé des restes de poteries et des médailles que M. Prou présente en son nom à la Société, et qui sont reconnues pour être des médailles gauloises.

A Laroche, près du confluent de l'Yonne et de l'Armançon, à côté du canal de Bourgogne, on a trouvé, en faisant des fouilles pour le chemin de fer de Paris à Lyon, un grand nombre de sépultures que les vases et les médailles qui y étaient enfermées, indiquent comme appartenant à l'époque romaine. A peu de distance de ce point, on a découvert tout récemment un vase rempli de 1200 à 1500 pièces de monnaie, la plupart en billon, appartenant à divers empereurs, et surtout à Posthume, Gordien, Philippe, etc.

Enfin sur la rive opposée de l'Yonne, on a trouvé un grand nombre de débris d'armes et d'ornements en bronze. Peut-être des découvertes ultérieures permettront-elles de reconnaître en ce point une des stations romaines mentionnées par les auteurs (1).

M. Lemaire cite un camp romain de faible étendue, qui se trouve près de Flogny (villa Floniacensis), et qui a été décrit par feu M. Jollois, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. On remarque encore, autour de ce camp, des fossés

(1) Ces débris antiques fixeraient d'une manière exacte la position d'une station importante, nommée BANDAITUM. (Note de M. Victor Petit.)

que la main des hommes et l'action du temps n'ont pu parvenir à faire disparaître. On y a trouvé des médailles, d'anciennes clefs, des débris de poteries.

Les environs de Flogny sont remplis de souvenirs romains. A la Tuilerie, commune de Jaulges, on trouve des débris de poterie en si grand nombre, qu'on est porté à y voir les restes d'une manufacture romaine. A Dyé, on a trouvé des tombeaux romains, non loin de la voie romaine de Sens à Alise. Plus loin en descendant, on rencontre Avrolles, que sa position sur la voie de Sens à Alise indiquerait comme l'ancienne *Eburobrica*, si son nom seul n'autorisait pas à lui assigner cette origine, de même que l'on retrouve dans Avreuil, village peu distant, l'ancien Ebrollum.

M. Cornisset communique à la réunion plusieurs objets, tels que mosaïques, poteries, médailles, trouvées dans sa propriété près de la porte St.-Remy, dans l'emplacement de l'ancien couvent de ce nom. Ces objets sont offerts par M. Cornisset à la Société archéologique de Sens.

M. Devoucoux parle de l'étymologie du nom de la ville d'Entrains, dans lequel plusieurs auteurs ont cru voir *Inter amnes*, à cause des étangs et cours d'eau dont cette ville est entourée. Dans un monument géographique trouvé à Autun, en caractères romains de la belle époque, Entrains est plusieurs fois nommé *Intaranum*. Ce nom coïncide d'une manière frappante avec un fait cité dans la vie de saint Pélerin d'Auxerre. Il y est dit, qu'un riche seigneur nommé *Aulercus*, fit construire à Entrains un temple dédié à Jupiter, en langue gauloise *Taran*. Le nom d'Entrains n'est donc que celui du Jupiter gaulois, précédé de la préposition *in*. César, dans ses Commentaires, parle des *Aulerci Brannovices*. Un canton voisin d'Entrains compte des localités dont le nom se lie à celui des *Brannovices*, entre autres *Brinon-les-Allemands*. Le principal personnage d'Entrains est qualifié

Aulercus. Ne serait-ce pas l'occasion d'étudier ce point particulier de géographie, et de chercher à l'aide d'autres documents le cantonnement véritable des *Aulerci Brannovices* ?

La séance est levée, et la prochaine réunion est indiquée pour deux heures de l'après-midi, après la visite de la cathédrale.

2e. *séance du* 2 *juin* 1847.

Présidence de M. le Mqis. DE LA PORTE.

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. DE LA PORTE.

Mgr. l'archevêque, MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, DE SOULTRAIT, DE GLANVILLE, DE MAGNITOT, BALLY, membre de l'Académie de médecine; l'abbé DEVOUCOUX et DE FONTENAY, membres du conseil, à Autun; PARENT, prennent place au bureau. M. CHAPERON remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. Bally, maire de Villeneuve-le-Roi, s'excuse sur ses nombreuses occupations de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

M. de Caumont demande qu'il soit nommé un ou plusieurs commissaires pour apprécier le vitrail présenté par M. Vincent-Larcher, ainsi que l'auteur en a exprimé le désir. — M. Déligand jeune sera chargé d'être le rapporteur de la commission, laquelle sera composée, en outre, de MM. l'abbé Crosnier, Tridon et Devoucoux.

M. de Caumont offre, pour être déposé dans la bibliothèque de la Société archéologique, un exemplaire de son ouvrage sur la Statistique monumentale du Calvados.

Il offre plusieurs exemplaires d'ouvrages élémentaires propres à être distribués aux personnes chez lesquelles ils pourraient éveiller le goût de la sculpture et de l'archéologie.

La Société française avait proposé un prix de 200 fr. pour la meilleure statistique monumentale, établie d'après un plan donné, d'un arrondissement ou de deux cantons au moins. Jusqu'ici, aucun ouvrage ne paraît avoir rempli complètement les conditions du programme. M. de Caumont demande si un ouvrage de ce genre n'aurait pas été produit récemment à la connaissance des membres de la Société. — Aucun renseignement n'est donné à cet égard.

M. l'abbé Crosnier a la parole pour exposer l'iconographie de l'église de Vézelay. Après la lecture de ce travail, M. Crosnier prie M. Devoucoux de faire connaître les observations que l'examen de l'église dédiée à saint Lazare à Autun a pu lui fournir, dans le genre de celles qu'il a communiquées à la Société.

M. Devoucoux répond que l'iconographie de l'église de St.-Lazare d'Autun est en parfaite harmonie avec celle de l'église de Vézelay, dédiée à sainte Madeleine. On y remarque constamment sainte Marthe avec les attributs de la vie de combat, de force, d'abnégation; et sainte Madeleine avec les attributs de la consolation, de la faiblesse et de l'amour.

M. de Caumont fait observer qu'il n'a été mentionné jusqu'ici aucune inscription chrétienne des VIe., VIIe. et VIIIe. siècles. Il demande si de pareilles inscriptions n'ont été remarquées à Sens sur quelque monument. — Personne ne peut en citer d'exemples.

M. de Caumont passe à la question suivante: A-t-on déterminé le nombre et les circonscriptions des *Pagus* existant à l'époque carlovingienne dans le diocèse? — Personne ne ré-

pond affirmativement à cet égard, et l'on ne peut citer que des travaux isolés. Ainsi, M. Lemaître a fait un travail sur le *Pagus Tornodorensis*. M. Garnier s'est occupé d'un travail analogue pour le Dijonais. M. de Caumont invite la Société archéologique à faire les mêmes recherches pour le diocèse de Sens.

Quels monuments du moyen-âge, dans l'ordre civil ou religieux, sont antérieurs au XIe. siècle? A-t-on vu des fragments de petit appareil avec chaînes de briques, caractère des monuments de cette époque?

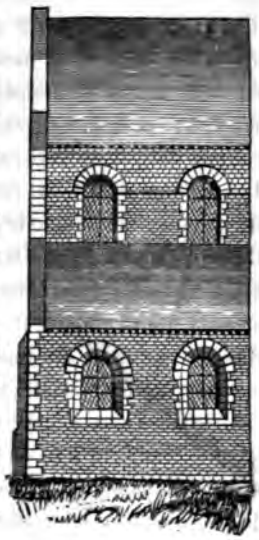

M. Prou pense que l'église de St.-Savinien est la plus ancienne; elle peut remonter au Xe. siècle. L'examen qui sera fait du monument permettra d'apprécier son ancienneté, mais elle n'offre pas de briques.

A-t-on *commencé un catalogue des monuments du moyen-âge?* Ce travail n'a point été encore entrepris.

M. de Caumont indique l'importance d'un travail géographique de ce genre pour la classification des caractères architectoniques des monuments de même époque suivant les pays. Le climat, la nature des matériaux, exercent une grande influence sur les moulures et autres détails d'architecture, les caractères principaux obéissent encore à d'autres lois. Ainsi, M. de Verneilh a trouvé que les coupoles n'avaient pas passé la Loire vers le nord. Ainsi, l'architecture bourguignonne a un

caractère spécial, celle des bords du Rhin se relie à celle de la Lombardie. C'est surtout à l'époque romane que ces caractères s'observent d'une manière frappante.

M. l'abbé Crosnier a la parole pour développer ses idées à cet égard.

Avant le XIe. siècle, dit-il, les caractères de l'architecture sont à peu près les mêmes, et les différences que l'on observe peuvent être attribuées au climat et à la nature des matériaux. Mais à partir du XIe. et surtout du XIIe. siècle, les églises monacales paraissent construites sous l'inspiration de deux écoles bien distinctes. Les moines dirigeaient alors les arts, et les abbayes de Cluny et de Citeaux forment comme deux académies, obéissant à des principes différents. Les moines de Cluny recherchent l'élégance et le luxe des ornements; tandis que le grand saint Bernard, de l'ordre de Citeaux, combat cette tendance et exige la plus grande sobriété dans les églises monacales, laissant le luxe de l'ornementation aux grandes paroisses, aux cathédrales. Il combat ainsi les tendances des moines de Cluny et arrive à la sévère ornementation du XIIIe. siècle.

C'est ainsi que l'église de Vézelay présente une ornementation splendide à côté de l'église de Pontigny, d'une belle et noble simplicité. C'est l'école de Cluny qui a produit le luxe de l'architecture bourguignonne, tandis que dans l'ouest de la France l'école de Citeaux est dominante.

Dans le midi, on remarque moins de hauteur dans les édifices, mais plus de perfection dans l'ornementation. L'influence des monuments romains, dans cette région de la France, ne doit pas être étrangère à cette particularité.

On ne trouve pas, dans les édifices antérieurs au IXe. siècle, ces moulures et ces décorations bizarres que présentent les monuments postérieurs. A ce sujet, M. l'abbé Crosnier fait observer que, dans le VIe. siècle, l'ornementation des églises

consistait principalement en mosaïques, statues et autres décorations de tradition romaine. Lorsque les iconoclastes abattirent dans les églises d'Orient les peintures et les statues dont elles étaient ornées, cette destruction se répandit avec leurs doctrines jusque dans l'Occident, et les évêques eux-mêmes empêchèrent le développement de l'iconographie.

Au Xe. siècle, les terreurs répandues dans la chrétienté empêchèrent le développement de la belle architecture, et ce n'est qu'avec le XIe. siècle que reparut l'ornementation des églises, non plus, comme au VIe. siècle, par des mosaïques, mais par des sculptures, des moulures délicates et des statues symboliques. Au XIIe. siècle apparaissent dans l'ornementation les plantes orientales, qui rappellent si bien les événements de l'époque à laquelle elles se rapportent.

M. Bulliot, d'Autun, a la parole pour lire un travail sur les rapports qui ont fréquemment existé entre les comtes d'Autun et l'Eglise de Sens. Ces deux villes, sœurs d'origine, n'ont jamais cessé de conserver entre elles d'étroites relations, et aujourd'hui encore elles se livrent, d'un commun effort, à la recherche de leur antique origine et de leurs anciens monuments.

NOTE SUR QUELQUES COMTES D'AUTUN, ABBÉS DE SAINTE-COLOMBE DE SENS;

Par M. Bulliot, d'Autun.

Au milieu des vicissitudes variées qui marquèrent l'existence des établissements religieux durant tout le cours du moyen-âge, un fait constant se renouvelle à chaque page des chroniques, c'est l'effort persévérant de la féodalité à s'introduire dans les bénéfices ecclésiastiques. Cette tendance, à proprement parler, s'était manifestée avec l'invasion Germanique, mais elle avait trouvé dans les papes et les évêques

gallo-romains une courageuse résistance, et fut combattue avec un succès plus ou moins heureux jusqu'au commencement du VIIIe. siècle. A cette époque, Charles-Martel, obligé par ses guerres continuelles, de recourir sans fin au secours des Leudes, ne put s'assurer, sans de riches récompenses, une fidélité qui n'avait pour mesure que l'intérêt, il établit alors contre les biens d'église un vaste plan d'exploitation. Les évêchés, les monastères payèrent les vainqueurs de Poitiers; l'église doublement victime acquittait ainsi les frais de la guerre après en avoir subi les premiers désastres.

Ce fut l'époque où arrivèrent à Autun, à la suite du passage d'Abd'el Rhaman, l'Abdérame des chroniques, ces comtes enrichis à si peu de frais par Charles-Martel; à leurs prérogatives féodales ils unissaient sans peine celles de l'église; presque tous, en se battant contre les Arabes, les Saxons ou les Normands, étaient abbés d'un ou de plusieurs monastères; et, dans ces étranges occupations, l'abbaye de Sainte-Colombe, de Sens, fournit d'intéressants épisodes.

L'origine de ces comtes n'avait rien à envier à la généalogie des rois. Ils appartenaient à la famille des Childebrand et des Nibelung, qui occupa Autun sous Charles-Martel, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Leur nom célèbre dans les anciennes traditions épiques des Burgondes et dans les poèmes du midi, avait reçu une consécration non moins illustre sur les champs de bataille; leurs coups d'épée étaient restés populaires en tombant sur les Sarrasins. Childebrand, le premier d'entre eux, frère de Charles-Martel, et Nibelung, son fils, soucieux des souvenirs héroïques de leur famille, faisaient écrire dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire les *gestes des Francks* (1). Heuard,

(1) Usque nunc inluster vir, Childebrandus comes avunculus regis Pippini bene historiam vel gesta Francorum diligentissimè scribi procuravit. Abhinc ab inlustre viro Nibelungo, filio ipsius Childebrandi item que comite succedat auctoritas. (Fredegarii scholastici continuat. Apud D. Ruinart, p. 686.

leur descendant, abbé de Sainte-Colombe, comme nous le verrons, léguait, en mourant, des livres de chroniques à Anségise, archevêque de Sens. Les héritiers de Childebrand occupèrent Sainte-Colombe comme une propriété de famille; trois fils de ce premier comte d'Autun, frères de Charles-Martel, le possédèrent successivement ou plutôt s'en partageaient conjointement le produit.

Dans la série des abbés de ce monastère, le *Gallia Christiana* nomme Heuard sans désigner son origine. Il était fils de Childebrand, comte lui-même dans le *pagus augustodunensis* et fixé dans l'Autunois; ce seigneur ne gouverna jamais cette contrée, mais il y séjourna presque constamment. Héritier des traditions de la cour karlovingienne, il avait puisé sans doute aux écoles du palais la culture de l'esprit et un sentiment de recherche, d'élégance même qui jettent un grand jour sur l'intérieur de ces siècles, qu'on se représente trop facilement comme voués à une barbarie sans mélange. La demeure d'Heuard, à en juger par son curieux testament(1), ressemblait à un musée plutôt qu'à l'habitation d'un Franck, dont les ancêtres, quelques siècles auparavant, se livraient à la guerre et à la chasse dans les forêts de la Germanie. Les débris de l'art grec et romain, les ouvrages capricieux des Arabes, avec lesquels, soit dit en passant, les comtes d'Autun furent plus d'une fois en parfaite amitié, ornaient les salles de son palais. C'étaient des vasés d'or et d'argent, des dyptiques, des tables sarrasines, des anneaux d'or, des pierres précieuses, des camées, des amulettes antiques, des cachets où étaient gravés des sujets fantastiques, des croix d'or, des calices, des ornements brodés; en un mot, une énumération de richesses, qu'on croirait une fiction, si l'on n'en avait sous

(1) Pérard, chartes de Bourgogne, passim, donne plusieurs chartes d'Heuard.

la main la preuve authentique. Les manuscrits occupaient dans ces trésors la place de choix qui leur était due, et la composition de cette singulière bibliothèque peut éclairer l'état intellectuel de la fraction lettrée des Leudes Karlowingiens. Elle renfermait des livres de piété, des pères, des ouvrages d'agriculture et d'astrologie, pour ne rien omettre, et surtout des chroniques. C'est parmi ces dernières que Heuard choisit, pour les léguer à l'archevêque de Sens, l'histoire des *Gestes des Lombards*, et deux livres de la *Chronique de Grégoire de Tours*. Anségise, à qui il faisait ce don, n'avait pas eu, du reste, avec Heuard, que les simples rapports, suite nécessaire de la possession de Sainte-Colombe par le comte. Cet archevêque, partisan de Charles-le-Chauve et son ambassadeur à Rome en 875, eut avec Autun et l'évêque Adalgaire, autre serviteur dévoué de ce prince, des relations nécessaires. Adalgaire fut envoyé de même à Rome par ce prince, trois ans après Anségise, et rapporta pour lui la couronne impériale et le pallium pour son évêché.

Bernard, frère d'Heuard, dont il parle dans son testament, fut aussi abbé de Sainte-Colombe, ainsi que leur troisième frère Théodoric, comte d'Autun. Dans une de ces alternatives de prospérité et de revers amenée par l'instabilité des Leudes et l'ambition des princes, Heuard, qui tenait sans doute le parti de Charles-le-Chauve, fut subitement troublé avec ses frères dans la possession de son abbaye de Sens.

En 858, Wénilon, archevêque de cette ville, attaché à Louis de Germanie, saisit habilement la position embarrassée de Charles-le-Chauve. Il obtint de son compétiteur des lettres, qui dépossédèrent Heuard et Théodoric, et se mit en possession de Sainte-Colombe. Louis était alors appelé par la ligue puissante des Leudes Franks unis secrètement à ceux d'Aquitaine contre Charles-le-Chauve. Le clergé lui-même mécontent du peu de protection que l'église rencontrait contre les dépré-

ations féodales, lui avait exprimé d'énergiques représentations au concile de Boneil-en-Brie ; l'occasion était favorable pour supplanter ses partisans. Charles-le-Chauve, à l'aide d'habiles intrigues, sauvé par le plaid de Toul qui lui donna une paix inespérée, et par l'irrésolution de son adversaire, parvint à sortir d'un des plus graves dangers qui aient menacé sa couronne ; nous ignorons s'il réintégra ses *fidèles* dans leur abbaye.

L'ancien abbé pouvait toutefois se consoler de la perte de Ste.-Colombe. Il avait pour se dédommager bien d'autres terres d'église, et parmi elles, celle de Perrecy, dans l'Autunois. Perrecy, selon toutes les apparences, avait été enlevé à l'église de Bourges, par Charles-Martel, et donné à Childebrand. Wulfald, archevêque de cette ville, le réclama, et assigna Heuard, son héritier, à un *mallum* tenu à Mont, près Bourbon-Lancy, par le comte d'Autun et l'évêque Lindo. Les parties produisirent leurs titres et la cause semblait douteuse. Perrecy avait été cédé à l'évêché de Bourges par les premiers rois Francks.

Heuard, selon l'usage des Francks, présenta alors deux chevaliers ; ils jurèrent que la terre de Perrecy était d'origine fiscale et l'archevêque de Bourges dut cesser toute instance. Resté maître sur ce terrain, Heuard paraît toutefois avoir conservé au moins des doutes sur la validité de son triomphe. Il légua, en mourant, la terre de Perrecy à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sur laquelle sa famille étendait une protection héréditaire ; on y fonda un important prieuré (870 environ). Jusqu'à la fin de ce siècle, les comtes d'Autun, champions dévoués de la cause féodale, furent en lutte ouverte contre la royauté. On ne voit pas qu'ils aient repris sur l'abbaye de Sens leurs anciennes prérogatives. Cependant, au commencement du Xe. siècle, Richard-le-Justicier, l'un d'eux, plus tard duc de Bourgogne, rentra en possession de Sainte-Co-

lombe. Il semble avoir étendu sur les moines la sollicitude que lui commandait sa haute position, et leur éleva une église dans la citadelle pour les recueillir en cas de guerre. Betto, son prévot, qui administrait sous lui l'abbaye située hors des murs, l'entoura aussi de fossés et de murs pour la mettre à l'abri d'une surprise. A ses derniers jours, le terrible duc qui avait, dit-on, mérité sans contestation son surnom, voulut reposer dans son monastère. Il fut enterré à Sainte-Colombe, dans la chapelle de saint Symphorien, dont le souvenir ne lui rappelait pas seulement le premier martyr d'Autun, mais le patron de l'abbaye voisine de cette ville, dont il était aussi, comme ses prédécesseurs, abbé commendataire. Son fils, Raoul, qui lui succéda dans son comté d'Autun, fut enseveli de même à Sainte-Colombe, où on lui plaça une épitaphe (1) postérieure à son inhumation; à son avènement au trône (923), il avait été sacré par Gauthier, archevêque de Sens. Il dut enrichir l'abbaye où reposaient les cendres de son père, et où lui-même devait bientôt le rejoindre. Les monastères de la Bourgogne, ceux d'Autun surtout, lui durent de nombreuses largesses, des chartes conservées jusqu'à nos jours et la chronique de Frodoard (anno 924), témoignent du constant intérêt qu'il portait aux monastères de ses états.

Il faut sans doute attribuer à ces comtes les rapports qui s'établirent entre l'église d'Autun et celle de Sens. Trois siècles après eux, les titres originaux de cette dernière font mention du culte qu'elle rendait aux saints de celle d'Autun dont elle possédait des reliques. C'était entre autres des restes de saint Symphorien et de sa mère Augusta, des saints gémeaux honorés d'une vénération spéciale à Saint-Symphorien d'Autun, à côté duquel on leur avait élevé une chapelle; de saint Franchy, qui se lie à l'histoire du même

(1) Histoire de Sens, par M. Tarbé, p. 295.

monastère ; de saint Léger, le plus illustre evêque de cette ville, et de saint Prix, son antagoniste, à qui elle n'avait pas laissé que d'élever des autels.

A une époque bien postérieure, un nom cher à Sens vient encore rapprocher celui des deux églises. Dans un siècle, où de pénibles nécessités avaient plus d'une fois obligé les caractères les plus irréprochables à se plier devant les tristes abus introduits par la royauté dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques, Tristan-de-Salazard posséda en commande l'abbaye de Saint-Martin d'Autun (1501); il y renouvela les statuts réformateurs par lesquels l'abbé Jean Petit-Jean avait essayé, au commencement du XVe. siècle, de le relever. Un autre membre de sa famille, Jean-de-Salazard, abbé de St.-Rémy et de Sainte-Colombe, paraît avoir été aussi quelque temps administrateur de Saint-Martin.

Quand les Gaulois franchirent les Alpes sous la conduite de Brennus, une des plus grandes cités de l'Italie fut fondée. Les Sénonais étaient alors la principale tribu de l'expédition ; mais, comme nous l'apprend Tite-Live, ce fut la tribu des *Edui* qui nomma la nouvelle cité *Mediolanum*, d'un nom cher à l'un des pays rayonnant autour de Bibracte. La réunion d'aujourd'hui nous reporte involontairement à cette époque reculée, où les cités gauloises et les romaines, Sens et Autun, sous des destinées communes, purent se donner le nom de sœurs. Faibles représentants d'une société archéologique, dont les efforts tendent à faire revivre les ruines et le passé d'Augustodunum, nous demanderons à celle de Sens, qui marche avec tant d'assurance et de succès dans la même carrière, de vouloir bien nous autoriser à remporter à nos collègues absents l'assurance d'une fraternité qui date de l'ère druidique, et que nous serons heureux d'entretenir dans la mesure de toute la réciprocité qu'elle nous imposera.

Le mémoire est vivement applaudi.

M. de Fontenay lit le mémoire suivant sur la Numismatique liturgique.

NOTE SUR LA NUMISMATIQUE LITURGIQUE;

Par M. J. de Fontenay.

Sous cette dénomination de *Numismatique liturgique*, que je ne sache pas avoir été encore employée, on pourrait classer un grand nombre de pièces dont l'emploi avait lieu dans les cérémonies propres à la célébration du service divin, et dont la plus grande famille serait celle des *Méreaux*.

Je me bornerai aujourd'hui à donner quelques renseignements sur une sorte de monnaie trop peu connue, et que les collecteurs dédaignent souvent faute de soupçonner son usage, c'est à-dire, sur les *deniers matrimoniaux* (arrha nuptialis).

Signaler des usages anciens, c'est éclairer l'histoire, c'est éviter souvent des suppositions fort hasardées, lorsqu'il s'agit d'attribuer certains débris des vieux âges.

Si Pline, le naturaliste, ne nous eût appris que les Romains avaient coutume d'envoyer à leurs fiancées des anneaux de fer, il ne nous serait pas facile d'expliquer pourquoi, sous les décombres de l'empire des Césars, on trouve de ces ornements de la main, fabriqués avec une matière vile et commune.

Tertulien, au livre du culte des femmes, rapporte que le fiancé donnait à sa future en manière d'*arrhes*, un anneau qu'il nomme *annulus pronubus*. Grégoire de Tours rapporte cet usage au chapitre 20 du livre de la vie des saints Pères, dans lequel, en parlant de Leobardus, qui vécut plus tard enfermé dans le cloître de Marmoutier; il dit qu'après avoir remis l'anneau à sa fiancée, il lui donna un baiser et lui offrit une chaussure, après quoi le mariage fut célébré.

Les bagues ou anneaux ne se voyaient pas à profusion comme aujourd'hui, car saint Isidore, au livre 20 des étymologies, engage les femmes à porter seulement celui que, vierge, elles ont reçu de leur époux; et dans tous les cas, de n'en mettre jamais plus de deux en or à leur doigt.

Sans m'arrêter au symbolisme de l'anneau, au sens attaché à chaque doigt de la main et aux cérémonies des fiançailles, je ferai observer, pour en revenir à mon sujet particulier, que les Francs célébraient leurs mariages *per solidum et denarium secundùm legem salicam*, et c'est là que je trouve l'origine des pièces que je décrirai tout-à-l'heure.

Consultons Frédegaire, il nous racontera au chapitre 18, que les ambassadeurs envoyés à Gondebaud, roi des Bourguignons, dans le but d'obtenir la main de sa fille Clotilde, pour leur roi Clovis, contractèrent une sorte de mariage par procuration, en remettant *un sou et un denier*, selon l'usage des Francs.

Le titre 46 de la Loi Salique fixait trois sous et un denier, pour ceux qui épousaient des veuves. On doit regarder comme une réminiscence de cet usage, l'habitude où l'on est encore dans quelques localités, de voir les fiancés donner à leurs futures une certaine somme d'argent.

Les anciens rituels nous feront connaître l'emploi des deniers de mariage, qui n'étaient pas une monnaie courante, mais des pièces frappées exprès pour être transmises le plus souvent de génération en génération, et servir aux mariages successifs de toute une lignée. On les conservait donc avec soin, c'est pourquoi celles que l'on trouve sont à fleur de coin ou très-peu altérées.

Rituel d'Autun — gothique rouge et noir, latin et français, année 1523.

« Claude et vous Marie, voulez-vous entretenir les promesses de mariaige faictes entre vous? — R. Ouy sire.

« Claude vous prenez Marie cy présente à femme et es-
« pouse et prometez et iurez ly garder la foy et loyauté de
« mariaige, et la garder saine et malade tout le temps de
« votre vie, si comme Dieu la establi lescripture le tes-
« moigne et saincte église le garde? — R. Ouy sire.

Une demande semblable est adressée à Marie qui fait la même réponse.

Alors le prêtre fait ouvrir la main droite à l'époux et y place l'anneau entre les trois premiers doigts, c'est-à-dire, le pouce, l'index et le medius; il tient lui-même cette main de sa droite et donne sa gauche à l'épouse, puis il fait prononcer à l'époux ces mots : « Marie de cet anneau te espouse,
« de mon corps te honnore et du douaire qui est indivise
« entre mes parents et les tiens te doue. » Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, amen.

Après avoir fait le signe de la croix sur la main de l'épouse en plaçant l'anneau au doigt médicinal, qui est le quatrième en comptant le pouce, le prêtre reçoit 13 deniers et les place dans la main de l'époux, qui les repasse dans celle de l'épouse en disant : « De mon avoir te doue. » Ensuite le prêtre achève la cérémonie.

Rituel de Reims, année 1585. — Le prêtre, au moment de bénir l'anneau, demande treize deniers, en garde dix pour lui et remet les trois autres avec l'anneau à l'époux. Alors celui-ci prenant la main droite de son épouse, répète ces mots sacramentels : en portant la bague sur le pouce et l'index — *de cet anneau je vous épouse* — sur le second et le troisième doigt auquel il laisse la bague, — *et de mon corps je vous honnore.* — Puis posant les trois deniers dans la main ou dans la bourse de sa femme : — *et de mes biens je vous doue.*

La vieille coutume n'est pas encore tombée tout-à-fait en désuétude, car le rituel d'Autun imprimé en 1841, dit :

Dans les paroisses où il est d'usage de donner des *arrhes*, on les bénira en même temps que l'anneau conjugal, mais avec une oraison différente, comme il suit :

OREMUS.

Benedic Domine † *has arrhas* quas hodiè tradit hic famulus tuus, in manum ancillæ tuæ; quemadmodùm benedixisti Abraham cum Sarâ, Isaac cum Rebeccâ, Jacob cum Rachel. Dona super eos gratiam salutis tuæ, abundantiam rerum et constantiam operum; florescant sicut rosæ in Jericho plantatæ; Dominum nostrum Jesum Christum timeant et adorent eum qui trinum nomen possidet, cujus regnum et imperium sine fine permanet in secula seculorum. — Amen.

DESCRIPTION DES PIÈCES.

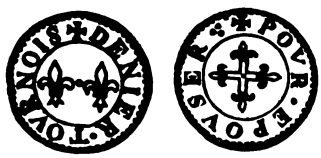

N°. 1. DENIER TOVRNOIS † Deux fleurs-de-lis et un point au milieu.

R. POVR EPOVSER † Croix fleurdélisée.

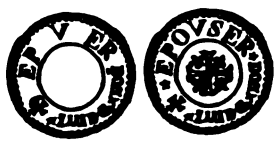

N°. 2. DENIER POVR † trois fleurs-de-lis dans un cercle.

R. EPOVSER † *don d'ami*, croix échancrée ou fourchetée, cantonnée de quatre fleurs-de-lis.

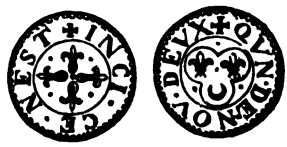

N°. 3. INCI. CE. NEST † Croix formée par des espèces de fleurs-de-lis.

R. QVN. DE. NOV. DEVX. † Deux fleurs-de-lis et un croissant au-dessous, le tout dans un encadrement trilobé.

N°. 4. IESVS MARIA. Croix du Saint-Esprit dans un cercle.

R. LA FERME ME CONTANTE. Deux mains jointes surmontées d'un cœur.

N°. 5. IESVS CHRISTVS. Croix à branches égales dans un encadrement quadrilobé.

R. SALVATOR MONDI. Deux fleurs-de-lis et un croissant au-dessous, le tout dans un cercle.

Il est à croire que l'on pourrait trouver un grand nombre de pièces du même genre. Celles-ci présentent de notables variétés que je vais examiner.

TYPES. Toutes les pièces décrites sont entourées d'un grénetis. Les trois premières ont pour différents des croisettes, les deux dernières des étoiles.

N°. 1. Type du denier tournois de Louis XIV, sans initiale du nom de l'atelier monétaire. La croix fleurdelisée du revers est celle des quarts d'écu du même roi. On sait qu'il y a un siècle et demi cette pièce existait déjà à Tours dans le cabinet de Nicolas Le Chevalier.

N°. 2. Type du double tournois et qui semble plus ancien que le premier. Le complément de la légende du revers (*don d'ami*), indique que cette variété était destinée à être offerte comme souvenir, aux amis ou aux personnes ayant assisté au mariage.

N°. 3. L'encadrement trilobé était commun sous les règnes de François Ier., Henri II, etc. Le croissant rappelle naturellement ce dernier prince, mais ici ne symboliserait-il pas plutôt les paroles : « croissez et multipliez? » Au surplus, j'ai l'assurance que si l'on sondait plus fortement la science symbolique, on trouverait dans ce signe, surmonté de deux fleurs-de-lis, l'indication de l'union mystique de Marie avec Joseph et la naissance de l'Enfant-Dieu. Du reste, la devise, si tronquée dans son orthographe (*ainsi ce n'est qu'un de nous deux*), indique bien l'union intime du mariage, qui confond deux êtres en un seul (*ut sint duo in carne unâ*).

N°. 4. Type du liard de Henri III ou plutôt de l'obole de la Dombe. La légende n'est pas, comme on pourrait le croire au premier abord, l'expression d'une idée purement matérielle, mais ces mots : *La ferme me contente*, doivent s'entendre de la ferme confiance fondée sur la foi conjugale, que symbolisent deux mains jointes surmontées d'un cœur.

N°. 5. Type du denier tournois de Henri II. Son revers est expliqué dans celui du n°. 3.

Enfin, la période qui a vu naître ces pièces, peut être limitée entre les règnes de Henri II et de Louis XIV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Formula bignoniana V.

Dùm Dominus ab initio concessit in veteri testamento et præcepit ut relinquat homo patrem et matrem et adhæreat suæ uxori, ut sint duo in carne unâ, et quod Dominus conjunxit, homo non separet. Ego enim in Dei nomine ille, dulcissimæ conjugi meæ illi. Dùm et ego te per solidum et denarium secundùm legem salicam visus fui sponsare, ideò in ipsa amoris dulcedine dabo ergò tibi à die præsente, quod in perpetuum volo esse mansurum, rem pro portione mea in loco nuncupante illo, qui est in pago illo, quæ de parte parentum meorum ad me legibus obvenit, hoc est, in ipsâ portione, mansis ad commanendum, cùm casticiis, suprapositis, terris arabilibus, et mancipiis, vel quicquid in ipsâ portione est aspectum, tibi dico esse donatum atque firmatum; ut quando die felicissimo nuptiarum insimul nos Deus conjunxerit, ista omnia superiùs conscripta in tuâ permaneant dominatione ad possidendum. Si quis verò, etc.

Formula lindembrogii.

Libellus dotis.

LXXV. Dulcissima atque amantissima sponsa mea nomine illo, ego in Dei nomine ille. Igitur dùm taliter parentibus nostris utriusque partis complacuit atque convenit ut ego te solido et denario secundùm legem salicam sponsare deberem, quod ità et feci, similiter complacuit nobis atque convenit ut de rebus proprietatis meæ tibi aliquid in dotis titulum condonare deberem. Quòd ita et feci. Idcircò per hanc chartulam libelli dotis sive per festucam atque per andelangum dono tibi et donatum in perpetuo esse volo, id est, in pago

illo, in loco nuncupato illo, super fluvio illo, hoc est, mansos tantos, cum hominibus ibidem commanentibus vel adspicientibus his nominibus illis vel illis, cum terris tam cultis quàm et incultis, silvis, pratis, campis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, præsidiis, peculiis, pecoribus, vineis, farinariis, vel quicquid in ipso loco mea videtur esse possessio vel dominatio, rem inexquisitam totum et ad integrum, sicut superiùs dixi, dono, trado, atque transfirmo. Insuper etiàm dono tibi in pecoribus, id est, inter boves et vaccas, inter porcos et verveces, capita tanta, in fabricaturis, id est in auro vel argento solidos tantos. In ea verò ratione ut hæc omnia superiùs nominata, quandoquidem dies nuptiarum evenerit, et nos Deus conjunxerit, tu dulcissima sponsa mea nomine illa ab ipso die hoc habeas, teneas atque possideas, vel quicquid exindè facere volueris, liberam ac firmissimam in omnibus habeas potestatem. Et si quis deinceps contra hanc chartulam libelli dotis, quod fiendum esse non credo, venire aut eam temerare præsumpserit, si se exinde non correxerit, illum qui ab initio masculum et feminam condidit contrà se ultorem sentiat, et insuper auro uncias tantas, argento libras tantas coactus exsolvat, et quod repetit nullatenùs evindicare prævaleat, sed præsens hæc epistola tàm à me quàm ab heredibus meis defensata omni tempore firma et stabilis permaneat, stipulatione interpositâ, etc.

Notæ ad formulas bignonianas.

Morem Francorum dixit Fredegarius, ut et vetus formula apud Franciscum Pithæum. *N. filius N. puellam ingenuam nomine N. illius filiam per solidum et denarium secundùm legem salicam et antiquam consuetudinem desponsavit.* In lege quidem salicâ de virginis nuptiis nil cautum extat. De viduis autem ducendis titulus est XLVI. Ubi tamen non

unus solidus, sed tres solidi et denarius memorantur. *Ille, inquit, qui viduam accipere vult, cum tribus testibus qui adprobare debent, tres solidos atque pensantes et denarium habere debet. Et hoc facto, si eis convenit, viduam accipiat.* Deindè : *si tres solidos et denarium ille cui reippus debetur acceperit, tùm eam legitimè accipiat.*

M. de Caumont rappelle qu'un travail sur les deniers *pour épouser*, a été publié dans un des volumes de la Société des antiquaires de Londres et qu'il pourrait être consulté.

M. de Soultrait annonce qu'il publie un armorial de la province du Nivernais. Le blason de chaque province se lie tellement aux études archéologiques, que le travail dont il s'occupe, lui a paru digne de l'attention du Congrès, bien que ce travail ne soit pas terminé et qu'il ne puisse en communiquer que des fragments à l'état d'épreuves.

M. de Soultrait considère le blason comme le signe du pouvoir religieux, civil, féodal. Les évêques de Nevers, les villes et les corporations, les comtes, et après eux les barons, tel est l'ordre dans lequel il a classé les armoiries, pour lesquelles il a choisi les types les plus purs qui lui semblent être ceux du XVe. siècle. Le Congrès examine avec beaucoup d'intérêt les belles planches de M. de Soultrait et félicite l'auteur.

M. Tarbé annonce qu'il s'occupe d'un armorial pour le département de l'Yonne.

La parole est à M. l'abbé Tridon, pour la lecture d'une notice sur la chapelle gothique que l'on vient d'élever au petit séminaire de Troyes. Cette chapelle est un témoignage remarquable de l'influence exercée dans le domaine de l'art par la Société française et par les travaux de son honorable Directeur. On peut la considérer comme un des plus beaux monuments dus à la renaissance de l'art ogival dans l'architecture religieuse.

L'édifice est terminé, mais il n'a pas encore de vitraux. M. l'abbé Tridon développe ses idées sur les sujets à traiter dans ce complément indispensable de l'architecture gothique. Il termine en appelant sur la chapelle du séminaire la munificence de la Société française, et en demandant un secours pour l'achèvement des travaux. Cette demande sera examinée par la Société.

La séance est levée à 4 heures, et la prochaine réunion est indiquée pour le lendemain à sept heures du matin.

1re. *séance du* 3 *juin* 1847.

Présidence de M. VIGNON.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2. M. VIGNON préside l'assemblée. MM. DE LA PORTE, BALLY, l'abbé CROSNIER, DE CAUMONT, LAMBRON DE LIGNIM, DE FONTENAY, l'abbé DEVOUCOUX et PROU prennent place au bureau; M. GIGUET tient la plume comme secrétaire.

M. Chaperon donne lecture du procès-verbal de la 2e. séance du 2.

M. de Caumont, au sujet des idées émises par M. Crosnier, sur les deux grandes écoles d'architecture au moyen-âge, demande si l'espace de temps qui s'est écoulé entre la construction de Pontigny et celle de Vézelay, ne suffirait pas pour expliquer la différence de style entre ces deux édifices. M. Crosnier répond que les dates sont trop rapprochées, pour qu'il n'y ait pas eu une cause plus profonde de différence de style.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président indique l'itinéraire de l'excursion qui aura lieu le vendredi 4. Les membres du Congrès se rendront d'abord à Villeneuve-le-Roi pour examiner les portes, la tour

du donjon et l'église; on ira ensuite jusqu'à St.-Julien-du-Sault, où l'église est digne de l'attention du Congrès; on reviendra par la Maladrerie, et au retour, à Villeneuve, on visitera les collections particulières que renferme cette ville.

M. Thiollet a la parole.

Il exprime l'admiration que lui a fait éprouver l'aspect des ruines de la Motte-du-Ciar et la reconnaissance que l'on doit à M. de Caumont, pour avoir établi dès son arrivée sur le terrain, le rapport que présente l'emplacement de l'édifice avec les thermes de Dioclétien et autres monuments de ce genre. Il confronte le plan dressé par M. Lallier avec ceux des thermes de Titus et de Dioclétien levés à Rome, et gravés dans le parallèle des monuments anciens et modernes de Durand. Les dimensions du monument de Sens ne diffèrent que très-peu de celles des thermes de Dioclétien, $\frac{396}{400}$ mètres.

L'analogie de la forme et des dimensions est donc telle que l'on ne peut guère se refuser à admettre l'analogie de destination.

M. Thiollet fait remarquer que la pierre employée à la Motte-du-Ciar est molle, et que celle du monument sur lequel figuraient les inscriptions communiquées par M. Lallier est de nature opposée. Il en résulte que les pierres à inscriptions n'ont pu appartenir à l'habitation impériale. Au contraire, à en juger par leur nature, les autres pierres du soubassement des murs de ville peuvent avoir été extraites de ce grand édifice. Cette conjecture se change en certitude par le rapprochement de deux fragments de chapiteaux trouvés: l'un, dans les démolitions du rempart; l'autre, parmi celles de la Motte-du-Ciar, et qui ont évidemment appartenu à un même portique.

Le contraste entre l'exécution du palais de la Motte-du-Ciar et celle de l'autre monument, n'est pas moins saillant qu'entre les matériaux qu'on y a employés. Autant le premier est splendide, autant l'autre est rude. Ici, l'on voit le travail de

l'artisan ; là, l'impulsion de l'artiste envoyé sans doute de Rome même et l'adresse des ouvriers qui l'ont secondé, se font sentir ; les chapiteaux, les frises, les moulures sont exquis de travail et imposants de dimensions.

M. de Caumont insiste pour le prompt transport des débris dont le Congrès a voté la conservation ; M. Prou se charge de veiller à cette opération. Le Congrès rend hommage à la sagacité des recherches et des conclusions de M. Thiollet, et lui vote des remercîments ; plusieurs membres s'adjoindront à lui pour examiner à fond les pièces composant le musée archéologique de la ville.

M. de Lavernade corrobore ces précieuses indications par le témoignage d'un manuscrit où sont mentionnés le transport et l'emploi à la construction du mur de ville de matériaux provenant des arènes et de la Motte-du-Ciar.

M. Thiollet engage la Société archéologique à continuer ses recherches en ce sens, et lui désigne comme fournissant tous les renseignements techniques le dictionnaire de Quatremère de Quincy.

M. l'abbé Devoucoux a la parole, et donne lecture d'un mémoire où il décrit et interprète divers attributs, que portent à la main des personnages sculptés sur des pierres tumulaires gallo-romaines que l'on trouve aux environs d'Autun.

NOTE DE M. DEVOUCOUX.

On rencontre souvent à Autun et dans les environs de cette ville, des pierres sculptées qui appartiennent à l'ère gallo-romaine, comme on peut le reconnaître aux attributs des figures et à l'inscription de deux signes D et M, particulière aux tombeaux païens et qui indique le culte des *dieux mânes*.

La pierre qui a servi à ces sculptures est le plus ordinairement la pierre du pays, le grès houiller. Le travail de ces

sculptures est quelquefois assez bon; mais en général on ne peut y voir que l'œuvre d'un artiste peu habile. La partie sculptée est un relief assez saillant, entouré d'un encadrement dont la forme varie. Il y en a de carrés, il y en a de semi-circulaires, d'autres se terminent dans le haut par un triangle.

On y remarque quelquefois jusqu'à trois personnages. Souvent il n'y en a qu'un seul.

Les attributs placés à la main de chaque personnage varient, mais on peut les réduire à quelques types plus souvent répétés. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau quelques dessins de ces tombeaux gravés par les soins de la Société Eduenne, et sous la direction spéciale de M. de Fontenay présent à cette session du Congrès archéologique.

Les attributs les plus communs sont des vases, dont l'un affecte la forme d'un vase à boire *poculus*, et l'autre à un vase à long col, destiné à conserver du vin ou tout autre liquide, *gutula* ou *trulla*.

On voit aussi fréquemment le vase à boire et l'arche ou *scrinium* attribués au même personnage.

Nous remarquons plusieurs exemples du verre à boire et de la hache. On rencontre le vase réuni à une sorte de pilon. Un des sujets présente le vase à boire et un instrument semblable à un éventail que nous croyons devoir désigner par le mot *flabellum*. On peut observer sur plusieurs pierres le type de la *truelle*. Un dessin, gravé dans l'histoire d'Autun, présente les ustensiles de l'art du charpentier ou du menuisier.

D'autres attributs sont tellement indécis ou tellement altérés que nous ne croyons pas devoir essayer de les décrire et encore moins les déterminer.

Ces attributs sont-ils de simples représentations des signes propres à chaque profession, ou des signes religieux, renfermant un sens symbolique ? nous avouons que nos études

ne nous permettent pas de décider cette question. Toutefois nous pencherions pour l'opinion qui verrait dans ces attributs des signes religieux et symboliques. Cette opinion nous paraît préférable, parce qu'elle tient compte du génie des anciens, sans se laisser trop préoccuper du positivisme de notre époque.

En lisant sur une inscription trouvée à Mâcon, la désignation d'un *Decemvir quinquennal, flamine d'Auguste, initié au culte du Dieu Mottinus par le rython, la truelle et le marteau, gutulâ, trullâ, martello*, nous nous sommes demandé si les attributs des monuments que nous venons de décrire ne sont pas aussi des signes de confréries, d'association mystérieuse, ayant un caractère religieux. En admettant cette opinion, en même temps que nous reconnaîtrons, avec toute l'antiquité, l'origine chaldéenne des formules mystiques et divinatoires, nous arriverions à expliquer facilement quelques-uns des attributs signalés.

Par exemple, le *vase à boire* et le *vase à long col* seraient sur nos tombeaux, comme dans les traditions Chaldéennes, l'expression hiéroglyphique, quelque nom divin attribué ici à un ancêtre déifié, comme l'indique le signe *Diis manibus*. Il est certain que dans la partie des traditions rabbiniques, au moyen desquelles les associations mystérieuses de notre époque sont rattachées par beaucoup d'érudits aux mystères antiques, le *vase à long col* indique la numération de la *couronne* où le système des *émanations supérieures* et le *poculum* la numération du *trône*, ou le système des réactions inférieures; c'est-à-dire les idées philosophiques et sociales voilées sous les noms divins, *Jehovah* et *Elohisme*, dans les traditions recueillies par le célèbre *Schiméon-ben-Jochaï*.

Je ne pourrais chercher à expliquer ici ma pensée, sans entrer dans des détails trop longs, sur lesquels, du reste, mes études ne sont pas assez avancées pour qu'il me soit possible de les présenter avec toute la lucidité convenable.

Je me contenterai de faire observer que, dans les traditions philosophiques dont les formules sont chaldéennes, les *idées divines* descendent dans la création par les degrés qui sont :

Le monde religieux ;
Le monde philosophique ;
Le monde moral ;
Le monde physique.

De telle sorte qu'un même attribut peut avoir plusieurs sens, un sens simple, comme *littéral*, tel que la qualification de *maçon*, de *bûcheron*; un sens *moral*, qui fait du *maçon* et du *bûcheron*, les agents d'une idée sociale qu'il faut faire prévaloir; un sens philosophique, qui montre sous des symboles, des vérités que notre intelligence ne peut concevoir sans image, et enfin un sens *religieux* qui attribue les idées à une cause infinie, inaccessible dans sa substance à tous les efforts de l'être créé.

C'est en suivant les traditions, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, que je verrais dans l'attribut du *poculum* et de l'*accia*, les idées de *conservation* et de *destruction*, qui forment le thème mystique de la société des *bons compagnons fendeurs*.

Le *poculum* et le *flabellum* seraient pour moi les signes de l'association connue dans l'antiquité sous le nom de *Toison-d'Or*, dont le thème philosophique est représenté dans les traditions de *Schimeon-ben-Jochaï*, par le nom de *Rachel*, qui signifie *ma brebis*. Les mythes de *Cybèle* et *d'Atys* ne seraient pour moi que la forme païenne de cette idée.

Le *scrinium* se rattacherait au symbole de l'*arche*, signe religieux de la miséricorde divine, signe philosophique de la conservation de la vie, signe social de la conservation des idées de justice, signe littéral des idées de richesse et de puissance.

Je n'ai point, Messieurs, la prétention d'avoir levé le voile des symboles; mais je m'estimerais heureux si ma pensée, élaborée par des recherches plus fortes, éprouvées par une rigoureuse méthode, pouvaient amener les archéologues à éviter ces systèmes exclusifs qui divisent quelquefois des hommes faits pour s'entendre.

Après cette lecture, M. Lallier demande à M. Devoucoux, si dans son système il a cherché l'interprétation des attributs que l'on trouve entre les mains des femmes.

M. Devoucoux répond négativement, et signale à Autun un monument, chargé de ces attributs, qui lui paraît être la borne d'une propriété privée.

M. Prou fait remarquer qu'il existe au musée de Sens une pierre de ce genre.

M. Devoucoux donne lecture d'un second mémoire sur le symbolisme de la liturgie. (Ce mémoire sera imprimé à la fin du compte-rendu.)

Lorsqu'il a terminé, M. Thiollet lui demande s'il a trouvé la justification de l'inclinaison du chevet de l'église.

M. Devoucoux pense que c'est un signe maçonnique spécial; il en est de même de l'orientation de la cathédrale d'Autun qui est tournée au midi.

A ce sujet, M. de Lavernade cite une ancienne église de Sens, aujourd'hui démolie, qu'on appelait St.-Benoit-la-Mal-Tournée, parce qu'elle n'était point orientée.

M. de Caumont dit que plusieurs églises non orientées ont à sa connaissance le même surnom de *La Mal-Tournée.*

MM. Thiollet et Devoucoux échangent sur le mode d'orientation quelques paroles, desquelles il résulte qu'il n'y avait pas à cet égard une manière uniforme de procéder.

A l'appui des idées générales développées dans le mémoire de M. Devoucoux, MM. Crosnier et Brullé citent plusieurs

églises et un calice empreints de signes symboliques. Dans la construction de ces églises, le nombre trinitaire est constamment reproduit ou combiné.

M. Devoucoux fait des remarques analogues sur la cathédrale d'Autun.

M. de Caumont dépose sur le bureau les dessins lithographiés de deux pilastres de la cathédrale du Mans, situés dans des positions parallèles et dans lesquels on remarque cependant une complète opposition de sculptures; il demande à M. l'abbé Crosnier s'il peut expliquer cette apparente bizarrerie.

M. Crosnier pense que l'un de ces deux pilastres représente l'enfer, et l'autre le paradis : à leur sommet on voit un édifice; au premier l'on parvient à partir de la base, par un chemin facile, semé de fleurs et de fruits que becquettent des oiseaux dont la tête, d'abord gracieuse, se dénature et devient monstrueuse à mesure que l'on approche du but; pour arriver au second, il faut suivre un sentier étroit, heurté à angle droit, un inextricable labyrinthe, image des obstacles que la vertu rencontre dans le sentier de la vie.

La promptitude de cette ingénieuse interprétation appelle l'attention du Congrès sur l'utilité de l'iconographie, on énumère les obligations que l'on a à M. de Caumont, et celle que l'on aurait à M. Crosnier s'il publiait un volumineux travail qu'il a préparé sur ce sujet. M. Crosnier expose les causes du retard qu'éprouve l'impression de son ouvrage; la principale est sa propre hésitation sur la forme qu'il est à propos de lui donner définitivement.

Le Congrès émet un vœu pour que M. Crosnier publie promptement son ouvrage dans la forme la plus populaire.

Selon M. Lallier, il résulte des comptes de la fabrique, que des emblêmes du paradis et de l'enfer existaient aux anciens jubés de la cathédrale.

M. de Caumont demande à quelle époque on a eu dans le pays Sénonais des édifices à ogives bien caractérisés ? A quelle époque l'ogive a été substituée au plein-cintre ?

M. Carlier cite, comme pouvant aider à étudier la transition, les fenêtres géminées de la cathédrale ; elles ne sont pas primitives, elles ont remplacé des croisées à lancettes dont les cintres existent encore extérieurement.

M. Prou signale la tour de plomb où l'on voit à la fois l'arcature plein-cintre et l'arcature ogivale.

M. Crosnier pense que l'entablement de cette tour est du XIIe. siècle, et que les ornements appartiennent à l'époque

de transition ; il fait remarquer que la jonction des contre-forts et des arcatures supportant la corniche est agencée comme au midi de la France, et qu'il faut dépasser Auxerre et Nevers avant de retrouver ce genre de construction.

M. de Caumont demande si l'on a des renseignements sur l'époque où, dans la contrée, l'on a construit des églises en larges pierres de taille.

M. Devoucoux répond qu'il existe un texte constatant la réédification d'une église incendiée à Auxerre et bâtie, *lapillis quadratis*, au lieu de *minimis lapillis*, comme elle l'était auparavant.

M. Crosnier dit qu'à la même époque, Guillaume de St.-Lazare fit élever, à Nevers, une église par les *Lapidarii*, artisans qui construisaient en larges pierres, c'est-à-dire, sans doute, qui savaient appareiller et que l'on distinguait des *Cementarii* ou maçons ordinaires.

M. Devoucoux rappelle que *mos gallicus*, en termes de construction, exprimait que l'on avait employé également le bois et la pierre. M. de Caumont dit qu'il n'y a point eu d'église de cette sorte dans la contrée; il demande avec quels attributs divers le Christ y est représenté.

M. Prou cite un Christ, peint à fresque dans la crypte de St.-Etienne d'Auxerre.

Selon M. Crosnier, le Christ est figuré comme juge; il tient d'une main l'évangile et au-dessus une croix, non la croix du supplice, mais celle du triomphe, la croix déliée, la croix de procession; l'autre main est levée, soit pour bénir, soit pour prononcer le jugement. Sur la voûte de la travée, qui précède le rond-point de cette crypte, le Sauveur est représenté à cheval au milieu d'une large croix. Quatre êtres bienheureux, ailés et à cheval aussi l'accompagnent; on a cru reconnaître les quatre Evangélistes, mais c'est une erreur : jamais les Evangélistes n'ont d'ailes, ce sont plutôt des anges

représentant toute la milice céleste et escortant *celui qui est vrai et qui va juger avec justice.*

M. de Caumont demande si l'on a observé en Bourgogne le cavalier richement vêtu que l'on remarque dans quelques églises du Poitou, du côté de l'évangile, sur la porte du collatéral nord. Ces cavaliers ont pour pendant Samson à cheval sur un lion. A Parthenay-le-Vieux ce personnage porte un faucon sur le bras. La date de ces bas-reliefs est du XIIe. siècle.

M. Lambron de Lignim pense que ces cavaliers expriment la force féodale; leur pendant, le faucon qu'ils portent pour indiquer leur départ pour la chasse, entre la lune et le soleil, car les deux astres les escortent invariablement; tout indique la puissance et les mœurs de ces seigneurs qui dominaient par la grâce de Dieu, et imposaient leur image aux églises, comme sceau de la protection qu'ils leur accordaient.

M. Devoucoux admet ces idées; il a vu à Dijon, dans un sens analogue, la force de la commune représentée par le maire armé et entouré de 24 têtes de vieillards.

M. Lambron reprend et insiste sur l'exigence des seigneurs, sur les honneurs qu'ils se faisaient rendre par l'église, sur l'encens qu'on leur offrait. Leurs chartes de concession, de même que les églises pouvaient porter leur représentation; plus tard leurs armes les ont remplacés eux-mêmes sur les édifices comme leurs cachets sur les parchemins.

M. Crosnier : Ces cavaliers se trouvent-ils aux cathédrales?

M. de Caumont ne le pense pas.

M. Chaperon en a remarqué un à Strasbourg.

M. de Caumont : c'est d'une autre époque.

M. de Lambron : il n'y a pas d'impossibilité; des rois s'y sont fait représenter, des chevaliers qui, comme les rois, prétendaient ne relever que de Dieu, ont pu avoir la même prétention.

M. de Glanville a remarqué sur la cathédrale de Basle un

cavalier armé de toutes pièces qui perce un dragon, et qui dans ce cas n'est peut être qu'un saint Georges; à gauche est saint Martin.

M. de Caumont demande si quelque nom d'architecte a été conservé ou trouvé dans le Sénonais ou dans les environs.

M. Crosnier cite une l'église où on lit *Rotbertus me fecit.*

M. Giguet décrit brièvement les ornements du trésor; il rappelle les événements qui ont amené à Sens le pape Alexandre III, qui a, pendant 2 ans, établi la cour pontificale où siége l'église primatiale de France, et saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

Il entre dans quelques détails sur les vêtements sacerdotaux laissés à Sens par le prélat anglais, et il exprime le désir que quelques-uns de ces ornements soient dessinés de nouveau.

M. Bally expose que l'administration municipale de Villeneuve-le-Roi a demandé que l'église de cette ville, qui a paru digne au Congrès d'être visitée, fût classée parmi les monuments historiques, et il sollicite l'intervention du Congrès pour obtenir une solution favorable.

Le Congrès entre dans ces vues et secondera les efforts de Villeneuve-le-Roi.

La séance est levée et renvoyée à l'après midi.

2e. *séance du* 3 *juin* 1847.

Présidence de Mgr. l'Archevêque.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Mgr. l'archevêque préside l'assemblée; MM. de Magnitot, de Caumont, l'abbé Crosnier, l'abbé Devoucoux, Lallier, Parent, de Glanville, de Fontenay prennent place

au bureau. M. GIGUET tient la plume comme secrétaire.

M. Giguet donne lecture du procès-verbal de la séance du matin.

Monseigneur donne communication d'une lettre de M. Opoix, de Provins, qui envoie 50 exemplaires de son ouvrage sur Agedincum, et demande qu'une discussion soit engagée de nouveau sur le point de savoir si Provins n'a pas succédé à Agedincum. Le Congrès vote des remercîments à M. Opoix. Toutefois, M. de Caumont, considérant qu'il n'est point soutenable que Provins ait été Agedincum, pense qu'il n'y a pas lieu de s'occuper d'une question jugée. Le Congrès adopte cette opinion en décidant qu'elle sera consignée au procès-verbal.

M. de Caumont fait hommage, 1°. à la Société archéologique de Sens de la table générale, analytique et raisonnée, des 10 premiers volumes du Bulletin monumental et du premier volume de la Statistique monumentale du Calvados;

2°. A la bibliothèque de la ville des ouvrages suivants :

Institut des Provinces de France, 1er. volume, grand in-4°., renfermant les travaux de M. Cauvin, couronné par l'Institut royal de France.

Deuxièmement. Des cartes agronomiques en France, par M. de Caumont.

Troisièmement. Note sur les monuments gothiques de l'Italie, par M. Renouvier.

M. Hesme a la parole et donne lecture d'une notice sur la ville de Villeneuve-le-Roi que le Congrès doit visiter le lendemain; il rappelle son origine, sa fondation par Louis-le-Jeune, les priviléges qui furent accordés à ses premiers habitants, et enfin, la construction d'un château ou résidence royale, qui fit de Villeneuve l'une des résidences royales.

Les monuments de la ville sont : 1°. une tour de 50 pieds de diamètre, construite pour servir de citadelle à son châ-

teau; réduite aujourd'hui à deux étages, elle avait jadis de 100 pieds de haut, et ses murs n'ont pas moins de 10 d'épaisseur;

2°. Deux portes composées chacune de deux vastes de bâtiments à 2 étages, flanqués de quatre tours en p massives et couvertes en ardoises;

3°. Débris du mur de ville qui avait originairement 12 pieds d'épaisseur sur 40 de haut et était flanqué de tours rondes ou carrées;

4°. L'église que le Congrès a le projet de visiter.

M. Déligand (Auguste) a la parole comme rapporteu la commission chargée d'examiner les vitraux de M. Vin Larcher, de Troyes.

Après avoir décrit la principale des verrières exposées les salons de la mairie, M. Déligand fait remarquer que tiste s'est sourtout appliqué à reproduire le caractère vitraux antiques. Dès lors, il a pris exemple sur ses de ciers du moyen-âge, qui ne séparaient point leur œuvr l'édifice auquel elle était destinée, et recherchaient moi correction du dessin qu'un effet en harmonie avec la ception de l'architecte. Il faut donc féliciter plutôt que tiquer M. Larcher de s'être plus préoccupé de cet effet d semble que de la perfection absolue du dessin et des figu

Un autre mérite de la verrière décrite, c'est qu'elle pas la transparence éblouissante de la plupart des verri nouvelles; elle a, au contraire, le degré de transluci qui, tout en laissant pénétrer la lumière, conserve au mo ment qu'elle doit orner son caractère grave, propre à insp le recueillement.

Après ce rapport, M. de Caumont, au nom de la Soc française, propose l'approbation des travaux de M. Larcl

M. Larcher, présent à la séance, reçoit des mains de M

seigneur une médaille d'argent qui lui est décernée en témoignage de cette approbation.

M. l'abbé Crosnier a la parole et donne lecture de son procès-verbal de la visite de la cathédrale, et entre ensuite dans quelques explications de vive voix.

NOTE DE M. CROSNIER.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur votre église métropolitaine, si digne d'attirer l'attention du Congrès et malheureusement trop mutilée comme tant d'autres; je n'aurai point à vous entretenir de sa partie historique, M. l'abbé Chauveau a rempli cette tâche avec talent, je n'aurai même que quelques mots à ajouter à ce qu'il vous a dit sur les détails architectoniques; il ne me restera donc à traiter que la partie iconographique, travail que je laisserai cependant incomplet, car je me bornerai à l'explication des portails; plus tard, d'autres s'occuperont sans doute de la description et de l'interprétation des vitraux, et alors vous aurez une monographie à peu près complète de cette basilique dont Sens s'enorgueillit à juste raison.

Quoique terminée au XIIIe. siècle (car je dois ne considérer que l'ensemble général, et ne point m'occuper ici des chapelles et du transept, œuvres des XIVe., XVe. et XVIe. siècles, comme vous l'a indiqué M. l'abbé Chauveau); cette église est d'un seul jet et présente tous les caractères de l'époque de transition : c'est-à-dire que, commencée dans la dernière moitié du XIIe. siècle, elle accuse dans la partie supérieure de la grande nef les commencements du XIIIe., et c'est ce qui nous explique pourquoi nous n'y rencontrons pas l'ordonnance symbolique qu'on remarque dans les églises de la

première période ogivale. Ce symbolisme n'existait pas encore quand on jeta ses premiers fondements ; quand on éleva ses piliers, il eût fallu, pour lui imprimer cette forme, renverser une partie du travail déjà avancé. Cette particularité n'est point sans importance, elle vient préciser en quelque sorte la date que nous devons lui assigner.

Vous avez remarqué comme moi, en visitant votre église, que les deux premiers piliers du côté du midi présentent un caractère particulier ainsi que le portail latéral et les parties du bas-côté qui les avoisinent ; ce caractère qui indique le XIVe. siècle, époque qui concorde parfaitement avec la date que M. l'abbé Chauveau a précisée, est une preuve de plus que l'archéologie et l'histoire sont deux sœurs qui vivent d'habitude en bonne intelligence.

Ici, Messieurs, je vous communiquerai une observation que j'ai déjà faite en considérant d'autres monuments du XIIe. siècle ; on a souvent et long-temps disserté sur l'origine de l'ogive, et enfin on est généralement convenu que des raisons de consolidation l'avaient fait adopter en principe ; mais comme nous ne devons pas confondre l'ogive avec l'arc ogival, complément du système architectural qui en a conservé le nom, il est important de considérer tout ce qui a pu contribuer à l'adoption de l'arc ogival. Comme votre métropole vient appuyer une observation antérieure, je m'empresse de vous la soumettre.

Rien n'est disgracieux au coup-d'œil, comme des arcs de différentes dimensions rapprochés les uns des autres ; dès le XIe. siècle, époque cependant encore peu sévère dans la perfection de l'art, on l'avait compris dans le cas que j'indique : on cherchait à dissimuler ce défaut, soit en exhaussant l'arc dont le rayon était moins étendu, soit en surbaissant l'arc dont le diamètre était plus large, soit enfin en n'employant au besoin que le quart du cercle au lieu de l'arc parfait. On

comprenait que l'œil exigeait pour être satisfait que les arcs voisins eussent la même base et le même sommet.

Cependant les procédés du XIe. siècle laissaient encore beaucoup à désirer ; le XIIe. siècle résolut le problême, on vit régner simultanément le plein-cintre et l'ogive ; le plein-cintre, quand l'arc avait un plus grand diamètre ; l'ogive pour les arcs voisins d'un diamètre moins étendu ; on conservait le même rayon, on changeait seulement le point de centre et on arrivait ainsi au même sommet en partant de la même base, c'est ce qu'on remarque dans les arcs doubleaux des bas-côtés de l'église de Sens ; ils sont en plein-cintre, tandis que les arcs latéraux des travées prennent la forme ogivale.

Je dois ajouter que l'abside de la chapelle Saint-Jean m'a paru évidemment être l'œuvre du XIIe. siècle et par conséquent se rattache au plan général ; comme il paraît certain qu'il y en avait une semblable dans le transept méridional qui a été remplacée par la chapelle que le XIVe. siècle a élevée en l'honneur de la très-sainte Vierge, il faut nécessairement abandonner l'opinion qui a été émise, que le transept n'existait pas dans le plan du XIIIe. siècle.

Telles sont, Messieurs, les observations archéologiques que je devais vous soumettre ; passons maintenant à l'iconographie.

GRAND PORTAIL.

Le grand portail de la métropole de Sens présente, comme nos principales églises, plusieurs pages de ce que nous pouvons appeler le catéchisme mural : dédié à saint Etienne, premier martyr et patron primitif, il devait d'abord nous tracer, par quelques traits saillants, l'histoire abrégée de ce glorieux martyr ; aussi le pilier symbolique est-il orné de la

statue du saint, portant le livre de la loi divine qu'il expliquait avec tant de zèle. Au-dessus, dans le tympan, on le voit d'abord au milieu des Juifs qu'il instruit, puis chassé de la synagogue d'où il se retire tenant à la main son livre fermé, puis lapidé par les Juifs. Au-dessus de chacun de ces trois tableaux une main bénissante sort des nuages, indiquant la protection divine assurée à saint Etienne, pendant qu'il remplissait ses glorieuses fonctions, pendant ses épreuves et au moment de sa mort. Le quatrième tableau est tellement fruste que je n'ai pu en découvrir le sujet; avec plus de temps et d'attention on le découvrira sans doute. Deux quatre-feuilles au second plan renferment d'un côté le saint couché et dormant d'un sommeil calme; au-dessus, dans un nuage, on aperçoit un aigle et un lion, symboles des vertus principales qui le distinguaient, le courage et la générosité; de l'autre, deux anges ont reçu l'âme du premier athlète de la foi et la transportent glorieuse devant celui qui doit couronner ses mérites; le Sauveur entre deux anges, du sommet du tympan, attend son généreux serviteur. La cour céleste doit nécessairement être reproduite aux cinq archivoltes qui encadrent cette magnifique scène : ce sont d'abord les anges, puis les martyrs, puis les autres saints de toutes les conditions; la dernière archivolte présente une particularité assez rare : tous les personnages qui la composent portent en main un disque orné d'une fleur. Ce disque, ou plutôt ce nimbe qui doit orner leur tête, il a fallu le mériter; il doit être la récompense de la vertu, et le souverain rémunérateur qui ne fait acception de personne, exigera cette vertu pour prix de cette portion de sa gloire qu'il leur a promise; cette vertu est indiquée par la fleur qui en est le symbole et que nous remarquons sur le disque; les deux statues le plus rapprochées du sommet du tympan portent sur leurs disques l'une un phénix au milieu des flammes, l'autre un aigle ou une colombe. Nos actes n'arrivent au degré de vertu qu'autant qu'ils sont

produits avec générosité; à ce prix ils seront durables et ils compteront dans la balance de l'éternité. D'un côté, je vois donc la récompense de la vertu, l'immortalité désignée par le phénix; de l'autre, le moyen d'arriver à cette immortalité bienheureuse, la pureté dans l'intention ou la générosité dans l'action.

Les pieds-droits du portail nous montrent, du côté droit (gauche du spectateur), les Vierges sages avec leurs lampes droites et garnies; du côté gauche les Vierges folles avec leurs lampes vides et renversées. Mardi on nous a indiqué deux médaillons placés vers le sommet du tympan, l'un au côté droit, renfermant un édifice avec une porte ouverte; l'autre, au côté gauche, un édifice avec une porte fermée. Ne devons-nous pas reconnaître ici l'image du Ciel; du côté des Vierges folles la porte est fermée; elles auront beau frapper, on se contentera de leur répondre de l'intérieur *nescio vos*, je ne vous connais pas; nous pouvons reconstituer une petite statuette qui a été brisée au sommet de l'édifice, c'était sans doute, comme à Auxerre, l'ange des vengeances armé d'un glaive. Au côté droit, la porte est ouverte et un personnage qu'on peut cependant reconnaître, malgré les mutilations, à la simple silhouette du nimbe crucifère, le divin époux attend les Vierges sages pour les introduire dans la salle du festin; reconstituons encore ici le personnage brisé au sommet de l'édifice, ce serait comme à Auxerre un ange, l'ange du triomphe portant une couronne.

Les parois latérales de ce magnifique portail renfermaient sous des dais les 12 Apôtres en grand, ayant des lions sous les pieds, soit pour indiquer que la religion a substitué la charité à la force brute et à l'égoïsme, soit pour traduire sur la pierre le *conculcabis leonem* de nos Saintes Ecritures.

La religion n'est pas l'ennemie du travail, elle le recom-

mande, elle le sanctifie; je ne m'étonne pas de voir au côté gauche représentées les différentes occupations des 12 mois de l'année. Sur les piédestaux qui supportent les statues dont nous venons de parler, c'est d'abord janvier indiqué par un vieillard en repos et paraissant plongé dans une méditation profonde, l'hiver prête à la méditation. Février est indiqué par un vieillard qui se chauffe; Mars, par un vigneron qui taille la vigne; Avril, semant; Mai, par un homme à cheval, c'est l'époque de la guerre, de la chasse et des voyages; Juin nous montre un faucheur; Juillet, un moissonneur; Août, battage du blé; Septembre, vendange; Octobre, entonnage des vins; Novembre, un bûcheron coupe le bois nécessaire pour l'hiver; Décembre, un homme tue un porc.

Au côté droit, ce sont les arts libéraux; on reconnaît facilement la pédagogie instruisant des enfants, la médecine avec son serpent, et l'astronomie mesurant le ciel; les autres arts sont par trop mutilés pour qu'on puisse les désigner; mais nous en avons assez pour l'étude de l'ensemble de ce magnifique portail. La religion devait encourager les arts comme elle avait su sanctifier le travail; nos devanciers semblaient répondre, par avance, à un reproche que d'injustes préventions devaient adresser au clergé, en l'accusant d'être l'ennemi des lumières.

Ici, Messieurs, faisons en passant cette observation, tout est calculé, tout est fait avec réflexion; et ce n'est pas par hasard ni par caprice que les arts libéraux sont placés à droite et le travail manuel à gauche, l'intelligence doit avoir le pas sur la matière.

Je ne vous dirai que quelques mots, Messieurs, sur les curieux reliefs qui garnissent les soubassements; mais ici je comprends que vous ne pouvez accepter que sous bénéfice d'inventaire les explications que je vais vous soumettre: à gauche, surtout, les sujets sont tellement dégradés, qu'il faudrait un

temps considérable pour les étudier et les rétablir ; j'exposerai donc timidement ma pensée. J'ai cru qu'on pourrait y reconnaître les vices principaux avec leurs filiations, l'orgueil ne serait-il pas représenté par ces hommes qui sonnent du cor comme les Pharisiens faisaient sur les places publiques; dans ces hommes qui se battent j'ai cru reconnaître la colère, et la paresse dans cette femme étendue avec nonchalance, etc. C'est, remarquez-le, le soubassement du côté des Vierges folles, et je me contente de vous faire part de cette idée, que MM. les archéologues de Sens pourront exploiter.

Au côté droit, au-dessous de la série des arts, nous trouvons une série d'animaux qui auraient besoin d'être étudiés et qui doivent avoir un sens moral, car je les considère ici comme symboles ; ils se rapporteraient aussi aux vertus et aux vices : auprès de l'oie, symbole de la vigilance, je remarque d'un côté un enfant enlevé par un lion, parce qu'il n'a pas su se garantir du danger, tandis que Samson, qu'on voit auprès, déchire la mâchoire de cet animal. L'éléphant surmonté d'une tour serait le symbole de la force, le chameau rappellerait la soumission, la poule la charité, l'âne la patience, etc. Encore une fois, Messieurs, dans ces simples interprétations je n'ai d'autres prétentions que de rappeler votre attention sur ces bas-reliefs.

Nous ne devons pas abandonner le grand portail sans remarquer ces deux scènes mutilées placées du côté des Vierges sages et qui nous prouvent que la sagesse est une vertu fragile et éphémère sans la vigilance, elles se trouvent au bas de deux colonnes brisées et dont il ne reste que la partie du fût adjoint à la base. C'est le fabliau d'Aristote, on y voit cet homme si sage servant de monture à l'impureté qui lui a mis la selle et la bride, l'autre se rattache aussi aux fabliaux du moyen-âge et nous montre un homme barbu et à longs cheveux, rampant, faible et débile aux pieds d'une femme d'une stature bien plus grande que lui.

PORTAIL DE DROITE.

Ici nous voyons la vie de saint Jean-Baptiste renfermée dans le tympan et dans les deux premières archivoltes; on y remarque, quoique les tableaux ne présentent pas une suite bien régulière, Zacharie balançant l'encensoir devant l'autel au moment où un Ange lui apparaît; la visitation, la naissance de Jean-Baptiste; deux femmes, plus bas, lavent l'enfant, Zacharie écrit son nom sur des tablettes; Jean baptise dans les eaux du Jourdain; il prêche aux Juifs le baptême de la pénitence. Un tableau fort mutilé laisse voir un personnage dont la tête est enlevée, mais on y remarque le nimbe crucifère : c'est le Sauveur donnant aux disciples de Jean les preuves de sa divine mission. Enfin le tympan nous montre le baptême de Jésus-Christ, le repas de l'incestueux Hérode auquel on apporte la tête du bienheureux précurseur qu'un soldat vient de décapiter, comme on le voit dans un angle du tympan. Le sommet nous montre comme de coutume le Père céleste qui va récompenser saint Jean-Baptiste. La troisième archivolte est excessivement mutilée, je n'ai pu l'expliquer.

De chaque côté du portail sont les emblèmes de la Charité et de l'avarice; la Charité ouvre deux coffres, l'un rempli d'or où le pauvre peut puiser à pleine main, l'autre renfermant des vivres; une lampe brille au-dessus de ces deux coffres et au-dessous sont deux vases de fleurs.

L'avare tient à ses pieds, une bourse fermée qu'il serre entre ses jambes pour qu'on ne la lui enlève pas, il est assis sur son coffre-fort qu'il presse avec force de la main gauche; à ses haillons, il est facile de voir qu'il se refuse à lui-même le nécessaire.

PORTAIL DE GAUCHE.

Mort de Marie, son Inhumation, son Assomption surmontée de son couronnement.

La longue suite de statues qu'on voit contre les parois extérieures de ce portail sont mutilées, sans attributs autres que des philactères et doivent être, si je ne me trompe, la suite des rois que Marie compte parmi ses ancêtres.

Deux portails sont ouverts dans la partie du nord. Le petit portail est la glorification d'un saint, saint Etienne sans doute : on voit au sommet deux Anges tenant des coupes, symboles des vertus ; d'autres portent des couronnes, la vertu doit précéder la couronne, enfin, d'autres Anges balancent l'encensoir, c'est ici le culte du saint que les Anges vénèrent : ils vont dans le Ciel lui rendre leurs hommages, car la gloire de Dieu l'environne. Les Anges paraissent vêtus de chapes.

La discussion s'engage ensuite sur les sujets si bien interprétés par M. l'abbé Crosnier.

PORTAIL SEPTENTRIONAL.

La voussure de ce magnifique portail est garnie d'un double rang de statuettes, formant les deux archivoltes.

La première archivolte présente la famille de Jacob, les douze tribus d'Israël. Ils ont les attributs qui leur conviennent et qui rappellent, presque tous, la célèbre prophétie de leur père mourant ; nous nous empressons de constater ces différents attributs excessivement rares sur nos monuments. Quelques-unes de ces statuettes sont mutilées, mais il nous est facile de les faire revivre avec leurs signes distinctifs.

1°. La première à gauche (droite du spectateur) est Benjamin ; il porte une église. Benjamin naquit auprès de

Bethléem, *la Maison du Pain.* L'église, véritable maison du pain qui donne la vie, a sans doute rapport au lieu de la naissance du fils de la droite ;

2°. Aser devait avoir du pain en abondance et faire les délices des rois, *pinguis panis ejus et præbebit delicias regibus.* Il porte en main une branche chargée de feuilles et de fruits indiquant la fertilité du sol que ses enfants devaient habiter ;

3°. Gad sera terrible dans les combats *accinctus prœliabitur antè eum et ipse accingetur retrorsùm.* Il est armé en guerre;

4°. Nephtali, d'après les Septante, devait ressembler à un arbre qui pousse des branches nouvelles et qui est environné de magnifiques rejetons ; d'après la Vulgate il ressemblerait au cerf à la course rapide, *cervus emissus.* L'artiste sénonais n'a pas la prétention de résoudre la difficulté ; il trouve plus simple d'adopter les deux interprétations. Il met à la main de Nephtali une branche d'arbre chargée de feuilles et de fruits et à ses pieds un cerf ;

5°. Dan doit juger son peuple et toutes les tribus d'Israël, *judicabit populum suum sicut et alia tribus in Israël.* On le représente déchirant la gueule d'un lion;

6°. Ruben devait avoir comme l'aîné la plus riche part dans les bénédictions de son père, il devait commander en maître, mais il a perdu ses droits par son crime, *prior in donis, major in imperio effusus es sicut aqua.* Un lion en repos couché à ses pieds semble indiquer que son pouvoir et ses droits sont annulés ;

7°. Judas devait porter le sceptre, car le sceptre ne devait pas lui être enlevé avant l'arrivée de celui qui était l'attente des nations, *non auferetur sceptrum de Judæ ;*

8°. Zabulon est monté sur un navire voguant sur les flots. Sa postérité devait habiter les bords de la mer, posséder les

ports et s'étendre jusqu'à Sidon *in littore maris habitabit et in elatione navium pertingens usque ad Sidonem ;*

9°. Issachar a un âne à ses pieds. Il sera, dit la prophétie, comme un âne vigoureux. Il demeurera dans les bornes de son héritage, il a vu que le repos est bon et que sa terre est excellente ; il a baissé l'épaule sous le fardeau et s'est assujetti à payer le tribu. *Issachar asinus fortis accubans inter terminos*, etc. ;

10°. Siméon a été maudit par son père mourant, comme un vase d'iniquité, ainsi que Lévi. Aussi la gloire de leur père ne rejaillira pas sur eux, *in cœtu illorum non sit gloria mea.* Siméon ne porte qu'un philactère qui contient sans doute la malédiction de Jacob ;

11°. Joseph est mutilé, nous n'avons pu distinguer aucun attribut ;

12°. La douzième statuette était celle de Lévi. Il a été maudit par son père comme Siméon, car il s'est rendu coupable du même crime. Sa postérité effaça le souvenir de ce crime par le zèle qu'elle fit paraître pour venger l'injure faite à Dieu par l'adoration du veau d'or, et fut choisie pour le service des autels. Cette statuette est tout-à-fait détruite ; sans doute elle ne portait pas comme celle de Siméon, le triste souvenir de la malédiction paternelle : le glaive qui servit aux lévites d'instrument pour annuler cette malédiction, ou l'encensoir, récompense de leur zèle, sont ses insignes.

DEUXIÈME ARCHIVOLTE.

La seconde archivolte renfermait quatorze statuettes, mais il n'en reste plus que treize, la dernière est détruite : ce sont les petits prophètes auxquels on a joint les sibylles les plus célèbres. Nos pères réunissaient ainsi tous les témoignages en

faveur de la vérité, il n'est pas rare surtout à la fin XVe. siècle et au commencement du XVIe., époque qu'on peut assigner à ce portail de voir les sybilles réunies aux prophètes et aux apôtres. Ces statuettes portent toutes de longs philactères contenant leurs oracles. Il nous a été impossible de les déchiffrer tous. La hauteur et les ondulations de ces rubans ne nous l'ont pas permis ; nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des inscriptions.

1°. La première, à gauche, est Sophonie portant sur son philactère *juxtà est dies Domini magnus, juxtà est et velox nimis ;*

2°. Malachie avec cette inscription : *Ecce ego mitto Angelum meum et præparabit viam antè faciem meam ;*

3°. La sibylle Erythrée *Deus rex veniet in carne... ;*

4°. Johel, *effundam spiritum meum et dabo prodigia in cœlo et in terrâ ;*

5°. Nous n'avons pu déchiffrer la cinquième ;

6°. Sibylle ;

7°. La statuette est mutilée. Nous avons cru reconnaître saint Jean-Baptiste, sa présence ne nous étonnerait pas ici, c'est le dernier des prophètes, car il annonce celui qui doit venir ; c'est en même temps le premier des Evangélistes, puisqu'il proclame qu'il est arrivé. *Il en est un au milieu de vous que vous ne connaissez pas.* Il unit la Loi ancienne à la loi nouvelle, c'est le complément des témoignages. Cependant nous n'osons garantir que cette statuette soit saint Jean-Baptiste plutôt que le prophète Amos ; on a pu donner un mouton pour attribut au pasteur de Técué ;

8°. La huitième statuette a une tête de mort à ses pieds, c'est sans doute le prophète Osée qui a dit : je serai ta mort, ô mort. *Ero mors tua, ô mors ;*

9°. Sibylles de Delphes ;

10°. Fruste ;

11°. Zacharie, monté sur un âne et tenant une branche d'arbre à la main, a pour inscription : *Ecce rex tuus veniet tibi justus et salvator, etc.* ;

12°. Sibylle Tiburtine ;

13°. Michée. Un petit enfant, nu, couché sur la paille, est à ses pieds ; il porte sur son philactère : *Et tu Bethleem Ephrata parvulus es in millibus Juda, etc.*

COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION FAITE LE VENDREDI 4 JUIN.

M. VIGNON, rapporteur.

Conformément au projet arrêté par M. de Caumont, directeur et président du Congrès, trente personnes s'étaient fait inscrire pour l'excursion à Villeneuve-le-Roi et St.-Julien-du-Sault, y compris quelques dames qui ont bien voulu embellir cette promenade de leur présence.

Malgré l'heure matinale, tout le monde fut exact, et, le premier de tous, le soleil qui annonçait une magnifique journée et qui a tenu parole. Transportés par quatre équipages, nous descendions, à 6 heures 1/2, devant la première porte de Villeneuve-le-Roi, dite *porte de Sens.* Nous y fûmes accueillis de la manière la plus cordiale par M. le maire de Villeneuve-le-Roi et M. Hesme qui nous attendaient.

Cette porte se compose d'un massif carré flanqué de quatre tourelles, le tout couronné de toits aigus, avec aigrettes en plomb. Le massif est percé d'un passage dessiné par quatre arcades successives, deux ogivales et deux en arc surbaissé ; ces dernières disposées une à une derrière les précédentes dont elles sont séparées chacune par une coulisse par où l'on faisait descendre la herse.

Les tourelles intérieures à la ville sont à base circulaire et ne présentent aucun caractère architectonique. Les tou-

relles extérieures ont une base quadrangulaire, se prolongeant en avant par un angle ou avant-bec aigu. Sous la corniche les faces obliques de ces avant-becs sont raccordées avec le parement du massif central par deux arcs dans le prolongement de ces faces, derrière lesquelles se trouvent ainsi menagés des machicoulis obliques, disposition originale et remarquable. Sous la retombée commune à ces deux arcs et au-dessus de l'arcade ogivale du passage on remarque un carré appareillé en pierres de taille portant les traces de scellements, et au-dessus deux crochets scellés. Cette disposition avait-elle pour objet de recevoir l'écu aux armes de la ville ou aux armes royales ? on ne peut que le conjecturer.

A la façade intérieure à la ville, au-dessus de l'arcade centrale est une baie quadrangulaire séparée en deux par un meneau en colonnette éclairant le 1er. étage du bâtiment; une fenêtre au-dessus, sans caractère et refaite postérieurement, éclaire le 2e. étage; enfin une lucarne aiguë orne le comble.

Autour de la tourelle intérieure, à gauche en entrant dans la ville, s'enroule à l'extérieur un escalier ruiné à sa base; on y applique une échelle et nous y montons, M. de Caumont en tête. Nous trouvons une salle carrée, et dans l'un des angles opposés à l'entrée latérale à la porte, et exposée au levant, un escalier, ainsi placé dans la tourelle anguleuse de droite, un escalier conduit à l'étage supérieur et au grenier. A ce 2e. étage, de petites salles sont pratiquées dans les tourelles massives au-dessous. Le comble du grenier présente une charpente soignée, composée de fermes nombreuses et rapprochées, rayonnant autour du centre, ayant beaucoup d'analogie avec la charpente du grand comble de la cathédrale de Sens. M. de Caumont a dit en avoir vu d'à peu près pareille à Tevrey, département de l'Eure.

Une discussion dont nous écoutions avidement tous les détails s'établit entre M. de Caumont et M. l'abbé Crosnier, sur l'âge ou plutôt les âges de cette porte.

M. de Caumont attribue le massif central au XIVe. siècle, M. Crosnier à la fin du XIIIe. ; tous deux déclarent que les tourelles sont postérieures, les tourelles anguleuses du XVe. siècle, les cylindriques du XVIe.

On remarque que les raccordements des faces latérales des tourelles angulaires, avec le parement du massif central ne paraissent nullement avoir été altérés depuis l'origine de la construction. M. Crosnier pense qu'alors des contre-forts existaient à la place des tourelles qui n'ont fait plus tard que les englober dans leur nouvelle disposition et augmenter leur saillie.

La partie inférieure des pilliers jusqu'au milieu des arcades centrales, et les cintres ou archivoltes de ces arcades sont en pierres de taille de moyen appareil, en calcaire grossier des environs de Paris, de la même nature que celui dont est construit la cathédrale de Sens et que l'on trouvait dans le Pont-au-Diable de cette ville, démoli il y a 8 ans, et que l'on devait attribuer au XIIIe. siècle. Au-dessus, la maçonnerie est en moellons bruts avec encoignures en grès.

De cette porte, en se dirigeant par la promenade qui entoure la ville vers le levant, on arrive à une tour encore fort élevée faisant partie du château de Villeneuve, en pierres de moyen appareil d'un aspect très-régulier ; on la nomme *Tour de Louis-le-Gros.*

L'empatement de cette tour forme, à partir du sol actuel, un fût conique de 4 mètres ou environ de hauteur, ayant à sa base 17 mètres environ de diamètre, et à son sommet environ 15 mètres 40. Là est une retraite d'environ 15 centimètres tout au pourtour, à partir de laquelle s'élève la tour cylindrique ayant ainsi environ 15 m. 10 de diamètre.

A la hauteur de cette retraite ou de ce socle s'ouvre, au levant, donnant sur le fossé, une poterne ogivale actuellement

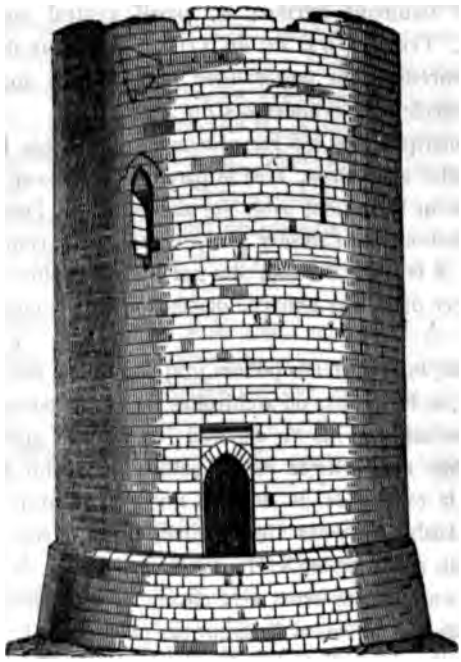

DONJON DU CHATEAU DE VILLENEUVE.

murée. Au couchant, vers l'intérieur de la ville, une poterne semblable de 1m. 13 d'ouverture nous a permis d'entrer à l'aide d'une échelle. Nous nous sommes ainsi trouvés dans une salle du 1er. étage, au-dessous de laquelle doit être une autre salle voûtée sans issue ni jour au-dehors, mais ayant au centre de la voûte une trappe par où on y descendait les munitions, provisions et objets mis en magasin.

La salle du 1er. étage était couverte par une voûte ogi-

vale à 6 arcs doubleaux, à deux tores séparés par une gorge, dont on voit encore les retombées supportées par des culs-de-lampes sculptés, de feuilles de lierre, de choux frisés, etc., plus ou moins fouillés. Une voûte pareille, dont on voit encore les mêmes restes, recouvrait une 2e. salle, qui était surmontée d'une troisième salle, dont on a employé les pierres à la construction du quai, en amont du pont sur l'Yonne. M. de Caumont pense qu'il y avait encore une 4e. salle, puis une plate-forme et un toit aigu. Le diamètre intérieur est de 7m. 60, de sorte que l'épaisseur des murs est de 3m. 75 à 3m. 80.

A gauche de l'entrée est pratiqué, dans l'épaisseur du mur, un escalier conduisant aux étages supérieurs. Plus loin, du côté du nord, on voit le tuyau de la cheminée à section presque carrée et très-profond dans le sens de l'épaisseur du mur. Au 2e. étage, on voit encore les deux chapiteaux très-bien sculptés, de colonnettes qui supportaient le manteau de cheminée. En face de la cheminée, au midi, est une profonde ouverture dans le mur, à l'origine de laquelle est un puits et qui se termine au parement extérieur en une baie de fenêtre assez étroite.

Nous avons tous admiré cette énorme tour; M. de Caumont la regarde comme du plus grand intérêt et digne d'être conservée avec soin et préservée d'une plus grande détérioration. Un vœu spécial sera exprimé à cet égard. Cette tour, dit M. de Caumont, est, de tous points, semblable à celle de Coucy, construite dans le XIIIe. siècle, première moitié, et qui a 200 pieds de hauteur sous le toit.

La pierre du parement extérieur et des encoignures est encore le calcaire grossier. Au-dedans est employé un calcaire plus blanc et plus tendre, analogue à la pierre de Courson et à certains bancs des carrières de Tonnerre, mais dont la pareille se trouve aussi aux environs de Paris; on n'y voit

point, du moins dans ce que nous avons pu examiner, coquillages fossiles qui la caractérisent.

Un peu plus loin que cette tour, vers le midi, se trouve porte Notre-Dame, rasée à 6 mètres environ de hauteur présentant un plan tout pareil à celui de la porte dite de Sens.

Dans une maison près de cette porte, M. Du Manoir, de Juaye, découvrit une statue de la Sainte-Vierge brisée, avec un enfant Jésus en pierre tendre, qui a paru d'un très-bon style; puis des portes sculptées avec légendes. Ces débris proviennent sans doute de la chapelle de l'ancien château royal, laquelle fut démolie en 1820.

De là, nous nous réunîmes pour nous rendre en corps à l'église où nous entrâmes au son des cloches, et où nous fûmes reçus avec beaucoup de politesse et de bienveillance par M. le curé et son vicaire.

Il est au-dessus de nos forces de faire la description de cet édifice, dont le portail est du XVIe. siècle, les trois premières travées de la nef, de la fin du XVe., et le reste du XIIIe. et du XIVe. siècles.

M. l'abbé Crosnier, ayant pour secrétaires MM. Gaultry, de Canchy et Lallier, a bien voulu en faire, d'après sa méthode savante et lumineuse, une description analytique et artistique qui sera jointe à ce compte-rendu. Grâces à lui, nous avons pu apprécier tout le mérite de cette église qu'il déclare être un véritable bijou, un des types les plus purs qu'il connaisse de la période qui termine le XIIIe. siècle et commence le XIVe.

Nous mentionnerons seulement, comme détails à noter, les chapelles absidales avec leurs doubles piscines; le vitrail en face du banc d'œuvre représentant le jugement dernier, attribué à Jean Cousin, mais que M. de Caumont croit être antérieur d'un demi siècle; enfin, le bénitier de la porte

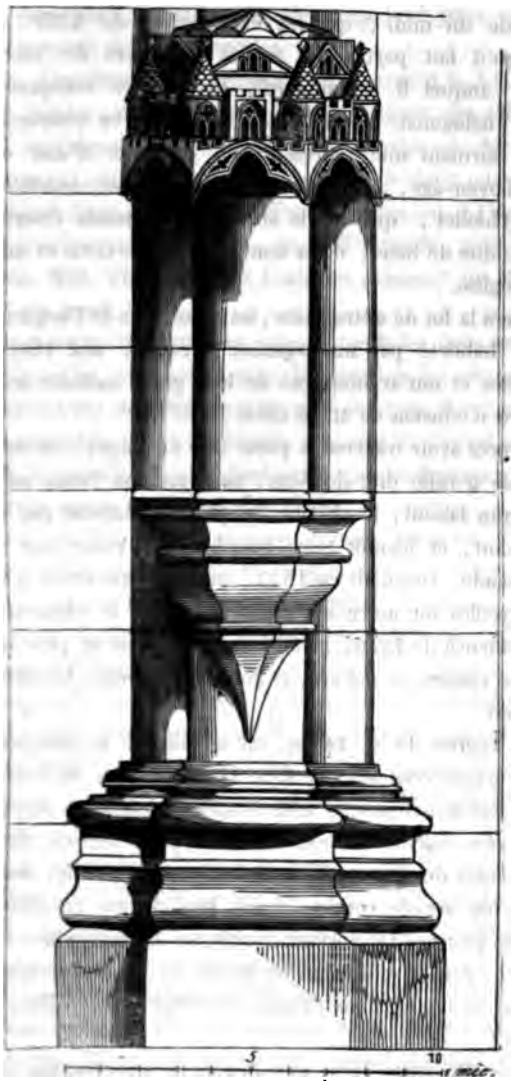

LLET del.

BÉNITIER DE VILLENEUVE-LE-ROI.

de Jean, en regard Jean décapité; au sommet, Hérodiade apportant la tête à Hérode pendant son repas.

La verrière de droite représente Hérode, les Mages, le massacre des Innocents, la fuite en Egypte, et en regard les idoles des faux dieux renversées. Celle de gauche offre encore une confusion de panneaux divers; on remarque seulement au troisième rang à partir du bas, la Cène très-bien rendue, occupant toute la largeur du vitrail.

Si nous passons enfin à la chapelle de gauche, nous voyons au centre les Mages, le massacre des Innocents, la fuite en Egypte, puis le Crucifiement, ayant à droite la Loi nouvelle avec un manteau de pourpre, couronnée et un étendard à la main; à droite, la Loi ancienne, les yeux couverts d'un bandeau, tenant à la main gauche le livre de la loi renversé. Au-dessus est la mort de la Vierge, représentée couchée et environnée des Apôtres; à droite et à gauche, des Apôtres venant aux funérailles. Au-dessus, le panneau manquant est l'Assomption de la Sainte-Vierge, qui se trouve précisément dans la verrière de gauche, offrant des panneaux disparates. Enfin la verrière de droite contient la légende de Théophile.

Le nombre considérable de fleurs-de-lis que l'on remarque dans l'ornementation des verrières de cette église, et principalement l'ordre varié dans lequel elles sont disposées, fait penser à M. Lambron de Lignim qu'on doit voir dans ce fait une preuve évidente de la part toute royale que prirent à la décoration des églises de cette époque le roi saint Louis et sa pieuse mère.

Sans vouloir imposer un système d'appréciation pour l'âge de ces monuments, par les règles seules de la science héraldique, il croit devoir offrir à l'assemblée le résultat de ses investigations sur ce sujet fort intéressant, au point de vue historique, en le présentant, toutefois, avec la juste réserve

que comporte une question qui présente un aussi vaste champ à la controverse.

Il croit donc pouvoir assurer que les verrières sur lesquelles on voit une bordure d'azur semée de fleurs-de-lis d'or, et celles dont les sujets variés se détachent sur un fond d'azur semé de fleurs-de-lis d'or sans nombre, ne peuvent être attribués qu'à la pieuse munificence du roi saint Louis.

Ces verrières, où l'on remarque des bordures campanées d'azur à la fleur-de-lis d'or, et de gueules au château d'or, rappellent la glorieuse alliance qui unit, au XIIIe. siècle, les lis sans tache de la France aux châteaux donjonnés de la Castille. Ces précieux monuments d'un autre âge, viennent après tant de siècles écoulés, nous rappeler la royale munificence de Blanche de Castille, l'illustre mère de saint Louis.

La verrière sur laquelle on voit un treillis de gueules se détacher sur un fond d'azur aux fleurs-de-lis d'or, peut être considérée comme la généreuse offrande d'un personnage de la famille royale, et se trouver ainsi placé en forme de brisure.

Enfin, pour expliquer cette prodigieuse quantité de verrières sorties de la même source, et dont on trouve des restes nombreux dans les principales cathédrales du Royaume, l'orateur pense qu'il pouvait exister à cette époque des manufactures de fondation royale, soit civiles soit religieuses, qui étaient destinées à pourvoir les églises de ces riches vitraux qui en faisaient le plus splendide ornement. Si quelques documents venaient élucider cette question, on serait peut-être a même de remonter à l'origine des priviléges des gentilshommes verriers ; ils pouvaient exercer le commerce, et avoir des manufactures de verrerie, sans déroger à leur noblesse quand ils la possédaient, ou bien l'acquérir en exerçant cette industrie pendant un certain temps. Toutefois, sur

cette question qui n'a jamais été approfondie, ni même traitée, M. Lambron se contente de l'indiquer, espérant que quelque savant pourra en faire un jour le sujet de ses laborieuses investigations.

M. de Caumont fait remarquer que les armes de saint Louis et celles de sa mère se trouvent brodées sur une chasuble donnée par saint Louis et conservée à St.-Thomas de Biville, près de Cherbourg.

Après ces intéressants détails, nous quittons à regret l'église; mais partira-t-on sans visiter cette chapelle placée sur le sommet qui domine St.-Julien, et d'où la légende dit que le cheval du Saint élancé, pour échapper à ses ennemis, vint d'un seul bond toucher la terre dans la vallée où il fit jaillir la belle fontaine qu'on y remarque? Tous s'écrient qu'il faut monter à cette chapelle, dût-on n'avoir pour prix de cette ascension que la vue du panorama de la vallée de l'Yonne. Notre zèle fut bien récompensé, et nous vîmes en entrant dans la chapelle un charmant édifice malheureusement en ruines, de la fin du XIIe. siècle, ainsi que M. Crosnier l'avait jugé du bas de la côte à la simple inspection de l'extérieur.

On remarque dans cette chapelle une cuve baptismale du XIVe. siècle, supportée par un pilastre de la forme des piliers du même âge que renferme l'église de St.-Julien. On y voit aussi un petit rétable et un tabernacle en bois de la fin du XVe. siècle.

Nous descendons à la hâte pour rejoindre nos voitures. Mais tous les vieux débris arrêtent l'archéologue comme tous les brins d'herbes le botaniste. Nous voilà bientôt sur la place du portail de l'église, grouppés autour de M. l'abbé Crosnier, nous expliquant les figures en bois sculptées aux angles de la maison qui fait face à ce portail.

C'était au XVe. siècle une hôtellerie ou un cabaret. Sous

l'encoignure du nord, une figure, en cul-de-lampe, à face joviale, tenant un broc et un verre qu'il semble offrir; elle supporte une double niche où l'on voit d'une part saint Jacques de Compostelle, avec le bourdon et le chapeau de pèlerin; d'autre part saint Jean avec l'agneau et le vêtement de poil de chameau; à l'autre encoignure, un fou, en cul-de-lampe, sainte Barbe au-dessus avec un livre, une palme de martyre et une tour à côté d'elle; entre ces encoignures une folie, en cul-de-lampe, supportant un lion qui tient un écu, aux armes sans doute du seigneur du lieu ou patron du propriétaire de la maison.

Ces images sont les enseignes vivantes d'une hôtellerie.

Enfin nous fermons les yeux pour ne plus rien voir et pouvoir partir, et nous nous hâtons par le chemin de St.-Julien au petit port vers le camp romain, où nous attendait l'ascension la plus ardue.

Une fois au sommet, nous jouissons d'une vue admirable, de la fraîcheur, au milieu des bois de la belle propriété du château appartenant à M. de Chateaubourg fils. C'est là que M. Hesme nous montra les traces d'une immense circonvallation qui a 6 kilomètres environ de tour et qu'il croit être l'enceinte d'un camp romain; il termine sa démonstration par la découverte de débris de poteries romaines dans un terrain qu'il fait fouiller devant nous.

M. de Caumont reconnaît bien un retranchement fait de main d'hommes les débris probablement d'un établissement romain; mais pour y reconnaître un camp romain véritable, il faudrait en avoir le plan, car les bois et accidents de terrain empêchent de voir aucun ensemble. Il engage M. Hesme à faire lever ce plan.

Mais l'heure et la fatigue nous pressent. Guidés par M. Bally, maire de Villeneuve-le-Roi, nous arrivons dans un jardin escarpé en labyrinthe, dominant une maison de plai-

sance dite de la Butte. Au détour d'un sentier, dans un ancien four à chaux converti en une charmante salle de verdure, nous voyons M. le docteur Bally environné de sa famille qui nous présente une table abondamment couverte d'une excellente collation.

Mais une si gracieuse et bienveillante hospitalité ne peut nous retenir toujours; il faut partir. Alors M. Crosnier, avec un bonheur d'expression que je renonce à rendre, porte un toast de remercîments à notre hôte vénérable, un des patriarches de la médecine, et dont le dévouement célèbre à l'humanité et à la science suffit pour immortaliser un homme de bien et de savoir.

Nous arrivons près de nos voitures, et voilà qu'un chevalier armé de toutes pièces nous arrête; il est enchâssé dans le mur d'enceinte de la propriété de M. Bally. Nous invitons le propriétaire à le faire rentrer dans l'intérieur, exposé qu'il est en-dehors, malgré son armure et son air martial, aux atteintes des passants.

Cette belle pierre tombale dont M. Thiollet nous a présenté le dessin au retour de l'excursion, offre un guerrier vêtu de sa jaque de mailles et de sa cotte d'armes, ceint d'un riche baudrier et portant un écu triangulaire; elle a évidemment été détachée d'un lambeau de tour du commencement du XIIIe. siècle. M. Bally a sauvé cette statue en la faisant placer dans son mur; nous l'avons prié de faire des recherches pour découvrir d'où elle avait été apportée, ce qu'on ignore complètement aujourd'hui.

Enfin nous sommes à Villeneuve-le-Roi; là il faut quitter M. l'abbé Crosnier qui, rappelé par ses devoirs de curé, veut retourner de suite dans sa paroisse. Vous pensez si les adieux furent reconnaissants de notre part, affectueux du sien, et si l'on oublia de lui faire renouveler sa promesse de venir bientôt et souvent visiter la cité sénonaise et les amis

repertueux qu'il s'y est fait. Nous ne pûmes oublier dans nos adieux et nos remercîments le vénérable curé d'Entrains, à qui nous avons dû le bonheur de posséder quelques instants M. l'abbé Crosnier.

M. Hesme ne nous tenait pas quitte, et il avait raison. Nous eussions tous regretté de ne pas voir sa collection si rare et si précieuse de beaux tableaux offerts à nos regards, avec tant d'amabilité.

Nous remontons pour la dernière fois en voiture et nous sommes de retour à 8 heures.

Séance du samedi 5 *juin* 1847.

Présidence de M. LALLIER.

La séance est ouverte à 1 heure sous la présidence de M. Lallier, substitut du procureur du Roi, vice-président de la Société archéologique de Sens. Siègent au bureau : MM. DE CAUMONT, directeur de la Société française ; DE MAGNITOT, sous-préfet ; PARENT, maire ; TARBÉ, Mq^is^. DE LA PORTE, GAUGAIN.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Giguet et adopté avec quelques rectifications proposées par MM. Prou, Pignon et l'abbé Chauveau.

M. l'abbé Chauveau, vicaire-général, est appelé au bureau comme secrétaire.

M. de Caumont appelle l'attention sur les dessins que M. Perrot a exécutés, des objets précieux, visités par le Congrès

au trésor de la cathédrale, notamment sur celui de la chas
attribuée à saint Thomas de Cantorbéry, et sur les mitres,

PERNOT.

CHASUBLE DE THOMAS BECQUET, A SENS.

manipules et les autres ornements pontificaux attribués
même évêque. L'une des mitres a pu être calquée par M
Pernot ; un dessin réduit a été fait par M. Bouet d'apr

calque. M. Pernot reçoit les remercîments du Congrès.

SOUPET, SC.

MITRE DE THOMAS BECQUET.

M. de Caumont donne communication :

1°. D'une lettre de M. Drouet, inspecteur divisionnaire des départements de la Sarthe, Maine-et-Loire et de la Mayenne, qui prie la Société française de vouloir bien lui allouer une somme de 400 fr. pour l'achat, le transport et la restauration de quatre statues anciennes, découvertes récemment dans une commune rurale de la Sarthe;

2°. D'une lettre de MM. de Courteille et Lenormand de Courmeil, qui envoient leur adhésion au Congrès, en exprimant le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir s'y rendre;

3°. D'une lettre de M. Tournesac, qui demande à la Société une allocation de 300 fr. pour les églises de Bingé et de Vaas.

M. de Caumont fait hommage à M. le Maire, pour la bibliothèque de la ville, de son ouvrage intitulé : *Cours d'Antiquités monumentales*, six volumes avec atlas. Il dépose sur le bureau sept exemplaires de son ouvrage intitulé : *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge*, avec atlas, pour, à la diligence de M. le Président de la Société archéologique de Sens, un exemplaire être distribué à l'école dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne, à l'école communale, au grand séminaire, au collége, au petit séminaire d'Auxerre, à M. l'Agent-voyer et à M. l'abbé Chauveau, qui en disposera à son gré.

On passe à la discussion relative à la répartition des fonds.

M. de Caumont fait connaître qu'une somme de 1,500 fr. ayant été mise à la disposition du Congrès par la Société française, 700 fr. ont déjà été répartis de cette manière, 600 fr. pour les monuments de l'Ouest et 100 fr. à M. l'abbé Crosnier, pour une église de la Nièvre; qu'en conséquence, il reste encore une somme de 800 fr. disponible pour l'arrondissement de Sens, et que cette somme pourra être portée à 900 fr.

Il propose d'allouer une somme de 200 fr. pour les travaux à faire à la Motte-du-Ciar.

M. de Gaultry demande que cette somme soit portée à 300 fr.

M. de Caumont propose d'allouer 200 fr. pour l'achat et la conservation des pierres sculptées qui seront extraites des murs de ville.

M. C. de Lavernade recommande à l'attention du Congrès l'église de Saligny.

M. de Magnitot désire que le clocher de l'église de Brannay attire les regards du Congrès.

M. l'abbé Brullé pense que l'église de Villeneuve-l'Archevêque doit être un objet de sollicitude pour le Congrès. Le portail nord de cette église est remarquable et M. Brullé en fait en peu de mots l'iconographie. Il existe dans cette église une pierre tumulaire qui, pour être préservée des injures des passants, devrait être relevée et placée en lieu convenable. Si la Société ne peut allouer aucuns fonds pour la restauration du portail, il demande qu'une somme si minime qu'elle puisse être, soit accordée pour relever ce tombeau; enfin, dans le cas où aucune somme ne pourrait être allouée, il prie la Société de donner son concours pour obtenir que cette église soit classée parmi les monuments historiques.

M. Déligand aîné demande une allocation pour soustraire à la dégradation qui la menace journellement, une pierre tumulaire placée au milieu de l'église de Cérisiers.

M. de Caumont propose d'allouer 100 fr. pour la chapelle gothique du petit séminaire de Troyes.

M. l'abbé Chauveau exprime le désir qu'on consacre une somme pour la restauration d'un retable en pierre représentant les scènes de la Passion en dix tableaux et soixante-dix-huit figures; ce retable est placé dans la chapelle St. Eutrope de la Métropole.

M. Brullé désirerait qu'on s'occupât de la restauration des vitraux de St.-Julien-du-Sault.

A l'unanimité la Société alloue :

300 fr. pour les travaux à effectuer à la Motte-du-Ciar ;

200 fr. pour l'achat des pierres qui seront extraites des murs de ville ;

100 fr. pour le clocher de l'église de Brannay ;

100 fr. pour l'église de Villeneuve-l'Archevêque ;

50 fr. pour la pierre tumulaire de Cérisiers ;

L'emploi des sommes votées sera fait sous la surveillance d'une commission composée de MM. le Sous-Préfet, le Maire, l'abbé Chauveau, Prou, Lallier, Vignon, Gaultry, Tonnelier, Chapron, Giguet, l'abbé Brullé.

M. de Caumont fait le rapport suivant :

MESSIEURS,

L'an dernier, le Conseil décida que la Société décernerait, s'il y avait lieu, une médaille d'or de 200 fr. à l'auteur de la meilleure Statistique des monuments d'un département ou d'un arrondissement, exécutée sur le même plan que celle du Calvados; c'est-à-dire, qui comprît la description des monuments de toutes les communes d'une même circonscription, sans en excepter aucune, et en suivant l'ordre géographique. Une commission fut nommée, les membres en furent choisis dans différentes provinces, et nous avons à vous rendre compte des documents qu'ils ont bien voulu nous transmettre et de ceux qui ont été réunis par le bureau central.

Et d'abord, disons-le, depuis la Statistique monumentale de l'Oise, par M. Graves, que vous avez couronnée il y a plusieurs années, aucun livre n'a rempli les conditions que vous aviez imposées pour le concours ; il est bien vrai que depuis 8 mois seulement que vous avez proposé des prix, on n'a guère eu le temps de terminer les ouvrages qui peuvent

être commencés et de se mettre en mesure de concourir; toujours est-il que toutes les Statistiques monumentales qui vous ont été signalées, même celle du Puy-de-Dôme, par M. Bouillet, qui est une des meilleures, et dont il a été rendu compte dans le Bulletin monumental, ne passent en revue que les monuments vraiment remarquables d'une circonscription et qu'elles gardent le silence sur les édifices d'un ordre inférieur, notamment les églises de campagne, qui n'offrent que quelques parties anciennes.

Un seul ouvrage publié cette année est conçu d'après le plan que vous avez adopté et préconisé, c'est l'Avranchin historique et monumental de M. Le Héricher. Deux volumes sont consacrés aux détails relatifs aux communes comprises dans l'ancienne circonscription de l'Avranchin. Les documents historiques ont été puisés aux meilleures sources ; toutes les églises et les châteaux sans exception sont fidèlement analysés *de visu*; bref, l'ouvrage de M. Le Héricher est un des meilleurs qui aient paru en France. Si la partie historique n'y était pas la partie principale, si surtout l'auteur avait joint quelques figures à l'appui de ses descriptions; qu'il eût, par des aperçus comparatifs, montré ce qu'offrent de particulier les monuments de l'Avranchin, qu'il fût ainsi complètement entré dans le plan adopté par le programme, nous n'hésiterions pas à vous proposer de lui décerner immédiatement une médaille d'or.

Mais la commission à l'unanimité et avec mention dans ce rapport, du mérite qu'elle reconnaît à l'ouvrage; en proclamant que tout a été consciencieusement examiné et décrit, vous propose de décerner à M. Le Héricher une médaille d'argent, en témoignant son regret de ne pouvoir décerner une récompense plus élevée à l'auteur.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le Sous-Préfet remet au nom de la Société française une médaille d'argent à M. Thiollet, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris, artiste modeste, plein de talent, de zèle et de désintéressement ; M. Thiollet est l'auteur de plusieurs livraisons in-f°. qui contiennent plus de 500 dessins de grande dimension. La Société a su apprécier les travaux de M. Thiollet depuis qu'il est à Sens, et témoigne de la justice de cette distinction méritée, par d'unanimes applaudissements.

Une autre médaille d'argent est décernée à M. Pernot, peintre à Vassy (Haute-Marne). Si la Société exprime sa satisfaction pour les services rendus à l'archéologie par M. Pernot, elle exprime en même-temps le regret de voir que M. Pernot ait été obligé de quitter le Congrès avant la clôture et qu'il n'ait pu recevoir au milieu des nouveaux amis qu'il a acquis à Sens, cette médaille méritée par son zèle pour la science et le fini de ses travaux.

L'ordre du jour appelle M. l'abbé Chauveau qui continue la lecture de son travail descriptif de l'intérieur de la cathédrale de Sens. Après avoir parlé des portails latéraux du nord et du midi dont il fait la description architecturale avec minutie et pour ainsi dire pierre par pierre, du Jubé dont il fait remarquer le hors-d'œuvre dans l'ensemble en rendant justice aux détails, il pénètre dans le chœur, y déplore les mutilations commises, se plaint des murailles de planche qui dérobent aux fidèles la vue des cérémonies saintes, donne des louanges à l'exécution du mausolée en gémissant sur l'idée qui a présidé à la composition du sujet, décrit l'abside, puis sortant du chœur il fait remarquer chacune des chapelles qui rayonnent à l'entour, fixe l'attention sur quatorze chapiteaux de colonnes romanes, et finit en annonçant le projet qu'il a formé de continuer son travail sur un plan plus vaste auquel se rattacherait l'histoire de l'église de Sens.

Sur la demande de M. de Caumont, M. l'abbé Chauveau rend compte à la Société de plusieurs fragments qui lui ont été communiqués, au commencement de la session, de la part de M. Bromett, de Londres, comme pouvant être de quelque utilité pour l'histoire des archevêques de Sens.

1°. La table des matières d'un ouvrage intitulé : *De gestis Senoniensis ecclesiæ libri quinque, authore fratre Richiero, monacho ejusdem Senoniensis ecclesiæ.* M. l'abbé Chauveau fait remarquer que cet ouvrage ne peut être d'aucune utilité pour l'histoire des archevêques de Sens, puisqu'on n'y trouve pas un seul nom des prélats qui ont gouverné cette église. D'ailleurs, si on a pu être trompé par la similitude des consonnances *Senonensis* et *Senanensis*, des recherches l'ont convaincu qu'il ne s'agit point dans cet ouvrage de l'église de Sens, mais de l'abbaye de Sénones dans les Vosges. En effet, Dom Richier, auteur de ce travail, prieur claustral de Sénones, de l'ordre de saint Benoît, vivait en 1245, selon les antiquités des Vosges, partie 1, liv. IV, chap. I.

2. Un fragment de la vie de saint Thomas de Cantorbéry. Ce fragment écrit en latin et assez purement, semble être peu de chose et ne renferme qu'une circonstance de la vie du saint. L'auteur la fait ressortir longuement, parce qu'elle présente quelque rapport avec une particularité de la mort du Sauveur des hommes : les habits du Christ furent partagés par les soldats qui l'avaient crucifié, et les vêtements du saint archevêque furent aussi partagés par ses meurtriers.

3°. Une hymne en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry. *Hymnus de sancto Thomâ.* M. Chauveau pense que le mot d'*Hymne* ne doit pas être pris ici dans le sens ordinaire, mais que la pièce qui lui a été communiquée devrait plutôt être appelée *Prose*, comme nous disons maintenant, ou

Sequence, *Sequentia*, comme l'on disait autrefois. L'hymne se chante à chacune des heures de l'office divin, la prose se chante à la messe après le graduel. Ce qui porte M. Chauveau à penser ainsi, c'est la composition même du morceau, son rythme et la modulation qu'il peut recevoir. Il n'a point connaissance d'hymnes dont chaque strophe se compose de trois vers seulement, dont le dernier rime avec le dernier vers de la strophe suivante, de deux en deux; beaucoup de proses au contraire se présentent de cette manière.

M. Pignon demande quelle est l'opinion de la Société française sur le résultat des recherches faites aux tombelles de St.-Martin-du-Tertre. M. de Caumont répond que le plus grand intérêt s'attache à ces fouilles; que la Société française les a vues avec plaisir; qu'étranger et passant, il n'oserait prononcer sur la destination des tombelles et sur le résultat des fouilles qui y seraient faites.

M. Déligand aîné demande si M. Tarbé connaît le nom de l'auteur du monument funèbre de Vallery. M. Tarbé se rappelle avoir lu quelque part qu'on doit l'attribuer à un nommé Michel Anguay.

M. l'abbé Brullé expose qu'en conséquence des questions posées par la Société française à la Société archéologique de Sens, une commission spéciale s'est empressée de faire des recherches sur les émaux, calices, croix et encensoirs anciens. Il en a fait tirer les dessins qu'ils dépose sur le bureau.

M. de Caumont fait l'analyse des travaux de la session qui va se terminer. Il exprime le désir que la Société archéologique puisse faire pour l'architecture militaire ce qu'elle a entrepris pour l'architecture religieuse et civile. L'architecture militaire a subi au XIIIe. siècle les mêmes modifications que l'architecture religieuse. Jusqu'à cette époque, le type roman

représentait dans la tour carrée du donjon. Quand l'ogive parut, on admit la forme cylindrique. Il eût été curieux d'étudier une question dont le résultat aurait amené à savoir précisément à quelle époque le donjon cylindrique fut substitué à la tour carrée. L'étude de l'architecture militaire est à peine commencée; elle est intéressante et tout-à-fait digne de la Société archéologique de Sens.

Il désirerait que, dans une ville d'origine gallo-romaine et aussi importante que l'était Sens, on s'occupât de rechercher l'emplacement du *forum*, dont la position une fois connue amènerait à connaître celle du théâtre. Il voudrait que l'on pût déterminer la situation des temples et des autres monuments publics de la ville gallo-romaine.

L'exploration des caves pourrait aussi conduire à des résultats intéressants pour la science archéologique.

Un autre travail non moins intéressant et du plus haut

intérêt serait d'entreprendre la Statistique monumentale du pays; elle devrait être accompagnée de dessins exacts.

La gravure sur bois, a-t-il dit, peut être employée avec avantage pour ce genre de publication : une modeste église de campagne n'exige pas une planche bien grande pour être reproduite fidèlement ; à plus forte raison, quand on ne trouve dans un édifice qu'un fragment qui mérite d'être figuré, comme une moulure, une fenêtre, des modillons, faut-il peu de place ; ces petites esquisses, en se plaçant dans le texte, animent les descriptions, les font lire avec plus d'intérêt, et la gravure sur bois seule permet l'intercallation des planches dans le texte.

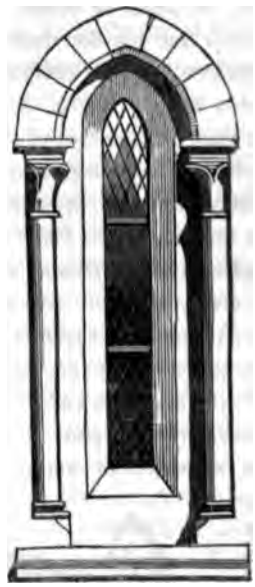

Telle petite maison, celle-ci par exemple qui, dessinée dans un grand format, aura

peu d'intérêt, en acquiert beaucoup quand on la reprodu sans prétention dans la courte description qu'on y consacr Or, les constructions du XVIe. et du XVIIe. siècles ont u intérêt relatif ; dans une campagne où avec l'église ell

forment tout ce qu'il y a d'antérieur au XVIIIe. siècle, il sera bon de les signaler, lorsque dans une ville on les regarderait à peine.

Enfin, M. de Caumont remercie la Société du concours bienveillant que tous les archéologues de Sens ont apporté au Congrès; il exprime sa reconnaissance à M. le Sous-Préfet et à M. le Maire; il émet le vœu de retrouver dans les autres Congrès et particulièrement au Congrès de Tours, qui doit s'ouvrir le premier septembre, un grand nombre des membres de la réunion archéologique de Sens.

M. Lallier prend la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Après six jours d'une session laborieuse et pleine d'intérêt, l'heure est venue de clore les travaux du Congrès de la Société française à Sens. C'est malheureusement aussi l'heure de la séparation. Veuillez me permettre, au nom de la Société archéologique, d'exprimer ici en peu de mots quelles impressions nous laissent ces réunions fraternelles, et de vous faire part de nos sentiments et de nos espérances.

S'il eût été nécessaire de nous démontrer combien sont utiles et opportunes les études en commun, surtout les études archéologiques, cette session nous eût, à cet égard, complètement convaincus. Jamais, pour ma part, je n'ai mieux senti que pendant les jours qui viennent de s'écouler, jours si bien remplis, quel charme se trouve dans ces communications paisibles des intelligences, réunies pour admirer ensemble tant d'œuvres de l'art, si diverses dans leur commune beauté.

Pour peu qu'on repasse dans son souvenir la suite de nos séances, et que l'on se reporte à l'état actuel des esprits au-dehors, il est d'ailleurs facile de s'expliquer la for-

tune de l'archéologie et l'extension rapide qu'a prise parmi nous l'étude du passé.

L'homme vit dans l'espace et dans le temps. Pour ceux que le côté matériel de la vie occupe avant tout, l'espace est vaste, le temps est long. Absorbés par les préoccupations du jour, tout entiers aux spéculations de leur industrie ou aux travaux de leur profession, ils rient volontiers de ces rêveurs pour qui le monde actuel n'est pas assez grand, et qui songent à entretenir commerce avec les anciens, à fouiller les vieilles ruines, à échanger dans des réunions, paisibles et amicales, leurs idées sur les hommes et sur les choses du passé. A leur point de vue, ils n'ont pas tort : un sens leur manque : comment voudrait-on qu'un aveugle comprît la lumière ?

Mais pour ceux qui ont coutume de placer la vie de l'intelligence au-dessus de la vie matérielle, l'espace est un obstacle, le temps est bien ce vieillard de qui la faux aveugle moissonne incessamment leurs affections et leurs espérances. L'espace ne leur permet d'entretenir de relations suivies qu'avec un très-petit nombre d'hommes ; quand ces relations sont nouées, le temps les leur ravit. Leur ame, qui a soif de connaître et d'aimer, supporte impatiemment ces entraves de l'espace et du temps, elle franchit les limites du présent, elle interroge les intelligences du passé, elle ressuscite leurs œuvres, elle aspire à retrouver partout les aliments divins qu'elle fut destinée à goûter, elle ne se rassasie jamais de ce qui est vrai, de ce qui est juste, de ce qui est beau.

C'est là une des premières raisons d'être de l'archéologie. Il en est une autre particulière à notre temps.

Ce fut, à mon sens, une erreur capitale du siècle dernier, de croire et de professer que l'état naturel de l'homme est l'état sauvage, et qu'il a commencé par là. L'homme a été créé pour la société. Or, la société ne peut subsister qu'au moyen de relations fondées sur une conformité de vues et

d'intérêts. Plus les relations de cette nature sont nombreuses, plus la société est parfaite, et plus ceux qui la composent sont heureux. Lorsque ces relations diminuent, il y a malaise. Lorsqu'elles disparaissent, la société disparaît avec elles; il ne reste plus que des individus en lutte perpétuelle les uns avec les autres. Malheureusement, à la suite des révolutions qui ont labouré le sol de la France, les relations dont je parle se sont singulièrement amoindries. Des dissentiments profonds, des inimitiés sans nombre ont surgi de toutes parts, dans l'ordre politique surtout. Chacun sent cependant que ce n'est point là un état normal, et que le combat permanent n'est pas dans notre destinée. Aussi ne pensé-je pas me tromper en affirmant qu'aujourd'hui, en général, il y a au fond des cœurs une disposition secrète à se rapprocher. Cette disposition est si réelle, et d'un autre côté l'on est si peu habitué à s'entendre, qu'on éprouve un charme infini quand, par hasard, on se retrouve sur un terrain neutre où il est possible enfin de s'associer dans une entière communauté de vues et de travaux.

L'archéologie est un de ces terrains neutres : de là cette sorte de passion qui pousse vers les études archéologiques des hommes, divisés d'ailleurs par leurs convictions, par leurs habitudes, par de récents souvenirs, mais qui espèrent retrouver, dans nos réunions, un débris de la société des intelligences à laquelle nous sommes tous appelés.

Ce n'est pas qu'il ne puisse s'élever, en archéologie, beaucoup de questions délicates qui prêtent à la discussion, et sur lesquelles on n'est pas toujours d'accord. Mais les questions que soulève l'étude du passé ne peuvent jamais donner lieu à des débats aussi vifs que le ferait l'étude du présent. On se résigne facilement à condamner dans le passé ce qui est mal, à louer ce qui est bien. Dans le présent, il arrive que la fumée de la passion nous empêche de dis-

tinguer ce qui en soi est véritablement beau. Dans le passé, au contraire, ce qui est beau l'est pour tout le monde. On s'entend bien vîte là-dessus, et chacun s'estime heureux de sentir qu'après tout il n'est pas autant séparé des autres qu'il le croyait, puisque tous se réunissent encore dans un même sentiment d'admiration pour les œuvres que nous ont léguées nos pères. J'en appelle à tous ceux qui ont fait partie de l'excursion d'hier. N'étions-nous pas heureux, quelles que soient d'ailleurs nos idées et nos convictions personnelles, de visiter ensemble cette magnifique église de Villeneuve-le-Roi, cette tour à demi ruinée du XIIIe. siècle, ces vitraux si bien conservés de St.-Julien-du-Sault? N'étions-nous pas heureux d'entendre ce savant ecclésiastique (je puis bien le nommer, il n'est pas ici, M. l'abbé Crosnier), dont la parole claire, intelligente, chaleureuse, nous traduisait si fidèlement le sens des merveilleuses pages que nous avions sous les yeux? Il y a trois jours, personne d'entre nous ne le connaissait; hier il a emporté avec lui, dans une séparation qui lui arrachait des larmes, une part de nos affections.

Lorsque l'on considère ce résultat du mouvement archéologique en France, il est impossible de se défendre d'un sentiment de vénération pour les hommes d'intelligence et de cœur qui, les premiers, ont assez bien compris leur siècle pour susciter et entretenir ce mouvement. Ils avaient d'autant plus besoin de fermeté et de persévérance, pour entreprendre cette œuvre, que l'opinion publique s'en préoccupait moins. Accueilli dans le principe par une sorte d'indifférence universelle, il a fallu, en particulier, à celui que nous possédons aujourd'hui parmi nous, une patience et un dévouement sans bornes pour soutenir l'archéologie, en France, pendant des années, de sa plume, de son temps, de sa fortune, et, après avoir appelé sur les monuments anciens l'attention universelle, pour créer encore une Société

destinée à les conserver. Vous devez vous féliciter aujourd'hui, Monsieur, de n'avoir jamais désespéré de l'avenir, dans la tâche que vous vous étiez imposée. Le succès fait trouver doux le labeur qui l'a précédé. Devançant la marche du temps et des esprits, vous aviez dès l'abord, pour me servir d'une expression devenue célèbre, placé votre vaisseau sur un promontoire élevé; mais plus heureux que celui qui a prononcé ces paroles, vous avez vu le flot monter, et le navire que votre main dirige, sillonne maintenant la vaste mer, aux applaudissements de tous.

Les membres de la Société archéologique de Sens s'estiment heureux d'être entrés dans ce mouvement général qui porte les esprits vers l'étude du passé. La présence du Congrès de la Société française donnera une nouvelle impulsion à nos travaux. Dans les six jours, trop vîte écoulés, que nous venons de passer ensemble, nous avons appris à connaître toute l'importance des monuments qui nous entourent. Le vaste champ d'études qui nous est proposé désormais ne restera pas inculte, et nous continuerons avec une ardeur nouvelle les travaux précédemment entrepris. Nous reviendrons, pour les étudier ensemble, à l'église St.-Savinien, du XIe. siècle, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, partie du XIIIe., partie du XVIe. siècle, à notre admirable cathédrale, à nos murs gallo-romains et aux pierres monumentales dont ils sont remplis. Nous parcourrons encore les ruines du champ de César, les hauteurs de St.-Martin-du-Tertre. Nous irons revoir la tour du XIIIe. siècle où nos Rois séjournèrent, l'église de Villeneuve-le-Roi, bâtie du XIIIe. au XVIIe. siècle, celle de St.-Julien, qui appartient à tant d'époques diverses, le camp situé non loin de là sur les hauteurs de l'Yonne.

Nous serons soutenus dans ces explorations nouvelles et plus réfléchies, par la bienveillance que nous ont témoignée

MM. les membres adhérents et toutes les personnes qui ont suivi nos séances, et par le souvenir des excellents conseils de tous ces frères que nous ont envoyés Caen, Besançon, Bayeux, Tours, Rouen. Nous ne saurions oublier Troyes, dont M. l'abbé Tridon nous a décrit les œuvres; Autun, dont les représentants n'ont pu nous faire jouir long-temps de leur science à la fois si aimable et si profonde, mais avec qui nous comptons bien entretenir désormais les rapports si heureusement rétablis; car ce serait un contre-sens aux yeux de l'histoire et de l'archéologie, que de laisser périr durant l'ère chrétienne, des relations fraternelles que l'ère druidique avait favorisées. C'est avec un vif regret que nous avons dû renoncer à voir au milieu de nous le savant inspecteur divisionnaire de la Société française, M. le Vte. de Cussy, dont plusieurs de nos collègues ont pu apprécier les connaissances variées et le tact exquis. Nos sympathies l'accompagnent dans le pays lointain où la plus cruelle douleur semble devoir l'attendre.

Cette fraternité d'armes établie désormais parmi nous, Messieurs, fait par-dessus tout le charme et le prix de nos réunions. Celles-ci seraient moins utiles et moins désirables, si elles ne devaient créer entre nous des liens qui ne périront pas. Voyez, après six jours passés ensemble à étudier avec joie, avec amour, nos divers monuments, après les communications pleines d'intérêts de nos séances, après les joyeux épanchements de l'excursion d'hier, voici déjà venu le jour de la séparation : nous allons nous quitter, et qui sait quand nous nous reverrons, qui sait si, tous, nous nous reverrons! En vérité, si cette union n'était qu'une union passagère, si elle finissait avec le jour du départ, si l'invisible lien qui lie désormais nos intelligences devait être brisé par la distance qui va de nouveau séparer nos corps, ils auraient raison ceux qui s'en tiennent, comme ils disent, au positif et au solide. Ce serait un malheur que d'avoir une ame, et rien ne saurait exprimer

l'inexprimable tristesse qui devrait s'emparer de nous à l'heure des adieux.

Mais il n'en sera pas ainsi. Nous demeurerons unis dans une douce communauté de travail et de pensée. Les œuvres commencées s'achèveront, il s'en entreprendra de nouvelles. Vous vous suivrons, quoique de loin, dans la tâche de conservation que vous avez entreprise; nous applaudirons à vos succès, nous aimerons à vous faire part de nos efforts, et tout en remplissant les devoirs ordinaires de la vie, nous resterons les citoyens du monde immatériel, où la distance et les années ne refroidissent pas les cœurs, et où les intelligences ne sauraient être séparées ni par l'espace, ni par le temps.

Ce discours fut plus d'une fois interrompu par les marques d'assentiment de l'assemblée, et les applaudissements qui le suivirent, prouvèrent que M. Lallier avait fait passer dans l'esprit et le cœur de tous ses auditeurs, les impressions qu'il ressentait si vivement et qu'il avait exprimées avec tant de noblesse, de délicatesse et de goût.

M. le Maire de Sens a la parole et s'exprime ainsi :

Avant de nous séparer, permettez, MM. de la Société française, que je vous exprime, au nom des habitants de Sens, dont je suis l'interprète, l'expression de leur vive et sincère reconnaissance pour le témoignage de haut intérêt que vous leur avez donné, en choisissant leur antique cité pour la tenue de la session du Congrès archéologique de 1847.

Grâces à vos aimables et savantes leçons, les nombreux trésors que les siècles nous ont légués, vont bientôt sortir du sol qui les couvre; et l'étude que nous nous proposons d'en faire, nous amènera peut-être un jour à décrire d'une manière complète l'histoire de notre vieille cité, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Grâces à vos utiles enseignements, nous saurons réparer avec plus d'intelligence, conserver avec plus de soin, rétablir avec

plus d'art les précieux monuments qui sont encore debout.

Les dégradations que le temps leur a imprimées disparaîtront bientôt, et les mutilations déshonorantes que la colère d'un peuple en démence leur a fait subir ne se reproduiront plus.

C'est qu'en effet la Société française, en rallumant dans les cœurs le feu sacré pour la conservation des monuments historiques, apprend au peuple à respecter ce que les peuples ses ancêtres lui ont transmis, comme autant de témoins vivants de leurs vertus ou de leurs vices, de leurs lumières ou de leur ignorance; moyens ingénieux à l'aide desquels on moralise les hommes, en leur enseignant à admirer ce qui est beau, à professer ce qui est bien et à repousser ce qui est mal.

A vous aussi, Messieurs et chers collègues, notre reconnaissance et nos remercîments, à vous tous qui avez bien voulu, vous arrachant à vos familles, à vos travaux, apporter ici le tribut de vos lumières, et concourir avec nous à l'étude d'une science qu'on aime à cultiver sous la direction de maîtres aussi aimables qu'habiles.

Cette réunion, je n'hésite point à le dire, est devenue la base, la pierre angulaire d'une confraternité qui se resserrera chaque jour davantage par les communications agréables et utiles qui s'établiront entre nous.

A notre tour, Messieurs, nous irons vous visiter; à notre tour, nous irons vous porter ce que nous aurons butiné dans le champ de la science archéologique, car nous voulons, comme vous et avec vous, arriver au but que la Société française s'est proposé.

Etablir et perpétuer ce commerce intime, ces relations si douces qui engendrent, développent les nobles pensées, les idées généreuses, et contribuent ainsi à éclairer, à instruire les hommes, et par conséquent à les rendre meilleurs.

Ce discours est vivement applaudi.

La séance est levée à 4 heures et demie.

DÉTAILS

Donnés par M. LALLIER

SUR LES INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES A SENS.

Déjà, dans un travail inséré au *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1846, j'ai signalé sept inscriptions ou fragments d'inscriptions, découvertes à Sens sur quelques-unes des pierres de taille qui forment les assises inférieures du mur d'enceinte de la ville.

Le premier de ces fragments est trop incomplet pour qu'il soit possible de lui assigner un sens. Le deuxième porte les seuls mots : *murus privatus*, indication d'une propriété particulière. Les troisième et quatrième inscriptions sont celles des monuments funéraires élevés à la mémoire d'Anicetus, citoyen de Metz, et de Lucia Helvetia Martia.

Sur le cinquième on lit : *Mometus Quitiliani et Mometus Elisa.* Ces mots forment la fin d'une inscription dont le commencement manque. Ils me paraissent avoir été les noms de deux esclaves. Le nom de *Mometus* vient très-probablement du grec μωμητος, *celui dont on se moque.* Ce *Mometus* était sans doute un bouffon au service de Quitilianus. Son nom était porté par une autre esclave attachée à lui, sui-

vant toute apparence, par les liens du sang, bien que, légalement, l'esclave n'est point de famille. De là les noms de *Mometus Elisa*, dont le second n'est pas plus romain que le premier, car on ne le rencontre que dans Virgile, appliqué à la Reine de Carthage, Didon.

M. Victor Petit avait recueilli et m'a communiqué le commencement de la sixième inscription, dont le *Bulletin archéologique* n'a donné que la fin. Elle doit se rétablir ainsi :

D. M. MEMORIÆ SECCONI SECUNDINI VETERANI LEG. VIII.
SEVERUS FIL. PAR.

M. de Leutre qui a pu également relever la septième inscription avant qu'elle ne fût mutilée, a confirmé les conjectures que j'avais émises sur la lecture de cette inscription : Elle doit se lire :

D. M. ÆSTIVIUS CRESCENS, VETERANUS LEG. VIII ET CALDINIA JUSTINIANA CONJUNX SIBI VIVI ET MEMORIÆ ÆSTIVIÆ CRESCENTINÆ FILIÆ.

Depuis la publication du Bulletin de la Société archéologique de Sens, de nouvelles inscriptions ont été retrouvées. Quelques-unes d'entr'elles méritent un examen détaillé.

La première se lit à la partie supérieure d'une pierre creusée en forme de niche. Cette niche contient la statue du personnage en l'honneur de qui ce monument funéraire a été élevé. L'inscription est ainsi conçue :

D. CLAUDIO SABINO. M.

Un autre monument funéraire, également en forme de niche, contient les statues de trois personnages qui paraissent être un homme, une femme et un enfant. En effet, on lit dans la partie inférieure de la pierre :

D. M. M. M. FORTIONIS AUG. MERCATILLE CON. ET FORTUNATE NEPT. F. P.

Aux Dieux mânes. Les trois M me semblent indiquer que trois personnes sont inhumées dans ce tombeau. *Tombeau de Fortio, Augustal, de Mercatilla sa femme, et de Fortunata leur petite-fille.* Je crois lire ensuite les deux lettres F. P. *filius parentibus* ou *filius posuit.*

La troisième inscription, bien qu'incomplète, me paraît être d'un très-grand intérêt. Elle a été découverte, il y a plusieurs années déjà, lors de travaux faits pour la construction ou la réparation de l'abreuvoir en amont du pont d'Yonne. La pierre qui la portait et qui a la forme et les dimensions de celles qui composent les dernières assises du mur d'enceinte, se trouvait avec plusieurs autres pierres semblables dans le lit même de la rivière. M. Tarbé l'ayant achetée, en fit détacher, au moyen de la scie, la partie inscrite et la plaça dans son jardin, où depuis elle était restée, presque oubliée. Il en a fait don à la ville il y a quelques mois.

On y lit sur quatre lignes :

.... IVI NEPOTI PONTIFICI — .... COS IMP PRINCIPI — JUVENTVTIS — .... ITAS SENONVM.

Pour quiconque a la plus légère teinture du style des inscriptions latines, il n'est pas difficile de suppléer les premières lettres des mots qui commencent trois d'entre ces lignes, et l'on doit lire sans aucun doute : *Divi Nepoti, Pontifici.... Consuli, Imperatori, Principi Juventutis, Civitas Senonum.* C'est une inscription gravée par la cité des Sénonais en l'honneur d'un prince, petit-fils de Jules-César, Pontife, Consul, Imperator, Prince de la Jeunesse.

En l'absence du commencement de l'inscription où nous

aurions pu lire le nom de ce prince, n'est-il pas possible cependant de suppléer ce nom, et les indications contenues, dans la partie conservée, ne suffisent-elles pas pour nous permettre d'affirmer qu'il s'agit ici de Tibère ? Je le pense et voici mes raisons.

Le titre de *Divi Nepos* donné au personnage, quel qu'il soit, qui fait le sujet de l'inscription, permet tout d'abord de restreindre singulièrement le cercle des recherches. Toutes les fois que dans une inscription romaine l'on rencontre le nom de *Divus* seul, sans l'indication du nom de celui qui est ainsi qualifié, comme *Divi Filius*, *divi Nepos*, *divi Pronepos*, il s'agit de Jules César.

Pour tout autre Empereur, le mot *Divus* n'est jamais employé seul.

On dit toujours, par exemple, *Divi Augusti Filius*, *Nepos*, *etc.* Jules César, le premier mis au rang des Dieux, est le *Divus* par excellence.

Notre inscription a donc été gravée en l'honneur d'un petit-fils de Jules-César, *Divi Nepoti*. Or, trois princes seulement peuvent réclamer ce titre : ce sont Caius, Julius et Tibère.

Caius et Julius étaient fils d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste. Petits-fils de ce dernier, dans l'ordre naturel, ils devinrent, en l'an XVII avant Jésus-Christ, ses fils adoptifs, et dès-lors furent qualifiés dans tous les actes publics de fils d'Auguste et petits-fils de Jules.

Tibère, beau-fils d'Auguste par sa mère Livie, gendre d'Auguste après la mort d'Agrippa, fut également adopté par lui en l'an IV de J.-C., Caius et Julius n'étant plus.

Or, l'inscription de Sens ne saurait se rapporter ni à Caius, ni à Julius César, l'ensemble des divers titres qui s'y trouvent énumérés, ne convenant ni à l'un ni à l'autre de ces princes.

Parmi ces titres, en effet, se trouvent ceux de *Consul* et d'*Imperator*. Le titre de Consul ne se donnait à l'adolescent que lorsqu'il avait pris la robe virile, et encore fallait-il avant d'exercer le Consulat avoir été désigné, cinq ans auparavant, comme digne d'exercer cette fonction. Celui d'Imperator ne se décernait qu'au général vainqueur. Ces deux titres peuvent-ils s'appliquer à Caius et Lucius ?

Lucius, né l'an 17 avant Jésus-Christ, avait pris la robe virile en l'an II, à l'âge de quinze ans, et avait été en même-temps désigné Consul. Il aurait probablement exercé cette charge cinq ans après, mais il mourut âgé de 19 ans, lorsqu'il se rendait en Espagne, revêtu, pour la première fois, d'un commandement dans cette partie de l'Empire. Il ne fut donc que Consul désigné et n'eut pas même l'occasion d'obtenir le titre d'Imperator. Aussi les inscriptions où il est nommé ne lui donnent-elles jamais ces titres. En voici une partie, sous le numéro 638, dans l'ouvrage d'Orelli : Lucio Cæsari, Augusti filio, div. Nepoti, Auguri, Consuli designato, Principi Juventutis.

Quant à Caius César, ayant pris la robe virile et ayant été désigné Consul l'an V avant Jésus-Christ, il remplit en effet cette fonction, à l'âge de vingt ans, la première année de l'ère chétienne. Il était alors chargé de combattre les Parthes. Il fit la paix avec eux, et mourut en l'an IV, après avoir détrôné Tigrane, roi d'Arménie, et l'avoir remplacé par Ariobarzane. Si, dans le cours des quatre années qu'il passa en Orient, il avait, à la suite de campagnes glorieuses, obtenu le titre d'Imperator, on aurait pu lui rapporter avec quelque vraisemblance l'inscription qui nous occupe, car dans d'autres inscriptions analogues il est qualifié également de Pontife, Consul, Prince de la Jeunesse. Mais dans aucune, on ne le nomme Imperator; et en effet nul historien, que je sache, n'a dit ou laissé présumer que ce titre lui ait été décerné.

Il ne reste donc que Tibère à qui l'inscription de Sens puisse être attribuée. Toutefois, ceci n'est pas encore sans difficultés.

Et d'abord en quelle année de la vie de Tibère cette inscription aurait-elle été gravée ?

Lors même que le titre de *Princeps Juventutis*, attribué ici à Tibère, n'indiquerait pas évidemment que l'inscription date de l'époque de sa vie où il n'avait point encore l'Empire, la désignation simple de Consul et d'Imperator, non suivie du nombre des consulats et des victoires, ne pourrait nous laisser aucun doute à cet égard. Tibère fut Consul pour la première fois l'an XIII avant Jésus-Christ ; il avait alors 28 ans, et pour la seconde fois, l'an VII avant J.-C., il avait 34 ans. Si l'inscription datait de ce second consulat, on lirait les chiffres II à la suite du mot Consul, *Consuli secundum*, Consul pour la seconde fois. Il faut donc dès l'abord la reporter à l'intervalle écoulé entre le premier et le deuxième consulat de Tibère, entre l'an XIII et l'an VII avant l'ère chrétienne. Ce qui prouve, du reste, surabondamment qu'il en doit être ainsi, c'est que Tibère fut décoré de la puissance tribunitienne l'an VI avant Jésus-Christ. Si notre inscription était postérieure à cette époque, nous y lirions les mots *tribunitia potestate* suivis des chiffres indiquant le nombre d'années d'exercice de cette jouissance. Elle est donc antérieure à l'an VI.

Toutefois, on peut aller plus loin et fixer avec vraisemblance la date de cette inscription à l'an VIII avant J.-C. Ce fut dans le cours de cette année, en effet, que Tibère, âgé de 33 ans, ayant réprimé les invasions des Germains et pacifié toute la contrée comprise entre le Rhin et l'Elbe, reçut, avec la permission d'Auguste, le titre d'Imperator, l'honneur du triomphe et un second Consulat pour l'année suivante. Il n'est point étonnant que les Gaules, émues par les bruits de guerre de la Germanie, mais rassurées par les victoires du

jeune Tibère qui ne s'était fait remarquer encore que par sa prudence et par sa bravoure, se soient empressées de lui en témoigner leur reconnaissance, et que nous trouvions un monument élevé en son honneur par la cité des Sénonais, *Civitas Senonum :* expression qui, pour le dire en passant, ne désigne pas seulement la ville de Sens, mais bien l'ensemble des citoyens du Sénonais, et qui rappelle les paroles de César dans ses commentaires : *Senones, quæ est civitas in primis firma, et magnæ inter Gallos auctoritatis.*

Je rétablirais donc l'inscription ainsi : *Tiberio Cæsari, Divi Augusti filio, Divi Nepoti, Pontifici..... Consuli, Imperatori, Principi Juventutis, Civitas Senonum.* Je n'ignore pas toutefois que deux objections peuvent être faites à cette explication.

La première s'appuierait sur ce passage de Crévier : « Dès « que Caïus eut pris la robe virile...., les chevaliers romains, « en lui faisant don de lances d'argent, lui déférèrent *le « titre nouveau et inoui jusqu'alors de Prince de la Jeu- « nesse.* » Or, Caius avait alors quinze ans ; c'était l'an V avant J.-C. Si le titre de Prince de la Jeunesse était nouveau et inoui à cette époque, comment Tibère pouvait-il le porter en l'an VIII, trois ans auparavant ?

La seconde viendrait de la désignation de *Divi Nepoti* contenue dans l'inscription. Tibère ne fut adopté par Auguste que le 27 juin de la quatrième année de l'ère chrétienne. Il avait alors quarante-cinq ans. A-t-on pu, douze ans avant cette époque, le qualifier de *Divi Nepos* ?

Je réponds à la première objection que M. Crévier a pu se tromper en disant que le titre de Prince de la Jeunesse était nouveau et inoui an l'an V avant J.-C. Le passage des Annales de Tacite qu'il produit en note ne contient rien de semblable : *Caïum et Lucium*, y lit-on, *Principes Juventutis appellari, destinari Consules, specie recusantis fla-*

grantissimè cupiverat. Il en résulte qu'Auguste, bien qu'il affectât de les décliner, désirait avec beaucoup d'ardeur pour ses petits-fils les titres de Prince de la Jeunesse et de Consuls désignés. Mais il n'en résulte pas que ces titres fussent nouveaux et que personne ne les ait portés avant eux. Tibère en particulier peut bien avoir été nommé Prince de la Jeunesse, car on le voit, au triomphe d'Auguste, l'an 29 avant J.-C., occuper avec le jeune Marcellus une place d'honneur. Et peu de temps après, lors de la consécration du temple de J. César, dans le *Jeu de Troie*, qui consistait en courses de chevaux exécutées par les enfants de la première noblesse, on le voit commander l'escadron des grands.

Quant à la seconde objection, pour qu'elle fût fondée, il faudrait prouver que les titres de fils d'Auguste et de petits-fils de Jules César, n'ont pu être donnés à Tibère qu'après son adoption par Auguste. Or, il semble en premier lieu, qu'après le mariage de sa mère Livie avec Auguste, l'an 39 avant J.-C., Tibère, alors âgé de trois ans, a bien pu être appelé *Augusti filius.* En second lieu, au moment où nous plaçons la date de notre inscription, Tibère avait depuis quatre ans répudié Vipsania pour épouser Julie, fille d'Auguste. N'a-t-il pas pu alors, et à double titre, prendre la qualification d'*Augusti filius*, *Divi Nepos* ? Enfin, je lis dans Tacite, Ann. lib. 1, 3, cette phrase : *Augustus, defuncto Marcello..... Tiberium Neronem et Claudium Drusum privignos* IMPERATORIIS NOMINIBUS *auxit, integrâ etiamdùm domo suâ.* L'on traduit d'ordinaire les mots *imperatoriis nominibus* par : *le titre d'imperator*, ce qui me paraît un contre-sens formel. A l'époque dont il s'agit ici, ni Tibère, ni Drusus n'étaient en mesure de recevoir un pareil titre. Les *imperatoria nomina* ne peuvent pas être autre chose que les noms de la famille impériale. Tibère Néron et Claude Drusus n'étaient que les *privigni* d'Auguste :

il leur donne le droit de s'appeler ses fils et de prendre le nom de *Cæsar* ; ce qui étonne d'autant plus l'historien qu'alors Caius et Julius vivaient, *integrâ etiamdùm domo sui*. Ces derniers mots me semblent déterminer d'une manière précise le sens de *imperatoriis nominibus auxit*. Si cette interprétation est vraie, Tibère aurait porté le nom de *Cæsar*, *Divi Nepos*, *Divi Augusti filius*, dix ans avant son premier Consulat, dès l'âge de 18 ans.

Il faut bien croire qu'il en a été ainsi, et que Tibère a été en effet appelé Prince de la Jeunesse et petit-fils de Jules César, même avant l'époque à laquelle nous reportons notre inscription, puisque dans le recueil d'Orelli, l'on trouve, sous le n°. 682, une autre inscription ainsi conçue : *Tiberio Cæsari, Augusti filio, Divi Nepoti, Principi Juventutis, Augori, Consuli designato, Decreto Decuriorum.* Voilà une inscription que les mots : *consul designé*, s'appliquant à Tibère, font remonter à la période écoulée entre l'an 19 avant Jésus-Christ, où Tibère, âgé de 23 ans, étant en Syrie, reçut du sénat les ornements de la Préture et sans doute fut désigné Consul, et l'an 13 où il fut Consul pour la première fois. Or, Tibère y est appelé en même temps, *Divi Nepos*, *Princeps Juventutis*. Il a donc pu, dans l'inscription de Sens, recevoir les mêmes titres, et tout concourt à fixer la date de cette inscription à l'an 8 avant l'ère chrétienne, où Tibère, âgé de 33 ans, beau-fils et gendre d'Auguste, petit-fils de Jules César, depuis long-temps Prince de la Jeunesse, déjà une fois consul cinq ans auparavant, venait d'être nommé *Imperator* et allait devenir Consul pour la seconde fois. Il ne s'était fait connaître que par son intelligence et ses talents militaires ; on était encore loin de l'empire et de Caprées. La cité des Sénonais crut remplir un devoir de reconnaissance en gravant cette inscription où elle glorifiait le vainqueur des Germains, Tibère César, fils d'Auguste, petit-fils de Jules,

Pontife, Consul, Général victorieux et Prince de la Jeunesse.

Une dernière inscription, ou plutôt une remarquable série de six inscriptions rassemblées dans le même encadrement, appelle maintenant notre attention.

En faisant quelques recherches pour compléter mon travail sur nos murailles gallo-romaines, j'avais trouvé dans le n°. des *Affiches de Sens*, du 7 octobre 1837, la mention d'une inscription gravée sur deux pierres de la partie inférieure de ces murailles, près de la porte Dauphine. Cette même inscription avait fait, un siècle auparavant, l'objet d'une lettre de l'abbé Lebeuf, d'Auxerre, insérée au Mercure de France de février 1736. Elle était, en 1846, enfouie sous les terres accumulées le long des murs. Sur ma demande, M. de Chauveau, premier adjoint et membre de la Société archéologique, fit faire quelques fouilles qui mirent, en effet, à découvert l'inscription signalée. C'est la dernière de la série. Je remarquai alors que les pierres voisines, faisant partie de la même assise, étaient sur une assez grande étendue, d'une nature, et d'une forme analogue aux deux pierres inscrites et d'un grain très-dur; elles me parurent avoir dû provenir du même monument. Je ne tardai pas à être confirmé dans cette pensée, par la lecture de la correspondance de M. l'abbé Fenel avec M. l'abbé Lebeuf, correspondance inédite, que M. de Fontaine, notre compatriote, avait bien voulu me confier depuis peu de temps. J'y vis, en effet, que M. Fenel avait lu, en 1736, près de la porte Dauphine, non seulement l'inscription au sujet de laquelle il envoya à M. Lebeuf les matériaux de la lettre publiée dans le Mercure de France, mais encore d'autres fragments d'inscription auxquels il essayait en vain de donner un sens plausible.

Je fis aussitôt opérer de nouvelles fouilles, et je reconnus les fragments signalés par M. Fenel. Ces fragments étaient

trop incomplets pour permettre aucune interprétation; mais n'était-il pas possible que plusieurs des pierres voisines, d'une nature semblable, portassent sur l'une des faces engagées dans la muraille, le complément de ces inscriptions? J'exprimai cet espoir à la Société archéologique qui le partagea et vota les fonds nécessaires à l'extraction de toutes les pierres signalées comme importantes.

Ce travail fut exécuté, et nous nous trouvâmes en possession d'une série de pierres inscrites, épaisses de 0m. 58c., hautes de 0m. 66c., et au rang supérieur de 0m. 62c., longues de 0m. 95c. à 1m. 70c., et formant par leur réunion un monument d'une longueur totale de plus de 12m. (voir la planche).

On y remarque six inscriptions réunies dans le même cadre et surmontées d'une dédicace qui, malheureusement, n'a pu être complétée. Les pierres du rang supérieur sont taillées en corniche, de chaque côté, en sorte qu'il est évident que ce monument était isolé et élevé sur un soubassement qui a disparu. Peut-être l'ensemble formait-il une porte, un arc construit en l'honneur des personnages dont les noms ornent la plate-bande inscrite.

Ces personnages, à l'exception, ce semble, du dernier, appartenaient à la même famille. Le nom de *Magilius* qui se reproduit dans la dédicace indique en outre que l'un des membres de cette famille a fait élever le monument. J'ai cru pouvoir lire cette dédicace ainsi : MAGILIUS... SACERDOS VESTE MATRIS... SANCTISSIMÆ EX VOTO POSUIT SIBI SUISQUE. De là vient l'ordre dans lequel j'ai figuré les pierres sur le dessin, car elles étaient disséminées dans les fondations du mur de ville, et aucune indication matérielle n'a permis de les rétablir dans leur ordre véritable.

Il est bon d'observer également que la pierre qui portait les lettres SVESTAEM n'existe plus. Elle a été extraite du mur en 1735, et il en est question dans le Mercure de

France de la même année. La description qu'en donne à Fenel dans sa correspondance, m'a paru ne laisser aucun doute sur son entière analogie avec les autres pierres du rang supérieur, extraites en 1846; elle était du même grain et taillée en corniche de chaque côté. M. Fenel, qui l'a vue isolée, l'interprétait : *Sacrum Vestræ matri.*

La première des inscriptions contenues dans le cadre, a été gravée en l'honneur de Sextus Julius Thermianus, prêtre attaché à l'autel de Rome et d'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône, ayant passé chez les siens par tous les honneurs. Je trouve dans Orelli, sous le n°. 4018, une inscription semblable en l'honneur d'un *M. Q. Adginnius, Urbici filius..... Sacerdos Romæ et Augusti ad aram ad confluentes Araris et Rhodani, flamen, duumvir in civitate Sequanorum.* Tout le monde sait que l'église d'Ainay s'élève aujourd'hui sur l'emplacement qu'occupait autrefois, dans la presqu'île Perrache, à Lyon, le temple de Rome et d'Auguste.

La seconde inscription concerne la femme de Sextus Julius Thermianus, Aquilia Flacilia, citoyenne d'Autun. Il n'est pas douteux qu'il ne faille lire à la dernière ligne le mot *conjugi*, bien que les deux dernières lettres soient effacées sur la pierre. Tel n'est pas cependant le sentiment de M. l'abbé Fenel, qui n'ayant pu voir que la pierre portant les lettres *NIVGI*, les lit *NIVCI*, et bâtit, sur ce propos, une hypothèse assurément fort ingénieuse, mais très-hardie, et qui est évidemment l'origine d'un passage du dictionnaire géographique de Lamartinière, sur l'ancien et véritable nom de la ville de Sens. Je demande la permission de faire à ce égard une petite digression.

« L'ancien nom de la ville de Sens, dit Lamartinière, est Agendicum. On trouve d'anciens monuments qui la nomment aussi Agetineum, Agredineum, ou Agenniacum, comme on

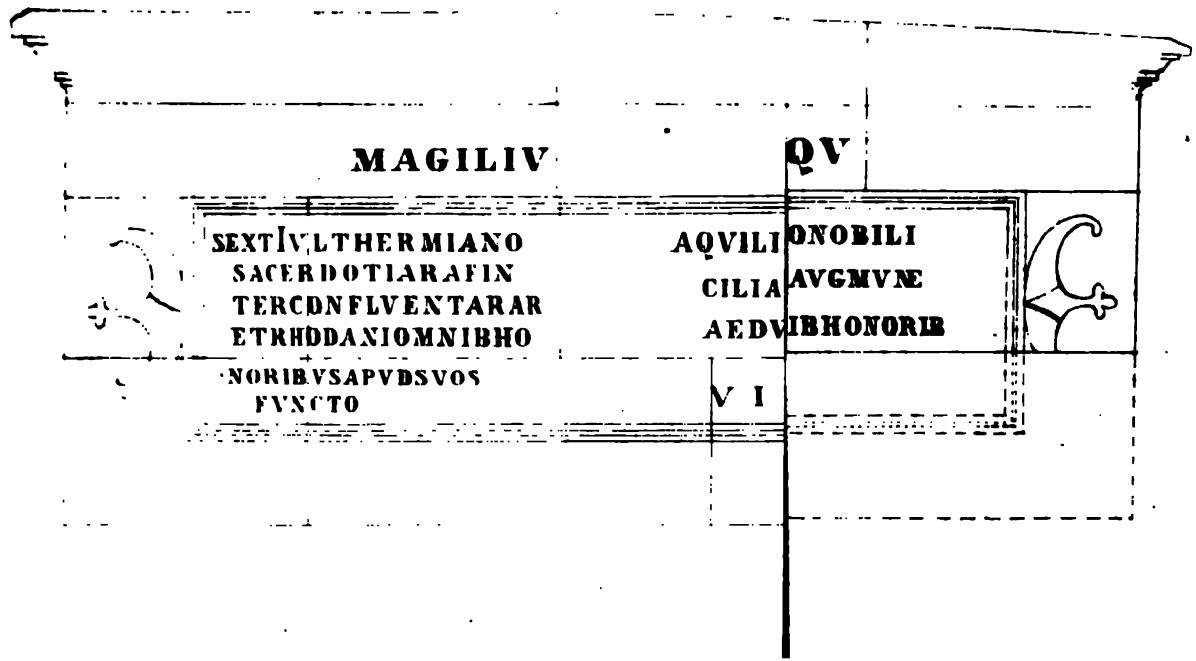
MAGILIV
QV
SEXTIVLTHERMIANO
SACERDOTIARAFIN
TERCONFLVENTARAR
ETRHODANIOMNIBHO
NORIBVSAPVDSVOS
FVNCTO
AQVILI
CILIA
AEDV
ONOBILI
AVGMVNE
IBHONORIB
V I

peut le voir par un vieux fragment d'inscription. Peut-être que ce dernier est le vrai nom et que les autres ne sont que des corruptions. Son nom d'Agendicum se perdit peu à peu et fit place insensiblement à celui de *Senones*, etc. »

Depuis que j'avais lu ce passage, j'avais toujours regretté de n'avoir pas d'indication plus positive sur le vieux fragment d'inscription dont parle Lamartinière. Un monument romain, trouvé à Sens même, et portant l'ancien nom de la ville, devenait un argument décisif dans la controverse élevée sur la position d'Agendicum, controverse que les habitants de Provins en particulier sont loin de regarder comme terminée. Or, la correspondance de M. Fenel jette sur ce point le plus grand jour. Malheureusement, il en résulte que le vieux fragment d'inscription n'est autre que la pierre de notre seconde inscription, sur laquelle on lit la fin du mot *conjugi*. Voici comment M. l'abbé Fenel, alors futur académicien, était parvenu à y découvrir l'ancien nom de sa ville natale.

« Il ne faut pas omettre, dit-il, dans une lettre à l'abbé Lebeuf, du 1er. février 1736, une petite remarque sur l'inscription où on lit *Niuci*, qui est sûrement la fin du mot. Je soupçonne que c'est la fin d'un génitif du mot entier *Agenniucum*, et que ce nom est le vray nom du Sens payen, et non pas *Agendicum*: et encore moins *Agetincum*. Cela vous paroîtra étrange; voicy mes raisons :

« Il n'est pas nouveau de trouver des noms qui soient corrompus dans tous les manuscripts et qu'on rétablit dans leur vraye écriture et prononciation, par le moyen des inscriptions et des médailles. Sans aller bien loin, on en a un exemple tout récent dans le nom d'un roy du *Bosphore Cimmaerica*, qui se nommait *Pærisades*, en grec *Pairisades*. Ce nom était vitié dans tous les exemplaires des auteurs qui en ont parlé, et M. Deboze l'a reconnu par le moyen d'une médaille unique de ce prince, sur laquelle il a fait

une dissertation très-belle dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres. , tome 6e,. Il n'est donc pas impossible que le nom de Sens payen ait été corrompu de la même manière. Mais l'a-t-il été ? ouy, si l'inscription en question ne peut convenir qu'à la fin du mot qui soit le génitif de cet ancien nom. Mais me direz-vous, c'est *peter le principe;* mais je vous diray, moy, qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre *Agenniucum* et *Agendicum*, car le *d* se peut aisément changer en *n* après une autre *n*, *et vice versâ*. Mais, me direz-vous, que faites-vous de cet *u* avant *cum* qui ne paroît pas dans la lecture des manuscripts. Je dis que cet *u* a été omis par l'euphonie, ou bien si vous voulez *brevitatis causâ*, et que les copistes qui voyaient que cette prononciation avait changé, auront écrit ce nom selon la prononciation nouvelle, dans les copies qu'il auront fait des anciens manuscripts.

« Après tout ce n'est qu'une conjecture; il serait bon de voir les mss. de César, de Ptolémée, etc. Vous le pouvez aisément. »

A l'exposé de cette hypothèse, l'abbé Lebeuf, déjà membre de l'Académie, répond, non sans se faire tirer un peu l'oreille :

« Ce que vous dites à l'occasion du bout de mur *Niuci* a quelque probabilité; mais on n'oserait produire au public un morceau si sec et si aride. Attendons toujours la rencontre de quelque chose qui nous développe ce qui est caché. Je ne trouverais pas mauvais qu'on eût dit : *Agenniucum*..... »

Il faut croire que M. Fenel attachait beaucoup de prix à cette explication, car il fit dans divers manuscrits la vérification dont il parle, et dans une autre lettre écrite quatre ans après, le 2 janvier 1740, il dit à l'Abbé Lebeuf :

« Vous écrivez deux fois en trois lignes le mot Agredincum par un *r*. Cela me semble notable. Nous l'avons toujours trouvé sans *r*. Agedincum, Agetincum par un *t*, ou Agendicum, et j'avais

même pensé autrefois, (fondé sur un bout d'inscription tronquée) qu'il fallait lire Agenniscum. Il faut apparemment que vous ayez trouvé quelque manuscrit qui vous authorise, car de supposer un *lapsus calami*, je ne le puis; vous n'auriez pas commis la même faute en un si petit espace deux fois de suite. »

A quoi l'abbé Lebeuf répond, « qu'il est persuadé qu'il l'a écrit ainsi, parce qu'il l'a trouvé quelque part. »

L'on voit déjà qu'il y a des rapports intimes entre le vieux *fragment d'inscription* de Lamartinière où on lit *Agenniacum* et le *bout d'inscription tronquée* de l'abbé Fenel où on lit *Agenniucum*. Nous retrouvons même dans le dernier passage tous les noms que Lamartinière indique comme ayant pu être ceux de Sens, si ce n'est qu'il a mis un *e* là où l'abbé Fenel avait mis un *c*, et un *a* là où était un *u*. Si Lamartinière copiait des notes de l'abbé Fenel, ces légères différences s'expliqueraient facilement par la similitude des lettres *e* et *c*, *a* et *u*, dans l'écriture courante. Or, Lamartinière copiait l'abbé Fenel, le passage suivant en fait foi :

« Vous trouverez dans Lamartinière, » écrit M. Fenel à M. Lebeuf, le 8 septembre 1840, « dictionnaire géographique (qu'on réimprime actuellement) tous les lieux nommés Sens. A propos de cela, je vous dirai qu'à la prière de Mgr. l'archevêque, j'ai donné au commencement de juin dernier des mémoires pour rectifier tout ce qui regarde les articles *Sens*, *Senones*, *Senonais*, de ce dictionnaire. On m'avait communiqué le brouillon qui était (entre nous) plein de bévues pitoyables et d'un mélange d'érudition mendiée et rapetassée, sans goût et sans choix : je me suis bien donné de la peine pour rectifier tout cela, mais je doute qu'on en ait profité, car les demi-savants gâtent tout ce qu'on leur donne, ne sachant pas en faire l'adaptation, et ne sont propres qu'à faire ce qu'on appelle le *dégast dans les bons livres :* c'est l'abbé de Laval qui fait tout cela. »

Je crois qu'il ne doit rester dans l'esprit de personne le

moindre doute sur l'identité des deux fragments d'inscription dont parlent le dictionnaire géographique et la correspondance de M. Fenel. C'est encore une inscription prétendue contemporaine des Gallo-Romains qui rentre dans le néant, une preuve décisive pour Sens-Agendicum qu'il faut abandonner. Ne nous en plaignons pas; assez d'autres arguments nous restent, et nos recherches à cet égard offriront d'autant plus d'intérêt au-dehors, nos conclusions auront d'autant plus de force, que nous aurons fait voir, dans l'appréciation des faits, une critique plus judicieuse et une plus constante impartialité.

La troisième inscription est relative à la fille des deux personnages précédents, Julia Thermiola, mariée elle-même à Magilius Honoratus, en l'honneur duquel a été gravée la cinquième inscription, et mère de Julia Regina à qui est consacrée la quatrième.

La sixième et dernière inscription, en tout semblable, sauf les noms propres, à la cinquième, concerne M. Æmilius Nobilis, qui, comme M. Magilius Honoratus, fut prêtre Augustal, donna des spectacles au peuple, et passa chez les siens par tous les honneurs. C'est cette inscription qui fait l'objet de la note insérée dans le Mercure de France de 1736 par l'abbé Lebeuf, et rédigée par lui d'après les notes que lui avait transmises M. Fenel. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de présenter ici la correspondance même des deux savants à ce sujet. Elle est beaucoup plus instructive sous tous les rapports que la note communiquée au Mercure.

Lettre de l'abbé Fenel à l'abbé Lebeuf.

A Sens, ce 14 février 1736.

« ..... Mais voicy bien autre chose, monsieur, cecy nous touche de près, on a donné des combats de gladiateurs

., autrefois, et nous n'en savions rien ; il y a eu des
s d'Auguste à Sens, et nous l'ignorions, il y avait encore
toutes les apparences) bien d'autres choses plus belles
elles-là, que nous ne savons pas, ni ne saurons jamais,
nos petits neveux en sauront peut-être quelque chose,
u qu'on renverse la ville de fond-en-comble pour en re-
r toutes les pierres. C'est le seul moyen que je sache
faire l'histoire ancienne de cette ville. Mais ce moyen est
e *tragique*. Nos ancêtres, gens magnanimes qui son-
it plus à bien faire qu'à bien écrire ou à bien parler,
pas voulu confier leurs hauts faits à des chiffons de par-
in, de linge (il y avait des *libri lintei*), ou tels autres
orions, caducs et périssables, ils écrivaient leurs
faits sur la pierre la plus dure. Malheureusement pour
l est venu un déluge de Gots et de Vandales qui a eu
ice, ne pouvant détruire ces beaux monuments, de les
rser sens dessus dessous ou de les couvrir de terre, pour
cher et ensevelir à jamais les moindres traces. Mais ne
ons point, il ne s'agit de rien moins que de cinq in-
ions antiques trouvées nouvellement dans nos murs,
me seule est entière, sur deux b'ocs de pierre séparés,
'un a le commencement et l'autre la fin de ladite in-
ion. Les quatre autres sont toutes tronquées, et il n'en
que des extrémités. Tout cela a été trouvé dans le même
e muraille. Jugez ce que doit recéler le reste de nos

Vous trouverez cy-joint un papier où est la figure de ces
ptions la plus exacte que j'aie pu faire, avec l'explica-
es deux premières, selon ma petite capacité ; pour les
lernières, je n'oserais y toucher ; il ne faut pas moins
s *Montfaucon* pour les expliquer. Je leur laisse ce soin ;
ipte, Monsieur, que vous ferez mettre ces inscriptions
e 1er. Mercure.... »

Les trois dernières inscriptions dont parle ici M. Fenel, sont les fragments SFVNCTO APVD SV, qu'il lit SEVÎNCIO MAIADSV, NIVGI qu'il lit NIVCI, et les lettres TIETI où il ne voit que cinq I et qui sont les seules qu'il ait aperçues sur la pierre qui porte la fin de la troisième inscription et le commencement de la quatrième. La pierre était renversée et le reste était couvert de terre.

Quant aux deux autres, voici ce qu'il en dit sur le papier joint à sa lettre.

« Voicy comme je lis la seconde inscription. *Marco Æmilio nobili, flamini Augusti, munerario, omnibus honoribus.* Je supplée à la fin et sous-entens *perfuncto* ou quelque mot semblable.

« Explication : à l'honneur de Marcus Æmilius Nobilis prestre d'Auguste, qui a donné à ses dépens au peuple le spectacle des gladiateurs, et qui a passé par toutes les magistratures de la ville.

« Preuves de l'explication : Il n'y a pas de difficultés sur les 5 premiers mots. On voit par là seulement qu'il y avait à Sens un temple d'Auguste, desservi par les premiers magistrats de la ville et les plus riches citoyens. — MUNERARIO. *Munerarius* veut dire proprement celuy qui donne au public à ses dépens le spectacle des gladiateurs. Suétone, *in Domitiano*, s'en sert en ce sens, et Quintilien dit que ce terme fut de l'invention de l'empereur Auguste, comme *reatus* fut de l'invention de *Messala.* Quint. VIII, 3. — *Omnibus honoribus. Honores*, au pluriel, s'entend proprement des magistratures et offices publics, que la république ou le souverain conférait. Je supplée à la fin *perfuncto.* Peut-être était-il dans le bas de la pierre.

« L'autre inscription est la fin d'une toute semblable à celle-cy, à la différence que le *Munerarius* s'appelait *Honoratus.* Ces inscriptions avaient des formules invariables. »

Autre lettre du même au même.

A Sens, ce mercredy au soir, 25 janvier 1736.

« ..... J'ai expliqué ces mots de l'inscription FLAMINI AVG. par ceux-ci : *Flamini Augusti ;* il fallait dire *Augustali.* C'est la même chose pour le sens absolument parlant, mais la pureté de la langue latine exigeoit que l'on mit un *adjectif* après *flamen, flamen Dialis, Martialis,* etc., en sorte qu'il ne faut pas lire *flamini Augusti,* mais *Augustali.* Il y a des inscriptions où ce mot *Augustali* est tout au long après *flamini.*

« Il y eut depuis, des Flamines, Flavii, Hadrianales, Eliani, Antonini, etc., établis pour honorer les familles qui régnèrent successivement après l'extinction de celle d'Auguste, qui finit dans les branches adoptives dans la personne de Néron, et c'est ce qui me fait faire une réflexion pour me conduire au temps à peu près auquel notre inscription a été faite.

« Pour cela il suffit de considérer que la flatterie des Romains et des peuples qui leur étaient soumis les portoit à déifier les princes de la maison régnante, et que cela faisoit nécessairement décheoir le culte de la maison qui étoit éteinte. Ainsi les *prêtres Augustaux* (s'il m'est permis de me servir de ce terme) cédèrent bientôt la place aux prêtres *Flaviens* (c'est-à-dire à ceux qui honoroient la famille de Vespasien), ceux-cy aux prestres des maisons d'Adrien, etc. En sorte qu'il faut croire que notre inscription a été faite entre le temps qui s'est écoulé depuis l'institution des *Augustaux* sous Tibère, jusqu'à celuy où les *Flaviens* prirent le premier degré d'honneur, et ainsy voilà notre inscription placée entre la première année de Tibère et la fin du règne de Vespasien, dans l'espace de 64 ou 65 ans.

« Au reste, quand je dis que les nouveaux prestres que la flatterie romaine instituoit pour la maison dominante faisoient déchoir les prêtres de la maison éteinte, je ne dis pas que cela les fit abolir tout-à-fait, cela diminuoit seulement leur éclat. Il seroit curieux d'examiner jusqu'à quel point cette diminution alloit, mais je ne crois pas que l'on ait jamais aboli tout-à-fait les *Augustaux* tant que le paganisme subsista, parce qu'Auguste étoit regardé proprement comme le premier empereur, et celuy qui avoit donné la forme à cet état, *forme* qu'il garda à peu près jusques à Constantin. Jules César n'avoit gouverné que sur le même pied que Sylla avoit fait.

« Au reste, il ne faut pas confondre avec ces prestres *Augustaux*, les *cultores Augusti qui per omnes domos in modum collegiorum habebantur*, Tacite, ann. II, 73. Ce qu'il y a de certain est qu'ils étoient très-réellement distingués et que les *Sodales Augustales*, institués à Rome la 1re. année de Tibère furent *sorte ducti è primoribus civitatis, unus et viginti*, à quoy on joignit les quatre princes de la maison d'Auguste qui vivoient alors. Tacite nous apprend encore, ann. 64, la propre fonction des Augustaux, *ideò Augustales adjectos quia proprium ejus domûs esset sacerdotium pro quâ vota persolverentur*. Et c'est là une des plus fortes raisons que j'aye pour croire que la maison de cet Empereur étant éteinte, les prestres de cette maison déchurent beaucoup de dignité, puisqu'ils étoient le *propre sacerdoce de cette maison.*

« De tout cela il résulte que les Augustaux de Rome étoient les premiers de la ville, et comme on imita ce sarcerdoce dans les principales villes de l'Empire, on prit sans doute de même les premiers de chaque ville pour remplir ces postes, et ainsy il falloit que *M. Æmilius nobilis* fût un homme considérable de la ville d'Agendic, ou d'Agedinck;

il falloit aussi qu'il fût riche, car outre la richesse nécessaire pour soutenir la dépense d'un spectacle de gladiateurs, on a des preuves que ce sacerdoce d'Auguste étoit fort honorable, mais en même temps fort onéreux. Voicy un passage d'Epictète dans Arrien de Serm. Epicteti L. XIX. *Quelqu'un m'a dit aujourd'hui qu'on luy vouloit donner la prestrise d'Auguste; je luy ai dit : Laissez cela là, car vous serés obligé de faire bien de la dépense en vain. Oh! mais, m'a-t-il dit, les greffiers ou secrétaires publics inscriront mon nom* (vous allez voir qu'il ne s'agit là que d'une association); *et quoy donc, lui ai-je dit, est-ce que vous irés dire à tous ceux qui liront ce nom, que c'est vous dont il est parlé là? Et quand vous le diriés à tous ceux qui le viendront lire de votre vivant, que ferés-vous quand vous serés mort? mais mon nom demeurera au moins, a-t-il dit. Eh! mettés-le vous-même sur une pierre, et il demeurera pareillement. Et quand cela seroit bon à quelque chose, qu'est-ce qui vous connoîtra hors de Nicopolis ou de la ville de votre résidence? — Oh! mais je porteray une couronne d'or* (*dans les sacrifices ou cérémonies*). — *Si vous en êtes curieux prenés-en une de roses et vous promenés avec, du moins elle est plus agréable à voir, etc.* Vous voyez là quelles étoient les prérogatives de MM. les prestres Augustaux; mais elles leurs coûtoient bonne, et c'est ce que fait encore voir la plainte des *Bretons* contre le sacerdoce de *Claude* établi dans la ville de *Camalodunum*, *Delectique sacerdotes specie Relligionis omnes fortunas effundebant;* ce n'étoient donc pas des postes lucratifs, mais bien au contraire.

« ..... Je veux maintenant fixer encore plus précisément le temps où elle a été faite. Je vois que le nom d'*Æmilius* est le nom d'une des plus illustres familles de Rome. Croirons-nous que notre magistrat d'*Agustinck* ait été de cette noble famille? non certes, c'était un Gaulois *Romanisé* qui

avoit pris ce nom ; mais il falloit que ce fut un citoyen romain, car Claude, selon Suétone, *peregrinæ conditionis homines vetuit usurpare Romana nomina, duntaxat gentilitia.* In Claudio, 25. Et ainsy *Marcus Æmilius Nobilis*, a dû vivre dans un temps où les principaux des villes gauloises avaient le titre de citoyens romains, ce qui semble être arrivé sous l'Empire de Claude, quoique la chose ne laisse pas de souffrir quelque difficulté. Mais de quelque manière qu'on explique les passages de Tacite sur *le droit de cité accordé aux Gaulois*, toujours peut-on assurer que notre inscription ne peut guère estre avant l'Empire de Claude, ny après celuy de Vespasien, ce qui fixe le temps de cette inscription, à 25 ou 30 ans près. C'est beaucoup faire dans une matière aussi obscure que celle-là.

« Je finis ce fatras de remarques informes en vous faisant remarquer que selon une inscription rapportée dans J. Lipse, il y avoit de la différence entre les *flamines Augustales*, et les *sodales Augustales*. Il serait à présent assez difficile de dire quelle est cette différence..... »

L'abbé Lebœuf à l'abbé Fenel.

A Paris ce 6 février 1736.

« ..... Je pense toujours que votre ville de Sens romaine payenne a été vers l'embouchure naturelle de la Vanne dans l'Yonne, et que c'est de ce costé là qu'étoient les monuments en plus grand nombre. Peut-être est-ce aussi pour la même raison qu'on en trouve davantage dans vos murs méridionaux de Sens chrétien ; ils étoient tout à portée. On démolit ou désincrusta votre tour de Ciar, etc., comme on a fait ailleurs. On voit encore à Auxerre de ces anciennes tours qui n'ont plus que les os.

« Je dois porter aujourd'hui à M. Delaroque (rédacteur du Mercure) le précis que j'ay fait de vos remarques sur *M. Emilius*, il y en a qui ne sont pas également fondées. Je les passe sous silence. D. de Montfaucon a un peu varié sur cette inscription que je lui ai montrée deux fois. Il m'a dit la 2ème. fois que l'R d'après *munera* pouvoit signifier *recepit* ou *recepta*. Il me parut surpris du mot *munerarius*. Je ne le trouve pas dans les tables de Gruter. Il est dans Ducange qui ne cite point Suétone..... »

Lettre de M. Fenel à M. Lebeuf.

A Sens, ce Samedi 17 mars 1736.

(L'abbé Fenel commence par signaler à M. Lebeuf quelques erreurs commises dans le *Mercure*, en le priant de faire un *erratum*, puis il ajoute :)

« .... A l'égard de mes remarques sur les inscriptions que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, Monsieur, vous me dites bien que vous passez sous silence celles que vous ne trouvés pas également fondées, mais vous m'auriés fait grand plaisir de me marquer les raisons que vous avés de les juger telles. Cela m'auroit mis en état de les confirmer par de nouvelles preuves ou bien de reconnoître de bonne foy que je me suis trompé : c'est ce que je ne manque jamais de faire dès qu'on m'éclaire suffisamment.

« Je suis surpris des variations d'un aussi habile homme que le P. de Montfaucon dans ces matières. S'il y avoit *munera recepit* ou *recepta*, il n'y auroit pas seulement de *construction*. Faisons l'honneur à nos ancêtres de croire qu'ils ne parloient pas si ridiculement. Le mot de *munerarius* n'est pas seulement dans Quintilien et Suétone, il est encore, je croy, dans Pline, pour signifier un homme qui donne un

spectacle de bestes féroces. Je n'ay pas vérifié cette citation, mais elle vient de bon lieu ; je ne say si c'est le naturaliste son neveu. J'ay vérifié qu'il est encore dans les loix romaines compilées par l'ordre de Justinien, en plusieurs passages : il signifie là celuy qui donne des spectacles en général à ses dépens, soit de bestes, ou de gladiateurs. Je suis surpris même de *la surprise* du P. de Montfaucon qui ne connoit pas un pareil mot, tandis qu'un écolier comme moy l'ay trouvé à la première lecture de l'inscription, sans le secours d'aucun livre, par le seul souvenir de mon Suétone, que j'ay autrefois beaucoup lu à la vérité. Je suis à mon tour surpris que ce mot soit dans *Ducange*, où selon son titre il ne devroit y avoir que des mots de la basse ou de la moyenne latinité ; à moins qu'on ne veuille faire commencer la moyenne latinité à Auguste, ce qui n'auroit pas sans doute l'approbation publique. Quoy qu'il en soit, si ce mot n'est pas dans Gruter, notre inscription devient unique à cet égard, et par conséquent considérable..... »

Lettre de l'abbé Lebeuf.

19 mars 1736.

« ..... Il seroit aisé de redresser dans l'*errata* la citation de serm. Epicteti. Les autres fautes d'impression sont peu de chose, et l'on ne prend pas garde de si près que vous le pensez à tout ce qui s'imprime en fait d'inscriptions. Je ne vois pas non plus que je puisse faire grand usage des fragments que vous m'avez communiqué. Dom de Montfaucon méprise tout ce qui n'est pas considérable. M. Delaroque y perd son latin. Pour moy, j'approuve fort vos conjectures.... Il y avoit à Auxerre beaucoup d'inscriptions ainsi mutilées, mais on les a négligé.

« .... Je regarde votre trouvaille de *munerarius* comme singulière. J'ay parcouru le *thesaurus antiq. Rom.* De Salengre, au moins les tables, sans y trouver ce nom. Il resteroit à voir les additions faites à Gruter, Spon et Fabretti...

« Depuis cecy écrit j'ay consulté l'édition de Gruter de 1707. Elle est plus ample que la première. J'y ai trouvé pag. 333, n°. 5, cette inscription trouvée *Riburgi ad Sergeste in Istria* à présent à Venise : Constantius. munerarius. gladia—toribus. suis. propter. favorem. mu—neris. munus. sepulchrum. dedit. — decorato. retiario. qui. peremit. — cœruleum. et. peremptus. deci — dit. ambos. extincxit. rudis. utro — sque. protegit. rogus. — Decoratus secutor. pugnar. VIIII — Valeræ. uxsori dolore privum reliquit. Vous trouverez icy de quoy confirmer votre pensée. C'est à vous à voir si les fragmens qu'on a trouvé et qu'on trouvera chez vous feront un sens qui reviendra à l'explication de quelque combat, ou à l'épitaphe de quelque gladiateur.

« Il ne me reste plus qu'à vous témoigner avec quel respect et quelle reconnoissance, j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LEBEUF. »

Si le P. de Montfaucon avoit pu connaître le monument auquel se rattachent les fragments d'inscriptions qu'il méprisait, il l'aurait sans doute trouvé considérable et digne de toute son attention. Il aurait insisté pour que toutes les pierres en fussent conservées intactes et pour qu'on les rétablît, autant que possible, dans leur état et dans leur position primitive. Nous aurions vivement désiré qu'il en fût ainsi. Malheureusement, par mesure d'économie, l'on a fait scier toutes ces pierres de manière à conserver seulement la portion antérieure. Il ne reste plus qu'à les sceller dans quelque muraille où elles seraient à l'abri des injures du temps et des passants, et où les antiquaires pourraient les étudier facilement.

ORIGINE

DE LA MÉTROPOLE DE SENS,

ET

DIVERSES ÉPOQUES DE SA CONSTRUCTION ;

Par M. l'abbé CHAUVEAU ,

Membre de la Société française, Grand-Vicaire de Sens.

L'histoire de nos cathédrales, dit Mgr. Allou, évêque de Meaux, que nous nous glorifions de compter parmi nous, se lie d'ordinaire avec celle de la cité dont elles font l'ornement. Les Romains dominaient encore dans les Gaules, lorsque le christianisme y fut prêché, et la division civile du territoire fut adoptée comme circonscription ecclésiastique. Dès le IVe. siècle, le chef-lieu de chaque province romaine, *Civitas Metropolis*, devint le siége d'un évêque métropolitain, appelé depuis archevêque ; et chaque ville de la province ayant le droit de cité devint le siége d'un évêque suffragant du métropolitain. Sens, *Metropolis civitas Senonum*, était la capitale de la quatrième Lyonnaise. Sept autres évêques dont les siéges se trouvaient dans des villes principales de la même province devinrent ses suffragants. Ces villes étaient Chartres, *Civitas Carnutum*, Auxerre, *Civitas Autissiodorensium*, Meaux, *Civitas Meldensium*, Paris, *civitas Parisiensium*,

Orléans, *Civitas Aurelianensium*, Nevers, *Civitas Nivernensium*, Troyes, *civitas Tricassensium*.

Paris cessa d'être suffragant de Sens, lorsqu'en 1622 il fut érigé en archevêché. Meaux, Chartres et Orléans devinrent à la même époque suffragants de Paris. Les huit crosses que l'on remarque dans les armes du chapitre, aussi bien que le mot *Campont* actuellement privés de sens pour nous, rappellent les huit prélats de la province de Sens et la lettre initiale du nom de chaque diocèse suffragant.

D'après un pouillé qui ne remonte pourtant qu'à l'année 1728, l'église métropolitaine et primatiale de Sens fut fondée par saint Savinien, selon la tradition du pays. A quelle époque ce saint évêque vint-il dans le pays Sénonais ? Ici les sentiments sont partagés.

M. Tarbé, habitant de Sens, et un de nos collègues, en admettant que les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise de l'établissement de la religion chrétienne à Sens, dit que, dès que saint Pierre eut érigé à Rome le trophée de la croix, il envoya Savinien et Potentien dans les Gaules pour y jeter les premières semences de l'Evangile. On pardonne facilement à un Sénonais cette coquetterie d'antiquité.

Cependant la légende du Bréviaire de Sens est plus modeste et probablement plus conforme à la vérité. On y lit au 19 octobre, fête de saint Savinien : *Savinianus à Pontifice Romano in Gallias ut ibi Christum prædicaret cum Potentiano et Altino missus est.* Le légendaire ne se hasarde point, ne se compromet pas ; quel était alors le souverain Pontife assis sur la chaire de saint Pierre ? Nous ne le savons pas positivement ; seulement on peut présumer que ce fut celui qui donna aussi mission à saint Denis : or, ce fut *ante Deciorum imperium*, dit le Bréviaire parisien. Mais l'empereur Dèce, auteur de la septième persécution, sévit contre les chrétiens, vers l'an 250, et les missions dans les Gaules

eurent lieu, selon les historiens, vers l'an 245. Le pape saint Anthère occupa la chaire de saint Pierre de 236 à 250. Nous avons donc quelque raison de pouvoir conclure que ce fut sous le pontificat de saint Anthère, c'est-à-dire vers l'an 245, que saint Savinien vint à Sens. Cette opinion que nous nous sommes formée et que nous ne donnons que comme la nôtre, semble du reste prouvée par plusieurs témoignages. Citons celui du fameux traducteur libre de l'anglais Alban Butler. « Saint Savinien, saint Potentien et saint Altin furent envoyés dans les Gaules au IIIe. siècle. Ils vinrent à Sens et logèrent dans la maison de Victorin, un des principaux habitants de la ville. Ils le convertirent avec plusieurs autres païens, entr'autres Eodald et Sérotin. On a attribué à saint Savinien la fondation de l'église dite depuis de St.-Pierre-le-Vif. On dit que saint Potentien et saint Sérotin allèrent prêcher à Troyes, et que saint Altin et saint Eodald, après avoir passé quelque temps à Orléans, se rendirent à Chartres et ensuite à Paris. Ils opérèrent partout un grand nombre de conversions. Tous ces saints Apôtres vinrent rejoindre saint Savinien à Sens. Ils y furent martyrisés ensemble. En 847 leurs corps furent levés de terre et portés dans l'église de St.-Pierre-le-Vif, où on les cacha depuis pour les soustraire à la fureur des Normands. En 1031, le corps de saint Savinien fut renfermé dans une châsse précieuse, don de Constance, femme du roi Robert. On mit dans la même châsse le corps de saint Eodald qui s'était trouvé avec celui de saint Savinien.

MM. de Ste.-Marthe qui augmentèrent le *Gallia Christiana*, Claude Robert, auteur de cet important et immense recueil qu'il publia en 1625, Taveau, frère d'un chanoine de Sens, et la chronique de St.-Pierre-le-Vif, disent tous que saint Savinien, envoyé à Sens, y bâtit trois petites églises ou chapelles dans le lieu où est aujourd'hui cette ancienne et

re *métropolitaine* ; l'une en l'honneur de saint Etienne, r martyr, l'autre en l'honneur de la sainte Vierge, troisième en l'honneur de saint Jean-Baptiste. On croit s trois églises ont subsisté long-temps et même jus- pontificat de Vénilon, 43e. archevêque, vers l'an 865. chevêque répara l'église de St.-Etienne, la dédia et ra; mais elle ne subsista que jusqu'au temps du vé- Ataldus, 49e. archevêque, mort vers 932, qui, Taveau, la fit rebâtir à ses frais vers l'an 927 qu'elle t en ruine. On l'appelait également alors Notre-Dame -Etienne, comme on le remarque par plusieurs anciens t par celui de la fondation de l'abbaye de St.-Jean-, de l'an 1111.

église, ou plutôt ces trois églises qui n'en faisaient furent brûlées sous Archambaut, 53e. archevêque, de juillet 970, et selon d'autres, 968 ou 969. Saint e, 54e. archevêque, successeur immédiat d'Archam-, commença en 972 l'édifice que nous voyons au- ui et qui fut poussé de son vivant jusqu'aux chapiteaux iers. Seuvin, Seuvinus, 55e. archevêque, l'acheva l'an 999, et en fit la dédicace et consécration assisté , évêque de Troyes, d'Aimbert, d'autres disent rt d'Auxerre et de Roëlin de Nevers. (Selon M. de t, cette dédicace aurait eu lieu le 17 octobre 999 ; M. Tarbé, le 13 octobre de la même année, et selon notre e, M. de Lavernade, auteur de l'histoire de Sens, l'année 988 ; selon M. Quantin, archiviste du départe- de l'Yonne, en 983.) On y retoucha encore sous les ats de Daimbert, de Henri Sanglier et de Hugues de y, 60e., 61e. et 62e. archevêques, en 1122, 1143 et . Le cartulaire de St.-Pierre-le-Vif s'exprime ainsi ; *ab Incarnatione Domini* 1144, *Dominus Hugo* nes de Toucy), *archiepiscopus efficitur.... pro Ec-*

clesia majori S. Stephani quam bonus Henricus (Henr Sanglier), *inceperat multùm laboravit et ferè perfecit; d quercu firmissimo stallas in choro fieri procuravit et fer perfecit.* Le pape Alexandre III y fit même la dédicace de l'autel St.-Pierre et de St.-Paul *in ecclesiâ novâ*, dit le texte.

Sous Guy de Noyers, 64e. archevêque en 1184, après un incendie qui détruisit plus de la moitié de l'église St-Etienne, Philippe-Auguste y fit travailler et construire la tour septentrionale, appelée depuis *tour de plomb;* elle recut ce nom parce que n'ayant pu être achevée à cause des guerres, elle fut recouverte en plomb jusqu'à l'année 1845, époque à laquelle la charpente demandant de grandes réparations, elle fut découverte et on en retira 51,000 kilog. de plomb. Un projet d'achèvement a été proposé au Gouvernement, un plan a été présenté et nous avons le désir, puissions-nous pouvoir dire bientôt l'espérance ! que le Gouvernement tiendra à faire acte de justice en ordonnant l'achèvement de cette tour, achèvement deux fois entrepris par le chapitre aux jours de sa splendeur et de sa richesse, achèvement deux fois empêché par le malheur des temps.

En 1267, sous Pierre de Charny, 71e. archevêque, non point la surveille de Pâques ou le Vendredi-Saint, comme le dit M. Tarbé, dont l'erreur a été copiée par M. de Jolimont, mais le Jeudi-Saint, comme dit la chronique de St.-Pierre-le-Vif, *in cœnâ Domini*, la tour de Pierre construite par Seuvin commença à s'écrouler et tomba de vieillesse le troisième jour avec tant d'impétuosité qu'elle occasionna un très-grand désordre; elle renversa une partie du palais archiépiscopal bâti par Gaultier Cornut, 67e. archevêque de 1221 à 1241, écrasa beaucoup de maisons et fit périr un grand nombre de personnes. Cet accident est ainsi raconté dans la chronique de St.-Pierre-le-Vif :

Anno milleno centum bis LV cum duodeno
In cœnâ Domini, Senonis tùm turris amæna
Incepit cadere, per quam plures perière;
Inque die ternâ fuit hujus tota ruina.

Pierre de Charny ne négligea rien pour réparer son église; il vendit pour cela une table de vermeil que l'on plaçait devant le maître-autel.

En 1294, Etienne Becard de Penoul, 74e. archevêque, donne 1200 livres pour faire faire des verrières. Dans la même année 1294, le pape Célestin vient en aide au chapitre que nous verrons désormais s'appliquer avec zèle et magnificence aux réparations de la Métropole; il accorde une bulle d'indulgences à ceux qui y contribueront, et le produit de la quête faite par Nicolas Jordani, dans le diocèse et la province de Sens; est de 160 livres.

Vers le même temps, les trois premières chapelles du bas-côté nord, furent construites par de pieux habitants de Sens; nous en parlerons plus tard.

En 1319 et 1320 on fait des achats considérables de matériaux, mais leur destination n'est pas connue. On peut supposer qu'ils ont servi à la construction de la tour de pierre; c'était sous le pontificat de Guillaume de Melun, 76e. archevêque.

En 1398, sous Guy-de-Roye, 83e. archevêque, on reconstruit le petit clocher qui était au-dessus et au milieu du transept; c'est le seul ouvrage important qui ait lieu : ce petit clocher fut ensuite démoli dans le XVIIIe. siècle.

De 1411 à 1415, les travaux sont dirigés sur le pavage, les gargouilles, la galerie en claire-voie des basses allées de la tour neuve et à achever la terrasse. C'était sous Jean de Montaigu, 65e. archevêque. En 1430, sous Jean de Nanton, 87e. archevêque, le calme troublé par les guerres se rétablit, le chapitre va reprendre ses travaux.

En 1440, sous Louis de Melun, 88e. archevêque, le sieur Bourdon, facteur d'orgues à Paris, vend des orgues pour la cathédrale, moyennant 80 écus d'or ou 1,100 francs, l'écu d'or valant alors 27 sous six deniers tournois; elles furent placées au bas de la nef du côté de la vieille tour; le chapitre, vu la pauvreté de l'église, et en attendant qu'elle soit plus riche, accorde deux écus d'or à l'organiste, et un écu au souffleur; l'organiste choisi pour *joër* des orgues est messire Foulques Musset, vicaire de l'église; on s'occupe cette même année de la réparation de la grosse tour.

En 1457, les réparations deviennent urgentes, et le chapitre toujours plein de zèle pour la cathédrale, demande des secours au roi Charles VII: la maladie du prince rendit la démarche infructueuse; tout ne fut point perdu toutefois: car la fabrique obtint 100 livres de l'aumône des biens de feu damoiselle Agnès, dame de Baulté; c'était la fameuse Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII.

Nous voici, Messieurs, arrivés à une ère nouvelle, et nous allons voir s'exécuter d'immenses travaux. Mais avant d'y pénétrer, permettez-nous de faire quelques réflexions que nous empruntons à M. Quantin, notre collègue, qui s'est livré à un travail intéressant; nous allons le copier presque textuellement. Ce sont des mémoires d'ouvriers employés aux travaux de la métropole, mémoires qui portent un caractère irrécusable d'authenticité: ils sont tirés des comptes du chapitre qui sont conservés dans les archives de la préfecture.

Les dépenses des tailleurs de pierre sont divisées par semaines; le compte porte le nom des ouvriers et le salaire que chacun d'eux gagne et que paie maître Gilo de Nailly, chanoine, proviseur de la fabrique.

Première semaine de six jours.

A Pierre de Roissy, appareilleur du maître des œuvres, 15 sous tournois; à Jean de Fumo, 9 sous; à Girard de Roissy, 9 sous; à Alexandre, 9 sous; à Estienne de Loneciennes, 7 sous six deniers; à un nommé Prévosteau, 7 sous 6 den. Pour le goujat, 3 sous, et 26 den. pour le vin de la nouvelle œuvre; c'est-à-dire qu'à chaque semaine on donnait du vin aux ouvriers. Les tailleurs de pierre restent en ce petit nombre jusqu'à la 13e. semaine qu'arrivent Huet Chafaudier, son compagnon, et trois valets, puis Simon d'Ailly et Colin de Poilly. Ils font ordinairement des semaines de 6 jours.

La pension (salarium) du maître des œuvres, Nicolas de Calmis, est de 10 liv. par an; il ne réside pas à Sens. Lorsqu'il vint à la St.-Jean visiter l'œuvre, on lui paya 50 sous pous ses frais de voyage.

Son appareilleur, Pierre de Roissy, reçoit 50 sous de pension par an en sus du prix de ses journées.

La veille de la fête de l'Ascension, le chapitre fait donner pour 5 sous de vin aux maçons de l'œuvre; plus tard, nous leur verrons donner un mouton pour cette fête qui paraît avoir été celle que les maçons ou tailleurs de pierre avaient choisie pour la leur.

Tel est le mode d'action et de travail des maçons de la cathédrale de Sens en 1330. Le prix de la journée du contremaître ou appareilleur ne dépasse pas 2 sous 6 den. tournois; celui de la journée d'un compagnon, 1 sous 6 den. et même 15 den. Le charpentier gagne également 2 sous; le maître couvreur 2 sous, et ses valets 1 sous par jour.

Une telle exiguité de salaire doit étonner au premier coup-d'œil, et on s'explique comment des gens, jugeant sur l'apparence, ont pu dire et écrire même que les cathédrales

avaient été construites pour de faibles sommes ; que le clergé, disposant à son gré de la personne de ses serfs, *gens taillables et corvéables à merci*, les forçait à y travailler et leur donnait à peine de quoi pourvoir à leur subsistance.

Mais en pénétrant plus avant dans les ténèbres du passé et en examinant attentivement les comptes des revenus des établissements religieux de Sens, on se forme une toute autre idée des choses.

Pour y parvenir, M. Quantin propose un calcul bien simple.

Il faut d'abord savoir combien la somme connue peut acheter de blé, et en comparant le prix de la mesure de blé connue en usage dans le temps et le pays dont il s'agit avec celui d'une mesure correspondante aujourd'hui, voir combien de fois, ce prix de la mesure de blé du temps, est comprise dans la somme qu'on veut évaluer.

Nous nous sommes assurés que le bichet de blé, mesure du chapitre de Sens, pesait 36 livres ou 23 litres à peu près, et que sa valeur, aux XIVe. et XVe. siècles, était de 2 s. 4 d. tournois, et de 1480 à 1520, de 3 s. tournois en moyenne.

Or, l'hectolitre de blé valant à Sens, ces dernières années, 19 francs en moyenne, les 23 litres du bichet ancien de la même ville vaudraient aujourd'hui 4 fr. 30 c.

Veut-on apprécier, par exemple, les 623 livres tournois de la recette de la fabrique en 1319 ? en sachant d'abord qu'il fallait 2 s. 4 d. pour avoir un bichet, lesquels 2 s. 4 den. vaudront 4 fr. 30 c. (l'hectolitre supposé à 19 fr.) et la livre de 20 sous, 36 fr. 85 c., les 623 livres vaudront donc 22,957 fr.

Les 15 sous pour six jours payés à Pierre de Roissy, appareilleur, feront 2 s. 6 d. ; 4 fr. 60 c. par jour ; l'ouvrier qui gagnait 9 sous par semaine ou 18 den. par jour, gagnerait 2 fr. 70 c. ; le maître des œuvres qui recevait 10 livres de pension par an, recevrait donc 368 f. 50 c.

Après ces notes qui nous ont semblé avoir de l'intérêt parce qu'elles font connaître le véritable point de vue sous lequel il faut envisager les choses, nous continuons, Messieurs, à vous faire connaître les diverses époques qui ont vu des travaux s'effectuer à notre Métropole de l'antique cité de Sens.

Depuis 1465, le chapitre faisait des épargnes, il recueillait des aumônes; chacun, dans ces temps de foi, y contribuait volontiers; les uns par des sommes d'argent, les autres par des dons en nature, d'autres enfin par des legs testamentaires. On était dans le travail de l'enfantement d'un grand projet; il s'agissait de la construction des portails du nord et du midi; et le lundi 8 novembre 1490, sous l'épiscopat d'Etienne Tristan de Salazar, 79e. archevêque, prélat à jamais digne de la reconnaissance des amis des arts, on posa la première pierre du portail sud : maître Martin Chambige ou Cambriche, maçon, étant maître de l'œuvre.

En 1491 et 1492, on s'occupe de la sculpture des statues. Pierre Gramain, tailleur d'*imayges* à Auxerre, est chargé de ce travail.

En 1497, au mois de novembre, les maçons et tailleurs élèvent l'*imayge* Notre-Dame sur le pignon de la croisée.

En 1498, les voûtes sont commencées et achevées la même année.

En 1500, le portail du midi est complètement terminé.

En 1502 on pose les vitraux.

En 1501 on commence le portail nord ou d'Abraham. C'est maître Martin Chambige qui en dresse le plan; il fait démolir le vieux portail rétabli en 1447, abattre la chapelle St.-Jean, dont il ne reste plus que l'abside, et l'on se met à l'œuvre sous la direction de maître Hugues Cuvelier. On continue à recueillir des aumônes. Gabriel Gouffier, doyen du chapitre, fait construire à ses frais la belle rose de ce portail; les paroisses de la rivière de Vanne donnent 400 livres de chanvre

pour faire les câbles destinés à monter les pierres. Pierre Gramain, imaygier, passe un marché pour faire 26 imayges moyennant 60 liv. tournois. Jehan Hympe, père et fils, travaillent aux vitraux; ils peignaient la verrière d'Abraham, moyennant 75 liv. 6 sous, à 7 sous le pied, et celles du côté de la chapelle St.-Jean, où sont les 26 archevêques, laquelle contient 346 pieds, au même prix.

Enfin, en 1515 ou 1516, cet immense et magnifique travail, si riche dans son exécution et ses détails, était complètement terminé, 25 ans après qu'on en eut posé la première pierre; et ce travail n'avait pour ressources que la foi des populations et la protection royale et épiscopale. La dépense totale des deux portails s'élève à 22,070 livres, soit d'après les calculs présentés par M. Quantin 646,651 fr., dont 288,554 fr. pour le portail sud, et 358,097 fr. pour le portail nord.

En 1528, car le chapitre est infatigable! on entreprend d'achever la tour de pierre du grand portail qui, depuis sa chute en 1267, n'avait été relevée, par Pierre de Tharny, que jusqu'à la moitié de sa hauteur. C'est Nicolas Gaudinet, ayant sous ses ordres Cardin Guérard, qui dirige l'atelier des tailleurs de pierre. MM. Nicolas Richer, fabricien; Dubois et Fritard, chanoines, font un marché avec Cardin Guérard pour 70 livres tournois. La lanterne fut faite par maître Gaudinet; elle fut surmontée d'une statue colossale taillée par Jean Notin, représentant Jésus-Christ peint en or, tenant une croix dorée à la main; au-dessus était un étendard ou bannière dorée dont le bâton de fer était blanc. Cette statue, dit M. Tarbé, fut successivement remplacée par d'autres statues en bois, couvertes de plomb; la dernière fut frappée de la foudre en 1774; on la descendit, et la lanterne resta sans couronnement.

En 1535, Nicolas Gaudinet construit les basses voûtes sous la chapelle de Ste.-Croix.

En 1560, par devant maître Cellier, notaire à Sens, le 22 avril, marché est passé avec un sieur Margin Vyard, fondeur à Auxerre, pour la fonte des deux grosses cloches de la tour neuve, moyennant 450 livres.

En 1565, nouveau marché passé devant Cellier, avec Georges de Mongeot, fondeur à Pernat en Bassigny, pour faire 7 cloches qu'ils mettront dans la vieille tour de plomb, moyennant 7,100 livres tournois. En même temps, messire Antoine Josseline, maître facteur d'orgues à Rouen, s'engage à faire pour la somme de 3,120 livres tournois (valeur actuelle 37,445 fr.), un corps d'orgues de 12 pieds, selon le devis du jeu ou dit corps d'orgues inséré au marché passé devant Cellier, notaire.

En 1579, Jean Grillot, vitrier, refait la grande verrière du portail occidental qui, plus tard, en 1638, fut brisée par l'explosion des pièces d'artillerie tirées sur la place à l'occasion de la naissance de Louis XIV.

En 1616, réparation à la vieille tour de plomb.

En 1626, nouvelles réparations beaucoup plus considérables. Pourille, couvreur, reçoit 21,585 livres pour la mise en œuvre du plomb, et Cornibet, charpentier, 582 livres.

En 1646, Lazare Gacon, maître maçon à Villeneuve-le-Roi, répare les montants et compartiments de pierre du vitrail du transept. Un grand vitrail est fait au-dessus de la chapelle St.-Sulpice, par un sieur Antoine Soulignac, moyennant 1,100 liv.

Nous arrivons, Messieurs, au XVIIIe. siècle, époque désastreuse pour les anciens monuments; les belles traditions laissées par le chapitre sont oubliées; le mauvais goût domine; en suivant l'esprit du temps, et il faut bien l'avouer, d'illustres exemples, une main profane va s'étendre sur les vénérables ruines de la Métropole; on va prendre en quelque sorte à tâche de faire disparaître toutes les traces de l'anti-

quité, et lorsque vous entrez dans notre cathédrale, Messieurs, tout ce qui blesse votre goût et offense votre vue est l'ouvrage du XVIIIe. siècle; funeste esprit plus meurtrier peut-être que les absurdes fureurs du protestantisme contre des pierres, ou le marteau révolutionnaire de 93 !

En 1726, la cathédrale (on n'y avait pas travaillé depuis 1626 d'une manière importante), avait besoin d'une restauration complète à l'intérieur. On s'était épuisé par les immenses travaux extérieurs qui avaient été exécutés. Un devis de réparations est présenté; il s'élève à plus de 147,000 fr., mais quel devis ! quel plan surtout ! pour réparer dignement l'intérieur de ce monument; il fallait tout renverser et tout remettre à neuf. MM. Adenis et Joineau, architectes et entrepreneurs à Sens, sont les auteurs de ce curieux devis dont nous allons donner quelques extraits que nous devons encore aux recherches laborieuses de notre correspondant, M. Quantin.

Stalles du chœur. Elles sont si anciennes qu'elles tombent de vétusté. Pour élargir le chœur, les architectes proposent de couper les colonnes à la hauteur des stalles, ce qui fera, disent-ils, un ornement en faisant par-dessus un corbeau de fer carré en patte d'oie. Il faudra les faire, remarquez, Messieurs, d'ordre ionique; pour ce beau travail on demande 40,000 livres.

Les grilles du chœur de 12 pieds de haut sont ruinées et rompues de vétusté; leur construction est trop ancienne: à faire un grillage neuf à la moderne.

Le maître-autel n'est que de colonnes en cuivre de 5 pouces de diamètre. Il ressemble à un autel de village; à abattre et faire un autel à la romaine en pierre et en marbre.

Démolir les jubés dont la forme est épouvantable.

Selon un autre architecte, les grilles sont fort laides et bonnes à la ferraille; on coupera les colonnes pour élargir le chœur, et on déplacera plusieurs tombeaux qui gênent ainsi que le siége archiépiscopal.

Que va-t-il résulter d'un semblable projet? Si le chiffre élevé des dépenses n'eût pas fait reculer le chapitre, nous aurions à gémir encore plus sur une restauration qu'actuellement nous qualifions à juste titre de barbare, mais que le goût du temps justifiait du moins en partie.

On va donc s'occuper de ce que l'on considère comme le plus pressé et le plus important. En 1730, le travail des grilles est adjugé au sieur Labie, maître serrurier à Paris.

Le sieur Barasset sculpte et place les stalles.

Le sieur Mangin, facteur d'orgues à Troyes, démonte l'ancien buffet et le reporte au bas de la grande nef où il est actuellement sur une ridicule tribune.

En 1742, sous l'épiscopat de Mgr. Languet, 104e. archevêque, et sur les dessins de Servandoni, sont construits l'autel et le baldaquin que nous voyons aujourd'hui.

En 1744, pavage du sanctuaire et du chœur, et construction de la crypte des archevêques.

En 1762, sous le cardinal Albert de Luynes, 105e. archevêque, démolition des anciens jubés et reconstruction des portes et des grilles du chœur. Joseph Hermand construit les jubés.

En 1767, badigeonnage général de l'église par des Italiens nommés Borroni, moyennant 5,000 livres.

En 1769, le sieur Corbel, marbrier à Paris, fait tout le dallage de l'église; il coûte près de 15,000 livres.

En 1777, réparation de la charpente du comble de l'église; érection du monument du Dauphin, dû au ciseau de Coustou fils.

En 1786, le 14 mai, Louis XVI, sous l'épiscopat du cardinal de Loménie de Brienne, 106e. archevêque, approuva un plan pour la restauration des voûtes et du portail de l'église; et vous savez, Messieurs, quelles circonstances malheureuses pour notre France firent de l'antique Métropole

des Gaules, le temple de la déesse Raison; vous savez comment les richesses en tout genre qu'elle renfermait, furent en partie pillées, mutilées ou brisées.

En 1835, sous l'épiscopat de Mgr. de Cosnac, 109e. archevêque, 18 ans après le rétablissement du siége archiépiscopal, qui eut lieu en 1817, M. Robelin, architecte, fait un rapport sur l'état de la cathédrale de Sens, et le 21 mars 1837, le gouvernement adopte un projet général de restauration montant à 309,798 fr. 66 c. C'est d'après ce plan général que vous avez vu depuis plusieurs années s'exécuter sous vos yeux des travaux d'une grande importance et généralement bien entendus.

Tels sont les documents que nous a conservés l'histoire du pays, qui nous a adopté avec tant de bienveillance depuis quelques années, sur l'origine de la Métropole et les diverses époques de sa construction. En examinant les différentes parties de cette cathédrale sous le rapport archéologique, on y reconnaît au premier coup-d'œil plusieurs styles bien différents et de diverses époques.

Je ne pense pas que l'on puisse rien retrouver de la cathédrale primitive réparée, dédiée et consacrée par l'archevêque Venilon, au IXe. siècle.

Nous ne retrouvons rien non plus de la cathédrale d'Ataldus au Xe. siècle, qui fut brûlée sur la fin de ce siècle.

Trouverons-nous quelques restes de la cathédrale de saint Anastase, commencée à la fin du Xe. siècle d'après l'histoire, malgré les craintes de cette époque ? Peut-être pourrions-assigner à cette époque les bases du pourtour nord et sud du chœur et une partie du bas-côté du nord.

Donnons maintenant ce que nous pensons que l'on peut regarder comme certain.

Les parties les plus anciennes de la cathédrale, c'est-à-dire l'abside de la chapelle de St.-Jean, et le bas-côté latéral

nord doivent remonter à la fin du XIe. siècle, ou au moins au XIIe.

La tour de plomb, dans sa base, et les premiers étages accusent le style roman du XIIe. siècle ; et nous voyons ici que les principes archéologiques concordent avec l'histoire, puisque nous avons vu qu'elle fut construite sous Philippe-Auguste en 1184.

Le sanctuaire, le chœur et la nef, en partie, nous semblent appartenir au style ogival primitif du XIIIe. siècle.

Le bas-côté du midi, dans sa partie orientale, appartient au XIIIe. siècle, et dans sa partie la plus occidentale, au XIVe.

Enfin, d'après l'histoire et conformément aux principes archéologiques, nous assignons au XVe. siècle le portail du midi, et au XVIe. le portail du nord.

Telle est, Messieurs, mon opinion personnelle que je soumets sans aucune réserve à vos connaissances si connues en cette matière et à votre jugement.

Nous avons terminé, Messieurs, la première partie de notre travail. Nous laissons à nos collègues, MM. Brullé et Gallot, à vous entretenir de l'extérieur de la métropole qu'ils ont bien voulu se charger de décrire.

INTÉRIEUR DE LA MÉTROPOLE.

C'est assez, Messieurs, vous avoir occupés de l'extérieur si beau, si riche, si varié de notre Métropole, de ses portails occidentaux, des portails du nord et du midi ; c'est assez vous avoir fatigués à parcourir les divers étages de ses tours ; c'est assez vous avoir arrêtés sur le seuil du temple, il est temps d'y pénétrer ; il faut aller maintenant interroger chaque pierre qui a vu s'écouler plus ou moins de siècles ; que de souvenirs ne s'y rattachent pas ! que d'enseignements ne donnent-elles pas ! n'est-ce pas en contemplant ces beaux édifices élevés

par la foi des peuples en l'honneur du Dieu des chrétiens, que l'artiste doit enflammer sa noble ardeur, le poète échauffer son imagination, et le fidèle concevoir de hautes idées de Celui que le ciel et la terre ne sauraient contenir et qui veut faire son séjour dans la maison de prière que les hommes lui ont élevée. Oui, Messieurs, nous l'avons éprouvé; plus on étudie ce monument, plus on s'y attache; et plus on s'y attache, plus on y découvre de choses vraiment dignes de remarque. Nous aurons peut-être à vous dire des choses un peu fastidieuses dans le détail : vous nous le pardonnerez en faveur du motif qui nous animait ; nous pensions ne pouvoir en trop faire pour répondre d'une manière satisfaisante à ce que vous nous avez demandé. Nous allons nous occuper de l'intérieur de la Métropole ; et après avoir donné :

1°. Une idée générale du plan et les dimensions de l'église, nous parlerons successivement,

2°. De la nef;

3°. Des chapelles de la nef;

4°. Du transept;

5°. Du chœur;

6°. Des bas-côtés du chœur;

7°. Des chapelles du pourtour du chœur.

1°. Idée générale du plan.—Dimensions.

Le plan de notre Métropole ne présente pas de caractères frappants de régularité ; et c'est peut-être cette absence de régularité parfaite qui la rend plus remarquable en ce qu'elle révèle ou une époque de transition, ou l'ouvrage successif et le caractère de plusieurs siècles. Nous ne devons pas oublier que cette Eglise a dû se composer primitivement de trois églises réunies ; nous avons vu comment elle a été ou modifiée ou augmentée successivement dans la suite des âges. On

prétend que dans l'origine il y avait une rue ou chemin à l'air entre ces églises ; que des voûtes les ont réunies ; qu'ainsi ont été formés les bas-côtés du pourtour du chœur. On cite même à ce sujet quelques anecdotes plus ou moins controuvées dont nous n'avons pas l'intention d'établir ni de contester l'authenticité.

Quoi qu'il en soit de cette vieille chronique dont on ne peut retrouver aucune trace architectonique, nous pensons ne pas nous tromper lorsque nous avançons que la Métropole, qui aujourd'hui présente à peu près une croix latine, ne pouvait avoir cette forme dans le principe. Nous pensons qu'elle a dû présenter à peu près la forme des anciennes basiliques et qu'elle n'avait pas la nef transversale appelée transept ; et voici nos raisons : 1°. il y avait primitivement trois églises placées auprès l'une de l'autre, chacune tournée vers l'est selon l'usage ; il ne reste de ces anciennes églises que l'abside de la chapelle St.-Jean placée au côté nord. Cette Eglise était sans doute de petite dimension comme les églises primitives, mais elle devait être plus longue que ne l'est actuellement la chapelle St.-Jean, car

2°. Il est dit dans les comptes du chapitre que, lorsque, sous l'archevêque Tristan de Salazar, il fut question de construire les portails du nord et du midi, l'architecte, ou comme on l'appelait alors, le maître des œuvres, maître Martin Chambige fit abattre la chapelle St.-Jean ; donc à cette époque il n'y avait pas de portail ou plutôt de croisillon nord, ou partie nord du transept. On en fit probablement autant pour l'église Notre-Dame, mais nous devons avouer que nous n'en trouvons aucune preuve. Peut-être cette église était-elle plus petite. Cependant nous devons vous soumettre une remarque que nous avons faite et que chacun de vous pourra faire par l'inspection de la localité. Il est hors de doute que le croisillon du midi, commencé le 8 novembre

1490, fut terminé en 1502. Or, nous voyons que la bas des colonnes accuse le style du XIIIe. siècle, les arcature révèleraient le XIVe. ; et enfin au-dessus de l'ouverture d la porte commencerait évidemment le XVe. siècle. Ces co lonnes avec leurs bases auraient-elles apppartenu à un mo nument plus ancien, auraient-elles fait partie de l'égli Notre-Dame, les aurait-on utilisées comme nous en verron un exemple en décrivant la chapelle St.-Jean ? Vous e jugerez, Messieurs :

3°. En 1457, on s'était occupé de la reconstruction d portail nord. Ce n'était point un portail, mais bien un *pet porchet*, comme dit Messire Guillaume Lefèvre, proviseur d la fabrique. C'était donc tout simplement une ouverture une porte ménagée pour le service de l'église et pour facilite l'entrée et la sortie des fidèles. Il n'y avait donc pas d transept à cette époque ;

4°. Il ne peut y avoir de difficulté pour la constructio des chapelles de la nef ; nous savons qu'elles furent placée entre les contreforts, et nous connaissons l'époque. Les cha pelles du pourtour du sanctuaire, par leur caractère archi tectonique, trahissent une construction plus récente que l corps de l'Eglise.

La chapelle du chevet nous présente une difficulté ; ca elle doit être de la même époque que le chœur ; mais le deux chapelles, au milieu desquelles elle se trouve placée, n nous laissent aucun doute sur leur construction plus récente Or, d'après ces données, si nous retranchons de la Métro pole les chapelles du chœur, moins pourtant la chapelle d chevet, le transept et les chapelles latérales de la nef, nou avons à peu près l'ancienne basilique.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, la Métropole actuell présente à peu près le plan d'une croix latine ; d'abord un large nef accompagnée à droite et à gauche d'un magni

fique bas-côté. Il est à regretter que les voûtes présentent un caractère de lourdeur qui tient à la largeur de la nef, et peut-être en partie à un certain nombre d'arcs doubleaux en plein-cintre, particulièrement dans les bas-côtés, et surtout dans le bas-côté nord. A la suite de la nef s'ouvre le transept ou la croisée qui n'est pas d'une largeur égale à celle de la nef; il est terminé à chaque extrémité par un portail surmonté d'une très-belle fenêtre dont tout le monde admire l'élégance et la légèreté. Le chœur, dont malheureusement l'entrée et la vue sont embarrassées par le nouveau jubé, est accompagné comme la nef d'un beau bas-côté.

Le plan de M. Chapuy donné par M. de Jolimont dans ses vues pittoresques de la cathédrale de Sens que nous mettons sous vos yeux, contient quelques inexactitudes que nous devons signaler. Les deux premiers piliers de droite et de gauche de la nef sont présentés comme identiques; ils ne le sont pas comme nous le ferons remarquer dans le détail.

Voici les principales dimensions de cet édifice, prises dans l'intérieur.

Longueur. Depuis le trumeau du grand portail jusqu'à l'axe des piliers du transept.	45	79
De l'axe de ces piliers à la grande grille du chœur.	11	03
De la grille du chœur au bas du sanctuaire.. . .	21	55
Des marches du sanctuaire à la grille derrière l'autel.	18	15
De la grille derrière l'autel aux marches de la chapelle du chevet.	4	80
Profondeur de la chapelle du chevet jusqu'au mur.	10	59
Longueur totale.	111	91
Largeur. Du trumeau de la porte nord à celui de la porte du midi.	42	60

Du fond de la chapelle St.-Jacques au fond de la chapelle Firmin.	36	31
Nef. De l'axe de l'un des petits piliers à l'autre.		
Nef à l'intérieur des gros piliers.		
Nef à l'intérieur des doubles colonnes. . . .		
Du chœur entre les stalles.	8	35
Des bas-côtés de la nef entre les piliers. , . .	4	68
Hauteur. De la voûte des bas-côtés sous les arcs doubleaux.	11	21
De la voûte du chœur.	23	50
De la voûte au milieu du transept. . . .	23	80

2°. La nef.

La nef se compose de sept travées en y comprenant celle qui est occupée par la disgracieuse tribune de l'orgue.

Ces sept travées devraient peut-être se réduire à quatre, dont trois à double ogive, si l'on donne seulement le nom de travée à l'espace renfermé entre deux grands arcs doubleaux.

Quatorze piliers isolés soutiennent la nef. Les deux premiers piliers parallèles qui supportent les tours ont chacun 5 mètres de diamètre par leur base, et s'élèvent, formés de douze colonnes cantonnées inégales, jusqu'au cordon qui règne sous la verrière, et là se terminent par des chapiteaux à crochets.

Les 3e., 5e. et 7e. piliers de droite et de gauche qui reçoivent les grands arcs doubleaux ont 4 mètres de diamètre par leur base; ils sont formés de colonnes cantonnées d'inégales grosseurs qui se terminent également par des chapiteaux à crochets.

Les 1er., 4e. et 6e. piliers de droite, les 2e., 4e. et 6e. piliers de gauche (je ne fais pas mention du deuxième qui

n'est pas semblable aux autres) ont 2 mètres par la base; ils reçoivent les retombées des petites ogives de chaque grande travée. Ce sont deux colonnes accouplées, posées chacune sur un dé. Sur chacun des angles de ce dé s'épanouissent des espèces de palmes sculptées. Les deux dés reposent sur un même soubassement qui va en s'élargissant par le bas. Les chapiteaux présentent pour la plupart tantôt des crochets, tantôt des feuilles d'eau, tantôt des feuilles grasses. Il est à remarquer que plus les chapiteaux se rapprochent de la porte principale, plus ils sont ornés, au moins pour la partie du midi.

Les piliers 3, 5, 7 de la nef supportent les grands arcs doubleaux surmontés d'un second cordon, autrement, renforcés de leur doublière, système sans doute reconnu nécessaire pour la solidité des voûtes lorsqu'elles ont une grande portée.

Les piliers 2, 4, 6 supportent la retombée des grands arcs ogivaux de la voûte. Au-dessus des colonnes accouplées s'élance une colonnette annelée en deux endroits, c'est-à-dire divisée en trois parties par des anneaux très-ouvragés. Elle est couronnée par un chapiteau dont la corbeille est très-évasée. Elle reçoit le petit arc doubleau accompagnée de chaque côté de colonnettes à chapiteaux et tailloirs carrés d'où s'élèvent les arcs formerets.

Triforium. De chaque côté de la nef règne une galerie terminée complètement à gauche dans trois travées, et de même à droite. Mais nous croyons ne pas nous tromper en assignant à cette seconde partie, à cause du seul agencement des crochets, des chapiteaux et des tympans ornés, une époque plus nouvelle de 20 ou 30 ans, peut-être moins; car à cette époque on était prompt à perfectionner.

Les deux premières travées à droite se composent de trois masses de colonnettes. Celle du milieu cantonnée reçoit la

retombée des arcs ogivaux qui atteignent presque la hauteur du deuxième cordon, servent d'appui aux fenêtres. Les vides se subdivisent encore en deux autres parties au moyen d'une petite colonne dont le chapiteau, extrêmement évasé à son tailloir orné de crochets épanouis gracieusement aux quatre angles et sur la face, sert d'appui à deux petits arcs ogivaux ornés d'un boudin auquel vient, tangent, un autre tore formant une rosace quatrilobée.

Les huit autres galeries de la nef dont celles du côté nord sont aveugles, sont formées de trois colonnettes principales. Sur le tailloir du chapiteau de chacune d'elle, vient retomber le tore ou boudin qui forme l'arc ogival. De chaque côté des colonnes, existe une partie droite couronnée par la moulure du tailloir qui forme retour. Au milieu, et les divisant en deux parties égales, s'élève une colonnette à tailloir très-développé, garnie à sa partie inférieure de puissants crochets; au-dessus se développent deux arcatures dont les arêtes sont chanfreinées.

Après cette description donnons quelques détails.

Au premier pilier à droite, nous remarquons une singularité. Ce pilier formé de colonnes cantonnées en nombre égal de chaque côté, en comprend une que M. Tarbé appelle *un grand cierge ou flambeau.* C'est, dit-il, une longue colonnette, tronquée, surmontée de flammes; elle traverse les chapiteaux des piliers et s'élève jusqu'aux voûtes; et il regrette de ne pouvoir donner une explication satisfaisante du motif qui a porté les architectes à la construire.

Nous ne partageons pas l'opinion de M. Tarbé. Cette colonne ne nous semble tronquée en aucune manière; elle est exactement dans les mêmes proportions et de la même hauteur que ses sœurs; nous ne croyons pas que ce qui la termine soit une flamme, mais bien un ornement quelconque pour en couronner le sommet en guise de chapiteaux, qui

était parfaitement inutile, comme nous le verrons dans un instant. Faut-il voir ici un symbole, une allégorie, un emblème ? Ce cierge, supposé que ce soit un cierge, est-il là pour représenter la lampe qui doit toujours brûler dans le sanctuaire ? Il n'aurait pas été relégué à l'extrémité de l'Eglise et près de la porte. Indique-t-il la flamme de la céleste charité qui doit embrâser le cœur du fidèle dans le lieu de la prière ? Il aurait dû être placé sous ses yeux et non pas derrière lui. Figure-t-il le Sauveur, lumière éternelle qui dit de lui même : *Ego lux in mundum veni* ? Il eût été placé dans un lieu plus apparent. Nous ne pensons pas qu'il faille voir ici du symbolisme, et nous croyons qu'en général il faut s'en méfier un peu ; on y est trop porté de nos jours. Sans doute, il y a toujours dans nos églises quelque chose de symbolique ; la manière dont elles sont orientées, le plan en forme de croix, l'inclinaison de l'abside, etc. ; mais voir du symbolisme dans la disposition d'une colonne pour l'agencement d'un pilier, nous paraît une exagération. Jusqu'où ne pourrait-on pas aller ? à quel point s'arrêter ? Ne s'exposerait-on pas à tomber dans une foule de suppositions plus ou moins bizarres ?

Faut-il voir ici une faute dans l'épure du maître de l'œuvre ? Nous ne le pensons pas davantage. Les architectes de nos jours ont du talent et du mérite ; ils font des plans magnifiques, les font exécuter en perfection ; mais l'expérience de tous les jours nous apprend que toujours ces plans exigent des rectifications, ou au moins des modifications, parce qu'on a oublié, ou parce qu'on n'a pas prévu quelque chose. Les maîtres des œuvres des XIIIe. et XIVe. siècles étaient moins préoccupés, parce qu'ils avaient de moins nombreuses occupations, parce qu'ils étudiaient et combinaient plus long-temps et plus mûrement leurs plans ; aussi nous ne remarquons que rarement des oublis et des fautes dans leurs œuvres.

Je pense donc, sauf meilleur avis, que cette colonne ne se trouve là que par symétrie. Le pilier désigné sépare deux travées, celle où se trouve la tribune de l'orgue et celle qui suit; les colonnes cantonnées qui forment le pilier sont ici comme ailleurs, comme partout, destinées à recevoir les retombées des arcatures des voûtes. Or, il y a une arcature de plus dans la travée de l'orgue, elle demandait donc une colonne de plus. Une colonne en moins dans l'autre côté du pilier eût été désagréable à l'œil, on en a fait une; mais elle n'avait rien à supporter : on l'a donc couronnée par un ornement lorsqu'elle a été conduite et élevée à la hauteur voulue, et voilà tout. Et si, comme l'assure M. Tarbé, on en trouve encore des exemples dans d'autres églises, c'est que probablement les piliers se trouvaient dans les mêmes conditions que celui que l'on remarque dans la Métropole.

Jean du Coignot. On rencontre souvent dans l'architecture des églises des bizarreries qui font fortune dans le peuple surtout, parce qu'il en est frappé et qu'il retient facilement ce qui le frappe. Ainsi nul voyageur ne visite l'église de Ste.-Croix de Provins, sans que son Cicerone lui fasse remarquer quelque chose de sculpté dans le chapiteau d'un pilier de gauche; et lorsqu'on a bien examiné, on trouve que ce morceau si remarquable est tout simplement un escargot. Dans la cathédrale de Meaux, il remarquera sur un des piliers de la nef des chats qui y grimpent, et on lui dira (fort à tort sans doute, puisque ce n'est point là la véritable origine) que c'est de ces chats que naquit le proverbe : *A Meaux, les miauleux.* A Sens, Jean du Coignot est une célébrité. Voici l'origine de Jean du Coignot :

Au XIVe. siècle, Pierre de Cugnières, avocat-général au parlement de Paris, était un jurisconsulte habile, surtout dans le droit canonique. Il défendit avec beaucoup de vivacité en 1319, en présence de Philippe de Valois, les

droits du Roi contre le clergé. Pierre Bertrand, évêque d'Autun, plaida pour l'église avec beaucoup de chaleur. Il fut secondé par l'archevêque de Sens, Pierre Roger, depuis Clément VI. L'avocat du Roi devint si odieux au peuple qu'on le nomma par dérision Messire Pierre du Cognet, nom d'une petite figure ridicule placée dans un coin de l'église Notre-Dame de Paris et faisant partie d'une représentation de l'enfer qui était à la clôture du chœur, sous le jubé. Cugnières eut encore le désagrément d'être condamné par le Roi, pour lequel il plaidait; destinée ordinaire de ceux qui écrivent pour flatter une autorité au préjudice de l'autre, et que l'esprit d'intérêt ou d'ambition pousse à embrasser avec chaleur des opinions propres à déranger l'ordre établi.

En entrant par le grand portail dans la Métropole, vous verrez entre les colonnettes qui forment le premier pilier de gauche une petite figure bizarre qui joint les mains comme pour demander grâce et faire amende honorable; c'est Pierre de Cugnières, ou comme on le nomme ordinairement et vulgairement Jean du Cognot.

Tombeau des Salazar. Le monument dit des Salazar, adossé à l'un des piliers du côté gauche de la grande nef, est en partie détruit; il en reste encore assez pour donner une preuve de tout le luxe usité au XVIe. siècle.

Les angles sont formés de colonnes prismatiques à la base, circulaires à une certaine hauteur. Un cordon sert d'appui à de petits montants supportant des culs-de-lampe, au-dessus desquels s'élèvent trois dais; quatre statuettes devraient être placées sur les montants de face, et deux sur les autres; ils se terminent ensuite par une partie carrée surmontée d'un clocheton très-élancé et très-ouvragé atteignant la hauteur de la corniche du baldaquin.

La face principale est divisée en trois parties par deux pilastres ornés aux angles de moulures très-découpées à bases

inégales. La partie inférieure se compose d'une frise courante assez riche encadrée entre deux moulures. Au-dessus, trois parties dont les champs sont semés des armes de la famille, et au-dessous encore un gracieux cordon orné d'une dentelle fort détaillée. Les pilastres dont nous avons parlé sont divisés dans leur hauteur par deux culs-de-lampe et dais dans lesquels devaient se trouver des statuettes. A la hauteur du premier cordon sont immédiatement au-dessus du champ trois jolis culs-de-lampe fort détaillés sur lesquels devaient être placés trois statues en marbre blanc. Maintenant une statue de la sainte Vierge est placée sous le dais du milieu; la statue primitive de saint Etienne, retrouvée dans l'église de St.-Pierre-le-Rond à Sens et achetée par la fabrique de la Métropole à la fabrique de St.-Pierre, est placée sous le dais de droite. La troisième statue manque : c'était probablement celle de saint Jean-Baptiste. Elles sont surmontées chacune d'un dais excessivement compliqué dont il nous est impossible de faire la description. Nous nous contentons de faire passer sous vos yeux, Messieurs, un dessin de cul-de-lampe qui supporte la statue de la sainte Vierge et du baldaquin qui la couronne.

Deux consoles soutiennent le baldaquin dont la voussure est ornée de pendentifs. Au-dessus se trouve une très-belle galerie brisée en grande partie, qui règne autour du baldaquin.

Le côté gauche est divisé, dans sa hauteur, en trois parties. La première, celle d'en bas, est séparée par un petit pilastre, et l'intérieur est orné de deux arcs trilobés. Le second étage, vide dans sa partie inférieure, est fermé par une porte en chêne sculpté, d'un très-beau travail, sur laquelle se trouve un écusson dont les armes ont été effacées. On y voit encore deux salamandres, tournées dos à dos : au-dessus, deux arcs trilobés soutenus par un cul-de-lampe dont le sommet se con-

tournant s'élève en forme de clocheton garni de choux contournés.

Un cordon sépare la 2e. partie de la 3e. qui est divisée elle-même par deux meneaux qui se dessinent en gracieux trumpans dans la partie qui l'encadre. La partie supérieure se relève ensuite au sommet et est garnie de chaque côté de deux choux très-détaillés.

La partie de droite se divise également en trois parties. D'abord, dans la partie inférieure, une piscine divisée en quatre parties par de petites colonnes terminées par un clocheton ; l'espace compris entre ces colonnettes était garni de quatre statuettes maintenant brisées en grande partie. La seconde partie est garnie à sa partie inférieure d'une petite crédence, et un peu au-dessus fermée par une porte en chêne sculpté dont le dessin est très-compliqué. Les armes ont encore été effacées de dessus l'écusson qu'on y voit. On remarque deux oiseaux fantastiques. Cette porte est encadrée par une arcature trilobée, retournée à son sommet et terminée en forme de clocheton. Elle est ornée en grande partie par des choux frisés ; le fond est encore gracieusement orné. Dans la troisième partie se trouve un dais extrêmement ouvragé, qui devait surmonter un sujet dont on ne trouve plus de vestiges.

Statues de la nef. — M. Tarbé pense qu'il y avait autrefois des chapelles à chaque pilier de l'église, et qu'elles furent ôtées en 1680 : nous n'en voyons plus aucune trace. Mais à tous les gros piliers de la nef et du chœur nous retrouvons un cul-de-lampe d'une origine, ce nous semble, plus ancienne que les dais qui surmontaient des statues qui y furent placées en 1534 par Nicolas Fritard, chanoine de Sens ; les dais n'auraient été faits qu'à une époque plus reculée, par M. d'Hesselin, doyen du chapitre, mort en 1772, c'est-à-dire, plus de deux cents ans après. Ces statues disparurent comme tant

d'autres choses en 1794 ; elles représentaient les douze Apôtres et probablement les saints Patrons de l'église, pour compléter le nombre des 16 culs-de-lampe. C'est donc à tort que la lithographie donnée par M. de Jolimont, d'après les croquis de M. Chapuy, représente sous chacun de ces dais un évêque, mître en tête. Du reste, si on ne peut s'empêcher d'admirer la légèreté et la variété de cette dentelle de pierre, on doit convenir aussi que, peu en rapport avec le style de l'église, ce travail produit un effet moins agréable, surtout parce que ces culs-de-lampe ont été appliqués sur les piliers les plus saillants. Il est encore à regretter que de nombreuses couches de peintures ensevelissent les jolis détails de ces pierres sculptées; et nous pensons que dans le plan général de grattage de l'église par lequel nous avons entendu dire que l'on désirerait terminer la réparation de la Métropole, ces détails mériteraient une attention particulière.

Pavé de la nef. — Avant la réparation du pavé de la Métropole faite en 1769 par le sieur Torbel, marbrier à Paris, pour une somme de 15,000 livres, dit M. Quantin, d'après les comptes du chapitre, et non pas 30,000, comme l'avance M. Tarbé, le pavage de l'église était remarquable par une grande quantité de tombes sépulcrales, dont les unes étaient en pierre, les autres en cuivre, et toutes couvertes d'inscriptions. Maintenant le sol est couvert d'un pavé carré noir et blanc, et çà et là on rencontre encore quelques pierres sur lesquelles sont gravées les noms et qualités des personnes, avec la date de leur mort. Il est présumable que ces carreaux ont été posés à la place qu'occupaient les anciens tombeaux qui ont disparu. Ce que l'on doit surtout regretter, c'est que, dans ce pavage de l'église, on ait fait disparaître un labyrinthe incrusté en plomb, sous la tribune de l'orgue, dans le carreau de la nef dont il occupait toute la largeur. Cet ouvrage très-ingénieusement combiné, avait 10^{m}. de diamètre ; il fallait

une heure entière pour en parcourir tous les circuits, et l'on faisait 2,000 pas en les suivant exactement, sans repasser par le même endroit : quelle était la forme de ce labyrinthe ? était-il rond comme celui de Chartres, carré comme celui de St.-Bertin, octogone comme ceux d'Amiens, d'Arras, de Reims? c'est ce que nous ignorons ; toutefois, nous pouvons supposer qu'il était de forme ronde, puisque celui qui nous fournit ces renseignements nous parle de 10^{m}. de diamètre.

Cette notice était terminée lorsque nous avons été assez heureux pour retrouver un dessin de ce labyrinthe.

3°. Des chapelles de la nef.

De chaque côté de la grande nef se prolonge majestueusement au nord et au midi, un magnifique bas-côté dont la plus petite largeur est de 4^{m}. 48^{c}. Le bas-côté du nord est d'une origine plus ancienne que le bas-coté du midi, et quoique la porte intérieure d'entrée du premier accuse fortement le XIIIe. siècle, le bas-côté n'en est pas moins du XIIe. siècle, tandis que le bas-côté du midi, à l'exception peut-être d'une travée, ne remonte pas plus haut que le XIIIe. siècle.

La première travée de ce bas-côté qui a reçu un plancher disgracieux au dernier point, mais nécessaire pour les accessoires de l'orgue, a dû être construite au XIVe. au moins pour son pilier de gauche, si l'on en juge par les arcs ogivaux, les chapiteaux des colonnes et la base de ces mêmes colonnes.

Les autres travées sont généralement composées d'une seule colonne en saillie, sur le chapiteau de laquelle s'appuient les arcs doubleaux. Ces arcs sont généralement plein-cintre ; les retombées de quelques arcs s'appuient sur des culs-de-

lampe formés tantôt de têtes monstrueuses accouplées, tantôt de têtes de lion grimaçantes, ou de têtes d'autres animaux difficiles à reconnaître, type du XIIe. siècle, époque à laquelle nous croyons que doit remonter cette partie de l'église.

Les chapiteaux sont tous formés d'une astragale, d'une corbeille ornée, soit de feuilles grasses, soit de feuilles larges à crochets, de feuilles d'eau et de feuilles imitant celles d'acanthe, et d'un tailloir généralement épais et formé de moulures assez généralement refouillées. L'abaque se trouve tantôt circulaire, tantôt se divise en plusieurs parties, généralement il suit la forme du tailloir.

Les bases sont presque toujours semblables. Elles sont formées de deux dés dont la partie supérieure est taillée en biseau, d'un socle carré et de plusieurs moulures circulaires. Sur les angles s'épanouissent des pattes ayant quelquefois la forme de feuilles.

Des arcatures en forme de galerie aveugle règnent dans la première et la seconde travée. Les arcatures sont plein-cintre. Les chapiteaux se composent tantôt de feuilles grasses, tantôt de feuilles laciniées, de feuilles à petits crochets recourbés, de feuilles d'acanthe avec volute aux angles et têtes au milieu. L'abaque est généralement circulaire.

Ces arcatures devaient primitivement se continuer tout autour de l'église. Nous les retrouverons dans le pourtour du chœur et du sanctuaire, au nord et au midi, et dans le bas-côté midi de la nef. Il est évident qu'elles disparurent dans les autres endroits à l'époque où, dans l'intervalle des contreforts et derrière ces arcatures, on ouvrit les murailles pour construire à diverses époques les chapelles de la nef, celles que nous les voyons maintenant; et l'époque plus récente de leur construction se trahit par le style qui s'y fait remarquer et qui diffère tant de celui du bas-coté.

Une porte qui monte à la tour est enclavée dans la pre-

nière arcature. Les corbeaux, qui existent toujours dans les portes des XIIe. et XIIIe. siècles, afin que le linteau ne puisse éclater par suite de sa trop grande portée, sont formés par les tailloirs des chapiteaux et produisent un assez bel effet.

Le côté du nord présente cinq chapelles.

1°. A gauche, en entrant, et immédiatement après les arcatures que nous venons de signaler, la chapelle St.-Denis, construction singulière, mais moins singulière pourtant que l'ancienne chapelle, et surtout que l'ancienne peinture du tombeau qui n'était primitivement qu'une porte dont l'extérieur est remarquable par son fini et son état de conservation. Un escalier conduit à la chapelle St.-Denis, établie sur la voûte du passage qui mène à cette porte. Remarquons au-dessus de l'arcature une petite galerie dont le dessin a été usité aux XIIe. et XIIIe. siècles ;

2°. La seconde chapelle à gauche est celle de St.-Fiacre. Nous ignorons par qui cette chapelle fut bâtie ; mais une pierre tumulaire, placée sur le mur occidental, nous apprend que Héracle Cartault, en son vivant prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Sens et curé de la paroisse St.-Maximin, embellit cette chapelle de riches ornements, pendant sa vie, et que ses dépouilles y furent déposées.....

Hoc in Sacello quod vivus
Eximiis undequaquè ornamentis, mortuus
Propriis spoliis illustravit
Extinctus et clausus jacet.

3°. La chapelle de St.-Germain et de St.-Loup, bâtie en 1298, selon M. Tarbé, et en 1292, selon un ancien pouillé par Thibault, bourgeois de Sens, sous Etienne Béquart, archevêque de Sens, fut fondée aussi par lui. On remarque sur l'autel de cette chapelle un tableau de saint Germain, peint par Perrocel, peintre et graveur, né en Provence, en

1648, et mort à Paris, en 1704. C'est de lui qu'on a dit : *Aucun peintre n'a su mieux tuer un homme.* Un trait de la vie de saint Nicolas, évêque de Myre, est exprimé dans un bas-relief de Goix, statuaire distingué, auteur de plusieurs ouvrages estimés, né et mort à Paris ;

4°. La chapelle de St.-Aubin ; elle fut bâtie et fondée au XIVe. siècle, par un citoyen de Sens, nommé Etienne de Thorigny ;

5°. La chapelle de St.-Sulpice et de St.-Firmin, bâtie et fondée au XIIIe. siècle, par Thibaut Bellotte, natif de Sens, archidiacre ;

Les verrières des cinq chapelles dont nous venons de parler, sont absolument semblables ; leur forme est ogivale ; la partie supérieure est terminée par une rosace quatrilobée. Le champ est divisé en trois parties par deux meneaux. Le jour du milieu est beaucoup plus bas que les deux autres, et cela tient à la rose. Les colonnettes circulaires sont toutes couronnées par des chapiteaux, et les moulures de ces colonnettes se répètent dans tout le détail du réseau. Les deux autres jours arrivent tangent au grand arc de la rose, et le tympan de chacun de ces jours est trilobé. Le style semble déceler le XIVe. siècle.

Le bas-côté du midi présente des singularités architectoniques assez sensibles à l'œil et dignes de remarque. Deux arcs doubleaux plein-cintre se trouvent placés entre des piliers dont les chapiteaux et les bases indiquent le XIIIe. et le XIVe. siècles. Du reste, même structure que dans le bas-côté nord. On y retrouve les têtes grimaçantes d'animaux fantastiques, qui reçoivent les retombées des arcs ogivaux des voûtes. Les piliers sont construits de la même manière ; leur base est semblable ; les chapiteaux sont généralement plus ornés ; sur les angles du socle s'épanouissent gracieusement des palmettes.

Pour expliquer cette différence de style dans un ouvrage qui, au premier coup-d'œil, paraîtrait avoir dû être conçu et exécuté sur un même plan, quoique peut-être à des époques différentes, mais pourtant peu éloignées les unes des autres; nous devons nous rappeler la chute de la grosse tour, la tour de pierre, arrivée en 1267, les malheurs qu'elle occasionna, les désastres qu'elle dut causer, les efforts et les sacrifices de Pierre de Charny, les sacrifices renouvelés par l'archevêque Etienne Bécard, et les indulgences accordées par le pape Célestin en 1294, et nous voilà arrivés à l'époque qui vit élever ces masses imposantes qui soutiennent la grosse tour, la chapelle Ste.-Anne, dont nous allons parler, et ces magnifiques piliers aux riches chapiteaux à feuilles de chêne et aux crochets profondément refouillés, qui font du dessous de cette tour un des plus beaux points de notre cathédrale.

Ce bas-côté est aussi percé de cinq chapelles.

1°. Sous la tour, la chapelle Sainte-Croix, délicieuse chapelle environnée d'une suite d'arcatures du XIVe. siècle, qui demandent une réparation intelligente. C'était autrefois la paroisse des habitants du cloître de Saint-Etienne. Elle servit de baptistère depuis la restauration du culte catholique jusqu'en 1845, époque à laquelle les fonts baptismaux ont été reportés dans la chapelle Saint-Jean, où ils étaient placés primitivement.

Entre la chapelle Sainte-Croix et la chapelle suivante, dite de Sainte-Anne, existe dans chaque travée une suite d'arcatures de même style que celles de la chapelle Sainte-Croix; colonnes détachées, dont la base accuse le XIIIe. siècle, et le chapiteau le XIVe.

Au milieu de la première travée, se trouve une porte du XIIIe. siècle, dont le linteau est soutenu par deux corbeaux, et dont l'arête est abattue au pourtour;

2°. La chapelle Sainte-Anne, ancienne sépulture de la

famille de Voisines, dont la tourmente révolutionnaire n'épargna ni les cendres, ni les inscriptions.

La fenêtre ogivale est divisée par un meneau principal formé d'une colonnette qui se termine à la naissance de l'arc du réseau, par un petit chapiteau à double rang de feuilles de chêne. Le jour est encore subdivisé de chaque côté par un autre meneau plus petit, qui se raccorde avec la moulure secondaire. Le réseau est composé de deux petits arcs trilobés, surmontés d'une rose quatrilobée et terminée au-dessus des deux principaux arcs par une troisième rose d'une assez grande dimension, ornée de quatre lobes. Cette architecture accuse le XVe. siècle. Il est regrettable que l'ancienne verrière ait été remplacée, dans la nouvelle restauration, par une désagréable et fatigante verrière en verre blanc;

3°. La chapelle de Saint-Eutrope.

M. Tarbé avance qu'elle fut fondée en 1317, par Guillaume du Plessis, chanoine de Sens, et restaurée en 1530, par Nicolas Richer et Nicolas Fritard, chanoines de Sens. M. Victor Petit, un de nos collègues, dans le récent ouvrage qu'il vient de publier sous le titre du *Guide pittoresque des voyageurs dans la ville de Sens*, et que nous avons parcouru rapidement, donne aussi la même origine à cette chapelle, en assignant à sa construction la même époque. Un pouillé que nous avons sous les yeux en ce moment dit positivement qu'une des quatre chapelles à la collation de l'archevêque et du chapitre alternativement, est celle de Saint-Eutrope, *bâtie, fondée* et *dotée* par Jacques Calabre, bourgeois de Sens, en 1470.

D'après l'inspection de la voûte, nous admettons qu'elle a dû être construite ou reconstruite au XVIe. siècle, et nous adoptons l'opinion qui porte comme auteurs de cette restauration deux généreux chanoines de Sens, dont les noms se rattachent souvent à l'embellissement de notre métropole.

Mais nous croyons que les caractères architectoniques qui sont les mêmes que ceux que nous avons fait remarquer dans la chapelle Sainte-Anne, doivent faire préférer la date de 1470, donnée par notre pouillé.

Vous remarquerez, Messieurs, dans cette chapelle, un vitrail attribué à notre célèbre Jean Cousin, né à Soucy, près Sens, et mort en 1589. Ce beau vitrail mutilé en quelques parties, représente la légende de saint Eutrope, évêque de Saintes; il porte la date de 1530, et peut, par conséquent, être l'ouvrage de notre célèbre artiste Sénonais.

On a souvent attribué à Jean Cousin le vitrail du transept qui représente le jugement dernier. Les raisons alléguées à l'appui de ce sentiment, semblent avoir quelque force. Jean Cousin, dit-on, est auteur d'un jugement dernier, et l'époque de la construction des portails du transept, coïncide avec l'époque où il vivait, donc il est l'auteur de ce beau travail. Deux raisons aussi nous portent à rejeter cette opinion. Jean Cousin est l'auteur d'un jugement dernier, c'est vrai, mais sur toile et non sur verre. Ce tableau se trouvait chez les Minimes de Vincennes; et vous savez, Messieurs, qu'un voleur, animé sans doute d'un amour excessif des beaux-arts, ayant coupé la toile de ce tableau, se disposait à en faire sa propriété et à l'emporter en conséquence, si un religieux essentiellement conservateur ne fût survenu; et que, par suite de cet événement, le tableau fut porté de l'église dans la sacristie. Cette première raison historique donnée suffirait; mais en second lieu, nous connaissons d'une manière positive et certaine les noms des artistes qui confectionnèrent ce beau travail; et, en conséquence, quoi qu'il puisse en coûter à notre amour de la cité, nous devons faire acte de justice distributive, et rendre à chacun ce qui lui appartient.

Encore un mot sur notre chapelle Saint-Eutrope. Un bas-relief en pierre, d'un travail admirable, sert de rétable à un

autel; il porte la date de 1531, et dans une frise courant il porte les initiales N. R. N. F. : ce sont les premières lettres des deux chanoines qui contribuèrent si libéralement à l'ornement de la Métropole. Ce bas-relief représente les scènes de la Passion en dix sujets et soixante-dix-huit figures, exécutées avec une grande perfection et une exquise finesse de travail. Chacune des figures a un caractère expressif; mais je crois que vous remarquerez surtout, Messieurs, une figure et une pose de Christ attaché à la colonne et subissant l'ignominieuse flagellation. Ce n'est pas là comme on représente ordinairement l'Homme de douleur, succombant sous le poids des iniquités humaines; c'est l'attitude d'un Dieu, sur le front duquel brille même au milieu des souffrances de l'humanité un je ne sais quoi de grand, de noble, de divin qui pouvait confondre ses bourreaux, et qui rappelle presqu'involontairement le fameux *quos ego!* Hélas! pourquoi faut-il qu'à une époque bien peu reculée, ce travail si précieux, relégué dans un coin, ait servi de marche-pied et qu'il ait été mutilé par une stupide ignorance! Honneur à celui qui a su préserver ce monument aux atteintes profanes! Honneur plus grand à celui qui oserait en entreprendre la restauration et la confier à un ciseau religieux, délicat et savant.

Ne sortons pas de cette chapelle sans faire mention des traces d'une épitaphe dont il ne reste plus que la place, d'une statue que nous n'avons pu reconnaître, de deux clochetons assez lourds et d'une espèce de corniche qui nous semble d'une construction plus récente et qui, se prolongeant le long du mur à l'est et à l'ouest, présente à droite cette inscription : *Domine, si sustulisti eum, dicito mihi.* 10. cap. 20. *Mulier quid ploras? quem quæris?* à gauche, celle-ci : *Moyses et Elias visi sunt loquentes cum Domino in majestate sui* A quoi peuvent se rapporter ces inscriptions?

à la première pouvait faire allusion à un tombeau qui renfermait une personne chérie, la seconde semble détruire cette première pensée. Nous n'avons pu savoir là-dessus rien de positif. Il y a peu de temps que ces inscriptions sont découvertes; elles étaient comme de raison couvertes d'une épaisse couche de badigeon sous laquelle on avait jugé convenable de cacher une vieille écriture bien laide. Heureusement que le badigeon a cédé à l'effet d'une éponge mouillée.

4°. *Chapelle Sainte-Marguerite.* Si cette chapelle fut fondée, en 1267, par Nicolas, Camérier du pape Grégoire IX, son oncle, sous le pontificat de Guillaume de Brosses I, il faut de toute nécessité qu'elle ait été reconstruite au XIVe. siècle.

5°. *Chapelle de Saint-Philippe et de Saint-Jacques.* Même style et par conséquent même époque de reconstruction que les précédentes, puisqu'elle fut fondée sous Etienne Béquart, par Etienne de Thorigny, gentilhomme sénonais. Cependant notre pouillé porte qu'elle fut fondée par ledit archevêque, et l'on voyait son portrait dans le vitrail. M. l'abbé de Marsangy, dont nous espérons avoir le portrait pour le déposer au trésor, chanoine, puis trésorier en 1758, fit décorer cette chapelle, et y fit mettre une belle grille surmontée de ses armes.

En 1817, M. de Formanoir, curé de Sens, dont nous retrouverons l'épitaphe dans la chapelle de la Sainte-Vierge, orna aussi cette chapelle. On voit ses armes dans le bas du vitrail (champ d'azur, semé de croisettes d'or, au lion d'or, couronne de marquis, 2 levrettes pour support).

Jubés. Nous avons à parler d'un monument qui a obtenu les sympathies d'un grand nombre d'habitants de cette ville; et si, à une époque où la Société archéologique de Sens, consultée sur une grave question par Mg^r^. l'archevêque, s'est prononcée affirmativement sur la nécessité de le faire disparaître, nous avons soutenu avec chaleur ce que nous

croyons être le vrai, nous allons mériter notre pard jourd'hui ; car après avoir proclamé de nouveau l' venance de ce jubé sous un double rapport, nous en tout le bien que nous pourrons, et nous consentiro voir partout ailleurs, pourvu que ce ne soit pas dan Métropole.

En 1762, Joseph Hermand, qui n'a pas laissé un no célèbre, puisque nous ne le retrouvons dans aucun d naire historique, fut donc, sous les ordres de Paul d'All Luynes et du chapitre, l'entrepreneur de ce bel ouvra double et pompeuse inscription doit en éterniser la mé Voici ces inscriptions :

D . O . M
RELIGIONI CIVIVM
POSTERORVM EXEMPLO
HVIVSQ ; TEMPLI ORNAMENTO
PRINCIPEM CHORI ADITVM
HOS-CE AMBONES
ET ALTARIA ADIACENTIA
RD^MUS. PRÆSVL
PAVLVS D'ALBERT DE LVYNES
S . R . E . CARDINALIS EMIN^MUS .
NEC NON
CAPITVLVM SENONENSE
PIETATE MAIORVM INSISTENTES
ÆQVATIS SVMPTIBVS
EXORNATA
CONSECRARVNT
ANNO DNI M.DCC.LXII
ARCHITECTVRAM HANC ORDINAVIT
SCVLPSITQ ; IOS. HERMAND ALSAC^
PRINCIPEM IANVAM DISPOSVIT
GVIL DORÉ PARISIU^S .

L'an de grace 1762 Pavl d'Albert de Lvynes ca archeveqve de Sens et le chapitre de cette eglise imi

fidèles de la piété de leurs prédécesseurs entreprirent à frais communs et consacrèrent à la gloire de Dieu à l'ornement de son temple la décoration de la principale entrée du chœur de ces jubés et des autels contigus pour l'édification des fidèles et l'instruction de leurs successeurs.

Les jubés sont construits en stuc de différentes couleurs figurant assez bien les marbres et brèches qu'on a voulu représenter; la partie du milieu contre laquelle se trouve un autel en marbre en forme de tombeau, fait avant-corps de quelques centimètres. Au milieu est percée une niche circulaire encadrée par une saillie et ornée aux deux angles supérieurs de deux rosaces en cuivre à feuilles recourbées. Les bases des pilastres, ainsi que les chapiteaux d'ordre ionique très-orné, sont aussi en cuivre doré. La corniche de l'entablement est formée d'une doucine, d'un filet, d'un larmier, d'un listel et d'un rang de denticules avec talon au-dessous. Il est ensuite couronné d'un acrotère dont la surface, entre le socle et l'appui, est garnie d'ornements en forme d'S courbés et symétriquement placés. Cet acrotère est ensuite surmonté de groupes allégoriques. Chacun des jubés a deux bas-reliefs assez beaux, incrustés dans la partie inférieure du piédestal, supportant les statues qui devraient être dans les niches. Celui du jubé de gauche représente le mariage de saint Louis avec Marguerite, fille de Raymond, comte de Provence; et celui du jubé de droite représente saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre qu'il rencontre à la porte d'Amiens.

Porte du chœur. La porte du chœur est d'un effet magnifique, œuvre de patience et de bon goût; elle s'ouvre en deux parties. Au milieu de chaque panneau se trouve un médaillon dans lequel sont représentés des attributs religieux. Au-dessus et au-dessous sont d'autres panneaux dans lesquels

le fer se roule et se mêle avec grâce à quelques ornements en cuivre doré.

De chaque côté des portes, deux montants ornés à leurs extrémités et enrichis d'ornements courants en cuivre, complètent l'ensemble de la porte surmontée d'une galerie à jour et en cuivre qui occupe toute la hauteur de l'entablement du jubé. Cette galerie est complétée par une série d'ornements courants en cuivre.

Puis, se développent, au milieu de gracieuses et larges feuilles et guirlandes de cuivre, les armes du donateur de cette porte, Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens, Commandeur de l'ordre du St.-Esprit.

Au-dessus, encore au milieu d'une touffe de feuilles, s'élève une croix à laquelle se trouve un beau Christ.

Transept. Le croisillon Nord du transept est percé à sa partie inférieure d'une grande porte carrée divisée en deux parties par le poteau symbolique, qui devait recevoir une statue surmontée d'un dais ouvragé dont la partie supérieure s'amincit en clocheton.

De chaque côté de cette porte, s'élève un pilier prismatique surmonté d'un clocheton se subdivisant en différents étages, dont le premier devait être orné de trois statuettes. Ce même clocheton se reproduit encore vers chaque angle rempli par la colonne qui, s'élançant jusqu'à la hauteur où devait être placé un chapiteau, se ramifie en différentes nervures qui forment alors les arcs ogive et formeret de la voûte.

De chaque côté, entre les clochetons, on remarque deux autres meneaux prismatiques qui s'élèvent jusqu'au deuxième cordon, sans en être empêché par le réseau extrêmement détaillé du tympan, et un premier cordon qui règne immédiatement au-dessus.

Avant d'arriver au deuxième cordon, nous remarquons que l'espace compris entre ces piliers est subdivisé confor-

ment à ce qui existe dans le bas en trois parties. Avant d'arriver à la partie qui le termine, formée d'un arc en plein-cintre, nous voyons un rang d'arcs relevés au sommet terminé par un petit clocheton qui vient aboutir au sommet de la circonférence de l'arc dont nous venons de parler et dont le tympan intérieur est orné d'un arc trilobé très-aigu à son sommet et dont les parties sont profondément refouillées.

La rose appelée roue au moyen-âge, est encadrée, c'est-à-dire entourée d'un grand cercle rappelant les principales nervures des appuis qui le soutiennent. Au centre se trouve un autre cercle dont la face est garnie de petites arcatures contre-arcaturées, dont le sommet est relevé suivant la forme de l'arc en accolade ou arc gothique prolongé, et dont le sommet est surmonté d'un pédicule terminé par un panache en forme de chou. L'intérieur de la rose est divisé en parties égales par des meneaux irradiants du centre et auxquels viennent se raccorder les trois arcs tangents qui remplissent le compartiment.

Dans le croisillon nord du transept, à gauche en regardant la rose, s'élèvent trois piliers prismatiques absolument semblables à ceux qui sont contre la porte. L'écartement qui existe entre eux est rempli par un meneau prismatique, et le tympan supérieur formé par des arcs relevés au sommet est infiniment détaillé. Il serait difficile de pouvoir la décrire convenablement. Nous dirons seulement que quatre jolis culs-de-lampe formés de personnages, soutiennent la retombée du réseau. Au bas, au-dessus du soubassement, et entre les piliers formés par les meneaux dont nous avons parlé, sont quatre colonnettes à cinq pans, surmontées d'un chapiteau destiné probablement à supporter une statue.

Pour accorder le style du XVIe. siècle, époque de la construction des verrières du nord, avec le style des bas-côtés construits au XIIe. siècle, on a soutenu par un encorbellement tout le pied droit de gauche de la fenêtre placé au-

dessus du bas-côté et le formeret. C'est un cul-de-lampe formé de plusieurs petits personnages. La hauteur à laquelle ils sont placés nous empêche de les décrire plus exactement.

Le croisillon du midi est percé à sa partie inférieure d'une porte formant carré-long, flanqué à 1m. 20c. du parement intérieur du tableau, de deux clochetons triangulaires accompagnés de chaque côté de petites colonnettes dont les bases accusent fortement le XIVe. siècle ou le commencement du XVe. Un clocheton symétrique exactement semblable et dont nous allons donner la description, est accolé à la portion de faisceaux de colonnes du XVIe. siècle qui soutiennent la retombée des arcs à ogive et formeret de la voûte.

L'intérieur entre ces clochetons est garni de petites colonnes qui, arrivées à une certaine hauteur, sont terminées par de charmants chapiteaux à feuilles de chêne, qui reçoivent la retombée des principaux arcs de la dentelle du tympan. Ce réseau ou dentelle est divisé en deux parties par un autre faisceau de colonnettes dont la partie supérieure est brisée. Il est formé en grande partie par des arcs trilobés et des segments de cercle, et terminé par une rosace quadrilobée. Immédiatement au-dessus et tangent à la partie aiguë de l'arc, se trouve un cordon reproduisant exactement la principale nervure et encadrant complètement le tympan. A chaque angle formé par cet encadrement se trouvent des triangles curvilignes trilobés.

La partie supérieure du clocheton, au-dessus du cordon dont nous venons de faire la description, est terminée par un clocheton pyramidal orné de quatre choux sur les trois angles et terminé au sommet par un chou fleuri très-peu détaillé.

La partie comprise entre chacun de ces clochetons est remplie par une division de meneaux prismatiques sans base, et qui indiquent parfaitement que c'est à cet endroit que doit se terminer le style du XIVe. siècle développé dans la partie inférieure.

La grande partie au-dessus de la porte est divisée en six parties par cinq meneaux, dont trois d'entr'eux sont supportés par de petits culs-de-lampe; deux représentent des animaux bizarres et celui du milieu un homme qui tient une espèce de corne d'abondance.

Les deux autres parties de chaque côté sont divisées par un seul meneau.

Le tympan ou la partie supérieure de ces divisions est exactement semblable à celui du portail nord; il est couronné immédiatement par un entablement à gorge saillante et divisé en deux étages. Les arcades ogivales qui supportent la rose, et la rose elle-même, sont exactement semblables à celles dont nous avons fait la description au portail nord.

Chœur. Le chœur est formé de quatre travées, deux petits piliers s'alliant avec les grands. Le premier, troisième et cinquième piliers sont formés de colonnettes en faisceaux; le deuxième est formé de colonnettes accouplées, et le quatrième de deux colonnes renflées sur leur grand axe de deux colonnes plus petites. En général, les chapiteaux de ces piliers sont formés de feuilles grasses, de feuilles découpées ou d'acanthe, et de volutes qui font soupçonner quelque peu le chapiteau corinthien. Le tailloir des chapiteaux est, en général, carré; l'abaque est quelquefois circulaire et quelquefois carré.

La galerie est entièrement ouverte; elle ne diffère que par la des huit travées de la galerie de la nef dont nous avons parlé. Les chapiteaux sont extrêmement variés; la disposition des grands et petits arcs doubleaux, des ogives et des formerets, est absolument semblable à celle de la nef, et révèle le XIIIe. siècle.

Verrières. Les verrières sont divisées en deux parties par un meneau sans base et sans chapiteau qui se bifurque à une certaine hauteur pour former les arcs. Plus haut un trèfle

Nota. Nous avions prié M. Pernot de dessiner les deux médaillons du grand portail de Sens qui ont été décrits, p. 103,

MÉDAILLONS DU GRAND PORTAIL DE SENS.

par M. Crosnier. M. Pernot s'est rendu à notre désir, nous avons pu faire graver sur bois son dessin. Nous n'avons rien à ajouter à la description de M. Crosnier (p. 103), nous dirons seulement que dans la façade extrêmement remarquable de la cathédrale de San Domino, petite ville entre Plaisance et Parme, le même sujet se trouve représenté ; on lit du côté de l'enfer, ces mots : *Vidi portam domini clausam.*

La Société française a vivement regretté de ne pouvoir publier tous les dessins de M. Pernot ni les nombreux dessins de M. Thiollet, représentant les sculptures gallo-romaines tirées des murailles antiques. Nous faisons des vœux pour que cette intéressante collection et le travail de M. Thiollet soient publiés par la Société archéologique de Sens. Voici l'es-

quisse du labyrinthe de la cathédrale de Sens, cité page 199.

Nous plaçons ici un dessin de M. Pernot, représentant une des maisons anciennes qui attirèrent à Sens l'attention de la Société française. *(Note de M. de Caumont.)*

Bouet

ANCIENNE MAISON DE BOIS A SENS.

ICONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE DE VÉZELAY ;

Par M. l'abbé CROSNIER,

Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Parmi les œuvres dont la célèbre école de Cluny a enrichi l'antique diocèse d'Auxerre, réuni maintenant en grande partie à celui de Sens, il est un monument qui, depuis longtemps, est devenu un but de pélerinage artistique. En cheminant vers Vézelay, l'artiste a souvent rencontré sur la même route, le touriste, le publiciste et l'historien. L'un, entraîné par une idée vague du beau, allait contempler le magnifique spectacle que devait lui offrir le plateau de Vézelay, dominé par son église, pour plonger ensuite du haut de ce plateau, ses regards étonnés sur le brillant panorama qui l'environne, comme une glorieuse auréole; les autres allaient visiter le berceau de la commune et assister à ses premiers vagissements, en se reportant, par la pensée, à sept siècles de distance, puis se ranger à leur gré sous les étendards du comte Guillaume de Nevers ou de Pierre de Montboissier, ou bien

se croiser avec Louis-le-Jeune et la noblesse de France, subjuguée par l'éloquence de saint Bernard.

A ces jouissances que l'artiste pouvait partager avec ses compagnons de voyage, il en ajoutait une autre qui, en lui, les absorbait toutes; la basilique de la Madelaine, sa riche ornementation, les magnifiques guirlandes que le XIIe. siècle avait suspendues à ses murailles, son sanctuaire, dont le XIIIe. siècle avait tracé les gracieux contours et dressé les légères colonnes; l'église était tout pour lui; c'était l'église qu'il voulait étudier. Que de fois il a béni le nom de celui qui, le premier, a tenté d'applanir les difficultés de cette étude, en posant les principes rudimentaires de l'archéologie, et en la faisant siéger en reine sur le trône de la science. L'artiste n'était ici que l'écho du clergé, car lui aussi bénissait celui qui sauvait de l'oubli les précieux débris de sa gloire.

Je n'abuserai pas, Messieurs, de vos moments en vous faisant considérer l'église de Vézelay sous le rapport purement archéologique; pourquoi, en effet, vous parler de son plan, de ses dimensions, des moyens de consolidation mis en usage par les moines architectes? Pourquoi vous rappeler la hardiesse de ses voûtes et dérouler devant vous tous les détails de sa splendide ornementation? MM. Mérimée, Martin, Violet-Leduc, Flandin et autres l'ont fait avec une habileté que je ne saurais atteindre. C'est sous un nouveau point de vue que je veux vous faire envisager le monument, dont le diocèse de Sens se glorifie à si juste titre, sous le point de vue iconographique.

Si nous entrons dans l'église de Vézelay avec les seules notions de l'archéologie proprement dite, nous pouvons bien admirer et l'ensemble et les parties de cette vaste basilique; mais jusque-là, ce n'est pour nous que le mystérieux silence qui régnait autour du sépulcre de l'Homme-Dieu. Laissons

donc l'iconographie soulever la pierre de ce sépulcre et nous verrons la gloire du Seigneur. En effet, l'iconographie seule nous montre nos temples comme cette nouvelle Jérusalem descendue du ciel, dont les rues et les places retentissent de l'éternel *alleluia;* avec elle, les pierres s'animent, et quand les enfants de la grande famille des chrétiens cessent leurs divins concerts, elles continuent de répéter, avec une indicible harmonie : gloire au fils de David : *hozanna filio David.* Ici, je me trouve comme effrayé par l'abondance même des matières, et je serais réduit à me contenter d'une légère esquisse, si je voulais traiter tous les sujets qu'offre à notre étude l'église de Vézelay, car l'iconographie a prodigué ses trésors. Après avoir considéré les merveilles de la création et l'histoire de nos premiers parents, nous rencontrons les traits les plus saillants de l'ancien Testament, l'histoire de Jacob dans tous ses détails, le veau d'or, l'ange exterminateur, frappant le fils de Pharaon, le sacrifice de Jephté, Samuel tranchant la tête à Agag, qu'on reconnaît à son excessif embonpoint : *Pinguissimus ac tremens;* le combat de David et de Goliath, la mort d'Absalon, et d'autres scènes des deux testaments mélangées à des allégories et à des légendes.

Mais ce qui m'a toujours frappé en visitant cette église, c'est cette légion de diables accrochés à une grande partie des chapiteaux. On serait tenté de croire que l'auteur du fameux tableau des tentations de saint Antoine, aurait puisé à Vézelay ses inspirations. Aucune église ne produit aussi souvent l'horrible figure du père du mensonge, on l'y voit partout et sous toutes les formes. Aurait-on voulu, par là, rappeler l'état déplorable de la patronne de cette église, de Madelaine, avant que le Sauveur l'eût délivrée des démons qui l'obsédaient? Cette supposition ne serait pas invraisemblable : cependant, la pensée des moines-artistes n'était pas,

selon moi, aussi restreinte; ils ont voulu peindre à larges traits la déplorable position de l'homme sur la terre, lui dont la vie n'est qu'un continuel combat, mais ils n'ont pas oublié que Dieu n'a pas abandonné l'homme à ses propres forces, et qu'il a ordonné à ses anges de veiller sur lui pour le protéger. Aussi, ils ont multiplié les anges à l'égal des démons. C'est partout l'homme, l'ange tentateur et l'ange protecteur; c'est la lutte du prince des ténèbres contre la lumière; c'est le triomphe de la vérité sur l'erreur, triomphe que complète le grand portail en nous montrant la mission de J.-C. et l'établissement de son église, colonne et fondement de la vérité.

La première attaque de satan contre le genre humain commence à Adam. Pour couvrir et atténuer la faute de nos premiers parents, les artistes de Vézelay, tout en s'attachant au récit biblique, nous montrent le serpent cueillant lui-même le fruit fatal qu'Eve reçoit. Elle est coupable sans doute, notre première mère, mais elle ne connaît en quelque sorte que la moitié de la faute; aussi, celui qui n'a pas tendu la main à l'ange déchu, n'abandonne pas la postérité de la femme, et vient au secours des enfants d'Abraham.

Non loin de la tentation de nos premiers parents, on voit l'adoration du veau d'or; un petit diable horrible, qu'on pourrait appeler l'ame de satan, voltige entre les cornes de l'idole et savoure l'odeur de l'encens et des victimes que lui offrent les juifs prévaricateurs; mais son triomphe ne saurait être de longue durée; Moïse paraît avec la table de la loi, pour paralyser les efforts de l'esprit de mensonge, et lève un bâton pour renverser l'idole.

Auprès, un diable à cheval sur un griffon, symbole de la ruse, dirige une longue lance contre un autre diable subalterne, qui, sans doute, n'a pas réussi au gré de son maître.

Ailleurs, trois diables, avec un rire horrible, torturent

un individu barbu, qu'ils renversent du haut d'une muraille.

Puis un homme vénérable, portant le costume de moine, est entre deux diables, qui le tirent par la barbe. Le cloître ne met pas à l'abri de toutes les tentations.

Plus loin, un homme et une femme dans une tenue modeste conversant ensemble ; un diable grimaçant se porte vers eux, mais un personnage nimbé le retient avec effort par le bras, pour l'empêcher de mettre à exécution ses détestables projets.

Ici, trois hommes courent au secours d'un enfant enlevé par un aigle monté sur un chien furieux. En considérant ce spectacle, un diable fait éclater sa joie.

Là, un autre diable rit et tire la langue, en voyant une femme désolée qui déchire de ses propres mains ses mamelles pendantes ; cependant, un serpent, entrelacé autour de ses jambes, dévore les entrailles de cette victime du vice impur.

Une scène diabolique plus compliquée orne un des chapiteaux du bas-côté méridional ; deux individus tiennent des instruments de musique ; dans un angle, une femme, modestement vêtue, semble être sur ses gardes, tandis que dans l'angle opposé, une autre femme, dépouillée de ses vêtements, est au pouvoir d'un démon dont les formes lubriques et les grossières caresses indiquent l'impureté. J'ai cru reconnaître ici les tristes effets de la musique profane.

Une autre scène deux fois répétée porte avec elle son interprétation ; une jeune femme, qui peut-être a succombé aux séductions du démon de l'impureté, est maintenant tentée par celui du désespoir ; l'ennemi lui souffle le mot effrayant, *time*, en lui montrant des verges ; heureusement, un prêtre lui montre au-dessus de sa tête une palme qu'elle peut mériter encore, et lui crie, *spera*.

Nous retrouvons encore deux suppôts de satan, au chevet

du lit du mauvais riche mourant; ils reçoivent son ame, c'est leur propriété; ici, leur triomphe est complet; non, je me trompe, car le triomphe de la vertu vient troubler leur joie. Dans un angle du même chapiteau, le pauvre Lazare n'a pas même la place d'étendre ses membres souffrants; il est accroupi, et comme le Fils de l'homme, il ne peut reposer sa tête; sa patience aura bientôt sa récompense, deux anges reçoivent son ame, qui va se reposer dans le giron d'Abraham.

Si le démon tentateur est toujours à la poursuite de l'homme, les anges du ciel et ceux que Dieu a établis ici-bas pour être ses guides, ne lui font point défaut comme nous l'avons vu, et ce n'est pas sans motifs que nous rencontrons encore, au milieu de ces scènes diaboliques, Raphaël conduisant le jeune Tobie.

Considérons maintenant ce que nous pouvons nommer la région absidale des galeries du narthex, car on y trouve une niche en forme d'abside. La défaite du démon est complète; un ange gardien protège un enfant qu'un diable veut saisir, et un autre ange perce d'une flèche un second diable qui semble venir au secours du premier. Cependant un troisième ange (sans doute l'archange saint Michel) pèse une ame (une tête); satan fait un dernier effort pour avoir une victime de plus, il pose sur le plateau de la balance son horrible griffe, pour le faire incliner de son côté. Vain espoir; l'archange le transperce de sa redoutable lance.

Le triple portail intérieur du narthex vient, comme nous l'avons dit, compléter la suite de ces différents tableaux; l'ange de lumière peut bien combattre l'ange de ténèbres; il peut bien remporter sur lui une victoire passagère; mais pour le terrasser, pour détruire son empire, il ne faut rien moins que la puissance de celui auquel était réservé, selon l'énergique expression de l'Ecriture, de briser les portes d'airain des enfers et d'en rompre les verroux. Le portail de

(droite du spectateur) nous expose la vie cachée du ·, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de J.-C., ion des Bergers et des Mages, et partout auprès du Adam, nous contemplons la seconde Eve, Celle qui raser la tête du serpent infernal; le portail de droite vé aux scènes différentes de sa vie publique; on le truisant ses apôtres, conversant avec les disciples ûs, etc. Si nous ne trouvons aucuns traits qui aient à sa vie douloureuse, c'est sans doute, parce que les qui ont dirigé l'exécution de ce magnifique plan, ont u'il n'y avait besoin ni d'images, ni de figures, en : de la réalité; le sacrifice du Calvaire doit tous les renouveler sur l'autel, et, d'ailleurs, l'église cruci- emblait les dispenser de tous autres détails. Contre la icence, l'ignorance et la mort, tristes fruits du paradis :, l'homme trouve des remèdes efficaces à Bethléem, sublimes prédications de la Judée et au sommet du ı; pour le démon, triple défaite, qui demeurerait nt incomplète, si J.-C., en quittant la terre, n'im- à son œuvre un caractère de perpétuité, c'est ce t dans l'établissement de son église, sujet du grand

ı d'accord, en général, sur le sujet principal de ce que portail; tout le monde y reconnaît la mission aux Apôtres. Mais quand on vient à en examiner les econdaires, ou on est forcé de reculer, ou les expli- ont peu satisfaisantes. Nous allons ici élever la voix tour, au milieu de tant de graves autorités, qui ont xpliquer le portail de Vézelay, et exposer simplement rvations.

tout, il faut admettre en principe général qu'il y a ement une certaine analogie entre le motif du tympan ijets secondaires qui ornent son encadrement; ils ne

sont le plus souvent que le développement de la thèse, l'arrière-plan du tableau. Partant de ce principe, qui admet cependant quelques rares exceptions, nous avons cru remarquer dans toutes les sculptures de ce portail, l'établissement et les conquêtes de l'église. Le pilier symbolique est surmonté d'une magnifique statue du saint Précurseur de J.-C. C'est le dernier des Prophètes et le premier des Evangélistes; il réunit les deux Testaments, il annonce la venue de J.-C., et déclare en même temps qu'il est arrivé : *Préparez les voies du Seigneur. Il en est un au milieu de vous que vous ne connaissez pas.* Il est naturel qu'il trouve ici sa place. Il tient devant sa poitrine un large disque, au milieu duquel était autrefois l'Agneau, dont le sang devait effacer les péchés du monde. Sur le socle, on lit cette inscription :

AGNOSCANT OMNES QUIA DICITUR ISTE JOHANNES
ECCE TENET POPULUM DEMONSTRANS INDICE CHRISTUM.

Qu'on reconnaisse ici celui qu'on nomme Jean.

Il retient le peuple et du doigt lui montre le Christ. Au-dessus de la tête nimbée du saint Précurseur, s'étend un bandeau chargé de figurines et dont on n'a pas encore donné l'explication. M. Le Normand prétend qu'à gauche, ce sont les péchés capitaux, et à droite la sortie d'Egypte. Nous donnerons notre explication de ce bandeau, quand nous aurons considéré la scène principale.

Pour en découvrir le sens, il faut ouvrir les livres des deux Testaments. Le Sauveur, plein de majesté, la tête ornée du nimbe crucifère, est aussi dans une gloire elliptique; il étend à droite et à gauche ses mains, desquelles s'échappent des rayons qui vont se reposer sur la tête des onze apôtres, car le traître Judas n'est pas encore remplacé. Il est facile de reconnaître les apôtres les plus proches de Jésus-Christ. Saint

Pierre, à droite, avec ses clefs mystérieuses; à gauche, le disciple bien aimé avec sa figure d'adolescent : ils portent, comme tous les autres, le livre de la science divine, ce livre qui contient la doctrine et la morale de leur divin maître. Il semble que J.-C., en répandant sur eux sa céleste lumière, leur adresse les paroles de l'Evangile : « Allez, enseignez « toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du « St.-Esprit; apprenez-leur tout ce que je vous ai moi-même « enseigné. » Mais pourquoi ce fleuve qui, à la hauteur de la face du Sauveur, semble s'échapper après avoir pris sa source dans la gloire qui l'environne? Pourquoi de l'autre côté, à gauche, cette branche d'arbre dont le tronc est caché? Demandons-le à l'apôtre saint Jean et il nous répondra : « L'Ange me montra encore un fleuve d'eau vive, claire « comme du cristal, qui coulait du trône de Dieu. Au milieu « de la place de la ville, des deux côtés de ce fleuve, était « l'arbre de vie, qui porte douze fruits et qui donne son fruit « chaque mois; et les feuilles de cet arbre sont pour guérir « les nations. » Ce sont, comme on le voit, des images en rapport avec le sujet principal, le fleuve d'eau vive qui doit purifier le monde, l'arbre de vie dont les feuilles mêmes ont la vertu de guérir les nations.

Trois archivoltes encadrent le tympan; la première renferme huit tableaux qui n'ont pas été expliqués; il nous a semblé, en considérant la variété de costumes que l'artiste a donnée à ces personnages dans chaque tableau, et même à la physionomie particulière des individus qui composent ces groupes, remarquer la personnification de ces nations, différentes de mœurs et de langage, auxquelles les apôtres devaient porter la bonne nouvelle.

Le bandeau dont nous avons parlé représenterait les fruits de la prédication de l'Evangile. Saint Pierre se retrouve encore avec ses clefs au milieu du bandeau qu'il domine de la

moitié du corps; sa taille est gigantesque, si on le compare aux autres figurines qui, à droite et à gauche, se dirigent vers lui. On croirait entendre ici le prophète Jérémie s'écrier : « Ils viendront des extrémités de la terre et ils diront : en « vérité, nos pères n'ont connu que le mensonge, leurs « vaines erreurs ne leur ont été d'aucun secours, ou bien « Isaïe parlant de la nouvelle Jérusalem : Lève les yeux, ô « Sion, promène tes regards autour de toi et vois ces peuples « nombreux qui se sont réunis pour vivre sous tes lois. » Nous ne sommes pas étonnés de voir ici Pierre au milieu de ce concours; chef de l'église, c'est à lui de faire entrer les nations dans son sein, il a reçu la mission de paître et les agneaux et les brebis; mais sa présence au milieu des allégories représentant les péchés capitaux, ou des Juifs fuyant devant Pharaon, deviendraient inexplicables.

La seconde archivolte du grand portail représente les signes du zodiaque et les différents travaux qui correspondent à ces signes. Ne croyons pas que ce sujet qu'on retrouve fréquemment sur d'autres monuments ait été ici placé sans dessein. Catholique par l'étendue de son empire, l'église le sera encore par sa durée; elle verra se succéder les mois, les saisons, et les années jusqu'au moment où son divin Epoux viendra juger la terre, car il lui a promis de demeurer avec elle jusqu'à la consommation des siècles : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ.

Il est un chapiteau de l'intérieur de l'église qui se rattache par son sujet au magnifique ensemble que nous venons d'étudier; il représente les quatre fleuves du paradis terrestre personnifiés : trois sont appuyés sur leurs urnes d'où les eaux s'échappent avec abondance, le quatrième les rend par la bouche. Comme à Autun ils sont couronnés, car ici ils ne sont que symboles des quatre Evangélistes dont les divins écrits devaient purifier et féconder la terre, et leurs couronnes

royales annoncent l'établissement du règne de la vérité, la puissance de la loi évangélique.

Puisque nous avons parlé du zodiaque de Vézelay, il est important d'ajouter quelques observations sur les trente médaillons qui renferment les signes et les travaux qui leur correspondent.

L'année, au lieu de commencer à droite comme de coutume, commence à gauche (droite du spectateur). Le premier médaillon présente un homme assis tenant un objet sphérique et un triangle, c'est peut-être le symbole de l'éternelle Trinité qui doit être le principe et la fin de toutes nos actions. Autour du médaillon est cette inscription :

OMNIBUS INNE ABIU DESIGNAT IMAGO DECEMBRIS.

JANVIER. — 2. Signe du Verseau. — 3. Vieillard qui se chauffe ; un homme fort l'accompagne.

FÉVRIER. — 4. Les Poissons. — 5. Vigneron qui taille la vigne.

MARS. — 6. Bélier. — 7. Préparatifs de la chasse; homme avec deux chiens.

AVRIL. — 8. Taureau. — 9. Chasse. — 10. Femme une couronnée de feuilles, allégorie des plaisirs.

MAI. — 11. Les Gémeaux. — 12. Faucheur.

JUIN. — 13. Cancer.

Les 14e., 15e., 16e. et 17es. médaillons, placés au sommet de l'arc, présentent des animaux fantastiques; on y remarque une syrène, une espèce de loup au corps allongé et replié sur lui-même, un personnage dans la même position et avec la même dimension. Ses pieds paraissent être les sabots d'un quadrupède.

JUILLET. — 18. Lion dévorant un homme. 19. Moissonneur. 20. Femme la tête couverte d'un voile, tenant d'une

main une branche de feuilles et des fleurs de l'autre ici évidemment le signe de la Vierge ; il occupe com autres la place qui lui convient ; cependant j'ai lu q part que ce signe avait été oublié dans le zodiaque de V d'autres, sans examiner assez sérieusement si cette as était vraie ou non , ont prétendu que le signe de la avait été déplacé, et croyaient le reconnaître dans la que nous avons indiquée au sommet de l'arc. — 2 homme bat le blé. — 22. Il monte un sac sur le g

SEPTEMBRE. — 23. La Balance. — 24. Vendange.

OCTOBRE. — 25. Scorpion. — 26. Bûcheron.

NOVEMBRE. — Sagittaire. — 28. Un homme en po autre enveloppé dans son manteau, allégorie de la vi dont décembre est l'image ; c'est ici, je crois, le pieux portant son vieux père Anchise.

DÉCEMBRE. — 29. Capricorne. — 30. Je n'ai pu naître le sujet du dernier médaillon.

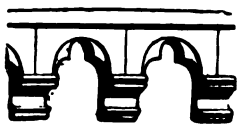

ANCIENNE LITURGIE

DU DIOCÈSE D'AUTUN;

Par M. l'abbé Devoucoux,

Vicaire-Général, membre de l'Institut des provinces et de la Société française.

MESSIEURS,

Une exclusive admiration pour l'art antique, dont nous ne voulons en aucune manière contester ici le mérite, a compromis pendant plus de deux siècles les véritables traditions de l'art chrétien, même sur cette terre de France où nous pouvons l'appeler à si juste titre : *l'art national*. Le génie de la foi s'était servi de toutes les ressources de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, pour élever jusqu'au Ciel la pensée des hommes les moins habitués aux spéculations de l'intelligence. Ce génie de la foi fut méconnu et l'on attribua ses œuvres à une exubérance d'imagination, privée de tout appui scientifique et traditionnel. La création de nouvelles formes, amenées par le développement du christianisme dans les arts, fut traitée de barbarie. Le caractère symbolique des édifices du moyen-âge ne fut pour beaucoup d'esprits sérieux qu'une puérilité. Le temps a fait justice de cette réaction néo-romaine; l'existence de la Société scientifique devant laquelle j'ai l'honneur de parler, est un des faits les plus significatifs de ce retour à des idées qui sont justes parce

qu'elles évitent les excès, qui sont devenues facilement populaires parce qu'elles sont vraiment nationales. Qu'il me soit permis, Messieurs, de m'associer, faible que je suis, aux généreux efforts du savant créateur des Congrès archéologiques en signalant pour le combattre un des excès de la déplorable réaction qui nous enlevait naguères tant de monuments dont vous recueillez aujourd'hui avec un bien louable zèle, les précieux débris.

La critique ayant fait un pas dans la fausse voie où la vit entrer la fin du XVIe. siècle, ne s'arrêta pas au seuil du temple. Il ne fut pas suffisant pour elle de chercher à ravir à l'édifice matériel le langage éloquent de ses formes inspirées. Elle poursuivit l'esthétique chrétienne jusques dans le sanctuaire. La liturgie elle-même, cette expression figurée d'un langage éminemment surnaturel, fut menacée de voir attaquer l'un après l'autre ses plus persuasifs enseignements. Pour que l'erreur dans laquelle la critique était entraînée fût plus palpable, la providence permit que le coup le plus violemment porté au symbolisme liturgique partit d'un monastère, célèbre parmi tous les autres, dans l'histoire du développement de la pensée chrétienne appliquée à la liturgie et aux arts. Vous vous souvenez, Messieurs, du nom de l'une de ces deux célèbres académies du moyen-âge dont hier on vous a si savamment entretenu.

Ce fut un Bénédictin de Cluny, le trop audacieux D. Devert, qui accepta la triste mission de réduire à de simples usages civils consacrés par le temps, les plus belles conceptions d'un enseignement liturgique, qui a sa racine dans la plus incontestable des traditions. Des voix généreuses s'élevèrent pour protester contre le téméraire système d'un moine, désormais étranger à l'instinct contemplatif que suppose sa religieuse vocation.

Parmi ces protestations énergiques, la plus remarquable

sans doute fut celle d'un prélat érudit et zélé, qu'on trouva debout sur la brèche, toutes les fois qu'il fallut défendre les saines traditions des dogmes, de la morale, de la piété et de la liturgie, si intimement liées à l'art religieux que sans elles cet art n'aurait pas de cause et n'aurait pas de but. Ce prélat, Mgr. Languet, appartient à la métropole de Sens par sa dignité et par ses plus grandes œuvres; mais par sa naissance et par ses premiers travaux d'érudition chrétienne, il appartient au diocèse d'Autun, dont chaque jour, depuis 17 ans, j'étudie les traditions artistiques et liturgiques. Vous permettrez en conséquence, Messieurs, qu'en évoquant un souvenir cher à la métropole de Sens, je vienne apporter mon humble tribut à l'œuvre de réhabilitation destinée à nous conduire à une intelligence plus complète des monuments religieux qui sont un des beaux titres de gloire de notre patrie.

Le but direct de mon travail est de montrer par l'histoire de la liturgie du monastère, de St.-Martin d'Autun, à quelles sources pures et antiques ont été puisées les traditions symboliques qui, de la liturgie des Gaules, passèrent dans les œuvres de l'art religieux de la France. J'espère qu'il ne sera pas sans intérêt pour l'honorable assemblée devant laquelle je parle, de voir se dérouler la suite des principales images à l'aide desquelles l'esthétique chrétienne, élaborée par les vertus les plus positives, se formulait pleine de poésie, dans les ames douées de l'inspiration artistique.

Dans les monastères la règle est la loi qui dirige vers le but pratique de l'institut, des volontés sur lesquelles la religion exerce tout son empire. Pour que la règle obtienne et conserve toute sa force, il faut que les convictions de la foi se perpétuent et même se développent. Or, suivant les principes de la sagesse profonde du divin législateur des chrétiens, les usages sacrés de la liturgie sont nécessaires pour maintenir la puissance des convictions.

Le Verbe divin, celui qui est la raison éternelle de tout ce

qui existe, ne s'est pas contenté de révéler aux hommes leurs espérances et leurs devoirs. Il s'est manifesté sous la forme humaine, il s'est soumis à toutes les réalités de la vie du temps afin de rendre ses instructions plus sensibles. Il ne s'est pas contenté d'inspirer les hommes apostoliques qui ont écrit les principales circonstances de sa vie, ses plus persuasives actions, ses plus fécondes paroles. Il a voulu qu'un ensemble de rites et de cérémonies transmis d'âge en âge avec une scrupuleuse fidélité, rappelât d'une manière frappante les faits essentiels du mystère de l'Incarnation divine.

De même que la hiérarchie des célestes intelligences reproduit, dans ce Concert de Vertus et de Puissances qui constitue sa forme, un rayon de gloire rejaillissant de l'auguste Trinité : de même aussi la hiérarchie des ministres du culte catholique, est tout illuminée d'une splendeur surnaturelle. Cette splendeur traversant les 9 chœurs des Anges avec la personne du Verbe, vient réfléchir tous ses flots de lumière sur l'autel où chaque jour s'immole la victime Eucharistique(1).

(1) Cette vérité se trouve spécialement exprimée dans le chap. VI du traité *de cœlesti hierarchiâ* de saint Denys, comparé au chap. V de son traité *de ecclesiasticâ hierarchiâ*. La philosophie des anciens consistait dans un système d'énergies hiérarchiques, type de tout ce qui existe, et représentées par les 9 signes de la numération. Les traditions rabbiniques ont un sytème de noms divins, de noms d'Anges, de vertus morales, et d'énergies organiques qui répondent à ces 9 signes de la numération.

Voir : *Des notations scientifiques à l'école d'Alexandrie. Première partie. Signes numériques.* Dans la revue archéologique, 15 janvier 1846. Voir aussi *Kabbal. denud. t. III*, p. 246 et suivantes : surtout *apparatus in librum Sohor, pars II*, p. 6 et suivantes, le P. Kircher, dans son livre de *Mistagogia numerorum*, p. 278, montre les rapports de la philosophie antique, avec les traditions juives et chrétiennes relatives à la signification des nombres. Il faut voir aussi Josse Clichtoire, soit dans son livre de *significatione mysticâ numerorum*,

L'offrande du pain et du vin qui rappelle aux chrétiens les saintes lois du secours mutuel et de la charité, renouvelle pour le catholique le fait capital de sa croyance; des symboles matériels, que transforme une parole descendue des cieux, deviennent par la présence réelle du Verbe fait chair la source de tous les pouvoirs de la hiérarchie ecclésiastique, la source de toutes les grâces dont les Sacrements sont les signes sensibles et efficaces (1). Puis l'harmonie de voix qui frappent la voûte du temple a pour but d'associer les ministres sacrés et le peuple lui-même à cette louange parfaite qui s'élève de l'autel où prie l'Agneau divin (2).

nit dans l'édition qu'il a donnée des œuvres de saint Denys, avec les notes de Lefèvre d'Etaples. Cordier a dit sur le chap. III du traité de *Cœlesti hierarch.* « Prima hierarchia est potestas Divinitatis... secunda et media est « angelica ad similitudinem primæ potestatis facta... tertia et ultima est « humana, ad similitudinem angeli facta. S. Dyonisius assignat scopum « hierarchiæ, qui est Dei, quoad fieri potest, assimilatio, non solùm in « virtute, *rerum etiam in potestate Gulermandi.* » La liturgie romaine fait toujours intervenir les chœurs angéliques dans l'oraison dite préface qui précède l'*action*, ou la consommation du mystère, les liturgies orientales sont encore plus explicites. Le rit Mozarala divise la sainte hostie en 9 parties. (V. D. Martenne de *antiquis ritibus.* Edit. in-4°., t. 1, p. 462). S. Denys montre que l'Eucharistie ramène tout à l'unité. *Divina majestas, ut sacram sui communionem accedentibus tradat, singulis pro captu suo vim sui fulgoris impertit benignissimè in sacra signorum varietate multiplex fit : ex his rursùs ad propriam se colligit monadem : eosque secum unum efficit.* Eccles. hier. cap. III, p. 111.

(1) Omnium sacramentorum vi atque naturâ patefactâ, Eucharistia tanti, cætera rivulis comparanda sunt. Verè enim, ac necessariò fons omnium gratiarum dicenda est : cùm fontem ipsum cœlestium charismatum et donorum omniumque sacramentorum auctorem Christum omnium admirabili modo in se continent : a quo tanquam a fonte ad ea sacramenta, quidquid boni et perfectionis habent, derivatur. *Catechism. ad Parochos.* Part. II, de l'Eucharist. n. XLIX.

(2) S. Dionys. *de Eccles. hierarch.* cap. III., p. 2.

Les lois de la discipline cléricale et les règles des Cénobites sont comme les liens organiques du grand corps de l'église; mais c'est la liturgie qui donne à ces liens leur autorité souveraine. C'est elle qui répand sur eux le mouvement et la vie, c'est elle qui en est l'ame. Emanation directe de la vertu expiatoire du Christ et du souffle sanctificateur de l'Esprit de vie, c'est elle qui, en rendant palpables les vérités de la foi, fait pénétrer, jusqu'au fond des cœurs avec l'onction des Sacrements, l'invincible énergie de la Charité.

Les principes de la liturgie sont dans l'Evangile; n'y voit-on pas, en effet, l'importance de la prière publique (1), l'obligation de rappeler par l'offrande du pain et du vin le souvenir de la vie et de la Passion de Jésus-Christ (2), et enfin la communication des pouvoirs hiérarchiques et des grâces sacramentelles au nom des trois personnes divines (3).

Le développement de ces principes généraux, suivant une tradition dont les Apôtres sont les premiers témoins et les premiers organes, se remarque dans les écrits des disciples immédiats du Sauveur (4).

(1) Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. *Matth.* XVIII, v. 20.

(2) Et accepto pane gratias egit et fregit, et dedit eis dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur, *hoc facite in meam commemorationem.* Luc. XXII-19.

Quotiescumque enim manducabitis *panem hunc et calicem bibetis* : mortem Domini annuntiabitis. I. Cor. XI. 26.

(3) Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terrâ. Euntes ergò docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti : Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. *Math.* XXVIII-18-19-20.

(4) Accipietis virtutem supervenientis Spiritûs Sancti in vos, et eritis mihi *testes* in Jerusalem, et in omni Judæâ, Samariâ et usque ad ultimum terræ. *Act. apost.* 1-8.

Ego enim *accepi* à Domino quod et *tradidi* vobis.... Cætera autem cùm venero, disponam. 1, Cor. XI-23-34.

Enfin le livre sacré qui clôt la bible catholique, en résumant tout ce qu'elle renferme d'images saisissantes et de mystères prophétiques, trace presque mot pour mot le drame liturgique.

Jésus-Christ apparaît à son disciple bien-aimé avec le double caractère de Pontife et de Roi. Les ornements dont il est revêtu, les Anges qui forment sa cour, les lumières qui resplendissent dans l'enceinte où il exerce son ministère sacerdotal et sa puissance législative, sont le type des principales dispositions du culte catholique (1).

Tout un système d'idées ascétiques, morales et même administratives, appliquées aux 7 Anges de l'Asie-Mineure, vient dévoiler le *symbolisme* profond des *attributs* du pontife législateur, et montrer comment les rites et les images de la liturgie sont en quelque sorte l'écriture hiéroglyphique qui sert à peindre aux yeux le langage du Ciel (2).

Le Ciel lui-même apparaît comme le type de ces assemblées imposantes où le chef du peuple chrétien, accompagné de l'archiprêtre et de l'archidiacre, et de la couronne des seniores, parle au nom de la Trinité, proposant les vertus des Patriarches, expliquant les énigmes des Prophètes, et résumant toute sa doctrine dans le simple exposé des faits évangéliques (3).

Bientôt succède à la lecture du livre, comme un énergique commentaire, la représentation des douleurs et des joies du Verbe divin. Etendu d'abord sur l'autel, comme un Agneau mourant, il couvre de son sang le livre des 7 sceaux, et fait entendre sa voix à l'instar du Lion qu'ont éveillé les premiers feux de l'Orient (4).

(1) Apocal. chap. I.
(2) Id. chap. II-III.
(3) Id. chap. IV.
(4) Id. chap. V.

Le chant d'indignation des Martyrs (1), les accents néreux des Confesseurs (2), l'hymne pure et sainte des V ges (3), le cantique des ames Justes qui se sont perfection par l'alliance de toutes les vertus et de tous les devoirs apparaissent tour-à-tour dans la brillante prophétie de l'A et viennent rendre compte de ces chants inspirés, dont pression variée répondant avec simplicité à tous les besoi l'ame, élève si haut la musique religieuse de nos âge foi (5).

Il n'est pas jusqu'au lieu où s'exécute le drame liturg qui ne soit décrit par l'Apôtre. Il en donne les mesures portionnelles. Il en indique la distribution : l'*atrium* (6) *templum* (7), l'*altarium* (8).

Les Anges eux-mêmes auxquels il attribue les différ fonctions spéciales à ces diverses parties de l'église, ne que le nom métaphorique des clercs et des moines vou culte du Seigneur (9).

Aussi les poètes et les artistes appelés à aider des ins tions de leur génie le drame liturgique, ont-ils puisé da livre de saint Jean la plupart des belles conceptions que admirons dans leurs œuvres (10).

(1) Apoc. chap. VI-10.

(2) Id. chap. VII-10.

(3) Id. chap. XIV-3.

(4) Id. chap. XV-3-4.

(5) Sine dubitatione faciendum est maximè id, quod etiam de ser defendi potest, sicut de hymnis, et psalmis canendis, cùm et Domini Apostolorum habeamus documenta, et exempla et præ *S. August.* Epist. ad Januar. n. 34.

(6) Apoc. chap. XI-1-2.

(7 *Ibidem.* XIV-15-XVI-1.

(8) *Ibidem.* XIV-18.

(9) Cornelius à lapide, in Apocalypsi, cap. 1-16, et cap. VI

(10) Les figures du premier et du cinquième chapitre de l'Apo sont le sujet le plus ordinaire qu'aient reproduit les artistes d

Parmi les grandes églises de l'Occident, il en est une dont les fondateurs furent les disciples de l'Apôtre de la charité et vinrent de cette partie de l'Asie à laquelle il adressa le livre de sa révélation. Un manuscrit fort ancien, conservé dans la bibliothèque du Britisch muséum, affirme que le grand évêque de Lyon, saint Irénée, apporta dans les Gaules une liturgie spéciale puisée dans les traditions de l'église de Smyrne.

Un autre manuscrit bien plus ancien, envoyé de Lyon à l'Université de Cambridge par Théodore de Bèze, au moment des déplorables excès des guerres de religion, prouve qu'aux IVe. ou Ve. siècle, l'office se célébrait encore, partie en grec, partie en latin, dans l'antique primatiale de la Gaule Celtique. Ce précieux manuscrit, l'un des plus anciens textes connus de l'Evangile, est évidemment liturgique, car on voit à la marge l'indication des points où doit commencer et où doit finir la lecture faite par le diacre. Le texte grec s'y trouve avec la version latine. Les notes dont nous parlons sont d'un caractère aussi ancien que celui du texte. Si la plus haute date donnée à ce manuscrit par quelques érudits était prouvée, nous aurions l'évangéliaire liturgique de saint Irénée.

Mais s'il est prudent de ne pas donner plus de 1300 ans à ce manuscrit, suivant D. Sabatier (1), nous pouvons citer un autre monument qui atteint les premiers siècles, d'après l'aveu de plusieurs des plus savants épigraphistes de l'Europe. Il a été découvert à Autun, il y a quelques années, dans le plus célèbre des antiques poliandres de cette cité, près de cette basilique de St.-Etienne, visitée par Grégoire de Tours.

mosaïques ou les peintures des absides, aussi bien que les sculpteurs, — sur le portail principal des églises.

1 *Bibliorum sacrorum versiones antiquæ*. T. III, Monitum, p. 25.

C'est une inscription de onze vers grecs, attestant par l'idiôme dans lequel elle est gravée, l'influence des traditions de l'Asie sur les usages de la province ecclésiastique de Lyon. On y reconnaît l'ordre général de la liturgie depuis le baptême qui initie le chrétien à la vie spirituelle, jusqu'au sacrifice qui lui donne un aliment pendant son pélerinage et un gage de son bonheur futur après la mort (1).

Plus une église se trouve rapprochée de la source des traditions apostoliques, plus ses usages inspirent de confiance. Aussi voyons-nous un évêque d'Angers, au V°. siècle, solliciter d'un évêque d'Autun des détails circonstanciés sur la liturgie et la discipline de son diocèse (2). La lettre de l'évêque d'Autun atteste l'existence de rites spéciaux, variés pour la convenance de chaque mystère et pour la conservation des prérogatives particulières à chaque degré de la sainte hiérarchie. L'estime de la loi relative à la continence des clercs y est indiquée d'une manière tout-à-fait notable et justifie cette qualification d'anges donnée aux clercs et aux religieux tirés de la basilique de St.-Symphorien fondée par saint Euphrône lui-même.

Il fallait que cette basilique eût un cachet spécial d'autorité liturgique, puisque le plus complet des missels gallicans que nous connaissions lui appartient en propre (3), et puisque le seul monument qui décrive tout l'ordre de cette antique liturgie, vient d'un autre abbé de St.-Simphorien, saint Germain, depuis évêque de Paris.

(1) Annales de philosophie chrétienne, t. 19. — Mémoires de l'Académie pontificale d'archéologie, 1840. — Cérémonial du diocèse d'Autun, 1845, p. XXV.

(2) *Gallia christiana*, t. IV. [illegible] Augustodunensis ecclesiæ, Instrumentorum n°. 1.

(3) Histoire de saint Léger, par D. Pitra, p. 205.

Ce précieux document composé au VIe, siècle à Autun même, comme le conjecturent judicieusement D. Martenne et D. Pitra (1) se trouve conservé dans une somme manuelle transcrite vers le règne de Charles-le-Chauve (2). Elle contient des instructions morales et ascétiques, quelques points de droit ecclésiastique, des questions historiques, puis un exposé de la liturgie et des sacrements. Cette somme manuelle est précisément celle des moines de St.-Martin d'Autun, si intimement liés aux clercs de St.-Simphorien, leurs plus proches voisins (3). Religieusement conservée par eux jusqu'en 1790, elle est déposée aujourd'hui dans la bibliothèque du grand séminaire.

La dernière des questions historiques et bibliques exposées dans cette somme est résolue ainsi : *septem signacula libri hujus hæc sunt: I Corporatio, II Nativitas, III Passio, IV Mors, V Resurrectio, VI Gloria, VII Regnum.*

Puis vient immédiatement le titre suivant : *Capitula* PATERNARUM TRADITIONUM *suscipimus, quomodò solemnis* ORDO *ecclesiæ* AGETUR, quibus vel INSTRUCTIONIBUS Kanon ecclesiasticus DECORATUR; *Germanus episcopus Parisius, scripsit de missâ.*

Ce rapprochement est important parce qu'il démontre l'affinité de la liturgie de St.-Martin d'Autun avec le rite moza-

(1) Thesaurus novus anecdotorum, t. V, p. 90. — Vie de saint Léger, p. 204.

(2) Outre les indications fournies par la forme des caractères qui est celle de l'écriture dite *Caroline-minuscule*, avec les titres en *onciale* : Nous citerons des notes chronologiques relatives aux années 850-851 et 852, qui se trouvent dans le corps du manuscrit et peuvent en fixer la date d'une manière à peu près certaine.

(3) Le *missale gothico gallicanum*, appelle saint Simphorien *peculiarem nostrum martyrem*, et saint Martin, *summus sacerdos, Pater noster, Martinus episcopus.*

rabe. L'explication des 7 sceaux par les 7 circonstances de la vie du Verbe incarné, appliquées à la vie de l'église est en effet l'un des principaux rites de la liturgie antique de l'Ibérie, observée encore de nos jours dans la cathédrale de Tolède. Ce rite fait de plus une application capitale du livre de l'Apocalypse à l'action liturgique. La raison des termes employés démontre même un fait, dont on acquiert du reste d'autres preuves, c'est que cette forme liturgique peut servir à l'explication des traditions de la synagogue sur les 7 numérations dites *inférieures* (1). Dans les idées philosophiques des anciens, les 3 numérations supérieures indiquent les fonctions de l'intelligence (2), et les 3 numérations *inférieures*, les 7 degrés par lesquels s'opère l'action de l'esprit sur l'organisme des sens, de là le rapport de ces nombres avec le mystère de l'*Incarnation*, et le mystère de la *Trinité* (3). (Voir Kircher. *Arithmologia*, p. 278-286).

(1) Prudentiæ vel intellectûs practici, mensuræ *octavæ* ab imis ascendendo cognomen inditur ; quia ipsa velut interpres et orator est inter *eminentiores* et *inferiores* sephiras. Hæc enim influxum dimittit atque benedictionem à *corona* summa in omnes reliquas sephiras. Hæc enim ni foret, scientia de anterioritate altissimi benedicti nullâ adiri posset viâ. Ipsa est vinculum *trium* sephirarum supremarum, earumque influxum super *septem* inferiores dimittit, *Kabbal. denud.*, t. 1, p. 193.

(2) De l'harmonie entre l'église et la synagogue, t. 1, p. 439.

(3) Avant le *Pater* le prêtre divise l'hostie d'abord en 2 parties dont l'une est rompue en cinq et l'autre en 4. Il les place en la forme suivante et avec les noms ci-dessous indiqués.

CORPORATIO
I
MORS — NATIVITAS — RESVRRECTIO
I
CIRCVMCISIO
I
APPARITIO
I
PASSIO

GLORIA
I
REGNVM.

Dès les premières lignes, le traité de saint Germain fait allusion à l'explication liturgique des 7 sceaux, car il dit : *prima igitur et summa omnium karismatum missa canetur in commemoratione nostri Domini, quia mors christi facta est vita mundi.* « Le sacrifice de la messe est la première « et la plus élevée de toutes les grâces. On chante cette messe « en mémoire de Notre-Seigneur, parce que la mort du « Christ est devenue le salut du monde. »

L'oraison *undè et memores* du rite romain mentionne la *Passion*, la *Résurrection* et *l'Ascension* de Jésus-Christ. C'est à l'oraison *communicantes* qu'elle fait successivement mention de l'*Incarnation* du Verbe, de son *apparition*, de sa *Mort*, de sa *Résurrection* GLORIEUSE, de son Ascension suivie de sa réception sur le *trône* de Dieu. Nous avons vu la liturgie mozarabe rendre cette vérité plus sensible par le *nombre* des particules de l'hostie. Saint Ildefonse, évêque d'Espagne, en 845, prétend qu'il faut indiquer chacun des principaux mystères de la vie du Christ par le nombre des pains, offerts sur l'autel du Saint-Sacrifice (1).

« A la fête de Noël, dit Ildefonse, on doit offrir à la pre- « mière, à la seconde et à la troisième messe 17 pains : 12

(Voir D. Martenne *de antiq. Ritib.*, t. 1, p. 463.).

Il place la particule GLORIA, dans le calice en disant à Pâques, *vicit leo de tribu Juda, radix David.* Faisant allusion au passage de l'Apocalypse relatif à l'ouverture des 7 *sceaux*. Ch. v. v. 5. *Vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum et solvere signacula ejus.* Il élève ensuite la *particule* REGNVM sur le calice et la consume en disant : *Panem cœlestem de mensâ Domini accipiam.* C'est sur la patène qu'il consume les 7 autres particules. Ce rite paraît se lier à l'explication chrétienne des 10 séphiroths, ou des 10 noms divins, dans leurs rapports avec la création et le salut du monde.

(1) Voir le Traité de saint Ildefonse, *de pane Eucharistico*, dans les ouvrages posthumes de Mabillon, t. 1, p. 189. Le savant Bénédictin fait observer, p. 188, le rapport des idées de saint Ildefonse avec le rite Mozarabe.

« que l'on range en cercle, pour signifier le chœur des Apô-
« tres, et 5 au milieu, disposés en forme de croix, pour
« indiquer les 4 Evangélistes et le Christ, dont ils témoignent
« le douloureux crucifiement, source de la rédemption du
« genre humain. Divisez ce nombre 17 par 10 et par 7. Comme
« il y a 9 chœurs d'Anges et que la grâce de l'Esprit-Saint
« se trouve toujours *septiforme*, vous verrez, que le nombre
« *dixième* indique l'*Homme-Dieu*. Le jour de Pâques, offrez
« 135 pains en forme de croix, par *trois* messes, c'est-à-
« dire 45 à chaque office. A la Pentecôte offrez autant de
« pains qu'au jour de la résurrection ; mais disposez-les en
« carré en formant cependant une croix au milieu, le but
« est de signifier la céleste Jérusalem. Les dimanches et aux
« fêtes des saints offrez 5 pains, 4 pour les Evangélistes, 1
« pour l'Agneau qui siège au milieu d'eux. »

(Je saisis cette occasion, Messieurs, de vous faire remarquer l'influence de la liturgie sur l'art, car hier en visitant une des églises de votre cité, vous avez remarqué comme moi, l'*Agneau sacré* placé à la clef de voûte, et aux 4 angles les symboles des 4 Evangélistes).

Les préoccupations du rite Mozarabe et de l'évêque Ildefonse se retrouvent dans le commentaire de saint Germain, car il dit que les 7 chandeliers portés devant le diacre *à l'évangile* pour signifier le triomphe du Christ ressuscité, signifient les 7 dons du Saint-Esprit. Il fait en même-temps une allusion manifeste au chap. 1 de l'Apocalypse, où le Christ est représenté marchant entre 7 chandeliers, qui sont les 7 esprits du *trône* de Dieu, puis au XIe. chap. d'Isaïe, dans lequel les 7 dons du Saint-Esprit portent des noms la plupart identiques à ceux que les Rabbins donnent aux numérations par lesquelles les influences de la couronne suprême descendent par 2 rangs de canaux sur la numération du *royaume*. *Spiritus sapientiæ et intellectûs, Spiritus consilii et fortitudinis, Spiritus scientiæ et pietatis, Spiritus timoris Domini.*

Ce rite symbolique des 7 chandeliers portés devant le prêtre célébrant, ou devant le diacre chantant l'évangile, existait encore du temps d'Honorius d'Autun. Du moins cet auteur fait mention, dans son traité liturgique qui a pour titre *de gemmâ animæ*, de 7 acolythes portant 7 chandeliers pour accompagner la marche du *chef* de la communauté chrétienne. L'église de Lyon, fille de saint Jean l'Evangéliste, par saint Polycarpe et saint Irénée, conserve encore avec soin cet antique et symbolique usage.

Plusieurs autres rites du cérémonial primitif de l'abbaye de St.-Martin accusent une origine grecque, qui vient admirablement concorder avec l'existence de l'évangéliaire grec et latin destiné au service divin dans la Gaule celtique.

On y trouve surtout ce transport solennel de l'Eucharistie du *sacrarium* à l'autel au moment de l'offrande, dont il est fait mention dans l'histoire de Grégoire de Tours. Le savant cardinal Maï a publié, il y a quelques années, un manuscrit prouvant la haute importance qu'attribuaient à cet usage les églises grecques.

On peut encore citer du cérémonial rédigé par saint Germain, la fréquente répétition du *trisagion* et l'omission de l'hymne angélique à la messe, comme des traces très-marquées d'une liturgie d'origine orientale.

Du reste, cette préoccupation d'origine grecque est fortement exprimée dans le monument dont nous parlons. « Le « *trisagion*, y est-il dit, se chante en grec parce que la pré- « dication du Nouveau Testament s'est faite dans le monde « par la langue grecque, si l'on excepte cependant l'évangile « de saint Mathieu écrit en hébreu. Conservez donc l'honneur « qui est dû à la langue qui, la première, a fait servir son « vocabulaire et son alphabet à la propagation du saint Evan- « gile. »

Le commentaire liturgique, composé par l'ancien abbé de

St.-Simphorien d'Autun et conservé si religieusement à St.-Martin, n'est point pour ce monastère un monument isolé ; car il se lie évidemment au sacramentaire de St.-Simphorien, nommé par les liturgistes, *missale gothico-gallicanum*, à cause des traditions bourguignonnes et visigothes qui s'y remarquent (1). Il se lie encore à un *processionnal* du XIIe. siècle de l'abbaye de St.-Martin, attestant la persévérance des notables parties de l'office gallican, dans la basilique fondée par Brunehilde (2). Ce commentaire a donc une importance historique qu'il convient de noter ici. Il peut nous aider encore à décrire l'ordre entier d'une solennité principale célébrée par les moines de St.-Martin, et nous mettre à même d'apprécier les idées symboliques qu'attachaient aux moindres usages ces pieux cénobites voués à une vie de prière et de contemplation.

L'office divin se partage en 9 parties. 2 appartiennent à la nuit, et 7 au jour, selon cette parole du psalmiste, *septies in die laudem dixi tibi* (psal. 118).

« L'office de la nuit se compose du nocturne et de ma-
« tines. Le nocturne a pour but de célébrer la délivrance de
« la captivité d'Egypte, la délivrance de saint Pierre, et
« d'avertir les ames fidèles du cri par lequel l'époux mani-

(1) Histoire de saint Léger par D. Pitra, p. 204. — Mabillon, *de liturgiâ gallicanâ*, lib. III, n°. 3.

(2) Le nom de *missale gothicum* que porte ce manuscrit, s'explique facilement par l'influence des traditions visigothes unies à celles des Burgundes, sous l'influence de la fille d'Athanagilde. Au commencement du IXe. siècle le comté d'Autun fit partie de l'Aquitaine, et les comtes de cette ville, abbés commandataires de St.-Simphorien, portent ordinairement le titre de *marquis de Gothie*. — L'événement qui fit transporter à St.-Benoit-sur-Loire les livres liturgiques de St.-Simphorien d'Autun, coïncide avec un fait du même genre tendant à changer les usages de St.-Sernin de Toulouse.

« festera sa présence au milieu de la nuit. C'est à ce moment « que Pierre eut le malheur de renier son maître.

(Vous voyez ici, messieurs, pour la *première* heure de l'office divin, la parabole des Vierges prudentes et des Vierges folles, dont vous étudiiez hier la représentation sur le *portail* de votre belle cathédrale, nouvelle preuve des rapports de la liturgie avec l'ornementation des édifices).

« En célébrant matines (que l'on appelle aujourd'hui « laudes), il faut se souvenir de la joie des saintes Femmes et « des Anges, lorsque le Christ sortit glorieux du tombeau, « au moment où apparaissait l'aurore.

« L'heure de *prime* rappelle le conseil tenu par les Juifs « pour perdre le Fils de Dieu.

« C'est à *tierce* que ces ingrats crièrent : que Jésus soit « crucifié, qu'il soit crucifié ! à cette heure aussi le St.-Es- « prit descendit sur les Apôtres, le maître leur dit : recevez « le St.-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les « remettrez, et seront retenus à ceux à qui vous les retien- « drez.

« *Sexte* est l'heure même à laquelle le Christ monta sur la « Croix, et les ténèbres durèrent jusqu'à l'heure suivante. « On rapporte au même instant du jour la vocation de saint « Paul et celle du centurion Corneille.

« A *none* le Christ rendit l'esprit. Saint Pierre aperçut à la « même heure le vase plein de reptiles qui lui fut présenté « par un Ange, avec l'ordre de manger les choses immondes « aussi bien que les choses pures.

« La *onzième* heure, que nous appelons Vêpres, est celle « à laquelle se fit la dernière cène; à laquelle l'Ancienne Loi « cessa pour faire place à la Nouvelle.

« A la *douzième* heure (appelée aujourd'hui Complies), « le Christ gravit le Mont des Oliviers pour y prier. Son « oraison fut si profondément douloureuse qu'il couvrit la « terre par une sueur de sang. »

Cette division symbolique des prières de la nuit et du jour est empruntée, dit le manuscrit de St.-Martin, à saint Jérôme. Saint Germain va décrire le principal office, celui qui est le résumé de tous les autres, l'office de la messe.

« Les pièces de chant de l'office divin se composent d'an-
« tiennes et de répons, l'antienne précède et suit le chant
« d'un psaume. Son origine remonte aux usages établis par
« Salomon dans le temple de Jérusalem. Le soin avec lequel
« on applique une suave modulation aux paroles de l'antienne,
« a pour but de faciliter l'amour des choses spirituelles, en sai-
« sissant par le charme d'agréables accents, ceux que la vé-
« rité toute seule ne pourrait porter à la contemplation.

« Le *répons* consiste dans un chant, dont on répète une
« portion. C'est une image des chants de Marie la prophétesse,
« auxquels tout le peuple répondait par acclamations lorsque
« cette sœur de Moyse célébrait la défaite de Pharaon et le
« passage de la mer rouge. »

Si les diverses pièces de chant ont une valeur symbolique, il en est de même des ornements du prêtre.

« *L'aube* dont il se sert pour administrer les sacrements
« et en particulier le baptême, représente la vertu de saint
« Jean-Baptiste dont il doit être l'imitateur.

« La *Chasuble* est le signe du pouvoir législatif dont il est
« investi comme un autre Moyse. Ce vêtement fermé par le
« haut, environne le corps d'une seule pièce, parce que le
« prêtre doit conserver dans l'unité de la foi une multitude
« de mystères cachés dans la Sainte-Ecriture.

« Le *pallium* qui environne le cou et descend jusqu'à la
« poitrine, réprésente le rational de l'Ancienne Loi : c'est un
« signe qui avertit le prêtre qu'étant l'image de Jésus-Christ,
« il est dépositaire des grâces de l'Esprit-Saint.

« Les *aubes* que portent les lévites doivent être blanches,
« parce que rien n'oblige à une plus grande pureté que le

« blanc sur lequel apparaissent les moindres taches. Les aubes « sont en *soie* ou en *laine*, parce que la soie est produite « par un *ver* dont les transformations successives sont un « symbole de la vie, de la mort, et de la résurrection du « Christ. Le Christ, en effet, s'est élancé du tombeau vers « les cieux, comme le ver à soie qui vient de percer la prison « qui l'environne, allonge ses antennes et étend ses ailes en « se balançant dans les airs. Le poil de la *brebis* indique « l'innocence que doit avoir celui qui en est couvert. L'aube « du diacre n'est point liée par un cordon, mais elle flotte « suspendue sur le corps du lévite, parce que la vie du mi- « nistre des autels doit être comme suspendue au-dessus de « la vie naturelle, par des habitudes toutes célestes, et n'être « point rétrécie par le lien des péchés.

« L'*étole* que le diacre porte sur l'aube indique l'intelli- « gence des divins mystères (1).

« Quand le prêtre va commencer l'office solennel, on chante « l'antienne dite *ad prælegendum*, parce qu'elle précède les « leçons. Elle est comme la voix des patriarches, annonçant « avant le déluge la venue du Christ par leurs mystérieux « accents. Aussi pendant que les clercs psalmodient, le prêtre « s'avance-t-il en sortant de la sacristie, comme le Christ « est sorti des Cieux pour venir dans l'arche du Seigneur « qui est l'église. »

(1) Cette tradition, conservée par saint Germain, concorde avec toutes les données de la science. L'étole, sorte d'écharpe, ornement isolé ou lié à un autre, porté en bande, en sautoir, ou simplement pendant, se retrouve sur toutes les anciennes images, comme un signe de *ministère* et de *divination*. (Voir la planche 1 de l'histoire de l'Egypte, par Champolion, dans l'Univers pittoresque. — L'image de la déesse syrienne, dans l'explication de plusieurs textes difficiles de l'Ecriture, par D. Martin, p. 259. — L'image de Constantin, faisant des libéralités, même auteur, page 47.

Plusieurs de ces antiennes *ad prælegendum* ont été conservées dans les livres spéciaux aux processions, lorsqu'on admit pour la messe l'antiphonaire de saint Grégoire. Celles que renferme le *processionnal* de saint Martin au XIIe, siècle, se trouvent dans les processionnaux bénédictins, mais elles sont tellement conformes à l'esprit des premières oraisons de chaque messe du *missale gothico-gallicanum* de saint Simphorien, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir un précieux débris des antiques usages de cette abbaye.

Voici l'antienne *ad introitum chori* pour le jour de Noël.

« Le diacre, dit saint Germain, invite les clercs à faire « *silence*. Alors le prêtre bénit le peuple en disant : que le « Seigneur soit toujours avec vous ; et le peuple répond : « *avec votre esprit*. Le prêtre a besoin, en effet, d'être « rempli de la grâce d'en haut pour la répandre sur le « peuple.

« Le chœur chante l'*aïus* (autrement le *trisagion*), en « grec, afin de rendre hommage à la langue dans laquelle le « Code évangélique a été primitivement prêché et écrit. »

Voici l'*aïus*. Agiòs, agiòs, agiòs, kyrios, sabaoth (1).

« Trois enfants modulent ensuite le *Kyrie* pour marquer « l'union des trois langues hébraïque, grecque et latine ; « et aussi les trois grandes époques dites *avant la loi*, *sous* « *la loi*, *sous la grâce*.

« Puis vient le cantique *Benedictus* appelé la *Prophétie* ; « on le chante en l'honneur de saint Jean-Baptiste, dont le « ministère fut d'annoncer que les ombres de la loi allaient

(1) Nous croyons devoir citer de préférence cette formule de la liturgie dite de *saint Basile*, dont la règle était observée à St.-Simphorien. Du reste D. Martenne préfère la formule suivante que nous lisons dans le processionnal de saint Martin, pour le Vendredi-Saint, et la IVe. férie des Rogations.

« disparaître pour faire place à la lumière de l'Evangile. Saint « Jean, placé entre les Prophètes et les Evangélistes, est « comme une lampe d'où partent les rayons de la plus pure « lumière. C'est pour cela que l'église répète dans un chant « alternatif la *prophétie*, inspirée le jour même de son entrée « dans la vie.

« Le prêtre récite une collecte indiquée dans les livres de « saint Simphorien sous le nom de *collectio post prophetiam.* »

Nous citerons la *collecte* de la messe de *Noël*, pour montrer combien elle concorde avec le cantique *Benedictus* ou la *prophétie.*

Collectio post prophetiâ (sic).

Ortus es nobis verus sol Justitiæ, Jesu Christe, venisti de cœlo humani generis Redemptor. *Erexisti nobis cornu salutis ;* et Celsi genitoris *proles perpetua, genitus in domo David* propter priscorum oracula vatum, propriam volens absolvere plebem, et vetusti criminis delere chirographum, ut æternæ vitæ panderes triumphum. Ideoque nunc te quæsumus, ut in *misericordiæ tuæ viscera* nostris appareas mentibus, salus æterna : et nos eripiendo ab iniquo hoste, justitiæ cultores efficias ; omnique mortis errore spreto, pacis viam recto itinere gradientes, tibi rectè servire possimus, Salvator mundi, qui cum Patre, et Spiritu Sancto vivis, dominaris et regnas Deus in sæcula sæculorum.

« Un clerc lit un passage de l'Ancien Testament, tiré or- « dinairement des *prophètes.* L'ordre établi dans les leçons de « la Sainte-Ecriture a pour but de montrer que le même Dieu « a tonné par les prophètes, enseigné par les Apôtres et jeté « un resplendissant éclat dans les Evangélistes.

« La lecture d'un passage des *actes des Apôtres* ou de leurs « écrits, suit la leçon de l'Ancien Testament ; il est, en effet, « convenable que l'Apôtre vienne témoigner de la réalisation « des paroles des Prophètes. La leçon varie suivant l'esprit « de différentes solennités. Quelquefois, au lieu d'un pas-

« sage des Apôtres, on lit un trait de la vie du Martyr ou du « Confesseur, dont on célèbre la fête. C'est, dit saint Ger- « main, un moyen de faire comprendre aux fidèles avec quel « amour Jésus-Christ aime ceux qui le servent généreusement « et comment il en fait les protecteurs de son peuple. »

Cet antique usage d'une *leçon* des prophètes et d'une *épître* des Apôtres aux messes solennelles, s'est conservé dans l'église d'Autun, au moins pour la fête de Noël.

L'*ordinarium* de l'abbaye de St.-Simphorien, manuscrit du XIIe.-XIIIe. siècle, nous fournit l'indication de la *leçon* et de l'*épître* de la première messe de Noël. Un fragment de *Missel* du IXe siècle nous donne l'indication de la *leçon* de la deuxième messe de la même fête. Le même fait se remarque dans la nombreuse suite de missels de la cathédrale.

« Après l'épître, dit saint Germain, on entonne l'*hymne* « chantée autrefois à Babylone par les trois enfants que Na- « buchodonosor fit jeter dans la fournaise ardente. Ils figurent « les vœux que formèrent les saints de l'Ancien Testament. « Assis dans les ténèbres, ils étaient soutenus par l'espoir de « l'arrivée du Christ. L'Ange qui vient soulager leurs souf- « frances est une image de l'Ange du grand Conseil, qui brisa « les liens de l'enfer et donna à ses frères cette liberté dont « l'Evangile est la promulgation. »

Le *missale gothico-gallicanum* place ici une oraison dite post *precem*. Voici celle de Noël.

Collectio post precem.

Exaudi nos Domine familiam tibi dicatum, et in tuæ ecclesiæ gremio in hâc hodiernâ solemnitate nativitatis tuæ congregatam, ut laudes tuas exponat. Tribue captivis redemptionem, cæcis visum, peccantibus remissionem : quia tu venisti, ut salvos facias nos. Aspice de cœlo sancto tuo, et in-

lumina populum tuum, quorum animus in te plenâ devotione confidit, Salvator mundi, qui vivis, etc.

« L'usage, continue le manuscrit de St.-Martin, est de « ne placer qu'un *répons* entre cet hymne et la lecture de « l'Evangile. »

Le processionnal de la même abbaye nous a conservé plusieurs de ces répons que le *diacre* chantait encore au XIIIe. siècle dans ce monastère, conformément à l'antique coutume gallicane signalée par Grégoire de Tours. Voici le répons de la messe de Pâques.

Du temps de saint Germain le chant de ce répons était confié à des enfants de chœur. « Ces enfants symbolisent les innocents, dont le souvenir se lie dans l'Evangile à la naissance « du Christ, et aussi les enfants qui, au moment où le Christ, « se disposait à sa douloureuse Passion, criaient dans le « temple *hosanna* au fils de David.

« Le chœur reprend le chant du *trisagion*, un moment « avant l'Evangile, afin d'imiter les Anges qui allèrent devant « la face du Christ, commandant aux portes éternelles de « s'ouvrir pour faire passage au Roi de gloire.

« Pendant cette harmonie angélique, le diacre s'avance à « l'ambon portant le saint Evangile. Le texte sacré est orné « d'une garde recouverte de quelque riche étoffe de couleur « rouge, indiquant le sang du Christ. 7 acolythes, munis chacun d'un chandelier, marchent devant le Diacre pour signifier les 7 dons du St.-Esprit. Le clergé en répondant : *gloria tibi, Domine*, proclame la puissance du Christ venant « siéger sur le trône de son Père.

« Quand le diacre retourne à l'autel, le chœur entonne le « *Sanctus* à l'instar des Saints qui chantèrent un cantique « de louange lorsque le Christ sortit des limbes, à l'instar « aussi des 24 vieillards qui déposent leurs couronnes devant « l'Agneau en faisant retentir les cieux de leurs accents pleins « de douceur.

« On lit quelqu'homélie des SS. Pères, afin que le pr
« qui est docteur et pasteur, puisse expliquer au peupl
« vérités contenues dans les leçons, soit du Prophète, so
« l'Apôtre, soit de l'Evangile. Il faut qu'usant des ressou
« de l'art de bien dire, il évite de choquer les savants p
« rusticité de son langage et d'être obscur aux hon
« ignorants, en affectant une inconvenante recherche.

« Saint Germain, dont nous citons presque textueller
« les paroles, ajoute que l'Homélie est suivie de la *prièr*
On donne spécialement ce nom à cette suite de supplica
que nous nommons aujourd'hui le *prône*.

Ce genre de *supplications*, conservé dans le rit rom
le Vendredi-Saint seulement, se trouve répété fréquem
dans la liturgie antique, dite de Saint-Clément. Les é
de France qui mettent dans leur Rituel la formule du p
en exhortant à la réciter chaque dimanche, perpétuent
une de leurs plus anciennes et intéressantes traditions.
pouvons citer à cet égard le Rituel d'Autun, imprin
Paris, en 1523.

« La *prière* était récitée par le diacre, suivant un
« dont l'origine remonte à Moyse, car les *Lévites* don
« *diacres* sont les successeurs, priaient pendant que les
« tres, prosternés sur le pavé du temple, intercédaient
« le peuple.

« Vers ce moment, le diacre ordonnait aux catéchum
« de se retirer. Admis seulement aux instructions pré
« toires, ils n'étaient pas dignes encore de prendre par
« saints mystères. »

Le *Missale gothico-gallicanum* de St.-Simphorien
une *Collecte* après *la prière*; et dans les grandes solen
cette prière est suivie d'une sorte de formule de confe
prononcée par le prêtre et qui a pour titre : *Apologia s*
dotis.

Cette confession ou *apologie* est suivie d'une *préface* dont le but est de préparer les fidèles à entrer dans l'esprit de la fête du jour. Le Rituel d'Autun, imprimé en 1523, place une formule de confession, prononcée par le prêtre pour tout le peuple, au moment des prières du prône.

« C'est après l'exécution de ces divers rites qu'on va cher-
« cher processionnellement au *Sacrarium*, la sainte Eucha-
« ristie. On l'apporte avant l'offertoire (afin que le Christ soit
« réellement présent à l'autel, dès les premiers instants du sa-
« crifice). Elle est contenue dans un vase ayant la forme d'une
« *tour*, parce que le tombeau d'où le Christ sortit victorieux
« de la mort fut creusé dans la pierre à l'instar d'une tour.

« Le chœur fait entendre l'antienne appelée *sonus*. Elle
« tire son origine de l'ordre donné par le Seigneur à Moyse
« de faire des trompettes d'argent, afin que les Lévites puis-
« sent faire connaître au peuple le moment de l'offrande, et
« que tous, prosternés devant le tabernacle, adorassent le Sei-
« gneur jusqu'au moment où apparaissait la colonne de nuée,
« signe de la bénédiction répandue sur le sacrifice. »

Nous sommes assez heureux pour citer ici textuellement cet antique chant des Gaules. Nous lisons dans le *processionnal* de St.-Martin, pour la messe de Pâques, avant l'offertoire :

« Le chant du *sonus*, reprend saint Germain, est suivi du
« chant des *louanges*, c'est-à-dire de l'*alleluia* ou *Laudate*
« *Dominum*, que saint Jean entendit pendant sa révélation.
« L'église répète trois fois l'*alleluia* en mémoire des trois
« temps qui partagent la vie du monde.

« Après que le corps du Christ a été couvert de la palle,
« sorte de voile, on récite les noms des défunts, parce qu'il
« est écrit qu'à la venue du Christ pour la résurrection, le
« ciel sera plié comme un livre.

« On se donne mutuellement le baiser de paix. Le Christ, en montant aux Cieux, a dit, en effet, à ses disciples, je

« vous laisse ma paix, et je reconnaîtrai ceux qui m'appar-
« tiennent à la charité qui les unira. »

Le missel de Saint-Symphorien et tous les autres missels gallicans contiennent deux collectes, l'une pour les *défunts*, l'autre pour la *paix*.

Les noms des *défunts* et des *vivants*, dont on faisait mémoire, étaient écrits sur des tables qu'on appelait *diptyques*. Quelquefois ils étaient écrits sur une des pages de l'*Evangéliaire*, parce que le diacre, chargé de réciter l'Evangile, était aussi chargé de réciter les noms. Voici un *fac-simile* de la première page d'un *Evangéliaire* apporté de Lyon à Autun, vers l'année 841. On y voit la liste des évêques de Lyon, de saint *Pothin* jusqu'à *Amolon*. Le diacre la lisait au moment de la récitation des noms. Nous en reproduisons seulement quelques lignes.

« Après le baiser de paix, le prêtre invite le peuple à
« élever son cœur vers les choses supérieures, afin que nulle
« pensée étrangère ne se présente dans un esprit occupé à
« contempler la présence du Christ pendant l'Oblation. »

Le missel de Saint-Simphorien donne le nom de *contestatio* aux paroles prononcées par le prêtre, pour développer le mystère du jour d'une manière oratoire et affective. Nous appelons ce genre de composition la *Préface*. Quelquefois les livres gallicans le nomment *immolatio*. Un collectaire de la cathédrale d'Autun du XIIe. siècle, contient encore une de ces contestations, celle de saint Jean l'Evangéliste, qu'on retrouve dans le sacramentaire d'Autun du IXe. siècle, et dans le *Missale gothico-gallicanum* de St.-Simphorien. On y trouve aussi une préface pour saint Léger, suivant le rite du Missel *gothico-gallicanum*, précité.

« Après la contestation vient le *Sanctus*, puis une prière
« variée suivant ce qu'exige la solennité. Elle se termine par
« les paroles *qui pridiè quam pateretur*, etc., indiquant

idemment la formule essentielle de la consécration citée actuellement par saint Germain, à l'endroit où il parle de l'Offertoire et de la présence réelle de la personne du Christ dans la *tour* où l'on place l'Eucharistie réservée.

Suivant la judicieuse remarque de D. Martenne, ce passage est un des témoignages les plus précis de la tradition catholique, que vient confirmer la suite de l'opuscule de saint Germain :

« La *confraction* et la *commixtion* du corps du Seigneur « *recèlent tant de mystères* (1), suivant la voix commune des « Pères les plus anciens, qu'au moment où le Prêtre exécute « la redoutable action, ils croyaient voir un *Ange* diviser le « *corps* d'un enfant resplendissant de lumière et verser dans « le calice le sang qui sortait de la blessure. Ils le disaient « afin de mieux prouver que la chair et le sang du Christ, « sont notre nourriture et notre breuvage.

« Pendant cette confraction, le chœur chante une antienne « conçue dans un sentiment de supplication et de douleur, « afin de montrer qu'à la mort du Christ tous les éléments « furent émus.

« Le prêtre récite alors l'oraison Dominicale, car toute « prière se résume dans celle qu'a dictée le Sauveur lui-« même.

« A l'oraison Dominicale succède la prière *libera nos*, etc., « puis vient la *bénédiction* solennelle du peuple. Dieu dit, « en effet, à Moyse : *parle à ton frère Aaron et à ses fils ;* « *vous bénirez ainsi le peuple : qu'il vous bénisse et vous*

(1) C'est au moment de la *confraction* que, dans le rit mozarabe, « fait cette séparation mystérieuse des particules combinées de manière « représenter le Christ en croix, et la division de son corps en 7 par-« ties, expliquant le mystère des 7 sceaux du livre, suivant ce que « nous avons dit plus haut. Selon saint Germain, la *couverture rouge* « *de l'Evangile* représente le sang du Christ.

« *conserve*, etc. Aaron tient ici la place du Christ,
« fils tiennent la place des prêtres. Les uns et les
« ont reçu la mission de bénir le peuple; mais par h
« pour la dignité pontificale, les canons ont réglé que l'
« prononcerait une longue formule, et que les prêtres
« neraient aux paroles suivantes : *Que la paix, la f*
« *charité et la communication du corps et du sang d*
« *gneur, du Père, du Fils et du St.-Esprit, soit to*
« *avec vous.* »

Le *Missale gothico-gallicanum* de St.-Symphorien c
de longues formules dont on trouve l'imitation dans le
mentaire du IXe. siècle, conservé à Autun. On voit
sacramentaire que l'abbé jouissait dans les monastèr
privilége de prononcer les grandes formules réservées
aux Evêques. Voici le dessin de la peinture qui se re
dans ce précieux manuscrit. Cette peinture à figures d
fond bleu, représente l'abbé *Raganaldus*, debout s
siége d'honneur, et la crosse à la main, bénissant s
gieux. Les *pères* sont nimbés, à cause de leur *pro*
spéciale. Les simples *frères* n'ont pas de nimbe. On l
l'arcature qui orne le siége, RAGANALDVS ABBA.

Le commencement de la formule de bénédiction
de Noël, que nous reproduisons, montre un beau sp
d'écriture dite *Minuscule Caroline*, avec un titre en
Le sacramentaire d'Autun appartient à la meilleure é
copistes de Charles-le-Chauve. Les ornements qui le d
ont une analogie frappante avec ceux de la Bible de C
le-Chauve, écrite par les soins du comte Vivien, a
St.-Martin de Tours. Ce comte Vivien avait un frère
précisément *Raganaldus* : il était abbé de Marmout
est certain que les moines de Tours se réfugièrent
Bourgogne, avec le corps de saint Martin, à l'époque
vasions normandes. Il est prouvé que ce sacramentaire
tenait à l'église cathédrale d'Autun dès le Xe. siècle

également démontré que le manuscrit a servi plus anciennement à une église, dédiée à saint Martin. L'usage des *bénédictions épiscopales*, suivant les antiques formules, s'est conservé dans l'église d'Autun.

« Après la bénédiction vient la *communion* du corps et du « sang de Jésus-Christ, pendant laquelle on chante une « prière spéciale nommée *trecanum*, sorte de répons combiné « de manière à montrer dans la communion chrétienne une « révélation spéciale de la charité qui résulte de la relation et « de l'unité des trois Personnes divines. Trecanum verò quod « palletur signum est catholicæ fidei de Trinitatis credulitate « procedere. Sic enim prima in secundâ, secunda in tertiâ, « et rursùm tertia in secundâ et secunda rotatur in primâ. « Ità Pater in Filio, mysterium Trinitatis complectet. Pater « in Filio, Filius in Spiritu Sancto, Spiritus Sanctus in Filio, « et Filius rursùm in Patre. »

Le *Processionnal* de St.-Martin, du XIIe. siècle, montre qu'on chantait à Pâques l'antienne *Venite*, conservée dans plusieurs églises de France et en particulier à Lyon. Cette antienne ne paraît pas cependant être le *trecanum* de saint Germain. Du moins on n'y voit pas la reprise du *Gloria Patri*, si bien indiquée par notre auteur, comme le fait observer le P. Lebrun (ordre de l'ancienne messe gallicane, art. III). Le répons *gustate et videte* du rite mozarabe, remplit davantage les conditions précitées. D. Martenne suppose que le *trecanum* n'est que le symbole des Apôtres. Cette opinion ne rend certainement pas compte de toutes les données fournies par saint Germain. Pour nous, s'il était permis d'exposer une opinion après ces grands liturgistes, nous pensérions que le *trecanum* ne diffère pas de l'usage suivant des églises grecques :

« Dans la liturgie dite de St.-Basile, le prêtre élevant « l'hostie dit : τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις *sancta sanctis*. Le peuple

« répond : εἷς πατὴρ ἅγιος, εἷς υἱος ἅγιος, ἓν πνεῦμα ἅγ
« αμεν, *unus Pater Sanctus, unus Filius Sanctus,* u
« *Spiritus Sanctus. Amen* (1). »

La formule qui se trouve dans la liturgie, dite des A tres (2), paraît encore plus conforme aux indications de s Germain. *Unus Pater Sanctus : unus Filius Sanctus : u Spiritus Sanctus. Gloria Patri et Filio et Spiritui San in sæcula sæculorum. Amen.*

Le Missel de St.-Symphorien renferme des collectes d *Post-Communionem*, et aussi *Consummatio Missæ*. Ces c lectes sont précédées quelquefois d'une monition.

Là se termine la célébration de l'Auguste Sacrifice l'action liturgique. Il est facile de voir que cette action, à l'a de rites essentiels et de simples cérémonies combinées d un but symbolique, conduit le fidèle depuis les éléments la *Foi* et les péripéties de l'*Espérance*, jusqu'à la perfect de la croyance qui est la contemplation affective des vérit jusqu'à la Charité qui réalise dans les actes les plus hauts seignements du Verbe divin uni à la nature humaine.

Nous avons cru servir l'archéologie chrétienne, en p duisant ces vénérables traditions de la liturgie primitive Gaules, en citant presque textuellement les explications m tiques données sur chaque rite par un des plus grands p sonnages ecclésiastiques du VIe. siècle. La haute antiquité ces explications ne saurait être douteuse, si l'on observe presque toutes se rapportent à la solennité de Pâques, la p ancienne de celles que célèbre l'église catholique.

Le pieux et savant archevêque de Sens a donc pu dire a vérité contre D. de Vert :

« 1°. De tout temps l'esprit de toutes les religions

(1) Liturgiar. oriental. Collectio. T. 1, p. 82.
(2) Ibid. T. 11, p. 595.

II

ad

Hodie xpistus natus est hodie saluator appa

in terra canunt angeli letantur archangeli ho

ultant iusti dicentes gloria in excelsis deo

ovac. prosa xpi hodiernā.

III

Finito tedeū.
cāto rūcipiat introi
tū ad missam. Do
minus dixit a me.

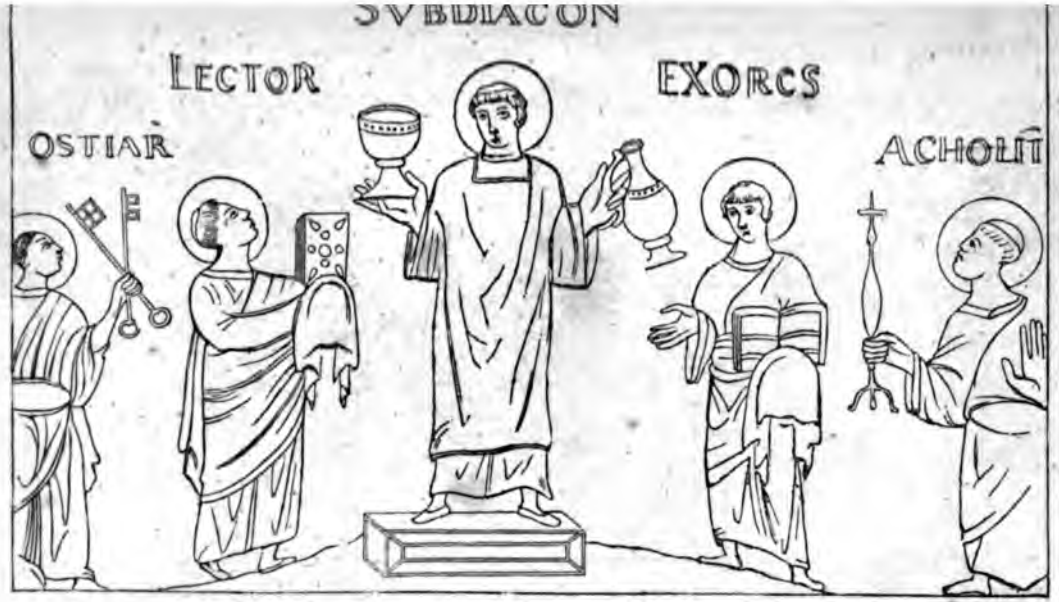
SVBDIACON
LECTOR
EXORCS
OSTIAR
ACHOLIT

PONTIFICV·S PROPRIV CON
QVOS QVI SVSCIPIVNT STV
FIRRE PER ORDINE HONORIS
DEANT SERVARE PVDICE

« monde, et en particulier celui de l'église de Jésus-Christ, « a été d'instituer des cérémonies par des raisons de culte et « de symbole, et c'est par cette vue que l'église a institué la « plupart des siennes ;

« 2°. Si, dans l'administration des sacrements, ou dans la « solennité des offices de l'église, il y a quelques cérémonies « qui ne doivent leur origine qu'à la nécessité, ou à la bien- « séance, il y en a du moins autant, et même encore plus, « qui n'ont d'autre raison d'institution, que cet esprit allé- « gorique et symbolique, que M. de Vert ne peut souffrir ;

« 3°. Lorsque l'église a retenu des cérémonies qui doivent « leur première origine à la nécessité, elle ne l'a pas fait « par *hasard*, ou par pure habitude, mais parce qu'elle a vu « que les fidèles pouvaient tirer du fruit des sens figurés et « instructifs qu'elle y avait attachés ;

« 4°. Plusieurs de ces sens allégoriques ou symboliques, « ne doivent point être regardés comme des idées pieuses de « quelques mystiques ; mais ils sont adoptés par l'église en- « tière, par la tradition la plus ancienne, et confirmés par « le langage de tous les auteurs ecclésiastiques (1). »

Ces questions liturgiques touchent évidemment à l'archéologie, puisqu'elles rendent compte de cet esprit symbolique qui passa de la contemplation des mystères dans leur expression figurée, soit par les cérémonies du culte, soit par la forme des temples, soit par l'ornementation propre à l'architecture chrétienne. En les traitant dans le Congrès archéologique tenu à Sens, nous rendons hommage à l'un des grands évêques de cette cité, à un défenseur de cette poésie du culte catholique dont l'église métropolitaine de Sens est une des plus belles inspirations.

(1) Voir les institutions liturgiques de D. Guéranger, t. 2, page 246 et suiv.

En terminant cette notice sur les rites primitifs de l'église gallicane, son caractère symbolique, et son affinité avec le rite mozarabe, nous croyons utile, pour l'histoire de l'art, de faire observer que les plus anciennes églises du diocèse d'Autun ont ordinairement l'arc mauresque et que cette particularité se remarque dans les plus anciens monuments manuscrits de la liturgie Eduenne, du VIIe. siècle au XIe. L'arc mauresque normal a la propriété d'inscrire dans *sa courbe* le triangle équilatéral, dont la base même est sa *corde*. L'arc mauresque est demeuré national en Espagne.

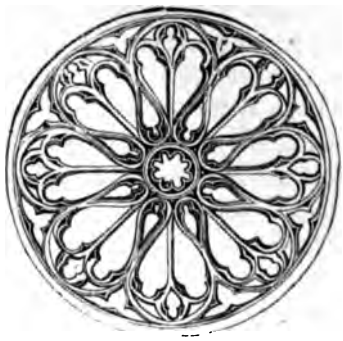

NOTICE

SUR LE PORTAIL NORD

DE L'ÉGLISE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE ;

Par M. l'abbé BRULLÉ ,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Nous avons admiré ces jours derniers, grâce à M. Crosnier, les jolies statuettes qui décorent le portail de notre Métropole ; je viens réclamer pendant quelques minutes votre attention pour vous faire connaître une autre page d'Iconographie sacrée : c'est au portail nord de Villeneuve-l'Archevêque que vous pourrez la lire.

Ce beau portail est partagé par un pilier qui est à lui-même tout un petit monument gothique. Sa base en ogive est ornée d'un arbre à droite et à gauche, et sur le devant, d'un personnage en relief avec les vêtements d'un moine. Le haut est couronné d'un magnifique dais admirablement ciselé, et au milieu de cette espèce de niche se trouve la statue de la Sainte Vierge portant entre ses bras l'enfant Jésus qui semble bénir ceux qui entrent. C'est ici le sujet principal autour duquel tous les autres viennent se grouper pour en donner l'explication et en dérouler le mystère.

En effet, les deux latéraux sont ornés de chacun trois statues de grandeur naturelle entre socle et dais comme celle dont nous venons de parler, et ce sous la droite du spectateur. Moyse voyant l'image de la Vierge sans tache dans le buisson ardent; Salomon rappelant sa puissance par la parole qu'il adresse à sa Mère, demandez : un fils peut-il rien refuser à sa Mère; et David chantant sa gloire sur la lyre prophétique; à gauche on voit l'Archange Gabriel annonçant à Marie les desseins du Très-Haut. A côté, la Vierge tenant un livre et écoutant les paroles qui lui sont adressées; le troisième personnage nous paraît être sainte Elisabeth, parce qu'elle tient comme l'Ange un philactère, et qu'elle prophétise comme lui la gloire de la Mère de Dieu.

Le linteau nous offre la réalisation des figures et des prophéties de l'Ancien Testament. C'est une suite de scènes représentant en bas-relief et par des statuettes détachées d'environ 28 à 30c. de hauteur, les principaux mystères joyeux de la vie de la Mère de Dieu.

Portez vos regards à gauche, vous y verrez la Visitation, puis la Nativité, plus loin c'est l'Ange qui du sein d'un nuage annonce aux Bergers étonnés la bonne Nouvelle; rien n'est oublié, on remarque ici la brebis sur une petite montagne, comme tout-à-l'heure on voyait l'âne et le bœuf de la tradition; vient ensuite la Purification, puis l'Adoration des Mages; la Vierge qui termine la série de tableaux si pleins de naïveté, est assise et présente le Sauveur à l'adoration des Rois de l'Orient, l'un d'eux est prosterné devant lui et les deux autres semblent attendre le moment de lui offrir aussi le tribut de leurs hommages.

Au-dessus, dans le tympan, le Sauveur dépose la couronne de gloire sur le front de sa sainte Mère, une joie toute céleste brille sur leur visage, et les Anges viennent compléter cette image du Ciel, les uns à droite et à gauche offrent de

l'encens, et deux autres soutiennent un magnifique diadême, sur un voile au sommet du tableau.

Considérons maintenant les trois voussures, elles ne sont pas moins dignes de votre attention. Dans la première ce sont les Rois, glorieux ancêtres de Marie, que vous voyez assis avec majesté, entre les rameaux de deux arbres parallèles qui viennent se rejoindre. Ces deux arbres généalogiques nous ont paru se terminer, l'un par Marie, l'autre par Joseph qui se trouvent ainsi réunis au sommet de l'ogive. Ne pourrions-nous pas trouver ici l'explication du blason de la Vierge, puisqu'elle était de race royale; il n'est pas étonnant qu'au moyen-âge on lui ait fait hommage d'un écusson, et c'est dans ce sens que le P. Lacordaire a dit que le Christ était le premier gentilhomme du monde.

La seconde voussure nous montre, avec leurs attributs distinctifs, les 12 Apôtres qui ont annoncé au monde la gloire de Marie en prêchant les merveilles de son divin Fils; enfin, sous la troisième, vous admirerez les Anges portant ou le livre de la Loi Nouvelle, où sont consignés les titres de la Vierge, ou l'encensoir, symbole des hommages qu'on lui rend, ou les palmes, signes de la victoire qu'elle a remportée sur les hérésies.

Toutes ces sculptures sont comme autant de petits chefs-d'œuvre remarquables, et par le fini de l'exécution et la variété des poses, et l'expression des traits, qui cependant rendent presque tous, quoique d'une manière différente, le sentiment de la joie. — Quant aux statues, elles rappellent, dit M. Victor Petit, le beau type religieux de la statuaire au XIIIe. siècle, en sorte que je ne crains pas de trop m'avancer en disant que ce petit portail est un véritable bijou; mais malheureusement encadré dans une informe maçonnerie qui l'écrase. En sorte que si des réparations ne sont bientôt exécutées par une main habile, plusieurs pièces de cet admirable

cupait le siége archiépiscopal de Sens en 1557. Ce calice aurait donc 290 ans d'existence. Les armes dont nous venons de parler ne se trouvent pas sur le pied lui-même, mais sur l'une des huit saillies demi-circulaires qui l'entourent. Sur les sept autres on lit :

GERARD DES GERARDINS MA DONK POR SERVIRE DIEV.

Et en-dessous sont gravées ces autres paroles :

† GE SVIS O PETI OTEL DIEV DE SANS.

La patène porte sur le fond, en-dedans et environnée d'un cercle, une main bénissante à la manière des latins.

CALICE DE SAINT-PIERRE-LE-ROND.

Plus large, plus fort et plus riche que celui de l'Hôpital, le calice de St.-Pierre lui ressemble cependant pour la forme et nous paraît être à peu près du même temps.

Il a 22 centimètres de hauteur, la coupe en a 11 de largeur et le pied 18. Il est tout en vermeil et pèse 1 kilo 16 grammes. La coupe est très-forte, et n'a d'autre ornement que des flammes qui l'enveloppent jusqu'à la hauteur de 2 centimètres du bord. La tige n'a rien de remarquable, mais le nœud est si gros qu'il remplit entièrement la main. Treize médaillons représentant, en émail, la Vierge et les douze Apôtres avec leurs divers attributs en forment tout l'ornement avec de petites flammes en haut comme en bas.

Le pied est également couvert de flammes et porte deux médaillons de forme ovale représentant, toujours en émail, l'un, la Croix, la Vierge et saint Jean, et l'autre la Mère de Dieu tenant appuyé sur ses genoux le corps sans vie de son Fils bien-aimé. On y distingue aussi les trois clous et un instrument de la flagellation.

Ce calice a le pied environné, comme celui de l'Hôtel-Dieu, de petites saillies demi-circulaires, dont l'une est également occupée par un écusson qui est celui de la famille de Melun. Louis de Melun occupait le siége archiépiscopal de Sens, en l'an 1474.

La patène est sans aucun ornement.

La majestueuse ampleur de ce calice, ses formes aussi graves que bien proportionnées, la simplicité de ses ornements et leur touchante signification morale nous engageaient presque à lui donner la palme sur tous ceux que nous avons pu voir jusqu'ici.

CALICES A BAS-RELIEFS.

Les sculptures ou bas-reliefs sur les calices remontent jusqu'au berceau du christianisme, puisque Tertulien, qui vivait au second siècle, parle comme de choses déjà connues depuis long-temps des images du bon Pasteur gravées sur les calices : « *Si forte patrocinabitur pastor quem in calice « depingitis prostitutorem et ipsum christiani sacramenti.* (Pudicitia C. 10.) » Nous en connaissons plusieurs en ce genre qui sont généralement plus élevés que les autres, et portent pour ornement en bas-relief, repoussés et ciselés, ou quelques-unes des scènes de la Passion, ou quelques autres sujets analogues au mystère de l'Eucharistie. Ne voulant pas vous fatiguer par des répétitions d'ailleurs inutiles, nous nous contenterons d'en décrire un, après avoir seulement indiqué les autres.

Calice de *Dilo*, venant d'une ancienne abbaye dont les derniers vestiges ont disparu il y a quelques années.

Calice de *St.-Valerien*, remarquable surtout par la pureté du dessin et le fini de l'exécution.

Calice dit de l'ancien *Chapitre*, à la cathédrale de Sens.

Calice de *Champ-Vallon* apporté dans cette paroisse par un ancien religieux qui vint s'y réfugier pendant la révolution. Sa forme élégante est toute moderne. Il est de vermeil ; des feuilles, des raisins, des fleurs et des têtes d'anges, découpées en argent mat, en font tout l'ornement. Il est en outre enrichi de pierres de couleur, bleue, verte et rouge.

Calice de *St.-Pregts.* Il est la propriété de M. le curé de la paroisse qui le tient d'un ancien religieux de ses parents. Il est peut-être plus ancien que tous ceux dont nous venons de parler. La coupe primitive a disparu. Le nœud est presque triangulaire et le pied est hexagone. Nous penchons à croire qu'il date de François Ier.

Enfin, le *Calice* en vermeil de l'*Hôtel-Dieu*, sur lequel nous nous arrêterons quelques instants, parce que nous connaissons sa date précise. Il porte gravé sous le pied ces mots :

EX DONO
PARENTV
MEORVM
1611.

Il a 26 centimètres de hauteur et tient ainsi le milieu entre les calices plus anciens et les nouveaux.

Le pied par lequel nous commencerons est environné de saillies demi-circulaires comme ceux dont il a déjà été parlé, mais moins larges, plus nombreuses et ornées de têtes d'anges. Il est en outre partagé en trois tableaux séparés par autant de colonnes simples à feuilles d'acanthe.

Le premier représente le Christ au Jardin des Oliviers : on le voit les yeux fixés sur un Calice qui lui apparaît dans un nuage, et on croit lui entendre dire ces paroles : *Mon Père, faites que ce calice passe loin de moi ; cependant que votre volonté soit faite et non pas la mienne.* Plus bas, sur le flanc de la montagne, sont les trois Apôtres endormis. On reconnaît saint Pierre à son glaive.

Dans le second tableau, c'est Judas embrassant son Divin Maître ; on aperçoit derrière lui deux soldats qui le poussent par les épaules, comme s'ils craignaient que le cœur vint à lui manquer dans une pareille circonstance. Un peu à côté saint Pierre coupe l'oreille de Malchus.

Dans le troisième tableau, Jésus est entre les mains de deux gardes qui le présentent à Pilate; celui-ci est assis dans un fauteuil et semble prononcer la sentence de mort du Divin Sauveur.

Le nœud est orné de trois anges tenant entre leurs mains les instruments de la Passion, et séparés également par trois colonnes correspondantes à celles du pied, comme à celles de la coupe qui présente, en effet, la même distribution en trois parties distinctes.

Dans la première, Jésus porte l'instrument de son supplice ; dans la seconde, il est élevé sur la croix, près de laquelle se trouve et sa sainte Mère et le disciple bien-aimé. Enfin dans la troisième, il sort triomphant du tombeau au milieu des gardes effrayés.

Ainsi le symbole de la Trinité dans le nombre 3, trois fois répété, les scènes les plus saillantes de l'histoire de la Passion du Christ, les instruments de son supplice, ses anges, ses disciples et ses ennemis, la nature elle-même se trouvent ainsi groupés autour du sacrifice mystérieux du sang de Jésus-Christ qui est, en effet, le centre de toutes choses.

Telles sont les pensées que fournit à l'ame du chrétien la vue de ces objets du culte, si bien appropriés à leur destination par la piété de nos Pères.

Je dois encore ajouter, avant de terminer cet article, que l'on a trouvé, il y a quelque temps, dans des fouilles faites sur l'emplacement de l'église de l'ancienne abbaye de Ste.-Colombe-les-Sens, un calice avec sa patène, renfermés dans un tombeau. Ces objets sont en étain et déjà endommagés par le temps.

Le calice a la forme d'un ciboire de nos jours ; le nœud est fort simple et le pied a disparu.

Quant à la patène, elle est entièrement plate et sans aucun ornement.

Un autre calice à peu près semblable à celui dont il vient d'être parlé, a été également découvert dernièrement dans un tombeau sur l'emplacement de l'ancienne église de St.-Hilaire, à Sens.

Il est de même métal, la coupe est un peu plus évasée et le nœud est orné de côtes saillantes.

CHASSE BYZANTINE DU XIe. OU XIIe. SIÈCLE.

Cette châsse a la forme d'un tombeau ; hauteur 20 centimètres, longueur 24 centimètres.

La façade principale est formée de trois compartiments.

Ce sont des cercles sur la partie inclinée, et des espèces de portes plein-cintre, sur les parois extérieures.

Ces différents ornements de cuivre doré et ciselé à fleur de l'émail qui couvre le reste du reliquaire, forment comme autant de cadres qui renferment les sujets suivants en relief :

1°. Au milieu de la partie supérieure, *Jésus* tenant le livre des Evangiles ; de chaque côté de sa tête se trouvent A et ω ; à droite et à gauche des personnages inconnus ;

2°. Au milieu de la partie inférieure, un *Christ* parfaitement semblable à la croix byzantine dont nous parlerons en son lieu, et de plus, deux petites figurines artistement ciselées et qui semblent pleurer ; sur les deux extrémités transversales de la croix, à droite et à gauche, des personnages inconnus.

Le côté opposé porte les mêmes ornements, mais tous les personnages représentent des anges et ne sont point en relief. A l'une des extrémités s'ouvre une petite porte plein-cintre, par laquelle on plaçait les reliques dans la châsse.

ENCENSOIRS.

Nous lisons au chapitre 3e. du livre de l'Exode, que Dieu dit à Moïse : prenez des aromates, du stacte, de l'onyx, du galbanum odoriférant et de l'encens le plus luisant, et que le tout soit du même poids ; vous ferez un parfum composé de toutes ces choses, selon l'art du parfumeur, qui, étant mêlé avec soin, sera très-pur et très-digne de m'être offert ; et lorsque vous les aurez battues et réduites toutes en une poudre très-fine, vous en mettrez devant le Tabernacle du témoignage qui est le lieu où je vous apparaîtrai. Ce parfum vous deviendra saint et sacré.

Dans l'Apocalypse nous trouvons aussi que, quand l'Agneau eut levé les sept sceaux du livre mystérieux, les vingt-quatre vieillards qui environnent son trône se prosternèrent devant lui, ayant chacun des coupes d'or pleines de parfums qui sont les prières des Saints.

Tels sont entr'autres les motifs qui ont engagé l'Eglise à faire usage de l'encens pour relever la pompe de ses augustes cérémonies, et les simples lumières de la raison elles-mêmes suffiraient pour nous faire comprendre qu'il est juste de faire hommage à la Divinité des biens les plus précieux dont elle nous comble tous les jours. Les païens, au milieu de leurs ténèbres, l'avaient compris, puisqu'ils offraient de l'encens aux faux dieux.

Mais pour brûler l'encens et le faire monter en nuages odorants jusqu'au trône de Dieu, il fallait des vases destinés à ce saint usage. Or, chez les Juifs, et aux premiers siècles de l'Eglise, pendant la persécution, les encensoirs n'étaient probablement que des cassolettes dans lesquelles on faisait brûler les parfums au pied des autels. Plus tard, et peut-être afin de pouvoir conserver un brâsier toujours ardent, en

le balançant dans les airs, on suspendit les cassolettes à des chaînes, d'abord très-courtes, ensuite on les allongea de manière à nous donner les encensoirs tels que nous les avons aujourd'hui.

Mais l'art chrétien s'est emparé de cet objet du culte divin, comme de tous les autres, et il a produit, surtout dans le moyen-âge, des chefs-d'œuvre en ce genre. Si nous ne sommes pas assez heureux pour vous présenter aujourd'hui une de ces merveilles, devenues très-rares, nous pouvons cependant vous offrir quelques modèles antiques qui remontent, à ce qu'il nous semble, au XIIe. ou au XIIIe. siècle.

Nous en avons trouvé deux à la bibliothèque de la ville, et un autre dans le cabinet, assez remarquable, de M. Poncelet-Perrin; ils ont à peu près la même forme: en sorte qu'en décrire un, sera vous les faire connaître tous les trois.

Description. — La cassolette proprement dite qui forme le bas de l'encensoir est ronde, peu élevée, et sans aucun ornement; le couvercle ou chapeau est très-haut, prend la forme hexagone; une sorte de fenêtre ogivale est découpée sur chacun de ses côtés; des fleurs-de-lis ornent les angles, et le tout est terminé par un petit dôme percé à jour, dans le même genre que les côtés. Ces encensoirs sont de cuivre et suspendus à de petites chaînettes.

CROIX BYZANTINE.

La hampe a seulement 28 cent. de hauteur, et la traverse 20 cent. d'étendue. Elle est très-large, et forme une sorte d'ovale à la jonction des deux branches; les bords sont ornés de verroterie et le reste est émaillé.

Les bras du Christ sont étendus presqu'en ligne droite, sa tête repose sur un nimbe crucifère, le haut de sa poitrine est couvert d'une sorte de petit vêtement que nous ne connaissons pas, les reins sont entourés d'une tunique, les pieds

sont attachés par deux clous. Au-dessus de la tête, on voit une petite plaque, sur laquelle sont gravés le monogramme

u Christ, et au-dessous ces trois lettres grecques : X P S ; u bas est une tête de mort.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A TOURS,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAIS

PENDANT LA 15e. SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Séance du 1er. septembre.

Présidence de M. l'abbé MANCEAU.

La séance est ouverte à 7 heures et demie du soir Palais de Justice.

M. l'abbé Manceau, inspecteur du département d'Indi Loire, est invité par M. le directeur à présider l'assem MM. DE CAUMONT, BOURASSÉ, CROSNIER, le Vte. DE Cı DE COURCELLES, GUÉRIN, architecte, et HUOT, inspe du département de Seine-et-Oise, prennent place au bu M. Crosnier remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont annonce qu'une somme de 500 fr. est à la disposition du bureau, pour être distribuée comm cours pour restaurations d'anciens édifices.

M. Huot lit quelques fragments d'un ouvrage qu'il pare sur l'ancienne abbaye des Vaux-de-Cernay. Après décrit les restes des bâtiments servant aux moines, lesquels il a reconnu le XIIIe. siècle dans la partie infér et dans les cloîtres des traces de la renaissance mélan des constructions plus récentes, il passe à l'étude de l'é

Cette église présentait une espèce de croix latine mal formée ; trois nefs conduisaient au transept dont les murailles orientales étaient garnies de cinq absides en cul-de-four ; l'abside centrale, formant le chœur, était un peu plus profonde que les autres. Malheureusement cet édifice est en ruine ; le mur du collatéral septentrional est tombé, et la région du transept est dans le même état.

Le portail est formé de quatre colonnes en retraite surmontées d'un arc ogival composé de simples moulures : ce portail serait une construction postérieure au reste de l'église ; il indique le XIIIe. siècle déjà avancé, tandis que les caractères de l'époque transitionnelle se font reconnaître partout ailleurs. La rose qui orne la façade est très-remarquable par son originalité ; elle est composée de quatre cercles autour d'un autre cercle de moindre dimension ; pour remplir le vide qu'ils laissent entre eux et le grand cintre qui les encadre, on a formé douze ouvertures circulaires.

M. Huot dépose ensuite sur le bureau différents dessins représentant le plan par terre, le plan en élévation, et les détails d'un certain nombre de chapiteaux ornés pour la plupart, de feuilles grasses, de crosses végétales et d'autres feuilles.

M. de Caumont prie M. le secrétaire de faire la lecture de deux lettres qui lui ont été adressées.

La première est de M. le Cte. de Mérode, qui témoigne tout le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister au Congrès. Comme il entre dans quelques détails sur certains monuments qu'il vient de visiter, plusieurs membres témoignent le désir qu'il soit fait mention de ses observations au procès-verbal.

M. de Mérode déclare qu'il croit la cathédrale de Laon compromise dans la partie qui avoisine les deux tours du grand portail ; qu'il est urgent de remplacer par une maçon-

nerie solide les pièces de bois qui servent d'étais et qui ne sauraient long-temps soutenir cet édifice.

Il a visité avec plaisir l'église romane d'Urcel, ornée de chapiteaux historiés. Il y a vu avec plaisir une voûte qu'un maire de campagne avait fait pratiquer : cette voûte est composée de nervures en chêne soutenant des briques à plat. Après quelques autres observations sur différents lieux qu'il a parcourus; il témoigne toute la satisfaction qu'il a éprouvée en passant à Troyes, en examinant les vitraux du XIIIe. siècle et du XIVe. , que sait si bien imiter M. Vincent Larcher.

Dans la seconde lettre, M. Vié, curé de St.-Jacques de Nantes, prie les membres de la Société française d'appuyer auprès de M. le Ministre de l'Intérieur une demande de secours qui a été faite pour compléter son église par le rétablissement du portail.

Un des membres, qui a visité il y a peu de jours cette église, fait part à l'assemblée de la satisfaction qu'il a éprouvée en voyant avec quelle habileté les restaurations avaient été exécutées. Comme cet édifice mérite l'intérêt de la Société française, soit qu'on le considère sous le rapport du plan général qui accuse l'époque transitionnelle du roman à l'époque ogivale ; soit qu'on en étudie les curieux détails iconographiques tels que la bénédiction grecque et la bénédiction latine qu'on y rencontre, un nouveau type de l'avarice personnifiée, etc. ; la supplique de M. le curé de St.-Jacques est prise en considération.

M. Auber, chanoine de Poitiers, fait part à la Société du zèle, du désintéressement et de l'intelligence qu'a fait paraître dans la restauration de son église, du XIe. siècle, M. l'abbé Sénéchaut, curé de Massognes ; il réclame à titre de secours et d'encouragement une somme de 100 francs pour l'aider à terminer ce qu'il a si heureusement commencé.

M. Auber témoigne aussi toute la peine qu'il a éprouvée

au sujet de l'église St.-Pierre de Chauvigny, magnifique édifice du XIe. siècle, et qui s'écroule par suite de l'indifférence du Conseil municipal, qui refuse de répondre aux offres avantageuses qui lui sont faites par le Gouvernement, de concourir à la restauration de cette église.

M. Guérin, architecte, fait remarquer qu'il serait important de stygmatiser de semblables Conseils municipaux dans le Bulletin monumental, et d'adresser dans ce cas le numéro au maire de la commune.

M. l'abbé Auber signale l'incurie de certains grands architectes qui, après avoir dressé des échaffaudages contre les églises, ne s'occupent plus de hâter les travaux, et en confient quelquefois la direction à des architectes subalternes, sans veiller à leur exécution. Il ajoute que souvent ils trompent la religion du gouvernement en dissimulant leur négligence par des renseignements inexacts.

M. l'abbé Voisin fait les mêmes observations, en ajoutant que M. le Ministre de l'Intérieur a ordonné, étant sur les lieux, de reprendre aussitôt les travaux de St.-Nicolas de Blois qu'on avait négligés.

M. l'abbé Crosnier fait part des travaux entrepris et dirigés avec zèle par les soins et aux frais, en partie, de M. le curé de Colmery, département de la Nièvre, pour restaurer son église dans le style ogival tertiaire ; il ne reste plus pour la compléter qu'une verrière à faire. On réclame de la Société française quelques fonds à titre de secours.

M. l'abbé Manceau appuie la proposition.

M. Guérin, architecte, fait une semblable réclamation pour l'église de Notre-Dame-la-Riche.

Il propose aussi de voter des fonds pour l'estampage de plusieurs chapiteaux de St.-Julien et de la cathédrale, afin de pouvoir en déposer des modèles au musée. L'assemblée approuve ces deux demandes.

M. Guérin fait part à la Société des mauvaises restaurations entreprises dans la chapelle du château d'Amboise, par un déplorable regrattage; il parle aussi de la teinte pâle des nouveaux vitraux qui n'accusent aucun style.

La Société est d'avis de protester ouvertement contre de semblables restaurations.

Ont été proclamés membres de la Société française:

MM. le Cte. ROGER DE BOUILLÉ (Nièvre);
le Bon. DE MATHAN, capitaine de lanciers;
l'abbé LE BRUN, aumônier du collége de Névers;
l'abbé LEBŒUF, curé de St.-Julien, près Pont-l'Evêque (Calvados);
l'abbé BONNOT, curé de Bitry (Nièvre);
l'abbé SÉNÉCHAUT, curé de Massognes.

La séance est levée à 9 heures.

L'Inspecteur de la Nièvre remplissant les fonctions de Secrétaire,

CROSNIER, chanoine.

Séance du 3 septembre.

Présidence de Mgr. l'archevêque de Tours.

MM. DE CAUMONT, DES MOULINS, LA CURIE, Vte. DE CUSSY, MANCEAU, et plusieurs autres officiers de la Société, siègent au bureau.

Mgr. Morlot, archevêque de Tours, ouvre la séance en adressant à l'assemblée une allocution vivement applaudie. Il s'associe de grand cœur au mouvement archéologique qui entraîne actuellement les esprits vers l'étude des monuments

du passé. Les vieux édifices d'autrefois sont pleins de beaux souvenirs et de graves enseignements. Le clergé s'est associé avec empressement aux efforts que partout l'on a tentés pour faire triompher des principes qui n'auraient jamais dû être contestés. Honneur donc aux intelligences d'élite, aux nobles cœurs qui se dévouent à la sainte tâche de la réhabilitation de nos antiquités nationales !

Sur une proposition appuyée de tous les membres qui ont visité l'église de St.-Pierre-des-Corps, et les travaux qui y ont été exécutés sous la direction de M. Plailly, curé de la paroisse, une médaille d'argent est décernée à M. Plailly. En lui accordant cette distinction, la Société a pour but de récompenser le zèle d'un ecclésiastique qui consacre son temps et ses ressources à la décoration de son église.

Une autre médaille d'argent, qui avait été décernée, à Sens, à M. Pernot, artiste distingué, qui a bien mérité de l'art et de l'archéologie, lui est remise par Mgr. Morlot. Monseigneur adresse à M. Pernot des paroles gracieuses et bien méritées.

M. de Caumont rappelle qu'une somme de 500 fr. doit être distribuée aux églises qui en ont le plus grand besoin, et qui se recommandent par leur caractère historique et monumental. Après une discussion prolongée, la somme est ainsi partagée :

Ste.-Radégonde, près de Tours. . . .	100 fr.
Notre-Dame-la-Riche, à Tours.	100
Villandry (Indre-et-Loire).	100
St.-Etienne de Chigny.	100
Colméry (Nièvre).	50
A M. Guérin, architectecte de la cathédrale de Tours, pour moulages.	50

La parole est à M. Paul Huot, pour continuer la lecture de son mémoire sur l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

M. Paul Huot fait connaître à la Société que le chartrier des Vaux-de-Cernay existe parfaitement classé dans les archives de Seine-et-Oise, grâce aux soins intelligents de M. Breval, archiviste : ce chartrier se compose d'environ 1,800 chartres du XIIe. au XIVe. siècle et d'un grand nombre de copies de procédure. M. Huot a dressé l'inventaire complet de ces précieux documents, et fait la description des sceaux qui ont été conservés au nombre d'environ 300. Cet inventaire, précédé de la description des ruines que M. Huot a lue à la séance précédente, est suivie d'une histoire complète de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à ce jour, sur les documents authentiques et pour la plupart inédits, formera un volume d'environ 400 pages, que l'auteur se propose de publier prochainement.

M. Huot analyse quelques-unes de ces chartes, notamment celle de la fondation de l'abbaye par Simon de Neauphle, connétable de France en 1128 ; une autre de 1215, par laquelle Guilbert, seigneur de l'Aigle, accorde aux religieux le droit d'acheter, chaque année, dans ses domaines, 1800 lingots de fer sans payer les droits. Cette charte est munie d'un sceau rond, de cire verte, portant *une aigle éployée* et la légende : *Sigillum Gueberti domini aquile.*

Une autre, du général de Citeaux (1599), nomme à l'abbaye de Port-Royal, voisine des Vaux-de-Cernay, un religieux de ce monastère, pour confesser, aux appointements de 36 francs, à prendre sur les revenus de son abbaye, et un sur ceux de Port-Royal, trop pauvre pour supporter cette dépense.

De plusieurs autres chartres analysées par M. Huot, il résulte que la cour actuelle du palais des Thermes appartenait du XIIIe. au XVIIIe. siècle aux religieux de Vaux, qui y possédaient plusieurs maisons dont l'une appelée *la grange aux moines.*

Enfin, il termine par la lecture d'une charte de 1343, en français, constatant la vente d'une maison, sise à Versailles, près celle du curé dudit lieu; dans cette charte sont cités, les villages *de Trianon* et de *Satory*, qui, tous deux détruits, ont fait place : l'un, à une résidence royale; l'autre, à une ferme. Au revers de cette charte, la localité qu'elle concerne est indiquée en ces termes : *Versailles proche St.-Nom;* St.-Nom est resté un petit village qu'on peut désigner aujourd'hui par ces mots : *St.-Nom près Versailles;* M. Huot se borne à ces quelques citations pour ne pas retarder les lectures à l'ordre du jour, et déclare qu'il pourrait faire beaucoup d'autres citations puisées à la même source, et offrant le même intérêt historique.

Après l'intéressante communication faite par M. Paul Huot, M. Ch. Des Moulins prend la parole et s'exprime ainsi :

RAPPORT SUR LES POUILLÉS DE SAINTES

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Mgr. l'Evêque de La Rochelle a confié au zèle de notre savant collègue, M. l'abbé La Curie, le soin de rechercher, de coordonner et d'éditer les divers Pouillés d'un des diocèses qui sont maintenant réunis sous sa juridiction épiscopale; et je suis chargé moi-même de la mission de vous donner une idée sommaire du travail auquel M. La Curie a dû se livrer pour répondre aux intentions de M. Villecourt.

Cent quatre-vingt-quinze pages grand in-folio, minutées de la main de M. La Curie, composent le volume qu'il met sous les yeux de la Société; mais, pour être prêt à vous l'apporter à Tours, il a fallu qu'il copiât en abrégé les trente-huit dernières pages qui contiennent la matière de cent soixante-dix-huit feuillets : il lui faudra donc, pour l'impres-

sion, les rétablir *in extenso*, ce qui porte à deux cent onze le nombre qu'elles auront atteint lorsqu'elles seront livrées à la presse.

Voilà pour la partie matérielle de la besogne : venons à l'ouvrage lui-même.

Une très-courte notice sur les Pouillés en général, leurs noms latins, leur étymologie, leur emploi dans l'ordre civil, administratif et financier, leur admission parmi les moyens d'administration ecclésiastique, enfin leur composition habituelle, ouvre le volume.

Ces notions générales, appliquées aux Pouillés du diocèse de Saintes, donnent lieu au laborieux rédacteur de rappeler en peu de mots l'antiquité, si haute qu'elle se perd pour ainsi dire dans les ténèbres des siècles, du diocèse moulé dans les limites de la *cité* gallo-romaine des *Santones*, sa position géographique, et quelques faits de son histoire : histoire glorieuse et sainte, Messieurs, dont le premier chapitre est écrit avec le sang d'Eutrope, et le dernier avec le sang de Louis de La Rochefoucaud. A seize ou dix-huit siècles de distance, ces deux pontifes moururent pour le même Dieu, *unus Deus;* pour la même foi, *una fides;* pour conserver pur le caractère qu'ils avaient reçu au même baptême, *unum baptisma.* L'un périt de la main des bouchers qui nourrissaient les *Santones* de chairs animales : l'autre, de la main des bouchers qui, aux Carmes, nourrissaient la Convention de chair humaine..... Ne les maudissons pourtant ni les uns ni les autres : les résultats égalisent et annoblissent leurs œuvres; tous, ils ont fait des martyrs !

Les Pouillés réunis par M. La Curie sont au nombre de cinq.

Le plus ancien est de 1345, ou au plus tard de 1379.

Celui qui le suit, dans l'ordre des dates, est de 1402.

Le troisième est de 1586.

Le quatrième de 1650, et le cinquième de 1746.

M. La Curie les a disposés dans l'ordre adopté par M. Auguste Le Prévost pour ses *Pouillés de Normandie.*

A la première colonne, nom de lieu ou d'établissement indiqué dans le Pouillé le plus ancien.

Aux 2e., 3e., 4e. et 5e. colonnes, il donne celui que fournissent les Pouillés des XVe., XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles, qui offrent souvent soit une variante, soit un supplément, soit une correction à la publication barbare d'Alliot (1648).

Une 6e. colonne indique le nom du Saint sous l'invocation duquel chaque église est placée.

A la 7e., on trouve les noms anciens recueillis dans les Cartulaires et autres documents authentiques.

La 8e. présente, soit le nom moderne, soit l'état actuel du bénéfice.

La 9e. relate le montant de la taxe du bénéfice à quatre époques connues.

Les 10e., 11e. et 12e. sont consacrées aux patronages de chacune des époques successives, de manière à en faire ressortir la différence au premier coup-d'œil.

Enfin, la 13e. et dernière donne le nom des titulaires au milieu du XVIIIe. siècle.

Au corps de son travail, M. l'abbé La Curie a joint, premièrement les Diptyques de l'église de Saintes, contenant non seulement les noms de tous ses évêques, mais encore ceux de tous les abbés connus dans chacune des abbayes du diocèse : elles sont au nombre de vingt-trois ;

Secondement, divers documents, résumés, tables de matières et autres pièces historiques qui simplifient l'étude des Pouillés ;

Troisièmement enfin, une pièce historique qui, certes, leur est bien étrangère, mais qui ajoute une couronne de

plus à toutes celles dont est chargé le front du glorieux clergé de l'église de France. Ecoutez, Monseigneur et Messieurs, la lecture de ces nouveaux ACTES DE MARTYRS : ils portent la date du 3 avril 1796. Le document original dont je vais vous lire la copie existe à Saintes, dans la collection de M. Drilhon, notaire ; l'écriture en est tout entière de la main d'un des signataires, M. Jean-Baptiste Gillet, prêtre d'une des paroisses de Barbezieux, alors détenu à bord du *Jeanty*, l'un des trois vaisseaux de l'Etat où on avait entassé tous ces Confesseurs de la Foi de Jésus-Christ.

ASSOCIATION DE MESSES, PRIÈRES ET AUTRES BONNES ŒUVRES.

Les prêtres et autres ecclésiastiques déportés à bord des vaisseaux le Jeanty, le Dunkerque et le Républicain en rade au port des barques, près Rochefort, désirant resserrer de plus en plus les doux liens d'amitié et de charité chrétiennes qu'une même foi et la même captivité ont formés entr'eux, désirant les rendre aussi durables qu'utiles, et les étendre autant qu'il est en eux, sont convenus pour le présent et l'avenir, soit qu'ils demeurent ensemble, soit qu'ils se séparent, de ce qui suit :

Art. 1er. Chacun d'eux célébrera tous les ans, tant qu'il en aura la faculté, deux messes, l'une dans l'octave de l'Epiphanie, l'autre dans l'octave de la Nativité de la T. Ste. Vierge, et en appliquant l'intention 1°. pour remercier Dieu de toutes les grâces dont il n'a cessé de les combler, et pour lui demander la continuité de cette miséricordieuse protection tant pour eux-mêmes que pour les bienfaiteurs, et autres fidèles leurs concitoyens, et pour le soutien de la religion catholique dans leur pays ; 2°. pour demander aussi à Dieu réciproquement les uns pour les autres une sainte

mort, point décisif d'où doivent dépendre leur union et leur félicité éternelle ; 3°. pour demander à Dieu en faveur de ceux qui seront morts à cette époque la prompte délivrance des peines du purgatoire qui pouraient leur rester à expier.

Art. 2. Ceux d'entr'eux qui ne seraient pas prêtres, ou même les prêtres qui n'auraient pas la faculté de célébrer, réciteront à l'époque ci-dessus fixée, et à la même intention, savoir : à la place de la 1re. messe, les sept psaumes de la pénitence, ou le chapelet ; et à la place de la 2e., l'office des morts ou le chapelet, avec la communion s'il y a moyen, ou une courte adoration du S. Sacrement.

Art. 3. Les associés, pénétrés du désir d'étendre la gloire de Dieu, se feront un plaisir d'admettre tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe à cette association spirituelle. Ceux qui désireront s'y faire agréger se conformeront aux prières ci-dessus énoncées ; il suffira, pour s'y faire aggréger, de manifester sa volonté à un des prêtres associés.

A bord du Jeanty, le 3 avril 1796.

Signé à la minute J. Baptte. Gillet, prêtre associé (toute la pièce est écrite de sa main), Baysset, prêtre de Toulouse, Pierre Guy, prêtre du diocèse de Tarbes ; Bélézy, curé du diocèse de Limoges ; Bonche, prêtre de Pammiers ; Cambou, prêtre chartreux, associé ; Moussours, prêtre du diocèse de Tulle ; Du Puy des Chapelles, chanoine de l'église de Tours, vic. gén. de Verdun ; frère Calixte Cherrier, P. récollet, prov. de Toulouse ; Lalanne curé d'Eyres, diocèse d'Aire ; Recordeau, prêtre associé, du diocèse de Sens ; Ratecy, archiprêtre d'Auriac ; Jérome Allivier ; Ménochet, prêtre du diocèse du Mans ; L. Royer, prêtre du diocèse de Tours ; Pierre de Campeniac, archidiacre du diocèse de Tarbes ; Roulié, curé, du dépt. du Lot ; Torlez, prêtre du diocèse de S. Papoul ; Joseph Louis Girod, prêtre feuillant, diocèse de S.

Claude ; Michel Mastière, prêtre du diocèse du Mans ; Souternon, prêtre du diocèse de Vienne ; Etienne Bernard Viot, du diocèse de Dijon, prêtre associé ; Damagnot, chanoine de Périgueux, même diocèse ; Calinard, du diocèse de Clermont, associé.

J'ai voulu, Monseigneur et Messieurs, vous faire entendre *tous* ces noms vénérables. Il suffit d'être Chrétien pour les écouter avec un religieux respect ; mais vous n'aurez pas manqué de remarquer qu'une pensée toute locale a déterminé ma résolution. Deux prêtres du diocèse, auquel Dieu vous a donné, Monseigneur, brillent au milieu de cette nouvelle *légion thébaine*, et c'est pour la Société française un bonheur bien profondément senti, que celui d'apporter cette *bonne nouvelle*, ce reflet de l'*Evangile* mis en pratique au milieu d'une cité qui déploie pour la recevoir, toute la magnificence que lui prêtent ses monuments, toutes les splendeurs de son histoire, tous les charmes de l'hospitalité la plus touchante et la plus flatteuse, et de la proclamer en présence du pontife illustre qui la comble de tant de marques de sa bonté et de sa paternelle bienveillance.

Le Secrétaire,

BOURASSÉ, chanoine.

Séance du 8 septembre 1847.

Présidence de M. DES MOULINS, Inspecteur de la division de Bordeaux.

MM. DE CAUMONT, DIDRON et LA CURIE, prennent place au bureau. M. l'abbé POQUET remplit les fonctions de secrétaire.

MM. l'abbé Poquet et le Cte. de Mellet, membres de la Société française, correspondants des Comités historiques, sont proclamés par M. de Caumont: le premier, inspecteur des monuments historiques du département de l'Aisne; le second, inspecteur de la Marne.

MM. CÉSAR DALY, architecte à Paris; OPPERMANN, capitaine au premier régiment de lanciers: Paul DE WINT, propriétaire à Paris; TESTE-DOUET, membre de plusieurs académies, sont proclamés membres de la Société.

L'ordre du jour, annoncé par M. de Caumont, amène la question suivante :

Quel genre de pavage convient le mieux pour les églises quand il n'existe pas de pierres tombales?

Quelques jeunes architectes trouvent que l'alternance des pierres blanches et noires, placées en échiquier, ne produiraient pas un mauvais effet, et qu'on pourrait l'adopter.

M. Didron, dont tout le monde proclame la compétence en pareille matière, est invité par M. de Caumont à émettre son avis. Le savant archéologue pense que nous ne sommes pas encore assez avancés dans les études du moyen-âge pour oser résoudre une pareille question; il voudrait, en attendant, un pavage temporaire, autre que l'échiquier, dont il condamne et reprouve l'insignifiante actualité.

M. de Caumont presse M. Didron de formuler quelque chose de net à cet égard, et s'efforce de ramener la question à des termes pratiques; il faut que l'archéologie puisse, non seulement conserver, mais diriger ceux qui ont des travaux à exécuter; et il ne faut pas se contenter de dire à ceux qui veulent agir et qui agiront bon gré malgré; mais attendez... Il regrette que souvent on n'ait pu empêcher de faire exécuter des pavages mauvais et qui doivent durer bien des années.

M. Verdier, architecte, croit que le pavage quadrangu-

laire, tel qu'il existe à Notre-Dame de Paris, conviendrait à la plupart des églises ; il est simple et peu dispendieux.

M. Loriquet, de Reims, pense qu'on pourrait imiter le pavage de St.-Nicaise de Reims, qui était un carré losangé entremêlé de briques historiées, représentant des scènes de l'Ancien Testament ; la composition était d'un bon style.

M. Daly voudrait que, dans le pavage des églises actuelles, on tînt compte de la difficulté que l'on a dans certains pays à se procurer certains matériaux et à l'exigence de l'édifice lui-même ; ainsi, selon lui, il doit y avoir une différence essentielle, radicale, entre les différentes parties d'une église. Le sanctuaire exige plus que le chœur et le chœur plus que la nef. Il ajoute qu'à toutes les époques on s'est cru en droit de faire des innovations à ce sujet ; c'est ainsi qu'à la cathédrale d'Albi on avait parqueté le chœur en chêne pour éviter le froid.

M. Didron dit qu'il y a une double question archéologique, l'une matérielle, mais peu importante, l'autre d'art et de dignité hiérarchique. Au moyen-âge, on s'occupait fort peu des exigences matérielles ; c'est-à-dire de la difficulté plus ou moins grande qu'on avait à se procurer certains matériaux. A Cantorbéry, par exemple, où le pavage est composé d'éléments étrangers au pays, on trouve là des sujets religieux, des mosaïques, des pierres tumulaires, c'est un specimen, une espèce de *fac-simile*, de tous les pavages alors usités. La cathédrale gothique, ajoute M. Didron, est un type ; c'est la figure de l'homme, ayant son enfance, sa maturité, sa vieillesse. Attendez quatre à cinq ans, et Paris vous offrira les tuiles vernissées, les carreaux historiés ; mais non un parquet comme à la cathédrale d'Albi. Il devait y avoir autre chose sous ce parquet ; une mosaïque en pierre ou en terre cuite.

M. Daly insiste pour défendre l'ancienneté du parquet

d'Albi sous lequel il n'y a pas d'autre pavé ; puis traitant la question de principe, l'orateur, dans une brillante improvisation, remonte aux théories les plus élevées de la philosophie de l'art ; il n'admet pas qu'il faille attendre et retarder ainsi la marche. Il faut savoir faire quelque chose avec la science actuelle, produire de grands effets avec l'exiguité des moyens qu'on possède. Il faut tenir compte du présent, et non pas seulement vivre dans le passé ; l'art est une création, et depuis six mille ans, la parole éternelle qui a tiré le monde du néant, poursuit son œuvre, accomplit sa mission : il en conclut qu'il faut être de son temps, avec les moyens de son temps.

M. Didron répond que M. Daly est libre d'agir sans attendre et à bon marché s'il le veut, mais son opinion est qu'on gagnera tout à attendre ; le progrès que les études archéologiques font partout, donne les plus belles espérances, et il ne faut pas les compromettre en se pressant trop d'agir.

M. de Caumont désirerait cependant qu'on pût donner à la question une solution pratique.

M. Angers propose de suivre le mode ancien, de consulter les livres, d'interroger la tradition à ce sujet.

M. l'abbé Crosnier avance que passé les XIIe. et XIIIe. siècles, il est impossible de citer aucun modèle complet. On ne retrouve, pour la plupart du temps, que des tombes, et ce système de pavage est impossible aujourd'hui.

M. Didron répond que les dalles, dans les pavages des églises, ne sont qu'un accident, mais qu'on peut trouver de nombreux sujets d'études des modèles même, dans les labyrinthes de St.-Quentin, d'Amiens, de Reims, de Chartres, de Bayeux, dans les nefs anglaises lardées de mosaïques. Pour modèle de la fin du XIIIe. siècle, on a St-Rémy, de Reims ; pour les XIVe., XVe. et XVIe., Notre-Dame-de-l'Epine.

M. Taillard observe que le meilleur système de pavage, usité actuellement dans le Nord de la France, est en pierres noires et blanches : ce dernier produit un bon effet; on peut hasarder différentes combinaisons, notamment celle de la croix. Il trouve que les terres cuites, les carreaux en hexagone, s'harmonisent assez agréablement avec les édifices religieux.

M. Manceau demande de quel pavage il faudrait se servir dans la restauration de St.-Julien.

M. Didron est d'avis qu'on suive une hiérarchie sensible, qu'on emploie, par exemple, des terres cuites historiées dans le sanctuaire, des dalles avec des incrustations coulées dans les nefs.

M. Daly pose en principe que la croix, dans le pavage des églises, est non seulement anti-artistique, mais encore anti-catholique, ce serait la dégradation du Symbole le plus élevé, le plus digne de la Religion.

M. Didron ne partage pas cette manière de voir, il croit qu'il n'y a ici aucune profanation d'un Symbole révéré dans l'église.

M. Daly trouve que c'est une insulte à la croix que de marcher dessus; un chrétien ne doit pas user, sous les pas, avilir, sous la poussière, un signe qu'il regarderait comme une apostasie de fouler sous les pieds à la Chine ou au Japon.

M. Didron nous croit plus raisonnables que les Musulmans, et l'église n'a jamais blâmé l'usage des ornements de ce genre sur les dalles tumulaires.

M. Des Moulins y voit un instruction, un catéchisme.

M. Duchallais dit qu'en copiant le moyen-âge, qui avait le sentiment religieux, la science actuelle ferait fausse route, comme en copiant le grec et le romain.

M. de Caumont s'efforce de nouveau de ramener la question sur son véritable terrain, afin d'obtenir une solution pratique; il voudrait au moins des conseils provisoires.

M. Daly donne comme solution véritable celle de mettre de grandes dalles si l'édifice est grand ; de petites dalles si l'église est petite. Il faut de l'harmonie dans l'ensemble. Ainsi on entourera les dalles funéraires de petits échantillons pour les faire valoir.

M. Didron réprouve l'emploi du marbre ; il trouve que c'est paganiser l'art chrétien.

MM. Duchallais et Masson soutiennent, d'après d'anciens documents, et notamment Grégoire de Tours, que le marbre est chrétien, qu'il a reçu le baptême de sang des premiers siècles de Foi.

M. Didron répond que le marbre n'est qu'une exception dans les monuments religieux. C'est une matière difficile à travailler, sans mouvement et sans modelé.

M. Daly déclare qu'il n'appartient ni à l'école nouvelle, ni à l'école ancienne, ni à l'école classique; il accepte tout le passé sans réserve. L'art est un être moral qui opère son complet développement à travers les siècles. L'art est donc l'expérience que toute l'humanité a pu conquérir. Nous sommes à une époque de transition, mais il faut nous rappeler que le beau est basé sur l'ordre, le pittoresque *sur l'imprévu ;* l'effet inattendu a toujours été ignoré de l'école classique qu'on pourrait appeler l'école géométrique. L'éducation de l'art se fait par l'oreille ; les monuments du passé sont la voix de la tradition ; ces souvenirs du temps sont la propriété de l'humanité. L'effet plastique du présent doit nous arriver enrichi des travaux du passé. Les phases de l'art ont eu leurs tempêtes et leurs orages comme ceux de l'humanité, et il est bon de lui voir porter ces nobles et grandes cicatrices.

On passe à la question suivante :

Comment doit-on restaurer les dalles tumulaires anciennes ?

M. de la Sicotière demande s'il est possible de les déplacer de l'endroit qu'elles occupent, pour assurer leur conservation.

M. Didron dit qu'il y a de l'inconvénient à enlever les dalles funéraires, surtout si elles recouvrent la dépouille mortelle de celui qu'elles abritent; cet inconvénient n'est compensé par aucun avantage et il blesse profondément le sentiment de l'humanité.

M. Duchallais trouve que cet inconvénient, s'il y en a, sert à la science; que l'antiquaire, l'anatomiste, font chaque jour dans ces fouilles de précieuses découvertes pour l'art; c'est pour empêcher la destruction des objets intéressants et en assurer la conservation, qu'il propose ce déplacement.

La séance est levée.

L'abbé POQUET, secrétaire,
Inspecteur des monuments historiques de l'Aisne.

2e. *séance du* 8 *septembre* 1847, *à* 7 *h.* 1/2.

Présidence de M. DE CAIX (de l'Orne), membre du Conseil.

Sont présents au bureau : MM. DE CAUMONT, directeur; DIDRON, de la bibliothèque royale; DES MOULINS, de Bordeaux; le Cte. DE MELLET, inspecteur de la Marne; les abbés CROSNIER, LA CURIE et POQUET; l'abbé MANCEAU, inspecteur du département d'Indre-et-Loire; PERNOT, BROMETT, de la Société royale de Londres; DE SOULTRAIT, inspecteur de l'Allier.

Quatre-vingt-dix membres assistent à la séance.

M. de Caumont met en discussion la question suivante :

En admettant que le style ogival du XIIIe. siècle soit préférable aux autres pour la construction des églises mo-

dernes, doit-on copier scrupuleusement les types que nous a légués ce siècle? est-il permis aux architectes d'introduire quelques modifications?

M. le Cte. de Mellet présente quelques réflexions sur cette question.

M. Daly, architecte de Paris, veut avant tout que l'unité existe dans la construction des églises; on peut, dit-il, procéder du XIIIe. à cause de son unité de foi pratique; examiner, s'inspirer de ce grand siècle et des autres; recueillir toutes nos connaissances, toutes les puissances de l'ame, pour construire la maison de Dieu.

M. Didron est du même avis, pour le mieux possible, mais il dit qu'il est impossible de mieux faire qu'au XIIIe. siècle; jusqu'à ce moment, rien n'a été fait de mieux que Chartres, malgré tous les moyens que fournissent les différents arts modernes.

M. Daly saisit cette dernière réflexion, et s'efforce de la combattre comme inconséquente; il prétend que, dès à présent, on peut essayer un nouveau genre. L'homme possède maintenant des connaissances ignorées au XIIIe. siècle. La science actuelle peut résoudre toutes les difficultés.

Chartres est une église admirable; il est d'accord avec M. Didron, mais il voudrait que l'on ne fit pas de copie servile; qu'on prit ce qu'il y a de mieux; qu'on évitât de reproduire ce qui est faible ou mauvais, et il y a encore des formes mauvaises dans l'architecture du XIIIe. siècle à côté de choses admirables.

M. Didron ne demande pas mieux; il veut que l'on évite de copier des œuvres défectueuses.

L'ignorance du moyen-âge a bien réussi toutefois, et la science moderne n'a pas été heureuse. Le moyen-âge a produit des œuvres qui dureront des siècles, pourvu que les architectes actuels n'y mettent pas la main; les œuvres mo-

dernes ne sont pas solides. Au bout de 30 années, elle s'écroulent.

M. Daly veut faire la part du feu; il ne veut pas vanter les talents de certains architectes modernes, mais il veut cependant soutenir qu'il est possible de mieux bâtir qu'au moyen-âge.

M. Duchallais dit que l'économie est la cause de beaucoup de dommages. M. Didron soutient que non. Le gouvernement n'épargne rien dans ses travaux; il dépense des sommes énormes, et quels résultats obtient-il ?

M. Ernoult dit que c'est le défaut de foi qui manque et qui empêche de construire; on a donc raison de copier, dit M. Didron, puisqu'il n'y a plus d'inspiration.

M. Daly parle du sentiment religieux et artistique. Les sentiments religieux actuels peuvent créer, comme ils ont créé au XIIIe. siècle.

M. Ernoult prétend la même chose, seulement les ressources ne sont pas les mêmes.

M. de Bois-Le-Comte dit que la science est étonnante en ces temps, mais il faut le génie. Sans lui, la science est inutile. La foi est endormie, mais non morte.

Il y a impuissance depuis le XVIe. siècle, faute d'unité; en attendant un génie, il faut copier ce qui paraît le meilleur.

M. Daly applaudit, mais il veut toujours frapper et démolir le système qui consiste à ne faire aucun essai; il espère réussir.

M. de Bois-Le-Comte lui répond que personne, mieux que M. Daly, n'est capable d'ouvrir la route.

Plusieurs membres demandent que la question du symbolisme, qui n'a pas été complètement vidée dans le sein du Congrès scientifique, soit reprise par la Société française. M. Didron est invité à dire son avis sur cette question.

M. Didron dit qu'il reconnaît beaucoup de faits, dans lesquels on ne peut nier le symbolisme ; ainsi l'orientation des églises, le plan cruciforme, l'ordre dans les sculptures, les zodiaques, les vertus, les vices, les couleurs, les vêtements; mais il conteste l'extension que l'on a voulu donner à ces idées : brisure de l'axe, tours de différentes hauteur et grosseur. Guillaume Durand, Raban Maur et plusieurs autres ont poussé beaucoup trop loin leurs applications et sont tombés dans la plus ridicule exagération.

Au moyen-âge, on est parti de cette idée fondamentale : une femme a tout *perdu*, une femme a tout *sauvé ;* on a étrangement abusé de ce sujet. Le lai d'Aristote, celui de Virgile et autres fabliaux ont été représentés dans les églises.

M. de La Sicotière est heureux de pouvoir redire que toutes les sculptures symboliques dans l'église, ne sont pas religieuses ; il s'en refère à ce qu'il a dit au Congrès.

M. Daly veut qu'il puisse y avoir harmonie entre la poésie et le bon sens, et trouve que M. Didron a été trop sévère pour la poésie. Les images vraies sont souvent les plus poétiques, les mieux senties. Les belles choses, les beaux sentiments viennent de Dieu ; il rend hommage au symbolisme religieux. Il parle de la magnifique enceinte du XVIe., qui forme le chœur et le sanctuaire d'Albi ; les statues avec leurs phylactères, annoncent l'Ancien et le Nouveau Testament ; au sanctuaire, le *Credo* dans les mains des Apôtres... Il voit un magnifique symbolisme dans ces dispositions.

M. l'abbé Auber est heureux d'avoir entendu des orateurs qui le corroborent dans ses idées quant au symbolisme. Il trouve le langage de M. Didron trop sévère quant au symbolisme religieux qui, selon l'orateur, remonte aux premiers jours du monde, jusqu'aux Apôtres, jusqu'aux siècles primitifs. Il défend Raban Maur et Guillaume Durand, et sou-

tient que toutes les sculptures des XIIe. et XIIIe siècles, sont symboliques.

M. l'abbé Masson, de la Meurthe, parle en faveur du symbolisme religieux, et dit que la pensée mère se fait toujours voir au milieu des œuvres les plus extravagantes en apparence.

M. Duchallais parle à peu près dans le même sens.

M. Godard, d'Angers, envoie le *fac-simile* d'un gladiateur en bronze, trouvé dans les fouilles du chemin de fer près Angers, et le plan de l'évêché d'Angers.

Il demande la protection de la Société pour sauver St.-Martin d'Angers. On écrira au Ministre.

Le plan de l'autel de la Trinité de Vendôme est examiné, et donne lieu à quelques observations.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

L'abbé MANCEAU,
Inspecteur d'Indre-et-Loire, secrétaire.

Vu par le Directeur de la Société française,
A. DE CAUMONT.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A ANGOULÊME,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

EN SEPTEMBRE 1847.

Séance du 15 septembre.

Présidence de Mgr. l'évêque d'Angoulême.

Le Conseil de direction, composé de MM. DE CAUMONT, directeur; DES MOULINS, inspecteur-divisionnaire; GAUGAIN, trésorier en chef; Léo DROUYN, inspecteur de la Gironde; l'abbé LA CURIE, membre du Conseil, à Saintes; l'abbé MICHON, inspecteur de la Charente; BROMETT, de Londres, s'est transporté à Angoulême le 14 septembre.

Le lendemain 15, la séance s'est ouverte à 9 heures du matin, dans la salle du Conseil municipal; M. de Caumont, directeur de la Société, a engagé Mgr. l'évêque d'Angoulême à présider la séance: Monseigneur a déféré à cette invitation.

M. Abel Cognasse a été nommé secrétaire.

M. de Caumont a pris la parole; il a indiqué rapidement quel est le but de la Société française, quels services elle a rendus, soit en votant des fonds pour réparer les édifices anciens, soit en donnant des conseils aux architectes, soit en popularisant les connaissances archéologiques par ses

publications, les cours d'archéologie qu'elle a établis et encouragés partout, soit enfin par ses Congrès, véritable enseignement où les hommes d'étude viennent se communiquer leurs découvertes, discuter les faits, coordonner les observations et en déduire des conséquences.

La Société française a servi de lien commun aux archéologues et aux Sociétés elles-mêmes, qui ont rendu d'immenses services en se vouant à l'étude spéciale des contrées où elles siégent, mais qui ont besoin d'être mises en rapport entr'elles par des réunions telles que les Congrès. M. de Caumont termine en indiquant l'ordre qui sera suivi pour les travaux pendant la session.

On procède ensuite à la nomination d'une commission pour la distribution des fonds; elle est composée de MM. Michon, de Lathonne, Drouyn et La Curie.

Mgr. l'évêque ayant exprimé le désir de voir le Congrès s'occuper des travaux qui pourraient être faits à l'église cathédrale de St.-Pierre, et des parties qui devraient être démolies, pour restituer à cet édifice son caractère primitif; une commission composée de MM. Des Moulins, Drouyn, de Verneilh, et La Curie, est nommée pour faire un rapport qui sera discuté en assemblée générale. Sur l'observation de M. de Caumont, M. de Chancel, président de la Société archéologique d'Angoulême, est proclamé membre né de toutes les commissions; une promenade à l'abbaye de la Couronne et à l'église octo-absidale de St.-Michel, est décidée.

M. Drouyn présente ensuite des observations sur les églises du département de la Gironde, il fait passer de nombreux dessins sous les yeux de l'assemblée, qui en admire la variété et la parfaite exécution; le jeune artiste archéologue s'exprime ainsi : « Pas d'école proprement dite pour l'architecture romane dans la Gironde ; grande ressemblance avec les églises de l'Angoumois et de la Saintonge, avec une orne-

mentation moins riche et surtout moins chargée de feuillages ; mais dissemblance totale avec les églises de la Normandie et de l'Angleterre. Beaucoup d'enroulements de feuillage, mais très-peu de moulures géométriques.

« La Saintonge me paraît être le centre de la plus riche ornementation, qui va diminuant insensiblement vers le sud et le nord, mais qui se perd presque totalement lorsqu'on arrive dans le centre du Périgord. Comme ressemblance entre ce pays-ci et la Saintonge, je citerai la façade de l'église de Blazimont, sur laquelle on trouve des moulures flabelliformes de la plus grande beauté, ressemblant à celles de Parthenay, figurées par M. de Caumont dans le Bulletin monumental ; ce sont les seules que je connaisse dans la Gironde ; le combat des vertus et des vices, des chasses, etc. ; le tout traité dans le même ordre et de la même manière que sur les églises de Civray et de Parthenay ; le portail de l'église de Castelviel, ressemble à celui de Cognac, dont M. Michon a publié le dessin ; on y voit un zodiaque absolument semblable, et une psycomachie ; l'abside de l'église de Langoiran, très-belle de forme, et presque aussi chargée d'ornements que les plus riches de la Saintonge ; en un mot, une grande quantité de détails ressemblant à ceux de ce pays, quoique généralement traités avec moins de verve.

« Les moulures géométriques qu'on y rencontre rarement, sont généralement plus maigres que celles qu'on trouve dans le nord, et traitées d'une autre manière ; on en voit un beau specimen au portail de Cardan. Quant aux plans et aux proportions, ils ressemblent à ceux de toutes les petites églises de campagne. Quelques-unes de nos façades me paraissent très-belles et me semblent former une école à part, en ce qu'elles sont plus sobres d'ornementation ; et que cette ornementation, de même que toute la disposition de l'architecture, est plus légère et plus svelte.

« Il n'y a pas de ces larges, hautes et lourdes arcades mêlées avec les petites, pas une partie de la façade chargée d'ornements outre mesure, tandis que le reste de la façade n'en a pas, ou n'en a que peu ; je citerai les églises de Loupiac, St.-Pierre-du-Petit-Palais, Labrède, Aillias, etc. Les absides de ces églises sont également très-belles et de la même école que les façades.

« Les clochers sont ou de simples porte-cloches, à pignons triangulaires percés d'une, de deux ou de trois baies, ou des clochers carrés très-lourds et sans grâce, composés généralement d'un rez-de-chaussée et de trois étages sans flèches. Je citerai comme les plus remarquables, ceux de Ste.-Croix et de St.-Seurin, à Bordeaux ; ceux d'Izon et de St.-André-de Cubzac, etc. En un mot, nous n'avons pas une école bien tranchée, seulement notre école se distingue en quelques points de celle de l'Angoumois et peut former une branche à part. »

Après ces observations, qui sont écoutées avec le plus grand intérêt, Mgr. l'évêque d'Angoulême appelle l'attention sur l'église de Marcillac-Lanville, qu'on pourrait, avec une centaine de francs, mettre à l'abri des inondations périodiques qui compromettent sa solidité.

M. le Mq. DE NICOLAY, membre du Conseil général de la Sarthe ; DE LATHONNE, d'Angoulême ; DE SAZERAC DE FORGES, d'Angoulême ; Adémare DE SAZERAC, id. ; DE CHANCEL, président de la Société archéologique de la Charente ; l'abbé YOUF, supérieur du Bon-Sauveur de Caen ; TRIGER, ingénieur civil au Mans ; FILLEUL, juge au tribunal d'Angoulême, sont proclamés membres de la Société française.

A. COGNASSE, secrétaire.

Seconde séance du 15 *septembre* 1847.

Présidence de M. RIVAULT, maire d'Angoulême.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. de Caumont invite M. le maire d'Angoulême à présider la séance. MM. DES MOULINS, LA CURIE, DE CHANCEL, GAUGAIN, MICHON, BROMETT, DROUYN, siégent au bureau. Outre les membres présents à la séance du matin, on remarque M. Félix DE VERNEILH, de Nontron; M. DUFAU, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; M. FRUCHARD, grand-vicaire.

M. de Caumont présente quelques observations sur les questions qui pourront être étudiées de préférence dans une session qui ne peut durer que trois jours, et dans laquelle on ne pourra embrasser toutes celles qui ont eté préparées; il propose de mettre immédiatement en discussion un sujet sur lequel M. Michon a demandé la parole; à savoir: si beaucoup d'églises *classées dans le XIe. siècle n'appartiennent pas à des temps plus anciens.* M. Michon s'exprime ainsi:

NOTE DE M. MICHON.

Une opinion assez généralement adoptée en archéologie consiste à arrêter l'âge de tout monument un peu ancien, à l'an mille, et à supposer qu'il ne reste plus de vestiges de quelque importance, des monuments élevés, dans les Gaules, depuis le VIe. siècle jusqu'au XIe.

Deux raisons fortes en apparence, ont donné de la valeur à cette opinion. D'abord la classification des monuments du Nord et de l'Ouest, à partir du Ve. siècle, dans laquelle on n'a compris que des édifices imités des fabriques romaines,

où la brique a été employée, cette classification, vraie pour certaines contrées, ne l'est pas pour d'autres. Dans les pays où le calcaire est presque à la surface du sol, facile à extraire et à tailler, il était tout naturel qu'on abandonnât les traditions de la maçonnerie romaine, qui demandaient une grande habileté dans la manipulation des ciments, pour entreprendre des constructions, où l'on ne fît entrer que les matériaux commodes du pays. L'absence de la brique ne devait donc pas être regardée comme un caractère de non antiquité.

En second lieu, l'exagération des chroniqueurs qui racontent que les bandes dévastatrices des Normands ne laissèrent debout aucun monument, a fait croire que rien n'avait résisté à leur fureur. Ces mêmes chroniqueurs disent encore qu'après l'année mil, on se mit à démolir ce qui restait des anciennes églises, pour les construire plus vastes et plus belles. De tout cela on avait conclu, avec quelque vraisemblance, qu'il ne fallait plus chercher sur le sol de monuments chrétiens antérieurs au XIe. siècle ; cependant ce système est trop exclusif pour être soutenable. Il est évident qu'on ne peut pas prendre à la lettre les expressions des chroniques, sur les dévastations des Normands et sur ce zèle de reconstruction du XIe. siècle.

Je trouve plus logique de supposer, même *à priori*, qu'il n'y a pas eu solution de constructions entre l'époque gallo-romaine et l'an mil; que toutes les églises construites dans les villes, dans les monastères, depuis le VIe. siècle, ne furent pas démolies; que pillées, incendiées, par les Normands, elles restaient encore debout ; que dans les reconstructions du XIe. siècle, soit économie, soit respect, soit difficulté de démolir, on a dû laisser subsister des parties notables des édifices de l'époque précédente.

Mais ensuite, quand on parcourt nos provinces du midi, qu'on en examine les édifices avec une attention scrupuleuse,

et cette investigation de l'art, que les études toujours progressives rendent plus raisonnée et moins sujette à l'erreur. Dans quelques recoins des vieilles cités dévastées par les Normands, dans les vallons solitaires où rien n'était à piller, au milieu de quelque pauvre village qui n'avait pu tenter la cupidité des envahisseurs, on retrouve bien des débris de cette architecture primitive, qui nous apparaît, non pas avec le cachet du beau, mais avec l'imposante majesté des neuf ou dix siècles qui sont maintenant sa parure.

On remarquera d'abord que les églises consacrées au culte par l'onction que l'église compare en quelque sorte à l'onction sacerdotale, étaient protégées contre une destruction complète, par cette idée traditionnelle qu'une église nouvelle devait conserver le plus que possible de l'église primitive. Cette idée remontait au paganisme lui-même, qui avait eu une intuition si complète du temple, de ses sacrifices, de ses mystères, de ses terreurs. En étudiant les monuments de mon pays, j'ai trouvé de nombreux exemples, où l'on a suivi cette règle hiératique, au risque de jeter du désordre dans le plan des édifices et d'en détruire toute la symétrie. Il serait puéril de supposer que cette minutieuse précaution ne fut autre chose que la pensée mesquine d'économiser quelques toises de maçonnerie, lorsque surtout l'édifice primitif était remplacé par une vaste construction, qui demandait des frais immenses.

Je ne citerai ici que peu d'exemples.

A Angoulême, lorsque, au XIIe. siècle, l'illustre Gérard II construisit la cathédrale à *primo lapide*, dit la chronique, il laissa subsister, de la vieille cathédrale, la coupole occidentale tout entière et tout le bas de la façade jusqu'au premier étage, où commence une longue et étonnante série de sculptures, pendant que le reste conserve la nudité des façades du XIe. siècle.

A Blanzac, on ne touche pas au clocher de la fin du XIe.

siècle ou du commencement du XIIe., on le laisse avec ses quatre lourds piliers au centre de l'église à la jonction du chœur et des transepts. Ces piliers trop rapprochés, sont disgracieux ; ils contrastent avec un sanctuaire absidal de la plus grande magnificence, de style roman de transition, du commencement du XIIIe. siècle. Mais dans l'idée du temps, l'édifice devra rester ; il était peut-être le chef-lieu de la puissance abbatiale, comme le donjon, celui de la puissance du haut baron. Tout devra céder à une loi qui domine toutes les autres, à l'opinion, au principe reconnu et consacré par elle.

A Bassac, à Gourville, à Ruffec, mêmes dissonnances, mais aussi pareille inflexibilité dans l'application de la règle ; elle passe même dans la construction des édifices séculiers. Le château d'Angoulême fut élevé par le comte Jean, aïeul de Francois Ier, sur les bastions et avec une partie des épaisses murailles du château féodal des Lezignons.

On comprend donc comment ce respect religieux, cette règle hiératique a dû conserver beaucoup de fragments des églises du roman primaire, dans celles qu'on éleva postérieurement à l'an mil. C'est une des études les plus curieuses à faire, que celle d'éliminer successivement par la pensée en entrant dans une église : 1°. Toutes les restaurations faites à diverses époques, avec les additions en contreforts, en fenêtres, en portes latérales ; 2°. Tout le travail principal de l'édifice qui remonte, soit au XIIe., soit au XIe. siècle ; pour retrouver alors, soit une partie de nef, soit une abside, soit une base de coupole centrale, soit une partie des murs latéraux de la nef, qui soit d'un temps encore plus reculé, avec un peu d'habitude de juger, par la comparaison de diverses constructions du même pays, de date certaine, on arrive bientôt à retrouver ce qui, par son appareil, la nature des matériaux, les moulures, la forme des sculp-

tures, la profondeur du trait qui cisèle, l'agencement général des parties indique un faire spécial, un cachet d'individualité, ce type de barbarie qui tient à une époque et non pas à la maladresse de quelques constructeurs.

En me servant de cette méthode, il m'a été facile de classer en Angoumois les fragments les plus importants de cette architecture *romane primaire*, produit du génie barbare de l'époque.

Ce style a évidemment son cachet spécial. Voici les caractères dominants qui peuvent servir à le distinguer : 1°. Pour le plan, nefs très-étroites, piles intérieures à forte saillie, contreforts intérieurs très-peu saillants, quelquefois absence totale de contreforts ; grande irrégularité dans les mesures des parties semblables ;

2°. Appareil exactement semblable à celui des châteaux forts des IXe. et X^e^. siècles ; les angles, les contreforts, les pilastres en pierre de taille d'appareil moyen, les parties lisses intermédiaires ou en moellon grossier noyé dans le ciment, ou en très-petit appareil bien régulier ; voûtes en moellon ; arcs doubleaux avec forte saillie ;

3°. Règne exclusif du plein-cintre, quelquefois des cintres exhaussés ou soubaissés, mais jamais d'arc roman brisé. Chez nous cet arc roman légèrement aigu se montre dès le XIe. siècle ;

4°. Absence fréquente de modillons, quelquefois absence des archivoltes ;

5°. Bases des colonnes composées de boudins superposés, souvent jusqu'au nombre de trois. Chapiteaux dont le tambour est droit, dont l'astragale va se perdre à angle droit dans le mur où le chapiteau est engagé, sculpture des chapiteaux peu profonde ; dessin des objets assez semblable à celui des monnaies des deux premières races. Tailloirs de chapiteaux très-épais et très-saillants ;

6°. Un ensemble d'étrangeté qui frappe. Indication de tâtonnement qui démontre que l'art est à son enfance.

Evidemment beaucoup de ces caractères appartiennent au roman de la seconde époque, mais pris dans leur ensemble ils indiquent cependant un faire spécial, qu'il est impossible de confondre avec celui d'une époque où l'art marcha rapidement à la réalisation de véritables beautés architecturales.

Certes, je suis loin de ne pas confondre mon admiration avec celle des hommes de mon temps, qui rendent, au style ogival, un hommage si mérité ; toutefois, je pense que cette admiration est trop exclusive, et puisque, en définitive, l'art aujourd'hui, incapable de créer, s'arrête à l'imitation, je trouverais bon qu'on proposât aux architectes, chargés de construire de nouveaux édifices, l'imitation de nos belles basiliques romanes, autant pour le moins qu'on leur donne à copier des édifices de style ogival.

En parlant du style primaire, on ne peut avoir d'autre pensée qu'une question d'intérêt d'études ; c'est de l'histoire de l'art et voilà tout. Mais ces recherches de l'art à sa naissance n'en ont pas moins de charme. Je suis convaincu que des études plus attentives, dans chaque province, amèneront une classification plus rigoureuse des édifices romans.

Pour l'Angoumois, voici quelques indications sommaires sur les monuments qui, pour des parties notables, m'ont paru remonter à la première époque de l'art, depuis l'invasion des Barbares dans les Gaules jusqu'aux premières années du XIe. siècle :

Courcôme. La nef et la coupole centrale.

Un document historique constate que cette église existait avant 970. Nef très-étroite. Sculptures des chapiteaux d'une complète grossièreté. Toutes les arcades rigoureusement en plein-cintre. Voûtes légèrement surbaissées, soit par système, soit par affaissement des voussoirs.

rac. Parties notables de la nef. Arcade à pilastres d'ornementation, s'élevant jusqu'au sommet.

Palud. (St.-Jean-de-la-Palud, aujourd'hui La Couronne). La nef. Par une singularité qui ne se rencontre que dans ce monument, les fenêtres s'ouvrent dans la voûte même et nullement dans l'intervalle des colonnes, au centre des arcardes des murs latéraux. Sculptures grossières de chapiteaux ; bases à plusieurs boudins superposés ; appareil très-soigné.

Pesne. Une des églises primitives d'Angoulême. Son abside est tournée à l'occident. Ce caractère prouverait-il l'antériorité de l'édifice à la prédominance dans le monde chrétien de l'idée d'orientation ? Colonnes libres, supportant des arceaux destinés à séparer la nef des bas-côtés, dont les fûts sont formés d'assises composées de deux blocs. Cette nef et ces bas-côtés ne pouvaient pas avoir reçu de voûte ; l'abside seule est voûtée.

Roche-
audry. L'abside de la chapelle du château.

Valette. La chapelle du château.

Terps. La nef et le clocher-arcade, très-belle construction des dernières années du Xe. siècle.

u-Mo-
m. Chapelle du château (partie de l'ouest); voûtes transversales, petit édifice très-curieux.

ziers. La nef, morceau très-remarquable et digne d'étude, comme type.

edeuil. Le sanctuaire.

dry. La nef.

péroux. Petite abbatiale construite dans un désert, par des moines. Une bulle d'Alexandre III, de

1170, dit : que c'est un des plus anciens monastères élevés dans les vastes déserts de la Gaule; très-remarquable par les chapiteaux de style barbare qui décorent les colonnes. Je prépare une monographie de ce monument, que la Société française aida à racheter, en 1836, des mains du vandalisme, qui allait le détruire.

Confolens. (St.-Barthélemy) l'église entière moins un bas-côté.

St.-Cybardeaux. La base du clocher.

St.-Eutrope-de-la-Lande. L'église entière.

St.-Genis. L'église entière.

St.-Quentin-de-Chabanais. La base du clocher; le portail.

Je pourrais mentionner plusieurs autres églises, où j'ai trouvé des fragments des églises primitives qu'elles avaient remplacées. En donnant ce travail, à mes yeux fort incomplet, j'aurai pourtant rempli un but important en réveillant l'attention des archéologues sur cette époque de l'art monumental, et il faut le reconnaître, trop dédaignée, parce qu'elle ne présente d'ordinaire que des portions d'édifices ou des fragments de murs et rarement des édifices entiers.

M. de Caumont présente quelques réflexions après la lecture de ce mémoire. Sans nier des faits qu'il n'a pu observer lui-même et auxquels l'opinion de M. Michon vient donner plus d'importance qu'on n'y en avait d'abord attaché, il dit qu'il faut être d'une extrême réserve dans l'attribution qui peut être faite pour certaines parties d'anciens monuments, de dates antérieures au XIe. siècle. Il rappelle à combien d'erreurs a donné lieu l'opinion qui, naguère encore, tendait à attribuer à l'ère romane primitive un certain nombre de monuments

qui depuis ont été reconnus comme étant de beaucoup postérieurs. Du reste, M. Michon a fait de l'éclectisme monumental, et son mémoire doit être pris en sérieuse considération.

Première séance du 16 *septembre* 1847.

Présidence de M. La Curie, membre du Conseil.

La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. La Curie. MM. Du Chancel, de Caumont, Des Moulins, Gaugain, Bromett, Drouyn, Cognasse, siègent au bureau.

M. Avril de La Vergnée, de Niort, et M. Ernest de La Vergnée, son frère, de La Rochelle, sont introduits et prennent place parmi les membres.

M. Michon esquisse à grands traits la géographie ancienne de l'Angoumois, et traite aussi une des questions mises à l'ordre du jour par M. de Caumont, pour les séances d'Angoulême.

M. Michon indique avec une scrupuleuse exactitude la direction et les caractères de toutes les voies romaines qu'il a suivies et explorées dans l'Angoumois; il reçoit les félicitations les plus empressées du bureau pour le dévoûment qu'il a apporté dans cette exploration si fatigante et si difficile.

M. Michon ayant pris l'engagement de reproduire *in extenso* ses précieux renseignements, dans la Statistique monumentale de la Charente. Nous allons simplement indiquer les voies qu'il a si bien décrites; sa communication a occupé toute la séance.

RENSEIGNEMENTS DONNÉS PAR M. MICHON.

M. Michon s'exprime ainsi :

1°. *Voie de Saintes à Limoyes et à Lyon.*

Cette voie suit une ligne droite de Saintes à Limoges, excepté qu'elle oblique légèrement vers le nord, au-delà du Châtelard, pour aller joindre la route de la Péruse avec laquelle elle se confond. J'ai marqué avec exactitude, au moyen d'un pointillé, sur la carte monumentale, toutes les parties où j'ai trouvé le pavé encore entier ;

2°. *Voie de Limoges à Aunay, par Charmé.*

C'est la voie de la carte de Peutinger. Les ingénieurs chargés par le département de la Guerre de la grande carte du dépôt, la cherchaient vainement sur les données qui leur avaient été fournies par M. Hase, de la Bibliothèque royale; j'ai eu le bonheur de la découvrir. Elle se détache de la grande voie de Limoges à Saintes, au-dessous de Mézière, elle suit la vallée de la Bonnieure, passe dans les prairies chez le Meunier où l'on voit des fragments de son pavé : de là à Bords, à la Rivaille, chez Dieu, au Mas Chinet où elle fut découverte par les ouvriers qui coupèrent sa chaussée pour établir la route de Manles à Saint-Claud, à Ventouse, à Aulnac, à Essart près des Deffends, à Bellicol (*aliàs* Bellicour), villa romaine où sa chaussée se voit encore à travers une plaine cultivée, à Charmé, Gragonne, Saint-Fraigne, les Goures, d'où elle se dirige sur Aunay ;

3°. *Voie de Saintes à Périgueux, appelée le chemin Boine ou Boisne.* Cette voie est tracée sur la Table Théodosienne avec les indications suivantes pour les distances calculées en lieues gauloises :

MEDIOLANO SANTONUM (Saintes).

CONDATE, X.

SARRUM, XX.

VESONNA (Périgueux).

4°. *Voie d'Angoulême à Poitiers.* Cette voie n'est indiquée dans aucun itinéraire, ni dans aucun géographe. Cependant, à défaut de ces indications, les chartes de l'abbaye de Nanteuil-

en-Vallée, conservées dans le précieux recueil des manuscrits de Dom Fonteneau, contiennent des documents qui en attestent l'existence ;

5°. *Voie d'Angoulême à Saintes, appelée Chemin des Anglais.* Cette voie, en quittant Angoulême, traversait le terrain de la Grande-Garenne, alors occupé par un grand nombre de maisons de campagne, dont on retrouve les fondations. Corlieu nous apprend qu'au XIIIe. siècle, le comte Hugues, dit de Fougères, petit-fils d'Ysabel, fit paver le chemin à la distance d'une demi-lieue ;

6°. *Voie d'Angoulême à Limoges, par Chassenon.* Cette voie appelée, comme la précédente, *Chemin des Anglais*, se détachait de la grande voie de Limoges à Saintes, à S^t.-Quentin. Je l'ai étudiée avec une attention minutieuse ;

7°. *Voie de Périgueux à Chassenon et à Poitiers, appelée vulgairement le Chemin ferré.* Une fort belle voie, dont les fragments sont encore nombreux, partait de Périgueux et conduisait à Chassenon et à Poitiers, en traversant le nord-ouest de l'Angoumois ;

8°. *Voie d'Angoulême à Bellac et à Issoudun.* Elle entre dans l'Angoumois au-delà de Brilhac, et coupe ce bourg par une rue appelée *la rue Ferrade ;*

Elle traverse ensuite l'Issoire au pont Biscot (ou Bicot) qui était un ouvrage romain. Les pierres de ce pont étaient carrées et jointes avec du ciment. Le peuple le désignait sous le nom de *Pont du Diable*, parce que sa solidité lui faisait croire qu'il ne pouvait être l'ouvrage des hommes. Depuis des siècles, il ne restait qu'une arche de ce pont, et cette arche n'était formée que des pierres de la première assise de la voûte (*l'intrados*) placée sur la rivière. Les gens à pied la passaient en grimpant d'un côté de ce demi-cercle et en descendant de l'autre avec précaution. Un nouveau pont remplace cette arche qui s'est écroulée il y a quelques années ;

9°. *Voie de Saintes à Charroux.* Dom Fonteneau décrit une voie romaine qui passait à Charroux et se dirigeait vers Saintes, en allant s'embrancher dans la grande voie de Poitiers à Saintes ;

10°. *Voie de Sainte-Sévère à Angoulins.* Cette voie est encore très-reconnaissable au nord de Sainte-Sévère. Elle passe auprès du fort de l'Abattu. Elle se dirige de Sainte-Sévère à Matha ; de là à Varaize, Loulay, Angoulins. Je conjecture qu'elle se rattachait, par Cigogne et Julienne, à la voie de Saintes à Angoulême, et donnait à cette dernière ville des communications directes avec cette forte position militaire ;

11°. *Voie de Saintes à Coutras, par le Petit Angoumois ;*

12°. *Voie de Sers, appelée la Chaussée ;*

13°. *Voie de Chassenon à Poitiers, par un embranchement avec celle de Limoges à Poitiers.* Un pont antique, jeté sur la Vienne à Pilas, au-delà de Chassenon, les camps de Saulgond et de la forêt de Brigueuil, m'ont fait penser que de Chassenon un embranchement allait joindre la voie de Limoges à Poitiers. C'est une indication que je n'ai pas dû négliger, quoique je n'aie rien découvert de cette voie ;

14°. *Voie de St.-Jean-d'Angély à Blaye, par Cognac.* Voici les lieux où elle passe en Angoumois :

MESNAC ;

CHERVES ;

COGNAC ;

SALLES, près des camps précédemment décrits.

La séance est levée à 10 heures.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE.

A midi, le congrès partit d'Angoulême sous la présidence de M. Michon, pour visiter différents monuments des environs, savoir : l'église St.-Michel d'Entraignes, le château de Loisellerie et les belles ruines de l'abbaye de La Couronne.

Cette promenade offrit le plus vif intérêt. Saint-Michel est une église octogone à huit absides, qui rappelle l'église sépulcrale de Fontevrault, et qui date de la deuxième moitié du XIIe. siècle.

M. de Verneilh en a levé un plan qui sera publié plus tard dans le Bulletin.

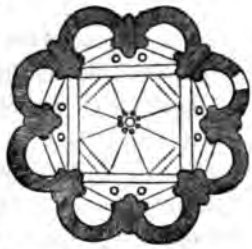

Plan de l'église de Fontevrault.

Sur le tympan de la porte d'entrée est représenté l'Archange terrassant le dragon. M. Léo Drouyn, inspecteur de la Gi-

TYMPAN DE L'ÉGLISE S^t.-MICHEL.

ronde, a fait, séance tenante, un croquis très-exact de ce bas-relief autour duquel on lit : *factum est prælium in cælo Michael prælabatur cum dracone.*

Le château de Loisellerie offre une entrée assez intéressante, une chapelle et des portes de la fin du XVe. siècle, et d'autres parties plus modernes.

La Société a été accueillie avec empressement par le propriétaire.

L'abbaye de La Couronne a demandé plus de temps : ces magnifiques ruines ont été examinées dans le plus grand détail et ont donné lieu à des observations diverses présentées par MM. Michon, de Verneilh, Des Moulins, de Sazerac, de Caumont, Léo Drouyn, La Curie, Gaugain, Cognasse, qui ont analysé successivement l'ornementation, les restes de peintures et toutes les parties de l'édifice.

D'après les documents historiques, l'abbaye de La Couronne consacrée en 1201 avait été commencée en 1171 ; c'est un monument de transition qui (sauf les parties occidentales du XVe. siècle), offre des sculptures romanes parfaitement traitées et dignes d'être étudiées avec attention.

L'exploration s'est terminée par une visite à l'église communale de La Couronne, église romane voûtée en pierre, au centre de laquelle s'élève une tour octogone à toit conique arrondi, dont les pierres figurent, comme à Notre-Dame de Poitiers, des feuilles imbriquées, tournées de bas en haut, comme le sont habituellement les feuilles de laurier sur les colonnes antiques, imitation plus exacte de la nature végétale, mais qui doit nuire à l'écoulement des eaux. Beaucoup d'autres églises de l'Angoumois présentent ce caractère et des tours de même forme.

A 4 heures la Société rentrait à l'Hôtel-de-Ville.

Seconde séance du 16 *septembre* 1847.

Présidence de M. Bromett, membre du conseil, de la Société des antiquaires de Londres.

La Société rentrée en séance à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Bromett, a écouté avec un vif intérêt la suite de la communication de M. Michon, sur la géographie ancienne de la Charente. M. de Caumont ayant posé quelques questions sur les villes et sur Chassenon, M. Michon s'exprime ainsi :

Messieurs, voici l'indication des lieux qui m'ont offert des vestiges d'antiquités romaines :

Angoulême (ville).
Ambérac (débris de ciment et de briques).
Bagot (villa).
Bassau (villa, pont).
Bellicou (villa).
Benays (pont).
Bonneuil (tuiles).
Brillac (mur de fondation).
Chassenon (ville).
La ville d'Olipe (villa).
Le Chatelard (*exploratorium*).
Le Fa (mausolée).
Les Huttes (tuiles).
Le Maine-Brun (tuiles).
Le Maine-Large (tuiles).
Les Caves du château (villa).
Les Pendants (silos).
Marteau (tombeau).
Merpins (ville).
Chasseneuil (tombeaux, vases, médailles).
Chément (silo).
Douzac (tombeau).
Fontguyon (villa).
La Berche (la prison des Romains).
Lacou d'Ausena (villa).
La Clavière (statue).
La Terne (ville).
Mons (tuiles).
Montembœuf (silos).
Orgedeuil (villa).
Petignac (tombeau).
Sarrum (mansion).
Sermanicomagus (mansion).
Sers (villa).
St.-Laurent-de-Céris (urnes).
Thouérat (villa).
Vars (tombeau).

Sur le vaste sol du département de la Charente, je n'ai trouvé que quatre villes antiques de quelque étendue : Angoulême, Chassenon, La Terne et Merpins. Tous les autres lieux ne sont que de simples villes.

ANGOULÊME, *Iculisma.* Il ne reste aucun vestige des édifices de la ville romaine, si ce n'est deux fragments peu considérables des murailles de l'enceinte et un débris de fondation composé de ciment et de tuiles à rebords, découvert récemment dans un jardin au faubourg Saint-Ausone.

Ces fragments de mur d'enceinte se composent de gros blocs superposés sans ciment, assez semblables à ceux des murs romains de Saintes et de Périgueux, avec cette différence que ces blocs ne paraissent pas avoir eu d'autre destination, pendant qu'à Périgueux et à Saintes, les assises sont formées de débris de temples ou autres édifices élevés avec tout le luxe de l'architecture romaine.

CHASSENON, *Cassinomagus.* Il n'y a pas à douter que le *Cassinomagus* de la Table Théodosienne ne soit le Chassenon moderne.

Les ruines d'un palais immense, d'un amphithéâtre, d'un temple, de bains, le nombre infini d'urnes, de médailles trouvées à différentes époques, ne laissent aucune incertitude à cet égard. On peut donc avancer que *Cassinomagus* ville de second ordre, qui n'était pas, comme Limoges, Poitiers, Périgueux et Angoulême, un chef-lieu de cité, était cependant une ville d'une grande importance.

J'ai marqué sur la carte un circuit triangulaire irrégulier qui m'a paru avoir formé l'enceinte de la ville romaine. Cet emplacement qui se reconnaît facilement aux débris de tuiles à rebords dont il est couvert, a, dans sa plus grande longueur, un kilomètre et demi.

Le bourg de Chassenon n'occupe pas un cinquième de cette surface, couverte de débris antiques. La population peu nombreuse qui échappa aux invasions, se grouppa autour du cimetière et de l'église chrétienne. Les monuments de *Cassinomagus* devinrent les carrières où, pendant quatorze

siècles, on vint de tous les lieux du voisinage, chercher les blocs de grand appareil qui formaient les revêtements extérieurs des murs. Le bourg de Chassenon est tout bâti de ces blocs. Chaque fois encore qu'en labourant, le soc de la charrue est arrêté par quelqu'une de ces larges assises, on se hâte de l'extraire à l'aide du levier. Puis avec les coins de fer et la massue, le bloc est partagé en quatre ou six morceaux qui vont se perdre à l'angle de quelque nouvelle chaumière.

L'emplacement de la ville antique est facile à reconnaître, d'abord à la présence de nombreux fragments de tuiles à rebords, ensuite à la couleur et à la fertilité de la terre. Le noyer, qui se trouve rarement dans les communes circonvoisines, s'y complaît et y acquiert une grande beauté. L'on sait que cet arbre aime les terrains chauds et chargés d'humus. La couleur de la terre est généralement noire, pendant que, en dehors de l'enceinte des habitations antiques, elle est jaune ou rougeâtre.

1°. Le Palais. On en voit les ruines à l'extrémité de Chassenon, au levant. Il se compose d'une enceinte en parallélogramme rectangle, et du palais proprement dit, connu sous le nom vulgaire des *Caves de Longea*, au milieu de l'enceinte.

Dans une lettre adressée à l'abbé Lebœuf, en 1748, Nadaud donne pour longueur au mur de cette enceinte 738 pieds. Beaumesnil et Coruau qui visitèrent Chassenon en 1779 ou 1780, trouvèrent à ce mur, en le mesurant jusqu'à un taillis qui subsiste encore à l'est, 1925 pieds. Cette partie de l'enceinte à été entièrement démolie pour livrer le terrain au labour. Il faudrait donc quelques fouilles pour trouver les fondations du mur à l'est. Dans cette direction, le mur se voit encore sur un point ; mais au delà, vers le taillis dont parle Beaumesnil, il n'y a plus de traces visibles au-dessus du sol.

La largeur de l'enceinte qu'il est facile de mesurer est de 220 mètres. Des parties considérables sont encore debout et les fondations au niveau du sol. Le mur d'enceinte a 1 mètre 15 cent. d'épaisseur, et dans beaucoup d'endroits il s'élève à une hauteur de 4 mètres. J'ai fait sur la construction de ces murs une remarque qui me paraît importante, parce qu'elle tient à l'emploi des ciments.

Toutes les murailles de l'enceinte du palais sont en moellons plats, noyés dans le ciment, et très-fréquemment inclinés tantôt à droite, tantôt à gauche, ce qui présente à l'œil l'appareil à *ailes de fougère*. C'est du reste le même genre de construction que celui des murs du palais qui subsistent au nord.

Le palais, placé au milieu de l'enceinte, présentait au sud une façade de 91 mètres sur laquelle un avant-corps de 15 mètres servait probablement de vestibule.

Des fouilles exécutées en décembre 1844 et pendant l'année 1845, sur un monticule octogone couvert de débris et de broussailles qui, disait-on, cachait des voûtes souterraines, ont mis à nu les fondements d'un temple antique. Le plan singulier de ce temple, ses vastes dimensions, une caverne artificielle placée dans le sanctuaire près de l'entrée, probablement destinées à un oracle, attachent le plus grand intérêt à la découverte de ce temple.

Le plan de ce curieux édifice est un octogone formant une vaste galerie à laquelle on parvient par quatre rampes placées aux quatre points cardinaux. Cet octogone est un massif de ciment et de moellons placés irrégulièrement, qui s'élève de 2 mètres 94 c. au-dessus du tuf sur lequel il repose, à 2 mètres seulement au-dessus des terres végétales qui l'entourent. Il était revêtu de larges assises de pierres qui ont été enlevées avec soin, excepté un certain nombre des premières qui touchent le sol.

Au centre de l'octogone est la *cella* ou sanctuaire dont le mur est circulaire au dedans et octogone au dehors. Ce mur partage donc le temple en deux parties bien distinctes, le sanctuaire et la galerie.

Le sanctuaire était décoré : 1°. d'un pavé en marbre dont il existe encore des parties considérables qui n'ont pas été détachées ;

Les pavés de marbre sont des parallélogrammes rectangles de 1m. 19c. de longueur sur 0m. 55c. de largeur. Ils sont alternativement de marbre rouge veiné et de marbre gris blanc à veines micacées. Le dernier surtout est d'une grande beauté ;

2°. D'une plinthe en marbre cipolin qui régnait à la base des murs et dont plusieurs fragments étaient encore à leur place au moment des fouilles ;

3°. De revêtements en marbre qui devaient orner les pilastres, peut-être même le fond des murailles. On peut le conjecturer des débris considérables de pilastres à cannelures, de chambranles, de cymaises, de corniches à moulures de toutes formes, dont on admire les profils extrêmement purs et les courbes du goût le plus délicat.

Outre les différents marbres de revêtement trouvés sur le sol du sanctuaire et bien distincts de ceux du pavé en raison de leur épaisseur, les fouilles ont découvert de petites tablettes de porphyre et d'ophite d'Orient.

L'amphithéâtre porte dans la langue romane du pays le nom de *La Lena* (*arena*, l'arène). A l'exemple de l'amphithéâtre de Saintes, un des côtés de celui de Chassenon s'appuie sur le rocher, taillé à plusieurs précinctions, pour recevoir les gradins. L'autre côté a été élevé dans une largeur de 22m., en blocage noyé dans le ciment. Il ne reste plus que le rez-de-chaussée dans lequel se trouvent les gale-

ries pour conduire les bêtes dans l'arène. Les gradins ont été enlevés ainsi que le revêtement extérieur, formé de gros blocs de pierre volcanique dont quelques-uns se voient encore.

Le plan est elliptique comme celui de la plupart des amphithéâtres. Le grand diamètre de l'arène est de 60m. et le petit de 40.

L'état complet de ruine dans lequel est cet amphithéâtre ne donne pas lieu à d'autres développements.

M. Michon a terminé sa communication, dont le procès-verbal ne peut donner qu'un très-court extrait, par des considérations générales sur l'art dans l'Angoumois, sous la domination romaine.

Séance générale administrative.

Le même jour, à 8 heures du soir, le Conseil général administratif a tenu une séance spéciale dans laquelle plusieurs délibérations ont été prises.

M. l'abbé *Auber*, de Poitiers, a été nommé inspecteur-divisionnaire en remplacement de M. *de La Fontenelle de Vaudoré*, décédé.

M. *La Curie* a été chargé de l'administration d'une division comprenant la Charente-Inférieure et la Vendée.

M. Félix *de Verneilh* a été nommé inspecteur de la division comprenant les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, en remplacement de M. le conseiller Bussière, démissionnaire.

M. l'abbé *Texier*, inspecteur de la Creuse, a été nommé inspecteur de la Haute-Vienne.

M. de Saint-Mesmin a été proclamé secrétaire-général honoraire du Congrès archéologique de France, dont la session

de 1848 s'ouvrira à Dijon (MM. Beaudot, de Dijon, et de Fontenay, d'Autun, avaient été précédemment nommés secrétaires).

MM. Des Moulins et Drouyn ont été autorisés à employer, le premier, une somme de 150 francs à la réparation de la voûte de St.-Avit-Senieur; le second, une somme de 50 francs pour consolider la Croix de Nérijean (Gironde).

1re. *séance du* 17 *septembre* 1847.

Présidence de M. Léo Drouyn, inspecteur de la Gironde.

La séance est ouverte à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du matin.

Siégent au bureau: MM. de Caumont, Des Moulins, de Chancel, Gaugain, La Curie, Michon et Cognasse.

M. de Caumont prend la parole; il dit que l'architecture militaire, au moyen-âge, est un curieux sujet d'études qui devrait occuper spécialement les observateurs. Il rappelle les questions discutées à Metz, sur les différents systèmes de défense usités soit dans les pays accidentés, soit dans les pays de plaine, et l'avantage qu'il y aurait à bien décrire, dans chaque grande région de la France, les châteaux de différents âges, pour examiner ensuite si des modifications ont été introduites suivant ces contrées diverses dans le système de défense. Il pense donc qu'il serait à propos de mettre en discussion préférablement aux autres, la question ainsi conçue :

Quelles sont les dispositions principales des châteaux-forts dans l'Angoumois, le Bordelais et les provinces voisines, aux XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles?

M. de Caumont sait que M. Drouyn a réuni des matériaux très-précieux sur ce sujet; il espère qu'il voudra bien les communiquer.

M. Drouyn accède à cette invitation ; il met sous les yeux de la Société une collection de plus de soixante dessins représentant les plans et élévations des châteaux les plus importants de la Gironde, de la Dordogne et de quelques autres contrées du sud-ouest de la France. Il entre ensuite dans les détails les plus étendus sur la distribution de ces forteresses. Cette communication, qui a duré près de trois quarts d'heure, a intéressé vivement l'assemblée. Comme elle ne saurait être reproduite dans le procès-verbal sans être accompagnée de coupes et de plans, la Société exprime le vœu que M. Drouyn en fasse, par la suite, l'objet d'une notice. Ce résumé pourrait alors être publié dans le Bulletin monumental.

M. Drouyn reçoit les félicitations de ses collègues.

Après cette communication MM. de La Vergnée, de Niort; Des Moulins ; La Curie ; de Chancel, présentent des observations sur divers châteaux qu'ils ont explorés. M. Avril de La Vergnée cite particulièrement, comme remarquable et pouvant offrir un type particulier, le château Salbar, dans les Deux-Sèvres, déjà signalé à la Société lorsqu'elle tint, en 1841, son congrès archéologique à Niort.

M. de Caumont dit quelques mots sur les dispositions des châteaux qui existent entre Marseille et Toulouse.

M. Des Moulins prend ensuite la parole et lit divers fragments d'un ouvrage étendu qu'il vient de faire sur les autels chrétiens.

La séance est levée à 10 heures et 1/2.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE.

Après la séance du matin, la Société est allée, sous la conduite de M. Michon, visiter les restes de l'enceinte antique d'Angoulême et les églises de cette ville qu'elle n'avait pu visiter les jours précédents.

Seconde séance du 17 septembre.

Présidence de Mgr. l'Evêque d'Angoulême.

La séance est ouverte à 3 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Mgr. l'Evêque d'Angoulême.

MM. RIVAULT, maire; DE CAUMONT, DES MOULINS, DE CHANCEL, LA CURIE, GAUGAIN, DE VERNEILH, siégent au bureau.

M. de Verneilh a la parole pour lire le rapport de la commission chargée de formuler une opinion sur les restaurations qui pourraient être faites à la cathédrale, et s'exprime ainsi :

RAPPORT DE M. DE VERNEILH.

On nous a fait l'honneur de nous demander notre avis sur les travaux à entreprendre dans la cathédrale d'Angoulême. En quelques mots et sans préambule d'aucune espèce, le voici :

La principale porte de St.-Pierre est aujourd'hui masquée par une construction moderne sans goût et sans caractère ; il est tout simple de la dégager et de rendre ainsi son harmonie primitive à la façade. A cet égard, une seule difficulté se présente. Soit que le sol du parvis ait été légèrement abaissé, soit que le premier architecte ait commis une faute de proportion, ce qui n'a rien d'invraisemblable, les colonnes qui accompagnent latéralement la porte, s'arrêtent à 1m. 50c. du seuil, ce qui rend plus sensible et plus désagréable l'excessive élévation de cette ouverture. Toutefois, comme il ne faut pas se mêler de corriger les défauts de nos vieux monuments, nous ne conseillerions point d'établir un perron en avant de l'entrée. Naturellement il faudrait à l'intérieur un

semblable perron pour redescendre dans l'église et rien ne motive suffisamment une disposition aussi bizarre. Si par un meilleur nivellement du pavé on peut gagner une ou deux marches, ce sera pour le mieux, mais on ne saurait faire plus dans ce sens. C'est après avoir démoli le placage moderne de la porte qu'on trouvera peut-être le moyen d'améliorer ses proportions : en arrière de la première archivolte il doit en exister une seconde dont les clavaux indiqueront par l'état de leur face intérieure, s'il y a eu ou non un tympan sculpté. Dans le premier cas, rien ne serait plus aisé que d'y remettre une figure du Christ entourée de ses accessoires ordinaires. Dans le second, il faudrait se contenter, toujours pour ne rien corriger, d'un tympan en bois sans sculptures, tel que celui de Sainte-Croix de Bordeaux. Remarquons que cette belle église a une porte très-haute aussi pour sa largeur, et un soubassement considérable qui contraste également par sa nudité et par sa vigueur avec l'extrême richesse du reste de la façade.

La porte exceptée, il n'y aurait guère rien à faire à la façade de la cathédrale d'Angoulême, sans doute elle a dû se terminer par un fronton accosté de deux campanilles et analogues de forme, mais non d'ornementation, avec celui de Notre-Dame de Poitiers. Sans doute aussi, ce couronnement produisait un bien meilleur effet que le couronnement actuel. Mais ce dernier n'en a pas moins par sa date, par son style, par sa bonne conservation, une certaine valeur monumentale, et, en définitive il existe. Puis, où trouver les statues et les rinceaux nécessaires à ce fronton roman ? Pourquoi se jeter sans nécessité dans une voie aussi ardue ? Pourquoi imposer, pour son début, une composition aussi difficile à un jeune architecte très-versé sans doute dans la connaissance du style ogival, mais beaucoup moins dans celle du style roman : non, il n'y a rien à faire selon nous, à cette admirable façade de St.-Pierre. Plus

complète autrefois, elle avait deux figures équestres, probablement celles de saint Martin et de saint Georges. Préférons une silhouette authentique et curieuse à un relief sans authenticité et sans valeur. D'autres sculptures de pure ornementation au lieu d'être martelées de nos jours sont restées inachevées et interrompues depuis la première construction : respectons un fait aussi curieux. — Surtout point de rejointoiement général ; quelquefois cette opération est nécessaire, indispensable ; quelquefois de sages précautions atténuent ses inconvénients, mais à la cathédrale on ne voit pour ainsi dire point d'infiltrations menaçantes ; qu'on se garde donc soigneusement de souiller la pureté et de salir la couleur dorée de ce grand bas-relief qu'on appelle la façade de Saint-Pierre.

A l'intérieur de la cathédrale, au contraire, il y a beaucoup à faire. Les deux transepts, notamment, sont retranchés, par d'ignobles murs, du grand vaisseau, ce qui le rappetisse et l'enlaidit au dernier point. Le transept méridional sert de sacristie, on la portera ailleurs. — L'autre transept ne sert à rien. C'est pour donner un peu plus de facilité pour leur service, aux sonneurs de cloches, que l'on avait amputé, de ce côté, la cathédrale. — Chose singulière, cette coupole du transept était justement ce qu'il y a de mieux dans tout l'édifice ; elle n'est point large et basse comme les autres. On voulait la surmonter d'un clocher ; il a fallu resserrer les piliers qui sont d'une excellente proportion et de plus très-bien décorés. On a profité aussi de cette circonstance pour exhausser sa voûte dans l'intérieur du clocher jusqu'au sommet du premier étage ; aussi est-elle éclairée par quatre larges et belles fenêtres. Un simple mur à renverser, et l'on rend au public l'aspect de cette grandiose construction et de ces sévères sculptures. Au transept méridional on retrouvera bien les piliers, les grosses colonnes, les fenêtres et

toute la moitié inférieure de sa coupole ; mais la calotte octogone a été abattue par les protestants avec l'autre clocher dans lequel elle était contenue. Ce ne serait donc point sans nécessité et par de simples motifs d'embellissement que l'on restituerait à la cathédrale un de ses membres essentiels en redressant sur sa base inébranlable, cette *haute aiguille* que la ville d'Angoulême regrette depuis trois siècles. — Si l'on n'élève le second clocher à la moitié au moins de sa hauteur totale, il est impossible de rendre le transept méridional au culte. — Sous le rapport de la dépense, une semblable entreprise n'aurait rien d'excessif, et sous le rapport de l'art, elle ne présenterait aucune difficulté, car primitivement, les deux tours étaient à peu près pareilles. Pour la nouvelle comme pour l'ancienne on pourrait déboucher toutes les fenêtres, ce qui doublerait l'effet de cette partie du monument. Des auvents figureraient mal dans de si petites baies. On n'aurait qu'à vitrer celui du second étage pour protéger suffisamment les sonneurs. Les autres laisseraient passer, il est vrai, un peu de neige et de pluie. Mais toutes les fois que les artistes du moyen-âge ont élevé des clochers à jour, ils ont dû se résigner à cet inconvénient. Un dallage ou une chape de mortier appliquée sur l'extrados de la coupole, recevrait les eaux comme à Strasbourg, à Notre-Dame-de-l'Epine, et on les rejetterait aisément au-dehors.

Les transepts entièrement rendus au culte, il faudrait une nouvelle sacristie ; on la prendrait dans le bas-côté gothique qui accompagne latéralement le chœur. Cela n'empêcherait pas de rebâtir, ni peut-être d'éclairer convenablement les six chapelles rayonnantes. Les stalles contourneraient l'abside et s'interrompraient devant chaque chapelle. Quant à l'autel principal, on pourrait l'établir de même qu'autrefois à Saint-Front de Périgueux, entre les deux piliers qui marquent l'entrée du chœur. De cette façon il serait parfaitement en

vue de toute la partie de la nef et du transept, et il ne serait pas, en quelque sorte, entouré par les fidèles comme si on le plaçait directement sous la coupole centrale.

Dans la nef, il conviendrait de remettre les choses autant que possible dans leur état primitif. En respectant la chapelle d'Epernon et tout ce qui offre un intérêt historique, on démasquerait partout ailleurs la riche arcature qui réunissait les piliers des coupoles. Mais en faisant disparaître ces difformes encorbellements et ces lourdes balustrades, œuvre des derniers siècles, il ne faut pas se dissimuler qu'au lieu d'une galerie destinée au public on n'aurait plus qu'une simple galerie de service, comme à Saint-Front, à Cahors et dans les autres grands monuments à coupoles. Le mal serait petit après tout. On rouvrirait toutes les fenêtres romanes qui sont maintenant bouchées, mais serait-il bon de fermer les grandes fenêtres ogivales percées au XIVe. siècle, c'est une question que la commission n'ose trancher. Le jour et la lumière ne dussent-ils pas manquer dans la nef. Il serait encore pénible de sacrifier une œuvre sans goût et sans grâce, il est vrai, mais ancienne, et qui atteste l'imperfection de l'art ogival dans ce pays au XIVe. siècle.

Nous comprenons et nous approuvons de toutes nos forces la noble pensée d'embellir la cathédrale, mais il est un genre d'embellissement plus légitime, plus efficace, et que nous recommandons au clergé et à l'administration civile d'Angoulême; nous voulons parler de peintures à fresques et appropriées à la forme, au style ainsi qu'à l'ancienneté du monument.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

M. de Caumont, après avoir fait connaître les nominations d'inspecteurs faites la veille, prie Mg^r^. l'Evêque d'ouvrir la discussion sur l'emploi des 500 fr. mis à la disposition du

bureau pour être employés en restaurations d'édifices dans le département de la Charente.

Cette discussion à laquelle prennent part Mgr. l'Evêque, M. Michon, M. La Curie, M. Gaugain, M. de Chancel, M. de Sazerac, se prolonge pendant 3/4 d'heure.

Il est arrêté que les 500 fr. seront répartis de la manière suivante :

Eglises de	*Marcillac-Lanville.*	200
	Borret.	100
	Mouthiers.	100
	Berneuil.	100

M. Michon, inspecteur de la Charente, a été spécialement chargé de diriger les restaurations.

Avant la clôture de la séance, M. de Caumont a prononcé une allocution dans laquelle il a jeté un coup-d'œil rapide sur le résultat des travaux accomplis par la Société en trois jours, et remercié les habitants, principalement Mgr. l'Evêque, M. le Maire, M. de Chancel et M. Michon, du concours qu'ils ont prêté à la Société française.

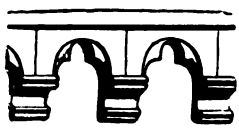

RAPPORT

SUR LA RESTAURATION DE LA CRYPTE

DE SAINT-EUTROPE DE SAINTES,

Exécutée sous la direction de M. l'abbé La Curie;

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, DANS LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1847, PAR M. CHARLES DES MOULINS.

MESSIEURS,

Si l'éditeur d'un journal confiait la rédaction de son feuilleton des théâtres, je ne dis pas à un Bénédictin de Solesmes, mais à un littérateur qui, bien que versé dans la connaissance des œuvres dramatiques, ne fréquenterait pas les spectacles, on crierait au ridicule, à l'absurde, et on aurait raison. Que voyons-nous pourtant tous les jours parmi nous, si ce n'est la reproduction de ce ridicule, de cette absurdité, appliquée à l'entretien, à la restauration des monuments de l'art chrétien ?

La foi est rare de nos jours, on le sait trop : cette foi qui, depuis les premiers jours du christianisme jusqu'à la renaissance païenne du XVIe. siècle, entrait, élément essentiel et fondamental, dans toutes les pensées du chrétien, animait et dirigeait toutes ses actions, dominait et dictait toutes les

œuvres de l'art et de la science. Cette foi, sans doute, n'était pas dans tous les cœurs aussi vive, aussi pure, aussi active; mais elle entourait l'homme, pour ainsi parler, d'une atmosphère dont il ne lui était pas donné de sortir, et le cachet de sa présence s'imprimait inévitablement dans toutes les idées comme dans toutes les œuvres.

Il n'en est plus ainsi dans le siècle où nous vivons. La foi, devenue facultative par la constitution de l'Etat, cesse d'être pour tous le joug uniforme du devoir: elle n'est plus régulatrice universelle des actions, juge irrécusable des tendances, loi imprescriptible des productions de l'esprit. Elle est en dehors des études réputées nécessaires, et l'éclectisme intellectuel, occupant le trône à sa place, pousse et classe les esprits dans les voies les plus diverses.

Il résulte de là, pour en revenir au sujet qui m'occupe, que le savant, l'artiste qui auront embrassé la voie païenne ou la voie civile de l'art, pourront, et devront le plus souvent se trouver parfaitement inaptes à fonctionner compétemment dans la voie chrétienne, parce qu'ils n'auront pas par devers eux ces acquêts de l'étude religieuse, que la foi rendait jadis indispensables à tous. La Bible, les Pères, le catéchisme, la légende, la tradition, le rituel, tout cela est à leur disposition, sans doute : sans doute aussi (car dans notre siècle d'activité intellectuelle, on lit tout, on étudie tout jusqu'à un certain point), ce savant, cet artiste auront puisé à ces sources d'instruction; mais si la foi n'a pas dominé leur étude, elle courra grand risque de n'être pas complète, d'apprécier légèrement et comme indifférentes, des choses qui étaient essentielles aux yeux des anciens artistes. Ils n'entreront pas dans leur pensée; ils ne comprendront pas leurs œuvres, et s'il s'agit de les restaurer ou de les reproduire, ils enfanteront en nombre plus ou moins grand ces bévues d'imageries, ces non-sens d'entente religieuse dont nous voyons chaque jour

tant d'affligeants exemples. Ils méconnaîtront des attributs ou croiront qu'il est sans conséquence des les changer. Ils se mettront à la recherche de l'élégance de la forme ou du costume, sans se mettre en peine des limites que la tradition hiératique pose à leur imagination.

Il faudrait tout un mémoire, tout un livre peut-être, pour traiter à fond ces graves considérations que je ne puis ici qu'effleurer. Chacun de vous, messieurs, pourrait comme moi les étayer d'exemples concluants, de faits, de détail. Je n'en veux citer aucun, parce que je ne veux faire de peine à personne, et que je n'ai qu'un but, celui d'éveiller la défiance d'eux-mêmes dans les hommes qui n'ont pas fait, par une raison ou par une autre, une étude profonde, complète, de tous les éléments afférents à la vaste science de l'archéologie chrétienne. Je veux dire à ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'être poussés à cette étude par la douce impulsion de la foi, qu'ils ne feront jamais rien de parfaitement bon, tant qu'ils ne se seront pas mis, à force de travail et d'érudition, dans l'exacte position intellectuelle où la foi plaçait naturellement l'artiste du moyen-âge. Ce ne sera pas tout sans doute; ils seront alors en fonds pour comprendre, mais non, on peut le garantir, pour imiter et reproduire. Pour en venir là, il leur restera quelque chose de bien difficile à faire ; c'est d'imposer silence au démon de l'éclectisme qui est toujours là, soufflant à leur esprit des pensées de perfectionnement, faisant luire à leurs yeux les séductions de la forme ou de la couleur et les grâces de la symétrie, les rendant fiers de l'habileté de leur main-d'œuvre, les poussant en un mot, à imiter, à reproduire *orgueilleusement*, tandis que, faibles que nous sommes en cette alimentation de foi, de théologie, de mysticisme qui faisait la force de nos prédécesseurs, nous ne pouvons bien faire qu'en la copiant *humblement*.

Il y a donc un choix à faire, et un choix délicat, entre les hommes qui se présentent pour conserver, entretenir, restaurer nos monuments chrétiens. Ceux aux yeux de qui toutes les religions sont également puériles, ou également indifférentes, ou également bonnes, il ne faut pas les appeler au secours de nos vénérables édifices, parce qu'ils croient en savoir assez lorsqu'ils ont étudié le catholicisme comme une théogonie quelconque, indoue, égyptienne ou chinoise. Ils ne sauraient voir que dans celles-là, il peut et il doit se rencontrer des incohérences parce qu'elles ne sont pas la vérité, tandis qu'il ne peut s'en trouver dans le catholicisme où tout est lié, ou tout est un, parce qu'il est vrai. Ils ne sauraient voir que si la mythologie païenne est fondée uniquement sur un assemblage de faits historiques vrais ou faux, et si par conséquent l'histoire de ses Dieux embrasse l'étude entière de sa théologie, il n'en peut être ainsi de la vraie religion qui, outre son histoire, a un autre fondement essentiel et complètement immatériel, qui est le dogme et tout ce qui s'y rattache.

C'est donc parmi les chrétiens, ou du moins parmi les hommes que des études fortes et consciencieuses sur la religion ont placés au niveau de l'acquit d'un artiste chrétien, animé par la foi, qu'il faut chercher les hommes compétents pour diriger des travaux de ce genre, pour exécuter même ceux où la main du maître est indispensable.

Je n'ignore pas qu'en nous déclarant seuls primitivement compétents pour de semblables travaux, et en nous adjoignant uniquement les hommes peu nombreux, qui, sans conviction, se seront condamnés à des études sérieuses, arides pour eux, longues et difficiles, nous allons à l'encontre de nos propres arguments retournés contre nous, et certes on ne se fait pas faute de nous les opposer.

Vous voulez, nous dit-on, vous mêler de monuments,

et vous n'êtes pas architectes ; vous n'êtes pas sculpteurs, peintres, dessinateurs même si l'on veut !

Cela est vrai. Nous sommes tous archéologues, dans la spécialité chrétienne de cette science, ou du moins nous sommes tous plus ou moins avancés dans la voie qui conduit à mériter ce titre ; mais si nous ne sommes pas architectes, nous ne déterminons pas la coupe des pierres, nous ne calculons pas la poussée des voûtes et la résistance des matériaux; nous ne supputons pas la valeur de la main d'œuvre, nous ne construisons pas d'épreuves. En revanche, nous savons les nécessités et les convenances du culte, les prescriptions de la liturgie, les traditions hiératiques et mystiques de l'ornementation, la concordance du dogme et des faits historiques.

Si nous ne sommes ni sculpteurs ni peintres, si même nous sommes incapables de reproduire au crayon un monument quelconque avec élégance et fidélité, nous ne pourrons pas sans doute exécuter l'imagerie ou la vitrerie d'une église ; mais en revanche, nous avons les éléments nécessaires pour inspirer, diriger et reprendre les artistes capables d'exécuter matériellement ces œuvres.

A nous donc, et à nous seuls, aptes, par nos talents spéciaux, à exécuter nous-mêmes les prescriptions de l'art chrétien, ou aptes seulement, par nos connaissances acquises, au choix, à la direction, au conseil, à la critique, à nous et à nous seuls, dis-je, l'entente véritable et le soin de conserver ou de reproduire nos monuments chrétiens. Déjà, grace à la vigoureuse impulsion donnée depuis quinze ans à leurs études, nous pouvons presque nous suffire; chaque jour voit grossir nos rangs, et la génération qui s'élève fournira chaque année de plus nombreux soldats à cette pieuse et pacifique croisade. Déjà, des architectes éminents ont, dans leurs ateliers, substitué la Croix de Jésus-Christ à la foudre et au

caducée des Dieux de l'olympe. Déjà, dans un royaume voisin, l'un des plus illustres artistes ramené par l'étude de nos sublimes cathédrales à la Mère-Eglise, dont le souffle les a enfantées, a consacré son génie à perpétuer leur existence par le précepte et par l'œuvre. Laissez faire le temps, et la force des choses et la marche des idées! Il nous viendra des sculpteurs : quelques-uns se préparent dans l'ombre. Il nous viendra des verriers et des peintres; quelques-uns se montrent déjà, sur qui l'art chrétien peut compter.

Et puis, en dehors de ces catégories légitimes, si j'ose ainsi dire, il est quelques savants qui ont mis le sceau à leur valeur comme archéologues, en pénétrant jusques dans le détail des connaissances techniques, qui se sont faits maçons, architectes, vitriers, imagiers, ornemanistes; ceux-là comblent les vides que l'abondance de la moisson laisse encore parmi nos travailleurs.

L'antique et noble ville de Saintes, messieurs, possède un de ces hommes précieux et malheureusement encore trop rares. L'un des dignitaires de la Société française, l'un des fondateurs et le secrétaire de la Société d'archéologie de Saintes, M. l'abbé La Curie, chanoine honoraire de la Rochelle, *correspondant des comités historiques*, joint à la science et à l'érudition qui le placent au premier rang des archéologues de nos provinces, les connaissances spéciales qui le mettent à même de diriger personnellement et dans tous les détails technologiques, de vastes œuvres architecturales. Le département, ou les conseils municipaux ont déjà fait passer par ses mains des sommes assez considérables, consacrées à la réparation ou restauration de divers monuments dans le département de la Charente-Inférieure. Parmi ces travaux, il en est un qui doit être signalé à part, vu sa capitale importance.

Sous l'antique basilique de St.-Eutrope s'étend la crypte

la plus vaste de France *après celle de Chartres.* Encombrée de terres et de décombres à l'intérieur, ses riches et sévères ornements avaient reçu de graves injures de la part des hommes et des huit siècles qui auront bientôt fini de passer sur elle. A l'extérieur, de nombreuses générations de fidèles dormaient pressées autour de ses murs, et le sol gonflé de leurs tombes et de leur poussière, obstruait les fenêtres jusqu'à 3 mètres au-dessus de la base de l'église supérieure. Les reliques vénérables de l'Apôtre de la Saintonge reposaient ignorées, *inespérées*, pourrais-je dire, si le flambeau vacillant de la tradition n'avait lutté constamment contre les témoignages mensongers de l'histoire heureusement abusée), elles reposaient, dis-je, sous cet amas énorme de terre et de pierres. Le 19 mai 1843, Dieu donna à M. l'abbé La Curie la glorieuse consolation de les découvrir : il continua, avec plus d'ardeur que jamais, la restauration de cette crypte vénérable : et c'est de ce grand travail d'artiste, achevé pour la modique somme de dix mille francs, que je viens aujourd'hui, Messieurs, vous entretenir.

Je n'ai point à vous parler des détails de cette découverte merveilleuse, ni du procès si savamment, si consciencieusement instruit, à la suite duquel le vénérable successeur de saint Eutrope, usant de la plénitude de sa puissance épiscopale, proclama l'authenticité des reliques. Je n'ai point à vous parler non plus de l'auguste solennité dans laquelle un illustre pontife, que la Société française a eu l'honneur de voir plusieurs fois présider son Congrès, conduisit en triomphe à travers la ville de Saintes, et replaça dans le tombeau qu'ils occupaient depuis douze siècles, les ossements sacrés du martyr. Tous ces faits, aussi intéressants qu'instructifs, sont consignés dans un recueil de pièces historiques qui, bien que trop peu répandu, est cependant entre les mains d'un assez grand nombre de savants et dans les archives de la Société. On ne

saurait trop regretter la déplorable préoccupation qui a dicté, trois ans plus tard, un ouvrage grave dont le résultat historique serait de déplacer l'honneur de la découverte des reliques. Le procès-verbal authentique, fait et signé par les magistrats et par les hommes les plus savants et les plus respectables de la ville de Saintes, fera foi pour l'histoire et restituera à M. l'abbé La Curie l'honneur qui lui revient pour sa pieuse sollicitude, en attachant son nom à cette heureuse découverte. Ce procès-verbal a sa place parmi les documents officiels qui composent le recueil des pièces de l'information canonique, et il aurait dû avoir aussi la première dans le livre dont j'ai parlé et que son absence rend incomplet et fautif. Cependant l'erreur se propage dans un grand nombre d'esprits, par la publicité très-étendue donnée à l'ouvrage privé, comme par celle, trop restreinte, qu'a obtenue le recueil des pièces authentiques; et c'est cette pensée qui m'a fait un devoir de devancer en vous parlant, Messieurs, le jour où l'erreur sera redressée aux yeux de tous par le jugement sur pièces que ce fait historique obtiendra de l'avenir.

Ce n'est pas la Société française qu'il est besoin d'entretenir de l'importance historique et monumentale de la cité des Santons; déjà vous y avez tenu plusieurs séances solennelles, et il est permis d'espérer que ce ne seront pas les dernières; déjà vous y avez étudié vous-mêmes les imposants débris des constructions antiques qui couvraient le sol de cette métropole, et les magnifiques édifices qu'y éleva l'art chrétien. Je me renfermerai donc strictement dans l'objet de mon rapport, et je ne vous parlerai que de Saint-Eutrope; mais, pour comprendre la nature et l'importance des travaux exécutés par M. l'abbé La Curie pour la restauration de la crypte, il est nécessaire d'avoir sous les yeux un *état des lieux*. Or, si notre savant collègue, M. Moufflet, nous a donné, dans le XIe. volume du *Bulletin monumental*, une

description excellente et approfondie des Arènes, les publications de la Société ne contiennent rien d'assez détaillé sur les églises supérieure et inférieure du monastère de Saint-Eutrope, pour que je ne croie pas devoir vous en offrir une description méthodique.

A mille mètres environ de l'arc de triomphe irrévocablement détruit aux yeux de la science, de l'art et de la vérité, au pied du capitole de l'antique Mediolanum et sous les murailles méridionales de la métropole, s'étend un étroit et riant vallon qui vient aboutir au fleuve. L'amphithéâtre est assis dans sa partie supérieure et renferme dans son enceinte la fontaine, disposée par les Romains pour obtenir l'ascension de ses eaux, et que consacre depuis quinze siècles le nom gracieux et vénéré de sainte Eustelle. Au midi, sur la chaîne de coteaux qui borde l'amphithéâtre et le vallon, s'élève isolée une haute et élégante tour, que soutiennent huit contreforts étagés, que couronne une flèche courte, mais aiguë, flanquée de quatre clochetons. C'est là un lieu célèbre et vénérable dans la Gaule chrétienne. C'est là que l'Apôtre de la Saintonge, Eutrope, arraché de l'obscure retraite où, sur l'autre rive du fleuve, il avait fondé l'autel du vrai Dieu et assis sa chaire pontificale, fut livré à la corporation des bouchers de la ville et mis à mort pour le nom de Jésus-Christ. C'est là qu'une pure et fervente néophyte, Eustelle, donna courageusement la sépulture au corps glorieux du pontife. C'est là que la tête virginale d'Eustelle roula dans la poussière, sur l'ordre de son père selon la chair, pour avoir honoré les restes de son père dans la foi, et pour être demeurée fidèle à son céleste époux. C'est là que, trois siècles plus tard, un successeur du saint martyr, un autre saint, Palladius, bâtit une église en son honneur, et tirant de la terre son corps vénéré, le replaça dans la tombe de pierre où il repose encore, au fond d'une crypte

dont les constructions n'existent plus. Elle était grande, cette basilique élevée par saint Palais, car il y avait érigé treize autels; mais elle devint trop étroite pour contenir la foule des fidèles que le grand nom d'Eutrope attirait sans cesse auprès de son tombeau. La crypte surtout, le *martyrium* où reposaient ses ossements sacrés, ne pouvait suffire à l'affluence des pélerins dans ces âges de foi. La basilique primitive fut remplacée, au XIe. siècle, par la belle collégiale dont la nef subsiste encore. Son autel majeur fut consacré par le pape Urbain II, ce consécrateur infatigable de cathédrales françaises; et peu de jours après, le 3 novembre 1096, l'évêque Ramnulfe II procéda à une seconde et solennelle translation du corps de saint Eutrope, dans la crypte aggrandie par l'ouvrier Benoist, *Benedictus, peritus artifex*, qui avait construit en même-temps l'église haute. Cette crypte que Benoist nous a léguée, est celle que M. l'abbé La Curie vient de restaurer et que je vais décrire.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE HAUTE.

Quatre siècles ont laissé leur empreinte sur le monument. Le premier a bâti, le second et le troisième ont remplacé et augmenté, le quatrième a détruit et gâté : il va sans dire que c'est le nôtre.

De l'édifice de 1096, il reste la nef entière, ses bas-côtés et deux absidioles rayonnantes autour du chevet. L'abside centrale a été refaite et allongée en 1602. Nous devons au XVe. siècle le clocher, la chapelle qui le supporte et celle qui lui fait face à l'autre extrémité du bas de la nef. Le XIXe. est venu, qui, en 1831, a remplacé la coupole romane du clocher primitif par une coupole à sa guise. Avant, en 1803, un des piliers, *un seul*, de l'église des catéchumènes, menaçait ruine; pour ne pas le réparer, on détruisit en entier

cette église, sorte de porche immense qui s'étendait à l'ouest de la nef dont il était séparé par le clocher primitif, et on ferma la nef par un mur. Ce mur, dont l'ornementation n'est complètement ni égyptienne, ni grecque, ni romane, ni ogivale, ni moderne, mais un peu de tout cela, peut être considéré comme le bilan de l'ignorance et de l'impuissance en matière de constructions religieuses, qui ont caractérisé le premier tiers de notre siècle. Je ne m'étendrai pas davantage sur sa description : j'ajouterai seulement qu'on y a ménagé trois ouvertures par lesquelles on pénètre dans l'église.

Contemporain de la collégiale, le porche ou *église des catéchumènes* occupait un vaste carré presque égal en surface à la nef; maintenant c'est un parvis planté d'arbres. Je les aime ces arbres, ils voilent la façade de 1839; c'est une manière de feuille de vigne. Il ne reste, de cet immense porche, qu'un pan de mur en bel appareil moyen, relevé d'une colonne engagée dont le chapiteau, lourdement et largement galbé, montre ces volutes et ces grandes feuilles d'eau dont le XIe siècle fut si prodigue. Au-dessus de ce chapiteau, type de son époque, s'élève une colonnette plus mince entre deux arceaux légèrement ogivaux, dont l'occidental renferme une fenêtre cintrée ébrasée, sans autres ornements que deux colonnettes.

J'ai été assez heureux pour effectuer mon récent voyage à Saintes en compagnie de notre collègue M. Léo Drouyn, inspecteur de la Gironde; sa complaisante amitié et son zèle pour l'illustration du *Bulletin monumental* sont venus en aide à mon travail, en me fournissant le moyen d'y joindre une image fidèle de la crypte, son plan exact et le fragment ci-dessous, seul témoin qui subsiste encore de l'existence de l'église des catéchumènes. Ce dernier m'a semblé important à publier, en ce qu'il donne une idée précise de sa décoration, plus sobre, plus large et plus sévère que celle de la

nef. En second lieu, il montre une différence entre la décoration intérieure au XIe. siècle, en Saintonge, et celle qui

FRAGMENT DE L'ÉGLISE DES CATÉCHUMÈNES.

était alors en usage dans une province voisine, le Périgord; car le mur n'est pas orné d'arcatures cintrées. Ces arcatures se montrent, il est vrai, au premier étage, au-dessus du cordon; mais, ainsi placées, elles semblent destinées uniquement à encadrer les fenêtres; elles sont légèrement ogivales, comme les grandes arcatures qui partent de la base du mur, au XIIe. siècle, en Périgord; et c'est là encore un nouveau témoignage de l'avance d'un demi-siècle au moins, que prend la Saintonge sur les provinces environnantes, avance déjà démontrée par tant d'autres faits. En troisième lieu, ce pan de mur appartient à un genre de monuments religieux fort rares en France: je n'ai vu du moins que le porche de Moissac, dont les fortes dimensions puissent l'assimiler en quelque sorte à notre *église des catéchumènes*. On sait de plus sur le

compte de celle-ci, qu'en son milieu s'élevait la cuve baptismale ronde qui est maintenant déposée dans la crypte, et que notre collègue M. Baugier, de Niort, a si bien reproduite dans le 10e. volume du *Bulletin monumental*. A droite et à gauche s'étendaient deux rampes symétriques, en fer à cheval, qui conduisaient dans l'église haute, tandis qu'un degré central s'enfonçait dans le sol pour aboutir à l'entrée du grand arceau de la crypte, à laquelle il donnait accès; majestueuse entrée dont le rétablissement est bien désirable. Il coïnciderait avec la reconstruction de l'église des Catéchumènes au moyen du fragment conservé, et avec la destruction de la façade de 1839. Une façade parfaitement simple et sévère, déduite du style du porche, un portail à deux retraits en plate-bande, et dont l'arceau serait surbaissé comme ceux de l'église, complèteraient cette restauration, dont la sobriété serait commandée par une sage et prudente réserve.

Entrons maintenant dans l'église haute. A la place de la coupole octogone de 1831, une coupole byzantine était surmontée par le clocher primitif, dont l'appareil était [illegible] de fougère; il répondait [illegible] principale. Les deux tronçons latéraux de cette première travée de l'église, montrent encore des pilastres romans, dont quelques chapiteaux ont été refaits sans moulures. Sur les autres, on voit des lions disposés par paires, qui mordent des rinceaux de feuillages; sur d'autres chapiteaux il y a, en outre, des oiseaux perchés dans les rinceaux. L'axe des deux chapelles de cette travée est perpendiculaire à celui de la nef; elles sont fort peu ornées et du XVe. siècle. Celle de droite, peu profonde, est dédiée à la Sainte Vierge; celle de gauche est beaucoup plus allongée du S. au N. parce qu'elle sert de base au clocher, dont une grande épure partielle, longue de 8 à 9 mètres, est gravée dans le pavé du compartiment central et s'étend dans la chapelle de la Vierge: ses crochets, en choux frisés,

semblent devoir la faire attribuer aux clochetons de la flèche.

Je reviens au compartiment central (où l'on voit un bénitier pédiculé de la renaissance, tout badigeonné et orné du signe I. H. S.) Ce compartiment, qui supportait la coupole romane, est limité par quatre hautes colonnes à chapiteaux magnifiquement historiés, dont deux sont engagées dans le mur de façade, et deux font partie de la première paire de piliers de la nef. Leur étude est importante à cause de la différence frappante qu'ils offrent dans le style et dans le faire, lorsqu'on les compare à ceux de la nef.

Ces derniers, d'une simplicité sévère et d'un modelé moins délicat, sont de 1096, et tous leurs tailloirs, ainsi que ceux des cordons de l'église, sont simples et parfaitement normaux quant à leurs proportions (cymaise un peu plus forte que l'a aque, mais moindre que le double de ce membre). Voilà le XIe. siècle dans toute la pureté de son style.

Les quatre chapiteaux de la coupole, au contraire, sont d'une incomparable richesse d'ornementation. Leurs tailloirs [illegible] autre système du style roman. Ce n'est plus le simple tailloir à propor[illegible] c'est le tailloir du Bordelais au XIIe. siècle; c'est celui de la façade de Ste. Marie-des-Dames en 1047, et cette dernière considération suffirait à m'empêcher de prononcer absolument qu'ils sont du XIIe., si d'autres raisons puissantes ne me forçaient de revenir à cette conclusion.

En effet, nous ne connaissons pas de coupole à date authentique avant le XIIe. siècle. Il est naturel de supposer que lorsqu'on aura fait celle-ci, on ait fait reposer les pendentifs sur des bases nouvelles et aussi richement ornées que le voulait le goût de l'époque. En second lieu, s'il est vrai de dire qu'en 1047, à la façade de Ste.-Marie-des-Dames, on a atteint l'apogée de la complication et de la richesse d'ornementation, il est évident aussi qu'il y a un caractère

différentiel très-saillant entre le style et le faire des deux monuments.

A Ste.-Marie, toutes les figures sont de profil, rudes, hautaines, sévères, longues, rendues *militaires* par la présence de longues moustaches : les profils sont *barbares*, à la manière des monnaies mérovingiennes, car l'œil y est vu de face : ceci indique nécessairement une époque plus ancienne. A St.-Eutrope, au contraire, les figures sont vues de face, larges, rondes ou presque carrées, d'une expression *bonasse*, si l'on veut me passer ce terme trivial : c'est incontestablement le *faire* du XIIe. siècle.

Je reviens aux tailloirs ; l'abaque en est presque nul ; la cymaise, quatre ou cinq fois plus haute que lui, surmonte une large plate-bande, surchargée de broderies, qui la sépare de la corbeille.

Au résumé, dans ces quatre chapiteaux, les ornements architectoniques sont comme à Ste.-Marie où, dès 1047, on a atteint tout le luxe du XIIe. siècle ; mais l'*imagerie* proprement dite porte le caractère de ce siècle, tandis qu'à Ste.-Marie elle porte le cachet d'une date antérieure.

Ces deux considérations me semblent concluantes, soit qu'on n'ait achevé qu'au XIIe. siècle, soit qu'on ait refait alors, dans ce compartiment, la voûte et ses supports.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ma conclusion, voici la description de ces quatre magnifiques chapiteaux.

N°. 1. (Dans le mur de façade à gauche en entrant) : abaque et cymaise sans ornements ; plate-bande à rinceaux imitant des palmettes allongées et alternativement renversées (j'ai vu les pareils dans plusieurs églises du XIIe. en Périgord). Sur la corbeille, feuillages très-riches, entremêlés de plusieurs paires d'oiseaux qui se becquettent.

N°. 2. (Premier pilier à gauche de la nef) : ce pilier, porté sur un stylobate circulaire, est carré avec quatre

colonnes engagées sur ses quatre faces ; l'angle du pilier, saillant entre les colonnes, est lui-même entaillé de manière à devenir double. Les bases des colonnes sont ornées de pattes (autre caractère du XIIe.) formées de têtes de lions ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que toutes les colonnes de l'église ne présentent pas ce caractère. L'abaque est sans ornements ; la cymaise est décorée d'une espèce de frète crénelée à compartiments triangulaires, festonnés en-dedans, chaque feston marqué d'un point creux ; je ne connais pas d'autre exemple de cette riche moulure. La plate-bande est ornée de rinceaux. Le pèsement des ames occupe le centre de la corbeille dont les retours latéraux et la face qui donne sur la nef, sont ornés de rinceaux, de paires d'oiseaux qui les becquettent, et enfin d'oiseaux mordant le cou de lions qui leur mordent la queue. L'affouillement est d'une rare énergie.

N°. 3. (Premier pilier à droite de la nef) : sa construction est pareille à celle du pilier correspondant. Abaque lisse ; cymaise ornée de deux rangs et deux demi-rangs de losanges *saillants*. Plate-bande à rinceaux entrelacés. Sur la corbeille, du côté de la nef, oiseaux perchés sur la croupe de lions qui se mordent la queue et dont ils becquettent les oreilles ; la queue des oiseaux s'enroule autour du cou des lions. Entre les jambes de chacun de ceux-ci, un personnage, le genou en terre, une main posée sur le genou d'un de ses voisins, l'autre posée sur les reins de l'autre voisin. — Du côté de la coupole, Daniel assis, les mains levées, entre quatre lions, dont les deux inférieurs lui lèchent les pieds. De chaque côté de cette scène, un personnage assis entre huit autres, debout, qui se dirigent vers lui.

N°. 4. (Dans le mur de façade, à droite en entrant) : comme au n°. 1., mais la plate-bande, probablement refaite en 1831, est restée sans ornements. Sur la corbeille,

quatre personnages vêtus, debout, sont mêlés à des rinceaux. Sur le pilastre d'où la colonne se détache, on voit des oiseaux et des palmettes.

La nef réclame maintenant notre attention, et nous n'y rencontrons rien qui ne soit du XIe. siècle. Quatre paires de piliers la partagent en autant de travées voûtées en berceau *ogival*, et la séparent des bas-côtés très-étroits, dont les arcs doubleaux, *surbaissés* et très-saillants, ne parcourent que le quart du cercle. Cette disposition très-rare est rendue plus remarquable encore par le peu d'élévation de la voûte des bas-côtés, comparativement à celle de la grande nef. Les sommets de ces demi-arcs surbaissés et très-saillants s'appuient contre les piliers, au niveau des chapiteaux de la grande nef.

Les piliers de la nef, dont j'ai déjà décrit la forme générale, en parlant de la coupole, se distinguent de ceux-ci par l'absence *primitive* de celle des quatre colonnes engagées qui regarderait la nef : celle des arceaux de communication et celle du bas-côté existent seules. La quatrième est remplacée par un simple pilastre à chapiteau, au-dessus duquel s'élève une courte colonne engagée, dont le chapiteau se lie au cordon en simple tailloir dont la nef est entourée, et sur lequel retombent les arcs doubleaux ogivaux de la grande voûte ; rien de plus simple et de plus sévère que cette ordonnance.

Il n'y a point de transept, ni d'arcature aux murs des bas-côtés. Ceux-ci, fort étroits (1^m. 80^c. entre le stylobate très-bas qui longe le mur latéral et celui plus bas encore et arrondi du pilier de la nef), sont ornés de courtes colonnes engagées dans le mur latéral, et qui reçoivent la retombée inférieure des demi-arcs doubleaux, dont le sommet s'appuie sur les chapiteaux des hautes colonnes des piliers de la nef. Les chapiteaux des colonnes courtes ont leur cor-

beille très-basse, ornés de palmettes ou de feuillages. Un seul d'entre eux (le premier du collatéral droit) présente deux lions avec des oiseaux, disposés comme au chapiteau n°. 3 de la coupole, mais sans personnages entre leurs jambes.

Les chapiteaux de la plupart des piliers de la nef sont ornés, soit de feuilles d'eau (forme-type du XI°.), soit de palmettes, de rinceaux, d'entrelacs, dans l'agencement desquels on remarque le fréquent emploi des points creux, le plus souvent triangulaires, ménagés entre les saillies de l'ornementation végétale ou fantastique. Je ne sais si on a remarqué jusqu'ici ce genre de décoration qu'on pourrait appeler *moulures creuses*, et qui est d'un effet surprenant, à cause des ombres fortes au moyen desquelles il fait valoir les saillies voisines. Ces trous sont triangulaires lorsqu'ils résultent de la juxta-position ou de l'imbrication de trois feuilles ou lobes de feuilles (dans l'imitation romane du chapiteau corinthien par exemple). Ailleurs, ce sont des cavités fort petites, rondes ou carrées, disposées en séries rectilignes ou curvilignes selon les besoins de l'ornementation, et toujours d'une exquise élégance. On pourrait encore leur donner le nom de *moulures saintongeaises*, parce qu'elles fourmillent dans cette province et sont très-rares ailleurs. Il ne faut pourtant pas croire (et je tiens à insister sur cette remarque) qu'elles aient été inventées par les artistes saintongeais du moyen-âge. Ces *barbares*, comme on aimait naguère à les appeler, avaient trouvé leurs modèles dans l'antiquité classique et ont fort bien su en profiter. Il existe au musée de Saintes plusieurs chapiteaux corinthiens, gallo-romains, sur lesquels les cavités triangulaires dont je viens de parler, produisent un effet particulier qu'on chercherait vainement dans les autres chapiteaux corinthiens que ce musée renferme.

Remarquons, avant de quitter la nef, que quatre des chapiteaux de ses piliers se distinguent, par leur ornemen-

tation, de tous les autres de même date. Sur l'un d'eux on voit des moulures flabelliformes imbriquées ; sur un autre, deux lions levant chacun une de leurs pattes de devant ; sur le troisième, deux griffons dont une église du Périgord, aussi du XIe., Baneuil, m'a offert absolument les pareils ; enfin, sur le quatrième, deux sirènes à queue simple qu'elles tiennent d'une main ; l'autre main est ouverte et levée.

Les fenêtres sont placées assez haut dans les bas-côtés, évasées par en bas seulement, cintrées, légèrement surbaissées, accompagnées de deux colonnettes fort simples, et surmontées chacune d'un oculus. Le grand comble est sans jours.

La disposition des trois absides était rayonnante, en sorte que l'axe des deux absidioles conservées est obliquement incident à celui de la nef. Elles sont circulaires et toute leur ornementation intérieure est moderne.

L'abside principale, sans doute semi-circulaire, a été remplacée au XVe. siècle par un sanctuaire beaucoup plus profond qu'elle, rectangulaire, orné de dais et de consoles délicatement sculptés, mais privés maintenant de leurs statues. La voûte est à nervures en croix recoupée d'un sautoir. Toutes les moulures sont prismatiques et il n'y a point de chapiteaux.

Si de l'intérieur nous passons à l'extérieur de l'église, nous n'avons que son flanc nord à décrire, parce que l'autre, moins bien conservé, est caché dans le jardin d'un couvent. Nous remarquerons d'abord, à l'angle N. O. de la nef, la masse énorme à sa base et graduellement effilée d'étage en étage, du beau clocher du XVe., percé de nombreuses et étroites ouvertures ogivales.

En allant vers l'est, et fortement en retrait sur le clocher, on trouve le mur du collatéral nord de l'église, dont les fenêtres basses éclairent la crypte. Au-dessus et en arrière de ce

mur, s'élève le grand comble de la nef, vilaine mur absolument nue et partiellement réparée. Le sanctuaire XVIIe., également dépourvu de tout ornement, s'éten retrait sur le collatéral. Entre deux, l'absidiole conserv détache gracieusement en forme de tour saillante, brod haut en bas comme un reliquaire ; et c'en est bien un e puisque la chapelle qui forme son étage supérieur est d à saint Eutrope et renferme le dépôt de son chef vénér

L'absidiole se lie à un pan coupé obliquement (da direction du S. E. au N. O. et perpendiculairement à de cette chapelle (N. E. S. O.) ; à l'ouest de ce pan c le mur du collatéral s'étend jusqu'à la base du clocher gros et laid contrefort du XVe., à deux retraits et larg dallé en biseau, soutient ce mur et s'élève jusqu'au Un espace vide, à peu près quadrilatère, compris l'église, le clocher et la rue, forme une partie de l'a cimetière, d'où M. l'abbé La Curie a fait retirer ju trois mètres de terre, afin de dégager la base du mon et les jours de la crypte. De nombreuses tombes en p rétrécies aux pieds et avec une entaille pour la tête, o mises à découvert dans ce déblaiement, qui n'a pas les couches inférieures de ce dépôt funèbre, car l'espace est encore presque pavé de couvercles de tombes.

Le mur du collatéral est couronné par une corniche en tailloir de proportions normales, à cymaise excavée, sant sur des modillons pour la plupart sans sculptures qu'ils ont été refaits. Une de ces consoles primitives est f une autre offre une tête de loup ; deux autres offrent ch deux lions accolés, grimpants. Le mur, en appareil régulier et très-beau, est divisé en deux étages percés de cinq fenêtres cintrées, que séparent des colonnes gées, dont la base repose sur un stylobate continu. Le veaux des baies et des arcatures sont étroits, très-haut pareillés avec le plus grand soin.

Les fenêtres de l'étage inférieur, qui sont celles de la crypte, sont ouvertes immédiatement au-dessus du stylobate que couronne une moulure ronde surmontant un filet, et qui s'élève de 36c. au-dessus du sol. Elles sont courtes (celle de l'est seule est plus longue). L'archivolte des quatre premières (en partant de l'ouest), est formée de trois tores surmontant une plate-bande ornée d'un rang de disques plats chargés chacun d'un fleuron. L'imposte, en simple tailloir à cymaise un peu excavée, se prolonge en un cordon qui n'embrasse pas les grandes colonnes engagées; elle repose sur deux colonnettes à chapiteaux feuillés. La cinquième fenêtre a son archivolte chargée de losanges et de billettes courtes; la plate-bande est ornée de palettes anguleuses et d'un tore.

Un cordon décoré d'étoiles plates, à dix rais, sépare les deux étages de l'ordonnance.

A l'étage supérieur, la fenêtre de l'est est aussi plus étroite que les quatre autres, mais sans être plus longue. Décorées comme celles de l'étage inférieur, ces cinq fenêtres s'ouvrent au-dessus d'un cordon à simple tailloir, semblable à celui d'en bas, mais dont la cymaise plate, ornée de broderies et très-fruste, surmonte une torsade courante. Les impostes continuent le cordon qui embrasse cette fois les grandes colonnes engagées.

Les archivoltes des fenêtres sont richement ornées de tores, torsades, dents-de-loup, losanges, billettes courtes, fleurons arrondis et à quatre pétales. Au-dessus de chaque fenêtre s'ouvre un oculus (disposition très-rare), bordé d'un rang de billettes, dents-de-loup, ou autres moulures analogues. Des claveaux rayonnants réduisent cette baie à un étroit orifice tout rond.

Enfin, les grandes colonnes engagées qui séparent les fenêtres, ont leurs chapiteaux à simple tailloir normal sans

broderies ; les chapiteaux sont ornés de feuilles d'acanthe à moulures creuses : ils reçoivent les retombées d'une arcature cintrée dont chaque arc, embrassant une fenêtre et son oculus, termine l'ordonnance de l'étage supérieur immédiatement au-dessous des modillons de la corniche. Les archivoltes de cette grande arcature, superposées à celles des fenêtres dont l'oculus seul les sépare, sont décorées d'un seul rang de petites billettes courtes, et, sur la plate-bande, de losanges et de dents-de-loup, dont la grande dimension les rend fort remarquables.

Toute cette richesse d'ornementation est encore surpassée par celle qu'offre l'absidiole. L'appareil, le stylobate et la corniche sont ici comme au mur du collatéral, mais tous les modillons ont été refaits et sont restés sans sculptures. Quatre grandes colonnes engagées, à chapiteaux feuillés et sans tailloirs, divisent l'absidiole en cinq panneaux et montent jusqu'à la corniche. Son ordonnance est partagée en quatre étages au lieu de trois qu'on voyait au collatéral. L'inférieur a trois fenêtres ouvertes dans les panneaux 1, 3 et 5, ainsi que le cordon de leur imposte, pareilles à celles du collatéral ; elles éclairent l'absidiole correspondante de la crypte.

Le 2e. étage est aveugle et complètement uni.

Le 3e. est décoré de 5 fenêtres. Celles des panneaux 2 et 4, plus étroites, n'ont jamais été ouvertes ; les autres, larges et courtes comme celles d'en bas, reposent sur la continuation du cordon à torsade du collatéral. Leurs archivoltes, impostes et colonnettes sont pareilles à celles de l'étage supérieur de celui-ci.

Un cordon orné de dents-de-loup, surmontant un rang de billettes courtes, et embrassant les grandes colonnes engagées, sépare le 3e. étage du 4e. Celui-ci se compose d'une arcature basse, cintrée, composée de trois arceaux aux panneaux 1 et 5, de deux seulement aux panneaux 2 et 4, et de quatre au panneau médian. Ces arceaux retombent sur de courtes e

massives colonnettes à chapiteaux feuillés et très-frustes. Leur tailloir, dont l'abaque est sillonné d'une rainure, et dont la cymaise est un peu excavée, n'a reçu aucune broderie.

DESCRIPTION DE LA CRYPTE.

L'histoire de l'église Santone, récemment publiée par M. l'abbé Briand, a fait connaître pour la première fois; mais d'une manière peu exacte, le plan de cette magnifique église

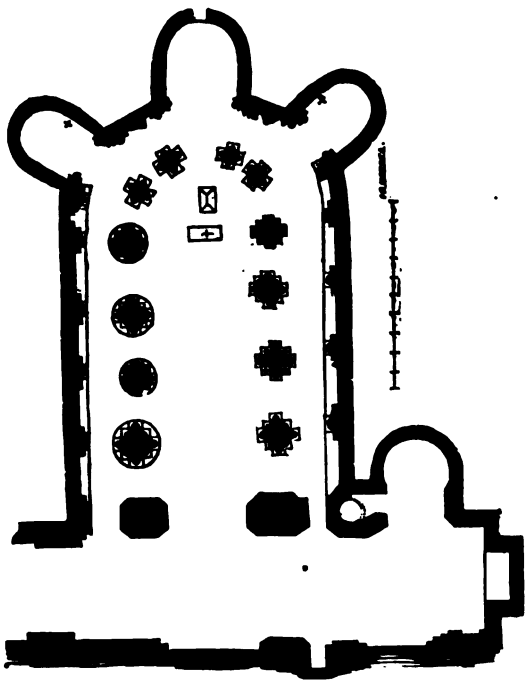

CRYPTE DE SAINT EUTROPE.

basse qui est égale en grandeur à l'église haute; elle paraît proportionnellement plus large, à cause de sa voûte très-sur-

baissée. Sa longueur totale, depuis l'arceau bouché auquel aboutissait l'escalier, jusqu'au fond de l'abside primitive établie sur le roc vif, est de 34m. 60c : sa largeur totale, latéraux compris, est de 14m. 37c. — Nous en avons, M. Drouyn et moi, levé un nouveau plan, non avec la rigoureuse précision qu'un architecte aurait su donner aux proportions des moindres saillies, mais avec une complète exactitude, nous l'espérons du moins, dans les formes et les dimensions des membres principaux. On ne pourra manquer d'être frappé de l'irrégularité de détail de cette construction, dont le premier aspect est si régulier.

On entre dans la crypte par la base nord du clocher, où une petite porte à linteau droit et à moulures toriques, sans caractère décidé, a été ouverte, à la renaissance peut-être, ou même en 1839. Une descente large et rapide, courant du nord au sud et correspondant à la première travée de l'église supérieure, comprend et dépasse, au nord, la largeur totale de la crypte romane. Cette travée souterraine se divise en trois compartiments successifs. Le premier, du XVe. siècle, appartient aux bases du clocher. Sa voûte d'arêtes et ses formerets ogivaux le lient aux premiers pilastres et arcs doubleaux romans de la crypte. Sa clef de voûte, entourée de dentelures rayonnantes, porte un écusson sans timbre chargé de sept losanges posés 3,3,1. Sur la gauche en entrant s'ouvre une profonde chapelle de la même époque que le clocher, où l'on ne peut pas pénétrer maintenant, parce qu'elle n'est pas réparée et qu'on l'a convertie provisoirement en ossuaire où tous les corps ensevelis dans le sol exhaussé de la crypte, ont été entassés.

Le second compartiment occupe la largeur réunie de la nef et des latéraux de la crypte, et forme sa première travée.

Le troisième compartiment, dont deux côtés sont garnis d'un stylobate, et où l'on trouve l'entrée d'un escalier dérob-

qui communiquait avec l'église des catéchumènes, est primitif, et s'ouvre dans une chapelle semi-circulaire du XVe. siècle, et dont l'axe est parallèle à celui de la crypte. Entre celle-ci et la chapelle, dans l'épaisseur des fondations, s'ouvre un cabinet dans lequel est un puits. La chapelle, dont les trois fenêtres sont cintrées-surbaissées, n'a pour ornement qu'un cordon *en larmier*, avec figures d'animaux accroupis. La table d'autel monolithe, retrouvée en déblayant les terres, a été replacée sur un massif de maçonnerie détaché du mur. Elle présente les caractères de la renaissance, par sa corniche *en talon* et son grand développement en largeur. On voit, dans cette chapelle, un écusson écartelé : au 1er. et 4e., cinq fasces, chargées en chef de trois fleurs-de-lis dont chacune se dessine dans un carré ; au 2e. et 3e. contrécartelé.

Pour en finir avec cette première et immense travée de la crypte, j'ajoute qu'elle est partagée et soutenue par cinq arcs doubleaux cintrés, un peu surbaissés, d'une grande largeur, et dont les uns sont primitifs, les autres postérieurs ou réparés. Les impostes de l'arceau bouché auquel aboutissait le grand escalier de la crypte, sont ornés de fleurons et feuillages romans : on y voit aussi quelques tailloirs non normaux, à scotie et à double tore.

Maintenant, tournons le dos à cet arceau : nous sommes dans l'axe de la crypte. L'autel neuf (car l'ancien n'a pas été retrouvé) s'élève en face de nous et nous cache le tombeau du pontife-martyre. Arrêtons-nous un instant pour embrasser l'ensemble de ce lieu vénérable : rien de plus sévère, de plus majestueux, ne frappera jamais nos regards. C'est le silence de la tombe ; à peine les rares bruits de ce faubourg écarté de la ville peuvent-ils y descendre : c'est aussi le froid de la tombe, mais d'une humidité tempérée par les fenêtres et le déblaiement des terres du cimetière. C'est enfin la séparation du monde qui s'y fait sentir, non pas

sombre, effrayante, comme scellée sans retour par le poids de cette voûte basse, lourde, immense, mais une tranquillité profonde y règne ; on pense sans effort que l'église des vivants est au-dessus, tout près, et encore au-dessus le ciel où le grand Eutrope recueille, depuis seize siècles, l'intarissable prix de son sacrifice.

Devant nous s'étend la nef, large de 5m. 39c., entourée d'une ceinture de douze piliers bas et massifs, qui vont se rapprochant, à partir de l'autel, pour former le rond-point, mais laissent entr'eux un arceau plus large au fond, afin de faire voir l'ancienne abside semi-circulaire. Quatre travées composent la nef, et deux le sanctuaire. Une voûte d'arêtes, large et surbaissée, est partagée par quatre arcs doubleaux surbaissés aussi, formés uniquement d'un tore monstrueux, de près de 50c. de diamètre. Tout autour s'étendent les bas-côtés, pareillement voûtés d'arêtes, un peu inégalement larges (1m. 23c. à gauche, 1m. 69c. à droite), accompagné jusqu'à l'entrée des absides, par un stylobate de 60c. de haut sur 40 de large. Le déambulatoire est complet derrière le sanctuaire. Reprenons.

Dans la nef, comme dans les bas-côtés et dans les arceaux de communication entre ceux-ci et celle-là, le gros tore qui forme l'arc doubleau est composé de rondelles de pierre juxtaposées et grossièrement appareillées comme la voûte ; seulement le tore est plus mince dans les petits arceaux. Les assises inférieures de ces rondelles sont plus épaisses, semblables à de petits tronçons de colonnes, et s'élèvent verticalement, ce qui, dans les arcs doubleaux étroits, leur communique un profil *surhaussé*. Le cintre se montre donc dans ces divers arceaux, avec les trois modifications dont est susceptible. A mesure que la courbe se dessine, les rondelles s'amincissent obliquement et se trouvent réduites, vers la clef, à une très-faible épaisseur, en réparant la crypte

on n'a pas été dans l'obligation d'en remplacer une seule ; et pourtant, depuis près de huit siècles, elles supportent le poids de l'église haute. Lors du Congrès de 1844, j'ai vu émettre l'opinion que cette voûte pourrait ne dater que du XIIe. siècle, parce que les gros tores de cette forme sont connus, à la même époque, dans d'autres provinces (Normandie, Périgord, etc.). Je ne pense pas que cette hypothèse soit admissible, puisqu'il est reconnu que la Saintonge est en avance d'un demi-siècle au moins sur le roman de transition des contrées voisines, et puisque l'église haute et la crypte, dues au même constructeur *Benedictus*, ont toutes deux été consacrées en 1096 : il eût donc fallu refaire la voûte *entre deux*, ce qui n'est ni facile ni probable.

Il existe une exception à l'uniformité des arcs doubleaux : les quatre arêtes qui partent des quatre piliers du rond-point pour venir se perdre dans les reins de la voûte qui surmonte le tombeau du saint, sont carrées et non en forme de tores. Je ne sais si *Benedictus* ne se sentit pas assez de dextérité pour faire évanouir graduellement ces gros tores et pour les amener à se fondre dans la voûte d'arêtes, ou s'il crut donner par là plus de solidité au massif qui supportait l'autel majeur de l'église haute ; mais il résulte de ce rapprochement de quelques vives-arêtes, une apparence trompeuse de profils ogivaux, qu'on a accusés avec une netteté peu adroite dans une grande lithographie de la crypte, publiée à Saintes en 1843.

Ainsi que je l'ai dit, les arceaux des deux travées du sanctuaire vont en se rétrécissant jusqu'au rond-point où ils laissent à l'arceau central plus de largeur qu'à ses voisins. En cela, la crypte de Saintes diffère des églises analogues, St.-Hilaire de Poitiers, du XIe. siècle, où l'arceau central est le plus étroit de tous, et Notre-Dame de Poitiers, du XIIe., où tous les arceaux du chœur sont égaux.

Les deux premiers piliers de la nef, ceux qui limitent la large et longue travée qui ferme le bas de la crypte, ont nécessairement un noyau roman; mais ils ont reçu, au XVe. siècle, un revêtement polygonal, et ils sont reliés, non par un gros tore, mais par un arc doubleau surbaissé en plate-bande, qui doit dater de la même époque. L'épais et lourd revêtement de ces deux piliers est décoré de plusieurs figurines grotesques, d'un joli dais avec console (la statue est perdue), d'une figurine d'ange, et de deux inscriptions en grands caractères gothiques.

Ces inscriptions, fort difficiles à lire, et endommagées par places, m'ont été communiquées par M. l'abbé La Curie.

Celle du pilier de gauche est en fort relief:

PRINCE LOYS DAUPHIN DE VIENNOIS | QU A DONNÉ VI·. ESCUS DE COY | A ESTÉ FAIT CE. C. | CESTUY PILLET | ESTANT PRIEUR DELABALME CONSEILLER | DU ROY NTRE | SIRE LAN MCCCCXLIV. TRÈS EXCELLENT.

L'inscription déplacée primitivement a été mal replacée. M. l'abbéLa Curie pense avec raison que les mots *très-excellent*, qui la terminent, devraient la commencer, et que la ligne simplement tracée à la pointe (*Prince Loys Dauphin de Viennois*), qui se trouve sur le cordon, était primitivement à la place du dais où elle devait faire suite à *très-excellent*. Le couronnement de cette niche l'ayant fait disparaître, on l'aura mise au-dessus de la ligne suivante. — Au-dessous de la niche on lit:

ODO DE LA BAULME PRIEUR DE CÉANS.

L'inscription du pilier de droite est gravée en creux:

LOYS TRÈS PUISSANT ROY REGNANT
DE PA. IE SUIS TOUT REFAIT

L'ESLISE DE CÉANS TENANT
JEHAN GRANY QUE DIX SEPT
L'ON DISAIT L'AN MIL C. C. C. C.
ET LX A COMPLI ET FAIT
AU MOIS D'AVRIL, FUZ EN CET SENS
QUE ME VOIEZ ICY PERFAIT.

Les six autres piliers de la nef sont formés d'un massif carré dont les angles sont entaillés et reçoivent quatre colonnes minces. Quatre grosses colonnes sont engagées dans les faces du massif. Toutes sont de même hauteur (1m. 25c. entre base et astragale), ce qui fait, pour chaque pilier, huit angles alternant avec huit colonnes inégales.

Les quatre piliers du rond-point n'ont point leurs angles recoupés, et, par conséquent, n'y admettent pas de petites colonnes ; ils n'ont que les quatre grosses engagées sur les faces, et quatre angles.

Les quatre piliers de la nef, au côté de l'évangile, s'élèvent sur un stylobate circulaire, peu saillant au-dessus du sol, et orné d'une moulure torique. Ceux du côté de l'épître et ceux du rond-point sont établis sur un soubassement à angles alternativement saillants et rentrants comme le massif qui constitue leur noyau.

Les douze piliers ont leurs chapiteaux couronnés d'un simple tailloir à cymaise excavée et sans autre ornement qu'un filet au bas de l'abaque. Les proportions de ce tailloir varient un peu et s'éloignent quelquefois de la mesure que je crois normale, car leur abaque étant de 8c., la cymaise varie entre 16 et 20c. Aux petites colonnes des angles, les corbeilles des chapiteaux sont en général simplement épanelées, indiquant les feuilles d'eau si communes au XIe. siècle. Celles des grosses colonnes sont en général terminées ; deux seulement ne sont qu'épanelées ; un nombre assez considérable, surtout du côté de l'épître, a dû être soumis à

une restauration plus ou moins importante. L'ornementation de toutes ces corbeilles est purement végétale. Ce sont, outre les volutes et les consoles quelquefois ornées, d'énormes palmettes ou autres feuillages fantastiques, des entrelacs mêlés de points creux triangulaires, de doubles rangs de feuilles d'eau, de grandes palmettes entourées d'autres très-petites, des feuilles triples, des rinceaux, des troncs ou branchages tordus en entrelacs, de grandes feuilles ovales pétiolées qui se croisent, des palmes et des rosaces ornées de points creux.

Les chapiteaux des colonnes, engagées dans le mur du déambulatoire autour du sanctuaire, sont décorés d'une manière absolument analogue à ceux des douze piliers. Mais si, après avoir examiné tout cet ensemble soumis aux lois de l'unité la plus parfaite, on vient à considérer les colonnes engagées dans les murs des bas-côtés et qui partent du stylobate continu, on se trouvera complètement dépaysé.

D'une part, on verra les voûtes d'arêtes avec leurs gros tores simples formant arcs doubleaux, les fenêtres évidemment romanes, le stylobate qui fait partie intégrante de l'édifice primitif, les pilastres et leurs colonnes monocylindriques engagées d'un galbe parfaitement roman, et l'on ne pourra se refuser à être convaincu que tout cela est contemporain de la construction de la crypte (1096).

Mais, d'une autre part, on concevra difficilement comment les tailloirs de ces pilastres et de ces colonnes, bien que galbés dans les proportions romanes normales, sont si loin d'être *simples* comme ceux des piliers de la nef et du déambulatoire. On s'étonnera de voir leur cymaise profondément excavée en scotie entre deux tores ; on s'étonnera plus encore de voir, au bas côté gauche, leurs corbeilles ornées de crochets, de feuilles de chardons, de reptiles ailés, de têtes de femmes voilées, de petites têtes encadrées de

feuillages, le tout d'un style tout-à-fait étranger, ainsi que celui des bases, au style de l'école romane. Bien plus, dans le latéral droit, on trouvera toutes les corbeilles décorées de doubles rangs et de doubles bouquets de feuilles *indigènes*, vigne, lierre, chêne.

Il faudra bien alors se rendre à l'évidence et reconnaître que l'architecte du XIe. siècle a laissé sa bâtisse, ses voûtes et ses arcs doubleaux complètement achevés, mais que les latéraux de la crypte n'avaient encore que des pilastres carrés et saillants autant que le stylobate; que tout au plus ces pilastres avaient été évidés de manière à en faire ressortir le galbe roman des colonnes; qu'à la fin du XIIIe. et au commencement du XIVe. siècle, l'état des finances du prieuré a permis de mettre la dernière main à ce grand ouvrage, et qu'on a alors terminé les colonnes, leurs bases et leurs chapiteaux en les enrichissant des moulures du temps.

Les fenêtres, au nombre de cinq de chaque côté de la crypte, sont courtes, cintrées, ébrasées, assez larges, placées très-haut dans les murs des latéraux.

Avant de m'occuper des absides et du sanctuaire, je dois faire remarquer que, dans le latéral droit, un seul pilastre, placé à l'entrée du rond-point, et appartenant au XIe. siècle, a son chapiteau orné de figures humaines. C'est une tête plate, une sainte face peut-être, dont les yeux sont ouverts, qui ressort de la console au-dessus d'une sorte de lambrequin en feuillages fantastiques. Les angles de la corbeille sont occupés par deux grosses têtes fort saillantes de femmes voilées, qu'il a fallu restaurer.

L'abside ancienne, dont le périmètre semi-circulaire est marqué par une entaille dans le rocher de craie lardé de rayons de silex noirâtre qui constitue le sol, a eu son mur refait, afin de la séparer de l'abside qui lui avait été ajoutée au XVIIe. siècle. Celle-ci est devenue la sacristie moderne

de la crypte ; son ornementation simple et mesquine s'accorde avec la date de sa construction. En rétablissant le mur de l'ancienne abside, M. l'abbé La Curie a rencontré à la fois deux avantages, celui de fournir une sacristie indispensable à l'exercice du culte rétabli dans la crypte, et celui de rendre complètement à ce vénérable édifice sa forme et sa physionomie primitives.

Deux absidioles circulaires rayonnent autour du sanctuaire, mais leur axe est convergent vers l'abside, au lieu d'en être divergent comme dans l'église haute. Elles ont chacune trois fenêtres, courtes, larges, cintrées, ébrasées, haut placées. Le gros tore qui forme l'arc doubleau de leur entrée affecte une disposition ogivale, à cause de la courbe du rond-point. Un cordon en simple tailloir, qui se lie aux chapiteaux du déambulatoire, forme la seule décoration de ces absidioles. Leurs tables d'autel monolithes, non consacrées, ont été retrouvées dans le déblaiement des terres ; on vient d'y creuser des cavités pour la pierre sacrée.

L'autel de gauche a été placé sur un simple massif de maçonnerie. Celui de droite (chapelle dédiée à sainte Eustelle), s'élève, non sur un massif, mais sur quatre charmantes colonnettes neuves, parfaitement imitées du style roman le plus riche et le plus pur. La restauration de ces deux chapelles n'est pas encore terminée. Il faut remarquer que les chapiteaux du XIe. siècle qui soutiennent leur arceau de communication avec le déambulatoire sont simplement épanelés et indiquent les feuilles d'eau caractéristiques de ce siècle. Quant aux deux tables d'autel, bien que galbées en simple tailloir, je doute fort qu'elles soient romanes, et d'après leurs proportions, je penche à croire qu'elles appartiennent au XIIIe. ou au XIVe. siècle, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque les bas-côtés n'ont été ornementés qu'à cette époque.

J'arrive enfin au sanctuaire de la nef principale, élevé d'un degré au-dessus du bas de celle-ci. Au centre du rond-point, et exactement au-dessous de l'autel majeur de l'église haute, s'ouvre, dans le roc vif, l'excavation où reposait le cercueil en pierre, déjà plusieurs fois décrit, de saint Eutrope. L'auge a été à demi exhaussée, en sorte que les deux marches en pierre dont on a entouré le sépulcre, laissent saillir son couvercle où se lit le nom vénéré, EUTROPIUS. Une balustrade en fer entoure le tombeau, en avant duquel s'élève, sur plusieurs marches, l'autel majeur de la crypte.

J'ai déjà dit que la table de l'autel consacré, le 3 novembre 1096, par l'évêque Ramnulfe II, n'a pas été retrouvée. M. l'abbé La Curie a suppléé à cette perte en composant et en faisant exécuter un autel de forme romane, d'un style large et d'une irréprochable pureté. La table monolithe, galbée en simple tailloir, a été entièrement consacrée, le 14 octobre 1845, par Mgr. l'évêque de La Rochelle, en présence du métropolitain, assisté de quatre autres évêques. Le massif de l'autel, dont les coins sont saillants, est orné en retrait d'une riche arcature retombant sur quatre colonnettes. Cet autel rappelle, avec moins de luxe, celui de St.-Germer.

Il est à regretter que M. l'abbé La Curie n'ait pas été appelé à fournir le dessin des accessoires de l'autel. Un tabernacle en pierre, posé sur un gradin, et simulant une église romane, couronne cette construction. L'idée est bonne, mais le style est moins large que celui de l'autel : le toit, en pignon triangulaire, de cet édicule, est beaucoup trop élevé et partant disgracieux ; enfin, il est surmonté d'une croix de pierre, grêle et haussée, tel que jamais on n'en a placé au faîte d'un édifice roman. Cette imperfection ressort désagréablement au milieu d'une restauration si savante, mais elle serait bien facile à réparer, même en conservant l'édicule dont, après tout, la façade est élégante. Il faudrait

raser le toit, y substituer une coupole de pierre étagée en gradins, analogue à celle de St.-Front de Périgueux, surmontée d'une simple et courte croix grecque, et flanquée de quatre petites pyramides en écailles de poisson. On placerait, pour la messe, un petit crucifix de forme romane sur la corniche; ou mieux encore, un grand Christ roman, en cuivre repoussé, se dresserait derrière l'édicule.

Le revers du massif de l'autel, faisant face au tombeau du saint, a reçu une table de marbre noir qui porte l'inscription de sa consécration, et qui conserve la mémoire de cette dernière et solennelle translation, après laquelle les cinq Pontifes réunis replacèrent les reliques de saint Eutrope dans son tombeau du VIe. siècle, AD PERPETUAM SEPULTURAM.

Ma tâche de description, Messieurs, est achevée : telle est cette auguste et double basilique. Il me reste à vous dire ce qu'à dû faire le savant auteur de la restauration de la crypte, pour lui rendre son aspect et son éclat primitif; peu de mots y suffiront.

Déblayer jusqu'à trois mètres de terres extérieures pour rendre accès à l'air et au jour ; remplacer et rejointoyer, au-dehors, les pierres trop profondément rongées par les siècles; copier, en-dedans et en-dehors, avec une humble et patiente fidélité, sur les pierres neuves, les motifs correspondants et continuer ceux que la dégradation avait interrompus ; rendre à la lumière les bases des piliers et des pilastres de la crypte en enlevant jusqu'à deux mètres de décombres et de terres mêlées de sépultures plus ou moins récentes ; nettoyer à l'eau chaude et avec la brosse douce toutes les sculptures, les colonnes, les murs même de ce vaste vaisseau : réparer, non les vieux et indestructibles tores de la voûte, mais quelques arcs doubleaux en plate-bande de la travée du clocher ; relever les vieux autels et construire celui de la nef ; disposer la tombe sacrée de manière à l'exposer aux regards des fidèles; enfin, carreler la crypte entière.

Cette dernière opération n'est pas encore arrivée à sa fin : la nef et la chapelle de Sainte-Eustelle ont seules reçu leur carrelage, exécuté dans le goût roman avec une grâce et une intelligence au-dessus de tout éloge. Ce sont de très-petites briques allongées, fabriquées exprès, rouges, blanches panachées de rouge, et noires, disposées de diverses façons, selon les compartiments, en losanges, en feuilles de fougère, en zigzags, en bordures, et de manière à réaliser le principe constant de l'art chrétien au moyen-âge, *la variété dans l'unité*. Là on retrouve les divers dessins d'appareil, qui font briller d'un si vif éclat le nu des murs dans les absides célèbres de Rioux et de Restaud.

Tel est, Messieurs, ce long travail, dont quelques parties accessoires restent seules à terminer : travail obscur, ingrat, digne de dédain aux yeux des artistes ordinaires, puisqu'il ne tend pour ainsi dire qu'à se dissimuler lui-même. Ses traces subsistent encore, il est vrai, dans toute leur évidence, parce qu'on n'a pas recouru à la sale teinte d'un badigeon gris, ou à l'emploi intempestif d'un *granitello* mensonger, pour raccorder avec leurs voisines les belles pierres calcaires blanches des carrières de la Saintonge ; mais ils disparaîtront bientôt, ces témoignages fugitifs d'une œuvre intelligente ; et si l'autorité compétente n'y met la main, il ne restera pas même une inscription qui dise aux archéologues à venir les noms de l'abbé La Curie, dont la tête conçut et dirigea ces travaux, et de l'étonnant *enfant* dont la main exécuta leurs parties les plus délicates.

Le labeur dont je viens de m'essayer à faire ressortir le mérite a été suivi avec amour, avec cette passion sainte qui poussa Néhémias à reconstruire le Temple, Judas Machabée à le purifier des souillures laissées par les idolâtres, les religieux du moyen-âge à élever de nouveaux sanctuaires à Jésus crucifié, en l'honneur de sa Mère Immaculée, de ses Apôtres

et de ses Saints. Mais le pieux conducteur de ces minutieux travaux ne pouvait ni ceindre le tablier de l'appareilleur, ni manier le ciseau de l'imagier : comment a-t-il fait pour se créer *des bras* dociles, à une époque où l'ouvrier n'apprend à tailler des pierres que pour le besoin de la vie civile, pour ériger des palais à l'industrie, et pour travestir en sanctuaires chrétiens, de pâles copies des temples des faux dieux ?

Voici ce qu'a fait M. l'abbé La Curie : il s'est fait une brigade de *logeurs du bon Dieu*. Fort de la confiance que ses talents inspirent à l'administration supérieure, il a pu leur promettre une suite d'ouvrages dans lesquels leur emploi sera continué sous la condition d'une parfaite docilité à suivre ses inspirations, ses indications les plus minutieuses ; il a fondé une école, ou pour ainsi dire une escouade de moines du moyen-âge, maçonnant sous la conduite de leur abbé. Parmi ces élèves qu'il formait avec tant de soins, il a distingué l'enfant d'un des ouvriers, enfant de seize ans alors, et qui n'en a pas encore vingt. Sa vocation se manifestait indubitable, irrésistible ; c'est lui qui a reproduit toutes les sculptures dégradées, d'après les modèles adjacents ; c'est lui qui, doué du génie approprié au style roman, a puisé dans l'étude des riches monuments de la province, l'inspiration des charmants détails de chapiteaux qu'on admire au maître-autel et à celui de Sainte-Eustelle.

Et maintenant, Messieurs, il vous appartient peut-être de sauver de l'oubli des travaux dont l'exemple est si bon à suivre, et dont les occasions sont si multipliées en France. Saintes possède, il est vrai, des magistrats dont les soins s'étendent à tous les besoins moraux et matériels de l'antique cité, des magistrats éclairés qui protègent activement ses intérêts intellectuels comme ses intérêts positifs : ils viennent d'en donner une preuve éclatante, Messieurs, lorsque ces jours passés, au Congrès de Tours, le Conseil municipal

a sollicité comme une faveur, et par l'organe de son honorable chef, la visite solennelle des savants du royaume. Nous ne pouvons douter ni de la reconnaissance que ces magistrats éprouvent pour le zèle si éclairé de M. La Curie, ni de la satisfaction que leur inspirent les succès de ses élèves; mais, en face de la postérité, cette reconnaissance serait peut-être un peu timide, un peu trop réservée. Venez en aide à ce louable sentiment.

Oui, Messieurs, je termine en vous le demandant : rendez d'avance aux enfants de la Saintonge ce que Saintes veut faire pour vous. Emettez un vœu solennel, demandez au corps de ville qu'une inscription soit scellée aux murs de la crypte, et qu'on y lise les dates et toutes les circonstances de sa restauration, les noms des magistrats de la cité, ceux des hauts fonctionnaires de l'Etat qui ont alloué les fonds, le nom du savant respectable qui fut le chef et l'ame de l'entreprise, le nom *et l'âge* de l'imagier; les noms enfin des principaux chefs d'atelier qui ont concouru aux travaux.

Et ne craignez pas que cette inscription soit trop longue; les archéologues et les historiens les aiment ainsi; vous le savez mieux que moi, vous qui avez si souvent à gémir de leur absence ou de leur laconisme.

Je vais finir, Messieurs; mais je veux vous encourager encore à exaucer ma prière. Vous ferez justice, d'abord : et puis vous proclamerez de nouveau, par un tel acte, l'éternelle vérité de ce principe, que celui-là est le plus apte à travailler dans le sanctuaire, pour qui le premier mot de sa science est aussi le premier de sa profession de foi : « Je crois », CREDO.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A LIMOGES,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

LES 20, 21, 22, 23 ET 24 SEPTEMBRE 1847.

Première séance du 20 *septembre* 1847.

Présidence de M. ALLUAUD aîné, ancien maire de Limoges.

Sont présents : MM. DE CAUMONT, directeur de la Société française ; Léo DROUYN, inspecteur de la Gironde ; Charles DES MOULINS, inspecteur-divisionnaire de Bordeaux ; GAUGAIN, trésorier ; Félix DE VERNEILH, inspecteur-divisionnaire de Limoges ; BROMETT, de la Société archéologique de Londres ; MAZARD, maire de Limoges ; TEXIER, inspecteur des monuments de la Haute-Vienne ; GRELLET-DUMAZEAU, conseiller à la Cour royale de Limoges ; ARBELLOT, chanoine-honoraire ; le baron DE VERNON, de Limoges ; Jules DE VERNEILH, de Nontron ; G. BARDY, juge au tribunal civil de Limoges ; ARTEIX, SÉNÈQUE, NIVET-FONTAUBERT, BARDINET, Maurice ARDANT, LECOINTRE, DE CROSSAC et LEYMARIE, et plusieurs autres membres de la Société française.

M. de Caumont prie M. Alluaud, vice-président de la Société archéologique du Limousin, de présider la séance, et M. Leymarie est prié de remplir les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont prend ensuite la parole pour exposer le but de la réunion. Au milieu du mouvement général qui porte, sur tous les points de la France, des hommes studieux à se réunir pour étudier le passé, pour sauver de la ruine les monuments qui existent à la surface du sol, ceux que l'on retrouve nombreux encore dans les archives publiques et particulières, *la Société française* a été créée pour contribuer à ce mouvement, pour aller chercher des lumières près des diverses Sociétés savantes, pour encourager, autant qu'il est en elle, les études archéologiques et historiques et surtout pour en répandre le goût, le populariser partout où il n'existe pas. La Société française est donc heureuse d'avoir pu se réunir, en 1847, dans une ville aussi ancienne que Limoges, avec le concours d'une Société qui, en quelques mois, a su se faire remarquer par la publication de travaux sérieux, et la création d'un musée déjà remarquable. La Société française remercie la Société archéologique de son excellente et franche hospitalité. Elle remercie Mgr. l'évêque de Limoges d'avoir bien voulu promettre de présider quelques-unes de ses séances; M. le Maire, de l'extrême bienveillance avec laquelle il a accueilli les représentants de la Société française, tout en regrettant de ne pouvoir témoigner aussi à M. le Préfet, absent en ce moment, au nom de la science, toute la reconnaissance de la Société française pour l'impulsion qu'il a donnée aux études historiques dans ce département.

M. Alluaud prend ensuite la parole, et dans quelques mots vivement sentis, exprime le regret de n'avoir pu prévoir l'honneur qu'on lui fait de l'appeler à présider la Société française; il aurait cherché à se rendre plus digne de cet honneur qu'il ne peut vraiment pas accepter, en présence de M. de Caumont, à qui la science archéologique doit tant, lui qui ne s'est guère mêlé à l'étude de l'antiquité que par

l'histoire des arts. Il prie donc M. de Caumont de vouloir bien reprendre le fauteuil, qu'il occupera beaucoup mieux que lui.

M. de Caumont remercie M. Alluaud de l'opinion flatteuse qu'il vient d'exprimer sur son compte, mais la réunion ne saurait être mieux présidée que par lui ; il est heureux de lui faire hommage du fauteuil au nom de la Société.

M. de Caumont présente ensuite plusieurs ouvrages pour être déposés soit dans les archives de la Société, soit à la bibliothèque publique.

Il propose la nomination de deux commissions qui auront à s'occuper : la première, de la distribution des fonds dont la Société française peut disposer pour la conservation des monuments historiques du département ; la seconde, de formuler des vœux dans l'intérêt de la science et au point de vue de l'art.

L'assemblée adopte cette double proposition, ainsi que les commissaires désignés : ce sont, pour la commission des fonds, MM. *Alluaud*, *Texier*, *de Vernon*, *de Verneilh*, *Arbellot*, et *Fayette* ; pour celle des vœux, MM. *Des Moulins*, *de Verneilh*, *Texier*, *G. Bardy* et *Leymarie*.

L'assemblée décide en outre qu'elle tiendra deux séances par jour, pendant l'intervalle desquelles des visites seront faites aux divers monuments que renferme la ville de Limoges ; la séance du matin s'ouvrira à 8 heures, celle du soir aura lieu à 2 heures 1/2.

Les travaux auront lieu en suivant l'ordre du programme ordinaire arrêté par la Société française.

L'assemblée passe immédiatement à l'examen de la première question du programme, relative à l'existence des monuments druidiques dans le département.

La *Statistique de la Haute-Vienne*, publiée en 1807, *l'Essai sur la Sénatorerie de Limoges* de M. Duroux, et la

Description des monuments de la Haute-Vienne, par M. Allou, mentionnent différents monuments de cette époque, mais les indications qu'ils donnent sont peu précises et présentent beaucoup d'erreurs : l'étude des monuments druidiques est pour ainsi dire tout entière à faire.

M. l'abbé Texier dit que les monuments druidiques, très-nombreux, de la Creuse, ont été décrits dans un ouvrage élémentaire; il entre dans quelques détails sur ces monuments et en cite plus particulièrement un très-remarquable qui, placé au sommet d'une montagne, est connu dans le pays sous le nom de la *chaise* du *diable*.

M. l'abbé Arbellot signale l'existence de plusieurs autres monuments druidiques dans le département de la Haute-Vienne; il y en a un à Cognac qui lui a paru remarquable; un autre, que personne n'a encore remarqué, se trouve près de Sauvin; c'est aujourd'hui un demi-dolmen.

M. de Caumont demande si des sculptures ont été découvertes sur les dolmens connus dans le département du Morbihan. Il y a en Bretagne des monuments de ce genre sur lesquels on remarque des feuilles de laurier en relief, parfaitement distinctes.

En Limousin, les dolmens ne portent ni empreintes ni sculptures de ce genre.

M. Alluaud fait remarquer que souvent, en Limousin du moins, on a pris pour des pierres levées, des roches en granit qui, se trouvant dans un gisement de pierres tendres, sont restées suspendues sur quelques appuis lorsque l'action du temps ou le travail des hommes a fait disparaître la couche de pierre tendre sur laquelle ces pierres reposaient.

2e. question. *Existe-t-il des tumulus dans le département? A-t-on trouvé dans l'intérieur de ceux qui ont pu être explorés des vases en terre ou en verre?*

Des explications données par M. de Vernon et par plusieurs

autres membres, il résulte que les monuments de ce genre observés jusqu'à ce jour dans le département, sont romains. Du reste, des haches en silex ont été découvertes; le musée en possède plusieurs; mais toutes sont polies et aucune ne présente les sculptures grossières que MM. Bromett et Charles Des Moulins ont observées sur des monuments de cette espèce.

Une observation de M. le Maire amène une assez longue digression sur la confusion qui pourrait être faite entre certains travaux militaires et les tumulus.

M. Bardy appelle l'attention de l'assemblée sur diverses éminences qu'il a observées dans la commune de Rilhac-lastours, qu'il ne qualifie pas, mais qui méritent d'être examinées. La Société archéologique est invitée à s'en occuper.

3e. Question. *A-t-il été trouvé des médailles celtiques?*

On en a découvert un assez grand nombre parmi lesquelles quelques-unes portent le mot *rita*, dans lequel M. Des Moulins a cru voir le nom de Limoges. M. Maurice Ardant entre dans quelques détails sur ces monnaies.

M. de Caumont fait remarquer qu'en France on a trouvé très-peu d'objets manufacturés dans les tumulus; il en est différemment en Angleterre. M. Bromett confirme ce fait et cite des roues de charriot découvertes dans des tumulus celtiques.

GÉOGRAPHIE ROMAINE.

M. de Caumont poursuit l'enquête sur les antiquités gallo-romaines.

1re. Question. *A-t-on déterminé le tracé des voies romaines dans le département?*

M. Alluaud répond que M. Cornuaud, ingénieur géographe des ponts-et-chaussées, avait fait un travail sur ce sujet, il y a un assez grand nombre d'années.

M. Bardy fait observer que M. Cornuaud ne s'est pas préoccupé d'idées scientifiques au point de vue de l'histoire; il n'a voulu faire qu'un travail topographique.

2e. Question. *A-t-on découvert et mentionné des voies romaines autres que celles indiquées dans l'itinéraire d'Antonin?*

Réponse affirmative. M. le conseiller Perigord peut donner d'utiles renseignements sur ce point, qui d'ailleurs n'a pas été l'objet d'études approfondies.

3e. Question. *Existe-t-il des colonnes milliaires?*

On en signale deux, l'une dans le département, entre St.-Priest-Taurion et la Chassagne et connue sous le nom de Pierre du Mail; et l'autre dans la cité. Relativement à cette dernière, on fait remarquer qu'elle ne présente pas les caractères qui font reconnaître les monuments de ce genre, et que cette borne a bien pu être la limite de la justice de la cité.

M. de Caumont engage la Société archéologique à faire dessiner et décrire la première de ces pierres; il remarque du reste que, pour reconnaître les bornes milliaires, il est presque indispensable qu'elles portent des inscriptions. M. de Caumont invite aussi la Société à déposer dans ses archives une carte d'une grande échelle, sur laquelle on noterait les découvertes de monuments et de voies romaines à mesure qu'elles auraient lieu.

MONUMENTS GALLO-ROMAINS.

1re. Question. *Existe-t-il dans le pays des traces de villæ?*

Réponse affirmative. Tout récemment, on a découvert les

ruines d'une villa, à St.-Paul, dans la propriété de M. Seulignac, située à cinq lieues de Limoges.

2e. Question. *Y a-t-il des sources thermales en Limousin?*

On n'en connaît pas d'autres que celles d'Evaux, au sujet desquelles M. Grellet-Dumazeau soumet à l'assemblée l'observation suivante. Il pense que l'existence des eaux thermales doit être, dans tous les cas, d'un grand secours pour reconnaître l'existence des voies romaines; car les établissements d'eaux chaudes étaient d'une telle importance chez les Romains, qu'ils avaient toujours des routes pour les aborder. Ainsi une voie romaine conduisait aux eaux d'Evaux, et il paraîtrait même que les milles itinéraires avaient été comptés à partir de cet établissement, car il existe encore un village nommé *Peyrat-la-Nonière*, dont le nom, dans le langage du pays, a dû tirer son étymologie de la *pierre neuvième*, à partir d'Evaux. En effet, il résulte d'une vérification faite par M. Grellet-Dumazeau, que le village dont il s'agit se trouve à neuf milles romains des bains d'Evaux.

M. Leymarie ajoute que le sentiment de M. Dumazeau est d'autant plus probable que tout le monde sait que les Romains n'avaient pas seulement de grandes voies militaires, mais qu'ils construisaient encore des routes de seconde classe, et puis encore des routes de troisième classe; les unes et les autres ressemblent beaucoup, quant au classement, à nos routes royales, départementales, et à nos chemins vicinaux.

M. Maurice Ardant appelle l'attention de l'assemblée sur le nom de Thermes que porte encore un lieu où a été découverte la villa romaine dans la dépendance de la métairie dont il a été précédemment parlé. Est-ce qu'il existait là des sources d'eaux chaudes? on n'en retrouve cependant aucunes traces.

M. Leymarie répond que le nom donné à la ville de Saint-Paul pourrait désigner tout simplement des bains particuliers, tels que tous les grands gallo-romains qui avaient pris toutes les habitudes des Romains, en avaient dans leurs grandes *villæ*, dans celles qu'ils habitaient. Des bains de cette espèce devaient être rares dans les campagnes du Limousin, et il n'y aurait rien d'étonnant que les habitants du pays eussent désigné la villa qui en possédait, par le nom de thermes.

M. de Verneilh ajoute que cela est d'autant plus probable que de grands établissements, des palais, comme celui de Julien, à Paris, sont encore désignés sous le nom de thermes.

3e. Question. — *Aqueducs romains.*

On a beaucoup parlé de l'aqueduc des arènes qui aurait abouti à la rivière. M. le Maire dit que cet aqueduc n'a pas été découvert, que des fouilles très-considérables faites à diverses époques, que des travaux exécutés sous sa propre administration, à La Croix-Madonneau, dans la direction du prétendu aqueduc et sur la berge de la rivière, aux endroits où il aurait dû déboucher, sont absolument restés sans résultat.

M. de Caumont fait observer qu'il serait bien étonnant que la ville de Limoges, qui avait une importance réelle sous les Romains, n'eût pas quelques-uns de ces monuments que ce peuple édifiait partout et surtout dans les grands centres de population ; il pense qu'une étude plus attentive et persévérante amènerait des découvertes sur ce point.

M. Alluaud pense que des aqueducs de la nature de ceux que construisaient les Romains auraient été inutiles dans un pays où il suffit de creuser le sol à quelques mètres pour y trouver de l'eau.

M. le Maire ajoute que les Romains se procuraient l'eau dont ils avaient besoin par les mêmes moyens qu'on emploie de nos jours, c'est-à-dire en creusant des conduits dans le tuf.

Ces moyens étaient suffisants, et il était inutile d'édifier à grands frais des aqueducs dont, il le répète, il n'a jamais été découvert aucune trace dans Limoges ou les environs.

4e. Question. — *Quels sont les édifices romains que l'on a découverts en Limousin ?*

De nombreuses ruines d'édifices de ce genre ont été découvertes, et l'on en trouve chaque jour. On a déjà parlé des arènes. Il existait aussi d'autres édifices, tels que celui que la tradition a nommée le palais de Duratius, et dont les ruines existaient encore au XVIIe. siècle, époque à laquelle vivait l'annaliste du Limousin, le père Bonaventure, qui en a donné le dessin, ainsi que de quelques autres vestiges qui n'étaient pas encore complètement détruits de son temps.

Quant à des bains publics, aucun document, aucune découverte ne sont venus témoigner de leur existence.

5e. Question. — *Y a-t-il quelques notions sur l'enceinte de la ville de Limoges à l'époque gallo-romaine ?*

On peut être certain que la ville avait une très-grande étendue; M. de Verneilh donne des détails sur la périmétre de la ville antique.

La séance est suspendue à 1 heure 1/2 pour être reprise à 3 heures.

Le secrétaire, LEYMARIE.

NOTA. A deux heures, les membres de la Société sont allés visiter l'emplacement de l'amphithéâtre et quelques débris antiques près de la place du Palais de Justice.

Seconde séance du 20 septembre.

La séance est ouverte à 3 heures. — Le bureau est composé comme à la séance du matin.

MM. DUBOIS, CHAPOULAUD (Roméo) et CHABROL, architecte de la cathédrale, se sont joints aux membres qui ont assisté à la séance du matin.

M. de Caumont soumet à l'assemblée une lettre de M. l'abbé Tridon, membre de la Société française, qui demande l'opinion de la Société sur le nettoyage des vitraux peints. Y a-t-il du danger à enlever, au moyen d'une éponge mouillée d'eau claire, la poussière ou la chaux qui a pu s'attacher aux vitraux ?

L'assemblée pense que l'effet du lavage n'est pas heureux; qu'il serait d'ailleurs à craindre que dans l'opération on endommageât les verres que le temps pourrait avoir détériorés.

M. de Caumont met à la disposition de la réunion cinq exemplaires de son Histoire de l'Architecture, avec atlas, pour être distribués, à l'école normale, à l'école de modelage, au petit séminaire du Dorat, et aux autres établissements de la Haute-Vienne que l'assemblée croira devoir désigner.

M. de Caumont, revenant sur la partie du programme relative aux monuments gallo-romains, demande si l'emplacement du cimetière antique de Limoges a été déterminé. — Réponse négative. Toutefois, à une lieue de Limoges, non loin de l'hippodrôme, on a découvert plusieurs urnes funéraires romaines.

L'attention de la Société archéologique est appelée par M. de Caumont sur les tombes d'origine romaine et semblables à l'une des pierres qui sont conservées au musée de Limoges. Il est probable, dit-il, que le pays en renferme d'autres; il serait bon de les chercher et de les décrire.

GÉOGRAPHIE DU MOYEN AGE.

1re. Question. — *A-t-on des documents sur les circonscriptions désignées par le nom de Pagus ?*

La question est fort difficile à élucider, au point de vue

du Limousin; aucun travail n'a été fait et les documents manquent complètement. M. Grellet-Dumazeau pense que, sous la première et la seconde race, le mot pagus s'appliqua à des circonscriptions militaires ou administratives qui n'avaient rien de défini; il ressort pour lui des recherches qu'il a faites sur ce sujet, qu'il est impossible de déterminer nettement cette circonscription administrative.

2e. Question. — *Quels étaient les changements survenus au XIIe. siècle dans la géographie du Limousin?*

M. Bardy croit qu'il serait possible de faire la géographie du Limousin au moyen-âge, à l'aide des précieux documents recueillis par MM. les abbés Nadeau et Le Gros; documents qui existent au séminaire.

M. Leymarie ajoute que des documents beaucoup plus complets et beaucoup plus spéciaux se trouvent aux archives du département, dans des terriers, livres de dénombrement, nécrologes, dont quelques-uns remontent au Xe. siècle et plusieurs aux XIIe. et XIIIe.

3e. Question. — *Quelles sont les inscriptions murales qui ont été découvertes et relevées?*

M. l'abbé Texier, en réponse à cette question, lit l'introduction d'un ouvrage qu'il se propose de publier prochainement sur ce sujet, et dont il communique plusieurs planches fort curieuses à l'assemblée.

4e. Question. — *Quelles sont les églises les plus anciennes de la province?*

M. Texier cite d'abord l'église de Leytet dont les constructions accusent le XIe. siècle; il cite ensuite l'église de St.-Junien, puis la cathédrale de Limoges.

M. Félix de Verneilh a observé que l'ogive se trouve partout dans les églises du Limousin, et qu'elle existe là où on aurait pu mettre des plein-cintres. Du reste, il connaît une église du XIe. siècle assez remarquable: c'est celle de Nayat, dans la Creuse.

M. Lecointre fait observer qu'un document historique cite Linguet, de Lisieux, comme ayant assisté à la consécration de l'église du Dorat; cet évêque vivait au XIe. siècle; on pourrait donc assigner cette date à la construction de ce monument.

M. Texier pense qu'une pareille autorité n'est pas suffisante pour établir un fait que dément l'aspect des constructions.

Parmi les monuments du XIIe. siècle, on cite : St.-Léonard, St. Yrieix, Solignac, le Dorat, dans le département; Bénévent, une partie de Chambon, Meymac, Argentat, la cathédrale de Tulle. Presque toutes les églises du diocèse sont de cette époque; mais elles ont été restaurées aux XIVe., XVe. et XVIe. siècles. Du reste, le roman de transition a persévéré en Limousin plus long-temps que partout ailleurs.

Le secrétaire, LEYMARIE.

1re. *séance du* 21 *septembre.*

Sont présents : MM. ALLUAUD, DE CAUMONT, LECOINTRE, BARDY, DROUYN, GAUGAIN, Félix DE VERNEILH, Jules DE VERNEILH, DE VERNON, TEXIER, BROMETT, NIVET-FONTAUBERT, LEYMARIE.

La lecture du procès-verbal, faite par M. le secrétaire, donne lieu aux deux observations suivantes :

M. Texier fait remarquer que, relativement au village de Peyrat-la-Nonière, dont il a été parlé dans la séance précédente, il a donné à ce nom une autre étymologie que celle qui a été présentée par M. Dumazeau. Il croit qu'il ne faut pas dire Peyrat-la-Nonière, mais bien Peyrat-l'Annonier, ainsi qu'on lit dans un pouillé du XVIIIe. siècle. Il y avait près de cet endroit une abbaye, celle de Bonlieu, dont l'origine remontait au XIe. siècle; et le nom du village a bien pu

venir des distributions charitables que les moines faisaient aux pauvres.

M. Bardy rappelle que, relativement aux aqueducs romains, M. Maurice Ardant a indiqué hier certains vestiges entre la Roche-Angot et la Croix-Mandonneau, qui peuvent donner une indication sur l'existence de ce genre de monuments.

M. de Caumont offre à la Société archéologique l'ouvrage de M. Cauvin sur la géographie du moyen-âge dans le diocèse du Mans, pour qu'elle le dépose, soit à la bibliothèque publique, soit dans ses archives, comme elle le jugera le plus convenable. M. de Caumont ajoute qu'il y a, dans ce travail très-estimable, des documents relatifs à la question des *pagi* dont l'assemblée s'est occupée hier.

M. Texier lit la notice suivante sur le caractère de l'architecture des monuments limousins (cette note a été publiée dans le Bulletin monumental, tome XIII).

M. de Caumont demande des détails sur les tours qui flanquent les monuments religieux. M. Texier répond que les tours se trouvent dans toutes les positions; beaucoup de clochers sont sur la façade, sur la porte d'entrée.

M. de Verneilh fait remarquer le caractère tout particulier de l'architecture de la cathédrale qui diffère complètement du caractère général présenté par d'autres édifices limousins; il est évident que la cathédrale a été construite par des architectes du nord ou par des maîtres qui s'étaient inspirés de l'étude des monuments du nord.

M. de Verneilh s'étonne qu'en Limousin aucun édifice religieux ne soit construit avec des matériaux de diverses couleurs, ainsi qu'on le voit fréquemment en Auvergne; sans doute cette différence vient de ce qu'en Limousin on n'aurait pas trouvé de matériaux propres à ces espèces de mosaïques.

M. Drouyn demande comment il est possible de soutenir l'opinion, généralement répandue, que les églises limou-

sines sont très-peu ornementées, parce que la pierre employée à leur construction est d'un grain qui ne permet pas de la sculpter, lorsque plusieurs églises du pays, et entr'autres la cathédrale, présentent des ornements compliqués.

M. Texier répond que, pour les églises qui avoisinent le Poitou, on s'est procuré de la pierre tendre; quelquefois même on est allé chercher très-loin de la pierre calcaire pour les parties qui devaient être sculptées. Quant à la cathédrale, elle a été construite avec un grès particulier, dont le grain est d'une extrême finesse; les carrières d'où cette pierre était extraite existent encore, et on a été obligé d'y recourir pour la restauration de l'édifice; elle est située au lieu de Neuplanchas, dans la commune de St.-Jouvent.

M. de Verneilh pense qu'il y a eu, en Limousin, deux genres d'architecture, l'une savante, l'autre rustique; l'une qui appartenait à la classe élevée, instruite, de la société, et qui était comme sa langue; l'autre que l'on pourrait qualifier de patois, l'architecture du nord a prévalu dans les premiers édifices. Du reste, si dans le Périgord, pays à pierre tendre, il n'y a pas beaucoup d'édifices sculptés, c'est que ces monuments sont, en général, bysantins, à coupoles, style qui n'admet pas les ornements.

Après quelques explications, données par M. Alluaud, sur les gisements dont ont pu être extraites les pierres qui ont servi à la construction des églises limousines, gisements qui se trouvent dans toutes les provinces voisines, on passe à la question des sculptures symboliques.

M. Léo Drouyn fait passer des croquis relevés sur les portails de plusieurs églises de la Gironde, et qui représentent plusieurs personnages occupés à tirer une corde, à la suite les uns des autres. Il demande si quelque chose de semblable a été remarqué en Limousin. Réponse négative.

En fait de sculpture symbolique, M. Texier cite le tympan

de l'église de Beaulieu, qui représente le jugement dernier, si on considère le travail dans son ensemble. L'opinion de M. Texier est que jusqu'à la fin du XIe. siècle la majorité des artistes étaient religieux et les sculptures symboliques.

M. de Verneilh conteste cette opinion comme trop absolue : il a vu maintes sculptures qui ne peuvent être symboliques; ainsi, dans l'église de Bussière-Bady, en Limousin, dans le fond d'une arcade peinte, il y a deux figures sculptées, dont l'une arrache une dent à l'autre : évidemment c'est là un travail de fantaisie et qu'il est impossible d'expliquer symboliquement.

M. Texier répond qu'il ne chercherait pas à tout expliquer, mais que cela n'infirme en rien son principe; pourquoi des explications qu'il ne voit pas ne pourraient-elles pas être trouvées par d'autres archéologues? D'ailleurs les exceptions ne font que confirmer la règle; et la règle, telle qu'il croit l'avoir déduite d'une longue suite d'observations, est que l'art est resté religieux jusqu'au XIIIe. siècle; qu'au XIIIe., il s'est en quelque sorte sécularisé, et qu'enfin, au XVe., il s'est fait satyrique et capricieux. Dans le tympan roman de l'église de Beaulieu dont il parlait tout-à-l'heure, et dans les parties latérales, il y a une foule de sculptures qui semblent inexplicables, au premier examen. Cependant, si on les observe plus attentivement et de plus près, on remarque des inscriptions qui témoignent que c'est la tentation de Jésus dans le désert, que l'artiste a voulu figurer. A Solignac, il y a un fait de ce genre, très-curieux : deux personnages tiennent un livre sur lequel sont écrits ces mots : *lex Moysis* ; n'est-ce pas là encore une sculpture symbolique.

M. de Caumont demande comment pourraient être expliqués les modillons et toutes les figures grimaçantes. M. Texier croit que tous ces détails sont significatifs, pris dans leur ensemble.

M. Drouyn fait remarquer qu'il a observé dans plusieurs sculptures de ce genre, que les figures indécentes étaient suivies de diables; ce qui indiquerait une idée morale. — On répond que le fait n'existe pas en Limousin.

M. de Verneilh dit qu'il est possible que, par les représentations d'une indécence exagérée, on ait voulu inspirer l'horreur des actions qu'elles représentent.

M. de Caumont ne pense pas qu'il en ait été ainsi. Il fait remarquer d'ailleurs que les objets indécents se retrouvent autre part que dans la sculpture des églises; ainsi, dans la bordure qui encadre la tapisserie de Bayeux, attribuée à la reine Mathilde, on trouve de pareilles obscénités.

M. Lecointre pense que peut-être les artistes ont voulu imiter tout simplement certains monuments romains qui paraissent avoir été nombreux dans le pays.

M. Texier cite un monument qu'il n'a pas pu s'expliquer: il est de la fin du XIIe. siècle; ce sont deux bas-reliefs, dont l'un représente un guerrier; l'autre un personnage en bénissant un second; au-dessus est un cartouche qui contient ces mots: *Petrus Arberto.*

M. de Caumont engage la Société archéologique de Limoges à faire dessiner les divers monuments du XIIe. siècle qui existent dans le département.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire, LEYMARIE.

Seconde séance du 21.

La séance suspendue le matin à 10 heures 1/2 a été reprise le soir à 2 heures, dans les salons de l'évêché, sous la présidence de Mg^r. Buissac, qui avait engagé les membres du Congrès à venir visiter la cathédrale.

Après quelques mots chaleureux dans lesquels Mgr. exprime toutes les sympathies que lui inspirent les travaux de la Société française et ceux de la Société archéologique, et le regret qu'il a éprouvé de n'avoir pu assister aux séances du Congrès, Mgr. Buissac donne la parole à M. Charles Des Moulins.

M. Des Moulins lit un mémoire sur l'église et le tombeau de St.-Junien.

RAPPORT SUR L'ABBATIALE DE SAINT-JUNIEN;

Par M. Des Moulins.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Votre rapporteur doit aujourd'hui se garder des écueils. Vous lui enjoignez de vous redire ce que vous avez vu il y a quelques jours à peine; et ce que vous avez vu est, certes, au nombre des choses qui ne s'oublient pas, surtout quand on sait voir comme vous. — Vous lui enjoignez de le dire à ceux qui n'ont pas fait avec vous le pélerinage archéologique de St.-Junien, mais qui l'ont étudié maintes fois, à loisir, avec patience et maturité, dans la vue de décrire ce vaste et magnifique écrin qui renferme le plus précieux joyau de la province; j'ai presque dit, en son genre, de la France entière. — Vous voulez que je parle de St.-Junien après le brillant écrivain qui ne s'éloigne de Paris que pour s'attaquer comme autrefois Tarquin, aux sommités les plus saillantes, aux plus éclatantes fleurs du champ archéologique de la patrie, les pierres de Gavr'Innis, les fresques de St.-Savin, la tombe que vous avez vénérée avant hier. — Vous voulez que j'en parle devant le jeune et savant ecclésiastique qui vit sous son ombre, qui lui consacre tous les loisirs de son saint mi-

nistère, s'inspira de son étude, et qui vient de la décrire avec la plus irréprochable fidélité.... Vraiment, Messieurs, c'est déjà trop exiger de moi, et j'oserai presque vous demander si ce n'est pas trop attendre de *nous*. Oiseaux voyageurs, oserons-nous, en effet, chanter aux races sédentaires la saveur de leurs fruits, la fraîcheur de leurs bosquets ?.... Mais hélas ! il y a là un despote qui parle et qui veut être obéi : c'est l'*usage* invariable de vos réunions nomades. Il veut, ce despote, qu'un souvenir spécial demeure attaché à chacune de vos excursions, et répande parmi nos confrères absents les enseignements que vous êtes venus demander aux œuvres de nos ayeux. Hormis des cas très-rares, où la possibilité d'une controverse doit assurer aux plus longues études le droit de faire écouter leurs résultats, il veut même que le rapporteur soit choisi parmi les voyageurs, afin de recueillir de préférence ces impressions primesautières dont l'accoutumance n'a pas eu le temps d'émousser la vivacité, et qui, privées de la maturité de l'étude, font éviter l'écueil des longueurs, comme elles permettent une excuse à quelque inexactitude.

Obéissons donc, Messieurs, à cette loi déjà antique pour nous, puisqu'elle date de l'origine de la *Société française ;* et si vous avez trop présumé de mes forces, il me reste du moins cette confiance que vous n'avez pas trop présumé des vôtres : car vous étiez assez nombreux à St.-Junien ; tout y a été mis en commun, enseignement, observations, objections, tout jusqu'au doute instructif qui provoque l'examen et amène la lumière ; et c'est ici une de ces occasions trop peu fréquentes (hélas ! je le sais bien), où il est permis et ordonné au geai de se parer des plumes du paon.

Arrêtons-nous d'abord devant la sévère façade de la basilique (et ce sera d'autant plus volontiers aujourd'hui que nous sommes à l'abri des torrents de pluie qui nous inondaient samedi). Voici déjà la discussion qui s'engage.

M. Mérimée est tenté de prêter à l'architecte le projet primitif de deux tours de façade ; mais les deux jolies tourelles à toit conique en pierre qui flanquent celle-ci, n'accompagnent-elles pas, d'une manière noble et proportionnée, l'exhaussement qui porte la première coupole à une hauteur si notable ? Et la base de tour octogone qui supporte la flèche n'exclut-elle pas l'idée de deux autres tours si voisines ? De cette hypothèse de M. Mérimée, est née une idée assez singulière, celle du remaniement de la façade. Elle n'aurait conservé de primitif, selon lui, que son mur et sa fenêtre cintrée centrale. Tout le reste, tourelles, portail à quadruple archivolte torique en retrait, à colonnettes grêles, à baies ogivales géminées, fenêtres ogivales du premier étage et tout le clocher, moins la flèche, tout cela, dis-je, serait de la fin du XIIe. siècle. Mais tout cela, Messieurs, vous l'avez judicieusement remarqué, c'est à vrai dire la façade elle-même, et remanier ainsi, ce serait reconstruire à fond.

Mais est-il prouvé que cette façade porte le caractère de la fin du XIIe. siècle ? Vous n'avez pas pensé qu'il en fût ainsi, et les lourds piliers de St.-Pierre-du-Queyroy sont trop près de St.-Junien pour qu'on voie, dans les colonnettes grêles du portail de cette abbatiale, un acheminement *inévitable* vers l'élancement gracieux du XIIIe. siècle, décidément ogival. L'art roman sut aussi, dans le dernier siècle de sa vie, se faire svelte et dégagé ; il ajoutait ainsi, grâce aux intraitables matériaux du Limousin, le mérite de la difficulté vaincue à celui de ses proportions élégantes ; et l'ornementation de détail étant nulle sur le portail dont nous nous occupons, n'offre aucun argument victorieux contre l'opinion que vous avez adoptée. On peut le noter en passant : le XIIIe. siècle, lorsqu'il ne s'élança pas de prime-abord dans la voie franchement ogivale à laquelle l'art chrétien dut sa plus grande splendeur, le XIIIe. siècle, dis-je, se fit bien

plus lourd, bien plus massif que le roman tertiaire auquel il succédait ; et si vous voulez que je ne me borne pas à citer les énormes piliers de St.-Pierre-du-Queyroy, j'appellerai entre autres, à l'appui de mon assertion, leurs *frères* qu'on voit en Beauce, dans l'église si complète et si curieuse de Thoury.

Je reviens à St.-Junien : sa consécration date du 21 octobre 1100 ; et nul doute qu'on n'attendit pas que les trois quarts du XIIe. siècle fussent écoulés, pour achever une façade si simple. La tour et la coupole qu'elle surmonte furent contemporaines de la façade ; c'est ainsi que vous en avez jugé, et elles furent édifiées après le transept et la nef.

Il faut dire un mot de cette coupole du porche d'entrée : elle se distingue de celle du transept par quelques caractères qui prouvent une ancienneté moins grande, tels que l'absence des fenêtres dans le mur octogone qui la supporte, l'ouverture ronde et non polylobée de son cerveau, et surtout le cordon en tore et non en simple tailloir qui forme le rebord de sa base. Certes, si quelque chose pouvait faire reporter la coupole aux approches du XIIIe. siècle, ce serait assurément cette moulure si étonnante pour nous, qui habitons le centre de la région des coupoles : mais M. de Caumont a dit, et c'est la loi, qu'un caractère isolé ne peut servir à établir une date ; ce privilége n'appartient qu'à l'ensemble, et l'ensemble est en faveur du jugement que vous avez porté. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'achèvement de St.-Junien est bien voisin du commencement de l'ère des coupoles, et si leur cordon *normal* se retrouve à la coupole plus ancienne du transept, on peut présumer que la forme du cordon n'était pas encore passée en loi, au point d'empêcher, comme depuis, l'essai presque contemporain d'une combinaison différente.

Or, Messieurs, les caractères d'antériorité que vous avez reconnus dans le transept, le commencement du chœur et la partie orientale de la nef, ne rejettent pas la construction de

ces parties à une époque excessivement éloignée de la date de la consécration. De l'aveu même de M. Mérimée, il ne reste rien de l'église rebâtie en 880, et cet auteur rapporte au milieu du XIe. siècle la construction de l'église actuelle. Les caractères de la partie la plus ancienne du monument défendent, en effet, de lui attribuer une date antérieure (car il faut désormais, à l'exemple du savant abbé Crosnier, proscrire, dans la classification, les simples désignations de siècle, et les remplacer par une attribution plus précise, l'attribution *semi-séculaire*). Or, est-ce trop de cinquante années pour construire, dans un pays peu riche, une abbatiale toute de granite ? Non assurément, et voyez combien cette seule donnée simplifie et éclaire la discussion. Attribuez le rang de construction primitive au transept, prononcez qu'on a fini par le portail et la tour : tout ne s'en tiendra pas moins dans cette grande et belle œuvre. Tout se touchera par le temps, comme tout s'enchaînera par le *faire*; et on ne s'étonnera pas de rencontrer, d'un bout à l'autre de la construction, les mêmes caractères essentiels, le même tailloir par exemple, cette simple et austère corniche qui semble, en qualité d'aînée, résumer en elle seule, comme dans une unité primordiale, toutes les modifications que le temps et le goût de l'ornementation ont introduites dans le système roman.

Des modifications, Messieurs ! Sans doute il y en a, et on les suit à St.-Junien comme ailleurs. Les colonnes sont sans base au chœur; les piliers de la nef et du transept sont portés sur des stéréobates gigantesques. Mais si le moyen-âge avait pour système de construire les grandes églises *par tronçons* dans le sens de leur plan-à-terre, il subissait la loi commune dans l'édification *en hauteur* du monument : je veux dire qu'il fallait du temps pour pousser la construction dans le sens horizontal, et du temps pour l'accroître dans le sens vertical. De là la différence du transept au portail ; de là ces

chapiteaux dont l'historiation rappelle plutôt le XIIe. siècle que le XIe., sur des colonnes sans base comme sur les piliers à grand stéréobate ; de là les arcs ogivaux qui soutiennent les voûtes, et qui encadrent les baies cintrées ; de là la hauteur des voûtes des bas-côtés comparativement à celle du grand comble, comme à l'abbatiale de Cadouin, en Périgord, commencée en 1119 ; de là enfin, comme à Cadouin encore, l'ornementation en mortier saillant, à cintres et à dents-de-loup, au bord des grands arceaux de la nef et du transept.

Quant aux trois travées orientales du chœur et de ses latéraux, elles sont complètement étrangères à ce qui vient d'être dit. Elles ont été construites en 1230, et cette date, ignorée de M. Mérimée, aurait suffi pour lever des scrupules que la sagacité de son esprit et sa grande habitude d'appréciation tendaient sans cesse à combattre, sans parvenir à les vaincre entièrement. Il a fort bien remarqué que les deux derniers piliers ont des bases, tandis que ceux du reste du chœur n'en ont point ; mais il n'a pas remarqué que ces bases sont formées par le tore écrasé du XIIIe. siècle, et cette circonstance l'eût éclairé sur la tendance *aux crochets* qu'il a nommément signalée dans les chapiteaux épanelés de ces colonnes orientales. Quant à la parité d'ornementation qui existe entre les trois dernières travées et le reste de l'église, sous le rapport du stylobate, du tailloir qui forme le cordon, et des fenêtres, il est facile de l'expliquer par une sage réserve dans le plan de l'architecte : il a voulu *continuer* cette belle église et non lui imposer une physionomie nouvelle.

Reste enfin la question du chevet ; elle n'est peut-être pas bien nécessaire à discuter. St.-Pierre de Poitiers, comme l'a fort bien indiqué M. Mérimée, offre un exemple de chevet droit terminant à la fois les trois nefs. Le chevet de St.-Junien a-t-il remplacé une abside, ou, pour mieux dire, trois absidioles ? Les éléments manquent absolument pour répondre

affirmativement ou négativement ; le mieux est donc de s'abstenir, en remarquant toutefois, d'après les exemples Poitevins, qu'il n'est pas probable que l'architecte de 1230, fidèle imitateur de la décoration intérieure des XIe. et XIIe. siècles, ait eu la pensée de modifier si profondément le plan conçu par la première de ces deux époques ; or, les chevets carrés étaient alors fort en usage dans les grands comme dans les petits monuments, notamment dans la région des coupoles.

Voici déjà bien long-temps, Messieurs, que j'ai l'honneur de parler devant vous *à propos* de l'église de St.-Junien, et, foi d'archéologue consciencieux, je n'ai pas encore commencé à la décrire. Rassurez-vous, je vous prie : le temps et le courage m'ont également manqué pour le faire ; le temps, parce que je ne m'attendais pas à ce qu'il me fût ordonné de vous entretenir à ce sujet, et que, presqu'entièrement absorbé par l'étude et la contemplation du saint tombeau, je n'ai pris sur les lieux que des notes décousues et non complètes, comme il les faudrait pour une description méthodique ; le courage, parce qu'il faudrait, pour en reconstruire une au moyen de mes souvenirs et des vôtres, au moyen de mes matériaux insuffisants et des indications sommaires de M. Mérimée, me priver de visiter les monuments de Limoges et de suivre vos séances.

A quoi bon d'ailleurs une description ? Fût-elle bonne, elle serait inutile pour les voyageurs qui ont vu le monument samedi, pour les archéologues de Limoges qui le savent par cœur, pour les absents qui le connaissent ou le connaîtront bientôt à fond par les publications de MM. Mérimée, Allou et Maurice Ardant, de M. l'abbé Arbellot et de M. l'abbé Texier.

Passons donc sur le fond du sujet, et souffrez que j'en vienne aux accessoires.

Vous avez remarqué, Messieurs, à gauche et en retour d'équerre sur le portail, une porte ogivale, et, dans une

petite cour, une maison dont la porte de même forme, mais recoupée en biseau, est décorée d'une archivolte de grosses briques en saillie sur le mur. Tout cela est du XVIe. siècle, et ce n'est pas là que vous auriez cherché les restes du cloître roman. Vous auriez cru plutôt les rencontrer en pénétrant au midi de l'église par une porte ogivale-romane et bordée d'un rang de grosses billettes, que vous aperceviez au milieu des habitations voisines; mais vous auriez compté sans l'esprit de mortification des pieux cénobites de St.-Junien. C'est au nord, dans une contrée où les hivers sont pourtant si rudes, qu'ils avaient construit le lieu des récréations que la règle leur permettait au bord de la tombe de leurs frères, au bord de celle où bientôt ils allaient descendre : c'est là que vous avez trouvé les restes, ou, pour mieux dire, quelques traces du cloître.

Cette abnégation des bons religieux fut partagée, ce semble, par les fidèles qui obtinrent l'honneur d'être ensevelis dans l'église. On dirait que le respect dû à l'humilité du saint solitaire vainquit l'orgueil des morts ou plutôt de leurs exécuteurs testamentaires : vous avez tous remarqué combien sont simples et modestes les innombrables dalles tumulaires qui forment presqu'en entier le pavé de la nef et des latéraux. Pas un nom, pas une inscription; une crosse abbatiale, deux ou trois croix, voilà tout ce qu'on y voit; et plût à Dieu, Messieurs, qu'on ne rencontrât pas, dans le pavé qu'on foule aux pieds, autre chose que ces humbles marques de sépultures sans attribution! C'est avec douleur, je l'avoue, que j'y ai compté *sept* tables monolithes d'autels, sur lesquelles, il est vrai, je n'ai pas aperçu de marques de consécration, mais toutes pourvues de l'entaille rectangulaire destinée à recevoir la pierre sacrée. Je ne saurais trop le répéter comme chrétien : un pareil emploi de la surface d'un autel touche pour ainsi dire à la profanation : comme archéologue, j'ajouterai

que ces autels n'étaient pas sans prix en tant que monuments, car ils étaient assez anciens, si j'en juge par la forme très-allongée et très-étroite de la plupart des pierres sacrées qui y furent engagées (1).

Dans le chœur, il en est tout autrement. Autant les moines et les fidèles de St.-Junien furent humbles pour eux-mêmes, autant ils furent hospitaliers avec magnificence pour les étrangers qui vinrent parmi eux dormir leur dernier sommeil. Un abbé de St.-Jean-d'Angély, du nom de Martial Fournier ou Formier de la Villate, mourut en 1513 et fut inhumé au pied du tombeau de St.-Junien. La dalle tumulaire en cuivre richement ciselé, qui couvre ses restes, a été *maladroitement* engagée (et c'est bien ici la place de ce mot) sous une marche en bois qui entoure l'autel majeur. Il en reste à découvert les deux tiers supérieurs, et vous avez admiré le bel estampage qu'un procédé ingénieux et puissant comme tout ce qui est simple, a permis d'en tirer. Le Musée de Limoges a été doté de cette riche empreinte par M. le docteur Bromett, ce savant et respectable collègue que l'Angleterre nous prête chaque année, comme pour resserrer de plus en plus les liens qui unissent les archéologues des deux royaumes.

Je passe, enfin, à la tombe vénérée du glorieux anachorète dont le nom fut substitué, par la piété de nos pères, au nom antique de la ville, *Comodoliacum*. La gracieuse

(1) Je dois à la vérité de consigner ici quelques renseignements qui m'ont été donnés après la lecture de ce rapport, par M. l'abbé Arbellot. Premièrement, quelques-unes des pierres qui m'ont semblé des tables d'autel, paraissent avoir été des dalles tumulaires, et leur entaille carrée aurait reçu jadis une inscription sur plaque de cuivre, au lieu d'une pierre sacrée : les autres sont vraiment des autels. — En second lieu, le dallage actuel de l'église est dû à un remaniement de 1830, et les dalles tumulaires de l'ancien pavé n'étaient pas toutes aussi simples que celles qu'on y voit encore : il n'y a donc pas là cette simplicité *systématique* que j'avais cru y apercevoir.

obligeance de M. le curé de St.-Junien nous a permis de l'étudier commodément dans tous ses détails extérieurs et même intérieurs : les priviléges des ostensions septennales ont été accordés par lui et même grandement étendus en faveur des pélerins archéologues, et cet examen approfondi nous a mis à même de reconnaitre la parfaite et complète exactitude de la description qu'en a publiée M. l'abbé Arbellot. Toutes les remarqnes critiques qu'il a faites sur la description de M. Mérimée sont de la plus évidente justesse ; et surtout il y a lieu de s'étonner de ce que le célèbre académicien que je viens de nommer, a pris pour une *maladresse* l'observation rigoureuse de la plus belle, de la plus poétique prescription liturgique. Il n'a pas vu qu'elle s'unit à la ruse innocente et louable qu'employa la piété du prévôt Ramnulfe II pour entourer de toutes les merveilles de l'art le sarcophage du saint, sans les ensevelir sous l'autel, où l'Agneau sans tache devait être immolé sur les reliques mêmes de ce martyr de la pénitence. Oui, Messieurs, le merveilleux tombeau est et a toujours été incomplet, parce qu'il s'arrête à l'endroit où le prolongement du sarcophage, taillé par les ordres de l'évêque Renaud II, s'engageait dans le massif de l'autel, et venait servir de support à la divine victime.

Je l'ai dit : M. l'abbé Arbellot a admirablement décrit le tombeau : je ne le décrirai point à mon tour ; ce serait une tâche de simple copiste. Il faut bien cependant que j'explique aux lecteurs du *Bulletin monumental* la position des riches sculptures qu'ils trouveront reproduites dans les pages de ce rapport; elles ont été dessinées sur bois par notre habile et zélé collègue, M. Léo Drouyn, inspecteur de la Gironde, et la brièveté de notre séjour à St.-Junien l'a empêché d'enrichir cette notice d'un dessin de plus. Il eût été à désirer que le médaillon principal, qui représente J.-C. entouré des symboles des quatre évangélistes, fût joint à celui qui con-

tient l'image de sa divine Mère. Celui-ci a été choisi de pré-

férence, à cause de la rareté des images de la Vierge ainsi

renfermées dans un *vesica piscis*, et aussi à cause de l'inscription qui l'entoure. Cette inscription en vers léonins se fait remarquer par une analogie frappante de style avec celle de la statue qui provient de Notre-Dame de Beaucaire, et que M. de Caumont a figurée en 1845, dans le XIe. volume du *Bulletin monumental*.

Voici l'inscription de Beaucaire :

IN GREMIO MATRIS RESIDET SAPIENTIA PATRIS.

Voici celle de St.-Junien :

AD COLLUM MATRIS PENDET SAPIENTIA PATRIS :
ME XPI (CHRISTI) MATREM PRODO GERENDO PATREM :
MUNDI SALVATOREM (1) GENITRIX GERIT ET GENITOREM,
MATERNOSQUE SINUS SARCINAT HIC DOMINUS.

La face orientale du tombeau (côté étroit) porte le médaillon du Christ, dont je viens d'indiquer la disposition ; les bordures verticales de ce panneau sont ornées de quatorze petits médaillons dont chacun renferme une figurine en buste et nimbée. Cinq de ces figurines ont les deux mains ouvertes sur la poitrine ; deux autres portent une petite pomme ou boule dans chaque main ; deux autres ont les mains dressées, mais voilées par les bouts de leur manches; deux autres ont les bras pendants et les mains par conséquent non apparentes : une autre porte, appuyé sur sa poitrine, un objet qui n'est pas déterminé ; une autre porte de même un livre ouvert; une autre enfin a la main droite levée, et soutient de la gauche un fleuron à huit rais appuyé sur son cœur. M. l'abbé Arbellot a vu dans ces quatorze

(1) Il fallait FACTOREM. Le mot SALVATOREM rend le vers faux (*Note de M. l'abbé Arbellot*).

figurines, l'analogue des quatorze Vertus nimbées de la cathédrale de Chartres : je me permettrai de demander s'il ne reste pas quelque place au doute sur cette attribution, d'ailleurs si ingénieuse et si rationnelle, lorsqu'on remarque que les quatorze figurines nimbées de St.-Junien sont, aussi, incontestablement *ailées*. Leurs ailes sont ces petits enroulements qu'on voit au-dessous du nimbe, et dont le galbe est identique à celui des ailes de l'Ange de St.-Mathieu, auprès du *vesica piscis :* ces menus détails ont été omis dans le dessin, fort petit, qu'a publié M. l'abbé Arbellot. Le doute que j'exprime se fonde uniquement sur ce que ma mémoire ne me rappelle pas d'images *ailées* des *Vertus*, et cela pourrait conduire à voir ici tout simplement des Anges (1).

Sur la face méridionale du tombeau se trouvent l'ouverture ovale et la curieuse porte en bois que M. Mérimée, par une préoccupation singulière, a prises pour une mutilation digne du vandalisme du XVIIIe. siècle. On y voit aussi l'Agneau divin et douze des vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse, dont les douze autres accompagnent, sur la face septentrionale, le médaillon de la Vierge, Mère de Dieu. Le second dessin qui accompagne ce rapport, représente les deux arcatures et les deux Vieillards qui sont à la gauche du médaillon; il suffit pour donner une idée exacte de la prodigieuse richesse d'ornementation de ce magnifique tombeau, ornementation dont les trois panneaux, comme l'a si bien dit M. l'abbé Arbellot, se résument en « une « page de l'Apocalypse, sculptée en l'honneur d'un pauvre

(1) M. l'abbé Arbellot a fait connaître au Congrès que ce même doute a long-temps préoccupé son esprit, et qu'il n'est pas encore dissipé, bien que la publication de sa brochure l'ait forcé à présenter, de préférence, l'une des deux interprétations : il s'est décidé pour les *Vertus*, parce que les petits attributs qu'on voit dans les mains des figurines, sont fort difficiles à expliquer dans l'hypothèse des Anges.

solitaire ; c'est une image du Ciel, représenté sous des

« couleurs et avec des symboles apocalyptiques. Et quelle est « la clef de tous ces symboles ? que signifient tous ces em- « blêmes ?..... *L'apothéose*, ou, pour parler en style chré- « tien, la béatification, la canonisation de Saint-Junien. »

Messieurs, lorsque la bannière bleue de la *Société française* entra triomphante dans la ville de Tournay, l'évêque de cette antique cité vous salua du nom de *Rois de l'intelligence.* Je suis heureux de ce que vous êtes revêtus et dignes de ce beau titre ; car, en me pardonnant ce rapport précipité, superficiel, incomplet, vous montrerez que parmi les qualités, souvent si difficiles, qui sont nécessaires aux *princes,* vous savez réserver une large place à la plus aimable d'entr'elles, à l'indulgence (1).

(1) On sera peut-être bien aise de trouver ici quelques détails matériels, que M. l'abbé Arbellot n'a pas donnés sur le sarcophage dans lequel Rorice II, évêque de Limoges, vers le commencement du VIe. siècle, inhuma le corps de St.-Junien, et qui, contenant encore ses reliques, est recouvert lui-même par le splendide tombeau qu'éleva Ramnulfe II, cinquième prévôt de l'abbaye, dans les premières années du XIIe. siècle.

Ce sarcophage est en craie très-coquillière d'Angoulême. Le bord supérieur de l'auge, élevé de 0^m^. 75^c^. environ au-dessus du sol du chœur, est scellé au couvercle à l'aide d'un mortier blanc, très-dur, mêlé de fragments de granite. L'auge a 35 à 40^c^. de haut ; le couvercle est en forme de toit à quatre pentes; l'arête arrondie du sommet est bordée, de chaque côté, d'une petite rainure. Les bords de ce cercueil de pierre sont parallèles à ceux du tombeau sculpté, ce qui donne à conclure qu'il n'y a point de rétrécissement vers les pieds; mais il y a un épaississement notable du couvercle vers l'extrémité occidentale, car l'arête du toit est sensiblement inclinée vers l'Orient. La convexité du couvercle, aux deux points les plus éloignés que j'ai pu atteindre, est de 0^m^. 52^c^. vers l'E., et de 0^m^. 59^c^. vers l'O.

L'ouverture ovale du tombeau sculpté ne permet de voir le sarcophage que sur une longueur de 1^m^. 05^c^. à partir des pieds. Le reste de la tombe est caché par une cloison en pierre, qui chevauche sur le

Après cette communication, Mgr. Buissas exprime à l'auteur tout le plaisir que lui a fait éprouver ce travail, aussi remarquable par l'élégance de la forme, que par l'élévation des idées, et les détails scientifiques pleins d'intérêt dont il est rempli.

M. de Caumont fait connaître à l'assemblée que la Société française est dans l'usage de marquer son passage, dans les villes où elle tient ses Congrès, par l'érection d'un monument destiné à perpétuer la mémoire d'un fait historique remarquable qui se serait passé dans le pays. Il demande donc que l'on veuille bien désigner l'événement qui paraîtra devoir être l'objet de cette mesure.

M. le Maire propose de consacrer le souvenir du combat de la Roche-Abeille, dans lequel Henri IV, âgé de 15 ans, fit ses premières armes.

M. de Vernon fait remarquer que cet événement rappelle des dissensions civiles dont il n'est pas bon, peut-être, de consacrer le souvenir. Il croit que le fait de trois chevaliers français, qui, lors de la prise de la cité de Limoges, en 1370, par le prince de Galles, après s'être défendus long-temps contre la foule des soldats qui les entourait, furent délivrés

sarcophage et contribue avec des barres de fer à soutenir la dalle supérieure du tombeau extérieur. M. Mérimée a encore été un peu inexact, quand il a dit que cette dalle est sans aucun ornement, et remplace peut-être un couvercle détruit. Ses bords, taillés en biseau, sont décorés de sculptures d'ornement, qui appartiennent à la même époque que les parois du tombeau : il n'y a que le plat de la dalle qui soit resté lisse.

Le sarcophage ne contient que les os du corps de St.-Junien; son chef, renfermé dans une coupe, est conservé dans la sacristie, et on l'expose pendant les ostensions septennales.

Le tombeau extérieur est en craie de La Rochefoucaud, d'une blancheur parfaite et d'une finesse de grain qui rappelle celle des calcaires lithographiques : aussi a-t-elle pu recevoir avec facilité toutes les délicatesses de la ciselure la plus recherchée.

par trois chevaliers anglais qui descendirent de cheval pour se battre contre eux à armes courtoises, dans une sorte de champ-clos, est un fait également honorable pour le Limousin et qui mérite d'être consacré.

Mgr. l'Evêque croit aussi que la belle défense des chevaliers français peut être l'objet d'une mesure qui la rappelle à la postérité; mais il ne pense pas que le combat de la Roche-Abeille doive être éloigné du concours : la science archéologique et historique fait abstraction de tout sentiment politique ; elle se préoccupe seulement de recueillir et de conserver le souvenir des événements qui tendent à s'effacer ; la présence de Henri IV, au Limousin, faisant ses premières armes dans un combat qui a laissé des traces dans l'histoire, est un fait dont les habitants du pays doivent tenir à perpétuer le souvenir.

M. l'abbé Texier signale aussi la mort de Richard-Cœur-de-Lion, à Chalus, en 1199.

M. de Caumont engage l'assemblée à choisir un ou deux faits, soit parmi ceux qui viennent d'être cités, soit parmi ceux, plus nombreux sans doute, de l'histoire de la province ; la Société française sera heureuse de contribuer à ce qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

Mgr. l'évêque engage les membres du Congrès à l'accompagner à la cathédrale.

L'examen de ce beau monument, la visite de la crypte dans laquelle on a remarqué une fresque fort curieuse et des traces de peintures du même genre ; les explications données par M. Chabrol, architecte, sur les travaux de restauration qu'il fait exécuter en ce moment, remplissent le reste de la journée.

1re. *séance du* 22.

Sont présents : MM. ALLUAUD, DE CAUMONT, TEXIER, ARBELLOT, GAUGAIN, DROUYN, DE VERNON, FELIX DE VERNEILH, Jules DE VERNEILH, DES MOULINS, BARDY, NIVET-FONTAUBERT, LE COINTRE, DUMAZEAU et LEYMARIE.

La lecture du procès-verbal donne lieu à une observation de la part de M. Grellet-Dumazeau qui, absent hier lorsque M. l'abbé Texier a réclamé contre l'omission au procès-verbal précédent, de son opinion relative à l'étymologie de Peyrat-la-Nonière, n'a pu défendre cette étymologie qu'il n'a pas hazardée, car il donne peu, d'habitude, aux conjectures. Il ne pense donc pas qu'on doive, comme le croit M. Texier, lire Peyrat *l'annonier* ; d'abord, parce que dans les plus anciens manuscrits ce mot n'existe pas sous cette forme, mais bien sous celle qu'il a lui-même désignée ; en second lieu, et surtout parce que le fait constaté d'une distance de 9 milles romains entre Evaux et le village dont il s'agit, ne peut laisser aucun doute sur l'étymologie qui exprime cette distance.

M. de Caumont demande à M. de Verneilh s'il n'a pas quelques nouveaux détails à ajouter à ceux qu'il a donnés dans la séance de la veille, sur le parallélisme des deux architectures savante et rustique qu'il a remarquées dans le pays.

M. de Verneilh n'a rien d'important à dire de plus sur ce point. Seulement il croit devoir répéter que le parallélisme dont il s'agit n'a jamais cessé d'exister. L'architecture ogivale est arrivée de bonne heure en Limousin : peut-être doit-on assigner la cause de ce fait à ce que Limoges relevant de Bourges, les architectes Limousins auraient été inspirés de la cathédrale, de la métropole qui avait été construite de bonne heure. Ce qui pourrait venir à l'appui de cette opinion, c'est qu'il semble en avoir été de même dans les autres provinces;

les villes suffragantes ont imité, dans la construction de leurs édifices religieux, l'architecture de la métropole.

M. Texier dit que les liens de subordination, dont parle M. de Verneilh, étaient très-relâchés ; qu'il n'y avait pas entre les villes du diocèse et leur métropole des relations assez suivies, une influence assez directe de l'une sur les autres pour que les pays dépendants se soient inspirés de ceux dont ils relevaient.

M. de Verneilh croit que ces liens, ces relations, cette dépendance existaient à un assez haut degré pour que l'influence qu'il a signalée ait été la cause principale qui a donné à telle ou telle province un caractère particulier d'architecture ; quant au style rustique, comme il l'a appelé, c'était le système économique qui avait dû prévaloir dans un pays pauvre comme le Limousin, et que l'on remarque presque partout dans la province.

M. le président donne la parole à M. l'abbé Arbellot, qui lit une notice sur la chapelle Notre-Dame-de-St.-Junien ; il termine en demandant que le Congrès fasse des démarches pour que cette chapelle soit classée comme monument historique. M. Arbellot est chargé de rédiger une lettre au Ministre, que le Congrès signera.

M. Arbellot donne lecture d'une seconde notice sur l'abbé Fournier ou Formier, dont la tombe existe dans l'église de St.-Junien, recouverte d'une plaque de cuivre sculptée, dont M. le docteur Bromett a pris l'empreinte par un procédé ingénieux et de la plus grande simplicité.

M. le président remercie M. l'abbé Arbellot de ces deux communications.

M. de Caumont appelle l'attention de l'assemblée sur les fonts baptismaux et les bénitiers.

Quant aux premiers de ces monuments, il en existe très-peu de remarquables dans la province. M. Texier signale une

cuve de grande dimension, qui existe au Dorat ; elle est d'une forme rectangulaire, dont un des grands côtés a une partie ronde, engagée dans le mur ; la face de devant est grossièrement sculptée en style roman. Une rainure indique que cette cuve a dû porter un couvercle. Les autres cuves que l'on a pu remarquer, sont ordinairement circulaires ou octogones ; très-rarement elles sont portées sur un piédestal.

M. Lecointre signale une cuve circulaire élevée sur un pied, et qu'il a vue dans l'église de Montrol-Senart ; elle porte des sculptures grossières, parmi lesquelles on remarque un compas et d'autres outils de la même nature.

M. de Vernon signale encore deux cuves, l'une rectangulaire, et l'autre ronde, que l'on remarque dans la commune de *** ; l'une est engagée dans un mur de soutènement du cimetière.

M. Jules de Verneilh dit qu'à Brives, il existe une cuve de ce genre assez remarquable ; elle est en forme de vasque et portée sur un piédestal, sur lequel des feuillages sont sculptés ; il en donne un croquis.

On n'a trouvé aucuns fonts baptismaux en plomb ou en cuivre, appartenant à l'époque romane ou aux époques postérieures.

Quant aux bénitiers, il n'y en a pas de remarquables en Limousin ; la plupart affectent la forme d'un chapiteau, ou même ont été creusés dans le couronnement d'une colonne.

Les autels n'offrent rien de remarquable ; il y a dans le pays quelques autels romans ; ils ne reposent pas sur des colonnettes ; ce sont des autels cubiques semblables à ceux indiqués sous cette dénomination dans le Cours d'Antiquités de M. de Caumont. On n'en connaît pas des siècles postérieurs.

Lanternes des morts. — Il en existait beaucoup autrefois dans la province ; presque toutes ont été renversées. Elles sont de formes diverses, rondes, octogonales, ornées à la base

d'un soubassement de plusieurs marches. On cite plus particulièrement celle d'Oradour-St.-Genest, élevée de 45 pieds, octogonale, avec base de même forme, terminée par un toit conique; celles d'Oradour-sur-Glane, carrée et ornée d'une torsade sur la frise qui supporte le toit; de St.-Victurnien, carrée; de Roulon, octogonale; du Dorat et de Coussac; de Felletin, décrite inexactement dans le Bulletin monumental; de St.-Goussaud; ce dernier fanal présente cette particularité que l'on fait encore la quête pour y entretenir une lampe qui n'est plus allumée depuis que la lanterne ne se trouve plus entourée du cimetière; le produit de cette quête sert à entretenir le luminaire de l'église; celle de Biennac et pardessus toutes celle de Vercissac, qui est remarquable par les colonnes engagées dont elle est ornée sur toute sa surface.

On ne saurait préciser à quelle époque remontent ces divers monuments. M. de Caumont n'en a trouvé nulle part d'antérieurs au XIIe. siècle.

M. Lecointre signale un phare d'une forme particulière; il est situé à Montrol-Senart, dans la Haute-Vienne : il est carré et a quatre mètres de côté; quatre piliers du XIIIe. siècle le supportent. Une tradition qui existe encore dans le pays rapporte qu'on y allumait tous les soirs une lumière d'un grand volume, pour l'entretien de laquelle les villages voisins fournissaient l'huile.

M. de Caumont demande si l'on n'a pas remarqué que les fanaux se sont trouvés plus particulièrement dans les cimetières situés près des chemins anciennement fréquentés. — Réponse négative; on les a toujours vus dans les cimetières.

M. Texier parle d'une tourelle bâtie à l'angle d'une chapelle seigneuriale, et qui présente l'aspect d'un fanal : cette chapelle servait de sépulture.

Croix sculptées dans les cimetières. — Il en existe un très-grand nombre en Limousin; aucune ne remonte au-delà

du XIIe. siècle ; ordinairement les quatre extrémités de la croix sont entrelacées d'une figure circulaire ; beaucoup de ces monuments datent du XIVe. et du XVe. siècles. Plusieurs représentent d'un côté le Christ et de l'autre la Vierge ou des personnages de la crucifixion.

M. Drouyn dit que, dans la Gironde, les croix sont toujours ornées des patrons de l'endroit où elles ont été élevées.

M. Alluaud fait remarquer que la variété des figures qui sont représentées sur les Croix du Limousin peut être expliquée par la grande quantité de confréries religieuses qui existaient dans le pays, et dont chacune avait des attributs différents.

Sur la proposition de son président, l'assemblée décide qu'à midi 1/2 on ira visiter quelques caves curieuses de la ville.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

LEYMARIE.

Seconde séance du 22.

MM. PERDOUX, LE CLERC, ARDANT Maurice, THOMAS aîné, DE CROSSAC, DUBOYS fils, ASTEIX, BORIDEL jeune, se sont joints aux membres qui assistaient à la réunion du matin.

M. l'abbé Texier, à qui M. le président donne la parole, lit une notice sur les peintures murales observées par lui en Limousin.

M. de Caumont dit qu'il serait très-curieux de constater si l'encaustique a été employé, au moyen-âge, pour les peintures murales ; le fait n'a pas encore été bien constaté.

M. Perdoux demande la parole, non pas pour présenter une solution de cette question, mais dans le but de donner

quelques explications sur les procédés employés dans les peintures murales et que l'on confond trop souvent sous le nom de fresques. Quatre procédés ont été employés autrement et sont encore en usage pour ces sortes de peintures ; ce sont : la peinture à l'huile sur les murailles préparées à l'huile ; les peintures à l'encaustique, c'est-à-dire ayant la cire pour base ; les peintures à la détrempe ou à la colle ; enfin, les peintures à fresque, proprement dites, qui s'exécutent au jour le jour sur un enduit de chaux frais, et dont les couleurs pénétrant dans cet enduit, font corps avec lui. M. Perdoux pense, du reste, qu'au moyen-âge on a surtout employé ce dernier procédé.

M. de Verneilh signale un procédé que l'on retrouve fréquemment sur tous les points de la France ; il consiste à gauffrer les fonds colorés, au moyen d'empreintes sculptées.

La peinture sur verre est-elle née en Limousin. — M. l'abbé Texier s'est chargé de répondre à cette question du programme imprimé. Les questions d'origine, dit-il, peuvent être éclairées et par les érudits et par les observations tirées des monuments, et par les notes et par les faits : il a peu de confiance dans les documents écrits et s'en rapporte plus volontiers à l'étude des monuments. — M. Texier pense que les procédés de peinture sur émail et sur verre sont parallèles; les procédés sont identiques ; c'est là la première raison qui l'a conduit à croire que la peinture sur verre est originaire du Limousin qui est incontestablement le berceau de la peinture sur émail. En effet, dans les vitraux comme dans les émaux, il faut d'abord des excipients qui retiennent et séparent les couleurs ; les transformations des deux arts se suivent pas à pas et ont lieu aux mêmes époques. N'y a-t-il pas lieu de penser dès lors, que les émaux étant plus anciens que les vitraux, dont les premiers ne sont pas antérieurs au XIe. siècle, l'art de la peinture sur verre soit né dans le même pays que l'art

de la peinture sur émail, et à l'imitation de ce dernier.

M. de Verneilh trouve très-spécieuse et surtout fort ingénieuse la théorie émise par M. Texier ; cependant il conserve quelques doutes sur sa vérité : il y avait des peintures sur verre avant le XIe. siècle, et en-dehors même des verrières de couleur dont parle Fortunat, et dans lesquelles il est bien difficile de ne voir que des tables de verre carrées, enchâssées dans des armatures, sans dessin. On peut citer les fenêtres de la cathédrale de Reims qui étaient historiées dès le Xe. siècle.

M. de Caumont s'étonne que les vitraux du XIIIe. siècle soient très-rares en Limousin. Il lui est répondu que cela tient à ce que les églises de cette époque sont très-peu nombreuses dans le pays.

Quels sont les divers procédés de compositions chimiques et d'exécution mis en usage par les émailleurs et les peintres sur verre ? en quoi ces procédés diffèrent-ils de ceux sur la peinture en porcelaine ?

M. Alluaud donne quelques explications sur cette double question du programme.

M. Alluaud ne se propose pas d'examiner les deux questions au point de vue de l'art chrétien et de la science archéologique ; M. Maurice Ardant et M. Texier n'ont rien laissé à dire sur ces deux points : les considérations qu'il veut présenter sont purement technologiques. Il croit devoir d'abord faire connaître les noms des auteurs et indiquer les ouvrages qui ont fait connaître ces procédés de peinture sur verre, émail et porcelaine. Voici ces renseignements :

L'art du feu ou de peindre en émail ; par Jacques Phili-Ferrand, Paris, in-12.

Art de la verrerie dans lequel on trouve de précieux documents sur les trois genres de peinture dont il est question, et la préparation des couleurs qu'on employait, par Neri, Merret et Kunckel, traduit de l'Allemand, Paris, 1752, un gros vol. in-4°.

Etat des Arts en Angleterre, en 1755; par Rouquet.

L'Art de la Verrerie; par Audiguer de Blancourt.

Le chapitre *de Smalto sive encausto*, d'un ouvrage de Boulanger, intitulé *de pictura.*

Le 13°. chapitre des *Eléments de Peinture pratique* de Pilet.

Lettre de Peidot à son fils, pour le guider dans l'art de peindre en émail; Paris, 1759, in-8°.

Le Traité pratique des couleurs pour la peinture en émail et sur porcelaine; par d'Arclair de Montamy; Paris, 1765, in-12.

Manuscrit de Dominique Mouret, orfèvre, à Limoges, écrit en 1583, inséré en 1842 dans le Bulletin de la Société royale d'agriculture de Limoges, par M. Maurice Ardant.

Traité des Arts céramiques, par M. A. Brongniart; Paris, 1844, 2 vol. in-8°. avec atlas.

Tous ces ouvrages pourront être consultés avec fruit pour la solution des questions soumises au Congrès.

M. Alluaud indique d'abord les principes généraux applicables aux trois espèces de peinture sur émail, verre et porcelaine. Ce sont 1°. la cuisson des couleurs qui exclut les couleurs organiques; 2°. nécessite l'emploi des oxides métalliques de couleurs diverses, susceptibles d'entrer en fusion avant que celle de l'excipient puisse se manifester; 3°. préparation des couleurs et degré de température nécessaire à leur fusion. Elle varie suivant la nature des excipients sur lesquels les couleurs doivent être appliquées, les métaux, le verre, les porcelaines ayant divers degrés de fusibilité; 4°. adhérence des couleurs à l'excipient; 5°. Les divers oxides colorants, alors qu'ils sont appliqués sur une certaine épaisseur, comme dans les émaux, doivent avoir une délébilité parfaitement semblable à celle de l'excipient des corps qu'ils recouvrent; le défaut d'accord produit des tressaillures et des écailles qui détruisent le travail; 6°.

après la cuisson les couleurs doivent, autant que possible, être inattaquables par l'eau, par l'action de l'air, de l'humidité et des gaz permanents ou accidentellement répandus dans l'atmosphère. A défaut de ces qualités les peintures n'auraient pas de durée; 7°. Enfin elles doivent acquérir au feu une dureté suffisante pour résister au frottement des corps avec lesquels l'usage des pièces qu'elles recouvrent peuvent les mettre en contact : on sait que les artistes faisaient des vases domestiques émaillés.

Tels sont les principes communs applicables à la peinture en émail, sur verre et sur porcelaine.

Les émailleurs employaient le cuivre le plus pur; on le faisait chauffer par plaque et on le refroidissait subitement en le plongeant dans l'eau; c'était une sorte de trempe qu'on lui donnait. Avant d'employer ces plaques, on les découpait soigneusement, puis on y appliquait du silicate de plomb. On voit cet enduit derrière tous ces émaux. Sur cette première couche plombifère on appliquait les émaux qui renferment encore quelques parties de silice et d'arsenic. Lorsque la plaque était destinée à recevoir un tableau qui l'occupait tout entière, l'artiste y plaçait cet enduit blanc; mais comme il y avait des parties de vêtements colorés, on employait des émaux de Venise, colorés eux-mêmes, qui étaient appliqués directement. Pour obtenir divers tons, il fallait mettre plusieurs couches, ce qui nécessitait autant d'opérations de cuisson, et par conséquent donnait lieu à beaucoup d'accidents.

La palette des anciens émailleurs n'était pas riche; elle n'avait que quatre ou cinq couleurs; ils avaient le cobalt pour le bleu; l'acide de cuivre pour le vert; l'acide d'antimoine pour le jaune; la manganèse pour le violet; les rouges et les tons de chair étaient obtenus au moyen de l'oxide de fer.

Parmi les couleurs employées, deux ne souffraient pas de

mélange : c'étaient les jaunes d'antimoine et les oxides de cuivre.

Il y avait donc deux procédés de peinture sur émail, l'un qui consistait en une juxta-position de couleurs sans qu'elles se confondissent : c'était une sorte de mosaïque ; l'autre consistait à peindre sur l'émail blanc qu'on recouvrait parfois de lustres métalliques.

Voilà tout ce que les souvenirs de M. Alluaud, rapidement recueillis, lui permettent de dire sur les procédés employés dans la peinture sur émail.

Pour la peinture sur verre les principes employés étaient encore plus restreints ; seulement il y a ici cette différence que lorsqu'on se servait de verres colorés dans la pâte, on pouvait employer sans danger certains oxides. Les principes colorants étaient les mêmes que pour l'émail. Pour les verrières de nos jours, les peintres ont beaucoup plus de moyens à leur disposition. Outre les couleurs plus variées, on a encore employé pour la coloration en pourpre, des plaques de verre en fusion, car, par un procédé importé des cristalleries de Bohème, par M. Brongniart, les couleurs employées sur des métaux opaques, sur la porcelaine translucide et sur du verre limpide, doivent avoir nécessairement des propriétés différentes. Les émaux appliqués sur les métaux précieux doivent être transparents, pour que les ciselures, les guillochures qui décorent le fond soient perceptibles ; appliqués sur le fer ou sur le cuivre, les émaux doivent, au contraire, en cacher la couleur : il faut par conséquent qu'ils soient opaques et blancs.

Les oxides employés à cet usage ne diffèrent, en général, de ceux qu'on emploie pour la porcelaine que par leur plus grande fusibilité et par la composition des fondants. Comme les effets de la peinture se produisent par la lumière réfléchie, ces oxides doivent être dissous, vitrifiés avec leurs fondants,

et conserver extérieurement l'éclat et le brillant du verre.

Il n'en est pas de même des couleurs pour la peinture sur verre. Une condition indispensable étant que les couleurs soient perméables à la lumière diffuse, les dessins seraient imperceptibles et sans effet à de grandes distances, si ces couleurs avaient la transparence du verre; il faut donc qu'elles soient ternes, mais non opaques.

Ces oxides employés comme principes colorants peuvent être divisés en deux classes; l'une comprendrait tous ceux que le peintre peut mélanger sur sa palette, parce qu'ils n'exercent point, au feu, de réaction, les uns sur les autres; la seconde contiendrait ceux qu'on ne peut mélanger à cause de ces réactions qui tendent à détruire les effets du dessin.

M. Alluaud termine par quelques détails sur les couleurs qui servent à peindre sur porcelaine; elles sont très-variées et ont cet avantage de pouvoir être empâtées sans inconvénient.

La parole est ensuite à M. Charles Des Moulins, pour la lecture d'un mémoire sur les autels. M. Des Moulins trouvant la séance un peu avancée, se borne à lire le premier chapitre et la conclusion de son mémoire qui sera prochainement publié, et accompagné de dessins de M. Jules de Verneilh.

M. le président donne la parole à M. Félix de Verneilh qui lit un travail archéologique et historique sur la mort de Richard-Cœur-de-Lion, et sur la tour de laquelle partit le trait dont il fut frappé mortellement.

Après cette lecture, M. de Vernon fait remarquer que, bien qu'assez longue, la distance qui, d'après la tradition, séparait Richard de la tour qu'il assiégeait, ne le mettait pas hors des atteintes des arbalètes.

Avant de lever la séance, M. le Président prie M. Leymarie, rapporteur de la commission des vœux, de faire connaître les demandes qu'elle désire soumettre au Congrès. M. Leymarie donne lecture des propositions de la commission

qui seront discutées dans la séance de clôture qui aura lieu demain à 7 heures 1/2 du soir, au retour de l'excursion que plusieurs membres du Congrès doivent faire aux ruines de Châlusset et à l'église de Solignac.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Excursion archéologique le 23 septembre.

Le 23, la Société française a fait, sous la présidence de M. Texier, inspecteur de la Haute-Vienne, une course archéologique pleine d'intérêt, qui a été favorisée par le plus beau temps. M. Félix de Verneilh remplissait les fonctions de secrétaire. M. Nivet avait bien voulu s'occuper des préparatifs de cette excursion.

RAPPORT DE M. F. DE VERNEILH SUR LES MONUMENTS VISITÉS DANS L'EXCURSION DU 23 SEPTEMBRE.

SOLIGNAC.

Les archéologues du Limousin, pour donner une idée complète des richesses monumentales de la province à leurs hôtes de la Société française, ne pouvaient faire mieux que de leur montrer, dans une courte et agréable excursion, l'abbaye de Solignac et le château de Châlusset. Aux églises de Limoges, où tous les styles ogivaux sont représentés, s'ajoutait ainsi une basilique mérovingienne par ses souvenirs, romano-byzantine par sa construction. Après les deux ponts et les nombreuses maisons où l'on avait retrouvé l'architecture civile du XIIIe. siècle, on étudiait dans un immense château l'architecture militaire du même temps.

Il ne reste guère rien aujourd'hui de l'abbaye fondée par saint Eloi. Quelques briques épaisses employées çà et là dans la construction et parfois servant de claveaux, quelques morceaux de serpentine utilisés, en petits tronçons, pour les colonnettes du portail ; voilà tout ce qui rappelle qu'il a existé autrefois, à Solignac, un édifice bâti dans un temps où l'usage des terres cuites était encore général et où l'architecture recherchait les matériaux précieux. D'ailleurs l'église est de style purement roman par son ornementation et toute son architecture extérieure. Mais, à l'imitation des monuments byzantins du Périgord, elle est voûtée en coupoles, et c'est la seule de tout le Limousin. Sur la nef, il y a trois coupoles ; il n'y en a point sur le transept méridional, lequel est voûté en berceau ; on en trouve une quatrième sur le transept du nord, qui, destiné à servir de paroisse, avait reçu un développement anormal et s'ouvrait à l'ouest par une porte particulière ornée des figures du Christ et des Apôtres.

L'abside, arrondie à l'intérieur, est polygonale extérieurement ; il en est de même de la principale chapelle du rond-point avec laquelle le cloître était directement en communication au moyen d'un corridor voûté. Les quatre autres chapelles rayonnantes sont semi-circulaires au-dehors aussi bien qu'au-dedans.

Les coupoles sont très-basses et ont toujours été cachées par le toit. Un clocher énorme s'élevait primitivement au-dessus de celles du transept septentrional, mais sur une base ainsi évidée sa solidité devait laisser beaucoup à désirer, et comme les grands arcs, sur les reins desquels reposaient ses murs, écrasaient et découronnaient les piliers, on se vit obligé, à une époque très-reculée sans doute, de le démolir presque en entier.

Un autre clocher, dont il ne subsiste que les deux premiers étages, termine la nef à l'occident, mais il paraît postérieur

d'un demi-siècle au corps de l'édifice dont il n'a point conservé l'axe.

Les colonnes et les arcatures qui revêtent tout l'extérieur du monument forment un ensemble assez élégant, surtout à l'abside qui, exhaussée sur une crypte à cause de la déclivité du terrain, a de bien meilleures proportions que la nef. Les arcades-fenêtres de cette dernière partie de l'église ont

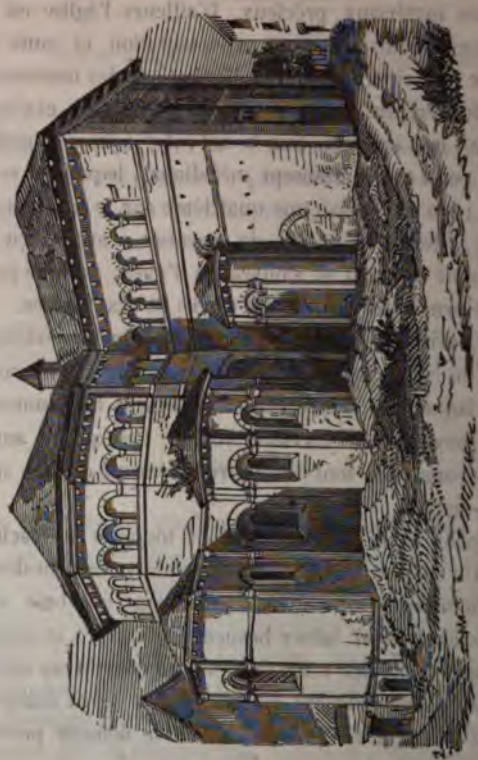

Léo Drouyn, del.

ABSIDE ET TRANSEPT DE SOLIGNAC.

quelquefois des trèfles pour amortissement, ce qui se voit rarement. A l'intérieur, elles sont appliquées le long des

ırs, de manière à former une galerie, et sont soutenues r des colonnes ou par des pilastres carrés alternant toujours ec des consoles. Les sculptures tantôt en granit, tantôt pierre calcaire, offrent naturellement une exécution fort ·gale. Il en est que Beauménil tenait pour gauloises et i ne sont que grossières. Quel que soit le motif qui les a t admettre dans un monument religieux, on ne peut s'em-cher de les trouver inconvenantes. Les chapiteaux de l'in-·ieur de l'église présentent une curieuse particularité. Bien ıe très-variés et très-capricieux dans leur forme, ils se res-mblent tous, deux à deux, et se correspondent exactement puis le portail jusqu'au fond de l'abside.

Il n'est point douteux que la construction de l'abbaye ac-elle de Solignac ne doive se placer dans le XIIe. siècle. Mais ı pourrait préciser cette date au moyen d'une note com-uniquée par M. Nivet. Elle a été prise par M. Lingaud, ·crétaire-général de la mairie de Limoges, sur un ancien ıanuscrit aujourd'hui perdu, et constate que la dédicace de église fut faite en 1143. En 1178, un incendie, dont parle : Gallia Christiana, dévora les bâtiments du monastère et la iture de l'église, ce qui donna lieu, en l'an 1200, à une ouvelle dédicace. Enfin, en 1479, l'abbé de Bony renouvela ı stalles et les vitraux.

CHALUSSET.

Le château de Châlusset, fondé sur des terrains qui re-vaient de l'abbaye de Solignac, est situé au confluent de la riance et de la Ligoure. Ces deux petites rivières, avant de : confondre, coulent presque parallèlement pendant quelques ntaines de mètres, et l'étroit coteau qui les sépare, très-evé d'abord, s'abaisse par degrés et se termine sans aucun carpement. Aussi paraît-il qu'on avait renoncé à défendre passage des deux rivières et même à fortifier le pont jeté

sur la Ligoure. C'est à une certaine distance du confluent, là où les pentes commencent à devenir rapides, que l'on trouve

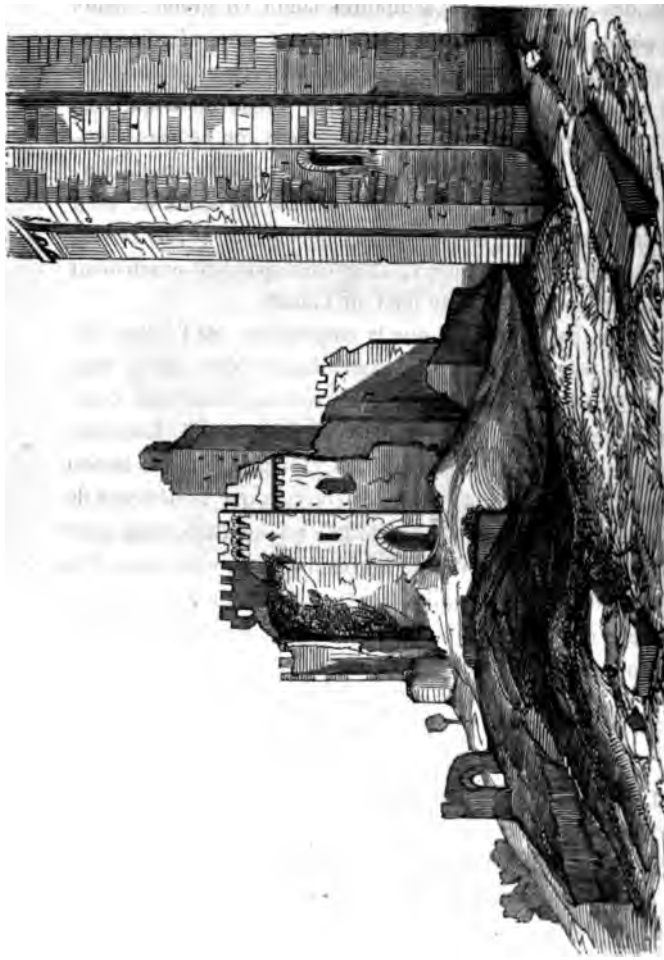

Jules de Vasselot del.

des vestiges certains de fortifications. Ils consistent en une enceinte carrée, isolée en avant et en arrière par un fossé, au milieu de laquelle s'élevait un donjon parfaitement con-

servé. On l'appelle, d'après une tradition quelconque, la tour de la Jeannette. Indépendamment de quelques meurtrières, il offre une seule ouverture cintrée ayant nécessairement servi de porte, et élevée néanmoins de quatre ou cinq mètres au-dessus du sol actuel. Il a cela de bizarre qu'un contrefort très-large et peu saillant garnit le milieu, non les angles, de chacune de ses quatre faces. Il est certainement de style roman, et l'on n'observe même dans ses dépendances aucune ouverture qui rappelle le style ogival par sa forme ou par ses moulures.

Le chemin suivi par les charrettes et les chevaux traversait ou longeait seulement ces premières constructions. Après les avoir dépassées, on parcourt un intervalle d'au moins cent mètres avant de trouver aucun nouvel obstacle et même aucune muraille qui les reliât au corps de la forteresse. Alors on rencontre le vaste ensemble de fortifications dont nous donnons le plan à l'échelle de 0m. 001 pour mètre. Dans les instructions des comités sur l'architecture militaire, on a pu voir déjà un plan de ce même château et un plan très-différent; mais il ne faudrait pas en conclure que ce Châlusset est un protée insaisissable dont les dessins ne mériteront jamais aucune confiance. Sans avoir, dans toutes ses parties, l'exactitude qu'on aurait pu lui donner avec plus de temps et de soin, notre œuvre n'en est pas moins un plan fait sur les lieux et mesuré, auquel on fera bien de s'en tenir en attendant mieux. Au contraire, M. Mérimée a nécessairement fait le sien de mémoire et ne s'est même occupé de décrire Châlusset que lorsque ses souvenirs commençaient à s'effacer singulièrement. Nous croyons pouvoir l'affirmer sans manquer au respect que nous professons pour le savant inspecteur-général des monuments historiques.

Il n'est pas besoin d'entrer dans les détails de la description de Châlusset, le plan, gravé, dit assez la belle conser-

vation et la vaste étendue de ce château ainsi que sa curieuse distribution. Partout où les murs sont entièrement rasés,

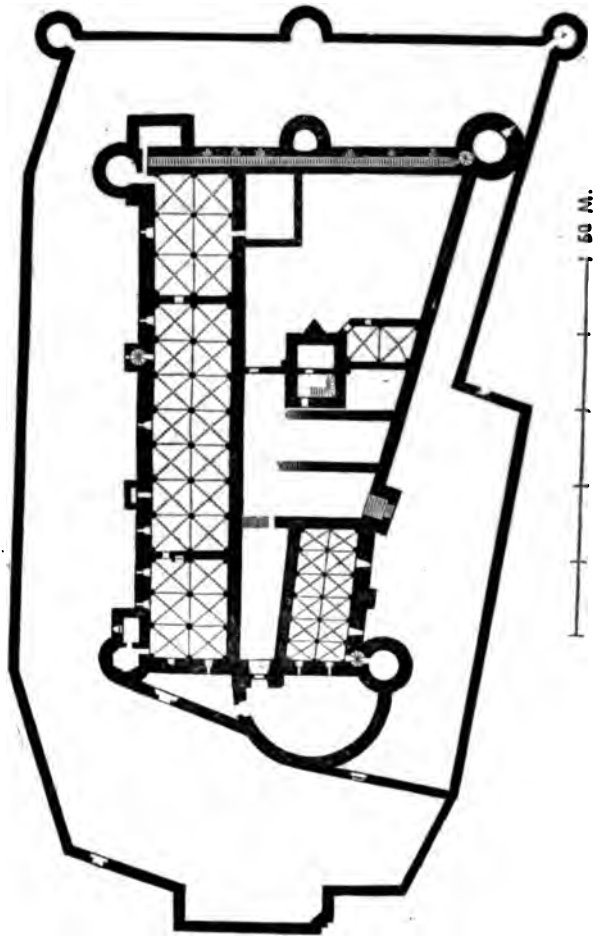

partout où leur base se perd sous les décombres, nous les

avons pourtant suivis et retrouvés et il reste peu de chose de la première enceinte. L'entrée s'est cependant conservée; elle n'avait point de pont-levis, quoiqu'elle soit précédée d'une espèce de fossé; elle n'avait pas davantage de herse. C'était un simple portail en ogive. Du reste, de ce côté, on paraît s'être plutôt précautionné contre une surprise que contre une attaque régulière. On remarquera la terrasse en demi-cercle qui couvre la porte principale du château; c'était encore deux barrières qu'il fallait forcer en prêtant le flanc aux archers postés sous les nombreuses meurtrières de la façade.

A cette porte principale, haute ogive percée dans une tour carrée, on constate enfin l'emploi de la herse; et même, comme quelques assaillants auraient pu tenter de la briser en s'abritant sous la voussure du portail, on a menagé au sommet de l'ogive un trou carré servant de machicoulis. Une dernière ressource était enfin ménagée aux défenseurs du château. La cour oblongue dans laquelle on débouchait, après avoir surmonté tant de difficultés, n'avait pas de communication directe avec les salles qui la bordent des deux côtés, et l'ennemi s'y trouvait retenu plus ou moins longtemps sous une grêle de projectiles.

Au surplus, le donjon, dans le dernier état du château, ne conservait nullement son rôle primitif, mais était devenu une simple tour d'observation. Enveloppé presque de toutes parts par des constructions ogivales, il est de style roman comme la tour de la Jeannette dont il reproduit les singuliers contreforts. Sa porte, en plein-cintre, est pratiquée sur un de ses petits côtés et à une grande hauteur. A l'opposé, et dans la direction où les attaques paraissaient le plus à craindre, quand il était isolé, il présente, au lieu d'un contrefort plat, un éperon analogue aux avant-becs d'un pont. A l'intérieur, un mur de refend le divise en deux parties inégales. L'une,

contenait un escalier en pierre à deux courses ; l'autre, les logements du châtelain et de ses soldats. Des planchers divisaient les étages, mais des voûtes en berceau couronnaient tout le donjon et soutenaient sa plate-forme à quarante mètres d'élévation.

Le véritable donjon de ce château, c'était le château lui-même. Sur tout ce vaste développement, les courtines, presque aussi hautes que les murs et couronnées comme elles de machicoulis et de créneaux, n'ont jamais moins de 20 mètres de hauteur. Tout assaut, toute escalade était impossible avec de semblables remparts. Il est à noter que dans la façade, les créneaux ne forment pas, selon l'usage, le manteau des machicoulis. Ceux-ci sont suspendus en encorbellement bien au-dessous du sommet des murailles. Aux deux extrémités du *trapèze*, qui s'est d'ailleurs modelé sur la colline dont il occupe le sommet, les murs sont assez exhaussés pour masquer les pignons et les toits des bâtiments intérieurs, de sorte qu'ils en gardent l'empreinte et comme la coupe à leur revers. Cela est particulièrement vrai pour ce grand corps-de-logis que l'on était parvenu à rendre assez régulier malgré la difficulté du terrain, et qui n'a pas moins de 70 mètres de long sur une largeur de 13^{m}. 50. On voit donc que le toit était fort aigu et semblable de tout point au grand comble d'une cathédrale. On voit très-bien de même que les étages supérieurs n'étaient point voûtés, si ce n'est au-dessus de la salle la plus reculée. Mais il n'y avait point de piliers intermédiaires pour soutenir la voûte qui était d'une réelle élégance et d'une certaine hardiesse, car elle avait environ 15 mètres sous clef et plus de 10 de portée. Comme l'escarpement du flanc de la colline, non moins que l'élévation des murs éloignait tout danger de ce côté, de grandes fenêtres à roses et à meneaux éclairaient latéralement cette pièce. Elle était pavée en carreaux émaillés dont on retrouve quelques

débris. Là, devait être sans doute la salle d'honneur. La chapelle était placée ailleurs et de même au premier étage, au dessus du passage voûté, conduisant au préau, qu'elle a obstrué de ses décombres. Un des angles du donjon a conservé les arrachements de sa voûte et même quelques restes des peintures religieuses qui la décoraient.

La façade postérieure du château est fortifiée de trois tours, l'une carrée, les autres rondes, et n'est percée que de meurtrières. Au lieu de deux mètres d'épaisseur, elle en a trois; et l'on en a profité pour ménager, dans toute la longueur de la muraille, une étroite galerie qui établissait une prompte communication entre les tours et recevait en outre un certain nombre d'arbalétriers. Les six meurtrières en croix qui s'y voient encore pouvaient battre les approches du fossé par-dessus la première enceinte, car la galerie était située dans la région moyenne de la façade, fort au-dessus de l'atteinte du bélier. Elle est indiquée sur le plan par des hachures.

Ces précautions extraordinaires montrent bien que l'ingénieur jugeait ce côté le plus faible; et, en effet, l'ennemi y pouvait aborder de plain-pied les murs du château, tandis qu'à l'opposé il aurait difficilement fait mouvoir ses machines de guerre sur le terrain accidenté qui s'étend jusqu'à la tour de la Jeannette. Cependant l'on avait renoncé à créer des ouvrages avancés, et l'on s'était contenté de flanquer de tours la première enceinte et de la faire précéder d'un large et profond fossé, creusé dans le roc, qui coupe le plateau d'une pente à l'autre.

On n'oubliera pas de remarquer l'originale façon dont sont disposés deux des escaliers à vis du château. Ils se trouvent, non dans les tours, non dans des tourelles accolées, mais au point précis où les tours se soudent aux murs, de manière à desservir directement toutes les pièces et toutes les galeries.

Où étaient placés les caves, les magasins, et enfin les écuries

nécessaires dans une grande forteresse féodale ? Probablement sur cette cour formée le long du plus grand côté du trapèze par l'enceinte extérieure. Une large porte, très-inférieure au rez-de-chaussée, s'y ouvrait dans une tour carrée, et en outre il pouvait exister quelques bâtiments de dépendances adossés au rempart. Une tradition assez accréditée dans le pays, veut qu'il ait existé un souterrain partant du château pour aboutir au-delà de la Briance ; et il suffit d'avoir lu Froissard pour se convaincre que cela n'a rien d'absolument improbable. Dans les écrits du célèbre chroniqueur, tantôt c'est un château que l'on assiége encore trois jours après que la garnison s'est évadée jusqu'au dernier homme, tantôt ce sont des assiégeants qui pénètrent par une voie souterraine jusqu'au cœur de la place. Peut-être donc les fondateurs de Châlusset avaient-ils songé en effet à se donner un *tunnel* débouchant au loin dans la campagne. Quoique le château repose presque partout sur le roc, il n'était point impossible de rencontrer un banc de tuf qui se serait prêté le mieux du monde à un travail de ce genre. En tout cas, s'il y a eu un tel souterrain à Châlusset, on n'en connaît nullement l'entrée.

La date de la première fondation de Châlusset n'est pas douteuse. La chronique des évêques de Limoges, écrite au XIIe. siècle par Bernard de Guido, la donne clairement en ces termes :

« Eustorgius cum Arnaldo Beraldi ac Bernardo Janiliaco « Castrum *Luceti* prope Lemovicum ædificavit ubi mora- « bantur non audentes habitare Lemovico timore comitis « Pictavensis Aquitaniæ Ducis. » (Bib. mss. lib. P. Labbæi. t. 2. p. 270.)

C'est donc avant le milieu du XIIe. siècle que l'évêque Eustorge bâtit Châlusset, car ces démêlés avec le duc d'Aquitaine se placent vers cette époque. Deux chevaliers, Arnaud de Bérald et Bernard Jœniliac, s'étaient associés à lui dans son

entreprise et peut-être faudrait-il expliquer par ce fait curieux pourquoi il existait à Châlusset un grand et un petit château qui se protégeaient mutuellement, mais qui restaient indépendants l'un de l'autre. La tour de la Jeannette aurait été primitivement le donjon de l'un des compagnons d'Eustorge.

Dans le grand château il ne reste aussi que le donjon de cette première fondation. Quoique les constructions actuelles soient généralement en moellons de schiste fortement cimentés, et que, là où l'on a employé la pierre de taille, comme pour les nervures des voûtes, les fenêtres, les cages d'escaliers, et quelques parties des façades, on ne se soit servi que de granit, il reste cependant assez de détails caractéristiques pour pouvoir affirmer que Châlusset a été complètement rebâti et fort agrandi dans la première moitié du XIIIe. siècle. Les crochets des chapiteaux et des consoles, les doubles tores des nervures, les jambages de plusieurs cheminées, enfin le dessin des fenêtres se rapportent nettement au mauvais style ogival qui était alors en usage dans la province. A cette époque, d'ailleurs, le château était devenu la propriété des vicomtes de Limoges qui semblent en avoir voulu faire leur résidence principale ou du moins le siège principal de leur puissance. Mais bientôt l'héritière de Limoges porta tous les fiefs de la vicomté dans la maison de Bretagne; et le château de Châlusset, dont nul village et nulle maison même n'étaient encore venus altérer la solitude ou diminuer la tristesse infinie, fut dès-lors à peu près abandonné. Pendant tout le XIVe. et le XVe. siècles, on le voit tantôt au pouvoir des Anglais, tantôt occupé par quelque bande de routiers, mais toujours pris facilement, parce que sa garnison n'était jamais proportionnée à son immense étendue. On s'étonne même de ce qu'il tient si peu de place dans l'histoire. Ce n'en est pas moins un monument du plus grand intérêt, et, certes, le plus curieux de la province. Dans la France entière, on aurait peine à citer un type aussi complet,

aussi bien conservé, et à la fois aussi ancien de l'architecture militaire du moyen-âge.

Séance de clôture.

A six heures, la Société est rentrée à Limoges, à sept heures la séance de clôture s'est ouverte sous la présidence de M. Alluaud. Après l'adoption de plusieurs vœux, la répartition des fonds mis à la disposition de l'assemblée a été faite ainsi qu'il suit :

Solignac.	200 fr.
Pont.	150 fr.
Moulages à la cathédrale. . , .	150 fr.

MM. de Verneilh, Texier, Leymarie, Arbellot, surveilleront l'emploi de ces fonds.

M. Alluaud a pris la parole, et dans un discours vivement applaudi, il a résumé les travaux du Congrès avec une exactitude telle que pas une observation n'a été oubliée.

M. de Caumont a remercié M. Alluaud du concours qu'il a prêté à la Société ; il a aussi remercié M. le secrétaire Leymarie, MM: Des Moulins, Texier, de Verneilh, Drouyn, baron de Vernon, M. le Maire de la ville et tous les membres de la Société archéologique qui ont secondé les efforts de la Société française ; efforts, dont le seul but est de populariser les connaissances archéologiques et de faire respecter les monuments.

La séance a été levée à 10 heures et les membres se sont séparés en se donnant des preuves mutuelles de sympathie et de satisfaction.

LEYMARIE, *secrétaire.*

Vu par le directeur de la Société française,

A. DE CAUMONT.

NOTICE

SUR

LA CHAPELLE NOTRE-DAME ;

Par M. l'abbé ARBELLOT ;

LUE DANS LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE.

La chapelle Notre-Dame, située sur les bords de la Vienne, au bas de la ville de Saint-Junien, est un des sanctuaires les plus célèbres, et un des édifices gothiques les plus grâcieux du Limousin.

Avant l'édifice actuel, il y avait en ce lieu un petit oratoire, dont on ne connaît pas l'origine, mais dont il est fait mention dans les actes du chapitre dès l'année 1394 (1). Le 27 mai 1451, l'évêque de Limoges qui était alors Pierre de Montbrun, ayant permis d'y construire une chapelle (2), on se mit aussitôt à l'œuvre, comme on le voit par une inscription singulière en lettres gothiques, placée sur un mur à gauche près du sanctuaire, aujourd'hui dérobée, en partie, par le cadre d'un tableau :

(1) Legros, Mémoire sur les chapit. du Limousin, p. 390.
(2) Legros, ibid.

ANNO MILLENO NOVIES L, I SEMEL, ISTA
REGINE CELI FACTA CAPELLA FUIT.
QUAMQUE SEQUENS TERNUS MIRANTER PERFICIT ANNUS,
PRINCIPIUM PEBBET MAIUS, FINEMQUE NOVEMBER.
M°. C°. C°. C°. C°. L°. I°.

En voici la traduction : « L'an mil neuf fois *cinquante*, « une fois *un* (*noviès L*, *i sémel*), c'est-à-dire, l'an mil « quatre cent cinquante un. Cette chapelle fut élevée en « l'honneur de la Reine du Ciel. Trois ans après, elle fut « merveilleusement achevée ; le mois de mai vit le commen- « cement des travaux ; novembre en vit la fin. »

Cette chapelle est devenue célèbre par *les pélerinages* de Louis XI. Nous disons *les pélerinages*, contre l'opinion commune des historiens, qui ne font venir ce prince à Saint-Junien qu'une seule fois. Il est pourtant hors de doute que Louis XI a visité deux fois la chapelle de Notre-Dame-du-Pont, une première fois, à son retour de Bayonne, le 2 juillet 1462 ; une seconde fois, après un séjour à Poitiers, au mois de mars de l'année 1464. Citons les historiens qui confirment notre assertion.

Nous lisons dans le P. Bonaventure : « Les chroniques du « païs racontent que l'an 1462, Louys revenant de Bayonne, « où il estoit allé pour accorder les Castillans et Arragonnois, « qui estoient en armes, et passant par Bordeaux prit le « chemin de Limoges. Les Consuls députèrent des bourgeois « pour l'accueillir à Userche, et en suite le premier jour « de juillet il y fut reçu vers l'heure de vespres.... Le Roy « avoit en sa compagnie son frère le duc de Berry et plu- « sieurs autres princes de sang. On luy fit l'Ostension du « Chef de saint Martial.... Le Roy partit de Limoges le len- « demain, après qu'il eut vénéré les Reliques du Saint, alla « diner à Verneüil et Coucher à Saint-Junien. » (Annales du Limousin, page 717).

Nous regrettons que quelque chanoine contemporain ne nous ait pas laissé une relation détaillée de la réception magnifique qu'on dut faire au pélerin royal. Une tradition assez vague désigne encore la maison où il fut hébergé : l'on dit encore qu'il octroya des titres de noblesse aux personnages notables qui avaient l'honneur de porter le dais sous lequel il fit son entrée triomphale dans la ville, au milieu des flots pressés d'une foule curieuse et émerveillée.

C'est à l'époque de son premier pélerinage à Notre-Dame, qu'il confirma par ses lettres patentes les priviléges que son père et son aïeul avaient accordés aux consuls et aux bourgeois de Limoges. « Vous vous êtes toujours bien gouvernés jus-« qu'ici, avait-il dit aux Consuls qui étaient allés l'attendre à Boisseul; faites toujours de mieux en mieux. » Ces paroles flatteuses, tombées des lèvres d'un Roi, avaient enthousiasmé les bourgeois de Limoges. Les lettres patentes par lesquelles il confirme leurs priviléges, sont datées de Saint-Junien, du mois de juillet de cette année. (Bonavent. t. 3, p. 663) (1).

Deux ans après, au mois de mars 1464, Louis XI, après avoir congédié, à Poitiers, les ambassadeurs du duc de Bretagne, revint en pélerinage à Notre-Dame-du-Pont.

« Les ambassadeurs de Bretagne partirent de Poitiers un « samedy de caresme audit an, mil quatre cens soixante « quatre, après congé prins du Roy. Lequel partit le Di-« manche pour aller en voyage à Nostre Dame du Pont Sainct « Junian en Lymosin. (Jean Bovchet, Annales d'Aquitaine, 4e. partie, ch. 9).

1464. « Il se trouva à propos que le jour que les Ambas-« sadeurs du Duc partirent, le Roy avoit entrepris un voyage

(1) On peut consulter encore, sur ce premier voyage de Louis XI. Bandel, dévot. à saint Martial, ch. 6; Collin, table chronologique; Legros, Mém. sur les Chap. du Lim., p. 334.

« à Nostre-Dame du Pont en Lymosin. » (D'Argentré, Hist. de Bretagne, liv. 12, ch. 16) (1).

Il ne reste de la chapelle visitée par Louis XI que le sanctuaire actuel. Ce prince voyant accourir de toutes parts une foule immense de pélerins, jugea que cet oratoire était trop petit (2), et six ans plus tard, en 1470, il envoya une somme de douze cents livres pour contribuer à l'agrandissement de cet édifice (3). On l'agrandit en effet, et tout en conservant le sanctuaire, on donna plus de développement à la nef qu'on appuya sur quatre légères colonnes. Pour perpétuer le souvenir de la munificence du Roi, et pour lui témoigner leur reconnaissance, les chanoines firent sculpter de chaque côté du portail deux statues qui représentaient le Roi et la Reine à genoux. Le vandalisme révolutionnaire n'a pas respecté ces statues, ni les écussons aux armes de France : il n'a pas osé, toutefois, renverser ce pieux sanctuaire, que la vénération du peuple environne d'une puissante protection.

Nous prions MM. les membres du Congrès archéologique d'émettre le vœu que cette chapelle soit classée parmi les monuments du royaume; elle le mérite à double titre: comme monument historique, et comme monument architectural.

Nous n'entreprendrons pas d'en donner ici la description, que M. l'abbé Texier a faite et qui n'attend, pour être publiée, que la levée du plan dont M. Fayette va s'occuper : nous n'avons voulu, par ces quelques lignes, qu'attirer l'attention du Congrès archéologique sur un monument si digne, à tous égards, d'être conservé.

(1) On peut consulter encore, sur ce second voyage de Louis XI, Tailland, Hist. de Bretagne, tome 2, p. 91 ; Olivier de La Marche, ch. 35 ; Varillas, Hist. de Louis XI, liv. 3, etc.

(2) Collin, Vie des saints Amand et Junien, p. 77.

(3) Legros, Mém. sur les Chap. du Limousin, p. 390.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

(DIVISION DE LA BRETAGNE).

SÉANCES DIVISIONNAIRES

TENUES A SAINT-BRIEUX,

AVEC L'AUTORISATION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

M. de Barthélemy, inspecteur divisionnaire de la Bretagne, avait obtenu l'autorisation de réunir sous sa présidence, à St.-Brieux, les membres de la Société française pour la conservation des Monuments, résidants en Bretagne; nous publions avec empressement un procès-verbal, qui atteste l'intérêt de ces réunions et la bonne direction donnée, en Bretagne, aux travaux de la Société française.

Séance du 25 *octobre* 1847.

Sont présents : MM. SAULAY DE LAISTRE, membre du Conseil de la Société française et président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord; HABASQUE, président du tri-

bunal civil ; Jules GESLIN DE BOURGOGNE, membre du Conseil-général de la Société française ; GUÉPIN, architecte du département ; l'abbé SOUCHET, chanoine ; l'abbé PRUD'HOMME ; DE LA NOUE, avocat ; DE CHABRE, rédacteur en chef du Français de l'Ouest ; DE BARTHÉLEMY, secrétaire-général du département ; GUIMART, conseiller de préfecture.

La séance est ouverte à huit heures.

M. Saullay de Laistre est prié par M. de Barthélemy de présider la séance. M. Guimart remplit les fonctions de secrétaire.

M. Barthélemy expose brièvement les motifs de la convocation, les avantages qui résulteraient de fréquentes réunions. Les recherches de chacun, dit-il, profiteraient à tous et le travail serait d'un grand secours à chacun. On pourrait, en faisant connaître les nouvelles découvertes archéologiques, empêcher de déplorables dévastations qui résultent de l'incurie ou de l'ignorance.

Il donne ensuite lecture d'une lettre du maire de Plounevez, qui fait connaître qu'une colonne milliaire de l'époque de Septime-Sévère, découverte en 1835, par M. Biseul, dans ses recherches sur la voie romaine de Carhaix à Réginea, vient d'être récemment brisée et employée à réparer le mur d'enceinte du cimetière de cette commune.

M. de Barthélemy regrette vivement la perte de cette colonne, dont il avait demandé l'apport au musée de St.-Brieuc.

M. Jules Geslin de Bourgogne lit un projet de classement des monuments des Côtes-du-Nord, daus lequel il rappelle rapidement les souvenirs que chaque époque a laissés sur le sol de cette partie de la Bretagne.

A mesure que l'honorable membre lit son travail, chacune des personnes présentes lui indique les monuments qu'elles ont pu remarquer elles-mêmes.

Epoque celtique. — M. de Geslin parle du camp de Péran en Prédran, près de St.-Brieuc, antérieur aux Romains et cependant postérieurement habité par eux, comme le prouvent les briques et les monnaies trouvées à l'intérieur.

Les anciennes substructions sur lesquelles sont bâtis les remparts de Ste.-Suzanne, du XIVe. siècle, semblent appartenir à la même époque et à ce genre de construction, ainsi que les deux camps signalés en Allemagne à M. de Barthélemy, situés à Strongberg, près de Wesseimberg et à Lobau, près de Roshstein.

M. Saullay signale au Bourg-Hausat, en Plévin, près du Vaumadeuc, deux enceintes qui lui ont paru avoir quelque analogie avec celle de Péran.

Un autre membre signale à Hénansal, une enceinte aussi fort remarquable.

M. de Geslin range dans une autre classe les monuments celtiques dits *dolmens*, *menhirs*, *cromlecks*, *grottes aux fées*, etc., etc.

On a considérablement détruit de ces anciens monuments, en ouvrant les chemins vicinaux de ce département. M. de Geslin exprime le vœu que l'autorité administrative renouvelle fréquemment aux maires et aux agents-voyers la défense de toucher à ces antiques vestiges.

Plusieurs menhirs partant d'une éminence voisine du bourg de Plaine-Haute se dirigent en ligne directe vers celui de St.-Brandan. Ils étaient anciennement, dit la tradition, placés à peu près de kilomètre en kilomètre. L'un d'eux, le plus rapproché du premier bourg, porte une série de marches grossièrement sculptées et paraît avoir été jadis entouré d'un cromleck.

De ce point élevé il semble en rayonner d'autres dans toutes les directions. Une de ces lignes, se dirigeant vers

Ploufragan et Roqueho, offre deux menhirs fort élevés, l'un situé près de la Madeleine, l'autre près du petit Couetir, dans cette commune.

Deux allées couvertes existent dans la commune de Pleneuf, l'une auprès du ruisseau de Kpuhard, sous laquelle M. de Geslin a trouvé du charbon, des débris de verre, des poteries grossières, des tessons de grès, un fragment de silex usé par le frottement, un morceau de granite recourbé, large et tranchant d'un côté, pointu de l'autre, ayant la forme d'une hache.

M. de Geslin décrit ensuite la table à Margot, vaste pierre soutenue à deux mètres 50 centim. au-dessous du sol par trois pierres debout; dessous se trouvait encore du charbon.

Le menhir de Lannion, la pierre branlante de Perros-Guirec, une longue pierre renversée près de la vieille route de Quintin, à la limite de la commune de Plaine-Haute, sont sans doute aussi des menhirs détruits. Ici M. de Geslin exprime le vœu qu'on classe en six types, les instruments romains et les monnaies gauloises qu'on a pu découvrir jusqu'à ce jour, et qu'on les établisse en catégories correspondant aux six divisions territoriales : *Diablintes*, *Curiosolites*, *Osismiens*, *Venetes*, *Nannetes et Rhedones.*

Revenant aux monuments, M. de Geslin parle des tombelles de Plourhan, de Pléneuf, Plédran et Plouvara, de l'étrange monument de la Poterie, colline circulaire élevée en partie de main d'homme, entourée d'un fossé; il s'y trouve des débris de roches, qui s'étendent en allées couvertes du sommet dans différentes directions.

M. l'abbé Souchet signale à Pleumeur-Bodou, un menhir sur lequel sont les attributions de la Passion;

A Glomel, un autre menhir, le plus haut qu'il ait jamais vu, la place d'où il a été extrait est voisine;

A Burbriac, un tumulus immense; il est placé sur une

pente rapide et a paru à M. l'abbé Souchet n'avoir pas moins de 100 mètres environ, dans la partie déclive.

M. de Barthélemy rappelle qu'Albert-le-Grand, dans la vie de saint Sané, dit que devant l'église de Locmaria, il y avait un temple d'idoles, et que saint Sané y éleva deux grandes croix de pierre qui servaient, sous le nom de Minihy-Saint-Sané, d'asile aux malfaiteurs.

Au Guic Sané, on voit une grande croix de pierre verte d'une seule pièce; au-devant est une pierre d'autel élevée sur quatre pilastres de granite, où on dit qu'il célébra sa première messe.

M. Habasque fait connaître qu'il a vu dans l'île Mihau cinq pierres branlantes.

Il indique un dolmen en Plédran, en face de celui de Ploufragan, de l'autre côté de la vallée.

M. Saullay parle d'un cromlech, situé auprès de Lehen; d'une pierre branlante à Rocquinia, commune du Fœil.

M. de La Noüe signale une grande quantité de menhirs au Haut-Quèté, dans la commune de Gosson.

Passant à l'ère gallo-romaine, M. de Geslin parle des deux grandes stations romaines, Corseul et Reginea, les seules connues jusqu'à ce jour dans les Côtes-du-Nord. Le nombre des petites est très-considérable. Tout le monde, dit-il, connaît les nombreuses substructions, les grands débris, dépôts de monnaies, d'armes, les restes de colonnes, inscriptions, etc., qui indiquent sur une étendue de 4 kilomètres qu'il y a eu là une station d'une grande importance. Mais ce sur quoi on est loin d'être d'accord, c'est l'usage de ce reste de tour de moyen appareil romain, qui n'a été vraisemblablement ni une fortification, à cause du peu d'épaisseur des murs, ni un temple, à cause de sa grande élévation. N'est-ce pas alors, comme plusieurs le pensent, le *Fanum Martis* de la Table de Peutinger? Des fouilles bien dirigées

amèneraient une connaissance plus parfaite du plan p
de l'édifice et de l'étendue exacte de cette station.

Reginea est moins connu; il a été moins étudié. (
trouvé des aires en béton, des mosaïques, des murs c
d'enduits polychromes, dont plusieurs fragments c
remis par M. Rouget, propriétaire à Erquy, à M. Por
maire, pour être déposés au musée de St.-Brieux.

M. Bizeul, dans un travail sur les voies romaines
reconnu cinq à la sortie de Corseul; elles se dirige
Rennes, Vannes, Reginea, Dinard et St.-Servan.
la sortie de Reginea; elles se dirigent sur Corseul,
balle et Carhaix. Cette dernière a divers embrancheme
le littoral par Binic, sur Lamballe et sur Pontrieu
Châtelaudren.

M. de Geslin a lui-même pu constater en trois ou
points l'embranchement de la voie de Carhaix, vers Q
sur Tréguier ou Paimpol, par Plouvara, Châtelaud
Lanvollon.

Il indique, comme objets d'études locales, le ca
Cesson, les restes de St.-Laurent et les bains de Binic.

M. Habasque signale dans la forêt de Coat-an-No
voie romaine dont la chaussée est formée par des
juxta-posés, et des bains romains à Tréguier, près du
de la douane.

Dans la commune de Cesson, près du chemin de la c
un puisard dans lequel il a trouvé diverses poteries ron
les unes en fragments, d'autres presqu'entières; il e
posé trois des mieux conservées au musée de St.-Bri

M. l'abbé Souchet exprime le désir que l'on vien
secours du temple de Mars, à Corseul; il menace ru
aurait besoin de travaux réconfortatifs.

M. de Geslin termine cette partie de son travail e
posant qu'il soit préparé une carte sur laquelle l'asse

relèvera tous les monuments celtiques ou gaulois bien constatés, en même temps que les mémoires discutés par la compagnie sur chacun de ces monuments, seraient classés aux archives. Cette proposition est adoptée et une discussion s'engage sur le mode le plus efficace à suivre pour la confection de cette carte.

Enfin, la réunion est généralement d'avis qu'une carte de Cassini, sur laquelle chacun indiquerait les monuments qui lui seraient connus, au moyen de signes convenus, finirait par présenter un tout assez complet et répondrait au vœu déjà si souvent exprimé par la Société française.

Abordant la troisième époque, le moyen-âge, M. de Geslin établit, comme le fait M. de Caumont dans son Cours d'antiquités, trois divisions dans les monuments :

Religieux,

Militaires,

et Civils.

Avant le XIe. siècle, la crypte de Bourbriac (Poul-Briac), qui, dit-on, est un reste de l'ancien monastère brûlé, en 878, par les Normands.

Le petit oratoire bâti, pense-t-on, par saint Brieux, près de la chapelle Notre-Dame.

Au XIe. siècle, une partie de St.-Martin de Lamballe, construit en 1084; une partie de la chapelle St.-Léonard, près Guingamp; le temple de Lanleff peut-être; la tour romane de la cathédrale de Tréguier, dite d'Hastings, le chevet de l'église de Brélevenez.

Il serait important, dit-il, de constater l'origine et la filiation de ces deux écoles distinctes qui ont produit St.-Martin de Lamballe et la tour d'Hastings. Le premier ne serait-il pas le type national avec ses simples et austères profils géométriques, tandis que l'autre serait une importation de l'art étranger, dont le premier exemple, à peine

ébauché par des ouvriers inexpérimentés du pays, serait dû aux templiers.

Dans le XIIe. siècle, St.-Sauveur de Dinan, Notre-Dame-de-Lamballe, sont les deux types autour desquels se rangent Bégard, l'église de la Poterie, portant une litre en brique avec écussons en tuile, Hénanbihen, Morieux, Ploubalay et Notre-Dame-des-Fontaines.

Parmi les monuments militaires de cette période se rangent le château de Lehon et celui du Guildo.

Dans le XIIIe. siècle, époque de toute la richesse de l'architecture religieuse, vient d'abord et en première ligne se placer l'abbaye de Beauport, que M. de Geslin regrette vivement de ne pas voir classée comme monument historique.

La cathédrale de St.-Brieux (de 1220 à 1234) (pignon, transepts, chœur et portail). La cathédrale de Tréguier, la Rochederrien, l'église de St.-Aubin-des-Bois (1255), sauf quelques restes de l'église romane brûlée 15 ans auparavant, l'église de Bonrepos, en partie, et la chapelle de Kermartin. Parmi les constructions militaires, une partie des fortifications de Dinan, le château de Tonquedec (en partie du moins), quelques maisons de Dinan et de Tréguier.

La belle Madeleine en pierre, d'un type si pur et si noble, placée au-dessus de la porte de l'hospice de Tréguier, doit également être de ce temps, et le saint Bernard de Notre-Dame-de-Lamballe.

Au XIVe. siècle, la chapelle St.-Yves, de la cathédrale de Tréguier, bâtie par Jean V; le chevet, le chœur, les chapelles nord de Notre-Dame-de-Lamballe, la chapelle de la Vierge de la cathédrale de St.-Brieux; une partie de Notre-Dame-de-Guingamp; l'église de St.-Alban, avec un magnifique vitrail qui mérite une description spéciale, bien qu'en-

châssé dans une fenêtre dont les médaillons semblent se rapporter plutôt au XIIIe. siècle.

Le tombeau de St.-Yves, actuellement placé dans le cimetière de Kermartin, dû probablement à la piété de Jean V. L'église de Hillion, Notre-Dame-du-Tertre, à Châtelaudren, Notre-Dame-de-l'Ile-en-Gondelin et une foule d'autres églises de campagne.

Parmi les constructions militaires, la tour de Cesson (en 1395), une partie du château de la Hunaudaie, une grande partie du château de Tonquedec, celui de Coetfret, celui de Corlay, les remparts de Dinan, une partie des enceintes de Guingamp, Lamballe et Moncontour.

En ces temps de guerres civiles, on fortifiait souvent les églises pour servir de réduits, ainsi une partie du chevet de Notre-Dame-de-Lamballe, une partie des cathédrales de St.-Brieux, de Guingamp peut-être; alors aussi ces maisons fortes, tels que le manoir de la Roche-Jagu, la maison du chapelain de Minihy, près la Poterie, somptueusement rebâtie au XVIIe. siècle, et tombant aujourd'hui en ruine faute de réparations, le château de la Chèze, la tour de Montafilan et Kergrist-Moellou.

Au XVe. siècle, époque d'activité et de richesse religieuse, se rattachent la belle chapelle de St.-Guillaume (aujourd'hui du St.-Sacrement), de la cathédrale de St.-Brieux, le porche méridional de la cathédrale de Tréguier, le collatéral droit de Notre-Dame-de-Lamballe, St.-Léon avec ses belles peintures sur verre et sur bois, Notre-Dame-de-La-Cour et sa belle verrière, St.-Nicolas-du-Pelem, l'église de la Ferrière, deux porches de l'église de Bourbriac, une partie de la cathédrale de Guingamp, la collégiale des Augustins de Lamballe, la chapelle sculptée de St.-Guillaume, Notre-Dame-du-Tertre avec ses lambris peints et son charmant bas-relief en albâtre, celui de St.-Jacques et la statue assise à la fon-

taine, proche de cette chapelle, le reliquaire de Painpol, la fontaine Notre-Dame, à St.-Brieux, le calvaire de Pestivien, une partie de Notre-Dame de l'Ile, St.-Malo de Dinan, le cloitre de Tréguier en 1461.

Parmi les constructions militaires, le magnifique château de la Hunaudaie.

Au XVIe. siècle, l'église de Grâces, une partie de Notre-Dame-de-Bulat, le chœur et la chapelle de St.-Nicolas, de 1507 à 1558, la partie occidentale gauche de Notre-Dame-de-Lamballe, et une partie de l'église de St.-Guillaume.

Fin du XVIe. et XVIIe. siècle. Renaissance de cette époque. M. de Geslin cite, pour l'architecture, le portail de Notre-Dame-de-Guingamp, St.-Emilion, Loquivy-Plougras; pour la sculpture sur bois, le rétable de Notre-Dame-du-Tertre; pour les vitraux, ceux de Moncontour, de 1537.

M. de Geslin pense que ce furent les derniers essais de la belle peinture sur verre; au commencement du XVIIe., on fit des peintures émaillées sur verre, en petits carrés sans bordure comme la visite des Anges à Abraham à Notre-Dame-du-Tertre de Châteaudren. Au reste, le département des Côtes-du-Nord possède des échantillons de peinture sur verre de tous les siècles, depuis la belle époque.

Du XIIIe. à St.-Alban,

Du XIVe. à Moncontour, la maîtresse vitre,

Du XVe. à Notre-Dame-de-La-Cour,

Du XVIe. à Moncontour, les trois verrières du nord,

Du XVIIe., Notre-Dame-du-Tertre à Chateaudren, et les deux verrières du sud de Moncontour qui sont la décadence de l'art.

La marche de l'art est imposante à constater dans notre pays. Aux pieux médaillons du XIIIe. succèdent les personnages à effet du XIVe.; les poses sont encore recueillies, mais la personnalité perce partout et les donataires occupent

une large place. Au XVe. la principale part est donnée à l'ornementation ogivale, le dessin correct et gracieux, les personnages moins nombreux sont des représentations étudiées des vivants, sous le nom de quelques saints ; ainsi, à Notre-Dame-de-La-Cour, la reine Anne est reconnaissable sous l'habit de je ne sais quelle sainte. Au XVIe. arrive l'influence des grands maîtres de la renaissance, dessin correct, coloris éclatant, pose étudiée, composition dramatique, mais le sentiment chrétien n'y est plus; le sujet religieux n'est plus qu'un prétexte pour l'artiste, sauf dans notre école Trécorroise. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer sainte Barbe et saint Yves à Moncontour.

Enfin au XVIIe., on a si bien perdu de vue le but de tout art religieux, l'enseignement, qu'on est tombé dans la miniature dont personne ne profite dans une église.

M. de Geslin demande instamment que l'on cherche à constater une école nationale dans les peintures et les sculptures sur bois.

M. de Geslin termine ensuite par un rapide et brillant résumé dans lequel il établit jusqu'à quel point les arts ont fleuri en Bretagne ; contrairement aux idées émises par M. Ramé, il considère que son architecture indigène avait produit ses plus beaux chefs-d'œuvre, quand ses guerres ayant éloigné ses artistes, elle eut recours à ceux de l'Angleterre.

Il renouvelle le vœu qu'une carte détaillée soit destinée à constater les recherches de chacun : cette carte complétée par un registre où seraient relatées les observations communes, formerait insensiblement un catalogue général auquel chacun travaillerait et tous pourraient puiser. La réunion applaudit à la proposition de M. de Geslin. Une discussion s'engage pour décider si une commission spéciale sera nommée pour veiller à la confection de cette carte et de ce registre ; sur la proposition de M. A. de Barthélemy, on s'accorde à arrêter que ce

travail doit être fait par la Société entière et non par une commission. Des réunions fréquentes faciliteront ce travail et permettront de le faire avec plus d'ensemble.

M. de Barthélemy rappelle qu'au dernier congrès de l'Association Bretonne, on avait décidé qu'il était très-probable que des peintres verriers, soit indigènes, soit étrangers, se fussent établis en Bretagne, et on avait cité seulement le nom de Alain Cap, inscrit aux registres de la paroisse de Lesneven, auquel le père Cyrille attribue la confection de plusieurs verrières.

M. de Barthélemy dit que ses recherches l'ont amené à reconnaître une école de peinture sur verre en Bretagne. A l'appui de cette proposition, il cite plus de trente artistes de ce genre dont il a constaté l'existence dans les évêchés de Tréguier et de St.-Brieux, depuis le XIVe. jusqu'au XVIIIe. siècle. Il cite leurs noms, les verrières qu'ils ont exécutées et dont plusieurs existent encore maintenant, et annonce que, s'occupant activement de cette branche de l'archéologie, il compte, à l'une des premières réunions, présenter sur ce sujet quelques notes complètes.

Les anciennes enquêtes faites pour fixer les prééminences des nobles dans chaque paroisse, dit-il, font connaître les vitraux qui y existaient et peuvent aider à déchiffrer ceux dont il ne reste plus que des débris.

Une enquête de 1505 faite pour les Kermarquer, qui étaient en discussion avec les du Parc, nous révèle l'existence de vitraux peints à la chapelle de St.-Nicolas en Trédarzec, à Lésardrieux, à St.-Laurent en Plouguiel. Une vître très-belle existait à Notre-Dame de Tréguier, don de Jean Arrel, seigneur de Kermarquer. Il y était représenté à genoux, ainsi que sa femme Jeanne de Ploeuc, et ses deux fils, Guillaume et Pierre Arrel. Cette enquête mentionne un détail historique qui n'a été rappelé nulle part. Parmi

leurs ancêtres, les Arrel avaient eu un chevalier nommé Olivier Arrel, dit le Valeureux. Il alla guerroyer en Terre-Sainte sous la conduite du sire d'Albret, et pour l'*exaltation* des victoires auxquelles il avait pris part, il eut le droit d'ajouter *une petite croix de gueules* à ses armes, qui étaient *écartelées d'argent et d'azur*. C'est ainsi que, dès le commencement du XVIe. siècle, la famille Arrel expliquait la présence de cette espèce de brisure sur les vitraux et dans les écus sculptés où on la voyait. Dans l'enquête mentionnée, les principaux citoyens de Tréguier reconnaissent la réalité de ce fait. Du reste, le vitrail de Notre-Dame, qui était probablement dû à Olivier Le Coq, fut détruit en 1504, par Amaury du Parc qui, accompagné de quelques gentilshommes de ses amis, alla briser la fenêtre de la chapelle dans laquelle il prétendait avoir des droits à l'exclusion des Kermarquer.

Amaury ne céda que lorsque le premier hérault d'armes de la Reine Anne, pris comme arbitre avec quelques personnages de l'ordre de la noblesse, déclara que les Kermarquer étaient fondés dans leurs droits, et que les du Parc ne pouvaient porter pour blason que d'*azur et d'argent au lion de l'un en l'autre.*

Au couvent de l'Ile-Verte, François Arrel de Kermarquer disputait à Jean d'Acigné de la Roche-Jagu le droit de mettre ses armes dans la maîtresse vître de l'église et dans celle du réfectoire; Jean d'Acigné l'emporta, et ce fut un peintre de Lannion qui exécuta les vitraux.

Une autre enquête très-longue, faite en 1628, par Pierre Poussepin, conseiller du Roi en sa Cour du parlement de Rennes, au sujet de l'instance pendante entre Gilles Le Borgne et le seig^r^. de Goasven, Bertrand Esmangard et François Kozkaer, seigneur de Barach, contient la description de tous les blasons contenus aux vitraux de Pleumeur-Bodout, faits par Rolland de Mesanhaye, en 1386, avec la description des donateurs qui y sont représentés.

Dans la même enquête, on voit la description des vitraux de Penouern en Tréberden, de Tréberden, de Saint-Mein en Saint-Quay, de Saint-Quay, de Saint-Guirec, près Perros, de Perros-Guirec, de Louanec, de Kermaria Sulard et de Brelevenez.

M. Guimart lit une notice sur la cathédrale de St.-Brieux (voir le n°. 8 du Bulletin monumental, tome XIII°.).

M. l'abbé Prudhomme a la parole sur la découverte des reliques de saint Guillaume, évêque de St.-Brieux, de 1220 à 1237. M. Prudhomme fait connaître que, prévenu par M. de Barthélemy, qui désirait constater quels étaient les anciens reliquaires de la cathédrale, il fit ouvrir en présence de M. de Barthélemy et Auffret, vicaire-général, avec l'autorisation de Mgr. l'Evêque, un reliquaire qui n'avait été visité que sous l'épiscopat de Mgr. de la Romagère.

Dans l'intérieur on trouva un certificat de M. Paturel, prêtre, qui constatait que ces reliques avaient été recueillies par lui lors de la révolution.

En cherchant attentivement, dit M. l'abbé Prudhomme, nous trouvâmes d'anciennes étoles, des linges, un grand sac de cuir plein de débris, et une grande quantité d'ossements.

Dans le sac, M. de Barthélemy retrouva une petite bande de parchemin sur laquelle on lit en caractères de la fin du XIII°. siècle : *Hic est carnis et pulvis beatissimi Guillelmi ;* un denier de Jean-le-Roux, duc de Bretagne, des fragments d'agraffes en argent émaillé, un sceau en cire de l'évêché de St.-Brieuc.

Pour ce qui concerne les ossements, ils ont été examinés par MM. Frogé et Grolfier, médecins, qui ont reconnu qu'ils formaient un squelette complet auquel il ne manque qu'un bras et la tête, et qu'ils avaient dû appartenir au même corps que le bras et le chef de saint Guillaume, conservés dans le trésor de la cathédrale.

Il paraît évident que, grâce à cette découverte, on possède maintenant le corps de saint Guillaume, fondateur de la cathédrale, et l'un des plus célèbres évêques qui occupèrent le siége de St.-Brieux.

La séance est levée à 10 h. 1/2; la compagnie s'ajourne au quinze novembre.

Le membre du Conseil, remplissant les fonctions de secrétaire,

Ch. GUIMART.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1847.

RECETTES.

Excédant du compte de 1846.	16,014	40
Cotisation recouvrée sur l'année 1844.	10	»
Id. id. 1845.	110	»
Id. id. 1846.	480	»
Recette de 1847.	6,975	»
Cotisations reçues par avance sur l'année 1848.	20	»
Total.	23,609	40

DÉPENSES.

Recouvrement des cotisations.

Payé au banquier et aux directeurs des messageries pour le recouvrement des billets. . . .	263	55
Frais de retour de billets non acquittés.	129	20
Remboursement de deux billets revenus après le réglement du compte en 1846.	20	»

CONCIERGE.

Traitement du concierge, fournitures et bois de chauffage.	71	93
A reporter.	484	68

Report.	484	68

IMPRESSIONS.

Mémoire de l'imprimeur à Caen.	1,082	»
Solde d'impressions à Metz.	61	»

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du compte-rendu des séances générales.	507	30
Ports de lettres et paquets, affranchissements, etc.	309	81

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales à Falaise, Sens, Angoulême, Limoges, Paris, Rouen. .	668	50

DISTRIBUTION DE LIVRES.

Livres d'archéologie distribués à divers architectes, instituteurs primaires, sculpteurs, artistes.	345	»

DESSINS.

Plans et dessins de monuments fournis aux fab^es^.	50	»

DIVISION DU MANS.

Dépenses de la division du Mans.	107	70

CONGRÈS DE TOURS.

Cotisation au Congrès de Tours.	30	»

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.

M. DE ST.-GERMAIN. Réparations aux vitraux peints de l'église de Conches.	100	»
A reporter.	3,745	99

	Report. .	3,745 99
M. NAU.	Réparations à la chapelle de Bethléem.	100 »
M. BRANCHE.	Id. à l'église de Ste.-Marie-des-Châses.	200 »
M. DE CAYROL.	Id. à l'église des Minimes de Compiègne.	100 »
M. G. VILLERS.	Id. à la tour de l'église de Louvières.	200 »
MM. DE COETLOSQUET, V. SIMON ET PROST.	Id. à l'église d'Olley. . . .	200 »
Id.	Id. à l'église de Sillegny. .	58 »
MM. ARNAUD et BAUGIER.	Id. à l'église de Notre-Dame de Niort.	100 »
M. DUFOUR.	Inscriptions historiques à St.-Martin d'Amiens, St.-Valery, et souscription pour le monument de Ducange.	235 25
MM. PARENT, maire de Sens, PROU, LALLIER et TONNELLIER.	Achat de sculptures provenant des murailles romaines pour le musée archéologique de Sens.	95 98
M. Ch. DROUET.	Achat et placement au musée archéologique du Mans, des tombeaux des sires de Beaumont.	400
M. l'abbé TOURNESAC.	Réparations à l'église de Vaas.	100 —
Id.	Id. à l'église de Pringé. . ,	100 —
MM. J. DE FONTENAY et DEVOUCOUX.	Sculpture d'un chapiteau de l'église d'Auxy.	50 —
	A reporter. .	5,685 22

	Report. .	5,685	22
MM. DE BEAUREPAIRE et GENVRAIN.	Fouilles sur le mont d'Eraines.	60	»
MM. l'abbé TEXIER et DE VERNEILH.	Réparations à l'église de Solignac.	200	»
Id.	Id. à la crypte de l'église de Château-Ponsac.	150	»
MM. LAMBRON DE LIGNIM, GIRAUDET et l'abbé MANCEAU.	Id. à l'église de Ste.-Radégonde.	100	»
Id.	Souscription pour le rachat de l'église de St.-Julien de Tours.	150	»
M. DES MOULINS.	A-compte sur les réparations de l'église de St.-Avit. .	5	»
	Total. .	6,350	22

BALANCE.

Recettes.	23,609	40
Dépenses.	6,350	22
Excédant en caisse. .	17,259	18

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. LE MESTAYER.	Réparation du prieuré de St.-Arnoud (Calvados).	150	»
M. DE GLANVILLE.	Vitraux d'Igleville (Seine-Inférieure).	100	»
	A reporter. .	250	»

	Report. .	250
M. CALVET.	Réparations aux églises du Lot.	200
M. RICARD.	Moulages de sculptures bysantines.	50
M. BARRAUD.	Eglise de St.-Germer. . . .	500
M. DES MOULINS.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	200
M. le MAIRE D'ORLÉANS.	Souscription à la statue équestre de Jeanne-d'Arc à Orléans.	200
	Inscription à Metz	50
	Erection d'un monument commémoratif de la résistance opposée à Charles-Quint, par les habitants de Metz.	200
M. COMMARMOND.	Consolidation des piles de l'aqueduc antique de Lyon.	140
M. DESJARDINS.	Réparations à la chapelle de Chatillon.	200
M. l'abbé ROUX.	Fouilles à Feurs.	50
	Réparations à l'église de Pont-à-Mousson.	100
MM. le Cte. DE BEAUREPAIRE et DE BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300
	Souscription pour la chapelle du séminaire de Troyes.	100
	A reporter. .	2,540

	Report. .	2,540	
	Eglises de la Nièvre. . . .	200	»
	Travaux divers.	300	»
	Achat de sculptures romaines pour le musée de Sens.	104	02
	Pour relever des tombeaux dans l'église de *Villeneuve-l'Archevêque*.	100	»
	Eglise de Braney.	100	»
	Eglise de Cerisiers. Réparation d'un tombeau. . . .	50	»
DES MOULINS.	Réparation de l'église de St.-Avit.	145	»
	Id. à la croix de Nérigean.	50	»
	Id. à l'église de Marcillac-Lanville.	200	»
	Id. id. de Barey. . .	100	»
	Id. id. de Moutier. .	100	»
	Id. id. de Berneuil. .	100	»
	Moulages à Limoges.	150	»
	Total. .	4,239	02

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse	17,259	18
Allocations non encore acquittées.	4,239	02
Fonds libres.	13,020	16

Le présent compte a été examiné et approuvé par une commission composée de MM. Dan de La Vauterie, Morière et Lair.

Arrêté à Caen, le 28 mars 1848.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

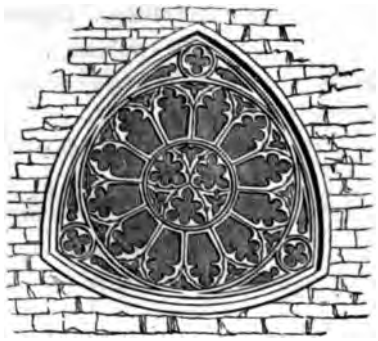

TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du réglement de la Société (1).

Nord	M. LEGLAY, à Lille.
	M. le baron DE CONTENCIN, à Cambrai.
Pas-de-Calais	M. DE GIVENCHY.
Somme	M. RIGOLOT.
Oise	M. l'abbé BARRAUD.
Aisne	M. le comte DE MÉRODE.
Ardennes	M. l'abbé POQUET.
Meuse	M. BEGLOT.
Seine-et-Marne	M. PATY.
Marne	M. le comte DE MELLET.
Calvados	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche	M. l'abbé DE LA MARE.
Orne	M. Léon DE LA SICOTIÈRE.
Eure	M. DE ST.-GERMAIN.
Seine-Inférieure	M. DE GLANVILLE.
Seine	M. le Vte. DE CUSSY.
Seine-et-Oise	M. HUOT.
Yonne	Mgr. JOLY, archevêque de Sens.
Aube	M. l'abbé TRIDON.
Sarthe	M. DROUET, au Mans.
	M. l'abbé TOURNESAC.
Maine-et-Loire	M. GODARD-FAULTRIER.
Mayenne	M. DE LA BAULUÈRE.
Loir-et-Cher	M. DE LA SAUSSAYE.
	M. le Mqis. DE VIBRAYE.
Cher	M. le Mqis. DE VOGUÉ.
Indre-et-Loire	M. l'abbé MANCEAU.
Indre	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre	M. l'abbé CROSNIER.
Puy de-Dôme	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal	M. DE LALO.
Haute-Loire	M. BRANCHE (Dominique).
Loire	M. ROUX.
Lozère	M. MALLAY.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les Inspecteurs-divisionnaires.

Côtes-du-Nord.	M. BARTHÉLEMY.
Ille-et-Vilaine.	M. LANGLOIS.
Finistère.	M. DUMARHALLA.
Morbihan.	M. DE BLOIS.
Loire-Inférieure.	M. NAU, architecte.
Vienne.	M. l'abbé AUBER.
	M. DE CHERGÉ.
Deux-Sèvres.	M. BAUGIER.
Charente-Inférieure. . . .	M. l'abbé LA CURIE.
	M. FILLON.
Vendée.	M. MOREAU.
Haute-Vienne.	M. Félix DE VERNEILH.
	M. l'abbé TEXIER
Creuse.	M. . . . .
Gironde.	M. DES MOULINS.
	M. Léo DROUYN.
Dordogne.	M. l'abbé AUDIERNE.
Charente.	M. l'abbé MICHON.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES.
Tarn-et-Garonne.	M. le baron DE CRAZANN
Lot.	M. CALVET.
Aude.	M. . . . .
Arriège.	M. . . . .
Hérault.	M. J. RENOUVIER.
	M. RICARD.
Gard.	M. PELET.
Bouches-du-Rhône.	M. Mq^is. DE JESSÉ CHARLI
Vaucluse.	M. RENAUX.
Rhône.	M. DE COMMARMONT, à L
	M. PEYRÉ, à Villefranche.
Ardèche.	M. DE VALGORGE.
Ain.	M. DUPASQUIER.
Drôme.	M. . . . .
Isère.	M. DE LHORME.
Côte-d'Or.	M. Cte. DE MONTALEMBI
	M. MARION.
Saône-et-Loire.	M. DE CISSAY.
Allier.	M. DE SOULTRAIT.
Haute-Marne	M. GIRAULT DE PRANGEY.
Doubs.	M. WEIS.
	M. Victor BAILLE.
Jura.	M. Ed. CLERC.
Haute-Saône.	M. DE ROTALIER
Moselle.	M. V. SIMON.
	M. PROST.
Meurthe.	M. DIGOT.
Vosges.	M. PUTON.
Bas-Rhin.	M. ARTH.
Haut-Rhin.	M. BAVELAER.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des Monuments, par ordre alphabétique.

A.

MM.

Abraham, membre de la Société archéologique, à Tours.

Achard de Vacognes (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

Aiguepesse, greffier en chef du tribunal civil, à Lyon.

Albert (Léon), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bagnols (Gard).

Alleaume-Desmottes, propriétaire, à Pont-l'Evêque.

Allonville (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.

Alluaud, président de la Société archéologique de Limoges.

Amiet (l'abbé), curé d'Aulnay, (Charente-Inférieure).

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Arbellot, vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Ardant, chef de bataillon du génie, député, à Thionville.

Ardant-Masjambost, professeur de peinture, à Limoges.

Argentré (le marquis d'), propriétaire, à Argentré (Ille-et-Vilaine).

Arnauld, avoué, à Niort.

Arnauld (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.

Arnault, banquier, à Saintes.

Astaix, pharmacien, à Limoges.

Auber (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Aubert, propriétaire, membre du Conseil de l'Association Normande, à Caen.

Aubremer (d'), capitaine d'artillerie, à Rennes.

Aubry, notaire, à Gorse (Moselle).

Audé (Léon), avocat, à Bourbon-Vendée.

Audierne (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

Auger (l'abbé), chanoine, à Paris.

Aulanier, aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

Avril de la Vergnée, propriétaire, à Niort.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Azais, président de la Société archéologique, à Béziers.

B.

Bacot de Romans (Jules), propriétaire, à Tours.

Bailhache, professeur de rhétorique, au Mans.

Baille, architecte, à Besançon.

Baillif (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Baillon de la Brosse, propriétaire, à Saumur.

Bally, membre de l'Institut des provinces, à Villeneuve-le-Roi.

Balthasar, à Arles.

Balthasar (l'abbé), à Beauvais.

Bandeville (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

Barante (de), préfet de l'Ardèche.

Barbier, directeur de l'Ecole de médecine, à Amiens.

Barbier, docteur-médecin, au Mans.

Bardinet, docteur en médecine, à Limoges.

Bardy, juge au tribunal civil, à Limoges.

Barraud (l'abbé), membre de l'Institut des Provinces, à Beauvais.

Barthélemy, architecte, à Rouen.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.

Barthélemy (Edouard de), propriétaire, à Troyes.

Bas, docteur-médecin.

Basse, député de la Sarthe, au Mans.

Bastard du Mesmeur (Le), propriétaire, à Rennes.

Bastien, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

Baudry (Paul), à Rouen.

Baugier, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Niort.

Bavelaer, architecte, à Kuenheim (Bas-Rhin).

Bazin, propriétaire, au Mesnil-St.-Firmin (Oise).

Bazin, receveur de l'enregistrement, à Cheroy.

Beauchamp (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Inférieure).

Beaudot fils, propriétaire, à Dijon.

Beaufort (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).

Beaulieu, vice-président de la Société de Statistique, à Niort.

Beaulière (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

Beaunay (de), membre du Conseil général, au Mans.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

Beauvais de St.-Paul, propriétaire, à St.-Michel de Chavaignes (Sarthe).

Beauval (de), propriétaire, à Clinchamps (Calvados).

Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Bebel, avocat, au Mans.
Beglot, propriétaire, à Reims.
Bellefond (Mme. la Ctesse. de), à Caen.
Bellet de Tavernoz, propriétaire, à Lyon.
Bellivet, propriétaire, à Caen.
Bénoist, architecte, à Lyon.
Bérard aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).
Berga (Ch.), avocat, à Metz.
Bergeret, architecte, à Lyon.
Bergues de la Garde, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).
Berlier (Jacques), négociant, à Lyon.
Bernard, curé doyen de Ste.-Catherine, à Lille.
Bernard (Henri), propriétaire, à Lille.
Berthauld, supérieur du grand-séminaire, à Autun.
Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.
Berthelin des Birons, juge suppléant, à Sens.
Bessert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.
Bessières, inspecteur des contributions directes, à Agen.
Bethuis, avocat, au Mans.
Bianchi (Alphonse), propriétaire, à Lille.
Bibault, chanoine, à Sens.
Bigant, conseiller à la Cour royale, à Douai.
Bilard, archiviste, au Mans.
Billon, docteur-médecin, à Lisieux.
Binaut, docteur en médecine, à Lille.
Bizemont (le comte de), à Nancy.
Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Inf.).
Blanc, membre de l'Académie, à Metz.
Blancmesnil (le comte de), propriétaire, à Paris.
Blaudy (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Confolens.
Blin de Bourdon (le vicomte de), député, à Amiens.
Blois (Ch. de), propriétaire, à Quimper.
Blot (Sylvain), sous-préfet.
Blottière, sculpteur, au Mans.
Boby-de-la-Chapelle, préfet du Tarn, à Alby.
Boileau, architecte, à Paris.
Boileau, propriétaire, à Tours.
Bois-le-Comte (de), à Tours.
Boislève-Desroyers, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).
Boisrenaud (le comte de), propriétaire, à Paris.
Boissieu (Alphonse de), rue Sala, 15, à Lyon.
Bollemond (Ch. de), substitut du procureur du Roi, à Metz.
Mgr. de Bonald, cardinal archevêque de Lyon.
Bonnaire (Justin), avocat, à Nancy.
Bonnechose (de), à Bayeux.
Bonnetat (l'abbé), professeur au séminaire, à Pamiers.

Bonnin, proviseur du collége royal, à Metz.

Bonnot, curé de Betry (Nièvre).

Bonvouloir (Cte. de), à Mortain.

Bonneton, architecte, à Gannat.

Bonny-Pelieux, docteur-médecin, à Beaugency.

Bordeaux (Raimond), docteur en droit, à Evreux.

Bordecôte (de), substitut du procureur du Roi, à Pont-Audemer.

Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon (Calvados).

Bossin, horticulteur, à Paris.

Bottin, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Boucher-du-Vigny, propriétaire, à Coutances.

Boucher (Paul), architecte, au Mans.

Bouet, curé d'Ainay, à Lyon.

Bouillé (le comte Charles de), à Nevers.

Bouillet, membre de l'Institut des provinces, à Clermond-Ferrand.

Boulangé, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.

Boulard (Emile), juge de paix, à Richelieu.

Boulet, pair de France, premier président de la Cour royale, à Amiens.

Boullet-la-Croix, docteur en philosophie, à Château-Gonthier.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Bourdon, négociant, à Caen.

Bourdon-Durocher, officier en retraite, au Mans.

Bourdont, directeur de la fabrique de verres peints, au Mans.

Bourgeois (Justin), propriétaire, à Saintes.

Bourgeuil, architecte, à Nantes.

Bournont (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.

Boursier, vice-président du tribunal civil, au Mans.

Boursier, propriétaire, à Vallières-les-Metz.

Bouttos-l'Evêque, maire des Ponts-de-Cé.

Boutoux (Louis), à Lyon.

Boutowski, conseiller au service de la Russie, à Paris.

Bouvet (l'abbé), curé de Foultourte (Sarthe).

Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

Bouville (Anatole de), propriétaire, à Blois.

Bouyer (l'abbé), aumônier de la marine, à Rochefort.

Boyer, ancien professeur, au Mans.

Boysson, receveur des finances, à Sens.

Branche (Dominique), membre de l'Institut, à Paulhaguet.

Brébisson (de), à Falaise.

Bréda (le comte Raymond de), propriétaire, à Gillocourt.

Breil de Landal (comte), propriétaire, à Caen.

Briand, chanoine honoraire, à Saintes.

Brière (de), membre de plusieurs Académies, à Paris.

Briey (le comte de), chef de bataillon du génie, à Metz.

Briffaut, curé de Saumur.

Brion, docteur-médecin, à Lisieux.

Brissac (le duc de), propriétaire, à Brissac (Maine-et-Loire).

Brisson, secrétaire en chef de la Mairie, à la Rochelle.

Brossard, notaire, à Villeblevin.

Broussaud (Adrien), avocat, à Limoges.

Brullée, aumônier, à Sens.

Brun-Lavaine, propriétaire, à Tourcoing (Nord).

Bucaille (Gustave), propriétaire, à Paris.

Buissas (Mgr.), évêque de Limoges.

Bulliot, à Autun.

Bures (de), à Paris.

Buyer (Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.

Buzonnière (de), à Orléans.

C.

Cabaret, propriétaire, à Lille.

Cagniard, curé de Vaucelles, à Caen.

Cailloux, ingénieur, quai de la Charité, à Lyon.

Caix (de), propriétaire à Quesnay (Calvados).

Calvet (de), à Lyon.

Calvet, procureur du roi, à Marmande, inspecteur des monuments historiques.

Camphond (le chevalier), propriétaire, à Fougères.

Canat, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.

Caneto (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

Canchy (de), propriétaire, à Sens.

Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

Carlier, chanoine, à Sens.

Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Carraud, propriétaire, à Lyon.

Carrère (l'abbé), sous-principal, à Marmande.

Casemiche, curé doyen de St.-Maurice, à Sens.

Castel, agent-voyer chef, à Bayeux, secrétaire-général de la Société académique.

Castelneau de Senault (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

Caulaincourt (le Cte. de), propriétaire, à Lille.

Caumont (de), directeur de la Société française, à Caen.

Caumont (Mme. de), à Caen.

Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.

Cazalas, médecin de l'hôpital militaire, à Metz.

Cazr (de), à Rouen.

Chabaud (l'abbé), à Lyon.

Chabrol, architecte du gouvernement, à Paris.

Chambaud, agent de change, à Lyon.

Chambeyron, vicaire, à Lyon.

CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), à Craon (Mayenne).

CHAMPEAUX (de), au château de Curgy, près Autun.

CHAMPOISEAU (Noel), membre de plusieurs académies, à Tours.

CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHANLOUINEAU, juge suppléant, à Angers.

CHAPERON, ingénieur en chef du chemin de fer, à Sens.

CHAPOULAUD, imprimeur, à Limoges.

CHARBONNIER DE LA GUERNERIE, propriétaire, à Angers.

CHARLEMAGNE, propriétaire, à Châteauroux.

CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.

CHARLEUF (Gilbert), à Rivas.

CHARLOT (Grégoire), pharmacien, à Tours.

CHARNAL, à Lyon.

CHARPILLON, ancien notaire, à Sens.

CHARTON, directeur du magasin pittoresque, à Paris.

CHASTRIGNER (Cte. Alexis de), propriétaire, à Bordeaux.

CHASTELLUX (le Cte. de), propriétaire, à Paris.

CHATEAUNEUF (de), professeur de philosophie, au Mans.

CHATEL, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

CHATELAIN, architecte, à Nancy.

CHAUSOTTE (l'abbé), curé de St.-Mandé.

CHAUVEAU, vicaire général, à Sens.

CHAUVASSAIGNES (Louis de), membre du conseil-général des manufactures, à Clermont.

CHAZELLES (l'abbé de), vicaire de St.-Hilaire, à Poitiers.

CHERISEY (le comte de), propriétaire, à Crécy.

CHERGÉ (de), inspecteur des monuments, à Poitiers.

CHEUSSEY, architecte du département de la Somme, à Amiens.

CHEVALIER, propriétaire, à Rouen.

CHEVREAU (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

CLEMENT (Thomas), curé de Sully-la-Tour (Nièvre).

CLEZIEUX (du), propriétaire, à St.-Illan.

CHIPIER, architecte, à Ecuilly, près Lyon.

CHOISY, professeur au collége de Falaise.

CHAOURCES (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

CISSEY (Louis de), propriétaire, à Cissey (Côte-d'Or).

CLERMONT-GALLERANDE (de), au Mans.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), à Amiens.

CLERX (Joseph), conservateur de la bibliothèque communale, membre de l'académie, à Metz.

CLERC (Edouard), conseiller à la

Cour royale, à Besançon.

Clervaux (Jules de), propriétaire, à Saintes.

Clinchamps (de), propriétaire, au Mans.

Clinchamps (de), président de la Société académique, à Avranches.

Cochelet, payeur de la division militaire, à Lille.

Cochet (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Rouen.

Coetlosquet (le comte de), à Metz.

Coetlosquet (baron de), à Metz.

Coetlosquet (vicomte de), propriétaire, à Metz.

Coffinet (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.

Cognasse, libraire, à Angoulême.

Cosquard, architecte, à Tours.

Coslin (le comte de), à Montvarin (Seine-Inférieure).

Collard, capitaine d'artillerie, à Metz.

Collas (l'abbé), chapelain de la Maison des Sts.-Anges, à Rouen.

Colomb, à Lyon.

Commarmont, conservateur du musée, membre de l'Institut des Provinces, à Lyon.

Comte (Auguste), architecte, à St.-Claude.

Contencin (baron de), préfet, à Aurillac.

Coquard (l'abbé), curé de Guibray.

Corbillet, notaire, à Lamballe.

Cornisset (Auguste), juge au tribunal de commerce, à Sens.

Cossettes (comte Edouard de), au château de Roquefort, près d'Yvetot (Seine-Inférieure).

Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (comte de), propriétaire, à Lille.

Courcy (Paul de), propriétaire, à St.-Pol-de-Léon.

Courmeaux, bibliothécaire, à Rheims.

Courty, avocat, à Caen.

Cousseau (l'abbé), supérieur du séminaire, à Poitiers, membre de l'Institut des provinces.

Crapez (Martial), propriétaire et maire, à Bavai (Nord).

Creiteil, professeur de rhétorique au collége de Sens.

Crespet (Christophe), architecte en chef de la ville de Lyon.

Cretté, propriétaire, à Sens.

Croiset (l'abbé), curé de Néchers, près d'Issoire.

Crosnier, curé de Donzy (Nièvre).

Crossas (de), lithographe, à Limoges.

Crou, docteur en médecine, à Sens.

Crou (Etienne-Charles), propriétaire, à Villeneuve-la-Guyard.

Crozet (l'abbé, curé de N.-D., à Montbrison.

Cruvelier, fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

Cussy (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à St.-

Mandé, près Paris.

Cuvelier (Auguste), propriétaire, à Lille.

D.

Dachez, inspecteur de l'enregistrement, à Sens.

Dally, architecte, à Paris.

Damas (le Vte. Edmond de), propriétaire, à Paris.

Dangautier, chanoine, curé de St.-Pierre, à Sens.

Daniel (Louis), propriétaire, à Lille.

Daniel (l'abbé), recteur de l'Académie, à Caen.

Danjou, juge, à Beauvais.

Danse, président du tribunal, à Beauvais.

Daigneaux (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

Dancoisne, notaire, à Henin-Liétard (Pas-de-Calais).

Dan de la Vauterie, docteur-médecin, à Caen.

Darcel, propriétaire, à Rouen.

Dardel, architecte de la ville de Lyon.

Darras (l'abbé), à Soissons.

Daudiffret (le comte), receveur-général, à Nantes.

Daunas (l'abbé), curé de St.-Vivien, à Saintes.

David, ancien député, à Niort.

David, architecte, au Mans.

David, avoué, au Havre.

Debure, propriétaire, à Paris.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

Defontaine (Louis), propriétaire, à Lille.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du Roi, à Briey.

Duhamel-Bellenglise (le comte), propriétaire, à Lille.

De la Chouquais, président à la Cour royale, à Caen.

De Lacour, chef de division au Ministère des cultes, à Paris.

Delaforre, ingénieur en chef, à Bordeaux.

Delafosse, propriétaire, à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine).

Delamare (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St-Chamond (Loire).

Delaplanche (Henri), membre du conseil-général, à Autun.

Delaporte (le marquis), membre de l'Institut des provinces, à Vendôme.

De la Rochelle, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

Delarue, architecte du département de la Sarthe, au Mans.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

Delatour-Du-Pin-Gouvernet, propriétaire, à Pise.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Delaunay, intendant militaire, à Metz.

Delhorme, directeur du Musée, à Vienne.

Deligand, avoué, à Sens.

Deligand, statuaire, à Paris.

[redacted]

Deloges (l'abbé), vicaire de St.-Jean de Caen.

Delore, négociant, à Lyon.

Delor, curé de St.-Pierre, à Limoges.

Dembour, graveur et imprimeur, à Metz.

Denjoy, sous-préfet, à Lespare.

Denys, ancien maire, à Commercy.

Dermigny, à Péronne.

Derobe, architecte du département, à Metz.

Descars, chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gonthier.

Descours, agent de change, à Lyon.

Desguidi, inspecteur de l'Université, à Lyon.

Desjardins, architecte, à Lyon.

Desmoulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Desmousseaux de Givré, préfet, à Arras.

Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.

Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Desportes, conservateur du musée, au Mans.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Des Roberts (Adolphe), propriétaire, à Metz.

Des Roberts (Raymond), conseiller à la Cour royale, à Metz.

Devoucoux, chanoine, à Autun.

Didion, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.

Didro., secrétaire du comité des arts, à Paris.

Digot (Auguste), avocat, à Nancy.

Dimes, à Lyon.

Doresnel, (Alexandre), ancien procureur du Roi, à Bayeux.

Douin (Edouard), sculpteur, à Caen.

Dreux-Brezé (l'abbé de), à Paris.

Driolet, architecte, à Nantes.

Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des Provinces, au Mans.

Drouyn (Leo), à Bordeaux.

Dubier, maire, à Vallennes.

Dubois, curé de Mignalon (Vienne).

Dubois de Nehault, juge, à Lille.

Dubois, maître des requêtes au conseil d'Etat, à Paris.

Dubois du Plessys, banquier, à Sens.

Dubois, notaire, adjoint au maire de Sens.

Dubois, percepteur, à Sens.

Duboys (Auguste), pharmacien, à Limoges.

Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.

Duchallais, employé au cabinet des médailles, à Paris.

Duchatellier, membre de l'Institut, à Quimper.

Duchemin (l'abbé), curé de Clinchamps (Calvados).

Duchesne, notaire, à Sens.

Dudezerseul, fils, propriétaire, à Rennes.

Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers.

Dufour, avoué à la Cour royale d'Amiens.

Dugué, ancien notaire, à Conlye, (Sarthe).

Duhamel, pharmacien, à Lille.

Dumoncel (Vte. Théodose), propriétaire, à Cherbourg.

Dumont de St.-Riest, procureur-général, à Limoges.

Dumorisson, juge de paix, à Pont (Charente-Inférieure).

Dunod, place St.-Paul, à Lyon.

Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.

Dupay, professeur de dessin, membre de l'Académie royale, à Metz.

Duperret, ancien inspecteur des domaines, maire de Subligny.

Dupont-Longrais (Auguste), propriétaire, à Caen.

Mgr. Dupont des Loges, évêque de Metz.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Durand (Louis), propriétaire, à Metz.

Durand, architecte du département, à Moulins.

Duranville (Léon de, à Rouen.

Duroyer, maire, à Amiens.

Dursus (Charles), propriétaire, à Caen.

Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.

Duvivier (Antony), propriétaire, à Nevers.

E.

Eblé (le colonel), chef du personnel au ministère de la guerre, à Paris.

Elbé, chef d'escadron d'artillerie, à Metz.

Elie Bigot, propriétaire, à Angers.

Emont, vicaire du Pré, au Mans.

Ernoult, membre de plusieurs académies, à Angers.

Escars (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).

Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.

Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société Eduenne, à Autun.

Espiard (Henri de), à Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Etoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.

Eudeline (l'abbé), vicaire, à Villers-Bocage.

F.

Fabert (de), lieutenant-colonel d'artillerie retraité, à le Ban-St.-Martin.

Fabvier, historien de Lyon, à Lyon.

Faye (André comte de), ancien préfet, à Lyon.

Fayette, architecte du département, à Limoges.

Feuillet, juge de paix, à Lyon.

Fialeix, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

Fillemin, docteur en médecine, à Sens.

Filleul, juge au tribunal civil, à Angoulême.

Fillon (Benjamin), juge, à Fontenay (Vendée).

Foblant (Maurice de), propriétaire, à Nancy.

Fockeney, propriétaire, à Lille.

Follet, chirurgien en chef de la marine, à Rochefort.

Fontaine, libraire, à Lyon.

Fontaine (Garsement de), maire de Fontaine-la-Gaillarde.

Fontenay (Joseph de), propriétaire, à Autun.

Fontette (baron Emmanuel de), ancien député du Calvados, à Caen.

Fontette (baron Louis de), capitaine d'etat-major, à Caen.

Foucault (le comte de), au Mans.

Fourrier, ingénieur en chef à Angers.

Francheville fils (de), à Sarzeaux (Morbihan).

Francherin (de), propriétaire, à Metz.

François, curé de Villemoiron (Aube).

Franqueville (de), à Tournebu (Calvados).

Fremainville (Raoul de), propriétaire, à St-Brieux.

Fresnais (l'abbé), vicaire, à Courdemanche (Sarthe).

Fresnaye (baron de la), membre de l'Institut des Provinces, à Falaise.

Froger (H. de), à Saintes.

Froger (L. de), à Saintes.

Fruchaud (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

Fruglaye (le comte de la), propriétaire, à Morlaix.

G.

Gaide, curé de St.-Jacques, à Reims.

Gallard, propriétaire, à Montcoutant (Deux-Sèvres).

Gallot, imprimeur, à Sens.

Gargan (le baron de), membre de l'Académie royale, à Metz.

Garoteau, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

Garou (Pierre), propriétaire, à Lyon.

Gatinnerie (Mme. la baronne de la), propriétaire, au Havre.

Gaugain, propriétaire, à Bayeux.

Gaultier, conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

Gaultry, conservateur des Hypothèques, à Sens.

Gaultry, fils, avocat, à Sens.

Gaussin (Alfred), peintre-verrier, à Troyes.

Gautier, négociant, à Lyon.

Gautier, architecte, à Metz.

Gay de Vernon (le baron de), à Limoges.

Gelineau, procureur du Roi, à Montmorillon.

Georget (l'abbé), curé d'Airvault, (Deux-Sèvres).

GENVRAIN, instituteur, à Damblainville.

GÉRAULT (l'abbé), curé d'Evron (Mayenne).

GÉRENTE (Henri), fabricant de vitraux peints, à Paris.

GERMEAU, préfet de la Moselle, à Metz.

GESLIN DE BOURGOGNE, à Saint-Brieux.

GIGUET, helléniste, à Sens.

GIRARD, membre de l'Académie royale, à Metz.

GIRARDIN (Edouard), juge suppléant, à Metz.

Mgr. GIRAUD, archevêque de Cambrai.

GIRAULT DE PRANGEY, inspecteur des monuments, à Langres.

GIVELET (Charles), à Reims.

GIVENCHY (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

GIVENCHY (Romain de), propriétaire, à St.-Omer.

GIVENCHY (Ch. de), à St.-Omer.

GLANVILLE (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

GOBBREGT (l'abbé), curé de St.-André, à Lille.

GODARD, professeur de liturgie, à Langres.

GODARD-SAINT-JEAN (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Langres.

GODARD-FAULTRIER, à Angers.

GODEFROY (de), ancien sous-préfet, à Paris.

GODEFROY (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.

GOGUEL, membre de l'Institut des provinces, à Strasbourg.

GONIDEC DE TRESSAN (Le) père, propriétaire, à Vitré.

GOUIN (Henri), propriétaire, à Tours.

GOURGUES (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Mgr. GOUSSET, membre de l'Institut des provinces, archevêque de Reims.

GOUSSET (l'abbé), curé de Lavoncourt (Haute-Saône).

GRANDCHAMPS (le colonel DE), chef de division au ministère de la guerre, à Paris.

GRANDPERRET, agent de change, à Lyon.

GRANDRY (le chevalier Berthier de), à Seus.

GRANDVAL (marquis de), propriétaire, à St.-Denis-Maisoncelles (Calvados.)

GRATERY, notaire, à Villeneuve-la-Guiard.

GRÉAN, propriétaire, à Saintes.

GRÉGOIRE, architecte du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

GRELLET DU MAZEAU, conseiller à la Cour royale, à Limoges.

GRIGNY (Alexandre), architecte, à Arras.

GRILLE, ancien bibliothécaire, à Angers.

Grimault, membre du Conseil-général, au Mans.

Gris de la Pommeraye (Le), propriétaire, au Mans.

Guépin, procureur du Roi, à St.-Calais.

Guérangeb, chimiste, au Mans.

Guérin, fils, architecte, à Tours.

Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guerry-Champneuf, avocat, à Poitiers.

Guichard (Victor), propriétaire, à Jouancy.

Guillemin, architecte, à Paris.

Guillemin (Félix), avocat, à Avesmes.

Guillemot, fils aîné, négociant, à la Rochelle.

Guillois, curé du Pré, au Mans.

Guyon (Alfred de), à Argentan.

Guillory, aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guimart, conseiller de préfecture, à St.-Brieux.

Guinoiseau, fils, propriétaire, à Angers.

Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

Mgr. Guiton, évêque de Poitiers.

Guy, architecte, à Caen.

Guyadère, aumônier du haras, à Langonnay.

H

Hache, propriétaire, à Paris.

Haram, propriétaire, à Beaufort (Maine-et-Loire).

Hardel, imprimeur, à Caen.

Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformant, près Rennes.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Hellouin de Cenival-Brisson, juge à Sens.

Hennequin, secrétaire-général de la mairie, à Metz.

Herbigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

Héricourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

Hermand (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Hesme (Augustin), ancien notaire, à Villeneuve-le-Roi.

Hespel d'Hocron (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Labourdin (Nord).

Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'Emulation, à Lisieux.

Hollandre, ancien bibliothécaire, à Metz.

Horsin (Gervais), fils, peintre, à Sens.

Houdet, propriétaire, à Nantes.

Houel (Ephrem), directeur du haras, au Pin.

Huart (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

Hucher, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Huchot (l'abbé), curé archiprêtre,

gique, à Soissons.

Leclerc-Guillory, propriétaire, à Angers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

Le Comte, propriétaire, à Villeneuve-la-Guyard.

Lecocqt, avoué, à Pont-l'Evêque.

Du Crocq, professeur au collége royal, à la Rochelle.

Le Dieu de Flos, président du tribunal civil, à Clermont (Oise.

Lefebvre (l'abbé), curé, doyen de St.-Etienne, à Lille.

Lefort, architecte, à Sens.

Leger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Le Glay, membre de l'Institut, à Lille.

Le Grand, conseiller de préfecture, à Lille.

Lejoindre, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Metz.

Le Lièvre (Ernest), maire de Loos (Nord).

Le Maistre, percepteur, à Tonnerre.

Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).

Lemerchier, propriétaire, à Amiens.

Le Monnier, propriétaire, au Havre.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Le Normand de Courmel, directeur des Contributions directes, au Mans.

Le Prévost, député, à Bernay.

Le Repait, propriétaire, à Pont-Audemer.

Leroux, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

Leroux, notaire honoraire, ancien maire, à Sens.

Leroy, horticulteur, à Angers.

Le Roy (Octave), substitut du procureur du Roi, à Evreux.

Lesbraupin fils, avocat, à Rennes.

Lesne-Dalois, imprimeur, à Cambrai.

Lesson, membre correspondant de l'Institut, à Rochefort.

Lestoile (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Leutre (de), juge au tribunal civil de Reims.

Le Vavasseur, architecte, à Falaise.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

Le Voyer, supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).

Leymarie, secrétaire de la Société archéologique de Limoges.

Liasard (Alphonse), propriétaire, à Mathieu (Calvados).

Libera du Presles, juge suppléant, à Sens.

Liger, architecte, à Rouen.

LIMAL, procureur du Roi, à Jouzac.
LIVET (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.
LOCHET (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.
LOISY (Edouard), propriétaire, à Epiry, près Autun.
LORIQUET, maître de pension, à Reims.
LORNE, père, propriétaire, à Sens.
LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
LOUIS (l'abbé), curé de Sainte-Marie-du-Mont.
LOYAC (marquis de), à Vandœuvre (Sarthe).
LUSSON (Antoine), au Mans.
LUYNES (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.
LUYT, avoué, à Sens.
LUZARCHES, propriétaire à Tours.
LYONNET, vicaire-général, à St.-Etienne.

M

MAC-MAHON (le comte), propriétaire, à Autun.
MACHECO (Mme. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).
MACCARTAN, curé de St.-Ouen, à Rouen.
MADELEINE, ingénieur en chef, à Compiègne.
MAGNE (l'abbé), professeur à Senlis.
MAGNITOT (Le Rat de), sous-préfet, à Sens.
MAGNONCOURT (comte de), député, à Besançon.
MAGNY (Benjamin de), maire de Rapilly.
MAILLY (le comte de), à Requeil (Sarthe).
MAIRE, ingénieur du chemin de fer, à Sens.
MAISNIEL DE LIERCOURT (le comte de), à Abbeville.
MALBOS (de), à Privas (Ardèche).
MALEZIEUX (de), à Senlis.
MALLAY, architecte, à Clermont-Ferrand.
MALLET (Léon), docteur en médecine, à Bagnoles.
MALLET, ancien notaire, à Bayeux.
MAME, docteur-médecin, à Savenières (Maine-et-Loire)..
MANCEAU (l'abbé), chanoine honoraire, à Tours.
MANDEL (le baron), à Autun.
MANDELOT (le comte de), à Autun.
MANIN, avocat, à Marmande.
MANNOURY-D'ECTOT (marquis de), à Paris.
MARAIS, propriétaire, à Epinay-sur-Odon (Calvados).
MARCHAL-DE-CORNY, propriétaire, à Metz.
MARE, banquier, à Sens.
MAREY-MONGE (Ernest), à Nuits.
MARGUERON, propriétaire, à Tours.
MARHALLA (du), à Quimper.
MARIE, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
MARION (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.
MARGUET (Auguste), licencié en

droit, à Reims.

MARTIN (l'abbé Arthur), à Paris.

MASSARDIÈRE (de la), secrétaire de la Société d'Emulation, à Châtellerault.

MASSON, curé de Dieuse (Meurthe).

MASSY-DESMAISONS, avocat, à Coutances.

MATHAN (le baron Edgard de), capitaine de lanciers, à Tours.

MATHIEU, membre du Conseil-général de la Moselle, à Preutin.

MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel.

MAUBUÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.

MAUCLÈRE (Julien), chirurgien, à Cheroy.

MAUPASSANT (de), archéologue, à Sens.

MAUPOINT (l'abbé), curé de la Trinité, à Angers.

MAZARD, maire de Limoges.

MECFLET (de), propriétaire, à Quesnay.

MEFFRE, architecte, à Tours.

MELIN DE LA GARANTIÈRE (Victor), à Chartres.

MELLET (le comte de), à Chaltrait (Marne).

MELUN (le vicomte de), à Lille.

MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, au Mans.

MENGIN, colonel du génie, directeur des fortifications, à Metz.

Mgr. MENJAUD, évêque de Nancy.

MENOUX, conseiller à la Cour royale, à Lyon.

MENUT DE LATHONNE, notaire, à St.-Claude (Charente).

MÉRODE (le comte de), à Trelon (Nord).

MESMIN (de St.), correspondant de l'Institut, à Dijon.

MÉTAYER (le), avocat, à Pont-l'Evêque.

MICHEL, principal du collége, à Sens.

MICHEL, propriétaire, à Nogent-sur-Seine.

MICHELANT, membre de l'Institut des provinces, à Metz.

MICHON (l'abbé), à Angoulême.

MILLY (Alphonse de), à Milly (Manche).

MINARD, conseiller à la Cour royale de Douai.

MIRBEAU (l'abbé), professeur, à Paris.

MOLL, architecte, à Paris.

MONDOT DE LA GORCE, ingénieur en chef du département, à Sens.

MONTALEMBERT (le comte de), pair de France, à Paris.

MONTAIN, docteur-médecin, à Lyon.

MONTERRAD, père, à Lyon.

MONTECOT (marquis de), à Vergoncey (Manche).

MONTESSON (Raoul de), au Mans.

MOQUIN-TANDON, professeur à la Faculté, à Toulouse.

MORDRET, docteur-médecin, au Mans.

MOREAU, inspecteur des monuments, à Saintes.

MOREL (de), propriétaire, à Alençon.

Morière, directeur des cours spéciaux du collége royal, à Caen.

Morin, avoué, à Saintes.

Morquin (l'abbé), aumônier de l'Institution de St.-Augustin, à Metz.

Mouffletz, principal du collége, à Saintes.

Mocquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Moyriat (le vicomte Arthur de), à Paris.

N

Navières-Laboissière, inspecteur de l'Académie, à Limoges.

Nau, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

Nanquette, curé de St.-Maurice, à Reims.

Nerbonne (de), à Angers.

Nettencourt (comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres).

Nicolaï (le marquis de), à Montfort.

Nierce, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.

Nivet-Fontaubert, négociant, à Limoges.

Nyd (l'abbé), vicaire de Pont-de-Vaux.

O

O'brien, à Lyon.

Oilliamson (le marquis d'), à St.-Germain-Langot (Calvados).

Olive, docteur-médecin, à Bayeux.

Oppermann, capitaine de lanciers, à Tours.

P

Pachaud, notaire, à Angers.

Palu, juge, au Mans.

Pange (le Cte. de), membre du Conseil-général de la Moselle, à Pange.

Pange (le marquis de), pair de France, à Pange.

Parent, maire, à Sens.

Pavet de Courteilles, docteur-médecin, au Mans.

Mgr. Parisis, évêque de Langres.

Parmentier, curé de St.-Rémi, à Dieppe.

Parnajon, colonel du génie en retraite, à Metz.

Parrayon, membre du Conseil-général, à Lille.

Passy, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, à Paris.

Pastoret (le marquis Amédée de), à Paris.

Paty, membre de l'Institut des provinces, à Dreux.

Paulin, colonel du 1er. régiment du génie, à Metz.

Paulmier, membre de la Chambre des députés, à Paris.

Pautet, conservateur de la bibliothèque, à Beaune.

Pavie (Victor), imprimeur, à Angers.

Pelet (Auguste), inspecteur des monuments, à Nîmes.

Pelfresne, architecte, à Caen.

Pennin, graveur en médailles, à Lyon.

Pequegnot, curé de Ruilly, près Châlons-sur-Saône.

Perdreau, lieutenant-colonel d'artillerie, à Angers.

Perille, percepteur, à Thorigny (Yonne).

Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne).

Perraud-Maynaud, propriétaire, à Lyon.

Perret, ingénieur au corps royal des ponts-et-chaussées, à Lyon.

Perrin, architecte, à Strasbourg.

Person (l'abbé), à Rochefort.

Pescherard (Alfred), architecte, à Loches.

Petit (l'abbé Le), curé, à Tilly-sur-Seulles.

Peyré, membre du Conseil-général, à Villefranche (Rhône).

Peytal, propriétaire, à Rambouillet.

Pezet, président du tribunal civil, à Bayeux.

Pezet (Gustave), propriétaire, à Bayeux.

Philbert (l'abbé), au Mans.

Mme. Philippe le Maitre, propriétaire, à Illeville (Eure).

Pichenot (l'abbé), aumônier du collége, à Sens.

Picot de Vaulogé (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).

Pigeon de la Gineste, avocat, à Couze (Dordogne).

Pignon, avoué, à Sens.

Pinieux (le chevalier de), à Paris.

Piot (Eugène), à Paris.

Piquenot, sculpteur, à Séez.

Poitdavant, receveur de l'Enregistrement, à Luçon.

Poignant, ancien notaire, à Rouen.

Polignac (le comte Héracle de, à Outrelaize (Calvados).

Ponsort (Anatole de), propriétaire, à Châlons-sur-Marne.

Poquet (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Soissons.

Pourret des Gaux (le chevalier), propriétaire, à Bourg-Argental.

Prailly (de), chef d'escadron au corps royal d'état-major, à Metz.

Preux, procureur-général, à Metz.

Préaulx (le Mq. de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

Prévost, architecte, à Saintes.

Prisse, inspecteur des contributions directes, au Mans.

Pron (le baron de), maréchal de camp, à Metz.

Prost (Auguste), propriétaire, à Metz.

Prou, juge d'instruction, à Sens.

Provent, avoué, à Sens.

Prunelley (le marquis de), à Paris.

Puvis, propriétaire, à Bourg.

Puyvallée (Henri de), à Savoye (Cher).

Q

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Quenault, maire, à Coutances.

Quenin de la Vespellières, architecte, à Lyon.

[redacted]

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Quirielle (Xavier de), propriétaire, à Montbrison.

R

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

Rabuteau (l'abbé), à Autun.

Mgr. Raess, évêque de Strasbourg.

Rambaud (Louis de), à Lyon.

Raucan, docteur-médecin, à Tonneins.

Raymond (de), architecte, à Nantes.

Razy, greffier au tribunal civil de la Seine.

Rebet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mgr. Regnier, évêque d'Angoulême.

Reiner fils, architecte, à Strasbourg.

Renault, membre de l'Institut, juge d'instruction, à Coutances.

Mme. Renault, à Paris.

Renaut, architecte du département, à Avignon.

Renneville (comte de), propriétaire, à Amiens.

Requin, membre de l'Institut des provinces, à Avignon.

Resseiguier (le vicomte de), à Metz.

Retif, chirurgien en chef des hospices, à Sens.

Rey (Victor), maire, à Autun.

Ribeaux (de), directeur des douanes, à Metz.

Riboud, adjoint, à Lyon.

Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.

Richard-Fleury, peintre membre de l'Institut, à Lyon.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Richelet, membre de l'Institut des provinces, au Mans, et à Luc (Calvados).

Rigollot, doctr.-médecin, membre de l'Inst. des provinces, à Amiens.

Rioré, substitut du procureur du roi, au Mans.

Rioust-de-l'Argentaye, propriétaire, à Argentaye (C.-du-Nord).

Rivaud (Zadig), maire d'Angoulême.

Rivière (l'abbé), vicaire-général, à Bayeux.

Robert, intendant militaire, à Metz.

Robert (Jules), architecte, à Bordeaux.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.

Mlle. Robin, propriétaire, à Bourges.

Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Robin (Charles), homme de lettres, à Paris.

Robin, curé-doyen de Villeneuve-l'Archevêque.

Rochet (l'abbé), à Pons.

Rochet, aumônier du collége, à Autun.

Roisin (baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

Rollin, chanoine, à Metz.

Rombaud (Thierry de), à Lyon.

Rondier, juge d'instruction, à Melles.

Rossignol, conservateur des archives de Bourgogne, à Dijon.

Rostan, avocat, à St.-Maximin (Var).

Rotalier (Charles de), ancien officier du génie, à Vesoul.

Rougnard (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

Roulière (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

Roumefort de Cluzeau (Gustave de), propriétaire, à Saintes.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruy (Deux-Sèvres).

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Rousset, avoué, à Tournon (Ardèche).

Roustrau (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

Roux (l'abbé), à Feurs (Loire).

Roux, docteur en médecine, membre de l'Inst. des prov. à Marseille.

Rouyère, numismatiste, au Mans.

Royer-Vial, à Lyon.

Roze-Cartier, propriétaire, à Tours.

Roze, capitaine du génie, à Paris.

Roze des Ordons, père, à Sens.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Ruillé, avocat, au Mans.

Ruillé (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).

Ruillé (Ernest de), propriétaire, à Angers.

S

Saint-Aignan (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

Saint-Albin (le chevalier de), à Paris.

Saint-Germain (de), propriétaire, à Apilly (Manche).

Saint-Germain (de), propriétaire, à Evreux.

Mgr. Saint-Marc, évêque de Rennes.

Saint-Olive (de), propriétaire, à Lyon.

Saint-Rémy (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.

Saint-Simon (de), à Toulouse.

Saint-Vincent (le baron de), propriétaire, à Metz.

Salis (le baron de), à Metz.

Sallen (Léon de), propriétaire, à Pierrepont.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

Salmon (l'abbé), à Tours.

Salmon, membre du Conseil-général de la Sarthe, à Sablé.

Santerre, vicaire-général, à Pamiers.

Sarcé (de), propiétaire, à Hod-

bert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).

Sartre (le comte de), directeur des contributions indirectes, à St.-Malo.

Saumnet, membre de l'Académie, à Reims.

Saullay de Laistre, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Paris.

Sauzé, docteur-médecin, à Lamothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Savin, curé-doyen de la Madeleine, à Lille.

Savoye (Amédée), architecte, à Lyon.

Sayette (Cte. de la), propriétaire, à Poitiers.

Sazerac (Adeymar de), à Angoulême.

Sazerac de Forge (de), propriétaire, à Angoulême.

Scelles (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.

Schulemburg (le comte de), à Tillolay (Somme).

Seraux (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque, au Mans.

Secretain, architecte du département, à Niort.

Seheult, architecte du département, à Nantes.

Selle (Raoul de la), propriétaire, à Asnières (Maine-et-Loire).

Sénéchant, curé de Massagnes (Vienne).

Sénèque, architecte, à Angoulême.

Senonnes (le marquis de), propriétaire, à Angers.

Servant (l'abbé), curé de St.-Georges, à Lyon.

Sesmaisons (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieux.

Sicardy, chanoine, secrétaire de l'archevêché, à Sens.

Simon, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.

Simon (Félix), à Metz.

Sorin, proviseur au collége royal, à Angers.

Souillard, pharmacien, à Sens.

Soultrait (Georges de), propriétaire, à Montbrison.

Souvanzau, à Lyon.

Sourdeval (de), juge, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

Surrault, professeur au collége, à Saintes.

Surigny (de), à Mâcon.

T

Taillar, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour royale de Doual.

Tailhand, membre de l'Institut des provinces, président à la Cour royale, à Riom.

Tarré, membre de plusieurs Académies, à Sens.

Tassé de Saint-Hardouin, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Sens.

Tarnaud (Frédéric), banquier, à Limoges.

Tassilly, maître de pension, à Caen.

Tennisien (de), vérificateur des Douanes, à Cherbourg.

Terrie (de la), à la Rairie (Loire-Inférieure).

Teste-Douet, membre du comité des arts et monuments, à Paris.

Testenoire, à Lyon.

Texier (l'abbé), supérieur du séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

Théry, avocat, à Lille.

Thévenot, membre du comité historique, à Clermont-Ferrand.

Thibault (Emile), propriétaire, à Clermond-Ferrand.

Thibault, maître d'étude au collége royal, à Lyon.

Thiollet, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

Thiriet, professeur au collége royal, à Metz.

Thomas, ancien imprimeur, à Sens.

Thouroude, curé de Planches (Orne).

Tibaud, notaire, à Sens.

Tillette d'Acheux, à Amiens.

Tilly (le comte de), propriétaire, au Mans.

Tixier, premier président de la Cour royale, à Limoges.

Tollemer, principal du collége, au Mans.

Tonnelier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Tonnelier, juge d'instruction, à Auxerre.

Tourette (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

Tournesac (l'abbé), inspecteur des monuments, au Mans.

Torquat (l'abbé de), vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

Tourangin, receveur particulier, à Autun.

Toussaint, architecte, à Paris.

Touvre, curé d'Olley (Moselle).

Tridon (l'abbé), à Troyes.

Trigier, ingénieur civil, au Mans.

Troppé (l'abbé), chanoine, principal du collége, à Bayeux.

Tschudy (le baron de), à Metz.

Turgot (le marquis de), pair de France, à Lantheuil (Calvados).

Turgot, receveur des finances, à St.-Pol (Pas-de-Calais).

V

Valgorge (de), à l'Argentière (Ardèche).

Vallée (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

Vallée (Platon), docteur-médecin, au Mans.

Valroger (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Vals (de)

Vanackère, imprimeur-libraire, à Lille.

Vandercruysse de Wasiers, propriétaire, à Lille.

VAN-DER-STRATEN (le baron de), à Metz.

VAN ISEGHEM, architecte, à Nantes.

VARIN (l'abbé), chapelain des Ursulines, à Caen.

VASSEUR, directeur de la poste aux lettres, à Metz.

VATHAIRE (de), propriétaire, à Sens.

VAUDION, sous-inspecteur des écoles primaires, à Caen.

VAUQUELIN (baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

VAUTIER (Abel), ancien député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

VAUZONNE (Emile de), conseiller à la Cour royale, à Lyon.

VÉR, curé d'Entrain (Nièvre).

VERDIER, professeur de mathématiques, au Mans.

VERNANGES, docteur en théologie, à Lyon.

VERNEILH (de), archéologue, à Nontron (Dordogne).

VERNEILH (Jules de), à Nontron.

VERNOY DE St.-GEORGES, préfet, à Niort.

VERNOLLES (Paul), architecte du département, à Caen.

VERVIER, docteur en médecine, à Lille.

VESVROTTES (le comte de), à Dijon.

VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher).

VIBRAYE (le comte de), propriétaire, à Bazoches (Nièvre).

VIGNERAL (le comte de), à Ry (Orne).

VIGNON, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

VILLEGILLE (de la), secrétaire du comité historique, à Paris.

VILLERS (François), architecte, à Angers.

VILLERS (Georges), propriétaire, à Bayeux.

VILLIERS (de), contrôleur des contributions, à Paris.

VINAS (l'abbé Léon), curé de St.-Guilhem-du-Désert.

VINCENT (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.

VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.

VINCENT (l'abbé), vicaire-général, au Mans.

VINCENT, professeur de rhétorique, au collége royal, à Metz.

VIOLETTE, curé de Cosne (Nièvre).

VOGUÉ (le marquis de), à Paris.

VOILLEMER, docteur-médecin, à Senlis.

VOISIN (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.

VUATRIN, avocat, à Beauvais.

VUITRY (Adolphe), maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

VUITRY, propriétaire, à Sens.

W

WATTEAU (l'abbé), chanoine honoraire, à Angoulême.

WEIL, architecte du gouvernement, à Beauvais.

WEISS, membre de l'Institut, con-

servateur de la bibliothèque, à Besançon.

WILBERT (Alcibiade), propriétaire, à Cambrai.

WINT (Paul de), à Paris.

WOILLIEZ, membre de plusieurs académies, à Beauvais.

Y

YÉMENIZ, négociant, à Lyon.

YOUF (l'abbé), supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Membres étrangers.

MM.

A

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

AUBSWOLD, président de la régence, à Trèves.

AVELLINO (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

B

BAYLEY (W. H.), de Londres.

BOEB, conseiller aulique et professeur à l'Université de Heidelberg.

BOISSERÉE (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEN (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

BRITTON, à Londres.

BROMET, docteur, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, doyen de Westhminster, professeur de géologie, à Oxford.

C

CARTON (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

CLASEN, président du collége médical, à Luxembourg.

COEVERDEN (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Trèves.

COPPIETERS (le docteur), à Ipres.

D

DE LASSAUX, architecte du gouvernement, à Coblentz.

DONALDSON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUMORTIER, membre de la chambre des représentants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

F

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Fostemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G

Mgr. Geissel, archevêque de Cologne.

Gelvet (comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildemeuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de Cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H

Hübsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K

Kestelloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Kreig de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

Lennart, sculpteur, à Cologne.

Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carslruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

Mgr. Muller, évêque de Munster.

N

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

Northampton (le marquis de), président de la Société royale de Londres, vice-président de l'Institut archéologique britannique, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

P

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Parker, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Q

Quast (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, juge au tribunal civil de Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Reiffenberg (le baron de), membre étranger de l'Institut des provinces, à Bruxelles.

Respilleux, chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Rhyn (de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Fribourg en Brisgaw.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre de l'Institut des provinces.

S

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumeigne (baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schneman, professeur au collége royal de Trèves.

Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield-Grace, à Knowle-House, comté de Kent.

Shenase (Charles), procureur du Roi, à Dusseldorff.

Schriefer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Smolveren, membre de la députation permenante de la province d'Anvers.

Stampff (de), vice-président du tribunal de Munster.

Stapleton, vice-président de la Société des Antiquaires de Londres.

T

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U

Ulrichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkoenig, membre de l'Institut, et professeur à Fribourg, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence.

Whewel, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs académies, professeur à Cambridge.

Y

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

TABLE.

Pages.

Congrès archéologique de France. 14e. session tenue à Sens, le 31 mai et jours suivants. Séance d'ouverture. 1
Promenade archéologique. 24
Première séance du mardi 1er. juin. 25
Visite des murailles romaines. 33
Deuxième séance du mardi 1er. juin. 36
Rapport de M. de Fontenay. . . . . *Id*
Visite de l'emplacement appelé Motte-du-Ciar. 47
Séance du 2 juin 1847. 48
Compte-rendu des travaux de la Motte-du-Ciar. 50
Deuxième séance du 2 juin 1847. 65
Note sur quelques comtes d'Autun, abbés de Sainte-Colombe de Sens. 69
Note sur la Numismatique liturgique; par M. DE FONTENAY. 76
Première séance du 3 juin 1847. 85
Note de M. Devoucoux. 87
Deuxième séance du 3 juin 1847. 96
Note de M. Crosnier. 99
Compte-rendu de l'excursion faite le vendredi 4 juin. . . . 111
Séance du samedi 5 juin 1847. 125

Détails donnés par M. Lallier sur les inscriptions gallo-romaines découvertes à Sens. 145
Origine de la Métropole de Sens, et diverses époques de sa construction; par M. l'abbé CHAUVEAU. 170
Iconographie de l'église de Vézelay; par M. l'abbé CROSNIER. 218
Ancienne liturgie du diocèse d'Autun; par M. l'abbé DEVOUCOUX. 231
Notice sur le portail nord de Villeneuve-l'Archevêque; par M. l'abbé BRULLÉ. 263
Note sur divers objets d'orfévrerie qui existent dans le diocèse de Sens; par M. l'abbé BRULLÉ. 267

Séances générales tenues à Tours par la Société française, pendant la 15e. session du Congrès scientifique. Séance du 1er. septembre.. 276
Séance du 3 septembre.. 280
Rapport sur les pouillés de Saintes.. 283
Séance du 8 septembre 1847. 288
Deuxième séance du 8 septembre 1847. 294

Séances générales tenues à Angoulême par la Société française, en septembre 1847. Séance du 15 septembre. 299
Seconde séance du 15 septembre 1847. 303
Note de M. Michon. 303
Première séance du 16 septembre 1847. 311
Renseignements donnés par M. Michon. 311
Promenade archéologique. 314
Seconde séance du 16 septembre 1847.. 317
Séance générale administrative. 322
Première séance du 17 septembre 1847. 323
Promenade archéologique. 324
Seconde séance du 17 septembre. 325
Rapport de M. de Verneilh. 325
Rapport sur la restauration de la crypte de Saint-Eutrope de Saintes. 331
Description de l'église Haute.. 340
Description de la crypte.. 353

Séances générales tenues à Limoges, par la Société française, les 20, 21, 22, 23 et 24 septembre 1847. Première séance du 20 septembre 1847. 368
Géographie romaine. 372
Monuments gallo-romains. 373
Seconde séance du 20 septembre. 376
Géographie du moyen-âge. 377
Première séance du 21 septembre. 379
Seconde séance du 21. 383
Rapport sur l'Abbatiale de Saint-Junien; par M. Des Moulins. 384
Première séance du 22. 401
Seconde séance du 22. 405

Excursion archéologique le 23 septembre. 412
Rapport de M. F. de Verneilh sur les monuments visités dans l'excursion du 29 septembre. 412
Séance de clôture. 424
Notice sur la chapelle Notre-Dame ; par M. l'abbé ARBELLOT. 425

Société française pour la conservation des Monuments (division de la Bretagne.— Séances divisionnaires tenues à St.-Brieux. Séance du 25 octobre 1847. . . . . , ... 429

Compte rendu du Trésorier. 444
Tableau des Inspecteurs de la Société française. 451
Liste générale des membres. 453

[redacted]

[redacted]

LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA
ERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
RARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
NFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANF
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVE
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA

RARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRAR
TY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LI
ES · STANFORD
RD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANF
IVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVE
RARIES · S
TY LIBRARIES
ES · STANFOR
RD UNIVERSIT
ANFORD U
IVERSITY

Stanford University Libraries
3 6105 013 436 949

DC
36
C7
14
184

Stanford University Librar
Stanford, California

Return this book on or before date d